RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agreste

Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation,
de la forêt et de la pêche



GRAPH'AGRI 2026

Agriculture – Forêt – Pêche
Alimentation – Industries agroalimentaires
Environnement – Territoire



Directeur de la publication	Vincent MARCUS
Rédacteur en chef	Benjamin LOREZ
Composition	DESK (www.desk53.com.fr)
Impression	DILA
Photos de couverture	Vignes, oliviers et grenadiers © Xavier Remongin/agriculture.gouv.fr
Éditeur	Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire Secrétariat général Service de la statistique et de la prospective 3 rue Barbet de Jouy 75349 Paris 07 SP Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
	Dépôt légal : novembre 2026

© Agreste 2026
« Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source »

GRAPH'AGRI 2026

– 48e édition –

Véritable encyclopédie, la collection **GRAPH'AGRI** constitue une source précieuse d'informations statistiques dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, du territoire, de l'environnement, de l'alimentation, de la pêche et des industries agroalimentaires.

La publication présente, à travers une succession de thèmes, la synthèse des dernières informations disponibles. Proposée sous forme de tableaux, de graphiques et de cartes, elle est accompagnée de commentaires facilitant la lecture.

Un département, une région ne peuvent être isolés de leur contexte géographique. C'est pourquoi, dans ce document, figurent des données de comparaison entre régions ou encore des données sur la place que la France occupe en Europe.

Ont participé à la rédaction :

Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Éric AMBIAUD
Hadrien BAER
Catherine BARRY
Cédric BAZILE
Laurent BERNADETTE
Christophe BORDET
Dounia BOUDOUR
Cécile BOULANGEOT
Youcef BOULFRAD
Nicole BOUSSAC
Anne CALVINO
Jérôme CARAY
Christine CARDINET
Pauline CAZABAN
Pierre CHAPELLE
François CHEVALIER
Tristan COLAS
Nicolas DEVAUVRE
Thiphaine DO
Brigitte DOGUET
Axel DURIEUX
Claire ESPEROU
Michèle EVEN
Dominique FICHE
Sandrine FIRQUET
Jean-Marie FOURNIER
Ismaël HAFFOUD
Étienne HIRTZ
Nicolas JEANJEAN
Faustin LAFAGE
Marie-Anne LAPUYADE
Isabelle LE BLOND
Julie LEDUC
Thomas LEPAON
Jérôme LERBOURG
Antoine LESAUVAGE
Odile LE TOLLEC
Benjamin LOREZ
Guillaume LUBATTI
Vincent MARCUS
Amélie MAUROUX
Sylvie MERCIER
Marie-Dominique MINNE
Benoît MIROUSE
Noémie MONTCOUDIOL
Félix PAQUIER
Bastien PERRIN-ZEN
Gérald PETIT
Corentin PLOUHINEC
Vincent POLVÈCHE
Benjamin POTIER
Sébastien RAULO
Auriane RENAUD
Isabelle ROBERT-BOBÉE
Marie-Hélène ROUCH-CARRÈRE
Philippe-Michel SABOT
François SÉMÉCURBE
Lucie SOUQUES
Nathalie STÉPHAN
Nacira TOUATI
Christelle UGLIERA
Christine VEYRAC

Autres organismes

Charlotte GAUVIN
et Marie PANNETIER (DGER)
Thierry LE BOUDEC (DGPE)
Wayibé COULIBALY (MSA)
Stéphane MONTENACHE (MESRE-SIES)
Ugo MOTTI (INAO)
Anthony COULMIN (SDES)

Remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de cet ouvrage

La publication et les fichiers de données sont disponibles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

SOMMAIRE

Clés de lecture 5

Données de cadrage 8

Conjoncture 10

1. Territoire et climat

Météorologie 13
Utilisation du territoire 14
Forêt 18

2. Exploitations, foncier, installation

Exploitations 19
Exploitations de l'Union européenne 22
Foncier 24
Installations 27
Aides à l'installation 28
Équipement des exploitations 29
Diversification des activités des exploitations agricoles 30

3. Pratiques de culture et d'élevage

Pratiques culturales 31
Engrais 38
Produits de protection des cultures 39
Pratiques d'élevage 40

4. Population agricole, formation et recherche

Emploi 44
Conditions de travail 49
Formation initiale 50
Formation agricole en France 52
Enseignement technique agricole 53
Enseignement supérieur agricole long 54
Apprentissage agricole 55
Formation professionnelle continue 56
Recherche 57

5. Résultats économiques de l'agriculture

Comptes de la branche agricole 58
Aides à l'agriculture 63
Résultats des exploitations 67
Entreprises de travaux agricoles 78

6. Entreprises agroalimentaires

Entreprises 79
Entreprises exportatrices 82
Résultats économiques 83
Emploi par région 86
Conditions de travail 87
Innovation 88

Technologies de l'information et de la communication (TIC) 89
Production et prix 90
Consommation d'énergie dans les IAA 92

7. Pêche et aquaculture

Pêche maritime 93
Aquaculture 96
Commerce extérieur de la France 99

8. Bois et sciages

Récolte de bois 100
Production de sciages 101
Récolte de bois et production de sciages dans l'Union européenne 102
Prix des bois ronds 103
Commerce extérieur 104

9. Environnement

Occupation des sols 105
Forêt et environnement 106
Aides aux zones défavorisées 107
Aides agro-environnementales 108
Agriculture biologique 109
Bilans azote et phosphore 110
Pression phytosanitaire 111
Maîtrise des pollutions dans les IAA 112

10. Alimentation

Prix à la production et à la consommation 114
Revenus et dépenses des ménages 115
Consommation alimentaire 117
Signes de qualité 120

11. Commerce extérieur agricole et agroalimentaire

Commerce international 124
Échanges agroalimentaires de l'Union européenne 125
Échanges agroalimentaires de la France 126

12. Produits agricoles et agroalimentaires

Céréales 131
Meunerie, amidonnerie 137
Produits divers issus des céréales 138
Oléagineux et protéagineux 139
Sucre 143
Pommes de terre 144
Légumes 145
Fruits 148
Fleurs et pépinières 152
Tabac 153
Vin 154
Autres boissons 156
Alimentation des animaux de ferme 158

Aliments composés pour animaux 159
Bovins 160
Lait de vache 163
Lait de vache et produits laitiers dans l'Union européenne 164
Lait et produits laitiers 165
Ovins et caprins 167
Lait de chèvre et brebis 168
Équidés 169
Porcins 170
Aviculture 172
Cuniculture 176
Charcuterie, plats préparés, conserves de poissons 177
Chocolat, confiserie 178

13. Départements et régions d'Outre-mer

Utilisation du territoire 179
Exploitations 181
Produits agricoles 182
Emploi 183
Résultats économiques de l'agriculture 185
Entreprises 187
Commerce extérieur 188

ANNEXES 189

Organismes cités 190

Ce répertoire développe les sigles des administrations, institutions, syndicats et autres organismes cités, en particulier les sources des données.

Glossaire 193

Ce glossaire regroupe les termes spécialisés (économiques, techniques, statistiques) utilisés au fil des pages, ainsi que les définitions et concepts.

Index thématique 213

Tous les mots clés, classés par ordre alphabétique, avec renvoi au numéro de page.

Informations sur Agreste et la diffusion des statistiques agricoles 220

Signes conventionnels

-	résultat nul	p	donnée provisoire
...	information non disponible (tableau)	prév.	donnée prévisionnelle
nd	information non disponible (graphique, carte)	r	donnée révisée
		e	estimation
		s	secret statistique (tableau, carte)
///	sans objet (tableau)	sd	semi définitif
so	sans objet (graphique, carte)	ns	non significatif

Arrondis : pourcentage ou nombre

Dans certains tableaux, les pourcentages ou les nombres sont présentés avec un chiffre après la virgule. En fonction des arrondis, la somme des pourcentages peut donner un résultat légèrement inférieur ou supérieur à 100 % ; de même, la somme de nombres peut légèrement différer du total arrondi.

Disponibilité des sources

Les délais de fabrication de GRAPH'AGRI 2026, publié en novembre 2026, imposent d'intégrer les données statistiques disponibles au 15 septembre 2026. Un grand nombre de séries statistiques sont révisées en cours d'année. Elles sont accessibles sur le site Agreste ou sur le site Eurostat pour les données européennes.

Unités

ch	cheval	m^2	mètre carré
ETP	équivalent-temps-plein	m^3	mètre cube
ha	hectare	mm	millimètre
hl	hectolitre	%	pourcentage
kg	kilogramme	q	quintal
kgec	kilo-équivalent-carcasse	t	tonne
kW	kilowatt	tec	tonne-équivalent-carcasse
l	litre	teoc	tonne-équivalent-œuf-coquille
M	million	tep	tonne-équivalent-pétrole
Md	milliard	UGB	unité-gros-bétail
Mhlap	million d'hectolitres d'alcool pur	UTA	unité de travail annuel

Cartographie et données géographiques

France

Régions	Départements
44 - Grand Est	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88)
75 - Nouvelle-Aquitaine	Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)
84 - Auvergne-Rhône-Alpes	Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)
27 - Bourgogne-Franche-Comté	Côte-d'Or (21), Doubs (25), Jura (39), Nièvre (58), Haute-Saône (70), Saône-et-Loire (71), Yonne (89), Territoire de Belfort (90)
53 - Bretagne	Côtes-d'Armor (22), Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35), Morbihan (56)
24 - Centre-Val de Loire	Cher (18), Eure-et-Loir (28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Loiret (45)
94 - Corse	Corse-du-Sud (2A), Haute-Corse (2B)
11 - Île-de-France	Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)
76 - Occitanie	Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)
32 - Hauts-de-France	Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Somme (80)
28 - Normandie	Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76)
52 - Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)
93 - Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84)
01 - Guadeloupe	Guadeloupe (971)
02 - Martinique	Martinique (972)
03 - Guyane	Guyane (973)
04 - La Réunion	La Réunion (974)
06 - Mayotte	Mayotte (976)

La carte représentant la France utilise la même échelle pour tous les départements, excepté pour la Guyane qui est réduite d'environ un tiers. Le cadre géographique impose un déplacement des départements et régions d'outre-mer (DROM) et de la Corse. Avant 2015, les niveaux géographiques de la France ne comprennent pas les données statistiques de Mayotte. La description du périmètre géographique adopte maintenant une formulation par « soustraction » et pas par « ajout » (« France », « France hors DROM », « France hors Mayotte », etc.).

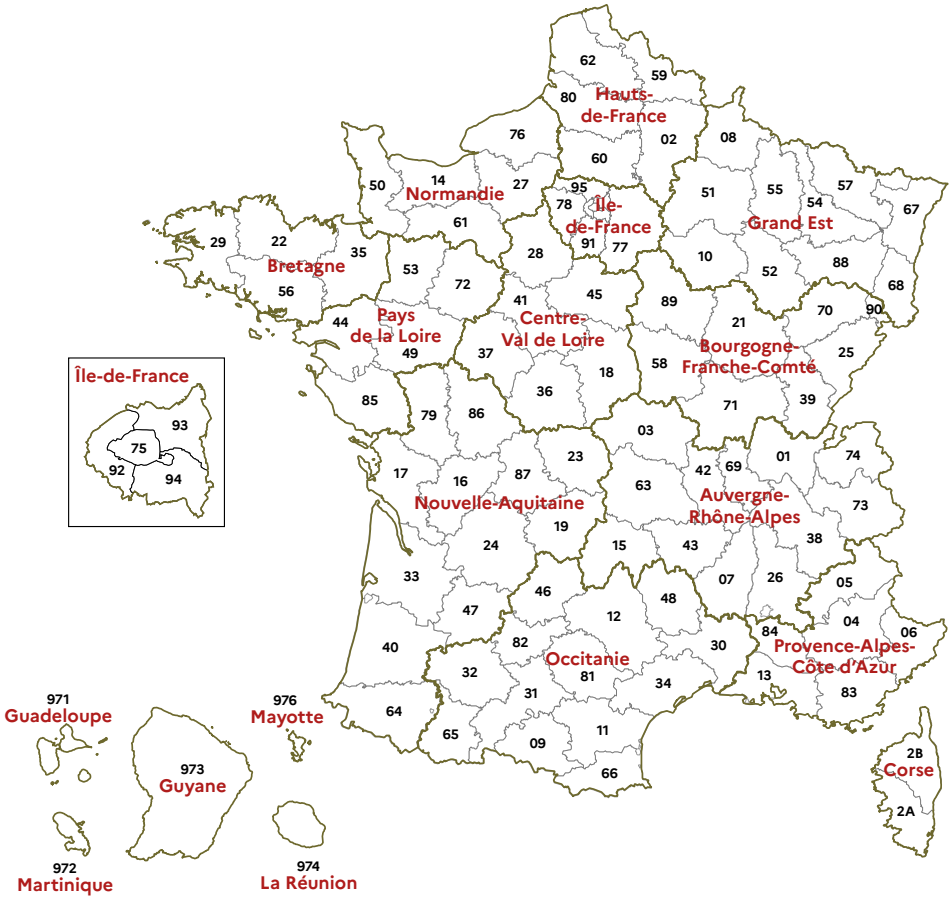

• UE : Union européenne

Par convention, les intitulés « UE à 28 », « UE à 27 », « UE à 25 » ou « UE à 15 » désignent l'Union européenne reconstituée à 28, 27, 25 ou 15 pays sur toute la période à partir des statistiques de l'Union européenne et des États membres si nécessaire.

L'« UE à contour évolutif » est systématiquement signalée par une note de bas de page : elle se réfère à des statistiques dont le champ varie au cours des années en fonction des frontières historiques de l'Union européenne.

• Évolution du « contour » de l'UE :

En 1951, 6 pays constituent la Communauté européenne pour le charbon et l'acier : l'Allemagne fédérale (RFA), la France, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.
De 6 à 28 pays au 31 janvier 2020, l'UE a connu sept vagues d'adhésion de nouveaux pays, communément appelées « élargissements » :

- 1973 : Danemark, Irlande, Royaume-Uni ;
- 1981 : Grèce ;
- 1986 : Espagne et Portugal ;
- 1995 : Autriche, Finlande et Suède ;
- 2004 : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie ;
- 2007 : Bulgarie et Roumanie ;
- 2013 : Croatie.

Depuis le 1er février 2020, après quarante-sept ans d'adhésion, le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne (à la suite du référendum de 2016), ouvrant ainsi un nouveau chapitre de l'histoire de l'Union à 27.

Les exploitations agricoles européennes

Les 10 pays de l'UE à plus forte production agricole en valeur

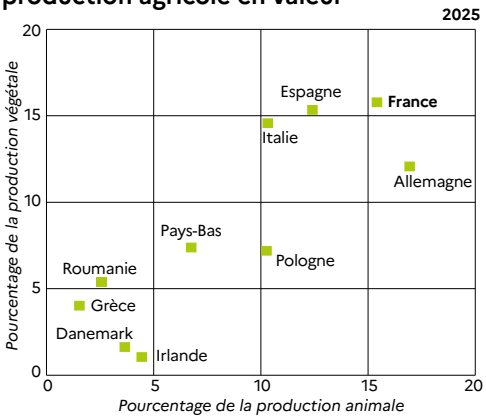

Lecture : la France produit 15,4 % de la production animale en valeur de l'UE (à 27 pays) et 15,8 % de celle en végétaux.
Source : Eurostat

Productions agroalimentaires commercialisées en France

	Ventes 2024[p]		Évolution
	milliard d'euros	*Répartition en %*	*2024[p]/2023 en %*
Viande	31,4	19,4	- 0,9
Boissons	31,1	19,2	- 4,6
Produits laitiers	26,9	16,6	1,5
Autres produits alimentaires	23,9	14,8	1,7
Aliments pour animaux	12,7	7,8	- 3,1
Boulangerie, pâtisserie et pâtes	12,7	7,8	3,3
Fruits et légumes transformés	8,2	5,1	0,0
Grains ; amylacés	6,5	4,0	- 9,7
Poisson	4,3	2,7	0,0
Huiles et graisses	4,2	2,6	- 14,3
Ensemble	162,0	100,0	- 1,4

Sources : Agreste - Prodcom

Commerce extérieur de la France des produits agricoles et agroalimentaires

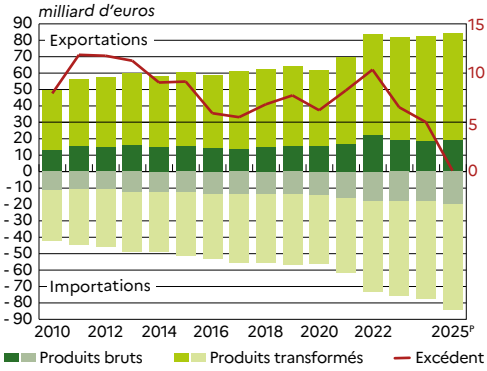

Source : Douanes

Données de cadrage

La France, 1er producteur agricole européen

En 2025, les exploitations agricoles françaises ont produit 79,6 milliards d'euros de produits agricoles (productions végétales et productions animales, hors subventions et hors activités secondaires de transformation, données arrêtées en mai 2026). Avec 15,6 % de la production en valeur de l'Union européenne à 27, la France est le premier producteur agricole européen. Outre la France, trois pays européens sont prépondérants : l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. À eux quatre, ces pays réalisent 55 % de la production animale et 58 % de la production végétale.

La production de la pêche et de l'aquaculture en valeur : 2e rang européen

Avec 1,4 Md€ de valeurs débarquées des navires de pêche maritime (poissons, crustacés et coquillages) en 2024 et 857 M€ de production aquacole (truites, huîtres et moules essentiellement), la production de la pêche et de l'aquaculture française est la deuxième plus importante d'Europe derrière l'Espagne (2,3 Md€) et devant l'Italie (1,1 Md€). La France est le premier pays aquacole de l'Union européenne devant l'Espagne et la Grèce.

Une activité forestière française importante

En 2024, 2 908 entreprises exercent une activité de récolte et de commercialisation de bois et/ou de sciages en France hors DROM. Parmi les principaux pays producteurs de l'Union européenne, la France se classe au quatrième rang pour la récolte de bois et au cinquième rang pour la production de sciages. Les forêts françaises représentent un dixième des surfaces forestières européennes.

La production commercialisée de produits agroalimentaires diminue en 2024

En 2024, les ventes des industries agroalimentaires (IAA, hors tabac) françaises s'élèvent à 162,0 milliards d'euros. Les viandes et les boissons en constituent les deux premiers postes (avec respectivement 19,4 % et 19,2 % de la valeur totale de la production commercialisée), suivies des produits laitiers (16,6 %) et des autres produits alimentaires tels que le sucre, la confiserie et les plats préparés (14,8 %). Après plusieurs années de hausse, les ventes en valeur des produits des IAA marquent le pas et sont en baisse de 1,4 % en 2024. Après avoir atteint un pic en 2022, les ventes d'huiles et de graisses poursuivent leur repli (- 14,3 % entre 2023 et 2024), de même que celles des produits du travail des grains et des amylacés (- 9,7 %). À l'inverse, les ventes des produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (+ 4,1 %), des produits laitiers (+ 1,5 %) et des autres produits alimentaires (+ 1,7 %) continuent de progresser, mais à un rythme plus modéré que les années précédentes.

L'excédent du commerce extérieur des produits agroalimentaires : 0,1 milliard d'euros en 2025

En 2025, l'excédent des échanges commerciaux de 0,1 milliard d'euros se répartit entre un déficit

Données de cadrage

de 0,4 milliard d'euros de produits bruts et un excédent de 0,5 milliard d'euros de produits transformés. La diminution de l'excédent sur un an (- 5 milliards d'euros) provient principalement du recul des produits bruts (- 0,9 Md€ pour un déficit à - 0,4 Md€), du fait de la forte hausse des prix du cacao et du café et de la baisse des prix des exportations céréalières. L'excédent se maintient pour les produits transformés malgré une forte baisse (- 4 Md€ pour un excédent de 0,5 Md€), en raison d'une baisse des ventes de boissons (vin, champagne, spiritueux) et de l'envolée du prix des importations de produits issus du cacao et du café.

Légère augmentation de la consommation de viande en 2025

En 2025, les prix à la consommation augmentent nettement moins que l'année précédente (+ 0,8 % en moyenne annuelle, après + 2,2 %). De leur côté, les prix à la consommation des produits alimentaires augmentent de 1,3 %, comme en 2024. Environ un cinquième des dépenses des ménages en France est consacrée à l'alimentation. Après le creux observé en 2023, la consommation moyenne de viande par habitant en France augmente pour la deuxième année consécutive (90,2 kg), sous l'effet d'une progression de la consommation de volailles, alors que celle de viande bovine baisse à nouveau. Celles de yaourts aromatisés, desserts lactés frais (35 kg) et beurre (8 kg) se stabilisent, tandis que celles de lait et yaourts nature (51 kg) et de fromage (26 kg) baissent. La consommation de vin (34 l/hab) poursuit sa baisse tendancielle.

Agriculture et agroalimentaire : 4,7 % de l'emploi total et 3,0 % de la valeur ajoutée totale en 2025

Les activités de production et de transformation liées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les industries agroalimentaires (IAA) emploient 1,4 million de personnes (salariés et non-salariés) en équivalent temps plein (ETP) en 2025, soit 4,7 % de l'emploi total national. Depuis le début des années 1980, l'importance des emplois au sein de ces branches d'activité a diminué de plus de la moitié (11,3 % en 1980). La part de l'agriculture dans l'emploi total a diminué sensiblement : elle était de 8,7 % en 1980, contre 2,4 % en 2025. Pour les IAA, en revanche, la part dans l'emploi total a baissé beaucoup moins fortement, de 2,7 % en 1980 à 2,3 % en 2025.

En 2025, la valeur ajoutée dégagée par l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires représente 3,0 % du PIB français (1,4 % pour la production primaire issue de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et 1,6 % pour les activités de transformation réalisées par les IAA). La part de la valeur ajoutée des activités agricoles et agroalimentaires est relativement stable – malgré de petites variations conjoncturelles – depuis le milieu des années 2000. Elle se situe en 2025 à un niveau comparable à 2024 et inférieur à la moyenne des années 2010 (3,2 %).

Évolution des quantités de quelques produits consommés en France

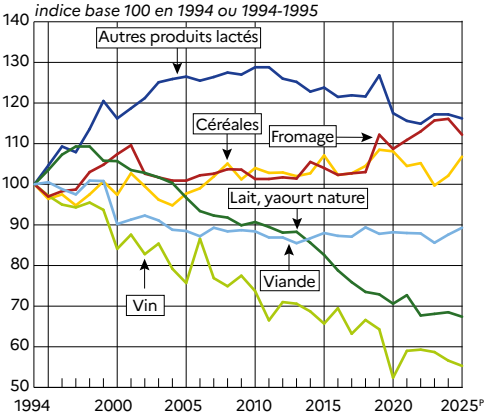

Source : Agreste - Bilan d'approvisionnement (campagne pour le vin et les céréales)

L'agriculture et les IAA dans l'économie nationale

- **Part dans l'emploi**

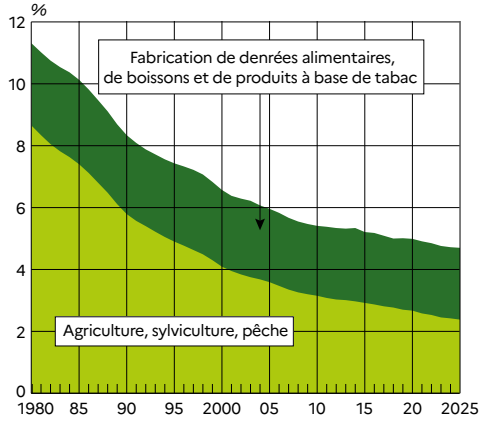

- **Part dans le produit intérieur brut**

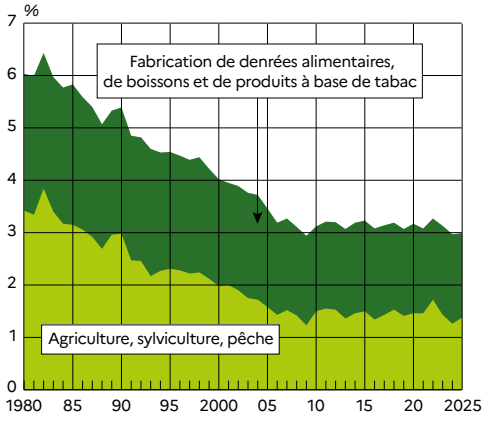

Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2020

Conjoncture

Des conditions climatiques favorables aux grandes cultures en 2025

Hormis un printemps très sec et un mois de janvier particulièrement pluvieux, la pluviométrie est restée proche des normales saisonnières tout au long de l'année 2025. Sur l'ensemble de l'année, les températures moyennes affichent un excédent de 1,1 °C, avec des valeurs particulièrement élevées entre juin et août.

Ces conditions climatiques nettement plus favorables qu'en 2024 ont permis un net rebond de la production céréalière, qui atteint 63,4 millions de tonnes (Mt) en 2025 après 54,1 Mt en 2024 (récolte la plus faible des quarante dernières années). Ce rebond est dû principalement à la hausse des rendements et à une légère augmentation des surfaces cultivées. Les récoltes de blé tendre et d'orge d'hiver ont augmenté respectivement de + 30 % et + 20 % sur un an. Pénalisée par les épisodes caniculaires à l'été, la production de maïs a reculé de 6 % et celle des herbages de 9 %.

En 2025, la production d'oléagineux s'établit à 6,5 Mt, en hausse de 10 % sur un an, portée par la forte progression du colza. Les productions de protéagineux sont également en forte hausse en raison de l'augmentation des surfaces et des rendements.

La récolte de betteraves industrielles progresse par rapport à 2024 (+ 11 %), tirée par la hausse des surfaces. La production de pommes de terre de consommation augmente, tirée en 2025 par la hausse des rendements, et atteint son plus haut depuis plus de 40 ans.

Les productions de fruits et légumes présentent un bilan contrasté, avec un redressement marqué pour certaines variétés de fruits (comme l'abricot) et légumes (concombres et melons notamment) dont les rendements ont été stimulés par un meilleur ensoleillement en 2025.

La récolte viticole française atteint 35,9 millions d'hectolitres en 2025, en diminution de 1 % sur un an, après un très fort recul en 2024 (- 23 %). Les productions de vins AOP et sans IG baissent de 2 % sur un an, celle des vins pour eaux de vie de 15 %.

Dans l'élevage, la production de bovins et d'ovins continue de diminuer, conséquence de la poursuite de la réduction des cheptels et des crises sanitaires. À l'inverse, en 2025, les productions porcine et avicole progressent et la collecte de lait augmente légèrement.

Température en France en 2025

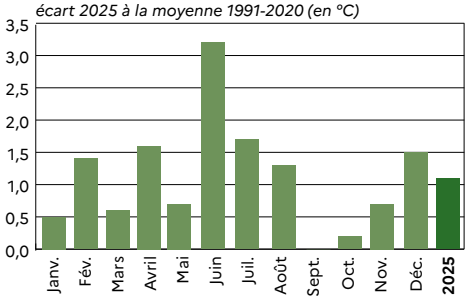

Pluviométrie en France en 2025

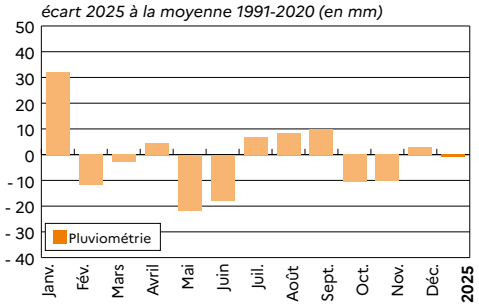

Source : Météo France

Grandes cultures : surface, rendement et production

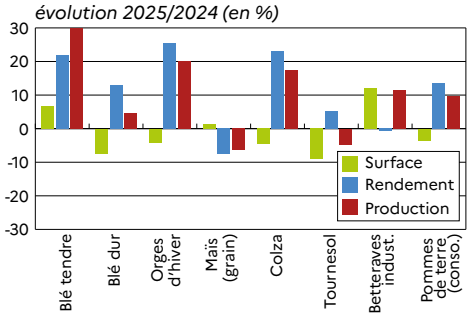

Production de vin de 2000 à 2025

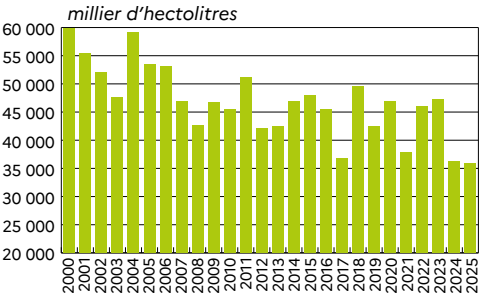

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Conjoncture

Rebond des prix agricoles et légère baisse des prix des moyens de production en 2025

En moyenne, les prix des produits agricoles, mesurés par l'indice des prix des produits agricoles à la production (Ippap), se redressent en 2025 (+ 2,6 % après - 3,0 % en 2024). Les évolutions de prix sont cependant très contrastées selon les grandes catégories de production.

En ce qui concerne les grandes cultures, la baisse des prix des céréales se poursuit pour la troisième année consécutive après le point haut atteint en 2022 à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, dans le contexte d'une offre mondiale abondante. Avec un recul de près de 6 % en 2025, ils retrouvent en fin d'année 2025 un niveau proche de leur niveau moyen de 2020. Les baisses de prix sur un an sont particulièrement marquées pour le blé dur (- 13 %), l'orge (- 10 %) et le blé tendre (- 6 %). Les prix des pommes de terre et des betteraves industrielles s'inscrivent également en forte baisse, en lien avec une offre abondante tant au niveau français qu'européen. À l'inverse, les prix des oléagineux, pratiquement stables en 2024, progressent d'environ 4 % en 2025. Les prix des fruits frais augmentent légèrement et ceux des légumes frais se replient.

Les prix des animaux et des produits des animaux progressent de 11 % en en 2025. Ils sont tirés à la hausse par l'envolée des prix des gros bovins (+ 27 %) et des œufs (+ 38 %), alors que les prix des porcins reculent (- 8 % en 2025 après - 7 % en 2024). Les prix du lait de vache augmentent de 5 % en 2025.

En 2025, le prix des intrants agricoles baisse légèrement (- 1 %), porté par la diminution des prix de l'énergie, en particulier de l'électricité et des carburants, des produits de protection des cultures et des aliments pour animaux.

Chute historique de l'excédent agroalimentaire

En 2025, l'excédent commercial agricole et agroalimentaire de la France chute à 0,1 milliard d'euros (Md€), son plus bas niveau depuis la fin des années 1970. Cette baisse de 4,9 Md€ en un an s'explique principalement par une hausse des importations en valeur (+ 8 %), nettement supérieure à celle des exportations (+ 2 %), résultat principalement d'une nouvelle détérioration des termes de l'échange et alors que les volumes importés progressent davantage (+ 3 %) que les volumes exportés (+ 1 %). Cette dégradation affecte presque toutes les filières agricoles et agroalimentaires, qu'il s'agisse de produits bruts ou transformés.

Prix à la production

- **Graines oléagineuses**

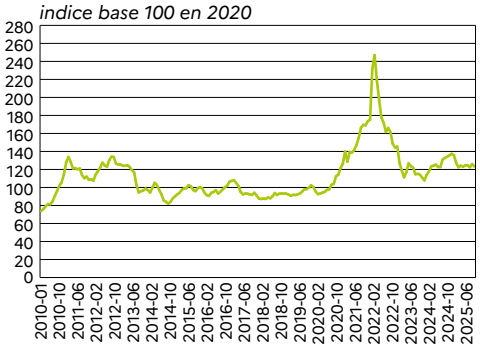

- **Céréales**



- **Fruits et légumes frais**

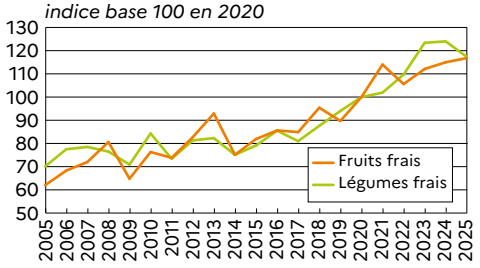

Sources : Agreste, Insee - Ippap

Solde commercial agroalimentaire français

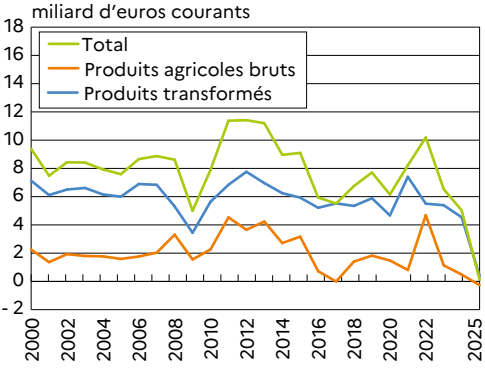

Source : DGDDI



Météorologie

La campagne agricole 2024-2025 a débuté par un automne gris et pluvieux, marqué par des précipitations supérieures de 15 % à la normale, en particulier en septembre et octobre 2024. Les températures ont également été au-dessus des normales saisonnières (+ 0,8 °C par rapport à la moyenne de la période 1991-2020), avec un excédent plus marqué dans l'Est, allant de 0,4 °C en Bretagne à 1,3 °C du Nord-Est au pourtour méditerranéen. Cette douceur est principalement liée à des températures minimales élevées.

L'hiver (novembre à janvier) est resté globalement doux, avec un excédent thermique de 0,6 °C et des précipitations proches de la normale. La situation est toutefois contrastée : le quart nord-ouest a connu des températures de saison et une pluviométrie excédentaire, alors que la moitié sud enregistrait des températures supérieures à la normale et un déficit de précipitations.

Au printemps, l'excédent thermique s'est accentué pour atteindre + 1,1 °C en moyenne, tandis que les précipitations ont été déficitaires de 20 %, sous l'effet de la persistance d'un anticyclone sur l'Europe du Nord. Ce déficit a été particulièrement marqué au nord de la Loire (jusqu'à - 40 %), alors que des excédents pluviométriques s'observaient le long de la Garonne et dans le Sud-Est.

L'été 2025 se classe au troisième rang des plus chauds depuis 1900 avec un excédent de 1,9 °C. Le mois de juin a été particulièrement remarquable, avec un épisode caniculaire précoce et durable sur l'ensemble du territoire. Les précipitations, rares et souvent orageuses, ont présenté de fortes disparités géographiques : malgré un déficit moyen national de 15 %, la situation s'est améliorée dans les régions du Nord, auparavant très déficitaires en pluies au printemps.

Températures moyennes nationales

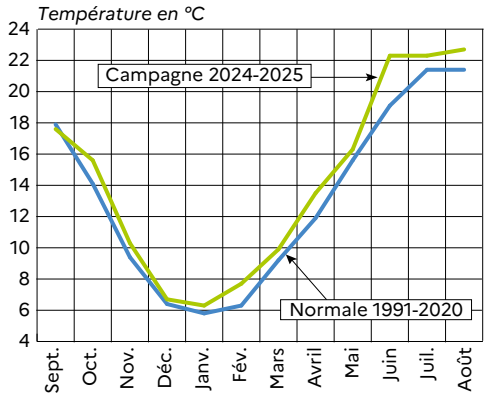

Source : Météo France

Précipitations cumulées
(Rapport à la normale 1991-2020)

▸ de septembre 2024 à février 2025

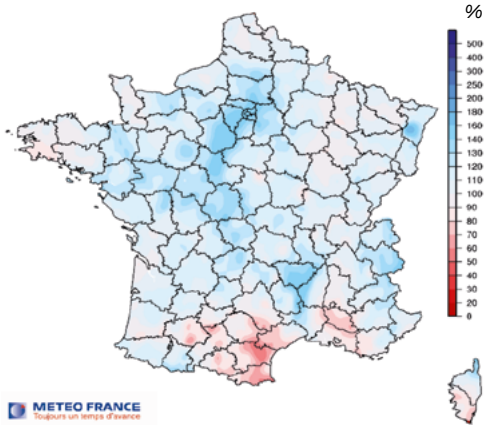

▸ de mars à mai 2025

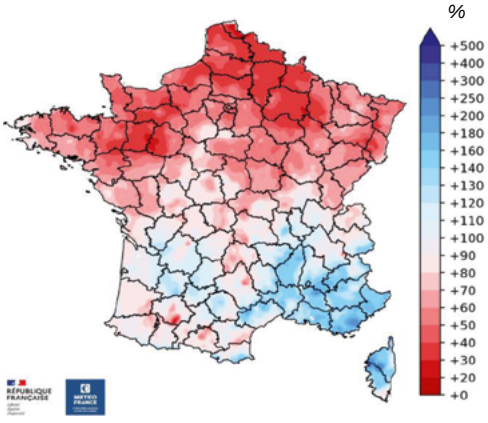

▸ de juin à août 2025

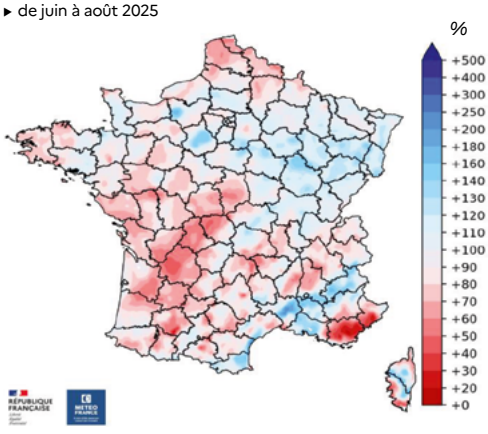

Note de lecture : de mars à mai 2025, le cumul des précipitations est très contrasté avec un excédent dépassant localement de 60 % les normales saisonnières (calculées sur la période 1991-2020) dans les régions méditerranéennes et un déficit de 40 à 80 % dans les Hauts-de-France.
Source : Météo France (fond de carte © IGN)

Utilisation du territoire

occupation des sols

En 2023, les activités agricoles occupent près de 49 % des 63,8 millions d'hectares du territoire français, y compris les départements et régions d'outre-mer (DROM). Ces surfaces occupées se composent essentiellement de surfaces cultivées et de surfaces toujours en herbe (prairies permanentes), mais intègrent également les bâtiments et infrastructures liées à l'élevage. Les régions de Normandie, des Pays de la Loire, des Hauts-de-France et de Bretagne présentent les taux d'occupation agricole les plus élevés. Les activités sylvicoles, quant à elles, s'étendent sur près de 25 % du territoire national, avec une implantation plus marquée dans les régions du Sud et de l'Est. Dans les DROM, la forêt amazonienne de Guyane, immense et quasiment intacte, est classée comme « sans usage ». Elle couvre à elle seule la quasi-totalité de ce territoire, soit une superficie équivalente à la Nouvelle-Aquitaine. Les sols artificialisés occupent 8,4 % du territoire français en 2023 (et 9,5 % hors DROM). Ils se répartissent en 3,6 % de sols imperméables, bâtis ou revêtus et 4,8 % de sols perméables, stabilisés ou enherbés. La moitié de ces surfaces sont destinées à des usages résidentiels, culturels, sportifs ou de loisir, tandis qu'un tiers est consacré aux infrastructures logistiques de transport ou de stockage. À l'échelle nationale, les sols agricoles couvrent près de 44 % du territoire (50 % hors DROM), dont 29 % de sols cultivés et 14 % de surfaces toujours en herbe. Les espaces naturels, quant à eux, occupent 48 % du territoire (40 % hors DROM). Parmi eux, les espaces boisés (forêts, bosquets, haies et alignements arborés, mangroves) sont les plus représentés, couvrant à eux seuls 42 % de la superficie nationale. Les autres formes de milieux naturels, landes, garrigues, maquis, zones humides ou encore sols nus naturels, occupent seulement 6 % du territoire.

Usage socio-économique

• Territoire français

2023

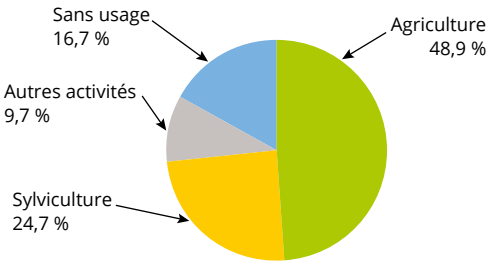

• Selon les régions

2023

surface en million d'hectares

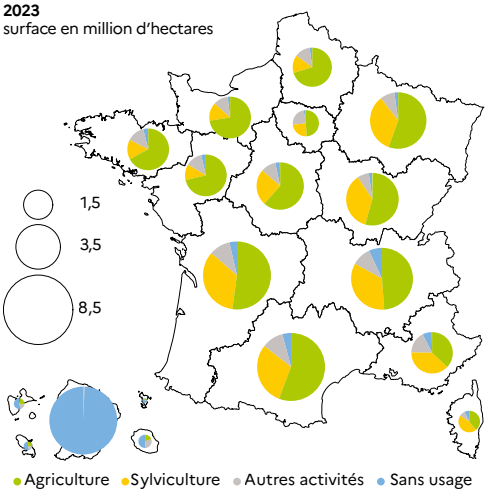

Note : voir glossaire « Teruti ».
Champ : France.
Source : Agreste - Enquêtes Teruti

Occupation du sol[1]

• Territoire français

2023

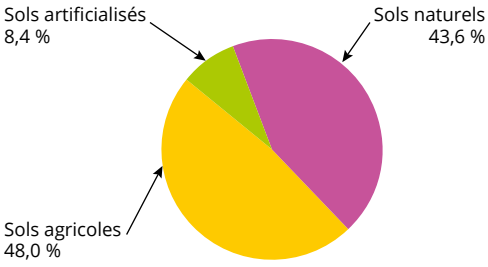

• Selon les régions

2023

surface en million d'hectares

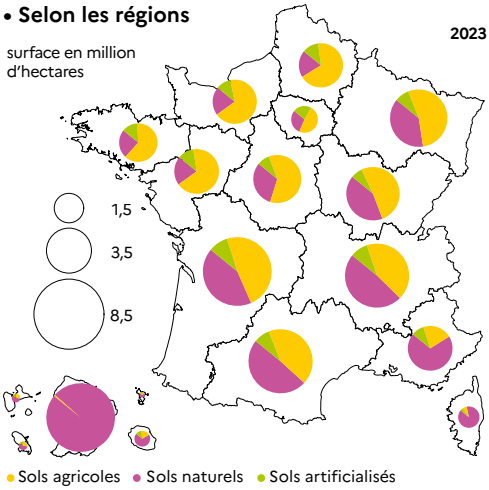

1. Voir glossaire « Teruti », « sols agricoles », « sols artificialisés », « sols naturels ».
Note : voir glossaire « Teruti ».
Champ : France.
Source : Agreste - Enquêtes Teruti

Utilisation du territoire

surface agricole utilisée

La surface agricole utilisée (SAU) diminue depuis les années 1950 : la part de la SAU dans la surface totale est de 52 % en 2025, contre 63 % en 1950 en France (hors DROM). Les départements les plus agricoles se situent dans le quart nord-ouest de la France. Dans la plupart d'entre eux, la SAU représente plus de 60 % de la surface totale. Dans les départements du Sud et de l'Est, cette part est nettement plus faible. Elle est inférieure à 20 % dans certains départements du Sud-Est (Alpes-Maritimes, Var, Corse-du-Sud) et inférieure à 5 % dans les départements franciliens de la petite couronne.

De 1950 à 2000, la surface consacrée aux grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, pommes de terre, cultures industrielles, y compris jachères) a augmenté au détriment des cultures fourragères et des cultures permanentes (vignes, vergers). Depuis 2000, sa part dans la SAU est stable (45 % en 2025, contre 35 % en 1950). Les cultures fourragères (prairies et fourrages annuels), destinées à l'alimentation des animaux, occupent la moitié des surfaces agricoles en 2025. Les autres cultures (cultures permanentes, légumes, fleurs) représentent 5 % de la SAU. Les surfaces de vignes ont fortement diminué au cours des années 1980 avec notamment les mesures d'arrachage de vignes à vins de consommation courante, qui visaient à limiter les excédents. La part des cultures permanentes dans la SAU est la plus élevée en Gironde et dans les départements du pourtour méditerranéen.

Territoire agricole

Part de la SAU dans la surface totale du département
France hors DROM : 51,7 %
France : 44,8 %

2025[p]

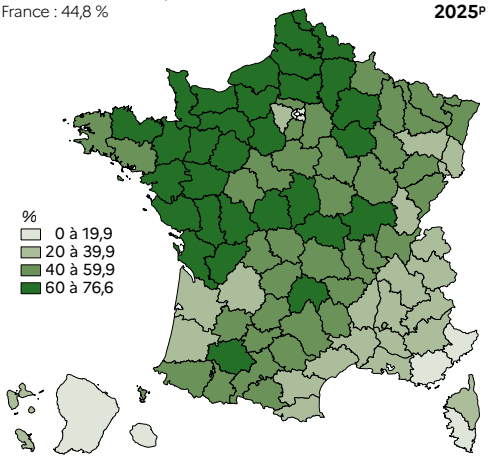

	1950	1980	2000	2020	2025[p]
			millier d'hectares		
Grandes cultures	11 941	11 600	13 469	12 738	12 673
part (%)	*35,3*	*36,1*	*45,2*	*44,6*	*44,6*
Cultures fourragères	18 714	18 268	14 691	14 383	14 339
part (%)	*55,4*	*56,9*	*49,3*	*50,3*	*50,5*
Cultures permanentes	2 050	1 425	1 141	1 037	991
part (%)	*6,1*	*4,4*	*3,8*	*3,6*	*3,5*
Autres[1]	1 082	829	507	432	401
part (%)	*3,2*	*2,6*	*1,7*	*1,5*	*1,4*
Superficie agricole utilisée	33 786	32 121	29 807	28 589	28 403
France (hors DROM) (%)	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*
Part (%) de la SAU dans la surface totale	*62,6*	*57,8*	*54,3*	*52,1*	*51,7*

1. Légumes frais, fleurs et plantes ornementales, semences et plants divers, jardins et vergers familiaux des exploitants et des non exploitants.
Champ : France (hors DROM).
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Cultures permanentes

Part des cultures permanentes dans la SAU du département
France hors DROM : 3,5 %
France : 3,5 %

2025[p]

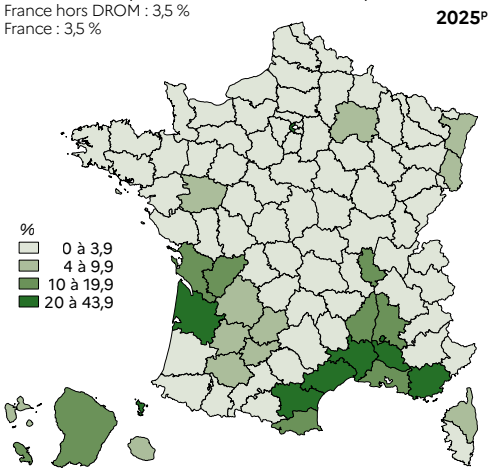

	1950	1980	2000	2020	2025[p]
			millier d'hectares		
Vignes	1 574	1 157	897	799	748
part (%)	*76,8*	*81,3*	*78,6*	*77,0*	*75,4*
dont vins d'appellation[1]	///	377	483	433	406
part (%)	///	*34,9*	*57,0*	*57,5*	*55,7*
dont autres vins[1]	///	704	365	321	323
part (%)	///	*65,1*	*43,0*	*42,5*	*44,3*
Vergers	453	243	218	201	197
part (%)	*22,1*	*17,1*	*19,1*	*19,4*	*19,8*
Autres cult. permanentes	22	23	26	37	47
part (%)	*1,1*	*1,6*	*2,3*	*3,6*	*4,7*
Total cult. permanentes	2 050	1 422	1 141	1 037	991
France (hors DROM) (%)	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*

1. Surface en production.
Champ : France (hors DROM).
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Utilisation du territoire
grandes cultures

Les grandes cultures occupent 12,7 millions d'hectares en 2025 en France (hors DROM), contre 11,9 millions en 1950. Les surfaces en céréales, oléagineux et protéagineux (COP) constituent 89 % des grandes cultures. Celles des pommes de terre en représentent moins de 2 %, contre 8 % en 1950, et la part des jachères est passée de 12 % à 4 % sur cette période. La part des surfaces en cultures industrielles reste limitée (5 % en 2025), mais augmente nettement depuis 2010. Cette hausse s'explique par une multiplication par 3,1 des surfaces en plantes à fibres (chanvre et lin) et le développement des surfaces en plantes aromatiques et médicinales qui ont été multipliées par 1,5.

Les grandes cultures sont plus représentées dans la moitié nord de la France. Leur part est particulièrement élevée (supérieure ou égale à 80 %) dans les départements franciliens de la grande couronne ainsi que dans certains départements des régions Hauts-de-France (Oise, Somme), Grand Est (Aube, Marne) et Centre-Val de Loire (Eure-et-Loir). Les départements avec les surfaces de COP les plus importantes en 2025 sont l'Eure-et-Loir, la Marne, l'Aisne, la Vienne et l'Yonne.

En 2025, les céréales constituent 78 % des superficies en COP. Les oléagineux (colza, tournesol, soja et lin oléagineux) occupent une place de plus en plus importante : ils représentent 19 % des surfaces en COP en 2025 contre 2 % en 1950. Leurs plantes permettent notamment de produire de l'huile, et leur résidu, le tourteau, sert pour l'alimentation animale.

Grandes cultures

Part des grandes cultures dans la SAU du département
France (hors DROM) : 44,6 %
France : 44,5 %

2025p

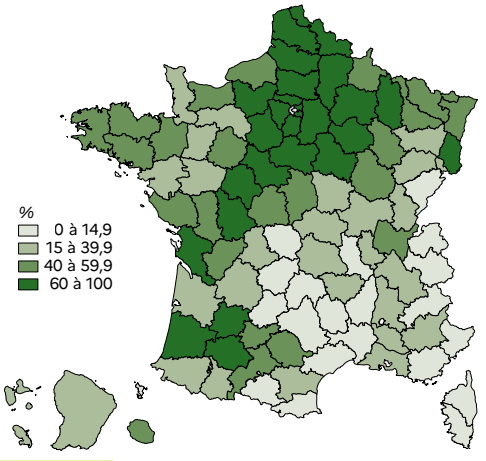

Champ : France

	1950	1980	2000	2020	2025p
	millier d'hectares				
Céréales, oléagineux, protéagineux (COP) y.c légumes secs	9 114	10 519	11 564	11 434	11 279
part (%)	*76,3*	*90,7*	*85,9*	*89,8*	*89,0*
Cultures industrielles (betteraves industrielles, plantes à fibre...)	433	625	521	645	657
part (%)	*3,6*	*5,4*	*3,9*	*5,1*	*5,2*
Pommes de terre	988	237	163	216	241
part (%)	*8,3*	*2,0*	*1,2*	*1,7*	*1,9*
Jachères	1 405	219	1 221	443	495
part (%)	*11,8*	*1,9*	*9,1*	*3,5*	*3,9*
Grandes cultures	11 940	11 600	13 469	12 738	12 673
France (hors DROM) (%)	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Céréales, oléagineux et protéagineux

Surface COP
France (hors DROM) : 11 279 milliers d'hectares
France : 11 280 milliers d'hectares

2025p

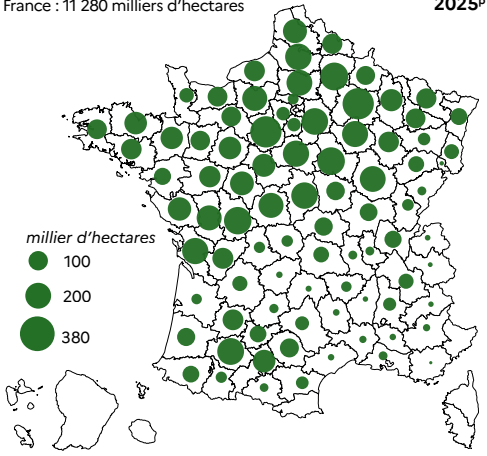

Champ : France

	1950	1980	2000	2020	2025p
	millier d'hectares				
Céréales	8 724	9 895	9 076	8 926	8 795
part (%)	*95,7*	*94,1*	*78,5*	*78,1*	*78,0*
Oléagineux	152	505	2 010	2 119	2 134
part (%)	*1,7*	*4,8*	*17,4*	*18,5*	*18,9*
Protéagineux y.c légumes secs	238	119	477	388	350
part (%)	*2,6*	*1,1*	*4,1*	*3,4*	*3,1*
Céréales, oléagineux et protéagineux (COP) y.c légumes secs	9 114	10 519	11 564	11 434	11 279
France (hors DROM) (%)	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*	*100,0*

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Utilisation du territoire

cultures fourragères

En France (hors DROM), les surfaces en cultures fourragères, destinées à l'alimentation des animaux, sont composées à 90 % de prairies permanentes (surfaces toujours en herbe) ou non permanentes (prairies artificielles et temporaires). Les 10 % restants, soit 1,4 million d'hectares et 5 % de la SAU, sont principalement constitués de fourrages annuels.

Ces surfaces de fourrages annuels ont fortement augmenté depuis 1970, en raison de l'essor du maïs fourrage, devenu le premier aliment des animaux. Dans les trois principaux départements d'élevage de vaches laitières (Manche, Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor), leur part dans la SAU est de l'ordre de 20 %.

Les prairies s'étendent sur 12,9 millions d'hectares en 2025, soit 45 % de la SAU. Elles occupent plus de 90 % de la SAU dans certains départements d'élevage tels que la Corrèze, le Cantal ou la Lozère, et 95 % en Corse-du-Sud ou dans les Hautes-Alpes. La surface totale des prairies a diminué de 5 millions d'hectares depuis les années 1960. Cette forte réduction des surfaces en prairies s'explique d'une part par la diminution du nombre d'animaux, et d'autre part, par la hausse des rendements des prairies temporaires et artificielles et le développement de la production des fourrages annuels qui ont permis de réduire les surfaces traditionnellement consacrées à l'affouragement des animaux.

Cultures fourragères

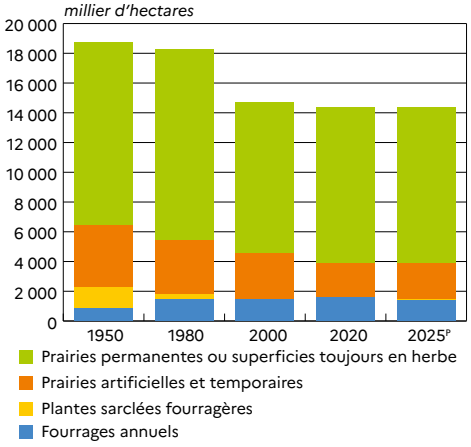

	1950	1980	2000	2020	2025p
	millier d'hectares				
Fourrages annuels	814	1 426	1 436	1 561	1 410
Plantes sarclées fourragères	1 418	373	41	24	14
Total prairies	16 482	16 487	13 213	12 796	12 915
dont prairies artificielles et temporaires	*4 203*	*3 604*	*3 068*	*2 339*	*2 477*
dont prairies permanentes ou superficies toujours en herbe	*12 279*	*12 883*	*10 145*	*10 457*	*10 437*
Total cultures fourragères	18 714	18 287	14 691	14 381	14 339

Champ : France (hors DROM).
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Prairies

Part des prairies[1] dans la SAU du département
France (hors DROM) : 45,5 %
France : 45,5 %

2025p

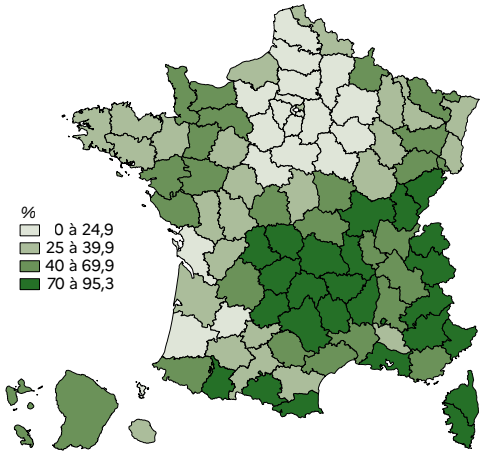

	1960	1980	2000	2020	2025p
	millier d'hectares				
France (hors DROM)	17 915	16 469	13 213	12 796	12 915
dont					
Auvergne-Rhône-Alpes	2 666	2 629	2 247	2 226	2 247
Occitanie	2 367	2 068	1 874	1 984	2 074
Nouvelle-Aquitaine	2 419	2 435	1 955	1 858	1 883
Bourgogne-Franche-Comté	1 777	1 670	1 415	1 342	1 338
Pays de la Loire	1 485	1 499	1 134	1 013	1 011
Grand Est	1 715	1 400	1 035	977	973
Normandie	1 637	1 481	1 075	882	870
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 101	669	578	642	642
Bretagne	825	981	704	673	627
Centre-Val de Loire	900	682	494	574	615
Hauts-de-France	860	597	395	379	384

1. Prairies artificielles, temporaires et surfaces toujours en herbe.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Forêt

La forêt française joue un rôle clé dans le développement des espaces ruraux. Elle fournit la matière première à plusieurs branches d'activité notamment le bois, le papier ou l'énergie, tout en offrant un cadre propice aux activités de loisir et de détente. Elle contribue aussi à la préservation de l'environnement, notamment à travers le stockage du carbone, ce qui en fait un allié important dans la lutte contre le changement climatique.

En 2023, les sols boisés couvrent 26,8 millions d'hectares, soit 42 % de la surface du territoire national, dont 8,0 millions dans les départements d'outre-mer. Sur les 18,9 millions d'hectares de sols boisés en France (hors DROM), les forêts en représentent 93 % (soit 17,5 Mha), les bosquets, les haies et alignements d'arbres couvrant le reste. Depuis le début des années 1980, la superficie de la forêt française (hors DROM) a augmenté de 1,5 million d'hectares, tandis que celle des autres sols boisés (bosquets, haies) a reculé de 640 000 hectares.

La Guyane présente une forte couverture boisée avec près de 92 % de la surface occupée par de la forêt. Dans les autres DROM, ainsi que dans les régions du Sud et de l'Est de l'hexagone, la forêt couvre plus de 39 % du territoire. À l'inverse, les régions de l'Ouest et du Nord sont moins boisées.

À l'échelle européenne, la France (hors DROM) représente, en 2020, environ 11 % de la superficie forestière de l'Union européenne, se classant derrière la Suède (18 %), la Finlande (14 %) et l'Espagne (12 %). Dans les deux premiers pays, les paysages sont dominés par la forêt qui couvre plus des deux tiers de la superficie du territoire.

Sols boisés[1] (forêts, bosquets, haies et alignements d'arbres)

• **France hors DROM**

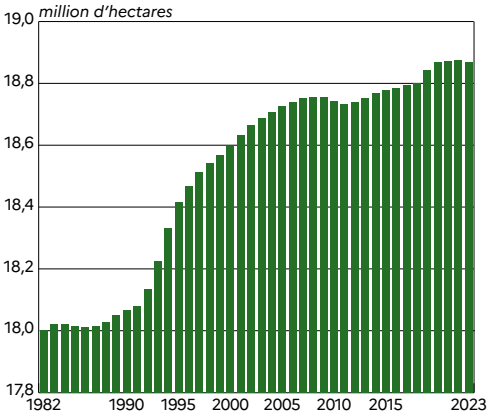

	1983	1993	2003	2013	2023
	millier d'hectares				
Forêts	16 054	16 518	17 114	17 310	17 521
Bosquets, haies et alignements d'arbres	1 967	1 707	1 575	1 442	1 346
Total sols boisés	18 021	18 225	18 689	18 752	18 867

Note : les séries Teruti 1981-1990, Teruti 1992-2003 et Teruti-Lucas 2006-2015 ont été raccordées avec la nouvelle enquête Teruti. Voir glossaire « Teruti ».
1. Voir glossaire « sols naturels ».
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquêtes Teruti, Teruti-Lucas

Taux de boisement

2023

France hors DROM : 34,4 %
France : 42,0 %

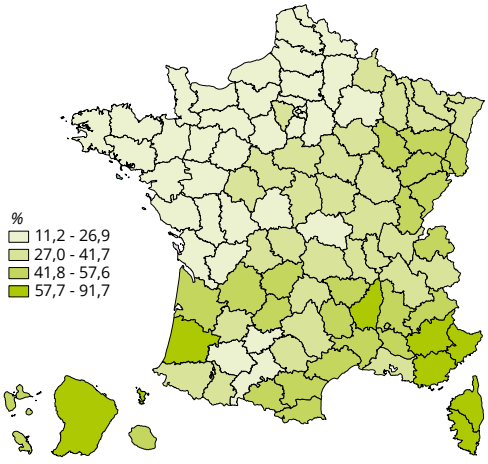

Source : Agreste - Enquêtes Teruti

La forêt dans l'Union européenne à 27

2020

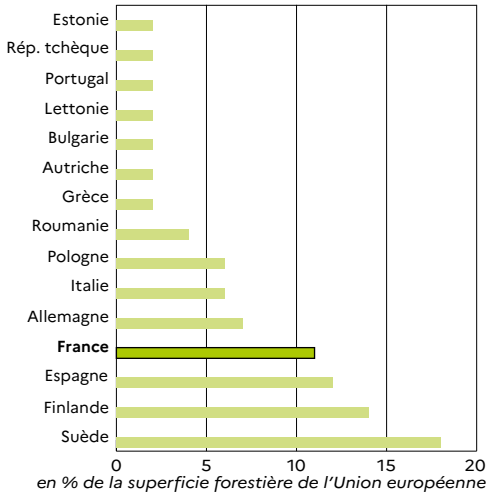

Source : Forest Europe SoEF2020

Exploitations

dimension économique et spécialisation

En 2023, la France (hors DROM) compte 349 600 exploitations agricoles, soit près de 140 000 de moins qu'en 2010. Cette diminution représente un recul moyen de 2,6 % par an depuis 2010.

Le rythme de disparition varie toutefois selon la dimension économique des exploitations. Ainsi, le nombre de microexploitations baisse en moyenne de 5 % par an, tandis que celui des grandes exploitations reste quasiment stable (- 0,1 % par an). À elles seules, les exploitations hors micro assurent 91 % du potentiel de production agricole, mesuré par la production brute standard (PBS).

La baisse du nombre d'exploitations est particulièrement marquée dans les spécialisations d'élevage, avec un recul annuel moyen de 3,5 % entre 2010 et 2023. Cette seule catégorie concentre la moitié de la baisse totale observée. À l'inverse, les exploitations spécialisées dans les productions végétales résistent mieux (- 1,6 % par an), et la filière maraîchage-horticulture se distingue en enregistrant une progression sur la période.

En 2023, la spécialisation « grandes cultures » devient la plus représentée, devant les élevages bovins lait et viande qui occupaient la première place en 2010. Les exploitations mixtes, combinant culture et élevage, sont également en net recul, avec une baisse moyenne de 3,3 % par an.

Nombre d'exploitations selon la dimension économique*

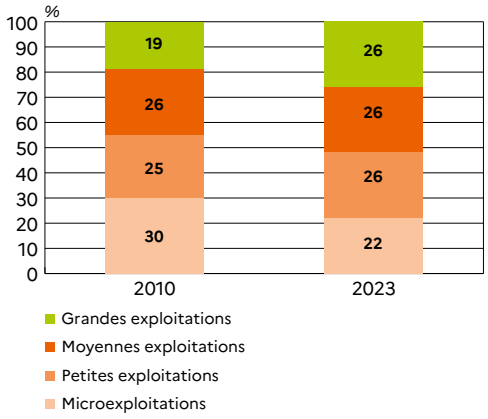

	2010	2023
	millier d'exploitations	
Microexploitations	149,0	76,2
Petites exploitations	122,2	90,8
Moyennes exploitations	126,8	91,9
Grandes exploitations	92,0	90,7
Ensemble	490,0	349,6

* Voir glossaire « dimension économique ».
Champ : France hors DROM, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 (les données du RA 2010 ont été rétropolées en PBS 2020), enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Orientation technico-économique des exploitations

	Effectif d'exploitations				PBS* 2020	
	Ensemble des exploitations		*Ensemble hors micros*		Ensemble hors micros	
	2010	2023	*2010*	*2023*	2010	2023
	millier d'exploitations				*millier d'euros*	
Grandes cultures	118	99	*78*	*72*	181	208
Viticulture	69	53	*49*	*42*	249	285
Bovins viande	60	42	*40*	*31*	98	117
Polyculture, polyélevage	60	39	*43*	*33*	228	263
Ovins, autres herbivores	56	34	*24*	*20*	108	119
Bovins lait	49	32	*47*	*32*	204	309
Porcins, volailles	29	16	*24*	*15*	505	576
Horticulture, maraîchage	14	15	*12*	*13*	332	356
Fruits	21	13	*12*	*10*	364	298
Bovins mixte	12	5	*11*	*5*	228	286
Ensemble[1]	488	349	*341*	*273*	221	254

* Voir glossaire « dimension économique » et « orientation technico-économique ».
1. Hors exploitations non classées (1,8 millier, soit 0,5 % de l'ensemble des exploitations).
Champ : France hors DROM, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 (les données du RA 2010 ont été rétropolées en PBS 2020), enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Exploitations

statut

En 2023, en France (hors DROM), 55 % des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles, tandis que 45 % sont de forme sociétaire (EARL, Gaec…). Depuis 2010, le nombre d'exploitations individuelles a chuté de 44 %, atteignant 191 600, soit une baisse plus marquée que celle observée pour l'ensemble des exploitations (- 29 %). Les exploitations individuelles restent majoritaires, sauf dans les élevages de bovins, porcins et volailles. Ce statut prédomine particulièrement parmi les micros (93 %) et petites exploitations (75 %), mais devient moins fréquent dans les exploitations moyennes (42 %) et grandes (15 %).

En parallèle, les exploitations sous forme sociétaire, au nombre de 158 000, continue de croître (+ 6,4 % par rapport à 2010) en lien avec l'agrandissement des exploitations. Ces structures offrent une protection du patrimoine personnel en le dissociant du patrimoine professionnel et facilitent la mutualisation des moyens matériels, financiers et humains. Les exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) sont les formes sociétaires les plus répandues, notamment chez les grandes exploitations, tandis que les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), où tous les associés sont exploitants, sont particulièrement présents dans les élevages de bovins.

Statut des exploitations

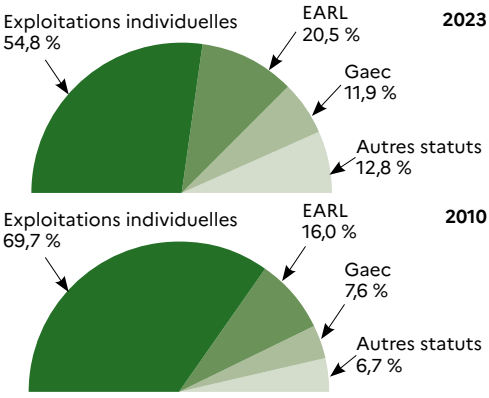

	1988	2000	2010	2023
	millier d'exploitations[1]			
Exploitations individuelles[2]	948,7	538,0	341,5	191,6
Ensemble formes sociétaires	68,1	125,8	148,5	158,0
EARL	1,6	55,9	78,6	71,7
Gaec	37,7	41,5	37,2	41,6
Groupement de fait, société d'assolement en commun	14,2	3,9	1,0	0,1
Autres formes sociétaires[3] et personnes morales	14,6	24,5	31,6	44,6
Ensemble	1 016,8	663,8	490,0	349,6

Voir glossaire « établissement », « structure collective ».
1. À partir de 2010, une exploitation agricole correspond à un seul Siret.
2. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
3. Sociétés civiles, SA, SARL, etc.
Champ : France hors DROM, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles, enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Statut et orientation

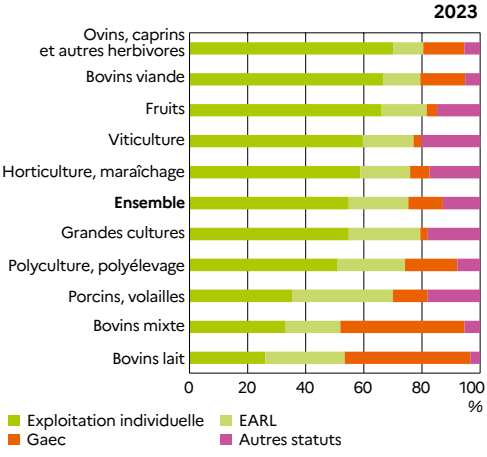

Champ : France hors DROM, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Statut et dimension économique*

2023

	Micros exploit.	Petites exploit.	Moyennes exploit.	Grandes exploit.
	millier d'exploitations			
Exploitations individuelles[1]	71,1	67,8	38,7	14,0
Ensemble formes sociétaires	5,1	23,0	53,2	76,7
EARL	1,9	10,6	27,0	32,2
Gaec	0,3	3,9	13,8	23,7
Groupement de fait, société d'assolement en commun		0,1	0,0	0,0
Autres formes sociétaires[2] et personnes morales	2,9	8,4	12,4	20,9
Ensemble	76,2	90,8	91,9	90,7

* Voir glossaire « dimension économique ».
1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
2. Sociétés civiles, SA, SARL, etc.
Champ : France hors DROM, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Exploitations
surface agricole

En 2023, la quasi-totalité des 349 600 exploitations de France (hors DROM) disposent d'une surface agricole utilisée (SAU). Seules 2 % des exploitations ne valorisent pas de SAU. C'est le cas par exemple des apiculteurs ou des éleveurs en hors sol (volailles, porcins…). En 2023, une exploitation ayant de la SAU dispose en moyenne de 76 hectares, soit 20 hectares de plus qu'en 2010.

Les grandes exploitations (en termes de taille économique) cultivent désormais 48 % de la SAU, contre 40 % en 2010. Elles exploitent en moyenne 143 hectares, soit 67 hectares de plus que l'ensemble des exploitations. Les microexploitations ne valorisent que 4 % de la SAU et disposent de 14 hectares en moyenne.

Les exploitations de forme sociétaire disposent en moyenne de 117 hectares de SAU, presque trois fois plus que les exploitations individuelles. Les écarts sont plus marqués en viticulture et maraîchage horticulture. En revanche, l'écart de surface est un peu plus réduit dans les élevages de bovins lait et de porcins/volailles : les formes sociétaires y cultivent en moyenne 2 fois plus de SAU que les exploitations individuelles.

Pour la France (hors DROM), la superficie moyenne varie de 40 ha en région Provence-Alpes-Côte d'Azur à 136 ha en Île-de-France. La taille moyenne est plus faible dans le sud de la France (moins de 60 ha en moyenne en Occitanie et en PACA), et plus élevée dans le centre et le centre est de la France (plus de 100 ha de moyenne).

Surface agricole utilisée moyenne par spécialisation et statut en 2023

	Ensemble	Exploitations individuelles[1]	Formes sociétaires[2]
	hectare par exploitation ayant de la SAU		
Bovins mixte	141	75	173
Bovins lait	112	65	129
Polyculture et polyélevage	102	51	156
Grandes cultures	102	57	155
Bovins viande	91	61	153
Porcins, volailles	57	35	69
Ovins, caprins et autres herbivores	55	36	100
Viticulture	20	9	36
Fruits	25	15	47
Maraîchage et horticulture	13	6	23
Ensemble des exploitations	76	42	117

1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
2. Y compris autres personnes morales.
Champ : France hors DROM, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Surface agricole utilisée des exploitations en ayant

2023

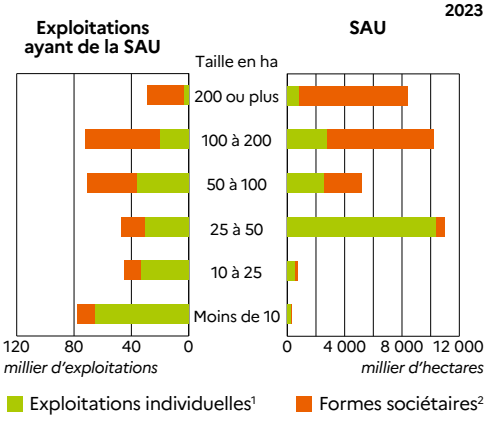

• SAU moyenne selon la taille économique*

Taille économique des exploitations	2010	2023	2010	2023
	hectare par exploitation en ayant		*part (%) dans la SAU totale*	
Micro-exploitations	8	14	4	4
Petites exploitations	39	43	18	15
Moyennes exploitations	81	94	38	33
Grandes exploitations	122	143	40	48
Ensemble des exploitations	56	76	100	100

* Voir glossaire « dimension économique ».
1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
2. Y compris autres personnes morales.
Champ : France hors DROM, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010, Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

SAU moyenne des exploitations selon la région

2023

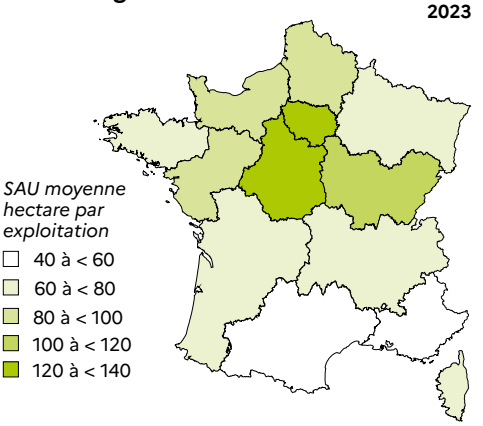

Champ : France hors DROM, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Exploitations de l'Union européenne

nombre et taille

En 2020, l'Union européenne regroupe 9,1 millions d'exploitations agricoles. La Roumanie en concentre un tiers, suivie par la Pologne (14 %), l'Italie (12 %) et l'Espagne (10 %). Avec 393 000 exploitations, soit 4 % du total européen, la France (hors DROM) se classe à la 6e place.

Un peu plus de 8 exploitations européennes sur 10 sont des microexploitations au sens de la dimension économique. Elles représentent 94 % des exploitations en Roumanie. À l'opposé, les exploitations de taille moyenne ou grande rassemblent entre 70 et 80 % du total aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en France.

Les exploitations européennes disposent en moyenne de 17 hectares. Mais l'écart est grand entre les exploitations roumaines et tchèques (respectivement 4 et 121 hectares). Les exploitations européennes hors micro utilisent 90 hectares en moyenne. Elles cultivent plus de 80 % des surfaces agricoles européennes.

En 2020, 60 % du potentiel de production agricole européen, mesuré par la production brute standard, sont issus des exploitations françaises (18 %), italiennes (16 %), allemandes (13 %) et espagnoles (13 %). Ces exploitations cultivent 52 % de la SAU européenne, mais ne représentent que 29 % du nombre d'exploitations.

Exploitations et SAU dans l'Union européenne à 27

2020

	Nbre d'exploitations		SAU moyenne[1]	
	Total	Hors micro-exploitations	Total	Hors micro-exploitations
	millier		*hectare*	
UE à 27	**9 067**	**1 729**	**17**	**90**
Roumanie	2 887	54	4	236
Pologne	1 301	208	11	71
Italie	1 130	301	11	40
Espagne	915	253	26	94
Grèce	531	76	5	37
France	**393**	**283**	**70**	**97**
Portugal	290	36	14	110
Allemagne	262	161	63	103
Hongrie	232	36	21	139
Croatie	144	13	9	93
Bulgarie	133	19	34	235
Lituanie	132	14	22	214
Irlande	130	48	35	93
Autriche	111	55	23	47
Slovénie	72	9	7	52
Lettonie	69	7	29	269
Suède	59	22	51	140
Pays-Bas	53	43	35	42
Finlande	46	20	50	114
Danemark	37	18	71	145
Belgique	36	29	38	48
Chypre	34	3	4	40
Tchéquie	29	11	121	312
Slovaquie	20	5	95	416
Estonie	11	3	86	308
Malte	8	1	1	18
Luxembourg	2	1	70	96

Voir glossaire « dimension économique ».
1. Y compris exploitations sans SAU.
Champ : ensemble des exploitations
Source : Eurostat - Recensement agricole 2020

Exploitations, SAU et production brute standard en 2020

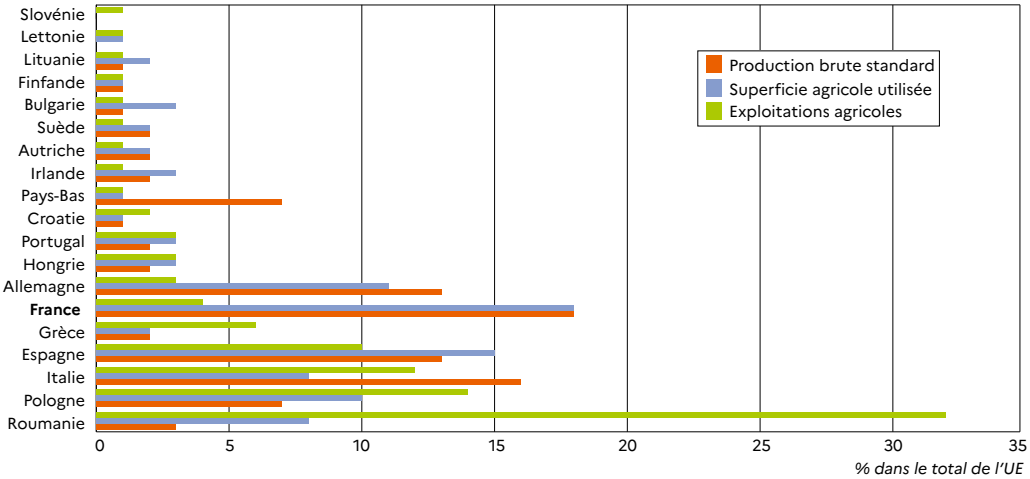

Note : le pourcentage de chacune des trois données pour les 8 pays non représentés est inférieur à 2 %.
Champ : ensemble des exploitations.
Source : Eurostat - Recensement agricole 2020

Exploitations de l'Union européenne

main-d'œuvre

En 2020, les exploitations agricoles de l'Union européenne (UE à 27) emploient en moyenne 0,9 équivalent-temps-plein (ETP). Ce chiffre masque toutefois de fortes disparités entre les États membres. La Roumanie enregistre la moyenne européenne la plus faible (0,4 ETP), à l'inverse de la Tchéquie (3,3 ETP).

En excluant les micro exploitations, la moyenne européenne s'élève à 2,2 ETP par exploitation, un niveau proche de celui observé en France (hors DROM). Les écarts demeurent cependant conséquents au sein de l'UE, allant de 1,5 ETP en Autriche et en Irlande à 7,3 ETP en Slovaquie.

La composition de la main-d'œuvre employée dans les exploitations agricoles européennes présente une grande diversité. En moyenne, les exploitants agricoles en nom propre et leurs familles, hors groupements, représentent près des deux tiers de la force de travail de l'UE. Cette proportion atteint plus de 90 % en Slovénie ou en Pologne et moins de 30 % en Slovaquie et Tchéquie. En France, elle ne pèse que 35 % dans le volume de travail des exploitations. Ces différences s'expliquent par la variété des structures de production agricole en Europe, tant en termes de taille des exploitations agricoles que d'organisation juridique.

Main-d'œuvre[1] des exploitations de l'Union européenne à 2020

	ETP total		ETP moyen	
	Ensemb. des expl.	Hors micro-exploitations	Ensemb. des expl.	Hors micro-exploitations
	millier d'ETP		*ETP moyen par expl.*	
UE à 27	**7 918**	**3 816**	**0,9**	**2,2**
Belgique	52	48	1,5	1,7
Bulgarie	182	75	1,4	3,8
Tchéquie	94	79	3,3	7,0
Danemark	86	58	2,3	3,2
Allemagne	470	402	1,8	2,5
Estonie	17	11	1,5	3,5
Irlande	155	72	1,2	1,5
Grèce	570	195	1,1	2,6
Espagne	827	491	0,9	1,9
France	**671**	**589**	**1,7**	**2,1**
Croatie	160	37	1,1	2,8
Italie	849	528	0,8	1,8
Chypre	20	8	0,6	2,5
Lettonie	67	21	1,0	2,8
Lituanie	113	47	0,9	3,5
Luxembourg	4	3	1,9	2,3
Hongrie	242	124	1,0	3,5
Malte	5	1	0,6	1,7
Pays-Bas	151	140	2,9	3,3
Autriche	121	85	1,1	1,5
Pologne	1 392	458	1,1	2,2
Portugal	304	100	1,0	2,8
Roumanie	1 144	113	0,4	2,1
Slovénie	71	19	1,0	2,1
Slovaquie	42	33	2,1	7,3
Finlande	56	42	1,2	2,1
Suède	53	37	0,9	1,7

Voir glossaire « dimension économique ».
1. Main-d'œuvre employée directement par les exploitations.
Champ : ensemble des exploitations.
Source : Eurostat - Recensement agricole 2020

Composition de la main-d'œuvre[1] dans les exploitations de l'UE en 2020

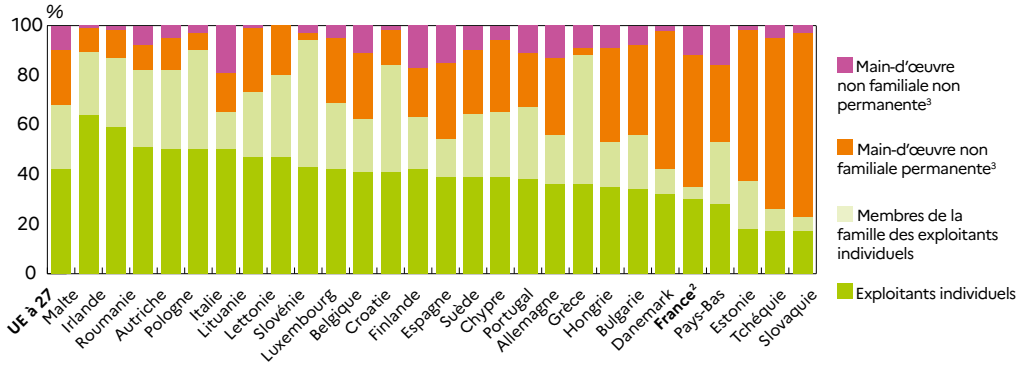

1. Main-d'œuvre employée directement par les exploitations.
2. Pour la Guyane, champ limité aux exploitations accessibles par la route.
3. Au sens d'Eurostat, les ETP non familiales correspondent à toutes les ETP hors celles de la famille des exploitants en nom propre. En particulier, en font partie les ETP des chefs d'exploitation et coexploitants, de leur famille et des salariés des exploitations de statut de forme sociétaire y compris groupements.
Champ : ensemble des exploitations y compris collectives (pâturages collectifs…).
Source : Eurostat - Recensement agricole 2020

Foncier

mode de faire-valoir

Dans les exploitations individuelles, les terres peuvent être exploitées en faire-valoir direct lorsque l'exploitant en est propriétaire, en fermage, c'est-à-dire louées à des tiers, ou, plus marginalement, en métayage, où le propriétaire non exploitant perçoit une part des récoltes. Pour les exploitations sous forme sociétaire, les terres peuvent appartenir à la société, être louées aux associés ou encore à des tiers.

En 2023, la location de terres auprès de tiers reste le mode de faire-valoir le plus répandu en France (hors DROM), représentant près de la moitié de la surface agricole utilisée (SAU). Les autres terres sont exploitées en faire-valoir direct (21 % de la SAU) ou par des sociétés qui louent leurs terres à leurs associés (28 % de la SAU).

Plus d'un tiers des exploitations individuelles possèdent la totalité de leurs terres, tandis que 19 % des sociétés exploitent uniquement des terres détenues entièrement par leurs associés. Près de la moitié des exploitations individuelles et 59 % des sociétés louent tout ou partie de leurs terres à des tiers. En revanche, seules 16 % des exploitations individuelles et 13 % des sociétés exploitent exclusivement des terres louées à des tiers.

La location de terres à des tiers est plus répandue dans les grandes exploitations, qui sont très majoritairement des formes sociétaires, où elle concerne 49 % des surfaces, contre 33 % dans les microexploitations. Cette pratique tend à diminuer avec l'âge du chef d'exploitation : elle représente 75 % de la SAU chez les moins de 40 ans, qui s'installent majoritairement sous forme sociétaire, contre 39 % chez les plus de 60 ans. Géographiquement, ce mode de faire-valoir prédomine dans la moitié nord de la France, tandis qu'il ne dépasse pas 40 % en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mode de faire-valoir en 2023

• Part de la SAU

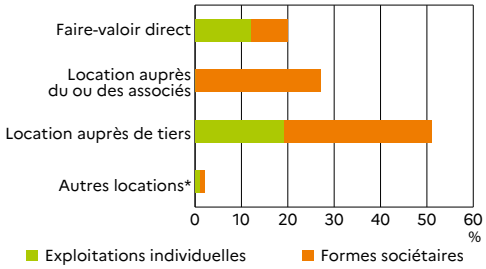

• SAU et taille de l'exploitation

Dimension économique de l'exploitation	Faire valoir direct	Terres prises en location		Autres locations*
		Auprès du ou des associés	Auprès de tiers	
	millier hectares			
Micros	588	46	340	68
Petites	1 514	362	1 853	204
Moyennes	1 975	2 128	4 340	207
Grandes	1 549	4 829	6 317	242
France hors DROM	5 626	7 365	12 850	721

• Exploitation et statut

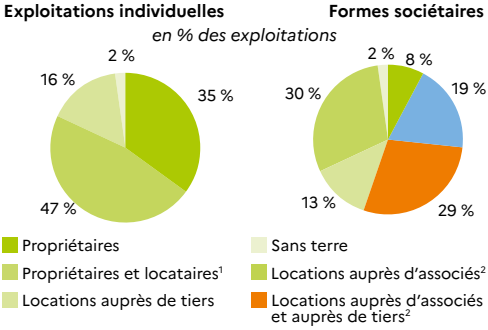

Voir glossaire «mode de faire-valoir».
* Métayage, colonage, locations provisoires…
1. SAU en faire-valoir direct et en location auprès de tiers.
2. Y compris faire-valoir direct éventuel.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Part de la SAU louée auprès de tiers en 2023

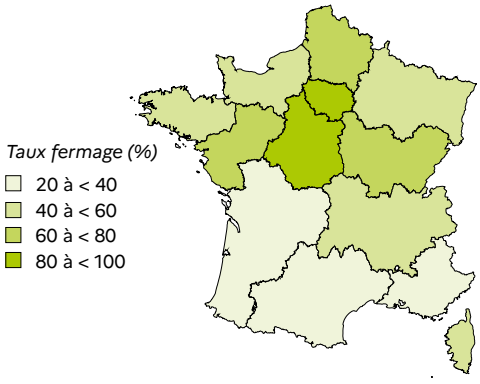

Selon l'âge du chef d'exploitation

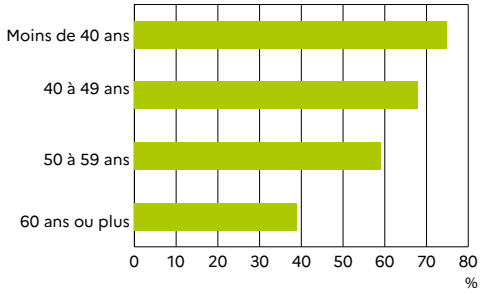

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Foncier

Safer

Les missions et les moyens d'intervention des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) ont été renforcés en 2014. Ils sont définis autour de quatre axes : agriculture, environnement, développement durable des territoires ruraux et transparence du marché foncier rural.

Les Safer disposent d'un droit de préemption lors d'une mise en vente d'un bien par un propriétaire, y compris la vente séparée de l'usufruit et de la nue-propriété, et la vente de parts sociales d'une société agricole en cas de cession de la totalité d'entre elles.

En 2025, les Safer ont acquis 100 100 ha. Elles en ont rétrocédé 99 900 ha, dont 33 % ont été consacrés à l'installation et 40 % ont contribué à l'agrandissement des structures existantes. Le reste alimente d'autres types d'opérations : remaniements parcellaires, développement local, environnement, développement des espaces forestiers, etc.

Les superficies moyennes par opération sont faibles : 7,2 ha pour une acquisition et 6,9 ha pour une rétrocession. Dans le cas d'une installation, la surface moyenne rétrocédée est de 9 ha contre 8 ha pour un agrandissement.

Activité des Safer

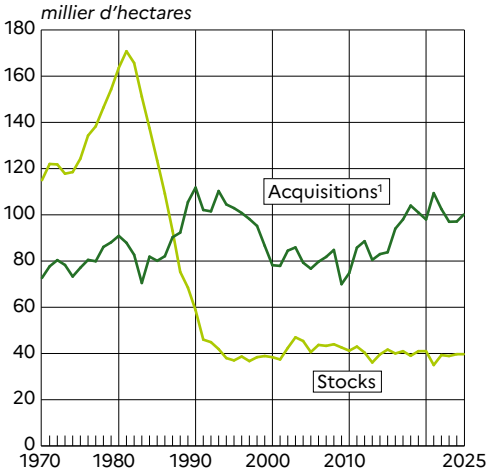

	1990	2010	2015	2024	2025	Cumul depuis 1961
	millier d'hectares					
Acquisitions[1]	112	75	84	97	100	5 227
Rétrocessions[1]	122	76	87	98	100	5 096
dont installations[2]	32	26	31	36	33	...
agrandissements	69	23	24	38	40	...
Stocks	59	41	42	40	40	///

1. Au 31 décembre de chaque année.
2. Les installations concernent aussi celles non-agricoles (chiffre comparable aux années précédentes). En 2025, les seules installations agricoles représentent 26 milliers d'hectares.
Champ : France hors DROM.
Source : Groupe Safer

Surface moyenne par opération

• Acquisitions et rétrocessions

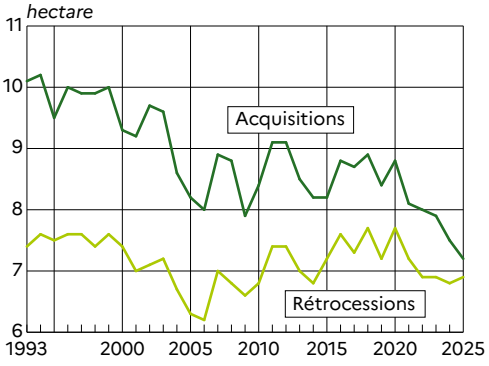

Champ : France hors DROM.
Source : Groupe Safer

• Surface moyenne rétrocédée

	2000	2010	2015	2024	2025
	surface moyenne (ha)				
Installations	21	13	12	11	9
Agrandissements	11	7	7	7	8

Foncier

prix des terres, prés et vignes

Globalement stables entre 1980 et 1997, les prix (moyens par hectare) des terres labourables et des prairies naturelles libres de toute location ont presque doublé en France (hors DROM et Corse) entre 1997 à 2014. En euros constants (corrigés de l'inflation), ils ont augmenté de 54 %. De 2015 à 2021, les prix fluctuent autour de 6 000 euros en moyenne par hectare, et repartent à la hausse ensuite (+ 0,9 % en 2025, après + 3,2 % en 2024). Entre 2015 et 2025, le prix des terres en euros courants a toutefois augmenté moins vite que le niveau général des prix, entraînant une baisse des prix des terres en euros constants de 11 %. À l'inverse, entre 1997 et 2014, le prix des terres en euros courants a augmenté plus vite que le niveau général des prix, dans un contexte de baisse des taux d'intérêt réel.

Les niveaux de prix restent très hétérogènes entre les territoires. En 2025, les prix des terres agricoles libres s'échelonnent de 2 540 euros à l'hectare dans le Jura à 16 720 dans les Bouches-du-Rhône.

En 2025, les prix des vignes sont orientés à la baisse. Hors production d'eaux de vie, le prix des vignes d'appellation (AOP) recule en moyenne de 2,9 % sur un an en 2025 (à prix courants), mais se maintient à un niveau élevé (171 400 euros l'hectare). Le prix des autres vignes chute fortement en 2025 (- 35,1 % sur un an à prix courants) pour s'établir en moyenne à 15 700 euros l'hectare, tirés à la baisse par la forte diminution des prix des vignes pour eaux de vie d'appellation.

Prix des terres agricoles

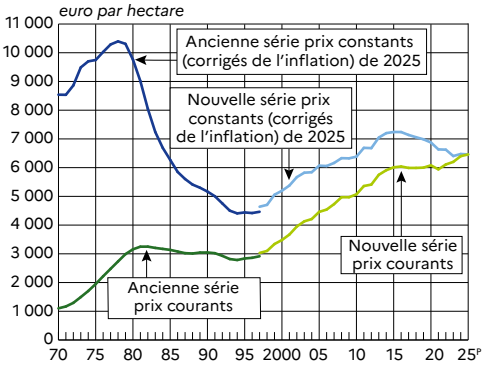

Note : les prix (corrigés de l'inflation) sont calculés en déflatant les prix par l'indice de prix du PIB.
Champ : ensemble des terres labourables et prés (de plus de 0,7 ha pour les terres libres à la vente) en France hors DROM et hors Corse.
Sources : Agreste, Groupe Safer

	2000	2010	2015	2024	2025p
Terres et prés	*euro par hectare (prix courant)*				
Terres libres	3 480	5 070	6010	6 400	6 460
Terres louées	2 790	3 830	4470	5 220	5 350
Vignes	*millier d'euros par hectare (prix courant)*				
Vignes d'appellation	66,7	110,8	148,9	176,5	171,4
dont champagne	434,1	849,2	1 144,4	1 121,8	1 131,9
autres AOP	43,9	54,3	68,4	93,8	87,4
Autres vignes	13,0	15,5	21,5	24,2	15,7
dont vignes pour eaux de vie d'appellation	15,1	27,7	42,7	51,0	23,2
autres vignes	12,2	10,7	13,1	13,8	12,8

Champ : ensemble des terres et prés (de plus de 0,7 ha pour les terres libres à la vente) en France hors DROM et hors Corse.
Sources : Agreste, Groupe Safer

Volume des transactions des terres et prés

Mode de faire-valoir / Profession de l'acquéreur	2016 Terres libres	2016 Terres louées	2016 Ensemble	2025 Terres libres	2025 Terres louées	2025 Ensemble
	millier d'hectares					
Toutes professions	160,4	186,5	346,9	181,8	242,7	424,5
dont agriculteurs personnes physiques	77,6	136,2	213,8	73,9	137,0	210,9
dont sociétés d'exploitation agricole	8,6	12,5	21,1	16,2	22,6	38,9
% de SAU échangée			1,4 %			1,7 %

Note : la Safer signale un changement de méthodologie en 2025. La nouvelle méthodologie a été rétropolée jusqu'à 2016 ; ainsi les données de 2025 présentées ci-dessus sont comparables aux données de 2016 affichées à leur gauche, mais pas comparables aux données publiées dans les précédents numéros du Graph'Agri.
Champ : France (y compris Corse et DROM).
Sources : Agreste, Groupe Safer

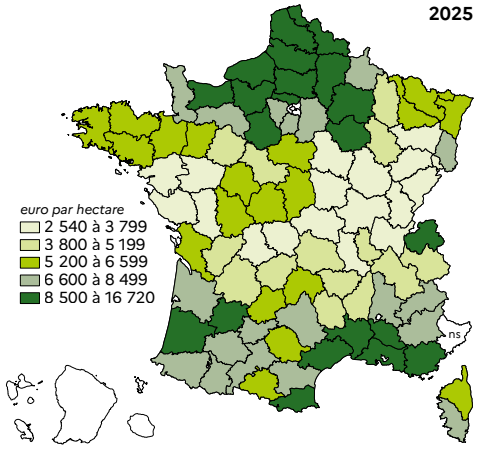

Champ : ensemble des terres labourables et prairie naturelles libres à la vente de plus de 0,7 ha en France hors DROM.
ns : non significatif.
Sources : Agreste, Groupe Safer

Installations

En France hors DROM, en 2024, 12 661 non-salariés se sont nouvellement installés en tant que chefs d'exploitation agricole (première affiliation) contre 13 621 en 2023, soit une baisse de 7,0 % en 2024. C'est la deuxième année de baisse de suite, après la baisse (de 3,6 %) en 2023, deux années de hausse (+ 1,6 % en 2022 et + 11,2 % en 2021) et trois années de baisse (- 6,7 % en 2020, - 3,7 % en 2019 et - 2,8 % en 2018).

En 2024, quatre régions comptent chacune plus de 1 000 installations et représentent 54 % des installations en France hors DROM : Occitanie (1 934), Nouvelle-Aquitaine (1 916), Auvergne-Rhône-Alpes (1 825) et Grand Est (1 118).

Hors transferts entre époux, 12 280 nouveaux chefs d'exploitation se sont installés en 2024, majoritairement en élevage bovins (21 %, dont 10,5 % en bovins lait et 10,5 % en bovins viande), en grandes cultures (17 %), en polyculture-polyélevage (12 %), en viticulture (10 %) et en maraîchage-horticulture (8 %). Ils s'installent majoritairement sous forme sociétaire (53 % en 2024). La pluriactivité concerne 42 % des nouveaux installés en 2024.

Parmi les nouveaux installés en 2024, 8 967 ont moins de 40 ans (âge maximal pour être éligible aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs), soit 73 % de l'ensemble des installés hors transfert entre époux.

En 2024, la superficie moyenne des nouveaux installés est de 33 hectares : 37 hectares pour les moins de 40 ans (42 ha chez les hommes et 27 ha chez les femmes), 22 hectares pour les plus de 40 ans (20 ha chez les hommes et 24 ha chez les femmes).

Hors transferts entre époux, 37 % des nouveaux chefs d'exploitation installés en 2024 sont des femmes. Les femmes représentent 33 % des nouveaux installés avant 40 ans et 49 % après 40 ans. Les femmes s'installent plus tardivement que les hommes : en 2024, 35 % des femmes installées ont plus de 40 ans contre 22 % des hommes.

Ensemble des installations

• De 2003 à 2024

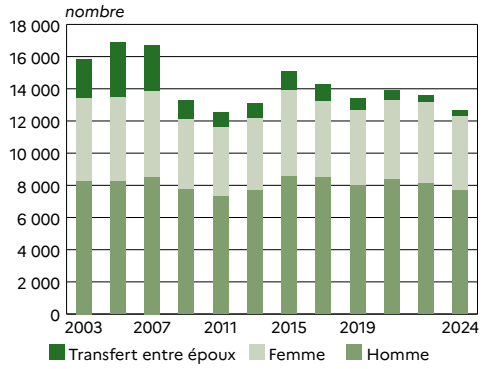

• Selon la région en 2024

	Nouveaux installés	Part des transferts entre époux	Taux de renouvellement[1]
	nombre	*%*	
Occitanie	1 934	3,9	3,4
Nouvelle-Aquitaine	1 916	3,7	3,3
Auvergne-Rhône-Alpes	1 825	2,0	3,6
Grand Est	1 118	4,5	3,2
Pays de la Loire	972	3,0	3,1
Bretagne	912	3,3	3,6
Normandie	859	3,0	2,9
Bourgogne-Franche-Comté	784	1,9	3,1
Hauts-de-France	756	1,7	4,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	752	2,2	2,9
Centre-Val de Loire	526	3,0	2,8
Île-de-France	205	1,5	3,9
Corse	102	0,0	3,5
France (hors DROM)	12 661	3,0	3,3

1. Le taux de renouvellement est le rapport entre les nouveaux installés hors transferts entre époux et le nombre d'exploitants déjà en exercice.
Champ : ensemble des exploitants agricoles au sens MSA.
Source : Mutualité sociale agricole

Installations en 2024 - hors transfert entre époux*

• Selon l'âge et le secteur d'activité agricole

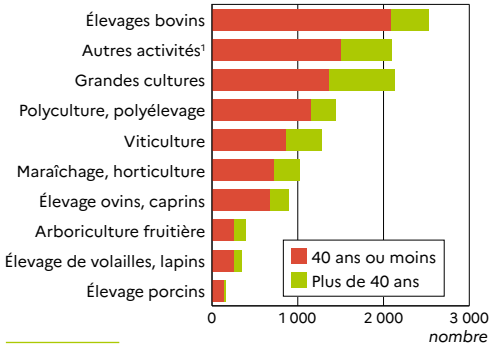

• Selon l'âge et le sexe

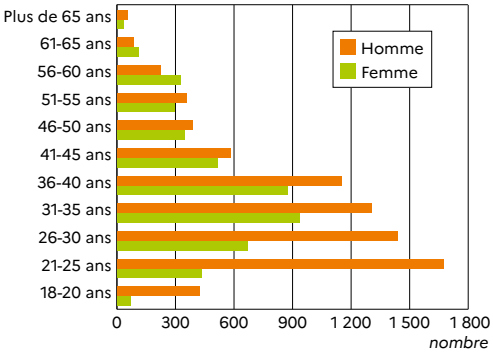

* Parmi les nouveaux installés, on distingue le cas particulier des transferts entre époux lorsque le chef d'exploitation qui fait valoir ses droits à la retraite transmet son exploitation à son conjoint, qui la dirige alors jusqu'à sa propre retraite.
1. Élevage de chevaux et activités liées, autres élevages de petits ou gros animaux, autres cultures spécialisées (pépinières, conchyliculture, sylviculture…).
Champ : ensemble des exploitants agricoles hors transferts entre époux au sens de la MSA.
Source : Mutualité sociale agricole

Aides à l'installation

Les aides à l'installation permettent de financer une partie des investissements indispensables lors de la phase d'installation. Dans le cadre de la nouvelle programmation de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027, les aides à l'installation du second pilier de la PAC sont gérées par les Conseils régionaux. Elles regroupent les aides à l'installation en faveur des jeunes agriculteurs (mesure 75.01 du plan stratégique national (PSN)) et les aides à l'installation en faveur des nouveaux agriculteurs (mesure 75.05 du PSN). Selon l'aide demandée, les conditions d'âge et de diplôme ne sont pas les mêmes, mais les candidats doivent tous démontrer la viabilité économique de leur projet.

En 2025, plus de la moitié des agriculteurs de moins de 40 ans qui s'installent bénéficient des aides à l'installation. Au total, 5 653 aides à l'installation des jeunes et nouveaux agriculteurs (DJNA) ont été accordées, pour un montant moyen de 31 054 € par bénéficiaire. Les montants des aides à l'installation sont attribués en fonction des zones d'installation et des critères de modulation, selon une grille définie dans chaque région. En 2025, la répartition par zone d'installation est la suivante : 42,5 % en zone non défavorisée (avec un montant moyen d'environ 27 690 €), 31,5 % en zone défavorisée hors montagne (avec un montant moyen d'environ 30 230 €) et 26,0 % en zone de montagne (avec un montant moyen d'environ 37 560 €).

Au total, 175,5 millions d'euros de subventions publiques (Régions, FEADER) ont été engagées au titre de la DJNA en 2025. Presque un tiers des bénéficiaires de la DJNA sont des femmes (31 %).

Aide à l'installation accordées par région en 2025

	Nombre	Montant total	Montant moyen
Auvergne-Rhône-Alpes	821	34 799 930 €	42 387 €
Bourgogne-Franche-Comté	281	10 901 750 €	38 796 €
Bretagne	471	10 048 200 €	21 334 €
Centre-Val de Loire	376	11 786 000 €	31 346 €
Grand Est	443	12 076 000 €	27 260 €
Guadeloupe	22	2 019 500 €	91 795 €
Hauts-de-France	174	4 827 000 €	27 741 €
Île-de-France	59	2 983 000 €	50 559 €
La Réunion	14	1 156 500 €	82 607 €
Normandie	363	8 915 900 €	24 562 €
Nouvelle-Aquitaine	817	25 784 100 €	31 559 €
Occitanie	1 000	22 494 000 €	22 494 €
Pays de la Loire	483	15 658 080 €	32 418 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	329	12 096 000 €	36 766 €
Total	5 653	175 545 960 €	31 054 €

Aide à l'installation accordées par zone en 2025

	Nombre	%	Montant total	Montant moyen
Zone défavorisée hors montagne	1 781	31,5	53 832 250 €	30 226 €
Zone de montagne	1 469	26,0	55 172 680 €	37 558 €
Zone non défavorisée	2 403	42,5	66 541 030 €	27 691 €
TOTAL	5 653	100,0	175 545 960 €	31 054 €

Champ : France hors Corse et hors DROM sauf Guadeloupe et La Réunion.
Sources : ASP

Répartition du nombre de DJNA accordées par tranche d'âge et par genre en 2025

	Nombre total	%	Nombre de femmes	%	Nombre d'hommes	%
de 18 à 24 ans	1 476	26,1	206	11,7	1 270	32,6
de 25 à 29 ans	1 398	24,7	349	19,8	1 049	27,0
de 30 à 34 ans	1 185	21,0	451	25,6	734	18,9
de 35 à 40 ans	1 271	22,5	590	33,5	681	17,5
41 ans et plus	323	5,7	167	9,5	156	4,0
TOTAL	5 653	100,0	1 763	100,0	3 890	100,0

Champ : France hors Corse et hors DROM sauf Guadeloupe et La Réunion.
Sources : ASP

Équipement des exploitations

Posséder en propre un tracteur est une pratique généralisée chez les agriculteurs : près de 8 sur 10 sont propriétaires d'au moins un tracteur. Ces machines sont de plus en plus puissantes : entre 2013 et 2023, la part des tracteurs en propriété de moins de 80 CV est passée de 47 à 35 % alors que celle de plus de 170 CV a doublé (de 4 à 9 %). En 2024, les immatriculations de tracteurs neufs baissent légèrement avec 62 500 unités, celles de tracteurs d'occasion diminuent de 3 % avec 102 600 immatriculations. Les engins de récolte sont également courants : un quart des exploitations de grandes cultures possèdent une moissonneuse-batteuse et un sixième des exploitations viticoles une machine à vendanger. L'achat de matériel en copropriété, ou *via* l'une des 10 374 Cuma recensées en France (hors DROM), concerne en particulier les ensileuses (80 % du parc d'ensileuses), les récolteuses de betteraves (60 % du parc), ainsi que les machines à vendanger ou les semoirs directs (41 % de leur parc respectif). Le type d'outils numériques utilisés et le niveau d'équipement des exploitations agricoles varient selon leur dimension économique et leur filière de production. En 2023, la moitié des exploitations agricoles ont recours à un logiciel informatique spécialisé pour la gestion de leur comptabilité, de leurs productions ou de leur activité commerciale. Près d'un tiers sont dotées d'outils d'aide à la décision (OAD), leur fournissant des préconisations pour la conduite de leurs opérations culturales. Près de 40 % des exploitations spécialisées en filière animale sont équipées de dispositifs numériques pour surveiller leurs animaux (caméras, micros, colliers connectés), suivre leur état de santé (détection des mammites, des chaleurs, contrôle du poids, etc.) ou réguler automatiquement les conditions d'ambiance des bâtiments d'élevage (température, ventilation, brumisation).

Équipement numérique des exploitations en 2023

	Ensemble des exploitations	dont spécialisées en filière végétale	dont spécialisées en filière animale
		%	
Logiciels informatiques spécialisés	51	48	59
Comptabilité	30	31	30
Commerce	17	19	13
Gestion des cultures	23	28	18
Gestion du cheptel	22	9	46
Autres	8	6	12
Outils d'aide à la décision	32	38	25
Phytosanitaire	28	34	22
Fertilisation	27	31	23
Irrigation	5	7	2
Autres	12	17	6
Dispositifs pour le suivi et bien-être animal	18	6	39
Surveillance	9	3	20
Régulation clim. des batiments	8	2	18
Suivi de la santé	7	2	15
Autres	14	4	29

Champ : France - Toutes exploitations.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Matériel agricole possédé en 2023

	Matériel en propriété		Matériel en copropriété ou en Cuma	
	Exploitations en ayant	Nombre	Exploitations en ayant	Nombre
	millier		*millier*	
Tracteurs	300	901	31	64
moins de 80 ch.	230	311	6	8
80 à 169 ch.	299	509	24	33
170 ch. ou plus	64	81	17	24
Moissonneuse-batteuse	43	45	24	25
Presse à balles	102	109	27	31
Pulvérisateur	159	176	34	37
Semoir pour semis conventionnel	132	164	42	53
Semoir pour semis direct	19	20	13	14
Chargeur automoteur	90	105	16	17
Ensileuse	3	3	12	12
Machine à vendanger	10	10	6	7
Récolteuse de pommes de terre	6	6	2	2
Récolteuse de betteraves	1	2	3	3

• **Tracteurs en propriété en 2023**

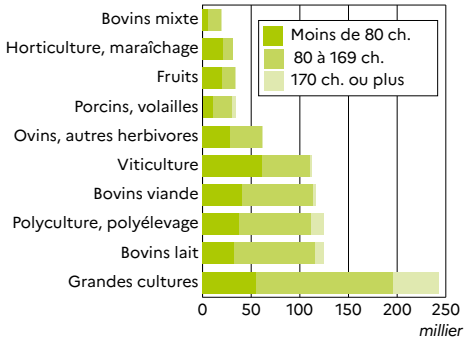

Champ : France - Toutes exploitations.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Immatriculations de tracteurs



Champ : France.
Source : MATTE - SDES

Matériel agricole

	1988	2000	2015	2024
		millier		
Nombre de Cuma	11,9	13,3	12,3	10,3

Champ : France hors DROM.
Source : FNCUMA

Diversification des activités des exploitations agricoles

En 2020, 36 % des exploitations de France (hors DROM) complètent leur activité de production par une ou plusieurs activités de diversification. Ces dernières peuvent s'inscrire en prolongement direct de la production agricole, comme la transformation ou la vente en circuits courts de produits de la ferme, ou en être plus éloignées comme la production d'énergie renouvelable ou une activité touristique.

La vente en circuits courts est l'activité de diversification la plus répandue (23 % des exploitations agricoles en 2020). Les apiculteurs, horticulteurs et maraîchers plébiscitent ce type de vente, les autres élevages et les exploitations spécialisées en grandes cultures beaucoup moins. L'activité de transformation de produits à la ferme est un peu moins fréquente (14,5 %) et concerne essentiellement le vin et la viande.

En 2020, le travail à façon concerne 8,7 % des exploitations, contre 3,4 % en 2010. L'essentiel des prestations réalisées sont des travaux liés à la production agricole (labour, récolte…) ; peu concernent d'autres domaines (déblayage de neige, entretien de haies…). Le travail à façon est plus fréquent dans les exploitations spécialisées en grandes cultures (14 %).

La production d'énergie renouvelable destinée à la vente augmente fortement mais reste encore peu développée. La vente d'énergie solaire est de loin la plus répandue devant le biogaz et l'éolien. C'est parmi les éleveurs de porcins et/ou volailles que la vente d'énergie renouvelable est la plus courante (8 %). Comme en 2010, le tourisme reste peu pratiqué dans les exploitations agricoles : en 2020, seules 2,5 % proposent un hébergement et/ou une restauration à la ferme. Les autres activités de diversification restent marginales (négoce, activités de loisir…).

Activités de diversification des exploitations en 2020

	Exploitations	
	Nombre	%
Au moins une activité de diversification	141 739	36,4
Vente en circuits courts	90 024	23,1
Transformation de produits à la ferme (y compris vins)	56 459	14,5
Réalisation de travail à façon, dont :	33 795	8,7
agricole	28 080	7,2
non agricole	8 690	2,2
Production d'énergies renouvelables pour la vente, dont :	13 457	3,5
solaire	11 792	3,0
biogaz	1 366	0,4
éolien	687	0,2
biomasse	409	0,1
énergie hydraulique	30	0,0
Accueil des touristes à la ferme, dont :	9 705	2,5
pour l'hébergement	8 942	2,3
pour la restauration	1 745	0,4
Autres activités de diversification, dont :	13 683	3,5
négoce	4 628	1,2
activités de loisirs	3 489	0,9
transformation de bois pour la vente et/ou exploitation forestière	2 602	0,7
services médico-sociaux ou éducatifs (ferme pédagogique, médiation animale…)	1 413	0,4
sylviculture (production de bois sur pied)	1 154	0,3
artisanat (vannerie, tannerie…)	557	0,1
aquaculture	345	0,1
autre (gardiennage de caravane ou camping cars…)	795	0,2
Ensemble des exploitations	389 779	100,0

Voir glossaire « activités de diversification des exploitations agricoles ».
Note : une exploitation peut avoir plusieurs activités de diversification.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Part d'exploitations pratiquant certaines activités de diversification en 2010 et 2020

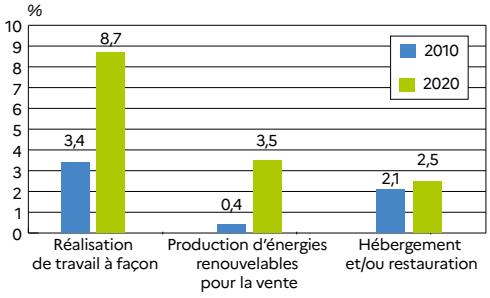

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Part d'exploitations vendant en circuits courts selon leur spécialisation en 2020

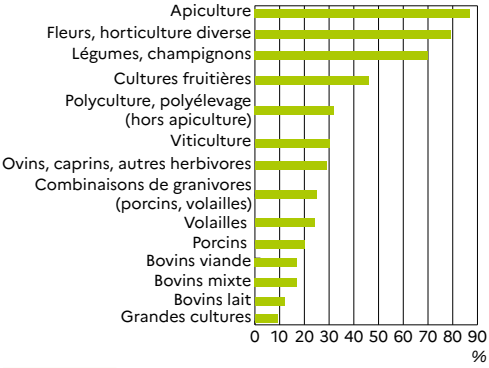

Lecture : en 2020, 87 % des exploitations spécialisées en apiculture vendent en circuits courts.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Pratiques culturales
irrigation

La surface agricole irrigable, c'est-à-dire pouvant être irriguée, n'a cessé de s'accroître depuis 2000 : elle représente près de 3 millions d'hectares, soit 11 % de la SAU, contre 9 % environ en 2000 et 2010.

En 2023, 5,7 % des surfaces agricoles utilisées (SAU) en France, soit près de 1,5 million d'hectares, ont été effectivement irriguées, moins qu'en 2020 (6,8 %). La majorité des terres agricoles restent toutefois occupées par des cultures dites pluviales qui ne nécessitent pas d'irrigation.

Les besoins en eau varient fortement selon les conditions climatiques. Alors que moins de 4 % des surfaces sont irriguées dans les Hauts-de-France et moins de 1 % en Normandie, ce taux atteint près de 20 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces disparités peuvent également exister à l'échelle infrarégionale, en fonction des cultures pratiquées, des équipements hydrauliques disponibles et des techniques d'irrigation mises en œuvre.

Certaines productions sont plus gourmandes en eau : le maïs représente à lui seul un tiers des surfaces irriguées, tandis que les légumes et fruits en totalisent 17 %. Environ 60 % des surfaces en légumes ou en vergers sont irriguées. En 2023, 37 % des surfaces de maïs ont été irriguées, comme environ 43 % des surfaces de pommes de terre et de soja.

Part irriguée de la SAU

moyenne France : 5,7 % — 2023

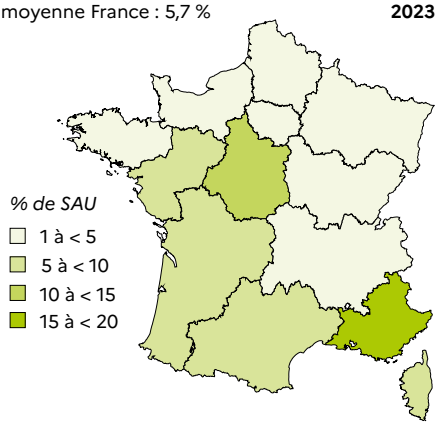

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Répartition des surfaces irriguées[1]

2023

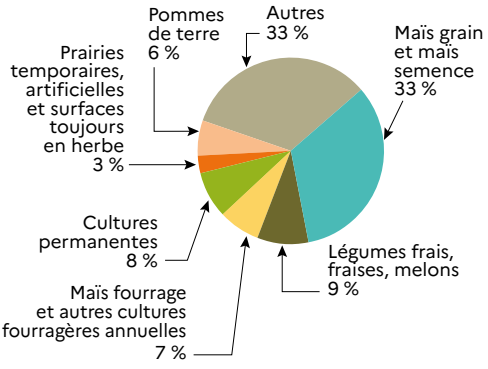

* Hors surfaces en jachère, jardins et vergers familiaux.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Cultures irriguées

Cultures	2010	2023	
	Part irriguée de la surface totale de la culture		Surface irriguée
	%		*ha*
Maïs grain et maïs semence	40,0	36,7	496 778
Légumes frais, fraises, melons	58,4	60,8	140 004
Blé	3,7	2,7	131 282
Cultures permanentes	51,0	59,4	118 391
Maïs fourrage et autres cultures fourragères annuelles	7,4	5,3	111 000
Pommes de terre	39,6	43,3	87 971
Vignes	3,6	10,3	79 106
Soja	51,0	42,3	69 316
Prairies temporaires et surfaces toujours en herbe	0,5	0,5	52 064
Autres céréales	3,3	1,9	47 191
Tournesol	3,8	5,2	42 542
Betteraves industrielles	10,7	8,3	31 816
Colza	0,8	2,0	26 636
Autres cultures	5,5	6,8	61 518
Total* France	5,7	5,7	1 495 614

* Hors surfaces en jachère, jardins et vergers familiaux.
Lecture : en 2023, 42,3 % des surfaces cultivées de soja ont été irriguées, contre 51,0 % en 2010.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010 et enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Pratiques culturales

grandes cultures
traitements phytosanitaires

En 2021, le désherbage chimique concerne la quasi-totalité des surfaces en grandes cultures. Le nombre moyen de traitements herbicides est généralement inférieur à 4. Pour la betterave sucrière, traitée à très faibles doses, 13 traitements sont en moyenne réalisés avec un indicateur de fréquence de traitement (IFT) herbicide de 3,6. Ce dernier baisse jusqu'à 0,7 pour l'avoine de printemps.

Les traitements fongicides concernent la majorité des surfaces en grandes cultures excepté le maïs, la canne à sucre et le soja. L'IFT fongicide varie de 0,1 pour le tournesol à 14,8 pour la pomme de terre, sensible notamment au mildiou.

L'application d'insecticides concerne essentiellement le colza (92 % des surfaces traitées) et le lin fibre (85 %). Pour ces cultures, comme pour les pois protéagineux et la pomme de terre, l'IFT insecticide est supérieur à 1. Les autres cultures sont moins souvent traitées avec des insecticides.

Les semences de soja sont peu traitées (7 % des surfaces). Pour les autres cultures, à l'exception de l'avoine et la féverole, la majorité des semences ou plants utilisés est traitée.

L'IFT total du blé tendre, culture la plus répandue en France, présente une disparité au niveau régional. Il oscille entre 3,0 et 6,3, avec les valeurs les plus faibles enregistrées en Occitanie et les plus élevées en Normandie. Cette variation du simple au double met en lumière les différences de pratiques culturales en matière de protection phytosanitaire entre les régions françaises.

Nombre moyen de traitements

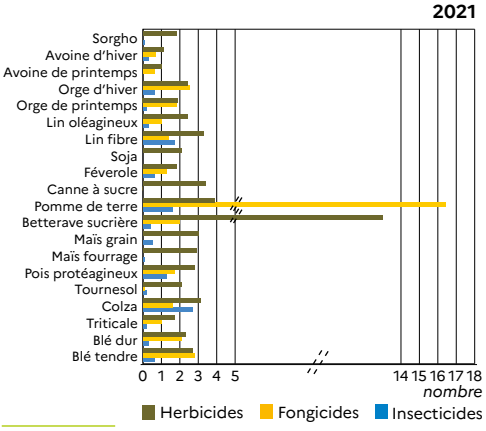

Note : voir glossaire « traitement phytosanitaire ».
Champ : les parcelles non traitées sont incluses.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2021

Surfaces traitées avec des produits phytopharmaceutiques

2021	Herbi-cides	Fongi-cides	Insecti-cides	Semences
	Part de surface traitée %			
Blé tendre	95	93	47	92
Blé dur	91	89	24	92
Triticale	81	59	15	73
Colza	99	90	92	79
Tournesol	90	6	15	82
Pois protéagineux	93	84	74	69
Maïs fourrage	96	ns	11	82
Maïs grain	96	ns	41	77
Betterave sucrière	100	97	30	91
Pomme de terre	98	100	56	62
Canne à sucre	96	0	ns	nd
Féverole	74	63	39	33
Soja	69	ns	ns	7
Lin fibre	100	86	85	80
Lin oléagineux	82	64	22	53
Orge de printemps	91	84	17	77
Orge d'hiver	96	92	52	91
Avoine de printemps	66	43	ns	44
Avoine d'hiver	71	52	20	44
Sorgho	85	ns	11	74

Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2021

Indicateur de fréquence de traitement (IFT) en 2021

• **IFT moyen par culture**

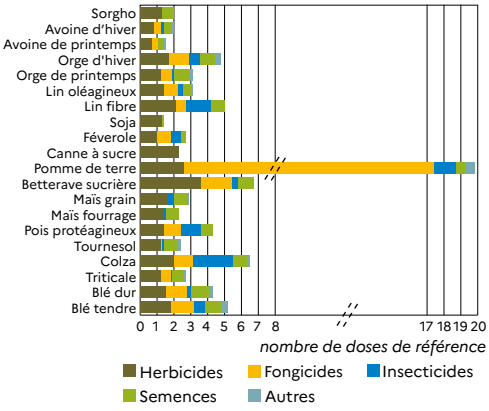

• **IFT total pour le blé tendre**

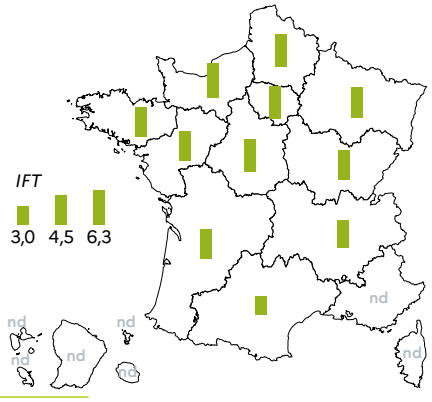

Note : voir glossaire « IFT ».
Champ : les parcelles non traitées sont incluses.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2021

Pratiques culturales

sols nus et labours en grandes cultures

Les surfaces totalement nues durant l'hiver favorisent l'érosion des sols et le lessivage des reliquats d'azote dans les eaux. En 2021, la part des surfaces de grandes cultures précédées d'un sol totalement nu pendant l'hiver est de 9 %. Cette proportion varie selon les régions, de 1 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur à 17 % en Nouvelle-Aquitaine. Plus d'un tiers des surfaces de soja et de maïs grain restent nues l'hiver précédant le semis.

62 % des sols de grandes cultures sont semés en culture d'hiver, 27 % en culture de printemps précédée d'un couvert hivernal, d'une culture dérobée ou de repousses significatives du précédent cultural et 2 % en culture de printemps précédée d'un sol couvert de mulch mort. Près d'un tiers des couverts hivernaux sont constitués de mélanges avec légumineuses, permettant de fixer les reliquats azotés du précédent et d'apporter un complément d'azote pour la culture suivante. Les crucifères constituent la deuxième catégorie de couverts hivernaux les plus répandus (30 % des surfaces).

Le non-labour est une technique de conservation des sols limitant leur érosion et améliorant leur teneur en matières organiques. En 2021, elle concerne plus de la moitié des superficies de grandes cultures. Les variations régionales sont notables, avec des parts variant de 36 % en Bretagne à 66 % en Occitanie. Le colza, le blé et le soja sont les cultures les plus fréquemment implantées sans labour préalable. Le semis direct, technique qui consiste à semer les cultures sans aucun travail du sol préalable, reste peu répandu (8 % des surfaces).

Surfaces sans labour

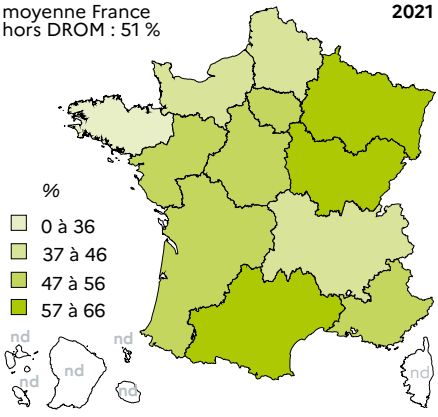

Champ : surfaces de grandes cultures enquêtées dans PK GC 2021 en France hors DROM, hors canne à sucre, féverole, lin oléagineux, avoine de printemps, avoine d'hiver, sorgho et mélanges de céréales avec protéagineux.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2021

Surfaces restant nues en hiver

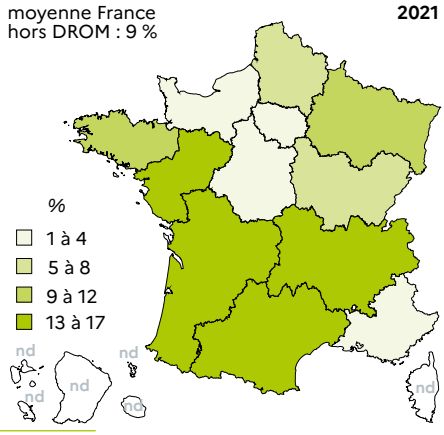

Champ : surfaces de grandes cultures enquêtées dans PK GC 2021 en France hors DROM, hors féverole, lin oléagineux, avoine de printemps, avoine d'hiver, sorgho et mélanges de céréales avec protéagineux.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2021

Nature des couverts hivernaux[1]

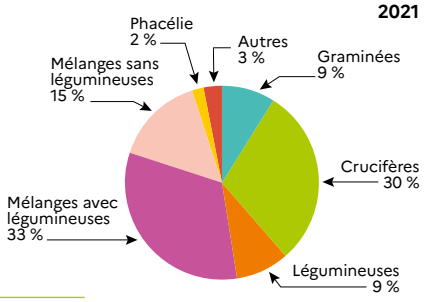

1. Hors cultures dérobées.
Champ : surfaces de grandes cultures enquêtées dans PK GC 2021 en France hors DROM, hors canne à sucre, féverole, lin oléagineux, avoine de printemps, avoine d'hiver, sorgho et mélanges de céréales avec protéagineux et pour lesquels il y a eu un couvert d'interculture semé non exploité lors de la campagne 2021.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2021

Surfaces implantées sans labour

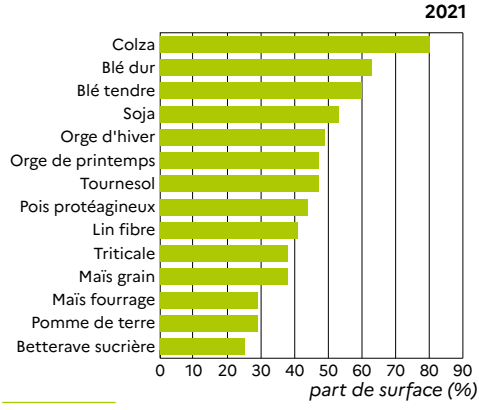

Champ : surfaces de grandes cultures enquêtées dans PK GC 2021 en France hors DROM, hors canne à sucre, féverole, lin oléagineux, avoine de printemps, avoine d'hiver, sorgho et mélanges de céréales avec protéagineux.
Source : Agreste - Pratiques culturales en grandes cultures 2021

Pratiques culturales

arboriculture
traitements phytosanitaires

L'année 2024 a été particulièrement pluvieuse en France. Ces conditions humides associées à des températures douces ont favorisé la pression de certaines maladies fongiques, ce qui a pu conduire à un recours plus important aux traitements phytosanitaires selon les cultures et les régions.

En 2024, en France hors DROM, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) total moyen en arboriculture s'échelonne entre 1,3 pour les agrumes et 31,7 pour la pomme de table. Les traitements de ce fruit présentent des disparités régionales marquées, avec un IFT de 13,0 en Bretagne contre 46,2 en Poitou-Charentes.

Dans les cultures de pommes et de raisins, la majorité des traitements correspond à des fongicides. En revanche l'utilisation des insecticides est prépondérante dans les cultures de cerise, abricot, pêche, prune et clémentine.

Dans les départements et régions d'outremer (DROM), l'IFT de la banane en Martinique et Guadeloupe est de 10,7, dont un IFT fongicide de 10,2. L'IFT des agrumes en Guyane est de 1,3, la grande majorité des traitements étant des herbicides.

Les parcelles en mode biologique ont en moyenne un IFT total inférieur à celui des parcelles conduites en agriculture conventionnelle pour un même fruit. Par ailleurs, la part des produits de biocontrôle dans l'IFT total moyen est nettement supérieure pour les parcelles en mode biologique (50 %) par rapport aux parcelles conventionnelles (19 %).

Indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen en 2024

• **Par culture**

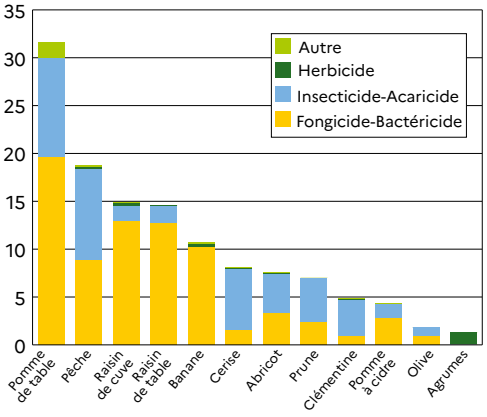

Champ : France hors DROM, Corse pour la clémentine, Martinique et Guadeloupe pour la banane, Guyane pour les agrumes.
Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales en arboriculture et viticulture 2024

• **Pomme de table**

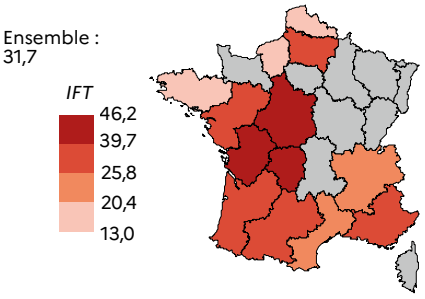

Note : En gris, culture non enquêtée pour la zone.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales en arboriculture et viticulture 2024

Part de surface en bio*, IFT total moyen et part des produits de biocontrôle dans l'IFT total moyen en conventionnel et bio* en 2024

Culture	Part de surface en bio* (%)	IFT total moyen		Part des produits de biocontrôle dans l'IFT total moyen (%)	
		Parcelles conventionnelles	Parcelles bio *	Parcelles conventionnelles	Parcelles bio *
Abricot	12,7	7,9	5,5	10	69
Agrumes	0,3	1,3	ns	ns	ns
Banane	2,9	10,8	ns	21	ns
Cerise	7,0	8,5	3,3	8	42
Clémentine	18,9	5,2	ns	40	ns
Olive	44,8	2,2	1,6	9	38
Pomme de table	20,8	34,6	20,7	18	67
Pomme à cidre	37,4	5,7	2,1	23	62
Prune	21,8	7,8	4,5	13	76
Pêche	11,4	20,3	8,6	15	74
Raisin de table	15,1	15,6	9,8	19	50

ns : non significatif
* « Parcelles bio » prend en compte les parcelles conduites en agriculture biologique certifiée y compris conversion.
Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales en arboriculture et viticulture 2024

Pratiques culturales

viticulture
traitements phytosanitaires

En 2024, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) total moyen des parcelles viticoles s'établit à 14,9 contre 12,5 en 2019. Les IFT les plus élevés sont observés en Champagne (26,2), dans le Gers (23,0), en Bourgogne (21,2) et dans le Cher (21,0), alors que les plus faibles sont relevés dans les bassins de Provence-Méditerranée (7,5) et des Pyrénées-Orientales (7,3). Au niveau national, le nombre de traitements fongicides sur les parcelles est en moyenne de 21,6 en 2024 contre 14,2 en 2019. Les vignes ont en effet subi une conjoncture sanitaire très défavorable en 2024, avec 67 % des surfaces soumises à une pression fongique évaluée à « forte », contre 12 % en 2019.

En 2024, les parcelles conduites en mode biologique représentent 22 % de la superficie viticole nationale. Ces parcelles ont en moyenne un IFT inférieur à celui des parcelles conduites en agriculture conventionnelle du même bassin (11,4 contre 15,9). Par ailleurs, elles emploient des produits reconnus comme moins nocifs pour l'environnement : 52 % de l'IFT des parcelles bio repose sur l'utilisation de produits naturels dits de « biocontrôle ». Cette part est de 21 % pour les parcelles conventionnelles. Parmi les produits phytopharmaceutiques ne relevant pas du biocontrôle, on retrouve les fongicides à base de cuivre, largement utilisés sur les parcelles conduites en mode biologique, mais aussi d'autres fongicides autorisés uniquement sur les parcelles conduites en agriculture conventionnelle tels que les phosphonates, le folpel et le fosétyl-aluminium.

Part de surface en bio*, IFT total moyen et part des produits de biocontrôle dans l'IFT total moyen pour les parcelles conventionnelles et bio* en 2024

	Part de surface en bio*	IFT total moyen		Part des produits de biocontrôle dans l'IFT total moyen	
		Parcelles bio	Parcelles conventionnelles	Parcelles bio	Parcelles conventionnelles
	%			%	
Alsace	36,3	12,4	14,8	65	29
Beaujolais	16,7	nd	20,5	nd	22
Bordelais	21,4	15,6	20,2	45	24
Bourgogne	23,3	17,2	22,4	62	29
Bugey Savoie hors vallée du Rhône	35,5	nd	18,6	nd	25
Cahors	28,4	nd	19,9	nd	17
Champagne	9,8	nd	26,6	nd	41
Charentes-Cognac	1,2	nd	17,2	nd	14
Cher	30,5	nd	22,3	nd	35
Corse	35,9	nd	14,3	nd	11
Dordogne-Duras	28	14,5	15,6	39	14
Gaillac	22,7	nd	15,4	nd	18
Gers	6,2	nd	23,3	nd	14
Jura	36,6	nd	15,1	nd	24
Languedoc hors vallée du Rhône	21	9,7	11,7	53	18
Lot-et-Garonne hors Duras	19,4	nd	17,3	nd	16
Provence-Méditerranée	43,1	7,3	7,6	56	25
Pyrénées-Orientales	33,4	nd	7,7	nd	14
Val de Loire	23,5	10,5	13,7	56	26
Vallée du Rhône Nord	29,5	12,1	13	60	22
Vallée du Rhône Sud	32,3	9,9	12,1	46	16
Ensemble	22	11,4	15,9	52	21

nd : le détail bio/non bio n'est pas disponible pour 12 bassins viticoles.
* Parcelles bio prend en compte les parcelles conduites en agriculture biologique certifiée y compris conversion.
Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales en arboriculture et viticulture 2024

IFT total moyen, IFT fongicide moyen et part des surfaces soumises à une forte pression fongique en 2019 et 2024 par bassin viticole

	IFT total moyen		IFT fongicide moyen		Part des surfaces soumises à une forte pression fongique	
	2019	2024	2019	2024	2019	2024
			%			
Alsace	9,9	13,9	8,9	13,2	15	88
Beaujolais	12,8	20,0	10,9	17,2	27	91
Bordelais	15,0	19,2	12,4	16,7	11	92
Bourgogne	12,3	21,2	11,4	20,3	22	92
Bugey Savoie hors vallée du Rhône	nd	16,0	nd	14,5	nd	85
Cahors	14,5	18,1	11,2	14,8	20	66
Champagne	17,4	26,2	15,7	25,2	21	76
Charentes-Cognac	nd	17,1	nd	14,5	nd	93
Cher	9,2	21,0	8,5	20,6	11	95
Corse	12,7	10,7	9,8	8,6	6	8
Dordogne-Duras	nd	15,3	nd	13,0	nd	60
Gaillac	13,1	15,2	9,6	12,6	10	82
Gers	19,1	23,0	15,0	18,2	32	69
Jura	nd	13,8	nd	13,0	19	83
Languedoc hors vallée du Rhône	nd	11,3	nd	9,0	nd	33
Lot-et-Garonne hors Duras	nd	16,1	nd	13,3	nd	60
Provence-Méditerranée	nd	7,5	nd	7,1	nd	28
Pyrénées-Orientales	7,9	7,3	5,3	5,3	8	3
Val de Loire	9,2	13,0	7,8	12,1	5	88
Vallée du Rhône Nord	nd	12,7	nd	12,1	nd	82
Vallée du Rhône Sud	nd	11,4	nd	9,9	nd	72
Ensemble	12,5	14,9	10,1	12,9	12	67

nd : donnée non disponible car le périmètre des 9 bassins viticoles concernés a évolué entre 2019 et 2024
Source : Agreste - Enquêtes Pratiques culturales en viticulture 2019 et Pratiques culturales en arboriculture et viticulture 2024

Part des surfaces biologiques dans la surface viticole en 2024

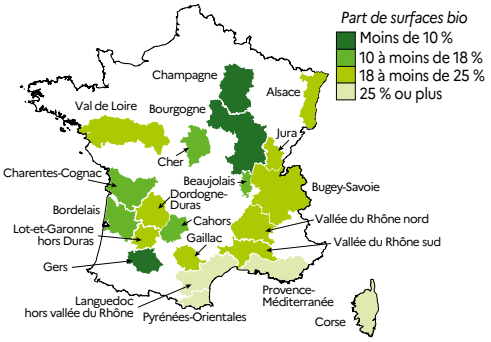

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales en arboriculture et viticulture 2024

Nombre moyen de traitements en 2019 et 2024

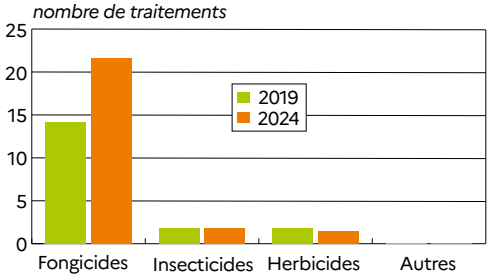

Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales en viticulture 2019 et Pratiques culturales en arboriculture et viticulture 2024

Pratiques culturales

viticulture
enherbement

En 2019, 64 % des vignes sont enherbées entre les rangs, soit 12 points de plus qu'en 2016 ; 43 % le sont en permanence, que ce soit un inter-rang sur deux ou sur tous les inter-rangs ; 19 % le sont seulement de façon temporaire, part qui a doublé par rapport à 2016. En particulier, un engrais vert destiné à enrichir le sol de matières organiques a été semé entre les rangs de 4 % des vignes contre 1 % en 2016. L'enherbement des inter-rangs est aussi répandu en viticulture biologique qu'en conventionnelle. Mais en bio, ce couvert végétal est davantage temporaire, détruit en cours de campagne presque une fois sur deux.

Sous les ceps, un couvert végétal, le plus souvent spontané et provisoire, pousse dans 12 % des vignes, deux fois plus qu'en 2016. Particulièrement présent dans les bassins méridionaux (trois quarts du vignoble corse, un tiers du Gaillacois…), il concerne aussi près d'un quart du vignoble bio.

La moitié des vignes est désherbée de façon mixte (chimique et mécanique). Celles qui n'utilisent que le désherbage chimique représentent 20 % du vignoble, 11 points de moins qu'en 2016. En revanche, le « tout mécanique » progresse : il concerne 27 % du vignoble (+ 8 points) dont la quasi-totalité des surfaces en bio. Pour compenser l'interdiction de tout désherbant chimique, les viticulteurs bio effectuent en moyenne 4,2 passages mécaniques (parfois simultanément sous et entre les rangs), contre 2,6 en conventionnel.

Enherbement inter-rang en 2016 et 2019

	Nature de l'enherbement entre les rangs 2016			2019		
	Permanent	Temporaire	Aucun	Permanent	Temporaire	Aucun
	%			%		
Alsace	92	3	1	86	4	2
Beaujolais	44	1	55	43	4	53
Bordelais	81	3	16	78	9	11
Bouches-du-Rhône	18	9	73	12	26	62
Bourgogne	22	2	76	32	5	63
Bugey-Savoie	78	5	17	79	4	17
Cahors	85	3	11	77	10	5
Champagne	30	4	66	42	10	48
Charentes	68	9	22	69	15	14
Cher	38	13	49	41	14	45
Corse	11	41	48	9	75	16
Côtes-du-Rhône Nord	56	6	37	55	7	34
Côtes-du-Rhône Sud	31	7	63	39	12	48
Dordogne	95	4	1	87	7	2
Gaillac	45	23	30	39	52	6
Gers	69	25	3	42	50	4
Jura*	-	-	-	78	4	17
Languedoc hors PO	19	12	69	19	24	56
Lot-et-Garonne	78	11	2	60	33	1
Provence (Var et Vaucluse)	17	9	74	18	33	49
Pyrénées-Orientales (PO)	19	7	74	5	16	79
Val de Loire	57	7	37	60	13	25
Ensemble (hors Jura)	43	9	48	43	19	36

* Le bassin du Jura n'a pas été enquêté en 2016.
Note : il existe une quatrième modalité « Autre », voir glossaire « enherbement ». Lecture : en 2019, 75 % du vignoble corse est enherbé entre les rangs de façon temporaire, contre 41 % en 2016.
Source : Agreste - Enquêtes Pratiques culturales en viticulture en 2019 et Pratiques phytosanitaires en 2016

Modes de désherbage en 2019

• Répartition des surfaces selon le mode

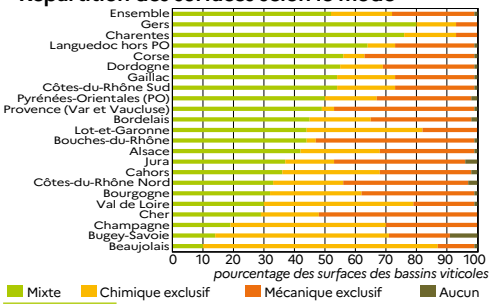

Note : voir glossaire « enherbement ».
Lecture : en 2019, 80 % du vignoble du Gers est désherbé de façon mixte (au moins un désherbage chimique et un passage mécanique ou thermique), 13 % de façon exclusivement chimique, et 7 % de façon exclusivement mécanique ou thermique.
Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales en viticulture en 2019

Désherbages chimiques ou mécaniques en 2019 : nombre moyen de passages

	Parcelles conventionnelles				Parcelles bio*	
	Désherbage chimique		Désherbage mécanique ou thermique		Désherbage mécanique ou thermique	
	Inter-rang	Sous le rang	Inter-rang	Sous le rang	Inter-rang	Sous le rang
Alsace	0,1	1,3	1,4	0,4	2,2	2,8
Beaujolais	1,0	1,4	0,3	0,2	nd	nd
Bordelais	0,1	1,4	2,0	1,2	2,6	3,3
Bouches-du-Rhône	0,1	0,9	3,6	1,5	4,1	3,9
Bourgogne	0,5	1,1	1,5	1,1	3,2	2,7
Bugey-Savoie	0,2	1,3	0,3	0,3	1,2	1,5
Cahors	0,1	1,3	1,3	0,7	2,0	2,4
Champagne	0,6	1,1	0,8	1,3	nd	nd
Charentes	0,0	2,1	3,5	1,0	nd	nd
Cher	0,3	0,7	0,9	1,7	nd	nd
Corse	0,2	1,0	2,6	0,4	3,1	2,5
Côtes-du-Rhône Nord	0,2	1,0	1,7	0,8	2,7	2,9
Côtes-du-Rhône Sud	0,1	1,1	2,4	1,0	3,1	3,0
Dordogne	0,0	1,9	2,5	0,4	2,5	2,4
Gaillac	0,3	1,5	1,7	0,4	2,7	3,1
Gers	0,0	2,0	2,6	0,1	nd	nd
Jura	0,2	0,9	1,3	0,9	2,0	2,6
Languedoc hors PO	0,2	1,1	2,5	0,4	2,6	2,2
Lot-et-Garonne	0,0	1,8	1,5	0,1	nd	nd
Provence (Var et Vaucluse)	0,1	0,8	2,9	1,2	3,4	2,8
Pyrénées-Orientales (PO)	0,3	1,0	1,8	0,4	2,1	1,8
Val de Loire	0,4	1,5	0,9	0,3	2,2	3,1
Ensemble	0,2	1,3	2,2	0,8	2,8	2,7

* Dans certains bassins, le nombre de parcelles bio enquêtées n'est pas suffisant pour obtenir des statistiques fiables ; les valeurs sont alors remplacées par « nd » (non disponible).
Note : voir glossaire « enherbement ». Lecture : en 2019, les viticulteurs alsaciens effectuent en moyenne, sous le rang des parcelles conventionnelles, 1,3 désherbage chimique et 0,4 désherbage mécanique ou thermique ; et sous le rang des parcelles bio, 2,8 désherbages mécaniques.
Source : Agreste - Enquête Pratiques culturales en viticulture en 2019

Pratiques culturales
légumes

Les légumes peuvent être cultivés en pleine terre (en plein air, sous abri bas, sous serre ou abri haut), mais également en hors-sol. En 2022, 57 % des superficies développées de fraises étaient cultivées en pleine terre, contre 74 % pour les tomates.

L'usage de produits phytosanitaires diffère selon les espèces, mais aussi selon le mode de conduite. En 2022, l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) moyen pour la fraise s'établit à 7,0 en culture hors-sol, 4,9 en pleine terre sous serre ou abri haut et 3,7 en pleine terre en plein air ou sous abri bas. Pour la tomate, les IFT correspondants étaient respectivement de 5,3, 3,7 et 8,2. Le recours aux produits de biocontrôle varie également selon les cultures : il est quasi inexistant pour les choux à feuilles, alors qu'il représente 38 % de l'IFT total pour la tomate hors-sol.

La lutte alternative (lâchers d'auxiliaires, piégeage massif, préparations biologiques non homologuées) est quasiment absente en pleine terre, mais largement utilisée en culture hors-sol, avec en moyenne 4,6 interventions pour la fraise et 13 pour la tomate.

Les conditions pédoclimatiques, les pressions parasitaires, la part d'agriculture biologique et la diversité des modes de conduite expliquent les variations régionales de l'IFT. Ainsi, pour le potiron, l'IFT total est compris entre 0,2 en Centre-Val de Loire et 1,6 en Nouvelle-Aquitaine. Pour l'oignon, il varie de 1,5 pour la Martinique à 13,1 en Centre-Val de Loire.

Mode de conduite par légume en 2022
Répartition des superficies développées

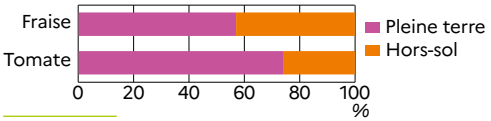

Source : SSP - Agreste - Enquête Pratiques en productions légumières 2022

Indicateur de fréquence de traitement* (IFT) moyen par région en 2022[1]

Espèce	Carotte	Chou à feuilles[2]	Fraise	Oignon	Potiron	Salade chicorée et laitue	Tomate
Auvergne-Rhône-Alpes		3,7	4,8	6,9	0,8	5	5,4
Bourgogne-Franche-Comté				8,7		ns	
Bretagne	6,7	2,4	ns	9,1	0,7	6	4,2
Centre-Val de Loire	4,4		7,9	13,1	0,2	ns	
Grand Est	6,6		3,4	10,7			
Hauts-de-France	5	5,6	1,9	7,9		ns	
Île-de-France	ns	2,2	ns	6,1		1,9	
Normandie	11,4	4,6				4,6	
Nouvelle-Aquitaine	7,4	2,6	6,1		1,6	3	6,8
Occitanie			3,7		0,9	4,1	6,3
Pays de la Loire		2,7	0,2	3,3	0,3	3,2	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur		3,9	6,7		0,8	6,9	8,8
DROM							
Guadeloupe				2,7	1,0	0,7	9,8
Guyane		ns					
La Réunion		ns		2,8	ns	1,7	ns
Martinique		ns		1,5	1,1	ns	3,4

Case vide : non disponible ; ns : résultat non significatif (secret statistique, moins de 30 unités ou précision supérieure à 20 %).
* Voir glossaire « IFT ».
1. Tous modes de conduite confondus (pleine terre, hors-sol).
2. Hors à choucroute.
Lecture : en 2022, l'IFT moyen de la carotte en Bretagne est de 6,7 doses de référence de produits phytopharmaceutiques.
Source : SSP - Agreste - Enquête Pratiques culturales en productions légumières 2022

IFT* moyen en 2022

Espèce	Mode de conduite		Herbicide	Fongicide	Insecticide	Autre	Traitement semences et plants	Bio-contrôle*	IFT Total
Carotte	**Ensemble[1]**		**2,5**	**2,4**	**1,1**	**0,3**	**0,7**	**0,5**	**7,0**
Chou de Bruxelles	**Ensemble**		**0,9**	**3,3**	**5,1**	ns	**0,4**	ns	**10,1**
Chou feuille[2]	**Ensemble**		**0,5**	**0,8**	**1,4**	ns	**0,7**	**0,1**	**3,5**
Chou à inflorescence	**Ensemble**		ns	**0,6**	ns	ns	**0,8**	**ns**	**2,2**
Fraise	Pleine terre	Plein air ou abri bas	0,1	2,2	1,0	ns	0,2	0,4	**3,7**
		Sous serre ou abri haut	0,0	2,6	1,8	0,1	0,4	0,5	**4,9**
	Hors sol		ns	3,8	ns	ns	0,7	0,8	**7,0**
	Ensemble		**0,0**	**3,0**	**1,8**	**0,1**	**0,5**	**0,6**	**5,4**
Melon	Pleine terre	Plein air ou abri bas	0,1	3,2	0,8	0,2	0,7	1,0	**5,0**
		Sous serre ou abri haut	ns	0,8	0,9	ns	0,6	ns	**2,3**
	Ensemble		**0,1**	**3,1**	**0,8**	**0,2**	**0,7**	**1,0**	**4,9**
Oignon	**Ensemble**		**2,0**	**5,7**	**0,8**	**0,5**	**0,7**	ns	**9,6**
Potiron	**Ensemble**		**0,0**	**0,2**	ns	ns	**0,2**	**0,1**	**0,6**
Salade chicorée et laitue	Pleine terre	Plein air ou abri bas	0,7	1,6	1,7	0,2	0,6	0,3	**4,8**
		Sous serre ou abri haut	ns	3,1	1,8	ns	0,7	ns	**6,0**
	Ensemble		**0,6**	**1,9**	**1,7**	**0,2**	**0,6**	**0,4**	**5,0**
Salade mâche	**Ensemble**		**0,6**	**0,6**	ns	**0,0**	**0,7**	ns	**2,0**
Tomate	Pleine terre	Plein air ou abri bas	1,2	4,0	2,3	0,0	0,6	0,5	**8,2**
		Sous serre ou abri haut	0,0	1,5	1,6	ns	0,5	1,4	**3,7**
	Hors sol		0,0	1,7	2,5	ns	0,8	2,0	**5,3**
	Ensemble		**0,6**	**2,9**	**2,3**	**0,1**	**0,7**	**1,1**	**6,5**

ns : résultat non significatif (secret statistique, moins de 30 unités ou précision supérieure à 20 %).
* Voir glossaire « IFT » et « produits de biocontrôle ».
1. Modes de conduite enquêté.
2. Hors à choucroute.
Lecture : en 2022, l'IFT herbicide moyen de la carotte est de 2,5 doses de référence de produits phytopharmaceutiques.
Champ : France hors DROM (uniquement les régions enquêtées).
Source : SSP - Agreste - Enquête Pratiques en productions légumières 2022

Engrais

En très forte hausse du début des années 1960 au premier choc pétrolier, les livraisons d'engrais évoluent ensuite différemment selon le type d'élément fertilisant. Les livraisons de phosphate baissent entre 1980 et 2010, tout comme celles de potasse à partir du début des années quatre-vingt-dix. Les livraisons d'azote continuent d'augmenter jusqu'au début des années quatre-vingt-dix et ont tendance à baisser depuis, mais moins fortement que les deux autres types d'engrais.

Les livraisons d'engrais minéraux à l'agriculture, exprimées en quantité d'éléments fertilisants, augmentent lors de la campagne 2024-2025 (+ 3,9 %) par rapport à la campagne précédente, après une augmentation plus importante en 2023-2024 (+ 11,8 % par rapport à 2022-2023). Ces deux hausses successives s'inscrivent dans un contexte de reprise des livraisons après leur forte chute en 2022-2023 liée au déclenchement de la guerre en Ukraine (- 18,2 % par rapport à 2021-2022). Les livraisons d'engrais demeurent toutefois nettement inférieures à leur niveau d'avant le conflit ukrainien. Parmi les engrais minéraux, les engrais azotés sont de loin les plus utilisés en France.

Orientés à la baisse jusqu'en juillet 2020, les prix des engrais minéraux ont connu un renversement de tendance au cours de la campagne 2020-2021, puis une hausse sans précédent au cours des campagnes suivantes (2021-2022 et 2022-2023) dans le contexte de la guerre en Ukraine. Les prix ont chuté ensuite à compter de la fin de l'année 2022 pour se stabiliser à des niveaux élevés au cours des campagnes 2023-2024 et 2024-2025. Ainsi, en moyenne sur la campagne 2024-2025, les prix des engrais simples azotés sont supérieurs de 44 % à ceux de la campagne 2020-2021.

Livraison d'engrais minéraux à la culture

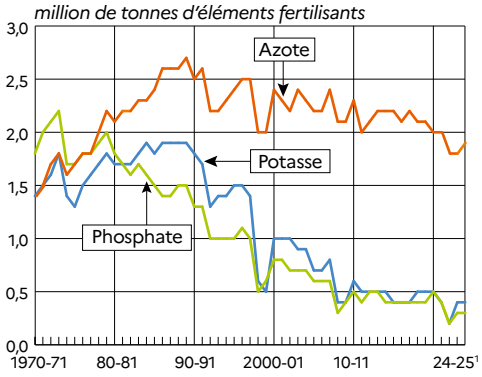

	2000-01	2010-11	2023-24[1]	2024-25[1]
	millier de tonnes d'éléments fertilisants			
Azote	2 410,2	2 332,5	1 834,8	1 887,0
Phosphate	1 032,7	596,4	323,4	329,9
Potasse	795,9	494,4	356,0	394,1
Total	4 238,8	3 423,4	2 514,2	2 611,1

Note : les campagnes s'étendent du 1er mai année n au 30 avril année n + 1 pour le phosphore et la potasse. Elles s'étendent du 1er juillet année n au 30 juin année n + 1 pour les engrais azotés simples et composés NP-NK-NPK, depuis la campagne 1998-99.
1. Les données des campagnes 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 sont encore provisoires et contiennent des estimations de non-réponses ; elles pourront être révisées. Les autres campagnes sont complètes.
Sources : France Fertilisants et SSP, estimations du 30/04/2026

Prix d'achat des engrais minéraux

	2010-11	21-22	23-24	24-25
	indice base 100 en 2020			
Engrais et amendements	108,5	190,1	150,7	147,9
dont engrais simples azotés	113,3	231,0	156,1	155,2
engrais composés	109,9	161,5	155,0	149,5

Note : pour harmoniser les indices de prix avec les séries des livraisons d'engrais, les campagnes s'étendent de juillet année n à juin année n + 1.
Sources : Agreste, Insee - Ipampa

Évolution du prix d'achat des engrais minéraux

• Engrais simples par types d'élément nutritif

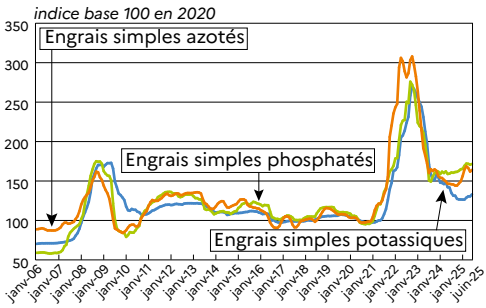

• Principaux engrais simples azotés

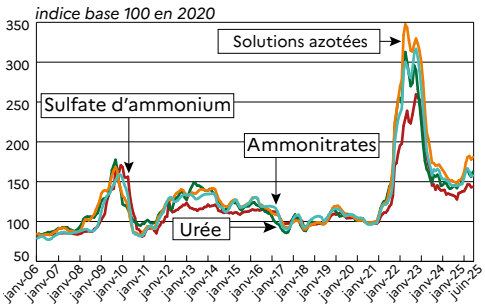

Sources : Agreste, Insee - Ipampa

Produits de protection des cultures

Depuis 2014, les quantités de produits phytosanitaires vendues en France ont progressivement diminué jusqu'en 2023 (- 13,8 % de quantités de substances actives vendues en 2023 par rapport à 2014). Elles ont ensuite nettement rebondi en 2024, tirées par les ventes de fongicides et bactéricides (+ 7,9 % dont + 21,8 % pour les fongicides et bactéricides). Cette hausse portée par les fongicides serait essentiellement liée aux pluies du printemps-été 2024 ayant causé des épidémies de mildiou dans plusieurs bassins viticoles.

Les prix des trois grandes catégories de produits phytosanitaires évoluent tous à la baisse durant la campagne 2024-2025. Le prix des fongicides recule nettement (- 5 %) après une baisse de 2 % au cours de la campagne 2023-2024. Le prix des herbicides recule tout aussi nettement (- 4 %) après une quasi stabilité en 2023-2024. Enfin, le prix des insecticides recule plus modérément (- 3 %) après une légère hausse en 2023-2024 (+ 1 %).

Substances actives vendues par famille de produits phytosanitaires

	2014	2021	2022	2023	2024
			tonne		
Herbicides, défanants et agents anti-mousses	31 029	30 278	29 892	29 830	29 103
Fongicides et bactéricides	34 390	29 189	27 934	26 153	31 864
Insecticides et acaricides	3 187	7 509	7 544	6 243	6 146
Divers (dont molluscicides et régulateurs de croissance)	6 569	3 197	2 600	2 589	2 855
Total	75 175	70 173	67 971	64 815	69 967

Sources : Banque nationale des données de ventes, OFB

Prix d'achat des produits phytosanitaires

	2013-14	2022-23	2023-24	2024-25
	indice base 100 en 2020			
Produits de protection des cultures	108,2	111,1	110,7	106,3
dont insecticides	106,8	106,9	107,6	104,4
fongicides	109,4	108,8	106,7	101,4
herbicides	108,2	114,2	114,1	109,0

Note : les campagnes s'étendent d'octobre année n à septembre année n + 1.
Sources : Agreste, Insee - Ipampa

Évolution du prix d'achat des produits phytosanitaires

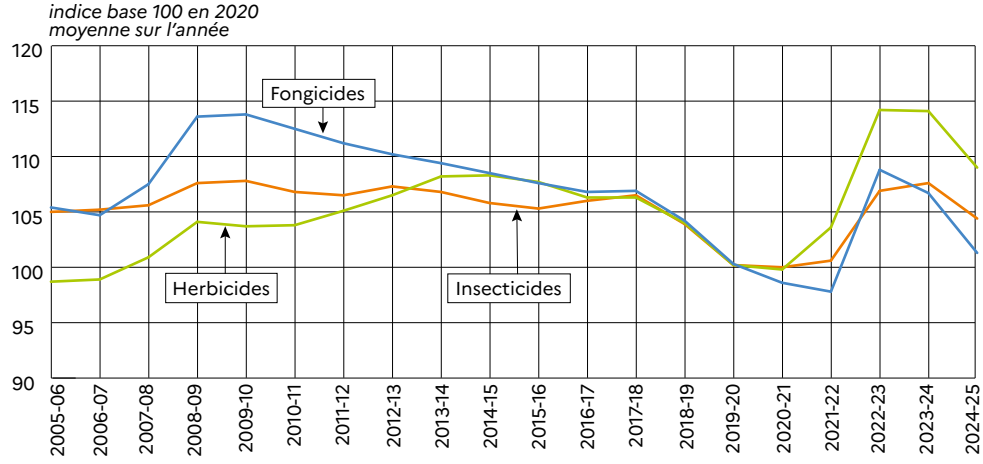

Note : les campagnes s'étendent d'octobre année n à septembre année n + 1.
Sources : Agreste, Insee - Ipampa

Pratiques d'élevage

bovins

En 2015, les élevages de bovins disposent en moyenne de 2,5 bâtiments pour une surface totale de 1 349 m². Ces bâtiments ont été construits ou rénovés pour 44 % d'entre eux depuis 2000. En moyenne, les exploitations laitières ont des bâtiments plus grands et plus récents : 52 % des exploitations laitières disposent de stabulation libre pour les vaches, 41 % de box ou logettes et seulement 7 % de stabulation entravée. La traite se fait essentiellement à la main dans des salles fixes dédiées, mais la traite mobile ou à l'étable se pratique dans 7 % des cas. À l'opposé, 7 % des éleveurs ont investi dans des robots de traite et jusqu'à 18 % dans les plus grands élevages.

Dans les exploitations de vaches allaitantes, le système des box ou logettes est plus rare (4 %). Les stabulations libres, mais aussi entravées, sont plus fréquentes (respectivement 77 % et 19 %).

Près des deux tiers des éleveurs de bovins disposent d'une infirmerie dédiée, et plus de la moitié pratiquent des vaccinations. Ces pratiques augmentent avec la taille des élevages.

Sur les pâtures ou dans les bâtiments, les pratiques d'élevage mobilisent en moyenne 8 heures par jour dans les élevages de vaches allaitantes, et jusqu'à 14 heures par jour dans ceux de vaches laitières, dont 5 heures pour la traite.

Bâtiments d'élevages bovins en 2015

• Selon la surface et l'âge

Types d'élevages bovins	Nombre moyen de bâtiments*	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980[1]	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	*m²*		*%*	
Allaitants spécialisés[2]	2,3	1 139	26	36	38
Laitiers spécialisés[2]	2,7	1 513	15	35	50
Tous types d'élevage[2]	2,5	1 349	21	35	44

• Selon le mode de stabulation (tous types d'élevage)

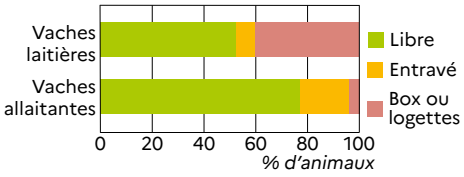

• Équipement en salle de traite des élevages laitiers spécialisés[2]

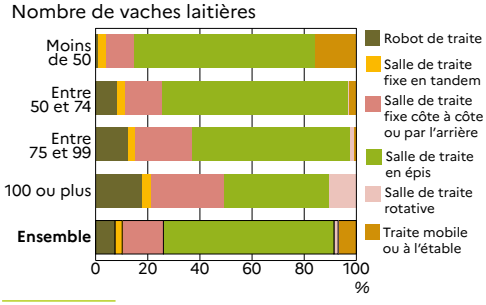

* Y compris les élevages de plein air intégral (sans bâtiment).
1. Ou inconnue.
2. Les élevages spécialisés sont 100 % allaitants ou laitiers, les élevages mixtes sont comptés dans la rubrique « tous types d'élevage ».
Champ : élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination

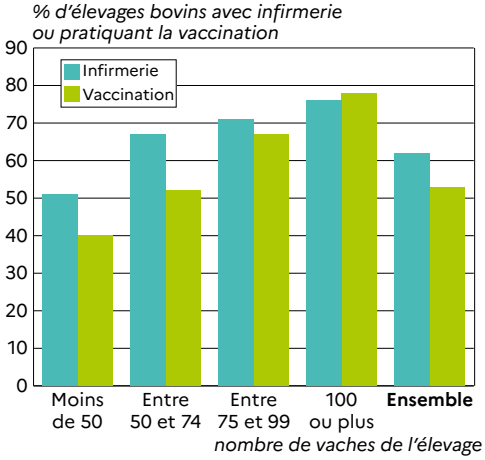

Champ : élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage

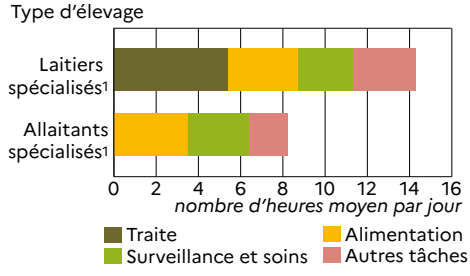

1. Les élevages spécialisés sont 100 % allaitants ou laitiers.
Champ : élevages de bovins d'au moins 10 vaches allaitantes ou 50 bovins dans les 10 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage

porcins

En 2015, les élevages de porcins disposent en moyenne de 3,4 bâtiments d'élevage pour une surface moyenne de 566 m² : 60 % des bâtiments font moins de 500 m². Ces bâtiments ont été construits ou rénovés pour 56 % d'entre eux après 2000.

L'espace dédié aux animaux varie entre 3 et 5 m² par truie en fonction du cycle de gestation (maternité ou post-sevrage) ; il est de 0,5 m² par porcelet et de l'ordre de 1 m² pour les porcs à l'engrais. Lorsqu'ils sont chauffés (maternité et nurserie et post-sevrage), les bâtiments utilisent l'électricité dans 8 cas sur 10. Les litières sont composées de caillebotis intégral dans 9 élevages sur 10. Les bâtiments sont aérés mécaniquement dans 85 % des cas mais l'air ne fait jamais l'objet de traitement.

Près des deux tiers des éleveurs de porcins disposent d'une infirmerie dédiée. La quasi-totalité des naisseurs-engraisseurs pratiquent la vaccination. En revanche, la vaccination est moins pratiquée par les engraisseurs.

Le temps consacré aux pratiques d'élevages est en moyenne de 3 heures par jour pour les élevages d'engraissement et de 10 heures par jour dans les élevages naisseurs ou naisseurs-engraisseurs. Cependant, ce temps de travail varie fortement en fonction de la taille des élevages.

Bâtiments d'élevages porcins en 2015

• Selon la surface et l'âge

Types d'élevages porcins	Nombre moyen de bâtiments	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980[1]	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	*m²*	*%*		
Naisseurs et naisseurs engraisseurs	**4,3**	**590**	**3**	**39**	**59**
Moins de 100 truies	3,2	359	4	44	52
De 100 à 199 truies	4,0	488	3	40	58
200 truies ou plus	5,2	768	3	36	62
Engraissement sans truie	**2,1**	**484**	**3**	**49**	**47**
Tous types d'élevage	3,4	566	3	41	56

• Selon le type d'aération

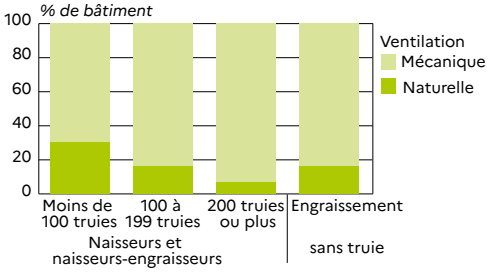

• Surface moyenne dédiée selon le type de porcins

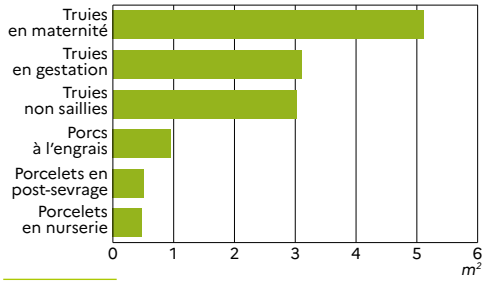

1. Ou inconnue.
Champ : élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination

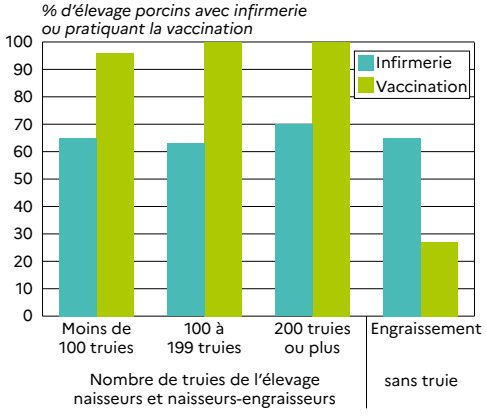

Champ : élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage

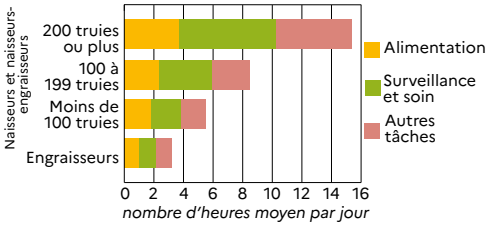

Champ : élevages de porcins d'au moins 50 truies ou 300 porcins dans les 6 régions représentant au moins 95 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage

volailles de chair

En 2015, les élevages de volailles de chair disposent en moyenne de 2,6 bâtiments d'une surface de 500 m². Les élevages de poulets sous signe de qualité (label rouge, AOP ou bio) sont dans des bâtiments plus nombreux (3,4), mais plus petits (270 m² en moyenne). Plus de la moitié des bâtiments abritant des volailles de chair ont été construits ou rénovés depuis 2000, alors que 37 % l'ont été entre 1980 et 2000.

L'aération des bâtiments est naturelle dans neuf élevages de poulets sous signe de qualité sur dix. Près de la moitié des élevages de poulets standards ou de dindes disposent d'une ventilation mécanique. Quatre élevages avec signe de qualité sur dix bénéficient d'un éclairage naturel, contre un élevage sur dix de poulets standards, et quasiment aucun élevage de dindes. Les poulets sous signe de qualité ont systématiquement accès à un parcours extérieur arboré. Seul un élevage de poulets standards sur dix laisse les animaux accéder à un parcours extérieur.

La présence d'un local dédié aux soins est moins courante (15 %) que dans les élevages de gros animaux. La pratique de la vaccination est plus fréquente dans les élevages de volailles standards que dans les élevages de poulets sous signe de qualité (83 % contre 75 %). Le temps consacré aux pratiques d'élevage est de 4 heures par jour en moyenne dans les élevages avec signe de qualité ; il atteint 5 heures par jour en moyenne dans les élevages de poulets standards ou de dindes, généralement nettement plus grands.

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination

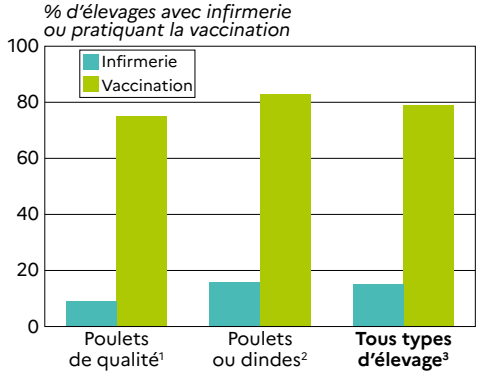

1. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
2. Exclusivement standards.
3. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes).
Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Bâtiments d'élevages de volailles de chair en 2015

• Selon la surface et l'âge

Types d'élevages avicoles	Nombre moyen de bâtiments	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980[1]	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	*m²*		%	
Poulets de qualité[2]	3,4	267	2	39	59
Poulets ou dindes[3]	2,1	863	5	38	58
Tous types d'élevage[4]	2,6	503	4	37	60

• Selon le type d'aération et d'éclairage

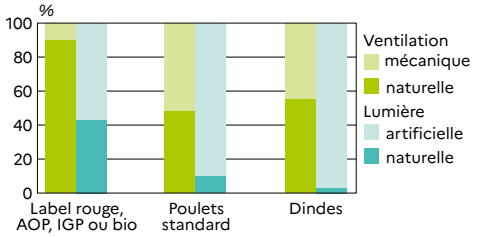

• Selon le type de parcours

Types d'élevages avicoles	Accès à un parcours	Aménagements sur le parcours			
		Aucun	Arbres	Abris artificiels	Autre
			%		
Poulets de qualité[2]	99	2	97	0	1
Poulets ou dindes[3]	9	10	88	2	0
Tous types d'élevage[4]	53	3	96	0	1

1. Ou inconnue.
2. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
3. Exclusivement standards.
4. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes).
Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage

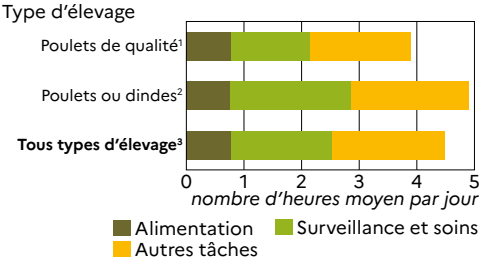

1. Exclusivement Label rouge, AOP, IGP ou bio.
2. Exclusivement standards.
3. Ayant des volailles de chair (y compris les élevages mixtes).
Champ : élevages de volailles d'une capacité supérieure à 4 000 capacités équivalent poulets représentant 97 % des poulets et 99 % des dindes.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Pratiques d'élevage

ovins et caprins

En 2015, les élevages d'ovins disposent en moyenne de 1,7 bâtiment, d'une surface moyenne de 335 m² ; les exploitations laitières ont un bâti un peu plus vaste : 1,8 bâtiment pour 404 m² en moyenne. Les élevages de caprins disposent en moyenne de 1,8 bâtiment, d'une surface moyenne de 418 m² ; les élevages de 300 chèvres ou plus détiennent 2,2 bâtiments pour 778 m² en moyenne.

L'aération naturelle des bâtiments est dominante dans 93 % des élevages d'ovins et dans 91 % des élevages de caprins. La ventilation mécanique est plus répandue dans les élevages laitiers de brebis (19 %) ou dans les élevages de 300 chèvres ou plus (20 %).

Un tiers des élevages d'ovins ou de caprins disposent d'infirmeries dédiées aux soins. Trois quarts des élevages laitiers de brebis recourent à la vaccination contre la moitié pour les brebis nourrices ; 63 % des élevages de 300 chèvres ou plus y recourent contre 26 % des élevages de moins de 100 chèvres.

Le temps consacré aux pratiques d'élevage des ovins ou caprins élevés en bâtiment est assez similaire, avec en moyenne 8 heures par jour pour les ovins et 7 heures par jour pour les caprins. En revanche, les animaux élevés en pâture nécessitent moins de temps, un peu plus de 3 heures pour les ovins et près de 3 heures pour les caprins. La traite est l'activité la plus longue avec 3 heures par jour pour les deux types d'élevage en bâtiment.

Bâtiments d'élevages ovins et caprins en 2015

• Selon la surface et l'âge

Types d'élevages ovins et caprins	Nombre moyen de bâtiments*	Surface moyenne des bâtiments	Répartition des bâtiments selon la date des derniers travaux		
			Avant 1980[1]	Entre 1980 et 2000	Après 2000
	nombre	*m²*	*%*		
Ovins					
Brebis laitières[2]	1,8	404	26	37	37
Brebis nourrices[2]	1,7	308	37	31	32
Tous types d'élevage[3]	1,7	335	35	33	33
Caprins					
Moins de 100 chèvres	1,4	194	25	37	38
300 chèvres ou plus	2,2	778	10	24	66
Toutes tailles d'élevage	1,8	418	17	33	50

• Selon le type d'aération

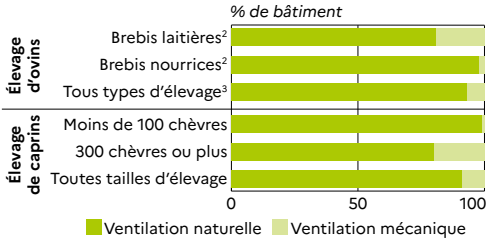

* Y compris les élevages de plein air intégral (sans bâtiment).
1. Ou inconnue.
2. Uniquement.
3. Y compris engraissement et mixtes.
Champ :
• élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs ;
• élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Présence d'une infirmerie et pratique de vaccination

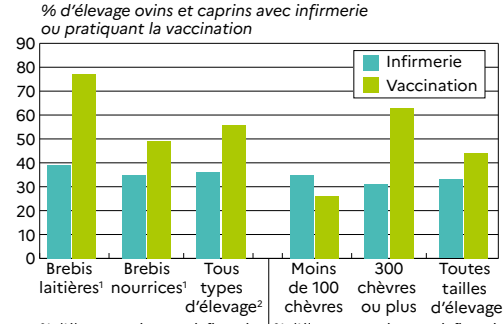

1. Uniquement.
2. Y compris engraissement et mixtes.
Champ : • élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs ;
• élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Temps de travail consacré aux pratiques d'élevage

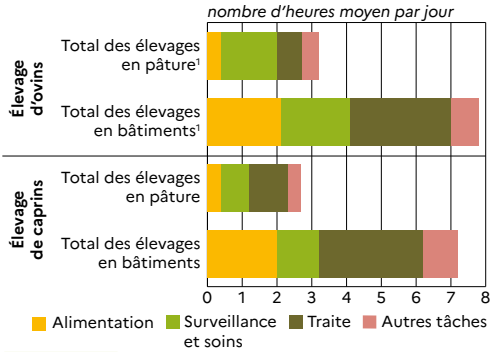

1. Y compris engraissement et mixtes.
Champ :
• élevages d'ovins d'au moins 25 brebis ou 100 ovins représentant au moins 95 % des effectifs ;
• élevages de caprins d'au moins 25 chèvres ou 100 caprins représentant au moins 94 % des effectifs.
Source : Agreste - Enquête Pratiques d'élevage 2015

Emploi

composition

En 2023, 609 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles de France (hors DROM), hors microexploitations. Elles représentent un volume total de 498 000 équivalents temps plein (ETP), dont 50 % sont des actifs dirigeants (chefs d'exploitation ou coexploitants). La main-d'œuvre permanente assure 80 % de l'activité totale des exploitations, une part en léger recul par rapport à 2010 (- 7 points). Le reste des heures travaillées est réalisé par des salariés saisonniers et divers prestataires extérieurs, les premiers en assurant à eux seuls les trois quarts.

Une exploitation emploie en moyenne 2,29 ETP en 2023, soit une hausse de 15 % par rapport à 2010. Ce besoin en main-d'œuvre varie fortement selon la spécialisation : les exploitations horticoles et maraîchères mobilisent le plus d'actifs (5,3 ETP en moyenne), tandis que celles spécialisées en grandes cultures en mobilisent 1,4.

La structure de la main-d'œuvre diffère également selon les types de production. Le travail des actifs dirigeants et familiaux reste généralement prépondérant. Il est quasi exclusif dans les exploitations de bovins viande, mais représente moins de la moitié du volume de travail chez les horticulteurs-maraîchers, les arboriculteurs et les viticulteurs.

Travail sur l'exploitation

% des ETP en France hors DROM en 2023

Petites, moyennes et grandes exploitations

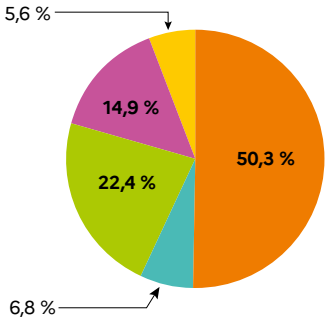

Nombre moyen d'ETP par exploitation en 2023 (hors microexploitations)

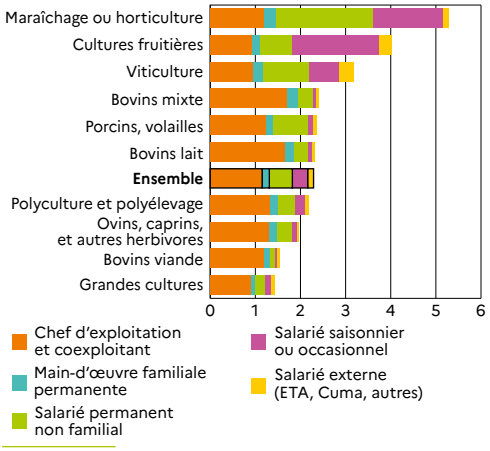

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Actifs agricoles et volume de travail annuel selon la nature des actifs

	2010			2023		
	Nombre de personnes actives	Volume de travail	ETP par exploitation	Nombre de personnes actives	Volume de travail	ETP par exploitation
	millier	*millier d'ETP*	*nombre*	*millier*	*millier d'ETP*	*nombre*
Chef d'exploitation et coexploitant	453	393	1,15	367	315	1,15
Main-d'œuvre familiale permanente	157	74	0,22	78	43	0,16
Salarié permanent non familial	151	125	0,37	164	140	0,51
Ensemble de la main-d'œuvre permanente	**760**	**591**	**1,73**	**609**	**498**	**1,82**
Salarié saisonnier ou occasionnel	///	76	0,22	///	93	0,34
Salarié externe (ETA, Cuma, autres*)	///	11	0,03	///	35	0,13
Ensemble de la main-d'œuvre occasionnelle ou externe	**///**	**88**	**0,26**	**///**	**128**	**0,47**
Ensemble des actifs travaillant sur les exploitations	///	679	1,99	///	627	2,29

* En 2023, le travail effectué par d'autres prestataires que les ETA ou les Cuma est inclus, contrairement à 2010.
Champ : France hors DROM, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010, enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Emploi

salariés agricoles

Avec l'augmentation de la taille des exploitations et le développement des formes sociétaires, l'emploi salarié permanent progresse nettement. En 2023, il concerne 33 % des exploitations en France hors DROM (hors microexploitations), contre 23 % en 2010. À l'inverse, le recours aux saisonniers recule légèrement, passant de 39 % à 37 % des exploitations. Autre évolution notable : les chefs d'exploitation, coexploitants et membres de leur famille sont de plus en plus nombreux à être eux-mêmes salariés. Ils représentent désormais un quart de l'ensemble des salariés permanents.

Les moyennes et grandes exploitations emploient à elles seules 218 600 salariés permanents, soit 178 700 équivalents temps plein (ETP), avec un ratio moyen de 0,82 ETP par salarié. La main-d'œuvre salariée permanente représente 35,9 % des actifs permanents et 28,5 % du volume total de travail agricole de ces exploitations, soit respectivement 12 et 7 points de plus qu'en 2010. Les travailleurs saisonniers, quant à eux, constituent 14,9 % du travail agricole.

Le recours au salariat varie selon les spécialisations : il est particulièrement marqué dans les exploitations horticoles, maraîchères et viticoles ainsi que dans les élevages de porcins et de volailles, où les salariés permanents assurent la majeure partie du travail. Dans les exploitations fruitières, ce sont les saisonniers qui assurent près de la moitié des tâches agricoles. Géographiquement, les exploitations avec une main-d'œuvre salariée permanente se concentrent dans les parties nord, ouest et est du pays, ainsi que dans les zones viticoles et fruitières du Sud-Est.

Exploitations avec main-d'œuvre salariée permanente (hors microexploitations)

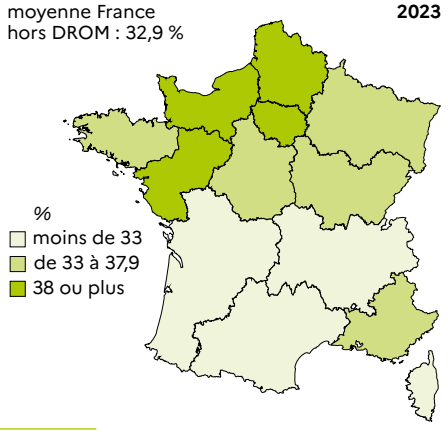

Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Exploitations avec main-d'œuvre salariée (hors microexploitations)

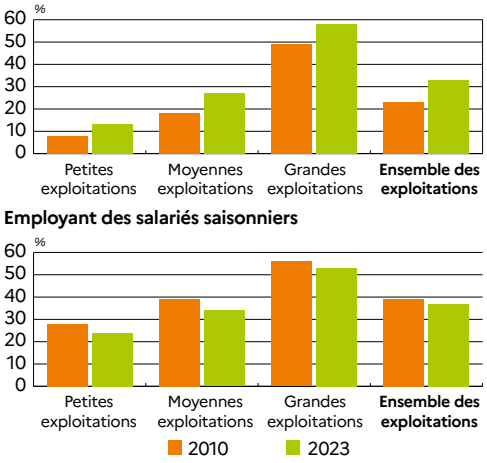

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010, enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Main-d'œuvre salariée permanente[1] (hors microexploitations)

	2010	2023
Exploitations avec main-d'œuvre salariée permanente (millier)	77,3	90,0
Main-d'œuvre salariée permanente (millier de personnes)	178,8	218,6
Part de la main-d'œuvre salariée permanente parmi les actifs permanents (%)[1]	23,5	35,9
Part de la main-d'œuvre salariée permanente dans le travail agricole (%)	21,4	28,5
Part de la main-d'œuvre saisonnière dans le travail agricole (%)	11,3	14,9

1. Non compris dans les actifs permanents les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010, enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Part du travail fourni par la main-d'œuvre salariée selon la spécialisation (hors microexploitations)

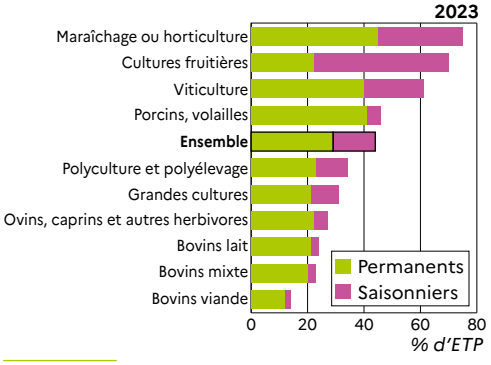

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Emploi
temps de travail

En 2023, trois quarts des chefs d'exploitation et coexploitants travaillent à temps complet sur leur exploitation (hors microexploitations), une proportion stable par rapport à 2010. Du côté des salariés permanents non familiaux, cette part atteint 71 %, tandis qu'elle reste nettement plus faible parmi la main-d'œuvre familiale permanente (22 %).

Chez les dirigeants, la probabilité d'exercer à temps plein augmente avec la taille économique de l'exploitation : elle atteint 84 % pour les exploitants des structures les plus grandes, contre 60 % pour ceux à la tête de petites exploitations. Les contraintes liées à l'élevage renforcent également cette présence : plus de 88 % des dirigeants éleveurs travaillent à temps plein, contre seulement 55 % chez les exploitants spécialisés en grandes cultures.

Entre 2010 et 2023, la part des actifs permanents travaillant au moins la moitié de l'année sur l'exploitation est passée de 75 % à 84 %. Cette hausse est portée par l'implication croissante de personnes régulièrement actives sur l'exploitation, qu'elles soient ou non apparentées au dirigeant. Toutefois, cette dynamique ne compense pas la forte baisse de la main-d'œuvre familiale permanente en recul de 42 % sur la période. Cette baisse est compensée par une hausse sensible du nombre de salariés permanents non familiaux, ainsi que de leur volume de travail.

Part des chefs d'exploitation et coexploitants à temps plein
Petites, moyennes et grandes entreprises

• Selon la dimension économique

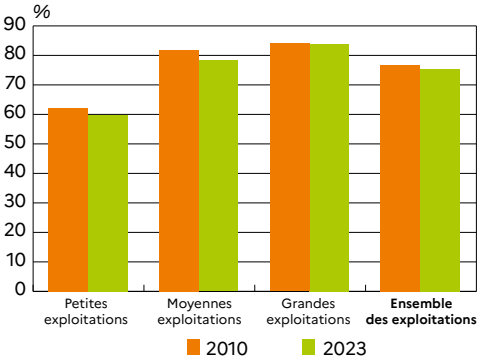

• Selon l'orientation technico-économique

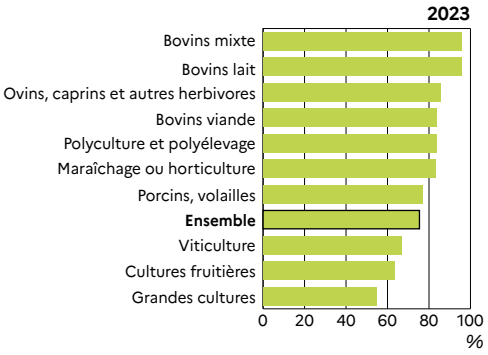

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Temps de travail annuel des actifs permanents

	Petites, moyennes et grandes exploitations	
	2010	2023
	millier de personnes	
Chef d'exploitation et coexploitant		
Temps complet annuel	348,0	276,7
1/2 temps à moins d'un temps complet annuel	40,4	42,4
Moins d'un mi-temps annuel	64,5	47,7
Main-d'œuvre familiale permanente		
Temps complet annuel	35,5	21,9
1/2 temps à moins d'un temps complet annuel	25,7	22,5
Moins d'un mi-temps annuel	95,4	33,8
Salarié permanent non familial		
Temps complet annuel	98,9	116,8
1/2 temps à moins d'un temps complet annuel	26,5	32,4
Moins d'un mi-temps annuel	25,6	14,6
Ensemble des permanents		
Temps complet annuel	482,3	415,4
1/2 temps à moins d'un temps complet annuel	92,6	97,3
Moins d'un mi-temps annuel	185,6	96,2

Note : voir glossaire « population active agricole » et « ETP ».
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010, enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Emploi

âge et sexe des exploitants

En 2023, l'âge moyen des chefs d'exploitation et coexploitants de France (hors DROM)* est de 49 ans contre 47 en 2010, soit neuf ans de plus que l'ensemble des actifs ayant un emploi.

Les femmes en charge d'une exploitation agricole sont, en moyenne, plus âgées de deux ans que les hommes. Tous sexes confondus, entre 2010 et 2023, la part des agriculteurs de moins de 40 ans reste stable (24,0 %) tandis que celle des 60 ans ou plus progresse de 9 points (19,5 %).

Les dirigeants sont plus âgés dans les petites exploitations où un quart a au moins 60 ans. Ils sont en moyenne plus jeunes de trois ans dans les grandes exploitations. Toutefois, le vieillissement des chefs d'exploitation touche toutes les exploitations (hors microexploitations). Les 50 ans ou plus représentent 53 % des effectifs dirigeants, soit 8 points de plus qu'en 2010.

Les exploitations dont la moyenne d'âge des exploitants est de 55 ans ou plus détiennent 29 % de la SAU et emploient 31,5 % des effectifs permanents. Cette part dépasse les 36 % dans le Sud-Ouest et le littoral méditerranéen.

* Hors chefs d'exploitation et coexploitants de microexploitations.

Chefs d'exploitation et coexploitants (hors microexploitations)

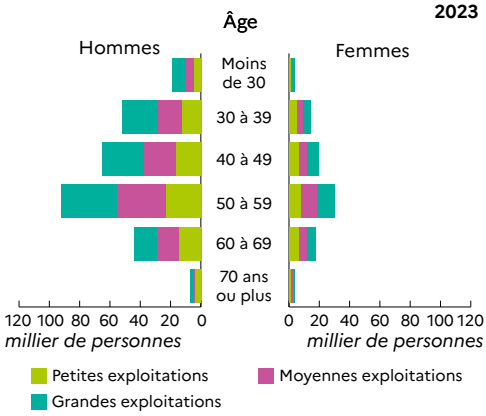

Petites, moyennes et grandes exploitations		
	2010	2023
	millier de personnes	
Moins de 40 ans	102,3	88,1
dont femmes	17,9	17,6
40 à 49 ans	146,2	85,0
dont femmes	33,9	19,6
50 à 59 ans	154,9	122,1
dont femmes	41,4	30,2
60 ans ou plus	49,5	71,6
dont femmes	19,7	20,7
Total France (hors DROM)	452,9	366,8
dont femmes	112,9	88,1

Champ : France hors DROM, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Chefs d'exploitation et coexploitants de 55 ans ou plus en 2023 : SAU et effectif dans les petites, moyennes et grandes exploitations

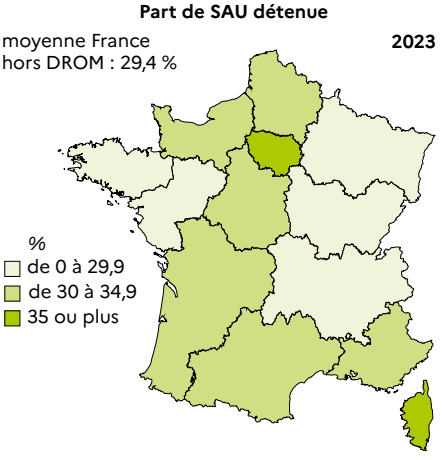

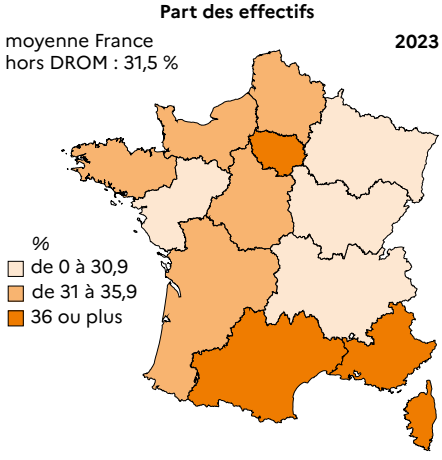

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Emploi
les femmes en agriculture

Après avoir progressé entre 2000 et 2010, la féminisation de la main-d'œuvre agricole recule depuis. En France (hors DROM), hors microexploitations, les femmes représentent 28 % des actifs permanents agricoles en 2023 contre 31 % en 2010. Ce recul affecte plus fortement les membres de la famille des exploitants où la part des femmes chute de 54 % à 40 % entre 2010 et 2023. Elle reste stable pour les actifs dirigeants et progresse pour les salariés permanents.

En 2023, environ un quart des chefs d'exploitation et coexploitants agricoles sont des femmes, comme en 2010. Elles sont relativement plus nombreuses dans les petites exploitations (28 %) que dans les exploitations de grande taille (22 %). La proportion de femmes exploitantes est la plus élevée dans les élevages d'ovins ou de caprins (35 %) et en viticulture (28 %).

Les exploitantes se sont installées à différents âges de la vie, contrairement aux hommes qui se sont majoritairement installés jeunes. La moitié des exploitantes s'est établie avant 35 ans et un quart après 43 ans, contre respectivement 85 % et 5 % pour les hommes. Dans les exploitations sociétaires, nombre d'agricultrices se sont déclarées avec le statut de coexploitantes après avoir travaillé en qualité d'aide familiale ou de conjoint-collaborateur. Dans les exploitations individuelles, les femmes reprennent souvent l'exploitation familiale lors du départ à la retraite de leur conjoint généralement plus âgé.

Les femmes dirigeantes travaillent moins souvent à temps complet sur l'exploitation : 68 % contre 78 % pour les hommes.

Âge de la première installation des exploitants enquêtés en 2023 (hors microexploitations)

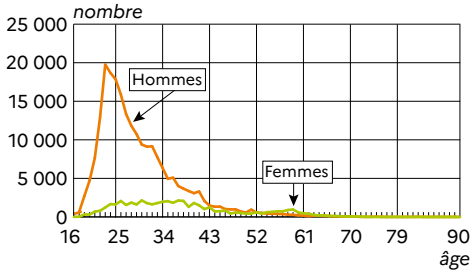

Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Part des exploitantes[1] dans les petites, moyennes et grandes exploitations

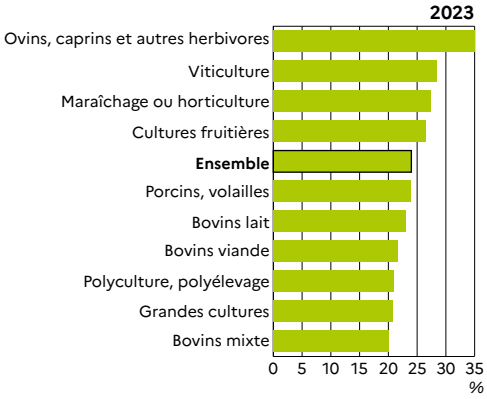

1. Cheffes d'exploitation et coexploitantes.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Statut des agricultrices et agriculteurs (hors microexploitations)

	Femmes		Hommes	
	2010	2023	2010	2023
	millier de personnes			
Chef d'exploitation	62,6	51,0	278,5	222,4
Conjoint coexploitant	29,9	22,0	7,1	9,5
Autre coexploitant	20,5	15,1	54,4	46,7
Chefs d'exploitation et coexploitants	112,9	88,1	340,0	278,7
dont à temps complet	71,3	59,9	276,7	216,8
Conjoint actif du chef d'exploitation ou des coexploitants[1]	69,0	20,6	31,2	11,5
Autre parent actif du chef d'exploitation ou des coexploitants[1]	16,2	10,8	40,3	35,2
Main-d'œuvre familiale permanente	85,2	31,5	71,5	46,7
Salarié permanent	38,8	49,2	112,2	114,7
Total actifs permanents France hors DROM	236,9	168,8	523,7	440,1

1. Données issues de la partie échantillonnée du recensement 2020.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensement agricole 2010, enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Conditions de travail

salariés et exploitants agricoles

En 2019, les conditions de travail des chefs d'exploitation et salariés agricoles se caractérisent principalement par des facteurs de pénibilité physique intense : la position debout, le déplacement de charges lourdes concernent plus de 70 % d'entre eux. Plus de la moitié des exploitants ou des salariés agricoles se déclarent exposés à un bruit intense ou à des fumées et poussières. Le contact avec des produits dangereux est également fréquent. Les contraintes horaires sont particulièrement fortes chez les exploitants : 76 % d'entre eux ne disposent pas de 48 heures consécutives de repos par semaine et/ou travaillent le samedi. Ils sont plus de deux fois plus nombreux que l'ensemble des non-salariés à déclarer travailler habituellement le dimanche.

En 2024, 11 624 accidents du travail nécessitant un arrêt ont été recensés parmi les salariés agricoles des filières culture-élevage relevant du régime agricole de la Mutuelle sociale agricole (MSA), en diminution de 1 % par rapport à 2023, ce qui correspond à 23 pour 1 000 salariés. Les secteurs impactés demeurent les mêmes qu'en 2023 et à des niveaux similaires : les cultures spécialisées (35 %), la viticulture (27 %) et les cultures et élevages non spécialisés (23 %). Chez les chefs d'exploitation, la baisse est plus élevée (-4,3 %) pour un taux de 24 pour 1 000. Un peu plus d'un tiers de ces accidents surviennent sur des exploitations d'élevage de bovins (37,3 %). Les maladies professionnelles (MP) reconnues concernent surtout les troubles musculosquelettiques, principalement des affections périarticulaires dues à des gestes ou des postures, tant chez les salariés que chez les chefs d'exploitation ; parmi ces derniers, entre 2020 et 2024, elles représentent 68,7 % des MP. Depuis la création du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (FIVP)*, ce chiffre connaît pour la première fois une augmentation entre 2023 et 2024 (66,3 % des MP en 2024, contre 65,5 % en 2023), alors que celui des maladies professionnelles liées au risque « pesticides » continue d'augmenter (23,7 % en 2024 contre 22,4 % en 2023). Les MP sont plus fréquentes dans le secteur de l'élevage de bovins, en particulier bovins lait.

* Voir glossaire « FIVP ».

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2023	2024
	nombre	
Chefs d'exploitation[1]		
Accidents du travail avec ou sans arrêt	12 003	11 720
dont avec arrêt	*10 289*	*9 885*
Accidents de trajet	137	113
Maladies professionnelles avec ou sans arrêt	1 200	1 317
Salariés agricoles des filières culture-élevage[2]		
Accidents du travail avec arrêt	11 693	11 624
Accidents de trajet avec arrêt	662	622
Maladies professionnelles	1 240	1 419
dont avec arrêt	*1 099*	*1 227*

1. Ensemble des affiliés MSA.
2. Affiliés MSA limités aux exploitations de culture et d'élevage, aux champignonnières, hors haras-dressage et pisciculture.
Champ : France hors DROM et départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle - Événements ayant donné lieu à un premier versement sur la période.
Source : Mutualité sociale agricole (MSA)

Conditions de travail en 2019

Proportion de personnes en emploi qui déclarent des contraintes

	Salariés		Non-salariés	
	Agri-culture	Ensem-ble	Agric. exploit.	Ensem-ble
	%			
Contraintes physiques intenses[1]	74	41	85	50
Rester longtemps debout	71	49	79	57
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	56	36	61	41
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	56	37	71	34
Porter ou déplacer des charges lourdes	68	41	81	52
Subir des secousses ou des vibrations	45	17	76	29
Exposition à des risques physiques[2]	46	24	71	27
Être exposé à un bruit intense[3]	70	18	69	14
Respirer des fumées ou des poussières	53	30	82	37
Être en contact avec des produits dangereux	42	30	74	32
Subir au moins 3 contraintes de rythme de travail parmi 8	17	25	16	10

1. C'est-à-dire subir au moins trois contraintes physiques parmi les 5 citées.
2. C'est-à-dire être exposé à au moins deux risques physiques parmi les 3 cités.
3. Bruit qui gêne pour entendre une personne située à 3 mètres.

• Contraintes horaires

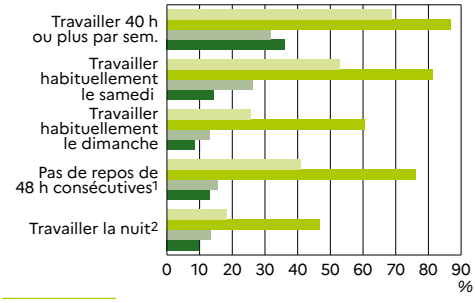

1. Ne pas disposer d'au moins 48 h consécutives de repos par semaine.
2. Entre minuit et 5 h, même occasionnellement.

• Intensité du travail, insécurité

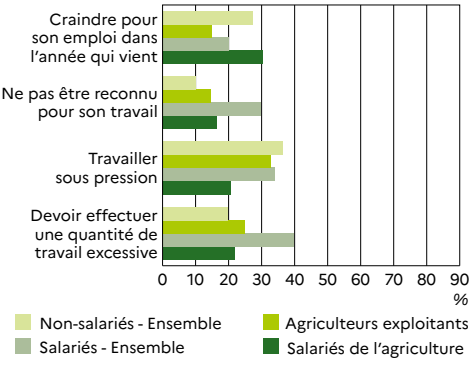

Champ : France (hors Mayotte), actifs occupés.
Sources : Dares, Drees, DGAFP, Insee - Enquête Conditions de travail 2019

Formation initiale

selon l'âge, le sexe, l'installation dans ou hors cadre familial

Le niveau de formation des exploitants agricoles augmente au fil des générations comme pour l'ensemble des actifs. En 2020, un exploitant sur deux a suivi une formation générale ou agricole de niveau Bac ou plus. Parmi les exploitants de 60 ans ou plus, 23 % n'avaient pas suivi de formation générale ou agricole au-delà de l'école primaire, tandis que la quasi-totalité des générations suivantes ont au moins une formation de second cycle court. Les moins de 40 ans disposent d'une formation plus élevée : 85 % ont un niveau au moins égal au baccalauréat.

Comparées à leurs homologues masculins, les exploitantes ont plus souvent atteint un niveau d'études supérieures, mais un niveau plus faible en matière de formation agricole.

L'installation des exploitants ne s'effectue plus seulement dans un cadre familial[1]. En 2020, un quart des exploitants ont pris la tête d'une exploitation sans prendre la succession d'un membre de leur famille. Parmi eux, 65 % ont une formation générale ou agricole de niveau Bac ou plus, contre 52 % des exploitants qui ont repris une exploitation familiale.

1. Le cadre familial du chef d'exploitation ou des coexploitants comprend le conjoint, les ascendants, les descendants et autres apparentés, y compris la famille du conjoint et ce jusqu'au 2e degré en conformité avec la notion de cadre familial définie dans les conditions d'attribution de la dotation jeunes et nouveaux agriculteurs (DJNA).

Niveau de formation le plus élevé des exploitants[1] en 2020

• Formation générale ou agricole

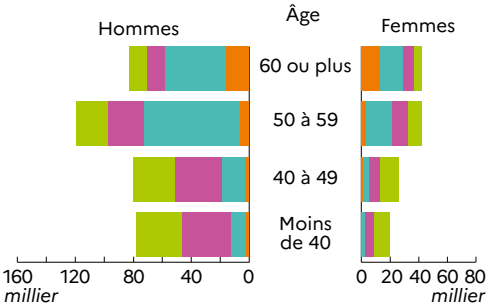

• Formation agricole

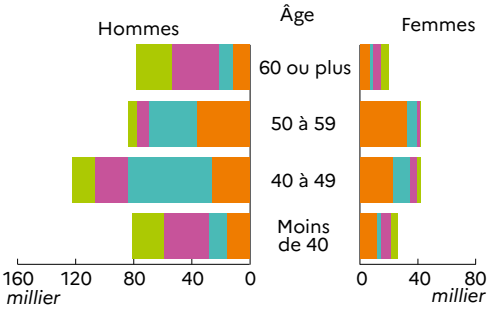

Niveau études supérieures
Second cycle long
Second cycle court
Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire

1. Chefs d'exploitation et coexploitants.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Niveau de formation des exploitants[1] en 2020 et installation dans ou hors cadre familial

		Cadre familial		Hors cadre familial	
		Formation agricole	Formation générale ou agricole	Formation agricole	Formation générale ou agricole
		%			
Moins de 40 ans	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire	18,2	1,9	17,3	1,9
	Second cycle court	11,6	13,2	12,3	12,9
	Second cycle long	38,9	41,7	38,2	39,2
	Niveau études supérieures	31,3	43,1	32,2	45,9
	Tous niveaux de formation (en millier)	65,7		31,0	
40 ans ou plus	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire	35,8	11,1	34,8	8,4
	Second cycle court	33,4	43,6	26,9	33,9
	Second cycle long	18,8	24,5	21,0	25,7
	Niveau études supérieures	11,9	20,8	17,3	32,0
	Tous niveaux de formation (en millier)	297,1		89,1	
Tous âges	Aucune formation ou scolarisé jusqu'au primaire	32,6	9,4	30,3	6,8
	Second cycle court	29,5	38,1	23,1	28,5
	Second cycle long	22,5	27,7	25,4	29,2
	Niveau études supérieures	15,4	24,8	21,2	35,6
	Tous niveaux de formation (en millier)	362,8		120,1	

1. Chefs d'exploitation et coexploitants.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Formation initiale

formation des exploitants

Le niveau de formation agricole des dirigeants d'exploitation progresse avec la dimension économique de l'exploitation. Parmi les exploitants de moins de 40 ans, 43 % n'ont aucune formation agricole dans les microexploitations, contre seulement 14 % dans le reste des exploitations. Ces parts sont respectivement de 44 % et 74 % pour le niveau baccalauréat ou plus.

Davantage que pour les exploitations familiales, la gestion des exploitations sociétaires, généralement de moyenne ou grande dimension, demande de disposer de solides connaissances en techniques agricoles et en gestion administrative ou comptable. Ainsi, la moitié des exploitants ont une formation agricole de niveau baccalauréat ou plus dans les exploitations de forme sociétaire, contre 28 % en exploitation individuelle.

Les niveaux de formation agricole varient selon les orientations productives. Dans les élevages laitiers et de porcins-volailles, avec davantage d'exploitations de grande dimension et des chefs plus jeunes, la proportion d'exploitants avec une formation agricole de niveau bac ou plus est plus élevée. Elle est plus faible pour la viticulture, l'élevage de bovins viande et les cultures fruitières.

En 2020, la France figurait dans le peloton de tête des pays de l'Union européenne pour le niveau de formation agricole de ses chefs d'exploitation.

Niveau de formation agricole le plus élevé des exploitants[1], par tranche d'âge en 2020

• Selon la dimension économique de l'exploitation

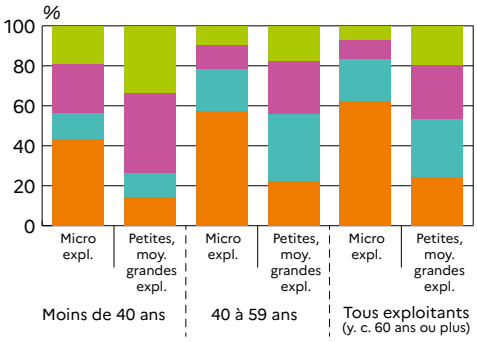

• Selon la nature juridique de l'exploitation

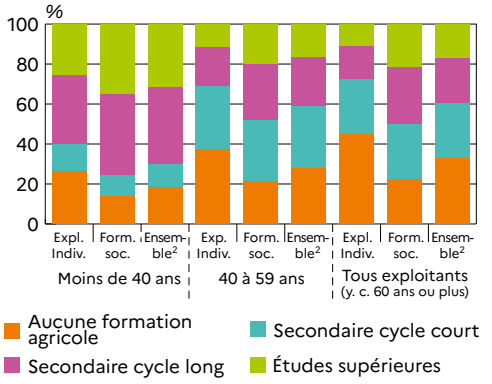

1. Chefs d'exploitation et coexploitants.
2. Exploitations individuelles, formes sociétaires et autres personnes morales.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Part de chefs d'exploitation ayant une formation agricole élémentaire ou complète[1]

%	Pays de l'UE à 27
Plus de 65	Pays-Bas, Allemagne
Plus de 50 à 65	**France** (65 %), Luxembourg, Autriche, Tchéquie, Belgique, Slovénie, Danemark, Lettonie
Plus de 40 à 50	Portugal, Estonie, Finlande, Lituanie, Irlande, Italie, Pologne
Plus de 25 à 40	Hongrie, Suède, Chypre, UE (27 %)
Plus de 10 à 25	Espagne, Slovaquie, Malte, Bulgarie
De 4 à 10	Croatie, Grèce, Roumanie

1. Niveau CAPa (certificat d'aptitude professionnelle agricole) et équivalent BEP agricole ou plus.
Source : Eurostat - Recensement agricole 2020

Exploitants[1] ayant une formation agricole de niveau bac ou plus en 2020

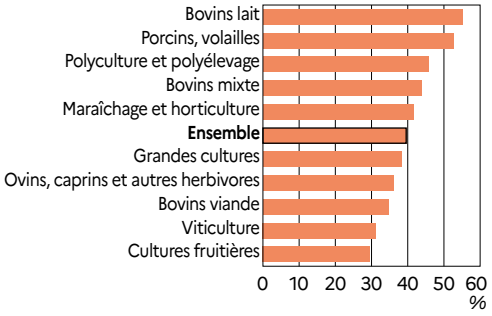

1. Chefs d'exploitation et coexploitants.
Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Formation agricole en France

Deuxième système d'éducation et de formation du pays, l'enseignement agricole recrute chaque année davantage d'apprenants qui contribuent au renouvellement des générations en agriculture et mettent en œuvre les transitions climatique et environnementale nécessaires à la souveraineté alimentaire du pays.

En 2025-2026, l'enseignement agricole a accueilli 219 421 apprenants de la 4e aux diplômes d'ingénieur agronome, de vétérinaire et de paysagiste, avec 171 058 élèves ou étudiants par voie scolaire et 48 363 apprentis. Après une période de baisse entre 2013 et 2019, la hausse des effectifs se confirme pour la septième année consécutive : + 0,8 % d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en 2025-2026 et + 7 % sur les cinq dernières années. L'enseignement agricole compte désormais davantage d'apprenants qu'il y a dix ans. En 2025, 22 % des apprenants réalisent leur formation en apprentissage, contre 14 % en 2015.

L'enseignement agricole est présent sur l'ensemble du territoire national, avec près de 800 établissements de l'enseignement agricole technique (de la 4e au BTSA), répartis entre 220 lycées agricoles publics (regroupés au sein de 171 établissements public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole - EPLEFPA) et 572 établissements privés. L'enseignement supérieur agricole (de la licence aux diplômes d'ingénieur agronome, vétérinaire et paysagiste) compte 16 établissements.

Les femmes représentent 46 % des effectifs de l'enseignement agricole, avec des disparités selon les voies et les niveaux de formation. Au sein de l'enseignement technique, leur part atteint 44 %, mais elles sont davantage présentes en voie scolaire (51 %) qu'en apprentissage (21 %). En revanche, elles représentent 62 % des effectifs dans le supérieur.

L'enseignement agricole connaît de très bons taux de réussite aux examens : 95 % au CAPa, 90 % au Bac professionnel agricole et 81 % au BTSA. Les taux d'insertion à 12 mois sont également élevés : 56 % des sortants par voie scolaire sont en emploi salarié 12 mois après leur sortie. Une partie des sortants occupe un emploi non salarié lorsqu'ils s'installent comme chef d'exploitation.

Enseignement agricole
(Voie scolaire et apprentis)

- **Évolution des effectifs de l'enseignement agricole depuis 2014-2015**

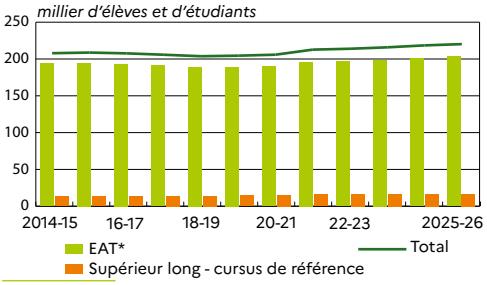

* Enseignement agricole technique de la 4e au BTSA, voie scolaire et apprentis.
Champ : France y compris la formation à distance.
Source : MAASA - DGER

- **Part des femmes dans l'enseignement agricole en 2024-2025**

EAT*			Supérieur long - cursus de référence	Total EAT
Élèves	Apprentis	Ensemble EAT		
51 %	21 %	44 %	62 %	**46 %**

* Enseignement agricole technique de la 4e au BTSA, voie scolaire et apprentis.
Champ : France. Source : MASA - DGER

Établissements public et privé de l'enseignement agricole technique en 2025-2026

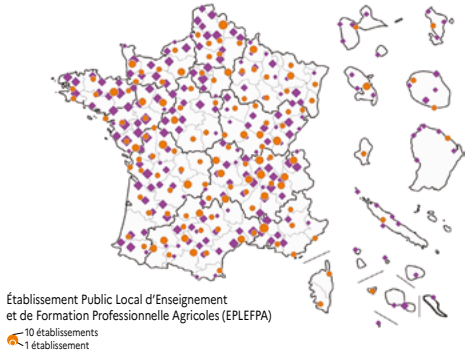

Source : MAASA - DGER

Taux de réussite et taux d'emploi salarié* de l'enseignement agricole en 2025

Diplôme	Taux de réussite	Taux d'emploi salarié	
	Enseignement agricole	Enseignement agricole	Éducation nationale
		%	
CAPa/CAP	95	33	31
Bac pro agricole/ Bac Pro	90	55	49
BTSA/BTS	81	70	63
Ensemble	87	56	50

* Le taux d'emploi (ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié après la sortie d'études et l'effectif de sortants) salarié est le taux d'insertion professionnelle permettant de connaître le pourcentage de personnes exerçant un emploi salarié.
Note : l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 12,3 % des lycéens en CAPa, 5,9 % des lycéens en baccalauréat professionnel agricole et 4,6 % des étudiants en BTSA. Ils sont exclus du champ pour cette figure.
Lecture : en 2025, 55 % des lycéens sortis d'un baccalauréat professionnel agricole sont en emploi salarié 12 mois après leur sortie d'études.
Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2023 d'une dernière année de formation professionnelle de niveau CAPa à BTSA en lycée public ou privé sous contrat relevant du ministère de l'Agriculture, douze mois après la fin des études.
Sources : Dares, DEPP-InserJeunes

Enseignement technique agricole

voie scolaire

À la rentrée 2025, les établissements scolaires de l'enseignement technique agricole ont accueilli 157 597 élèves et étudiants (incluant la formation à distance), dont 51 % sont internes. Ils sont scolarisés dans des classes allant de la 4e jusqu'au Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA).

Plus d'un tiers des élèves suit des formations générales ou technologiques. Les deux tiers restants suivent des formations professionnelles (CAPa, Bac Pro, BTSA), dont 27 % des élèves sont en seconde professionnelle. Le secteur des services accueille 32 % des effectifs en formation professionnelle et devance celui de la production agricole – enjeu majeur du renouvellement des générations en agriculture – qui concentre un quart des effectifs de l'enseignement agricole (25 %). Le secteur de l'aménagement accueille 13 % des effectifs et celui de la transformation agroalimentaire 3 % des effectifs. Plus de 34 300 élèves et étudiants de la voie scolaire ont décroché leur diplôme à la session 2025, dont 53 % de filles.

L'origine des élèves est aujourd'hui plus diversifiée. Alors qu'en 1990, près de quatre élèves sur dix (36 %) venaient du milieu agricole, ce n'est actuellement le cas que pour moins d'un élève sur dix (8,2 %). Ce sont les enfants d'employés et d'ouvriers (38,9 %) qui sont les plus nombreux à fréquenter les établissements de l'enseignement agricole.

À la suite de la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, davantage d'élèves poursuivent leurs études jusqu'au Bac professionnel, voire jusqu'au BTSA. La capacité professionnelle agricole, qui est l'un des critères d'éligibilité aux aides à l'installation en agriculture, peut être attestée par la possession d'un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac Pro agricole « Conduite et gestion de l'entreprise agricole », complété par un plan de professionnalisation personnalisé.

Élèves et étudiants par secteur
• Années scolaires 1990-1991 à 2025-2026

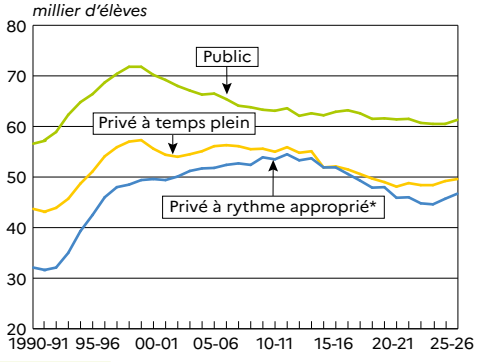

* Voir glossaire « enseignement agricole ».
Champ : France, y compris formation à distance. Les DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers par alternance) n'existent plus depuis 2019. Source : MAASA - DGER

Élèves-étudiants et diplômés par secteur et niveau de formation
• Années scolaires 2025-2026

	Élèves* 2025-2026		Diplômés** 2025	
	Nombre	*% de filles*	*Nombre*	*% de filles*
Enseignement public	61 118	*47,5*	16 595	*46,6*
Niveau 3 et 4e-3e	6 139	*42,2*	1 333	*43,1*
Niveau 4	44 413	*48,6*	11 536	*47,5*
Niveau 5	10 566	*46,3*	3 726	*45,0*
Enseignement privé	96 268	*52,9*	17 784	*59,5*
Niveau 3 et 4e-3e	41 058	*44,4*	4 122	*61,6*
Niveau 4	50 431	*60,9*	11 846	*61,1*
Niveau 5	4 779	*43*	1 816	*44,3*
Ensemble	157 386	*50,8*	34 379	*53,1*
Niveau 3 et 4e-3e	47 197	*44,1*	5 455	*56,7*
Niveau 4	94 844	*55,1*	23 382	*54,3*
Niveau 5	15 345	*45,3*	5 542	*44,9*

* Les secondes Pro et les secondes GT se trouvent dans le Niveau 4.
** Pour le niveau 3 et 4e-3e, seuls les diplômés du CAPa (certificat d'aptitude professionnelle agricole) sont renseignés.
Les diplômés du Bac général sont inclus mais pas ceux du diplôme national du brevet (DNB).
Voir glossaire « enseignement agricole ».
Champ : France, diplômés par voie scolaire d'un établissements de l'EA (hors enseignement à distance). Source : MAASA - DGER

Élèves et étudiants par voie de formation et par secteur professionnel en 2025-2026

	Nombre	*% filles*
Filières générale et technologique	55 652	*44,4*
Filières professionnelles	100 021	*54,2*
Seconde Pro	26 775	*53,5*
Aménagement	13 247	*18,5*
Hippisme	840	*88,3*
Production agricole	24 989	*43,1*
Services	31 548	*77,1*
Transformation agroalimentaire	2 622	*60,9*
Autres (CPGE et EN)	1 713	*63,7*
Toutes formations	157 386	*50,8*

Champ : France, hors enseignement à distance.
Source : MAASA - DGER

Origine socioprofessionnelle des élèves et étudiants

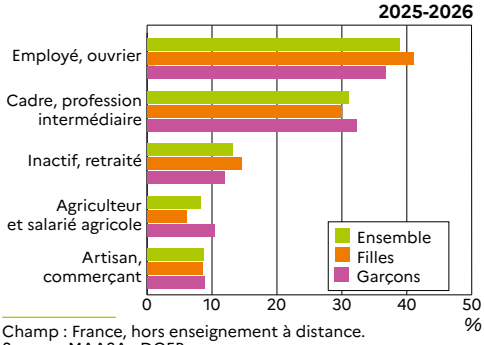

Champ : France, hors enseignement à distance.
Source : MAASA - DGER

Enseignement supérieur agricole long

En 2025, plus de 16 350 étudiants ont préparé un diplôme d'ingénieur agronome, de vétérinaire ou de paysagiste au sein de l'enseignement agricole. Les formations mettent l'accent sur la mise en situation professionnelle et sur l'accompagnement du projet professionnel.

Les étudiants bénéficient d'une ouverture à l'international au travers de stages, de mobilités académiques ou par l'accueil d'étudiants étrangers. En 2024-2025, près de 2 950 d'entre eux sont partis à l'étranger : 42 % entre 3 et 6 mois, 29 % entre 1 et 3 mois, 25 % moins d'un moins et 4 % plus de 6 mois.

Un an après leur sortie d'école, le taux net d'emploi des ingénieurs diplômés en 2023 atteint 92 %. Les secteurs d'activité sont divers : industries, entreprises de services, organisations professionnelles agricoles, commerce et distribution, environnement et paysage... 98 % des vétérinaires sont en emploi, la moitié comme vétérinaire pour animaux de compagnie. L'insertion des paysagistes (95 %) est généralement caractérisée par un taux d'entrepreneuriat important.

Les établissements proposent également d'autres formations, notamment le diplôme national d'œnologue, le diplôme d'internat vétérinaire, le diplôme d'études spécialisées vétérinaires, ainsi que des diplômes nationaux de licence pro, master et doctorat.

En partenariat avec les organismes de recherche, les instituts techniques et les universités, les établissements de l'enseignement supérieur agricole mènent des travaux de recherche dans le but de relever les grands défis actuels (gestion durable des ressources, changements climatiques, sécurité des aliments...). Ces travaux permettent de faire évoluer les enseignements au plus près de la réalité professionnelle.

Les cinq premiers secteurs d'activité ou fonctions des diplômés un an après l'obtention du diplôme

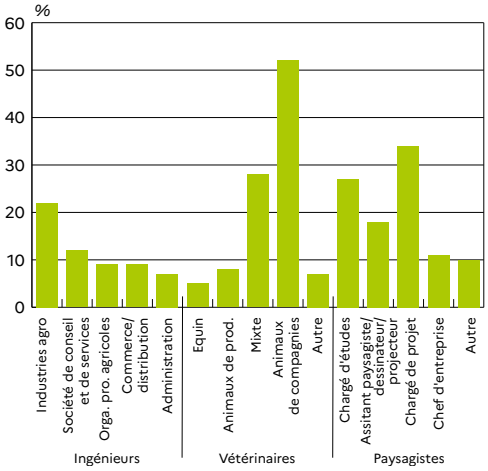

Source : MAASA - DGER (Écoles de l'enseignement supérieur agricole) - Enquête 2025

Taux net d'emploi[1] des diplômés 2023 un an après la sortie de l'école

	Femmes	Hommes	Ensemble
		%	
Ingénieurs	92	93	92
Vétérinaires	98	98	98
Paysagistes	94	96	95

1. Taux net d'emploi = nombre de personnes en activité professionnelle/(nombre de personnes en activité professionnelle + nombre de personnes en recherche d'emploi).
Source : MAASA - DGER (Écoles de l'enseignement supérieur agricole) - Enquête 2025

Étudiants et alternants dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole en 2025-26

	Cursus ingénieur, vétérinaire et paysagiste	Autres formations	Total	*Part de filles*
		nombre		*%*
Établissements publics	9 720	2 255	11 975	*65*
AgroParisTech	1 386	779	2 165	*59*
Institut Agro Rennes Angers	1 324	283	1 607	*63*
VetAgro Sup	1 271	58	1 329	*74*
ONIRIS	1 222	135	1 357	*73*
Institut Agro Montpellier	648	406	1 054	*59*
École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)	941	62	1 003	*77*
Institut Agro Dijon	831	170	1 001	*63*
École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)	915	41	956	*76*
Bordeaux Sciences Agro	504	91	595	*55*
École nationale du génie de l'eau et de l'environnement (ENGEES)	444	45	489	*42*
École nationale supérieure du paysage (ENSP)	234	0	234	*64*
École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)	0	185	185	*61*
Établissements privés sous contrat	6 633	882	7 515	*52*
Institut polytechnique UniLaSalle	2 148	108	2 256	*58*
École d'ingénieurs de Purpan	1 428	139	1 567	*52*
École supérieure des agricultures d'Angers (ESA)	878	462	1 340	*45*
ISARA Lyon	948	49	997	*62*
Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA)	1 015	19	1 034	*50*
École supérieure du bois (ESB)	216	105	321	*13*
Total	16 353	3 137	19 490	*60*

Source : MAASA - DGER

Apprentissage agricole

L'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans souhaitant préparer un diplôme ou un titre de l'enseignement professionnel dans le caadre d'un contrat de travail particulier, associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). La voie de l'apprentissage a très fortement augmenté dans l'enseignement agricole depuis la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018. Relativement stable entre 2010 et 2018, le nombre d'apprentis a ainsi progressé de plus de 51 % depuis 2018.

Sur l'année scolaire 2025-2026, l'apprentissage dans l'enseignement agricole représente 5 % des effectifs nationaux d'apprentis avec plus de 48 300 apprentis dans les établissements de l'enseignement agricole. Les apprentis représentent globalement 22 % des apprenants de l'enseignement agricole, et la part des apprenants suivant une formation par apprentissage dans le seul enseignement agricole technique (de la 4e au BTSA) est de 29 %.

Le niveau de diplôme préparé s'est fortement élevé : près de 75 % des apprentis préparent désormais un diplôme de niveau égal ou supérieur au Bac, alors qu'ils n'étaient qu'un peu plus de 40 % dans ce cas-là en 2000. Dans les formations du niveau CAPa au BTSA, le secteur de la production accueille 43 % des apprentis ; 40 % des apprentis se préparent aux métiers de l'aménagement, 2 % se forment dans le secteur de la transformation agroalimentaire et 2 % dans le secteur hippique.

Près de 61 % des apprentis du CAPa au BTSA suivent une formation dans un établissement public en 2025.

L'apprentissage est majoritairement suivi par les garçons. La part de filles suivant une formation allant du niveau CAPa au niveau BTSA par apprentissage n'est que de 21 % en 2025. Cette proportion varie selon le niveau de diplôme et le secteur.

Apprentis par niveau de formation

	2010-11	2020-21	2025-26	Part de filles** 2025-26
	nombre			*%*
Niveaux 6 et 7*	487	1 804	2 892	nd
Niveau 5	5 802	10 456	13 774	28
dont BTSA	5 736	10 351	13 717	27
Niveau 4	12 083	13 581	19 552	21
dont Bac Pro agricole	8 593	8 906	13 339	24
BP agricole	3 229	3 246	4 121	11
Niveau 3	12 180	10 416	12 145	16
dont CAP agricole	8 874	8 494	11 351	16
Total	30 552	36 257	48 363	21

* Il s'agit des apprentis de niveaux 6 et 7 suivant une formation du cursus de référence.
** La part totale des filles est calculée hors niveau 6 et 7.
Champ : France.
Sources : MENJ - Sifa (Système d'information sur la formation des appprentis) ; MAASA - FREGATA (outils d'inscription des scolarités de l'enseignement agricole) et DGER - Enquête pour niveaux 6 et 7

Apprentis par champ professionnel de formation en 2025-2026, niveaux CAPa au BTSA

	Apprentis	Part de chaque champ professionnel	Part des filles
	nombre	*%*	
Production agricole	19 663	43	26
Aménagement	18 028	40	6
Services	3 312	7	55
Seconde Pro agricole	2 377	5	20
Transformations agroalimentaires	1 080	3	45
Hippisme	1 011	2	78
Total	45 471	100	21

Champ : France - Niveaux 6 et 7 exclus.
Source : MAASA - FREGATA (outils de gestion des scolarités de l'enseignement agricole)

Évolution du nombre d'apprentis[1]

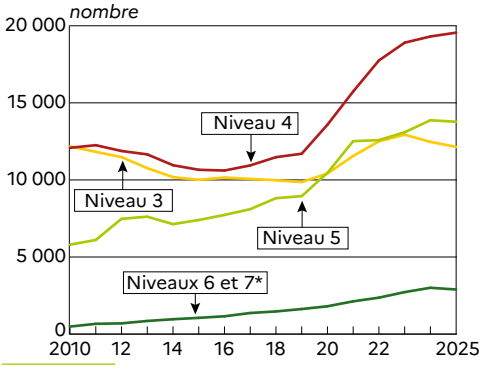

* Il s'agit des apprentis de niveaux 6 et 7 suivant une formation du cursus de référence.
1. Voir glossaire « Enseignement agricole ».
Champ : France.
Sources : MENJ - Sifa (Système d'information sur la formation des appprentis) ; MAASA - FREGATA (outils d'inscription des scolarités de l'enseignement agricole) et DGER - Enquête pour niveaux 6 et 7

Effectifs d'apprentis jusqu'au BTSA par secteur et région

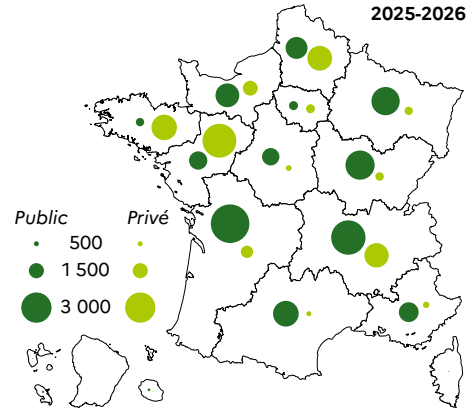

Champ : France - Niveaux 6 et 7 exclus.
Source : MAASA - FREGATA (outils de gestion des scolarités de l'enseignement agricole)

Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue (FPC) s'adresse aux salariés, travailleurs indépendants, employés ou demandeurs d'emploi qui souhaitent conforter ou améliorer leurs compétences professionnelles ou en acquérir de nouvelles. Elle a pour but d'assurer l'accès, le maintien ou le retour dans l'emploi ainsi que de sécuriser ou diversifier les parcours professionnels.

En 2024, les établissements d'enseignement agricole ont délivré 10,1 millions d'heures stagiaires dans le cadre de la FPC, dont 82 % des heures ont été consacrées à des formations conduisant à l'acquisition d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle. Ces formations, d'une durée moyenne de 9,7 semaines, ont été suivies par 27 % des stagiaires. Le diplôme phare est le Brevet professionnel « Responsable d'entreprise agricole » (plus de 2,2 millions d'heures).

En 2024, 65 % des stagiaires ont suivi des formations professionnalisantes, d'une durée moyenne de 3,5 jours ; 8 % des stagiaires ont bénéficié de prestations d'orientation ou d'accompagnement vers l'emploi, la reconversion ou la reconnaissance des acquis de l'expérience.

En écartant les formations du secteur « Autres secteurs (non agricoles) », les formations consacrées aux « Services aux personnes en milieu rural » ont accueilli davantage de femmes que d'hommes, soit 67 %. En revanche, les femmes n'ont constitué que 15 % des effectifs stagiaires des formations du secteur « Aménagement des espaces ».

Parmi les formations dispensées (hors prestations d'orientation et d'accompagnement), celles du secteur « Production agricole » ont concentré un peu plus de la moitié des volumes horaires délivrés (55 %) et accueilli le plus de stagiaires (31 % des effectifs globaux).

Durée moyenne des formations en 2024

Secteur de formation professionnelle[1]	Durée
	nombre de jours
Aménagement des espaces	12
Hippisme	21
Production agricole	29
Services	9
Transformation alimentaire	8
Autres secteurs (non agricoles)	10
Total	17

[1] Hors prestations d'orientation et d'accompagnement.
Champ : France y compris COM et Nouvelle-Calédonie.
Source : MASAA - DGER. Recensement des formations proposées par les établissements de l'enseignement agricole

Volumes-horaires délivrés et nombre de stagiaires en 2024

• Selon la finalité des formations

	Stagiaires			
	Heures		Nombre	
	millier	*%*	*millier*	*%*
Diplôme ou titre à finalité professionnelle	8 141	80,3	24	25,9
Certificat de qualification professionnelle (CQP)	143	1,4	1	1,0
Formation professionnalisante	1 447	14,3	59	65,3
Prestation d'orientation et d'accompagnement	404	4,0	7	7,9
Total	10 135	100,0	91	100,0

• Par secteur professionnel des formations[1]

	Stagiaires				Part de femmes
	Heures		Nombre		
	millier	*%*	*millier*	*%*	*%*
Aménagement des espaces	2 121	22	25	30	15
Hippisme	192	2	1	2	72
Production agricole*	5 342	55	26	31	38
Services	790	8	12	14	67
Transformation alimentaire	271	3	5	6	45
Autres secteurs (non agricoles)	1 015	10	14	17	50
Total	9 731	100	84	100	38

1. Hors prestations d'orientation et d'accompagnement.
* dont quelques Seconde pro

• Par région

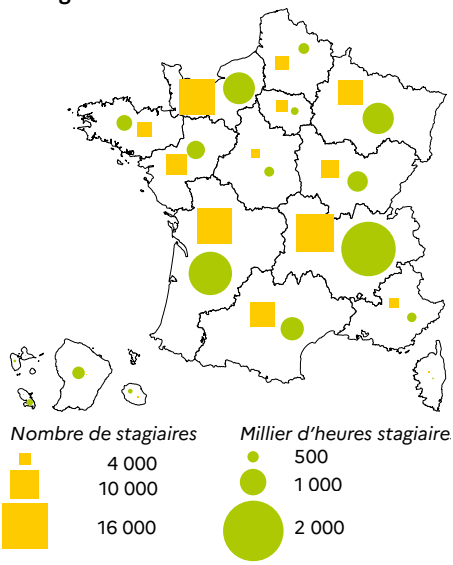

Champ : France y compris COM et Nouvelle-Calédonie.
Source : MAASA - DGER - Recensement des formations proposées par les établissements de l'enseignement agricole

Recherche

En 2024, la dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD) française de la branche agricole s'établit à 2,9 milliards d'euros[1] (Md€), en hausse de 4,8 % en volume sur un an. Cette dépense est portée à 51 % par les entreprises et 49 % par les administrations.

La dépense intérieure de recherche et développement expérimental des administrations (DIRDA) dans le secteur agricole est en hausse de 2,3 % sur un an en volume, s'établissant à 1,41 Md€ en 2024 ; elle représente désormais 6 % de la DIRDA totale. En 2024, l'Inrae, principal organisme par le niveau de ses dépenses de R&D agricoles, y consacre 1 141 millions d'euros (M€), les écoles agricoles 115 M€, l'Ifremer 92 M€ et le CNRS 59 M€.

En 2024, la dépense intérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DIRDE) consacrée au secteur agricole s'élève à 1,46 Md€, en hausse sensible de 7,2 % en volume par rapport à 2023. Cet agrégat représente 3 % de la DIRDE totale. Le secteur de l'industrie agroalimentaire (IAA), avec 782 M€, réalise 53 % de la DIRDE agricole et agroalimentaire, une part en légère progression par rapport à l'année précédente (51 % en 2023). Le secteur agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture (ASPA) réalise 683 M€ de dépenses de R&D dans ce même domaine (soit 47 % de la DIRDE).

En 2024, 84 % des entreprises du secteur des IAA actives en R&D comptent 50 salariés ou plus, contre 24 % de l'ensemble des entreprises en IAA. Si l'on considère les entreprises actives en R&D agricole, ce poids des grandes entreprises est beaucoup moins marqué dans le secteur ASPA, où 51 % des entreprises concernées ont moins de 20 salariés (75 % de l'ensemble des entreprises du secteur ASPA sont dans cette tranche inférieure).

1. À compter de 2023, la méthodologie de calcul de la DIRD agricole a été revue. Les dépenses de R&D agricoles pour les administrations sont désormais calculées en tenant compte exclusivement des crédits budgétaires ventilés selon leur objectif principal.

Évolution de la dépense intérieure de recherche et développement agricole entre 2023 et 2024

	2023	2024
	million d'euros	
Organismes et établissements publics :	**1 375**	**1 406**
dont Inrae	1 115	1 141
Entreprises :		
Secteurs agricoles et agroalimentaires	**1 366**	**1 464**
industries agricoles et alimentaires	693	782
agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture	673	683
Ensemble	2 741	2 871

Note : les données sont élaborées à partir de l'enquête sur la répartition par objectifs socio-économiques des crédits budgétaires destinés à la recherche de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires). Liste des établissements publics exécutant de la R&D agricole : CNRS, Inrae, Inria, IRD, Cirad, Cnes et Ifremer.
Source : MESRE-SIES

Part des dépenses de R&D agricoles dans la dépense intérieure de R&D nationale, par secteur, en 2024

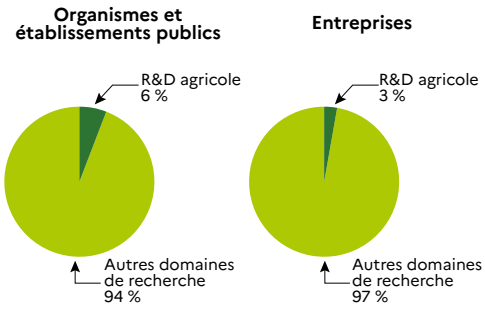

Source : MESRE-SIES

Répartition des entreprises ayant une activité interne de R&D par tranche d'effectifs en 2024

- **Entreprises actives en R&D dont l'activité recherche relève du domaine agricole**

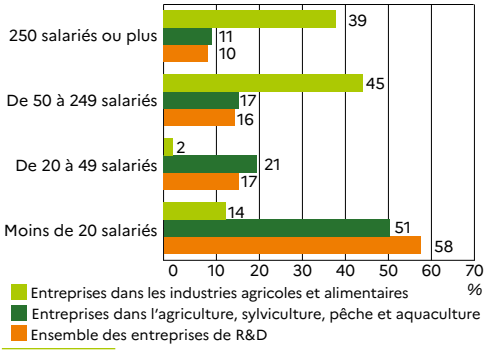

Source : MESRE-SIES (données ASPA/IAA par branche de R&D)

- **Ensemble des entreprises en France dont l'activité principale relève du domaine agricole**

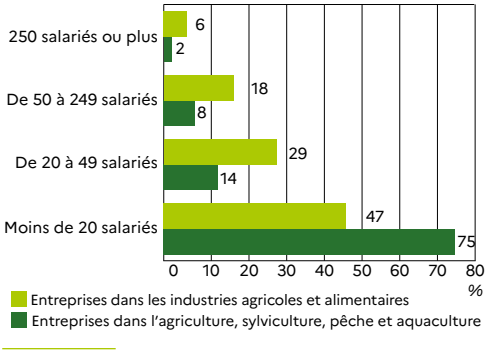

Source : MESRE-SIES (données ASPA/IAA basées sur l'activité principale)

Comptes de la branche agricole

ressources et emplois

Les ressources de la branche agricole (exploitations agricoles, entreprises de travaux agricoles, coopératives viticoles...) sont constituées très majoritairement de la production agricole, qui s'élève en valeur à 94,9 milliards d'euros en 2025, dont 1,1 milliard d'euros de subventions sur les produits. Les subventions d'exploitation, composées en majorité des paiements uniques entre 2006 et 2014 et des paiements découplés à partir de 2015, s'élèvent à 8,0 milliards d'euros en 2025. Au total, subventions sur les produits et subventions d'exploitation représentent 8,9 % des ressources.

Les consommations intermédiaires demeurent le principal poste des emplois de la branche agricole avec 57,3 milliards d'euros en 2025, soit 55,6 % des emplois. Les impôts sur la production s'élèvent à 1,3 milliard (1,2 % des emplois) tandis que la consommation de capital fixe constitue 12,6 % du total des emplois. Le solde des ressources et de ces emplois correspond au revenu net dégagé pour rémunérer les facteurs de production (travail salarié et non salarié, foncier, capital). Il atteint 31,5 milliards d'euros en 2025, en hausse de 17 % par rapport à 2024. Le taux de valeur ajoutée de la branche agricole s'établit à 30,6 % en 2025, soit 3,2 points de plus qu'en 2024.

Ressources de la branche agricole

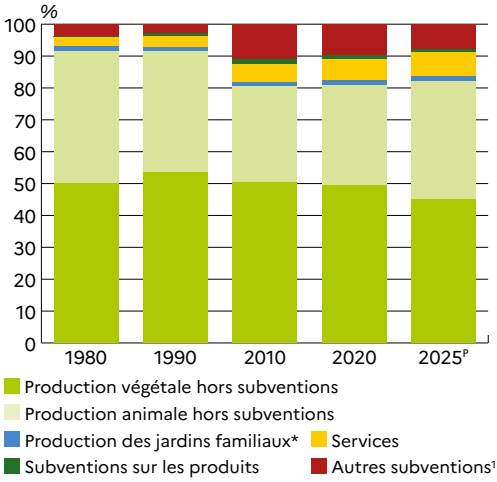

	1980	1990	2010	2020	2025P
	milliard d'euros				
Production végétale hors subventions	18,8	33,6	39,1	41,8	46,4
Production animale hors subventions	15,5	23,7	23,2	26,7	38,1
Production des jardins familiaux*	0,6	1,0	1,2	1,5	1,8
Services	1,1	2,0	4,2	5,6	7,6
Subventions sur les produits	0,1	0,6	1,2	1,2	1,1
Production totale[2]	**36,1**	**60,9**	**68,9**	**76,7**	**94,9**
Autres subventions[1]	1,4	1,8	8,5	8,1	8,0
Total des ressources	37,5	62,8	77,5	84,8	102,9

* Voir glossaire « jardins familiaux ».
1. Subventions d'exploitation autres que les subventions sur les produits (ces dernières sont incluses dans la valeur au prix de base de la production).
2. Valeur au prix de base.
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Emplois de la branche agricole

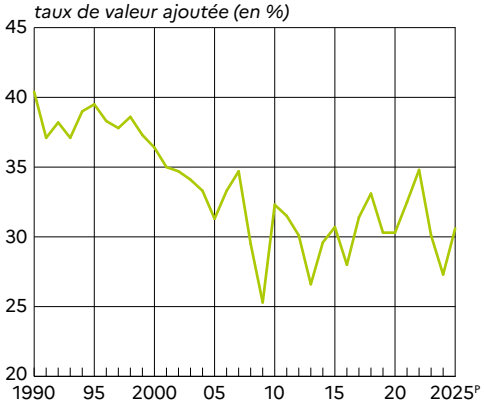

	1980	1990	2010	2020	2025P
	milliard d'euros				
Consommations intermédiaires[1]	**18,6**	**30,1**	**40,8**	**46,3**	**57,3**
Autres impôts sur la production[2]	0,7	1,1	1,1	1,1	1,3
impôts fonciers	0,7	1,0	0,9	0,9	1,1
autres impôts	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2
Consommation de capital fixe	3,3	6,2	10,6	11,7	13,0
Revenu des facteurs de la branche agricole[3]	14,9	25,4	25,0	25,7	31,5
Total des emplois	37,5	62,8	77,5	84,8	102,9
			%		
Taux de valeur ajoutée	39,8	40,4	32,3	30,3	30,6

Note : le taux de valeur ajoutée (branche agricole) est le rapport du revenu des facteurs sur le total des emplois.
1. Hors TVA déductible.
2. Les autres impôts à la production, désignés ainsi pour les distinguer des impôts sur les produits payés par les consommateurs et des impôts sur le revenu et les bénéfices, comprennent tous les autres prélèvements obligatoires payés par les exploitations agricoles en raison de leur activité (taxe foncière, taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles).
3. Voir glossaire « revenu des facteurs de la branche agricole », « valeur ajoutée ».
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Comptes de la branche agricole

revenu net des facteurs

La valeur ajoutée au prix de base, augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des impôts et des amortissements, constitue le revenu dégagé par l'activité agricole et permettant de rémunérer les facteurs de production (travail salarié et non salarié, foncier, capital). Ce revenu des facteurs de la branche, rapporté à l'emploi total de celle-ci en équivalents temps plein (ETP), fluctue fortement depuis le milieu des années 2000. Le revenu des facteurs de production par ETP mesuré en termes réels, c'est-à-dire déflaté de la hausse de l'indice de prix du PIB, se redresse en 2025 (+ 15,8 %), après deux années de baisse marquée qui avaient suivi le point historiquement haut de 2022.

Entre 2010 et 2025, le revenu des facteurs de la branche par actif agricole dans l'Union européenne à 27, en termes réels, augmente en moyenne de 3,6 % par an. Il est en hausse dans tous les pays à l'exception de Malte (- 3,7 % en moyenne annuelle). En France, le revenu des facteurs par actif, mesuré en termes réels, augmente en moyenne de 1,1 % par an entre 2010 et 2025.

Revenu net des facteurs de la branche agricole par actif équivalent temps plein

indice base 100 en 2000 (valeur réelle)

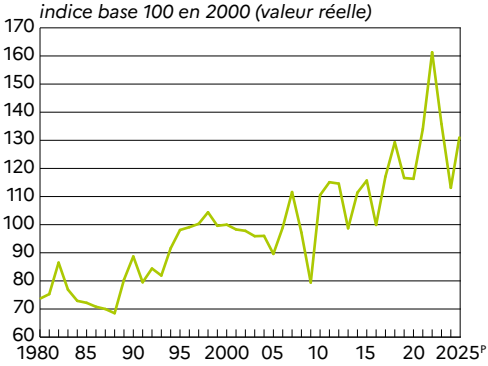

	1990/80	2000/90	2010/00	2025P/10
	taux annuel moyen en %			
Revenu net des facteurs par emploi[1]	9,1	2,6	2,8	2,7
Nombre d'emplois	- 3,3	- 3,1	- 2,4	- 1,1
Prix du PIB	7,1	1,4	1,8	1,5
Revenu net des facteurs par emploi en termes réels	1,9	1,2	1,0	1,1

1. Voir glossaire « revenu des facteurs de la branche agricole », « valeur ajoutée ».
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Revenu net des facteurs de la branche par actif agricole dans l'Union européenne

Évolution en termes réels[1]

	2025P/10	2023/22	2024/23	2025P/24
	taux de variation annuel moyen en %			
UE à 27	**3,6**	**- 6,0**	**0,0**	**9,0**
Allemagne	1,6	- 17,7	- 2,7	- 1,3
Autriche	0,9	- 20,4	- 0,8	18,4
Belgique	1,8	35,0	4,8	- 0,7
Bulgarie	4,8	- 29,1	- 5,7	- 5,1
Chypre	0,2	6,9	0,8	- 5,9
Croatie	2,5	- 20,1	3,5	- 3,2
Danemark	4,5	4,7	22,6	22,9
Espagne	2,9	15,4	3,7	4,1
Estonie	0,5	- 61,6	32,8	41,0
Finlande	0,3	- 7,9	7,8	10,7
France (juin 2025)	**1,1**	**- 15,8**	**- 16,7**	**15,8**
Grèce	1,9	3,1	0,2	- 9,7
Hongrie	2,4	1,3	- 8,9	5,8
Irlande	4,9	- 39,4	37,3	22,6
Italie	5,5	11,7	9,1	6,6
Lettonie	5,5	- 43,1	46,4	21,0
Lituanie	2,7	- 47,1	5,8	25,6
Luxembourg	4,1	- 14,0	16,4	29,5
Malte	- 3,7	3,5	- 5,8	- 1,5
Pays-Bas	0,9	10,2	- 1,8	- 1,8
Pologne	5,5	- 7,3	1,1	27,8
Portugal	4,0	17,3	15,1	- 4,5
Roumanie	0,7	- 21,1	- 16,8	28,5
Slovaquie	5,8	- 12,1	15,7	- 5,0
Slovénie	1,4	-7,9	12,1	7,8
Suède	2,0	- 34,8	12,6	24,9
Tchéquie	3,3	- 25,6	-1,1	24,0

Évolution 2025P/2010
taux de variation annuel moyen

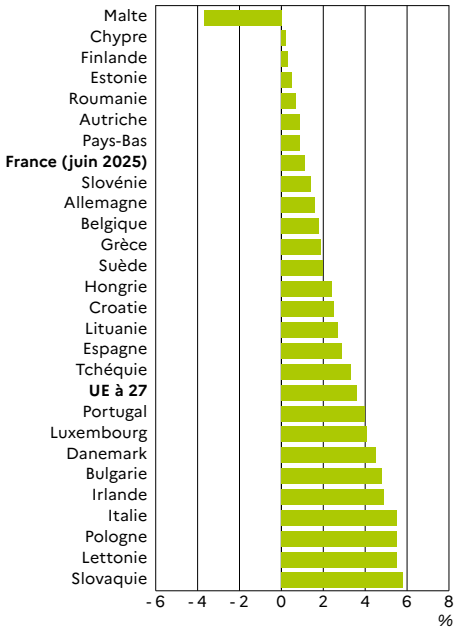

1. Cet indicateur correspond au revenu net des facteurs par emploi équivalent temps plein de la branche agricole, déduction faite de l'évolution de l'indice de prix du PIB.
Sources : Eurostat - Comptes de l'agriculture ; pour la France : Agreste - Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Comptes de la branche agricole

production et consommations intermédiaires

La production agricole en valeur, évaluée hors subventions, mesure la ressource potentielle liée à la récolte ou au croît des animaux. Sa structure évolue fortement depuis cinquante ans. Ainsi, en 2025, les oléagineux, presque absents en 1970, représentent 6,1 % de la production végétale en valeur. La part des céréales dans la production végétale fluctue beaucoup, en particulier depuis le milieu des années 2000. Elle atteint un point haut en 2012 (33,2 %) et un point bas en 2016 (20,6 %). Elle s'établit à 23,1 % en 2025. Parmi les productions animales, la production bovine et celle de lait et produits laitiers prédominent (66,5 % du total en 2025). La part du lait et des produits laitiers connaît une tendance globale à la hausse depuis 1970 ; en 2025 elle s'établit à 37,5 %. La part de la production de bovins en valeur diminue depuis le milieu des années 1970, passant de 36,3 % en moyenne entre 1972 et 1975 à 29,1 % en 2025.

Les consommations intermédiaires représentent la valeur des biens et services consommés au cours du processus de production. Alors qu'elle avait été quasi stable depuis le milieu des années 2010 après des décennies de baisse, la part des aliments pour animaux fluctue davantage depuis 2020 ; en 2025, elle est en diminution pour la troisième année consécutive. La part des charges liées à l'énergie et aux engrais poursuit son repli en 2025 (16,9 % des consommations intermédiaires), après sa forte hausse en 2022 et 2023.

Production végétale et animale

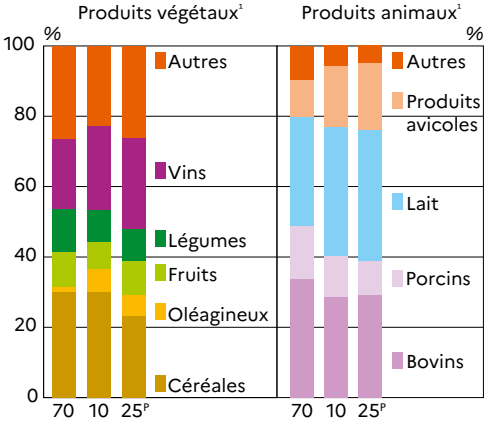

	1970	1990	2010	2020	2025p
	milliard d'euros				
Production végétale[1]	**7,0**	**33,6**	**39,1**	**41,8**	**46,4**
Céréales	2,1	9,1	11,7	10,1	10,7
Oléagineux	0,1	1,7	2,5	2,1	2,8
Fruits	0,7	2,7	3,0	3,7	4,5
Légumes	0,9	3,2	3,5	4,0	4,3
Vins	1,4	8,7	9,4	11,9	11,9
Autres	1,9	8,2	8,9	10,0	12,2
Production animale[1]	**5,8**	**23,7**	**23,2**	**26,7**	**38,1**
Bovins	2,0	7,8	6,6	6,9	11,1
Porcins	0,9	2,8	2,7	3,3	3,7
Lait	1,8	8,2	8,4	10,4	14,3
Produits avicoles	0,6	3,4	4,0	4,5	7,2
Autres	0,6	1,5	1,3	1,5	1,9

1. Valeurs hors subventions.
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Consommations intermédiaires hors TVA déductible

• **Part dans l'ensemble des consommations intermédiaires**

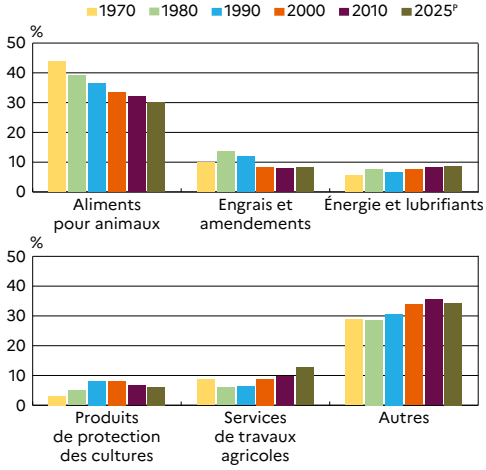

	1970	1990	2010	2020	2025p
	milliard d'euros				
Semences et plants	0,3	1,6	2,0	2,4	2,4
Énergie et lubrifiants	0,3	2,0	3,4	3,7	5,0
Engrais et amendements	0,5	3,6	3,2	3,6	4,7
Produits de protection des cultures	0,2	2,5	2,7	2,7	3,6
Dépenses vétérinaires	0,1	0,8	1,4	1,3	1,5
Aliments pour animaux	2,4	10,9	13,0	14,2	17,1
dont aliments achetés en dehors de la branche	0,9	6,1	7,3	8,1	10,1
Entretien du matériel	0,4	2,3	3,5	4,6	6,6
Entretien des bâtiments	0,1	0,4	0,4	0,5	0,7
Services de travaux agricoles	0,5	1,9	4,0	5,4	7,3
Autres biens et services	0,7	4,1	7,0	7,6	8,2
Consommations intermédiaires des jardins familiaux*	0,0	0,1	0,2	0,2	0,3
Total consommations intermédiaires (hors TVA déductible)	5,4	30,1	40,8	46,3	57,3
			%		
Consommations intermédiaires / production au prix de base (%)	39,9	49,4	59,3	60,4	60,3

* Voir glossaire « jardins familiaux ».
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Comptes de la branche agricole

production et consommations intermédiaires

Après avoir progressé en moyenne de 1,1 % par an entre 1990 et 2000, la production agricole en volume s'est stabilisée à partir des années 2000, malgré des fluctuations d'une année sur l'autre. Ces variations s'expliquent principalement par celles du volume de la production végétale. En 2025, celui-ci rebondit (+ 3,9 %), après la forte baisse enregistrée en 2024 (- 9,7 %) dans un contexte de conditions climatiques très défavorables. Celui de la production animale augmente de 0,7 % en 2025. Au total, le volume de la production agricole progresse de 2,2 %.

Après avoir reculé fortement pendant une trentaine d'années, les prix relatifs de la production agricole rapportés à l'indice de prix du PIB ont été relativement stables entre 2000 et 2020. À la suite de deux années de forte augmentation en 2021 et 2022, ils se sont nettement repliés en 2023 et 2024. En 2025, les prix augmentent légèrement (+ 1,3 %). Cette évolution recouvre des dynamiques contrastées : les prix relatifs de la production animale augmentent fortement (+ 8,1 %), tandis que ceux de la production végétale diminuent (- 3,3 %).

Relativement stable depuis la fin des années 1990, le volume des consommations intermédiaires augmente en tendance depuis 2018, malgré une baisse notable en 2022. En 2025, il diminue de 2,1 %, après deux années consécutives de hausse. Cette baisse s'explique notamment par le recul du volume des consommations en aliments pour animaux (- 5,3 %), tandis que celui des consommations d'engrais et amendements augmente (+ 3,5 %).

Les prix relatifs des consommations intermédiaires ont diminué fortement entre 1975 et 2000. Stables au début des années 2000, en hausse de 2007 à 2013 sous l'effet notamment de la hausse des prix de l'énergie, ils ont baissé sur la période 2014-2021. Après la forte augmentation de 2022 dans un contexte de forte inflation liée notamment au conflit russo-ukrainien, et le repli des deux années suivantes, ils sont quasiment stables en 2025.

Production agricole totale hors subventions

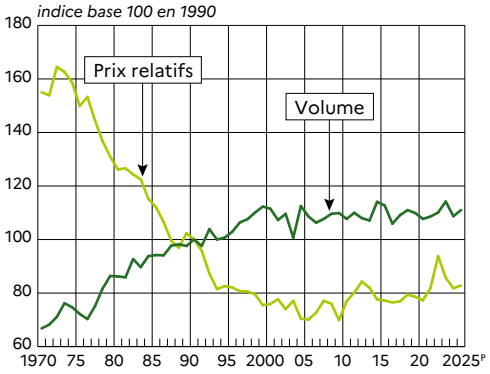

	2000/ 1990	2010/ 2000	2020/ 2010	2025p/ 2020	2025p/ 2024
	taux de variation annuel moyen en %				
Volumes					
Production totale[1]	**1,1**	**- 0,3**	**0,0**	**0,6**	**2,2**
Production végétale	1,3	- 0,4	- 0,2	1,0	3,9
Production animale	0,6	- 0,6	0,0	- 0,9	0,7
Prix relatifs					
Production totale[1]	**- 2,7**	**0,2**	**0,0**	**1,3**	**1,3**
Production végétale	- 3,4	1,1	- 0,2	- 1,3	- 3,3
Production animale	- 2,1	- 1,1	0,3	5,6	8,1

1. Production de la branche agriculture (services et production des jardins familiaux inclus).
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Consommations intermédiaires

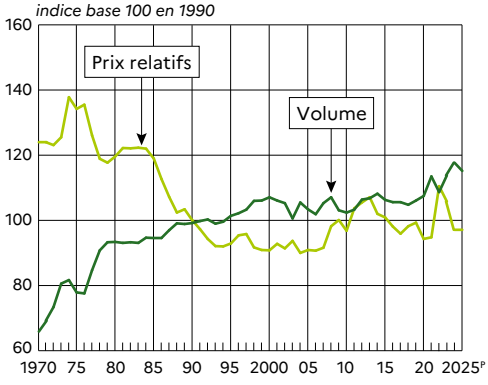

Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

	2000/ 1990	2010/ 2000	2020/ 2010	2025p/ 2020	2025p/ 2024
	taux de variation annuel moyen en %				
Volumes					
Total consommations intermédiaires	**0,8**	**- 0,4**	**0,5**	**1,4**	**- 2,1**
dont aliments des animaux	2,2	- 0,5	0,0	2,3	- 5,3
engrais et amendements	- 2,7	- 2,7	- 0,1	- 1,4	3,5
produits de protection des cultures	0,5	- 0,9	0,6	-0,1	0,0
Prix relatifs					
Total consommations intermédiaires	**- 0,9**	**0,7**	**- 0,3**	**0,5**	**0,0**
dont aliments des animaux	- 3,2	0,3	- 0,2	- 0,7	1,2
engrais et amendements	- 1,2	2,8	0,3	4,0	- 3,6
produits de protection des cultures	- 0,8	- 0,7	- 1,7	3,2	5,2

Comptes de la branche agricole

productions régionales et départementales

Sur les treize régions de France hors DROM, trois assurent un peu plus d'un tiers de la production agricole nationale en valeur en moyenne sur la période 2023-2025. La Nouvelle-Aquitaine contribue pour 13,3 % à la production nationale, suivie par le Grand Est (12,1 %) et la Bretagne (11,7 %). À l'opposé, trois régions hors DROM (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France et Corse) ne contribuent à elles trois qu'à environ 5 % de la production agricole nationale de France.

Les départements d'élevage de l'Ouest, ainsi que ceux de viticulture et de grandes cultures, participent le plus à la valeur de la production agricole nationale. La Marne présente le niveau de production le plus élevé, devant les départements bretons. Les départements des Pays de la Loire et des Hauts-de-France, ainsi que la Manche, figurent également parmi les principaux départements producteurs en valeur.

En 2025, le volume de la production agricole augmente de 2,6 %, après la forte baisse enregistrée en 2024 dans un contexte de conditions climatiques très défavorables, en particulier pour la viticulture et les grandes cultures. Le rebond est particulièrement marqué en Île-de-France (+ 14,7 %), en Bourgogne-Franche-Comté (+ 10,2 %), dans les Hauts-de-France (+ 9,2 %) et dans le Grand Est (+ 8,8 %). À l'inverse, le volume de la production recule notamment en Corse (- 6,1 %), en Occitanie (- 3,5 %) et en Nouvelle-Aquitaine (- 2,6 %).

Évolution des volumes et des prix des biens agricoles[1]

	2025*/2010*		2025p/2024	
	Volume	*Prix*	*Volume*	*Prix*
	%		%	
Auvergne-Rhône-Alpes	- 0,1	2,2	- 1,3	6,3
Bourgogne-Franche-Comté	0,4	2,5	10,2	2,9
Bretagne	0,1	2,6	1,5	3,8
Centre-Val de Loire	0,1	1,1	3,6	- 1,9
Corse	0,6	2,6	- 6,1	5,2
Grand Est	0,3	2,0	8,8	2,6
Hauts-de-France	1,0	1,7	9,2	- 5,9
Île-de-France	0,6	- 0,6	14,7	- 10,0
Normandie	0,8	2,0	0,6	7,0
Nouvelle-Aquitaine	- 1,0	1,7	- 2,6	3,2
Occitanie	- 0,7	2,0	- 3,5	4,1
Pays de la Loire	0,1	2,4	1,9	6,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,0	2,8	- 0,3	2,3
France hors DROM	0,1	2,0	2,6	2,7
Guadeloupe	- 1,8	1,9	7,0	- 3,6
Martinique	- 2,3	2,6	- 6,5	1,5
Guyane	- 1,2	4,4	0,0	0,0
La Réunion	- 0,3	1,6	4,8	- 2,7
Mayotte	- 0,9	3,5	- 33,8	15,6
Total DROM	- 1,1	2,4	- 2,2	- 0,2

* Évolution annuelle moyenne depuis 2010.
1. Production hors subventions des biens agricoles (services et jardins familiaux exclus).
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Production agricole des biens[1] en valeur

moyenne des années 2023 à 2025
France : 84 530,7 M€
France hors DROM : 83 452,4 M€

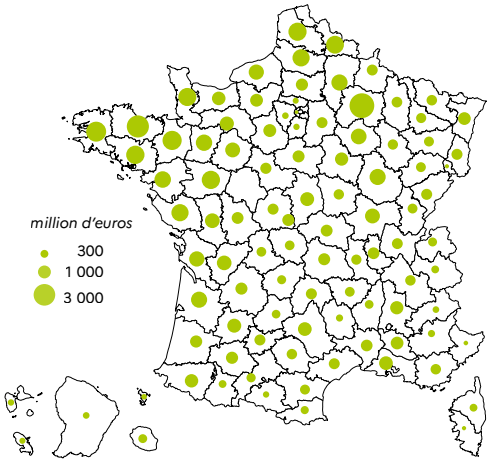

Évolution du volume de la production agricole

moyenne
France : 2,6 %
France hors DROM : 2,6 %

2025p/2024

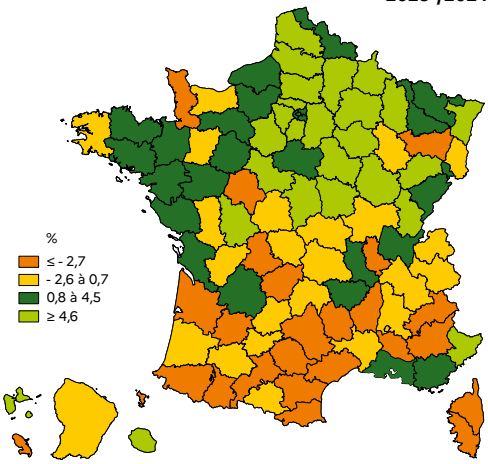

1. Production hors subventions des biens agricoles (services et jardins familiaux exclus).
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Aides à l'agriculture

concours publics

Les concours publics recouvrent les dépenses de l'État, de l'Union européenne et d'autres organismes publics (collectivités, agences de l'eau, etc.) en faveur de l'agriculture. Les données présentées concernent les soutiens directs à la production agricole, y compris les allègements de nature fiscale et sociale. Sur ce périmètre, le total des concours publics payés en 2025 s'élève à 17,02 milliards d'euros, dont 0,87 Md€ pour l'agriculture ultramarine (soit environ 5 %).

En 2025, 14,27 Md€ sont dédiés au soutien des marchés et des revenus agricoles. Les aides découplées et les aides liées aux produits (essentiellement constituées du 1er pilier de la PAC) versées en 2025 s'élèvent à 6,88 Md€. Ce montant est inférieur à celui de 2024 (7,22 Md€), principalement en raison du décalage à 2024 d'une partie des paiements de la campagne 2023 dans le contexte du changement de programmation de la PAC.

Les allègements de charges sociales et fiscales représentent 5,8 Md€ en 2025, en augmentation par rapport à 2024 (+ 190 M€, soit + 3,4 %), après une hausse très importante en 2024 (+ 1 Md€). Les allègements fiscaux – dont plus de 70 % correspondent aux allègements d'accises sur les produits pétroliers et sur le gaz naturel – sont estimés à 3,1 Md€ en 2025 (+ 100 M€ par rapport à 2024). Les allègements de charges sociales sont estimés à 2,7 Md€ en 2025 (+ 90 M€).

Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole représentent 2,51 Md€ en 2025 (un montant proche de celui de 2024), dont 1,07 Md€ consacré à l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Les soutiens publics au titre de la lutte contre les maladies des végétaux et des animaux s'établissent à 250 M€ en 2025, un niveau plus faible que les années précédentes mais toujours relativement élevé, notamment en raison du soutien aux campagnes de vaccination contre l'Influenza aviaire, la fièvre catarrhale ovine, la maladie hémorragique épizootique ou encore la dermatose nodulaire contagieuse des bovins.

Concours publics à l'agriculture et aux territoires ruraux

	2023	2024	2025
	million d'euros		
Marchés et revenus agricoles	**12 573**	**14 184**	**14 265**
dont aides de marché	850	739	792
régime de base et majorations	5 390	5 936	5 632
aides liées aux produits	1 195	1 281	1 252
aléas de production	597	651	827
allègements fiscaux et sociaux	4 546	5 579	5 766
Développement rural	**2 212**	**2 502**	**2 507**
dont installation, modernisation et maîtrise des pollutions	539	702	774
compensation de handicaps naturels	1 001	1 090	1 068
mesures agro-environnementales	601	591	532
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	**331**	**394**	**252**
Total agriculture et territoires ruraux	15 116	17 079	17 023

• **Répartition en 2025**

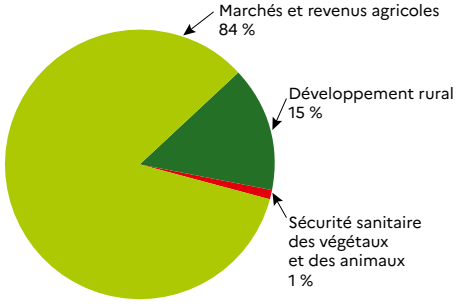

Source : Agreste

Principaux soutiens agricoles au titre du développement rural

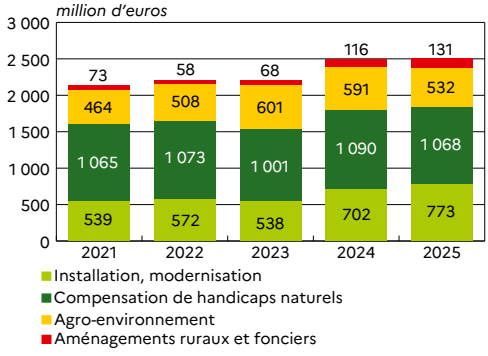

Source : Agreste

Marchés et revenus agricoles : répartition des aides en 2025

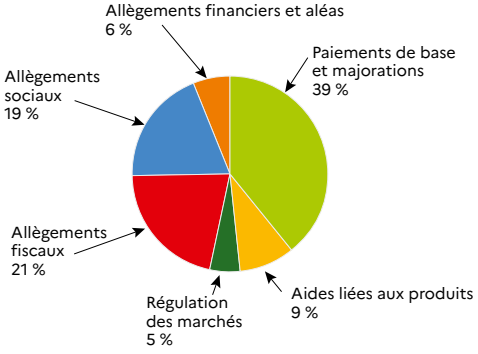

Source : Agreste

Aides à l'agriculture

subventions aux exploitations

En 2025, la part des subventions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture (valeur de la production à laquelle on ajoute les subventions) s'élève à 9,1 % en moyenne en France. Elle dépasse 20 % pour cinq départements de France hors DROM, plutôt orientés vers les productions animales extensives, en montagne notamment. La part des aides dans le chiffre d'affaires est plus faible dans des territoires spécialisés dans l'élevage intensif ou les productions viticoles, fruitières, maraîchères et horticoles (départements bretons, du Sud-Est, de la Marne ou de la Gironde).

Les subventions liées aux produits représentent 1,1 milliard d'euros en 2025, soit 12,2 % de l'ensemble des subventions. Cette part avait atteint plus de 80 % au début des années 2000. Elle a fortement diminué à compter de 2006 avec la mise en place du découplage entre la production et les montants d'aides de la PAC.

Les subventions d'exploitation s'élèvent à 8,0 milliards d'euros en 2025. En France hors DROM, 68 % de ces aides prennent la forme de paiements à l'hectare (aide de base, éco-régime, aide redistributive), découplés des cultures et des volumes de production. Depuis 2023, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle programmation 2023-2027 de la politique agricole commune, l'éco-régime (qui remplace le paiement vert de l'ancienne programmation) constitue la part de ces aides conditionnée au respect de pratiques favorables à l'environnement. La part de l'éco-régime dans les aides découplées est plus faible que celle qui était constituée par le paiement vert dans l'ancienne programmation. Les aides aux zones défavorisées (Indemnité compensatoire de handicaps naturels) et les aides agro-environnementales représentent 18 % du total des subventions aux exploitations. Ces dernières incluent également des aides hors PAC, comme les indemnités de calamités agricoles et de solidarité nationale, élevées depuis quelques années, ou des aides conjoncturelles de crise liées à des événements particuliers (crises sanitaires, guerre en Ukraine, etc.).

Part des subventions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture[1]

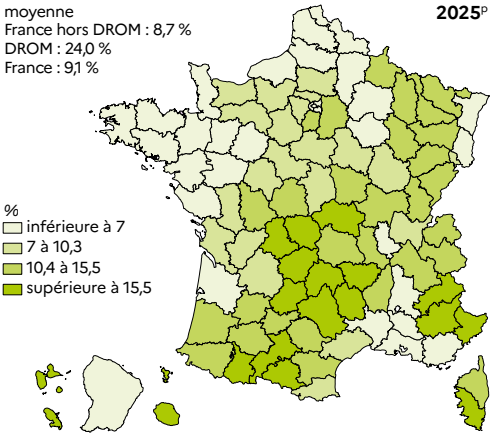

1. Valeur de la production + subventions totales.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Aides liées aux produits

	2000	2010	2025p	
	million d'euros		million d'euros	% de la production[1]
Céréales	3 047	22	8	0,1
dont blé dur	191	8	5	2,0
blé tendre	1 626	2	0	0,0
Plantes industrielles[2]	1 297	158	146	2,9
dont protéagineux	209	74	67	17,0
Légumes	2	8	21	0,5
Pommes de terre	28	16	2	0,1
Fruits	137	172	152	3,3
Produits viti-vinicoles	0	0	0	0,0
Gros bovins	1 406	706	644	6,2
Ovins-caprins	152	124	112	10,2
Volailles	1	2	11	0,3
Produits laitiers	3	41	6	0,0
Total	6 567	1 250	1 108	1,2

1. Part dans la valeur de la production (y compris subventions).
2. Lin, chanvre... y compris tabac.
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Subventions d'exploitation

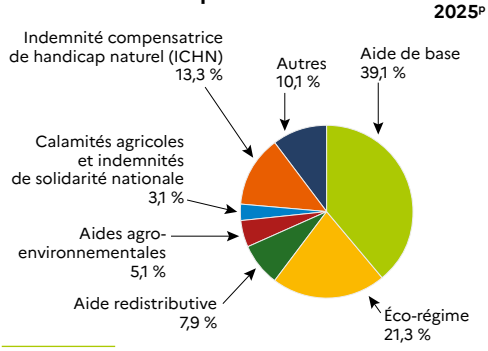

Champ : France hors DROM.
Sources : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture - Base 2020 (2025 provisoire)

Subventions aux exploitations

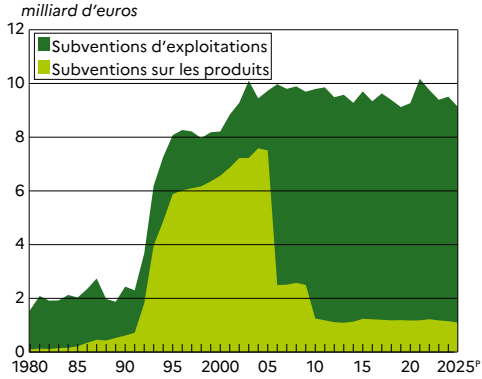

Aides à l'agriculture

aides directes du 1er pilier

La programmation 2023-2027 de la PAC est en vigueur depuis le 1er janvier 2023. Dans cette programmation comme dans les précédentes, les aides directes du premier pilier – hors aides de l'organisation commune de marché (OCM) – se répartissent entre les aides découplées, les aides couplées végétales et les aides couplées animales. Au total, les aides du 1er pilier s'élèvent à 6,6 Mds€ en 2025 (+ 1,3 % par rapport à 2024). Ce montant est relativement stable depuis la baisse de l'enveloppe en 2018, liée au transfert de 4,2 % de l'enveloppe des aides du 1er pilier vers le second pour compléter le financement des mesures relatives au développement rural.

Depuis 2015, les aides découplées représentent environ 85 % des aides du 1er pilier. Les 15 % restant, soit 993 M€ en 2025, sont consacrés aux aides couplées, végétales et animales. Les aides couplées animales représentent 78 % de ces 993 M€ (81 % en 2024), part qui a diminué avec le changement de programmation en 2023 (84 % en 2022).

Au sein des aides découplées, l'aide de base et l'éco-régime (qui a succédé au paiement vert de la programmation 2015-2022) sont les principales masses financières. L'aide de base représente 55 % des aides découplées en 2025 (51 % en 2022) et l'éco-régime 31 % (35 % en 2022). L'aide redistributive – anciennement paiement redistributif – majore les paiements pour les 52 premiers hectares. Sa part dans l'enveloppe des aides du 1er pilier est proche de 10 % depuis 2016. L'aide complémentaire aux jeunes agriculteurs a remplacé le paiement jeunes agriculteurs en 2023. Le paiement est forfaitaire (4 469 €/exploitation/an pendant cinq ans), et n'est plus proportionnel à la surface. Cette aide représente 2 % des aides découplées depuis 2023 (1 % en 2022).

En 2025 a été mise en œuvre une nouvelle étape de convergence de la valeur des droits à paiements de base (DPB), prévue dans la programmation 2023-2027. La précédente programmation avait déjà fortement réduit la dispersion des valeurs unitaires des paiements découplés par hectare héritée des valeurs historiques des paiements uniques par exploitation. La convergence des DPB conduit à réduire les écarts du montant de l'aide de base par hectare entre régions.

Montants annuels moyens, par exploitation bénéficiaire, des aides du 1er pilier

• Montants moyens en 2025

moyenne France hors Mayotte : 24 840 euros

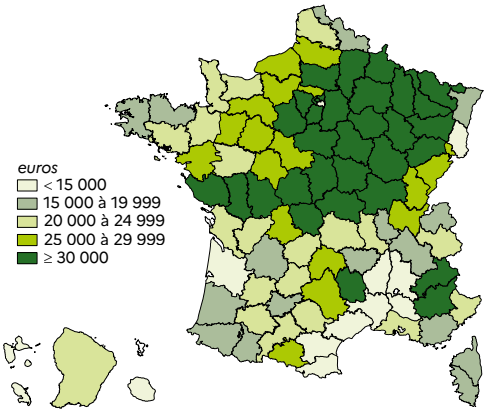

• Évolution des montants moyens de 2015 à 2025

moyenne France hors Mayotte : + 19,8 %

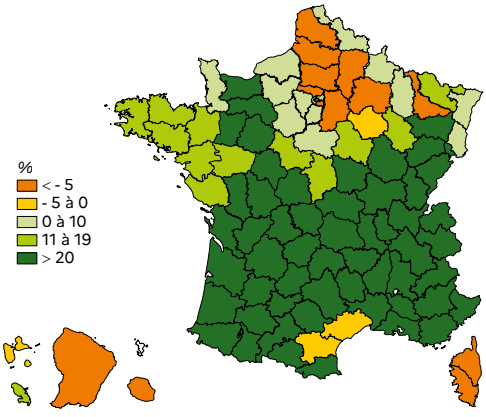

Champ : France (hors Mayotte).
Sources : ASP, traitements SSP

Aides du 1er pilier de 2015 à 2025

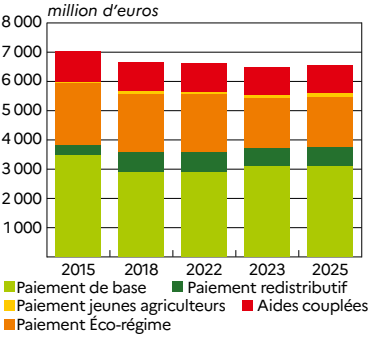

	2015	2022	2023	2025
		millier		
Nombre de bénéficiaires d'aides du 1er pilier dont :	**339**	**298**	**269**	**266**
aides couplées végétales	64	75	96	98
aides couplées animales	148	124	128	123
aides découplées	334	294	266	262
		million d'euros		
Montant des aides dont :	**7 041**	**6 658**	**6 630**	**6 598**
aides couplées végétales	131	157	186	221
aides couplées animales	908	850	817	772
aides découplées	6 002	5 651	5 628	5 606
		euro		
Montant annuel moyen des aides par exploitation bénéficiaire	**20 740**	**22 378**	**24 610**	**24 840**

Champ : France (hors Mayotte).
Sources : ASP, traitements SSP

Aides à l'agriculture

aides aux productions animales

En 2025, les aides couplées animales en France hors Mayotte s'élèvent à 771,9 millions d'euros, en quasi-stabilité par rapport au montant 2024. Cette stabilité résulte de mouvements contrastés. Pour ce qui concerne la France hors DROM, les aides caprines augmentent légèrement par rapport à 2024 (12,9 millions d'euros, soit + 7 %), à la suite de la revalorisation du montant unitaire par chèvre (de 14,24 € à 15,64 € pour la campagne 2025), et malgré une légère baisse des effectifs primés (- 1 %). Les aides ovines diminuent légèrement (98,8 millions d'euros en 2025 contre 102,3 millions en 2024), sous l'effet d'une légère baisse des effectifs primés (- 2 %) et de la baisse du montant unitaire de l'aide par brebis (22 € en 2024, passés à 20 € initialement en 2025, puis revalorisés *in fine* à 21,56 €). Enfin, l'aide à l'UGB pour les bovins est stable (644 millions d'euros en 2025).

Aides couplées animales de 2017 à 2025

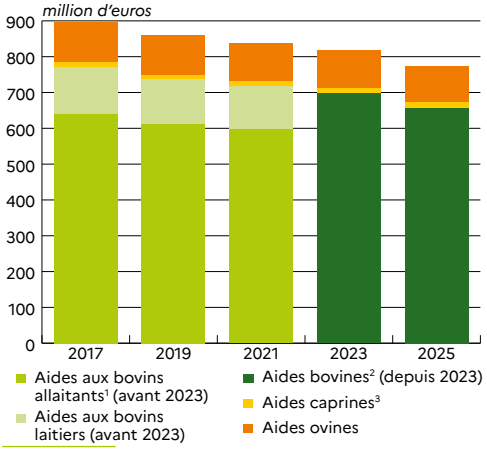

1. Y compris les aides aux veaux sous la mère et bio, l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les DROM et la prime à l'abattage dans les DROM.
2. Y compris la prime aux petits ruminants dans les DROM et l'aide aux petits ruminants Corse à partir de 2023.
3. Comprend l'aide à l'UGB Hexagone et Corse, les aides aux veaux sous la mère et bio, l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les DROM et la prime à l'abattage dans les DROM.
Champ : France hors Mayotte.
Sources : ASP, traitements SSP

Aides bovines[1] — 2024

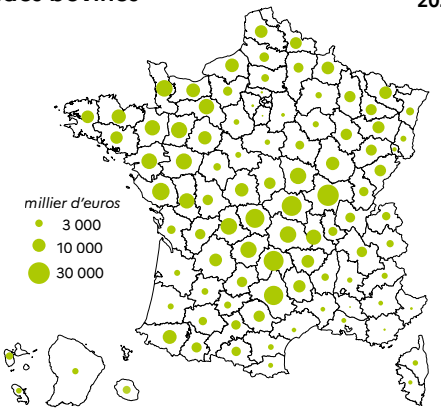

1. Comprend l'aide à l'UGB Hexagone et Corse, les aides aux veaux sous la mère et bio, l'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les DROM et la prime à l'abattage dans les DROM.
Champ : France hors Mayotte.
Sources : ASP, traitements SSP

Aides aux productions animales

	Aides caprines		Aides ovines		Aides bovines*	Aide UGB hexagone et Corse
	2015	2025	2015	2025	2015	2025
				millier		
Nombre de bénéficiaires	4,9	4,9	19,2	16,5	137,5	107,3
				millier de têtes ou millier UGB		
Effectifs primés	813,3	830,1	4 822,6	4 165,0	6 614,7	7 405,2
				million d'euros		
Montants de l'aide	14,0	12,9	116,4	98,8	757,4	644,1

Champ : France hors DROM.
Sources : ASP, traitements SSP

Résultats des exploitations
2024
évolution des résultats

En 2024, l'excédent brut d'exploitation (EBE), qui reflète la capacité de l'entreprise à générer des ressources du seul fait de son activité, s'établit en moyenne à 84 300 € par exploitation (France hors Guyane et Mayotte). L'EBE régresse de 7,6 % par rapport à 2023 en euros courants et de 9,5 % en euros constants. Le résultat de l'exercice, calculé en déduisant le total des charges de l'ensemble des produits, s'élève à 48 800 € et diminue de 15,2 % entre 2023 et 2024 en euros courants. Les prélèvements privés, réalisés par les exploitants pour couvrir leurs besoins personnels, s'établissent à 48 440 € en 2024, soit une baisse de 8,3 % sur un an en euros courants. Leur évolution est plus lisse dans le temps que celle du résultat.

La dispersion des résultats économiques a tendance à augmenter en période de hausse des prix des productions agricoles et des consommations intermédiaires et, à l'inverse, à diminuer en phase de baisse des prix. Ainsi, la dispersion de l'excédent brut d'exploitation (différence entre les 3e et 1er quartiles) s'était nettement accrue en 2007 et en 2010, de même qu'en 2021 et 2022. À l'inverse, elle diminue nettement en 2023 et 2024.

Avec un nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) non salarié par exploitation de 1,37 en 2024, l'EBE moyen par ETP non salarié s'élève à 61 640 €, toutes productions confondues. Depuis 2002, cette valeur varie fortement pour les céréales et les oléoprotéagineux, en lien avec les fluctuations des prix sur les marchés mondiaux et les épisodes climatiques exceptionnels. En production animale, les cycles sont également marqués pour les élevages de porcs, avec des cours mondiaux de la viande porcine très volatils. Les résultats des filières bovines sont nettement plus stables.

Indicateurs d'évolution de la situation économique moyenne des exploitations

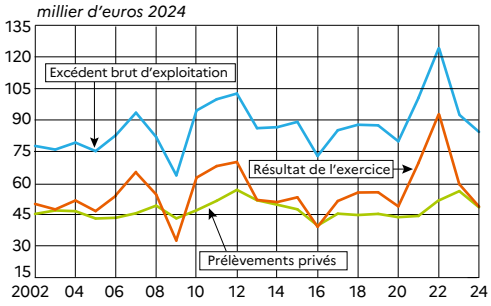

Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Dispersion de l'excédent brut d'exploitation réel de 2002 à 2024

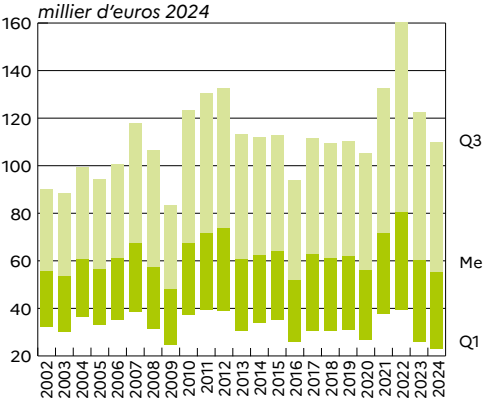

Lecture : en 2024, un quart des exploitations a un EBE inférieur à 22 924 € (Q1), la moitié à 54 941 € (Me), et trois quarts à 109 941 € (Q3). Ces valeurs, exprimées en € 2024, étaient respectivement de 33 410 €, 55 648 € et 90 062 € en 2002.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

EBE par actif non salarié* par orientation de 2002 à 2024

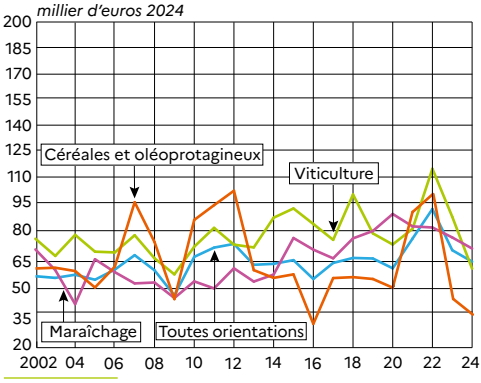

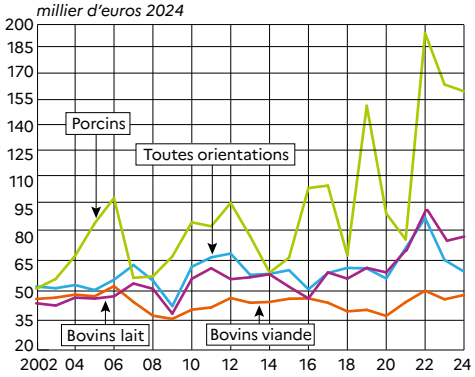

* Le nombre d'actifs non salariés est mesuré en ETP.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations
2024
dispersion des résultats

En 2024, l'excédent brut d'exploitation (EBE) médian par actif non salarié* est de 44 530 €. Un quart des exploitations a un EBE par équivalent temps plein (ETP) non salarié supérieur à 79 100 €, tandis qu'un quart dégage moins de 20 000 € par ETP.

Les disparités de résultats sont importantes entre les orientations productives et au sein de chacune de ces orientations. En 2024, elles sont particulièrement marquées dans les élevages porcins, et dans une moindre mesure en grandes cultures hors céréales et oléoprotéagineux (COP), en viticulture et en fruits et autres cultures permanentes (arboriculture). Alors que 25 % des élevages porcins dégagent un EBE par ETP non salarié inférieur à 42 500 € (1er quartile), les 25 % affichant les résultats les plus élevés dégagent plus de 225 500 € (3e quartile), soit un écart de 183 000 € entre ces deux seuils. En 2024, les résultats les moins dispersés sont ceux des éleveurs d'ovins et de caprins. Les producteurs de COP ont la médiane la plus faible.

Il existe également d'importantes différences entre régions, ainsi que des disparités au sein de chaque région. En Île-de-France, par exemple, un quart des exploitations a un EBE par ETP non salarié inférieur à 14 030 € tandis qu'un quart dégage plus de 94 520 €, soit un écart de 80 490 €.

Les différences de taille entre exploitations expliquent en partie les disparités observées, l'EBE par ETP non salarié étant, en moyenne, plus élevé dans les plus grandes exploitations.

* Le nombre d'actifs non salariés est mesuré en équivalent temps plein (ETP).

Dispersion de l'excédent brut d'exploitation par actif non salarié en 2024

• Selon les orientations

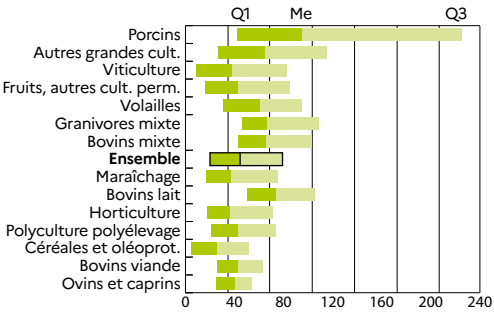

Note : les orientations sont classées par dispersion 2024 décroissante (mesurée par l'intervalle interquartile Q3-Q1).
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

• Selon les régions

	Moyenne	Q1	Me	Q3
	millier d'euros par actif non salarié			
Île-de-France	79,8	14,0	51,5	94,5
Centre-Val de Loire	50,9	12,4	38,9	67,8
Bourgogne-Franche-Comté	77,1	30,6	59,0	93,5
Normandie	82,9	29,6	61,6	103,4
Hauts-de-France	77,6	21,3	53,3	100,8
Grand Est	76,6	27,4	57,4	104,2
Pays de la Loire	70,5	27,2	61,2	94,2
Bretagne	92,8	39,7	69,4	117,5
Nouvelle-Aquitaine	42,5	10,9	33,0	55,9
Occitanie	36,2	11,7	31,0	52,5
Auvergne–Rhône-Alpes	50,8	25,0	42,7	68,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	52,6	17,4	41,0	72,7
Corse	42,3	17,9	32,4	56,0
Guadeloupe	35,4	9,2	17,9	37,4
Martinique	166,2	5,5	35,7	81,1
La Réunion	46,4	13,1	41,9	67,7
Ensemble	60,9	20,0	44,5	79,1

Lecture : en 2024, 25 % des exploitations de la région Hauts-de-France dégagent un EBE par ETP non salarié inférieur à 21 300 €, et 25 % un EBE par ETP non salarié supérieur à 100 780 €.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

EBE par actif non salarié en 2024 par orientation et taille économique

en millier d'euros

	Taille économique des exploitations en PBS[1]							
	Petites (Inf. à 100 k€)		Moyennes (100 - 250 k€)		Grandes (Sup. à 250 k€)		Ensemble	
	% Exploit.	EBE/ETP*	% Exploit.	EBE/ETP*	% Exploit.	EBE/ETP*	Nb exploit.	EBE/ETP*
Grandes cultures	42,1	19,4	39,6	49,1	18,3	118,9	72 811	53,6
Maraîchage et horticulture	43,9	32,0	25,6	46,8	30,4	104,6	13 268	62,2
Viticulture	18,8	17,2	47,1	41,6	34,1	93,7	44 240	57,8
Fruits et autres cultures permanentes	42,1	31,9	28,6	50,7	29,4	99,0	11 781	58,8
Bovins lait	11,3	35,4	49,0	67,9	39,7	98,5	34 545	80,6
Bovins viande	60,4	35,0	34,1	61,3	5,5	76,7	35 095	49,2
Ovins, caprins et autres herbivores	65,5	34,5	27,1	48,1	7,3	67,3	18 834	42,6
Porcins, volailles et autres granivores	10,1	40,7	24,1	46,6	65,8	127,2	17 435	104,1
Polyculture, polyélevage, autres	37,5	27,7	32,5	41,6	30,0	88,6	34 735	56,4
Ensemble	35,4	27,8	37,7	52,0	26,9	101,6	290 311	61,6

* EBE/ETP non salarié.
1. Taille économique définie par la production brute standard (PBS), voir glossaire « dimension économique » et « PBS ».
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
subventions d'exploitation

En 2024, 91 % des exploitations réalisant plus de 99 % de la production agricole française (champ d'observation du Rica) bénéficient d'au moins une subvention d'exploitation. Ces exploitations perçoivent en moyenne 38 610 € d'aides. Les subventions contribuent à réduire les disparités de résultats entre exploitations : la distribution de l'excédent brut d'exploitation (EBE) par ETP non salarié est, en effet, moins concentrée que celle de ce même indicateur de résultat hors subventions.

Les subventions d'exploitation versées en 2024 représentent, en moyenne, pour les bénéficiaires, 12,7 % des produits courants. Sans subvention, 30,1 % des exploitations auraient un EBE négatif, contre 8,8 % après prise en compte des subventions. Pour 43,8 % des éleveurs de bovins viande, 46,2 % des élevages d'ovins-caprins et 51,6 % des producteurs en céréales et oléoprotéagineux, l'EBE aurait été négatif sans versement des subventions (contre respectivement 3,5 %, 2,4 % et 18,5 % d'exploitations avec un EBE négatif après prise en compte des subventions dans ces trois filières).

Alors que, dans certaines orientations productives, toutes les exploitations ou presque bénéficient de subventions d'exploitation, cette part est plus faible en maraîchage (72,4 %), en viticulture (69,8 %) ou en horticulture (37,0 %). Dans ces orientations productives, la contribution des aides au total des produits courants pour les exploitations bénéficiaires est respectivement de 5,1 %, 5,4 % et 3,5 %.

Le niveau d'aides augmente avec la taille économique des exploitations. Dans les grandes cultures, les plus grandes exploitations perçoivent 2,7 fois le montant de subventions des plus petites structures (59 100 € contre 21 740 €). À l'inverse, pour l'ensemble des filières, le poids des aides dans les produits courants décroît avec la taille des structures (25,8 % pour les petites, 8,0 % pour les grandes).

Concentration des subventions et de l'EBE par ETP non salarié en 2024

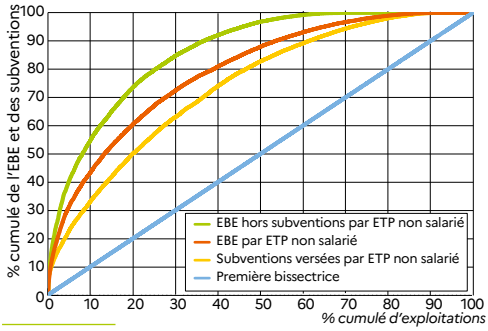

Lecture : en 2024, les 20 % d'exploitations agricoles ayant l'EBE par ETP non salarié le plus élevé représentent 60,5 % de l'EBE par ETP non salarié total, alors que les 20 % d'exploitations agricoles percevant la subvention moyenne par ETP non salarié la plus élevée se partagent 50,2 % du total des subventions octroyées par ETP non salarié.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Moyennes de l'EBE et des subventions d'exploitation selon la dimension économique en 2024

millier d'euros

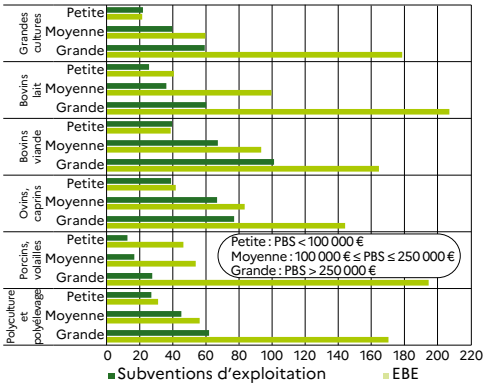

Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Subventions d'exploitation en 2024

Orientations	Exploitations bénéficiant de subventions d'exploitation	Montant moyen[1] de subventions	Exploitations ayant un EBE négatif hors subvention	Exploitations ayant un EBE négatif avec subvention	Montant moyen des paiements découplés[1,2]
	%	*euro*	%	%	*euro*
Céréales et oléoprotéagineux	99,8	35 985	51,6	18,5	28 753
Autres grandes cultures	99,0	35 230	21,2	5,7	27 122
Maraîchage	72,4	22 909	10,9	6,4	5 883
Horticulture	37,0	14 512	9,0	7,2	8 304
Viticulture	69,8	14 947	24,9	18,8	7 287
Fruits, aut. cultures permanentes	86,9	38 285	30,2	10,5	8 934
Bovins lait	100,0	44 276	9,4	1,3	26 115
Bovins viande	99,7	52 356	43,8	3,5	25 416
Bovins mixte	100,0	60 186	12,7	2,5	32 128
Ovins et caprins	99,8	49 103	46,2	2,4	21 664
Porcins	82,3	24 816	7,7	3,5	19 209
Volailles	78,9	21 074	6,6	1,7	13 578
Granivores mixte	99,3	44 672	11,9	2,3	27 988
Polyculture, polyélevage	96,7	44 636	34,2	6,3	28 361
Ensemble	91,4	38 613	30,1	8,8	23 644

1. Les moyennes sont calculées pour les exploitations ayant bénéficié de ces aides.
2. Les paiements découplés intègrent l'aide de base au revenu, l'écorégime, l'aide redistributive ainsi que l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
charges

Les charges courantes comprennent les consommations intermédiaires (biens et services consommés par le processus de production), les charges liées à la rémunération des facteurs de production (charges salariales, fermages, charges financières) et l'estimation comptable de la dépréciation de l'actif immobilisé (dotations aux amortissements).

En 2024, les charges courantes des exploitations atteignent en moyenne 260 720 €, dont 63 % de consommations intermédiaires, ces dernières diminuant de 1,3 % en euros courants par rapport à 2023. La part des charges courantes dans les produits courants est de 87 % en moyenne en 2024 (contre 84 % en 2023). Ces charges représentent 98 % des produits courants hors subventions.

Les éleveurs de granivores (porcins, volailles et mixtes) font face à d'importantes dépenses en alimentation animale tandis que l'amortissement des bâtiments, des installations et du matériel pèse davantage pour les élevages d'herbivores ou les exploitations de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. Les structures viticoles, fruitières, maraîchères et horticoles se caractérisent par l'importance des charges salariales. La variabilité du poids des consommations intermédiaires dans les produits courants est plus importante dans les exploitations viticoles et dans les élevages porcins.

Part des postes de charges et du RCAI dans les produits courants

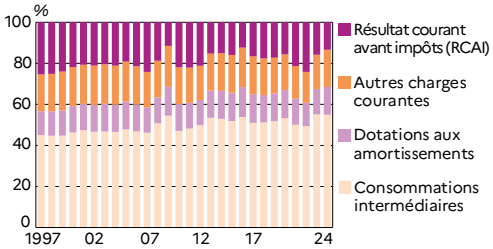

Voir glossaire « produits courants » ; « dotations aux amortissements » ; « consommations intermédiaires ».
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Dispersion des poids des consommations intermédiaires dans les produits courants en 2024

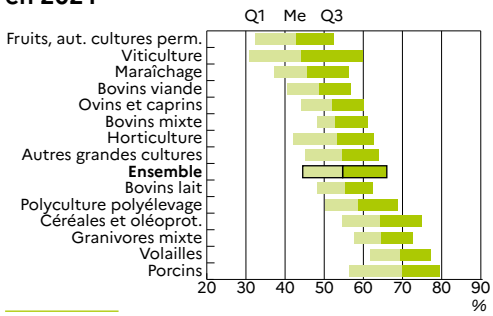

Lecture : le poids des consommations intermédiaires dans les produits courants est inférieur à 44,5 % pour un quart des exploitations (Q1), à 54,7 % pour la moitié des exploitations (médiane) et à 66,0 % pour trois quarts des exploitations (Q3).
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Structure des charges courantes en 2024

Orientations	Charges spécifiques		Fournit., emballages et petits matériels	Énergie	Autres CI[3]	Personnel salarié	Fermages	Dotations aux amortissements	Autres charges courantes[4]	Charges courantes par exploitation
	Cultures[1]	Animaux[2]								
					%					*millier d'euros*
Céréales et oléoprot.	41,9	1,1	2,1	6,5	11,4	1,6	9,5	16,7	9,1	201,4
Autres grandes cultures	39,8	1,7	3,5	5,7	13,4	6,2	8,0	14,7	7,0	320,8
Maraîchage	19,5	0,4	9,1	10,3	17,9	25,5	1,5	11,5	4,2	344,7
Horticulture	32,8	0,1	9,8	5,2	14,5	23,5	2,1	8,1	3,9	264,1
Viticulture	17,0	0,1	10,8	3,5	17,6	17,2	11,5	14,4	7,9	230,1
Fruits, aut. cultures perm.	17,8	0,3	7,1	5,0	22,0	23,8	3,4	13,6	7,0	232,2
Bovins lait	15,0	27,1	6,1	6,5	12,5	3,5	4,9	18,0	6,3	337,1
Bovins viande	12,6	19,7	6,6	7,7	13,6	1,9	8,5	20,8	8,7	140,9
Bovins mixte	14,7	25,2	6,6	7,2	11,3	2,5	5,7	19,7	7,0	322,6
Ovins et caprins	8,7	27,4	6,3	6,8	13,7	5,1	4,7	20,0	7,3	147,6
Porcins	6,1	57,1	3,5	5,1	7,6	5,4	1,6	9,5	4,2	797,4
Volailles	6,3	54,4	4,1	5,9	7,6	2,5	1,6	12,5	5,2	410,9
Granivores mixte	12,0	44,5	3,6	6,1	9,0	2,6	3,8	12,9	5,6	496,2
Polyculture, polyélevage	23,6	18,2	5,3	6,4	12,3	5,0	6,0	15,9	7,3	284,8
Ensemble	21,7	16,6	5,8	6,1	13,2	7,4	6,5	15,6	7,0	260,7

1. Cultures : engrais, amendements, semences et plants, produits de défense des végétaux, travaux et services pour cultures et irrigation.
2. Animaux : aliments pour animaux, produits vétérinaires, produits de reproduction animale, travaux et services pour élevages, honoraires vétérinaires, locations d'animaux.
3. Autres consommations intermédiaires : entretien et réparation sur matériel et bâtiments, personnel extérieur à l'entreprise, services divers et divers frais de gestion.
4. Autres charges courantes : assurances, impôts et taxes, frais financiers.
Voir glossaire « consommations intermédiaires » ; « dotations aux amortissements ».
Champ : France hors Guyane et Mayotte. Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
valeur ajoutée et facteurs de production

Pour produire de la richesse – définie ici comme la valeur ajoutée (soit la production moins les consommations intermédiaires), fermages déduits et subventions d'exploitation ajoutées – différents facteurs de production sont combinés au sein d'une exploitation agricole : capital et travail (salarié ou non). L'apport de chacun de ces facteurs dans la production d'une exploitation est évalué par son intensité.

L'intensité en capital (actif du bilan rapporté à la valeur ajoutée augmentée des subventions d'exploitation) mesure la valeur des moyens matériels et financiers à mettre en œuvre pour créer une unité de richesse. De manière générale, les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux ou les élevages de bovins viande doivent, proportionnellement à la richesse créée, apporter en moyenne davantage de capital que les exploitations spécialisées dans les productions horticoles, maraîchères ou fruitières par exemple.

En 2024, l'intensité en travail (nombre d'équivalents temps plein mobilisés pour produire 10 000 € de richesse) est environ trois fois plus importante dans les structures fruitières et horticoles, et dans les exploitations en céréales et oléoprotéagineux, que dans les filières porcines.

Depuis 1990, l'actif moyen du bilan des exploitations a augmenté de 71,3 %, alors que l'intensité en capital a augmenté de 21,6 % et que l'intensité en travail a baissé de 15,3 %.

Intensité en capital

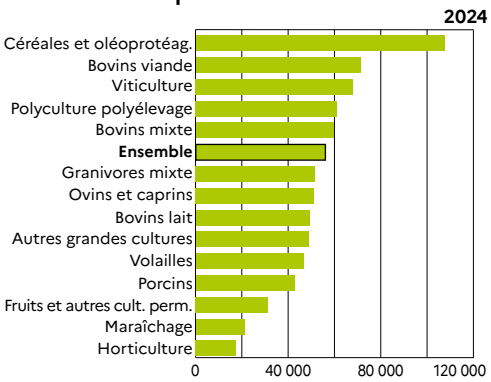

Valeur de l'actif au bilan pour 10 000 euros de richesse produite

Lecture : en 2024, pour produire 10 000 € de richesse (valeur ajoutée, hors fermages et y compris subventions d'exploitation), une exploitation mobilise 55 970 € d'actifs en moyenne.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Intensité en travail

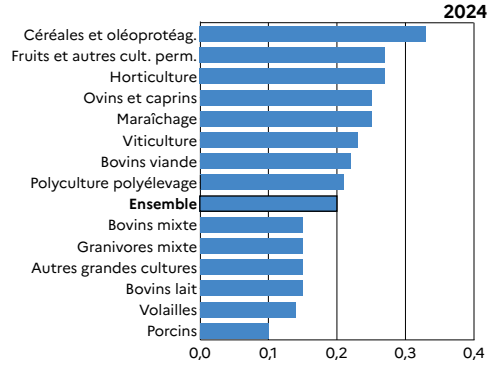

Nombre d'ETP pour 10 000 euros de richesse produite

Lecture : en 2024, pour produire 10 000 € de richesse (valeur ajoutée, hors fermages et y compris subventions d'exploitation), une exploitation mobilise 0,20 équivalent temps plein (ETP).
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Valeur ajoutée, intensité en travail et en capital des exploitations agricoles

En moyenne par exploitation	1990	2000	2010	2020	2024
Main-d'œuvre - salariés et non salariés - Nombre d'ETP	1,73	1,87	2,06	1,99	2,06
Superficie agricole utilisée (SAU) - Nombre d'ha	47,6	68,0	83,8	90,2	95,7
			millier d'euros 2024		
Valeur ajoutée (fermages non déduits)	75,0	71,3	87,7	75,6	84,1
Fermages	7,3	12,6	15,0	15,6	17,0
Subventions d'exploitation	5,1	29,9	38,7	34,9	35,3
Richesse produite : valeur ajoutée (hors fermages) et subventions d'exploitation	72,7	88,6	111,4	94,8	102,4
Total actif du bilan	334,7	413,4	484,1	526,0	573,3
Intensité en capital (total actif en € pour 10 000 € de richesse produite)	46 010	46 634	43 476	55 486	55 969
Intensité en travail (nombre d'ETP pour 10 000 € de richesse produite)	0,24	0,21	0,18	0,21	0,20
Total actif / main-d'œuvre (millier d'euros par ETP)	193,5	221,1	235,0	264,0	278,0

Lecture : en 2024, pour produire 10 000 € de richesse, une exploitation a dû mobiliser 0,2 équivalent temps plein et 55 970 € d'actifs. Elle a mobilisé 277 950 € de capital pour un équivalent temps plein.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2019, puis, France hors Guyane et Mayotte à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations 2024
consommation d'énergie

En 2024, la consommation énergétique des exploitations agricoles est estimée à 3,58 millions de tonnes-équivalent-pétrole (tep). Les charges directes en énergie s'élèvent en moyenne à 15 830 € par exploitation.

La consommation de gazole représente 57 % de la facture énergétique des exploitations et l'électricité 28 %. Le mix énergétique dépend de l'orientation des exploitations. Le gazole représente 78 % de la facture énergétique des éleveurs de bovins viande. Le gaz, qui peut être utilisé pour le chauffage des serres et des bâtiments, constitue plus d'un tiers des dépenses énergétiques des éleveurs de volailles et des maraîchers. Plus de 70 % de la facture énergétique des éleveurs porcins provient de l'électricité.

Toutes Otex[1] confondues, après deux années consécutives de fortes hausses en 2021 et 2022, les charges 2024 en énergie reculent pour la seconde année consécutive (- 3,3 % par rapport à l'année précédente). Ces charges diminuent même de 6,5 % pour les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux. *A contrario*, la facture augmente de plus de 9 % en un an pour les éleveurs de volailles. Plus globalement, les charges en énergie pèsent pour 5,3 % dans les produits courants. Selon les orientations productives, ce poids se situe entre 3,0 % pour les viticulteurs et 8,8 % pour les maraîchers.

1 Otex : orientation technico-économique des exploitations

Part des dépenses en énergie dans les produits courants en 2024

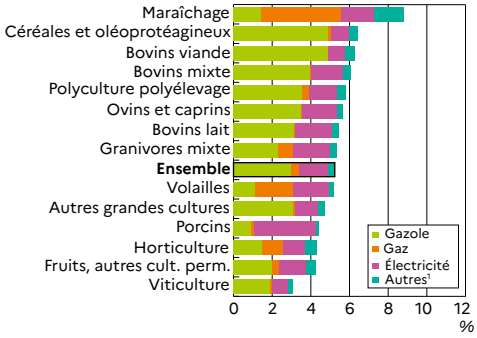

1. Fioul domestique, essence, biocarburants, bois…
Voir glossaire « produits courants ».
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Consommation énergétique des exploitations agricoles

	2010	2020	2024
	millier de tep[1]		
Total	3 573	3 683	3 578
	%		
Combustibles	83,0	84,6	84,9
dont carburants	*68,4*	*67,0*	*71,6*
gaz	*11,0*	*14,7*	*10,8*
fioul domestique	*1,9*	*0,9*	*1,2*
Électricité	17,0	15,4	15,1

1. Les volumes de chacune des sources d'énergie ont été convertis en tonnes-équivalent-pétrole (tep).
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Charges en énergie selon les orientations en 2024

	Charges totales en énergie (moyenne par exploitation)		Part de chaque énergie dans la charge totale[2]			
Orientations	2024	Évolution[1] 2024/23	Gazole[3]	Gaz	Électricité	Autres[4]
	millier d'euros	*%*		*%*		
Céréales et oléoprot.	13,2	-6,5	75,5	2,4	14,9	7,1
Autres grandes cultures	18,3	-5,4	65,2	1,3	25,9	7,6
Maraîchage	35,5	-1,6	16,3	46,4	19,4	17,8
Horticulture	13,7	-1,4	34,3	23,9	26,6	15,2
Viticulture	8,2	-4,1	61,4	4,5	26,2	7,9
Fruits, aut. cultures perm.	11,6	-4,0	46,8	8,3	33,1	11,8
Bovins lait	22,0	-1,0	57,8	0,3	36,0	5,8
Bovins viande	10,8	-5,6	77,7	0,7	13,3	8,3
Bovins mixte	23,2	-4,0	65,1	0,6	27,6	6,7
Ovins et caprins	10,0	-2,5	61,1	1,1	31,6	6,1
Porcins	40,6	-3,7	21,0	3,0	72,5	3,5
Volailles	24,2	9,4	21,8	37,8	35,4	5,0
Granivores mixte	30,2	1,6	43,1	14,2	36,3	6,3
Polyculture, polyélevage	18,3	-4,5	61,4	5,6	25,5	7,4
Ensemble	15,8	-3,3	57,0	7,4	27,8	7,7

1. Les évolutions sont calculées à partir d'un échantillon d'exploitations présentes les deux années. Les évolutions des valeurs monétaires sont exprimées en valeur nominale.
2. La somme des quatre types d'énergie est égale à 100 %.
3. Depuis novembre 2011, l'utilisation du gazole non routier est devenue obligatoire comme carburant pour les tracteurs et les autres engins mobiles utilisés en agriculture.
4. Fioul domestique, essence, biocarburants, bois…
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
investissement (hors foncier)

En 2024, le montant moyen des acquisitions de bâtiments d'exploitation, de matériel agricole et de cheptel ainsi que des réalisations de plantations est de 47 420 € par exploitation, tandis que les cessions s'élèvent à 9 310 €. L'investissement, défini comme la différence entre les acquisitions et les cessions de ces actifs, diminue de 9,2 % par rapport à 2023. Il s'établit à 38 110 € en 2024.

Cette baisse résulte essentiellement de la chute des investissements de matériel (- 16,4 % en euros courants) et, dans une moindre mesure, de celles des bâtiments (- 1,0 %). L'investissement a augmenté en horticulture (+ 30,6 %) et dans les élevages de bovins viande (+ 13,0 %). À l'inverse, il baisse nettement dans les exploitations céréalières (- 35,4 %), les structures fruitières (- 31,4 %), les élevages de granivores mixtes (- 26,3 %), les exploitations viticoles (- 20,3 %) et les élevages de volailles (- 20,2 %). En 2024, l'investissement moyen varie de 18 560 € pour les structures horticoles à 112 640 € pour les élevages de porcins.

Toutes Otex[1] confondues, la part des exploitations qui n'investissent pas ou dont les cessions sont supérieures aux acquisitions augmente d'un peu plus de 2 points en 2024, pour atteindre 25 %. La part des structures agricoles dont les investissements sont supérieurs à 50 000 € diminue de 3 points (22 % en 2024). Ces dernières, qui réalisent 77 % de l'ensemble des acquisitions d'immobilisations, financent ces investissements grâce à leur capacité d'autofinancement élevée et au recours à l'emprunt.

1. Otex : orientation technico-économique des exploitations

Acquisitions et cessions moyennes par exploitation depuis 2004

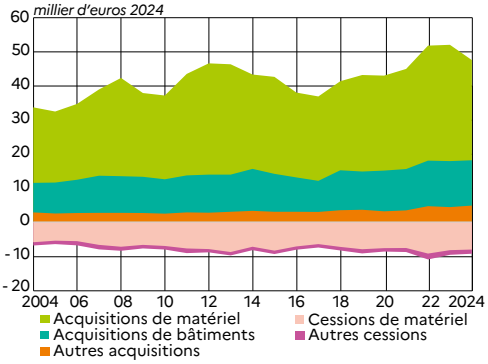

Champ : France hors DROM jusqu'en 2019, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Investissement[1] moyen en 2024

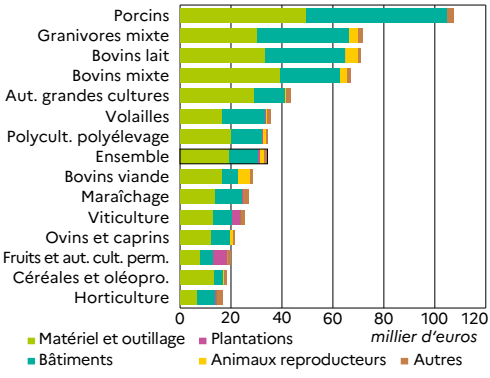

1. L'investissement corporel hors foncier est la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la différence entre les stocks de fin d'exercice et de début d'exercice pour les animaux reproducteurs.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Répartition des exploitations et principaux flux financiers selon la tranche d'investissement en 2024

Tranche d'investissement[1]	Moins de 0 €	0 €	0 à moins de 10 k€	10 à moins de 25 k€	25 à moins de 50 k€	50 k€ ou plus	Ensemble
				répartition en %			
Effectif d'exploitations	14	11	23	16	14	22	100
Acquisitions d'immobilisations	0	0	3	7	13	77	100
Cessions d'immobilisations	29	0	5	7	12	47	100
Montant moyen par exploitation				*millier d'euros*			
Production brute standard	159,9	134,8	161,9	196,1	245,7	376,1	223,3
Capacité d'autofinancement	47,4	31,3	47,7	67,0	92,0	165,8	81,3
Prélèvements privés	47,2	27,6	36,5	40,2	51,4	78,2	48,9
Autofinancements	0,2	3,7	11,2	26,8	40,5	87,6	32,4
Nouvelles dettes financières	12,5	4,8	10,0	20,0	34,5	121,5	39,6
Remboursements dettes financières	27,1	12,2	23,5	35,2	43,8	78,7	39,7
Acquisitions d'immobilisations	1,3	0,0	6,1	20,6	44,4	163,6	47,4
Cessions d'immobilisations	19,3	0,0	2,0	4,0	8,0	19,9	9,3

Lecture : en 2024, 22 % des exploitations ont investi plus de 50 000 €, avec un montant moyen d'acquisitions d'immobilisations par exploitation de 163 570 € (soit 77 % du total des acquisitions) et de 19 860 € de cessions (soit 47 % du total des cessions).
1. L'investissement corporel hors foncier est la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la différence entre les stocks de fin d'exercice et de début d'exercice pour les animaux reproducteurs.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
endettement

En 2024, l'endettement des exploitations agricoles atteint en moyenne 241 220 €, montant en augmentation de 0,3 % par rapport à 2023. Les emprunts à long ou à moyen terme, destinés à financer les investissements et le fonds de roulement des exploitations, constituent en moyenne 66,8 % de l'endettement total (ratio en légère progression depuis 2016, où il était à peine supérieur à 63 %).

Le niveau d'endettement des exploitations est très hétérogène : il est inférieur à 50 000 € pour 26,3 % des exploitations et dépasse 300 000 € pour 25,6 % d'entre elles. Le montant des dettes dépend de la taille des exploitations : les grandes exploitations (26,9 % de l'effectif couvert par le Rica) concentrent 69,2 % de l'endettement total. Compte tenu de la variabilité des tailles d'exploitation et des coûts de structure, l'endettement moyen est plus ou moins important selon l'orientation productive. Il est 5,2 fois plus élevé chez les éleveurs de porcins (622 700 €) que chez les horticulteurs (119 290 €).

L'endettement dépend également du cycle de vie de l'exploitation. Une exploitation dont le chef est âgé de moins de 40 ans, recourant généralement à l'emprunt pour financer ses investissements, est endettée à hauteur de 323 510 € en moyenne : c'est près du double par rapport à une exploitation dont le chef est âgé de plus de 60 ans, qui a, en général, amorti une partie importante de ses actifs.

Endettement moyen par exploitation

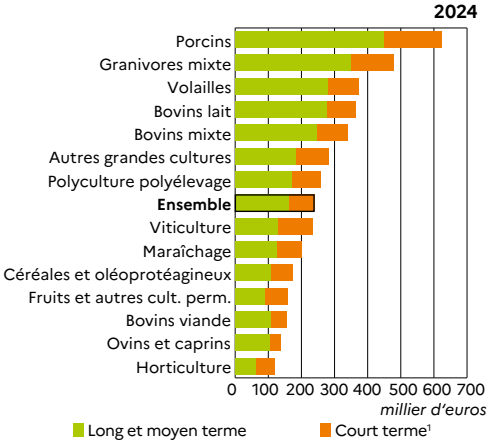

1. Y compris crédits fournisseurs.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Endettement réel à court terme et à moyen et long terme

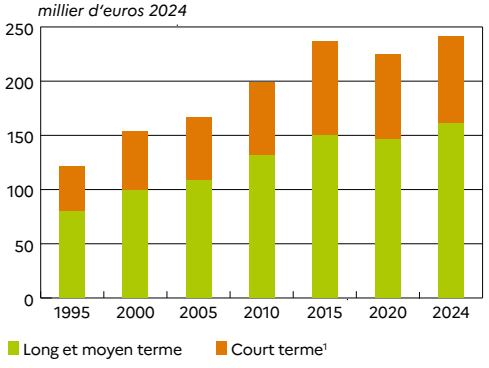

1. Y compris crédits fournisseurs.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2019, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2020.
Source : Agreste - Rica

Endettement des exploitations selon la classe de dimension économique en 2024

	Répartition des exploitations[1]				Répartition de l'endettement			
Classe d'endettement	Petites	Moyennes	Grandes	Ensemble	Petites	Moyennes	Grandes	Ensemble
	%				%			
Moins de 50 000 €	18,1	7,1	1,1	26,3	0,8	0,6	0,2	1,7
50 000 à < 100 000 €	8,2	6,9	1,6	16,6	1,3	1,7	0,7	3,6
100 000 à < 150 000 €	3,9	5,4	1,6	10,9	1,2	2,3	1,1	4,5
150 000 à < 200 000 €	2,6	4,5	1,9	9,0	1,0	2,6	1,7	5,3
200 000 à < 250 000 €	1,0	3,2	1,7	5,9	0,6	2,5	1,8	4,9
250 000 à < 300 000 €	0,8	2,9	2,0	5,7	0,6	2,7	2,7	6,0
300 000 à < 350 000 €	0,4	2,4	1,5	4,3	0,3	2,6	2,4	5,3
350 000 à < 400 000 €	0,2	1,5	1,6	3,4	0,2	1,9	2,8	4,9
400 000 € ou plus	0,2	3,9	13,9	18,0	0,5	7,4	55,9	63,8
Total	35,4	37,7	26,9	100,0	6,4	24,4	69,2	100,0

1. Petites : production brute standard (PBS) inférieure à 100 000 € - Moyennes : 100 000 ≤ PBS ≤ 250 000 € - Grandes : PBS > 250 000 €. Voir glossaire « dimension économique » et « PBS ».
Lecture : les exploitations de taille « moyenne » dont l'endettement est compris entre 150 000 et 200 000 euros représentent 4,5 % de l'ensemble des exploitations et concentrent 2,6 % de l'endettement total.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
endettement

En 2024, le taux d'endettement (rapport des dettes sur le total de l'actif) des exploitations s'établit en moyenne à 42,1 % et augmente de 0,9 point par rapport à 2023. La structure de financement des exploitations varie selon les orientations productives : les exploitations en élevage de bovins viande ou en viticulture sont principalement financées sur fonds propres. Le taux d'endettement est nettement supérieur pour les élevages de granivores.

Le poids de l'endettement correspond à la somme du remboursement des emprunts à long ou moyen terme et des charges financières afférentes, rapportée à l'excédent brut d'exploitation (EBE). Ce poids augmente fortement en 2024 (+ 6 points par rapport à 2023), sous l'effet de la baisse marquée de l'EBE.

Une fois les annuités d'emprunts (capital et intérêts dus) à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant déduites de l'EBE, le solde « disponible » pour l'autofinancement de l'investissement et la rémunération de l'exploitant chute, en euros courants, de 21,8 % par rapport à 2023 (- 23,4 % en euros constants). Il s'établit à 31 360 € en 2024.

Taux d'endettement[1]

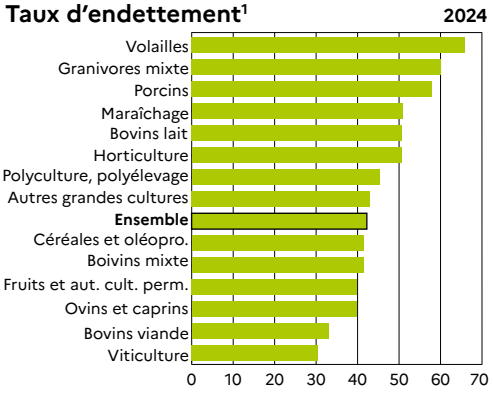

1. Ensemble des dettes rapportées au total de l'actif.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Évolution de l'endettement

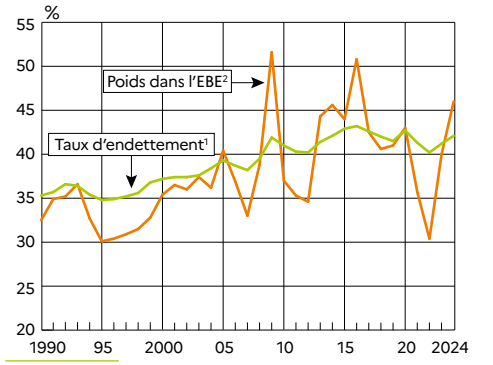

1. Ensemble des dettes rapportées au total de l'actif.
2. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Poids de l'endettement dans l'excédent brut d'exploitation (EBE)[1]

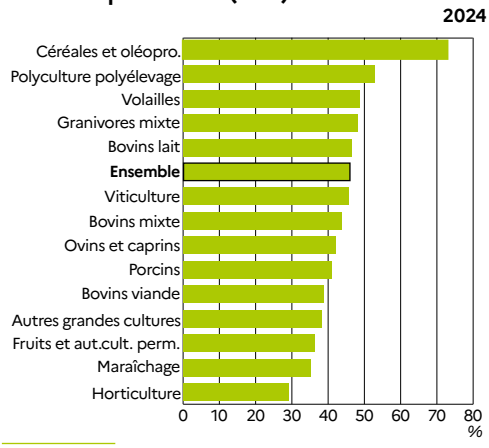

1. Frais financiers et remboursements des emprunts à long ou moyen terme rapportés à l'excédent brut d'exploitation.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Évolution des principaux flux financiers

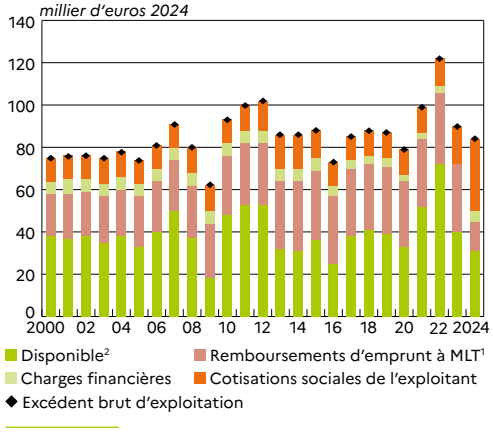

1. MLT : moyen et long terme.
2. Solde disponible : EBE - remboursement d'emprunts MLT - charges financières - cotisations sociales de l'exploitant.
Champ : France hors DROM jusqu'en 2020, puis France hors Guyane et Mayotte à partir de 2021.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2024
capital

En 2024, l'actif du bilan d'une exploitation agricole française s'élève à 573 270 € en moyenne. Il est composé à 48 % d'immobilisations hors foncier, à 21 % de stocks – lesquels comprennent notamment les animaux non reproducteurs et les vins en cours de vieillissement – et à 22 % de créances à court terme sur des tiers (principalement des clients) et de disponibilités (trésorerie). Ces actifs sont financés à hauteur de 58 % par des capitaux propres et à 31 % par des dettes financières.

Les immobilisations, de 324 460 € en moyenne, sont constituées principalement du matériel et de l'outillage (30 %) et des bâtiments ou des installations (28 %). Depuis 34 ans, la part des terres comptabilisées dans l'actif immobilisé ne cesse de diminuer (15 % de la valeur comptable en 2024 contre 36 % en 1990). Ceci est dû à l'augmentation de la part des terres en fermage et au développement des formes sociétaires (les terres étant alors le plus souvent louées aux exploitations par leurs associés, ou mises à disposition).

Les immobilisations sont de 646 710 € en moyenne pour les élevages porcins, contre 114 650 € en productions horticoles.

En tenant compte de l'ensemble des terres utilisées (y compris les terres en fermage non comptabilisées dans le bilan d'une exploitation) évaluées à leur valeur vénale, le capital mobilisé par l'ensemble des exploitations agricoles est estimé à 403 milliards d'euros en 2024, dont 253 milliards d'euros de foncier (63 %).

Bilan financier de l'agriculture

	2014	2024
	milliard d'euros 2024	
Bâtiments et installations	25,3	26,3
Matériel et outillage	28,3	28,4
Cheptel (animaux reproducteurs et circulants)	25,1	21,6
Immobilisations incorporelles et financières et autres immobilisations corporelles[1]	10,4	9,1
Stocks (non compris animaux circulants)	29,7	28,3
Valeurs réalisables et disponibles	26,8	35,7
Régularisation actif	0,7	1,0
Total actif (hors foncier)	146,3	150,4
Capitaux propres des exploitants (hors foncier)	78,6	82,6
Emprunts et dettes financières (hors fonciers)	48,6	49,0
Dettes non financières	19,1	18,6
Régularisation passif	0,1	0,1
Total passif (hors foncier)	146,3	150,3
Valorisation de la SAU[2]	259,3	253,1
Ensemble des actifs	405,6	403,5

1. « Autres immobilisations corporelles » regroupe notamment les aménagements de terrains, les plantations et les améliorations de fonds.
2. Tous modes de faire-valoir confondus, estimations à partir de la valeur vénale des terres libres à la vente.
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Bilan moyen des exploitations agricoles

2024

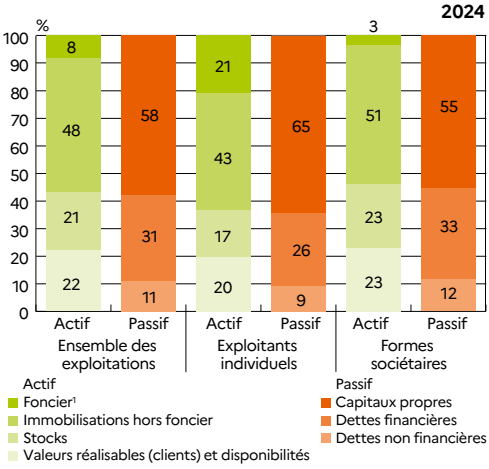

Lecture : en 2024, le foncier représente en moyenne 8,2 % du total de l'actif de l'ensemble des exploitations agricoles, ce *ratio* s'élève à 20,7 % pour les exploitants individuels et à 3,3 % dans les formes sociétaires.
1. Foncier : terres agricoles en propriété (y. c. aménagements).
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Immobilisations moyennes par exploitation

	1990		2024	
	millier d'euros 2024	%	*millier d'euros 2024*	%
Foncier[1]	82,6	36	47,2	15
Bâtiments et installations d'exploitation	36,7	16	90,6	28
Matériel et outillage	51,2	22	98,0	30
Plantations	8,4	4	11,7	4
Animaux reproducteurs	39,3	17	49,7	15
Autres immobilisations corporelles et incorporelles	12,8	6	27,3	8
Immobilisations totales	230,9	100	324,5	100

Immobilisations selon l'orientation

2024

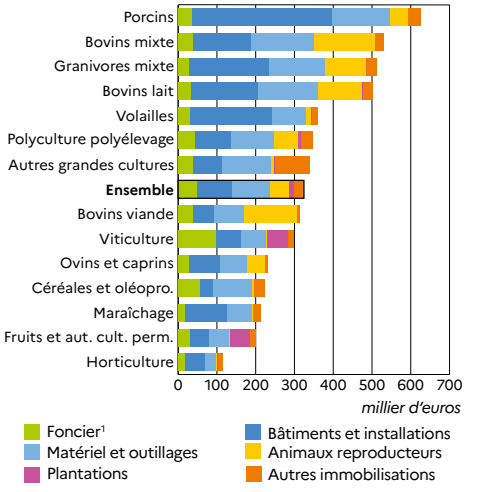

1. Foncier : terres agricoles en propriété (y. c. aménagements).
Champ : France hors Guyane et Mayotte.
Source : Agreste - Rica

Résultats des exploitations

2023 positionnement des exploitations françaises en Europe

En 2023, une exploitation française avait en moyenne 323 050 € de recettes (aides incluses, recettes qui permettent d'approcher les produits courants de la comptabilité française), la moyenne européenne s'élevant à 142 280 €. Une ferme française est en moyenne, en termes de capital d'exploitation, 2,3 fois plus grande qu'une ferme italienne et 2,8 fois plus petite qu'une exploitation danoise. Son capital d'exploitation est de 529 920 € (hors foncier), soit 2,1 fois celui de la ferme moyenne de l'Union européenne (UE). Les structures danoises engagent pour leur part 1 470 390 € de capital avec un nombre moyen de non-salariés bien inférieur (0,8 contre 1,4 en France). Les subventions d'exploitation représentent 10,9 % des recettes des exploitations européennes, autant qu'en France, contre 2,4 % aux Pays-Bas et 18,7 % au Luxembourg. Cette hétérogénéité est, pour partie, le reflet des différentes productions nationales, de la taille des exploitations et des choix de mise en œuvre Politique agricole commune (PAC).

Les exploitations françaises emploient en moyenne 2,1 personnes en équivalent temps plein (ETP) annuel dont 0,7 salarié, contre respectivement 1,6 et 0,5 pour la moyenne UE et 3,2 et 1,7 aux Pays-Bas. Le niveau des salaires versés par les exploitations françaises à leurs salariés (par ETP) est supérieur de 35,8 % à celui des fermes espagnoles mais inférieur de 47,0 % à celui des exploitations danoises.

Le bénéfice brut moyen – qui approche l'excédent brut d'exploitation (EBE) – généré par les exploitations françaises est supérieur à la moyenne des fermes européennes (89 060 € contre 44 860 €). Mais, en dépit de charges salariales bien supérieures, les exploitations danoises, allemandes et néerlandaises dégagent des bénéfices plus élevés que ceux des structures françaises.

Le revenu brut moyen par exploitant – qui approche l'EBE par ETP non salarié – dégagé par les exploitations françaises se situe entre ceux des pays méditerranéens et ceux des pays d'Europe du Nord. Il est 4,1 fois moins élevé que celui des exploitations danoises et 2,6 fois inférieur à celui des structures néerlandaises.

Main-d'œuvre et salaires dans l'UE en 2023

• **Main-d'œuvre** *(nombre de personnes en ETP - salarié et non salarié)*

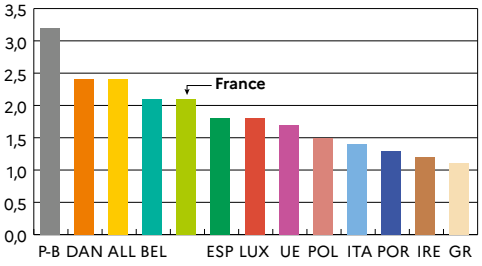

• **Salaires/ETP salarié** *(millier d'euros)*

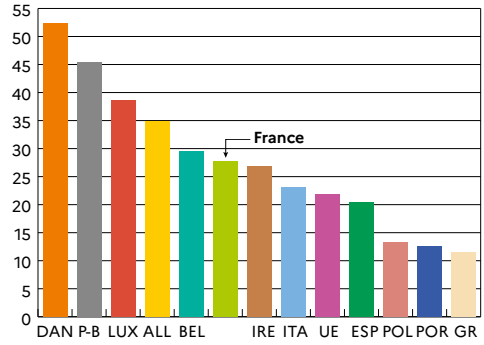

Revenu brut par exploitant en 2023

RB/ETP non salarié *(millier d'euros)*

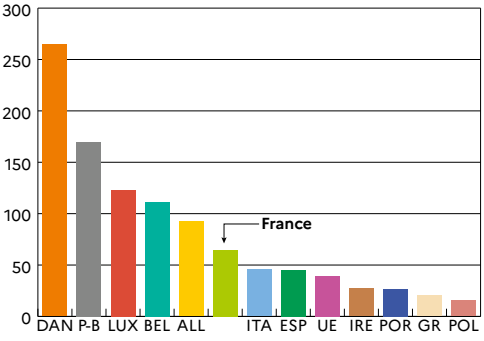

Source : DG AGRI, FADN - Exercice 2023

Taille économique et subventions des exploitations européennes en 2023

• **Capital d'exploitation**

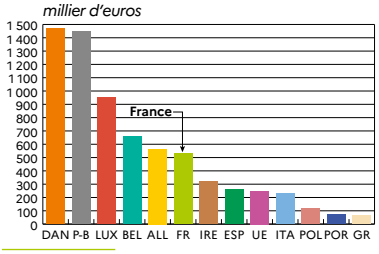

• **Recettes**

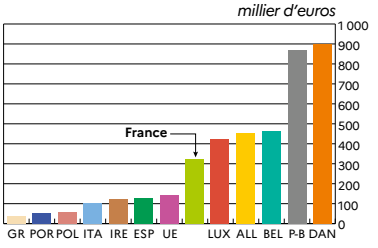

• **Soutien : aides/recettes**

Pays	%
Pays-Bas	2,4
Belgique	5,4
Danemark	6,1
Allemagne	8,8
Italie	9,2
Espagne	9,9
UE	10,9
France	10,9
Pologne	13,4
Grèce	14,2
Irlande	15,8
Portugal	18,4
Luxembourg	18,7

Le capital d'exploitation est défini comme la somme des cultures permanentes, des améliorations des terres, du matériel, des bâtiments, du capital circulant et du cheptel vif.
Source : DG AGRI, FADN - Exercice 2023

Entreprises de travaux agricoles

En 2024, en France hors DROM, les 16 270 entreprises de travaux agricoles (ETA) (hors entreprises relevant du régime micro-fiscal) réalisent un total de 6,7 milliards d'euros de produits d'exploitation, incluant 66,2 millions de subventions. Parmi elles, 13 670 sont spécialisées dans les travaux de cultures (labours, traitement, taille des arbres fruitiers ou des vignes, moissonnage) et 2 600 dans les travaux liés aux élevages (insémination artificielle, maréchalerie-ferrage, tonte de moutons, gardiennage et conduite des troupeaux, nettoyage et désinfection de bâtiments d'élevage).

Les entreprises spécialisées en travaux de cultures ont plus fréquemment des salariés que celles spécialisées en élevage (34 % contre 30 %). En revanche, lorsqu'elles ont des salariés, elles en ont en moyenne moins que les entreprises spécialisées dans l'élevage (4,3 ETP contre 8,4). Par rapport aux ETA orientées élevage, celles spécialisées en travaux de culture, plus capitalistiques, consacrent une plus grande part de leur valeur ajoutée aux amortissements d'immobilisations (49 % contre 15 %), mais une moindre part aux charges de personnel (50 % contre 84 % pour les ETA spécialisées sur l'élevage).

Au sein des exploitations de plus de 25 000 € de PBS, la quasi-totalité des élevages et des exploitations viticoles et de grandes cultures, ainsi que plus de 7 arboriculteurs sur 10, incorporent des achats de travaux et de services à leur production. Le montant cumulé de ces achats s'élève à 6,1 milliards d'euros en 2024. Pour les exploitations ayant recours à ce type de prestations, ces achats s'élèvent en moyenne à 22 840 €, pour une part pouvant représenter entre 5,1 % (pour les maraîchers-horticulteurs) et 22,7 % (pour les viticulteurs) de l'ensemble de leurs consommations intermédiaires (CI). Par ailleurs, une partie des exploitations sont également fournisseurs de ces prestations, notamment celles qui sont spécialisées en grandes cultures (34 %) pour lesquelles ces activités annexes représentent 3,8 % de leur chiffre d'affaires (CA) global.

Chiffres clés des entreprises de travaux et services agricoles (ETA) par secteur en 2024

	Cultures	Élevages	Ensemble
Nombre d'entreprises	13 663	2 608	16 271
dont employant une main-d'œuvre salariée (%)	34,0	29,9	33,3
Emploi total (en ETP)	20 942	6 847	27 789
Nombre moyen par ETA (en ETP)	1,5	2,6	1,7
par ETA employant des salariés (ETP)	4,3	8,4	4,9
Produits d'exploitation (en M€)	5 496,0	1 255,7	6 751,7
Valeur ajoutée (% des produits d'exploitation)	*39,2*	*36,8*	*38,7*
Charges de personnel (% de la valeur ajoutée)	*50,3*	*84,1*	*56,3*
Amortissements (% de la valeur ajoutée)	*49,5*	*15,5*	*43,5*
Excédent brut d'exploitation moyen (k€)	79,6	30,3	71,7

Voir glossaire « entreprises de travaux agricoles (ETA) » et « produits d'exploitation ».
Champ : France hors DROM.
Sources : Insee - AGRFIN (données fiscales des entreprises, hors entreprises relevant du régime micro-fiscal, soit micro-BIC principalement), traitements SSP.

Répartition des ETA en 2024

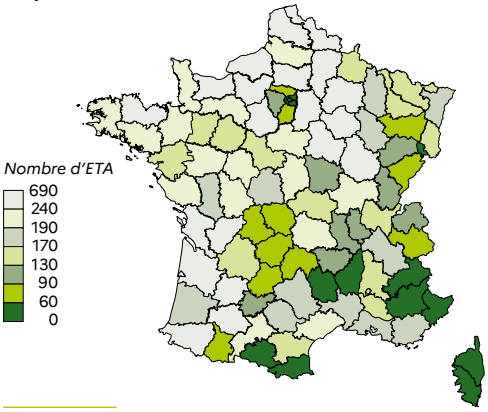

Sources : Insee - AGRFIN (données fiscales des entreprises, hors entreprises relevant du régime micro-fiscal, soit micro-BIC principalement), traitements SSP.

Achats et ventes de travaux et services par les exploitations selon leur Otex[1] en 2024

Orientation économique	Achats de services[2]				Ventes de services aux exploitations agricoles			
France hors DROM	Taux de recours	Montant moyen	*Part dans leurs CI[3]*	Montant total par Otex	Taux de fournisseurs	Montant moyen	*Part dans leur CA[4]*	Montant total par Otex
	(%)	(k€)	*(%)*	(k€)	(%)	(k€)	*(%)*	(k€)
Cultures								
Grandes cultures	98	21,5	*13,5*	1 468 233	34	11,6	*3,8*	277 168
Maraîchage et horticulture	54	13,5	*5,1*	87 849	9	12,7	*2,0*	13 064
Viticulture	92	26,8	*22,7*	1 091 324	20	12,6	*3,0*	111 058
Fruits	75	18,7	*13,1*	142 552	15	13,8	*3,3*	21 675
Élevages								
Bovins lait	100	33,1	*14,6*	1 135 701	11	9,4	*2,2*	34 965
Bovins viande	99	11,2	*13,2*	387 209	11	7,9	*4,3*	29 571
Bovins mixte	100	26,7	*12,7*	201 970	11	9,0	*2,8*	7 554
Autres herbivores	97	10,1	*10,7*	184 090	9	7,2	*4,9*	11 975
Granivores	97	32,6	*7,6*	537 006	15	10,0	*1,2*	24 873
Polyculture et polyélevage	97	26,5	*13,4*	851 182	24	10,7	*2,7*	86 164
Ensemble	94	22,8	*13,2*	6 087 118	20	11,1	*3,0*	618 067

1. Orientation technico-économique des exploitations agricoles (Otex).
2. Ces travaux sont réalisés par des ETA, des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou par d'autres exploitants.
3. Consommations intermédiaires (CI).
4. Chiffre d'affaires (CA).
Note de lecture : 94 % des exploitations sous-traitent une partie de leurs travaux agricoles. Pour celles-ci, ces achats s'élèvent, en moyenne, à 22 840 €, soit 13,2 % de l'ensemble de leurs consommations intermédiaires. Par ailleurs, 20 % des exploitations facturent à d'autres exploitations ce type de travaux pour un montant moyen de 11 060 €, soit 3,0 % de leur chiffre d'affaires total.
Champ : France hors DROM - exploitations de plus de 25 000 € de PBS.
Source : Agreste - Rica

Entreprises

IAA, commerce de gros agroalimentaire et artisanat commercial

En 2023, les 87 000 entreprises de l'agro-alimentaire présentes en France, c'est-à-dire celles dont l'activité principale relève des industries alimentaires et des boissons (IAA), du commerce de gros agroalimentaire et de l'artisanat commercial (charcuterie et la boulangerie-pâtisserie), emploient 885 900 salariés en équivalent temps plein (ETP). Parmi ces emplois, 54 % relèvent des IAA, 25 % du commerce de gros agroalimentaire et 21 % de l'artisanat commercial.

Les entreprises agroalimentaires représentent 6,1 % des emplois salariés en ETP du secteur marchand non financier et non agricole en France. Elles réalisent 9,8 % du chiffre d'affaires, 10,3 % des exportations et 5,8 % de la valeur ajoutée de ce secteur.

À l'échelle européenne, la France se classe en 2023 au deuxième rang derrière l'Allemagne en termes de chiffre d'affaires agroalimentaire total. Elle occupe en revanche la première place dans deux domaines : la fabrication de boissons, ainsi que le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants.

Chiffres d'affaires des pays de l'UE en 2023

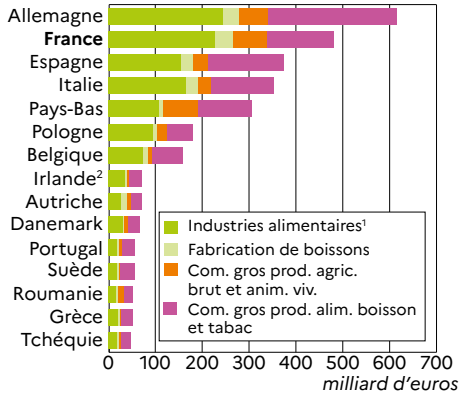

1. Y compris artisanat commercial
2. Estimation pour le commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants et la fabrication de boissons.
Note : les 15 pays représentés dans le graphique représentent 94 % du chiffre d'affaires des industries agroalimentaires de l'UE à 27.
Source : Eurostat, données définitives

Valeur ajoutée brute de la branche agroalimentaire[1]

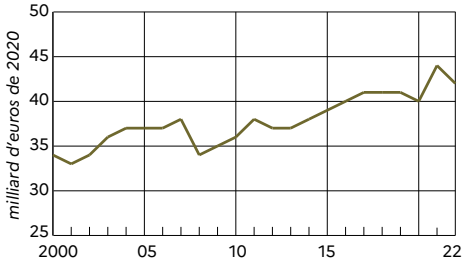

1. La branche agroalimentaire regroupe l'ensemble des unités de production homogènes fabriquant des denrées alimentaires, des boissons et des produits à base de tabac.
Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2020

Chiffres clés des entreprises agroalimentaires en 2023

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Entreprises[1]	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires hors taxes		Valeur ajoutée[3]	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
		en ETP[2]	au 31 décembre	total	à l'export			
		nombre		*million d'euros*				
Ensemble des entreprises agroalimentaires	87 000	885 934	974 198	476 617	97 343	75 785	23 447	13 808
Poids dans l'économie marchande non financière et non agricole (%)	*2,4*	*6,1*	*6,1*	*9,8*	*10,3*	*5,8*	*6,2*	*5,4*
IAA - Industries alimentaires hac[4] et boissons	22 917	477 709	514 294	246 304	58 530	47 322	15 855	9 564
Poids dans l'industrie manufacturière (%)	*8,6*	*16,3*	*16,3*	*19,8*	*11,1*	*15,6*	*18,1*	*11,3*
Commerce de gros agroalimentaire hors tabac	25 760	219 499	237 754	211 605	38 723	20 070	6 192	3 571
Poids dans le commerce de gros (%)	*15,9*	*21,7*	*21,9*	*23,1*	*26,0*	*14,8*	*15,0*	*8,6*
Artisanat commercial	38 323	188 725	222 150	18 709	89	8 392	1 400	673

1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane » (élaboration des statistiques annuelles d'entreprises).
2. En équivalent temps plein.
3. Hors taxes, y compris autres produits et autres charges.
4. Hors artisanat commercial.
Champ : France, entreprises dont l'activité principale fait partie des industries et du commerce de gros agroalimentaires (y compris l'artisanat commercial).
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Entreprises

IAA et commerce de gros agroalimentaire

En 2023, les 22 900 entreprises des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) réalisent un chiffre d'affaires de 246,3 milliards d'euros et génèrent une valeur ajoutée de 47,3 milliards d'euros. Près des trois quarts de cette dernière proviennent de quatre secteurs clés : la fabrication de boissons (22 %), les autres produits alimentaires (sucre, chocolat, café, aliments diététiques, plats préparés, etc.) (19 %), la fabrication de produits laitiers (18 %) et la transformation de la viande (15 %).

Le commerce de gros agroalimentaire hors tabac, qui compte 25 800 entreprises, génère quant à lui un chiffre d'affaires de 211,6 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 20,1 milliards d'euros. Le négoce de produits transformés (aliments et boissons) apparait nettement plus créateur de valeur que celui de produits agricoles bruts, avec une valeur ajoutée près de quatre fois supérieure pour un chiffre d'affaires environ deux fois plus élevé.

En matière d'emploi, les entreprises des IAA (hors artisanat commercial) comptent 477 700 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 16 % de l'emploi salarié de l'industrie manufacturière. Un cinquième des effectifs des IAA hors artisanat commercial se concentre dans les activités de transformation de la viande. Sur un an, entre 2022 et 2023, les effectifs progressent de 2 %, confirmant la bonne tenue du secteur.

Valeur ajoutée[1] par secteur d'activité en 2023

Total IAA - Industries alimentaires et boissons hac[2] : 47,3 milliards d'euros

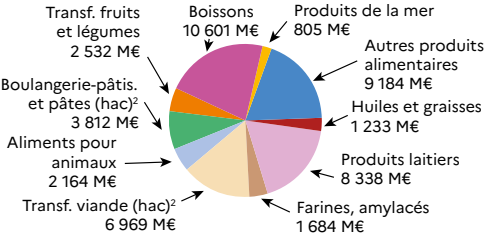

Total commerce de gros agroalimentaire (hors tabac) : 20,1 milliards d'euros

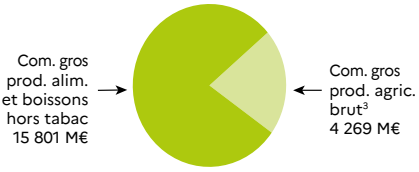

1. Hors taxes, y compris autres produits et autres charges.
2. Hors artisanat commercial.
3. Y compris animaux vivants.
Champ : France, entreprises dont l'activité principale fait partie des industries et du commerce de gros agroalimentaires.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Chiffres clés des industries et du commerce de gros agroalimentaires hors artisanat commercial en 2023

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Entreprises[1]	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires hors taxe		Valeur ajoutée[3]	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
		en ETP[2]	au 31 décembre	total	à l'export			
	nombre			*million d'euros*				
Industrie et commerce de gros agroalimentaires hac[4]	48 677	697 208	752 048	457 909	97 254	67 392	22 047	13 136
IAA - Industries alimentaires hac[4] et boissons	22 917	477 709	514 294	246 304	58 530	47 322	15 855	9 564
Transf. et conserv. viande et prép. viande (hac)[4]	2 730	107 369	117 919	45 806	5 233	6 969	1 324	241
Transf. et conserv. poisson, crust., etc.	381	12 071	13 260	5 285	608	805	177	-43
Transf. et conserv. de fruits et légumes	2 100	30 668	31 915	14 446	2 365	2 532	755	238
Fab. huile et graisse végétale et animale	266	9 186	9 593	11 774	3 760	1 233	451	494
Fab. de produits laitiers	1 481	88 467	94 120	49 804	12 111	8 338	2 300	3 511
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	429	14 246	15 104	10 294	4 331	1 684	539	176
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes (hac)[4]	3 514	49 601	54 547	16 102	3 085	3 812	1 162	510
Fab. d'autres produits alimentaires	5 727	88 163	96 752	40 672	10 845	9 184	3 374	1 120
Fab. d'aliments pour animaux	349	18 534	19 564	13 549	3 614	2 164	766	300
Fab. de boissons	5 940	59 405	61 520	38 572	12 578	10 601	5 007	3 018
Commerce de gros agroalimentaire hors tabac	25 760	219 499	237 754	211 605	38 723	20 070	6 192	3 571
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	4 766	53 371	56 702	73 751	15 275	4 269	1 124	224
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	20 994	166 128	181 052	137 853	23 448	15 801	5 068	3 347

1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
2. En équivalent temps plein.
3. Hors taxes, y compris autres produits et autres charges.
4. Hors artisanat commercial.
Champ : France, entreprises dont l'activité principale fait partie des industries et du commerce de gros agroalimentaires.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Entreprises

IAA et commerce de gros agroalimentaire par catégorie

En 2023, les industries alimentaires et de boissons hors artisanat commercial (IAA) sont principalement composées de microentreprises (86 %). Les petites et moyennes entreprises (PME hors microentreprises) représentent 13 % de l'ensemble. Elles regroupent 19 % des salariés en équivalent temps plein (ETP) et génèrent 12 % du chiffre d'affaires, 13 % de la valeur ajoutée et 6 % du chiffre d'affaires à l'export du secteur.

En dépit de leur faible nombre (388 entreprises), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE) jouent un rôle central dans le secteur. Elles réalisent 86 % du chiffre d'affaires, 94 % de celui à l'export et 84 % de la valeur ajoutée. Parmi elles, les 25 GE concentrent à elles seules 45 % du chiffre d'affaires, 54 % des exportations et 41 % de la valeur ajoutée ; elles emploient plus d'un tiers des salariés en ETP.

Dans certains secteurs, leur poids est encore plus marqué : dans la fabrication d'huiles et graisses ainsi que dans la fabrication de produits laitiers, les ETI et GE représentent respectivement 96 % et 92 % du chiffre d'affaires total.

À l'instar des IAA, les entreprises du commerce de gros agroalimentaire (CGA) hors tabac, sont principalement des microentreprises (84 %). Cependant, les 289 ETI et GE sont les principaux contributeurs du secteur, avec 62 % du chiffre d'affaires, 73 % des exportations et 58 % de la valeur ajoutée. Les huit GE du secteur génèrent quant à elles 23 % du chiffre d'affaires et 19 % de la valeur ajoutée.

Répartition par catégorie d'entreprise en 2023

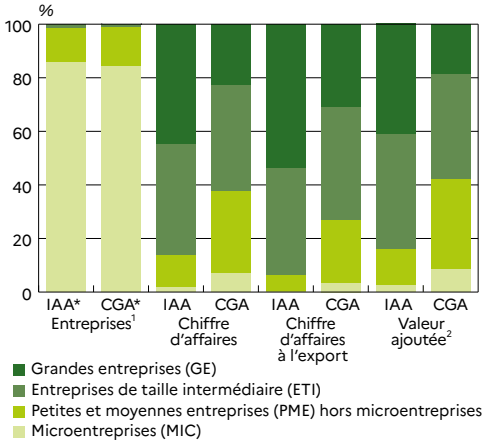

Part des ETI-GE[1] dans les IAA* en 2023

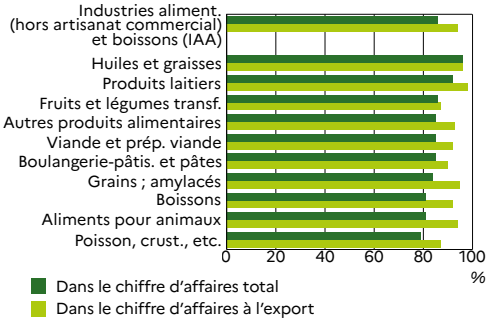

*IAA : industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons ; CGA : commerce de gros agroalimentaire, hors tabac.
1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
2. Y compris autres produits et autres charges.
Champ : France.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Principaux résultats des entreprises agroalimentaires par catégorie en 2023

Catégorie d'entreprise[1]	Entreprises[1]	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires HT		Valeur ajoutée HT[3]	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
		en ETP[2]	au 31 décembre	total	à l'export			
	nombre			*million d'euros*				
Industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons (IAA)	**22 917**	**477 709**	**514 294**	**246 304**	**58 530**	**47 322**	**15 855**	**9 564**
Microentreprises	19 657	18 857	22 764	4 206	159	1 121	227	5
Petites et moyennes entreprises hors microentreprises	2 872	89 141	97 557	29 886	3 530	6 370	1 790	820
Entreprises de taille intermédiaire	363	202 649	216 870	101 567	23 328	20 429	7 036	3 208
Grandes entreprises	25	167 062	177 103	110 646	31 514	19 403	6 802	5 531
Commerce de gros agroalimentaire, hors tabac (CGA)	**25 760**	**219 499**	**237 754**	**211 605**	**38 723**	**20 070**	**6 192**	**3 571**
Microentreprises	21 677	20 004	24 467	14 694	1 328	1 675	492	278
Petites et moyennes entreprises hors microentreprises	3 794	75 171	81 555	64 882	9 066	6 800	2 384	1 565
Entreprises de taille intermédiaire	281	80 266	85 246	84 116	16 283	7 855	2 501	1 434
Grandes entreprises	8	44 057	46 486	47 913	12 045	3 739	815	294

1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
2. En équivalent temps plein.
3. Y compris autres produits et charges.
Champ : France.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Entreprises exportatrices

IAA et commerce de gros agroalimentaire

En 2023, 8 659 entreprises des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) et du commerce de gros agroalimentaire (soit 18 % de ces entreprises) exportent pour un chiffre d'affaires de 97,3 milliards d'euros. Les IAA contribuent davantage aux exportations que le commerce de gros agroalimentaire avec respectivement 58,5 milliards contre 38,7 milliards d'euros. Au sein des IAA, les secteurs des boissons, des produits laitiers et des autres produits alimentaires (le sucre, le chocolat, le café, les plats préparés…) concentrent 62 % du chiffre d'affaires à l'export.

Parmi les entreprises exportatrices, les grandes entreprises (GE) se distinguent par un taux d'exportation plus élevé (28 %) et génèrent à elles seules 45 % du chiffre d'affaires à l'export. Au global, le taux d'exportation des entreprises exportatrices atteint 26 % dans les IAA, soit 3 points de plus que dans le commerce de gros agroalimentaire. Il varie toutefois fortement selon le secteur d'activité : il culmine dans le travail des grains (44 %), la fabrication de boissons (35 %), les aliments pour animaux (33 %) et la fabrication d'huiles (32 %), tandis qu'il reste plus faible dans les secteurs de produits périssables comme la transformation du poisson (12 %) ou de la viande (13 %).

Chiffre d'affaires à l'export en 2023

Total IAA - Industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons : 58,5 milliards d'euros

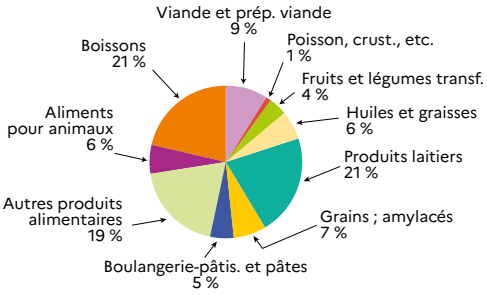

Total commerce de gros agroalimentaire (hors tabac) : 38,7 milliards d'euros

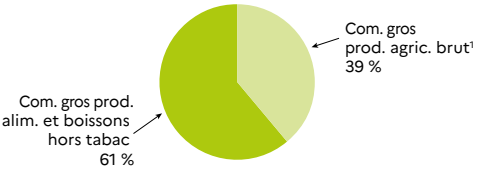

1. Y compris animaux vivants.
Note : les totaux sont calculés à partir des valeurs exactes avant arrondi.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Entreprises exportatrices en 2023

- **Selon la catégorie d'entreprises[1]**

Catégorie d'entreprise	Part d'entreprises exportatrices dans le total des entreprises	Part du chiffre d'affaires à l'export	Taux d'exportation[3] des entreprises exportatrices
		%	
Microentreprises	11	2	27
Petites et moyennes entreprises hors microentreprises	50	13	21
Entreprises de taille intermédiaire	88	41	23
Grandes entreprises	100	45	28
Ensemble	**18**	**100**	**25**

Lecture : parmi les microentreprises, 11 % sont exportatrices. Elles réalisent 2 % des exportations des IAA et du commerce de gros agroalimentaire. Leur taux d'exportation est de 27 %.

- **Selon le secteur d'activité**

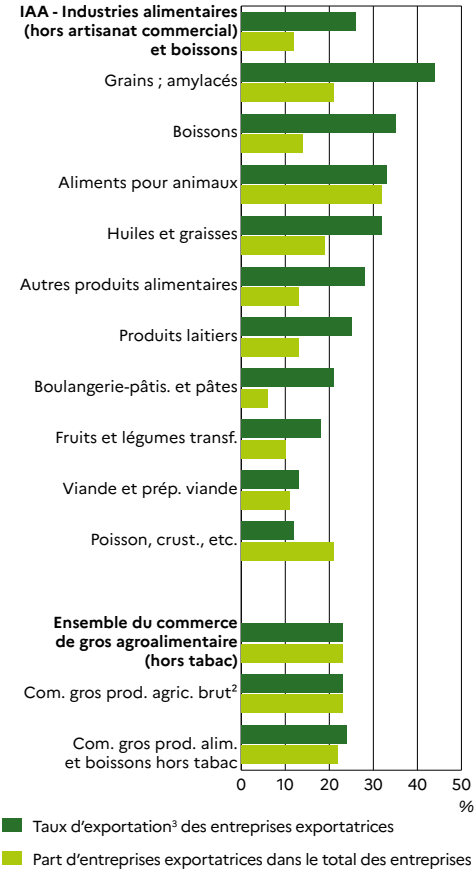

1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
2. Y compris animaux vivants.
3. Part du chiffre d'affaires à l'export dans le chiffre d'affaires total.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Résultats économiques

taux de valeur ajoutée, taux de marge commerciale

En 2023, le taux de valeur ajoutée (rapport de la valeur ajoutée au chiffre d'affaires) de l'industrie agroalimentaire hors artisanat commercial (IAA) s'établit à 19 %, contre 24 % pour l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est plus élevé dans certains segments, notamment la fabrication de boissons (27 %), de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (24 %), ainsi que d'autres produits alimentaires (23 %) (chocolat, thé, café). À l'inverse, la fabrication d'huiles et de graisses présente le taux le plus bas (10 %), en raison du poids important des achats de matières premières, qui représentent 58 % du chiffre d'affaires.

Comme dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, les microentreprises des industries alimentaires dégagent en moyenne un taux de valeur ajoutée supérieur à celui des grandes entreprises (GE) : 26 % contre 16 %. La fabrication de boissons constitue toutefois une exception : les GE y présentent un taux plus élevé (36 %) que dans les microentreprises (29 %).

Le taux de marge commerciale, qui rapporte la marge réalisée sur les ventes de marchandises au coût d'achat, atteint 22 % dans le commerce de gros agroalimentaire en 2023, soit 5 points de moins que dans l'ensemble du commerce de gros. Il est sensiblement plus élevé dans le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons (28 %) que dans celui de produits agricoles bruts (12 %), où le poids des achats de marchandises est plus important (81 % contre 72 % du chiffre d'affaires).

Charges d'exploitation rapportées au chiffre d'affaires en 2023

Secteur d'activité (Naf rév.2)	Achats de matières premières	Achats de marchandises	Autres achats et charges externes
		%	
Viande et prép. viande	49	17	18
Poisson, crust., etc.	47	18	20
Fruits et légumes transf.	41	22	20
Huiles et graisses	58	16	16
Produits laitiers	38	23	23
Grains ; amylacés	39	21	24
Boulangerie-pâtis. et pâtes	43	8	25
Autres produits alimentaires	36	16	26
Aliments pour animaux	43	20	21
Boissons	36	12	26
Com. gros prod. agric. brut[1]	5	81	8
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	4	72	12

1. Y compris animaux vivants.
Lecture : les achats de matières premières sont équivalentes à 49 % du chiffre d'affaires pour les entreprises du secteur viande.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de valeur ajoutée et taux de marge commerciale en 2023

• Selon le secteur d'activité

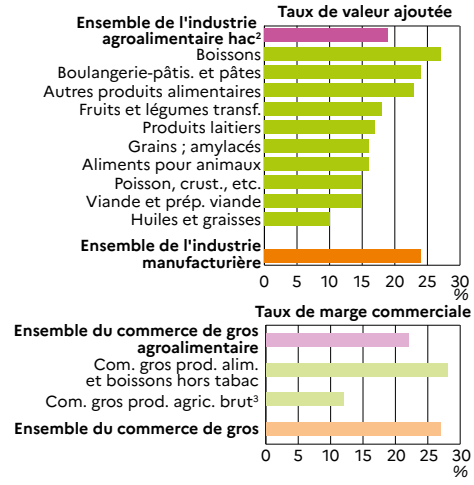

• Selon la catégorie d'entreprise[1]

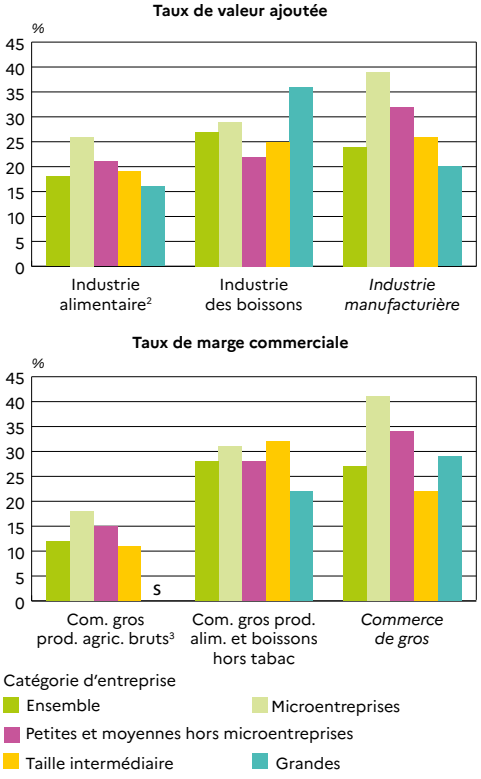

1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
2. Hors artisanat commercial.
3. Y compris animaux vivants.
s : donnée soumise au secret statistique.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Résultats économiques
taux de marge

Le taux de marge mesure la part de l'excédent brut d'exploitation (EBE) – c'est-à-dire la richesse créée restante après rémunération des salariés – dans la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF) qui correspond à la richesse totale créée par l'entreprise. L'EBE permet notamment de financer le renouvellement des équipements, à payer les impôts et les charges financières, d'investir et de rémunérer les actionnaires.

En moyenne sur 2022-2023, le taux de marge des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) s'élève à 35 %, contre 30 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Il est plus bas dans la transformation de la viande (20 %), mais atteint des niveaux sensiblement plus élevés dans la fabrication de boissons (55 %). Ce sont les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE) qui affichent les taux de marge les plus élevés (36 % et 37 % respectivement), exception faite des produits laitiers.

Dans le commerce de gros agroalimentaire hors tabac, le taux de marge est un peu plus faible comparé à celui du commerce de gros dans son ensemble (33 % contre 38 %). Il varie de 28 % pour les produits agricoles bruts à 34 % pour les produits alimentaires et de boissons. À la différence des IAA, ce sont les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises qui présentent les taux de marge les plus élevés (36 %), devant les entreprises de taille intermédiaire (34 %), les microentreprises (31 %) et les grandes entreprises (23 %).

Taux de marge selon le secteur
moyenne 2022-2023

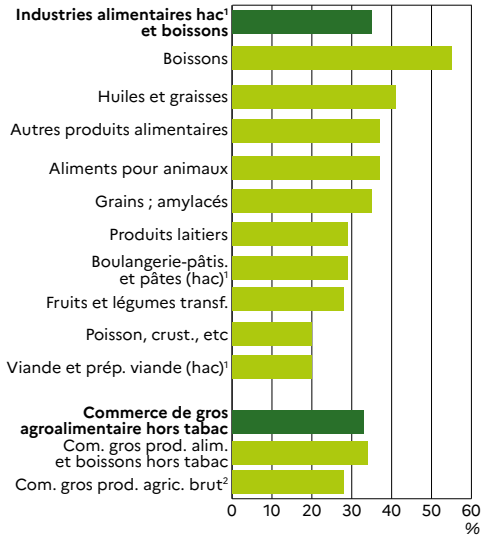

1. Hors artisanat commercial.
2. Y compris animaux vivants.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux de marge selon la catégorie d'entreprise[1]
moyenne 2022-2023

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Catégorie d'entreprise[1]				
	Ensemble	MIC	PME hors MIC	ETI	GE
	%				
IAA - Industries agroalimentaires hac[2]	**35**	**22**	**28**	**36**	**37**
Industries alimentaires hac[2]	30	17	25	32	30
Fabrication de boissons	55	35	43	49	69
Industrie manufacturière	*30*	*21*	*23*	*30*	*35*
Commerce de gros agroalimentaire hors tabac	**33**	**31**	**36**	**34**	**23**
Com. gros prod. agric. brut[3]	28	40	39	28	s
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	34	29	36	36	27
Commerce de gros	*38*	*31*	*32*	*34*	*52*

• Dans les secteurs de l'industrie alimentaire[2]

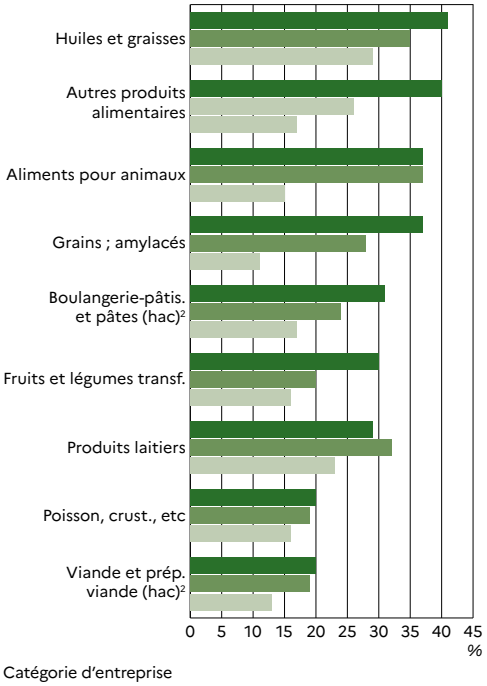

s : secret statistique.
1. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
2. Hors artisanat commercial.
3. Y compris animaux vivants.
Champ : France, entreprises des industries et du commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Résultats économiques
taux d'investissement

Le taux d'investissement mesure la part de la valeur ajoutée consacrée aux investissements corporels, c'est-à-dire aux dépenses d'acquisition ou de création de moyens de production (bâtiments, matériel et outillage, etc.). En moyenne sur 2022-2023, ce taux est plus élevé dans les industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) que dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (19 % contre 16 %). Il atteint des niveaux particulièrement élevés dans les microentreprises des industries alimentaires (41 % contre 19 % pour l'ensemble des entreprises des IAA) ainsi que dans la fabrication de boisson (55 % contre 18 %). Par secteur, les taux les plus élevés sont observés dans la transformation des fruits et légumes (25 %) et dans la fabrication d'huiles et de graisses (24 %). Au total, 90 % des investissements réalisés par les IAA sont de nature corporelle (matériel et outillage industriels, constructions, matériel de transport et autres immobilisations).

Sur la même période, le taux d'investissement des entreprises du commerce de gros agroalimentaire s'établit à 14 %, contre 8 % pour l'ensemble du commerce de gros. Là encore, les microentreprises y présentent des taux plus élevés que la moyenne : 30 % dans le commerce de gros de produits agricoles bruts (contre 19 %) et 18 % dans le commerce de produits alimentaires et de boissons (contre 12 %). Les investissements corporels représentent 93 % des investissements totaux dans ce secteur.

Type d'investissement
moyenne 2022-2023
Industries agroalimentaires hors artisanat commercial

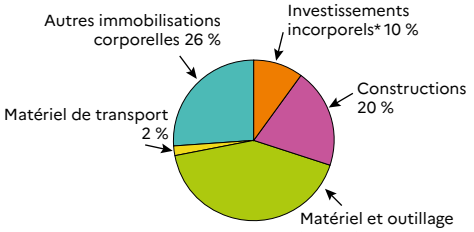

Commerce de gros agroalimentaire[1]

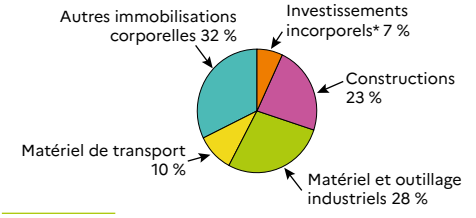

1. Hors tabac.
* Investissements incorporels : achats de brevets et licences, formation professionnelle, etc.
Champ : France.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Taux d'investissement
moyenne 2022-2023

• Selon le secteur d'activité

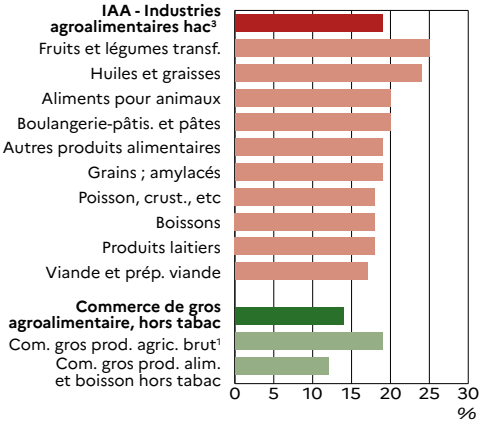

• Selon la catégorie d'entreprise[2]

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Catégorie d'entreprise[2]				
	Ensemble	MIC	PME hors MIC	ETI	GE
	%				
IAA - Industries alimentaires hac³ et boissons	**19**	**45**	**26**	**18**	**16**
Industries alimentaires³	19	41	26	19	16
Fabrication de boissons	18	55	28	15	17
Industrie manufacturière	*16*	*15*	*16*	*18*	*15*
Commerce de gros agroalimentaire, hors tabac	**14**	**20**	**14**	**14**	**11**
Com. gros prod. agric. brut¹	19	30	16	21	s
Com. gros prod. alim. et boissons hors tabac	12	18	14	11	10
Commerce de gros	*8*	*11*	*9*	*10*	*6*

• Dans les secteurs des industries alimentaires[3]

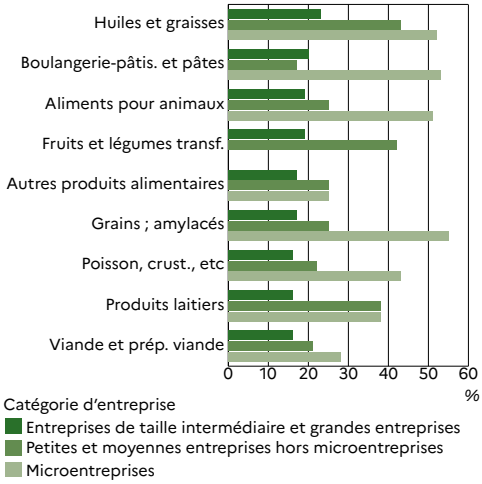

s : secret statistique.
1. Y compris animaux vivants.
2. Voir glossaire « entreprise au sens économique » et « Esane ».
3. Hors artisanat commercial.
Champ : France.
Sources : Insee - Esane, traitements SSP

Emploi par région

En 2023, les industries agroalimentaires (IAA), hors artisanat commercial, concentrent près des deux tiers des 619 000 équivalents temps plein (ETP) employés par les établissements de l'agroalimentaire implantés en France, commerce de gros inclus. Les trois principaux secteurs d'activité employeurs sont le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons (30 %), la transformation de la viande (15 %) et la fabrication d'autres produits alimentaires (plats préparés, sucre, thé, café) (13 %). L'emploi apparaît par ailleurs fortement concentré sur le territoire : cinq régions rassemblent à elles seules plus de la moitié (54 %) des salariés du secteur – la Bretagne (12 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (11 %), la Nouvelle-Aquitaine (10 %), l'Île-de-France (10 %) et les Pays de la Loire (10 %).

L'ancrage territorial des entreprises peut être appréhendé à travers la localisation de leurs effectifs. Ainsi, une entreprise est qualifiée de monorégionale lorsque la totalité de ses salariés est localisée dans une seule région, et de quasi-monorégionale lorsque cette proportion atteint au moins 80 % sans être totale. En 2023, 72 % des salariés de l'agroalimentaire dépendent d'entreprises mono ou quasi-monorégionales, traduisant un fort enracinement local. Cette part varie toutefois sensiblement selon les territoires : elle s'établit à 62 % en Normandie, tandis qu'elle est très élevée dans les DROM (95 % à 99 %) et atteint 100 % en Corse.

Part des entreprises agroalimentaires monorégionales et quasi-monorégionales

En pourcentage de l'emploi salarié en ETP du secteur agroalimentaire dans la région

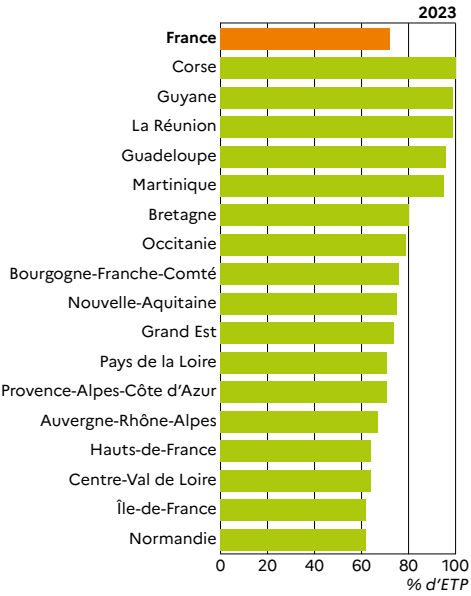

Lecture : en Bretagne, les entreprises monorégionales et quasi-monorégionales concentrent 80 % de l'emploi salarié en ETP du secteur agroalimentaire de la région.
Champ : France (hors Mayotte), entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac.
Sources : Insee - Flores 2023, Esane 2023, traitements SSP

Établissements agroalimentaires : emploi salarié en ETP en 2023

• Par région

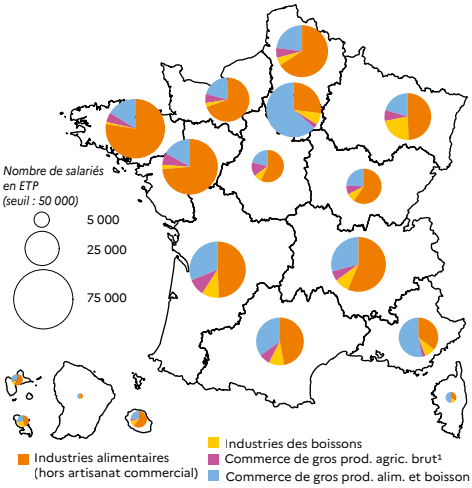

• Par secteur d'activité

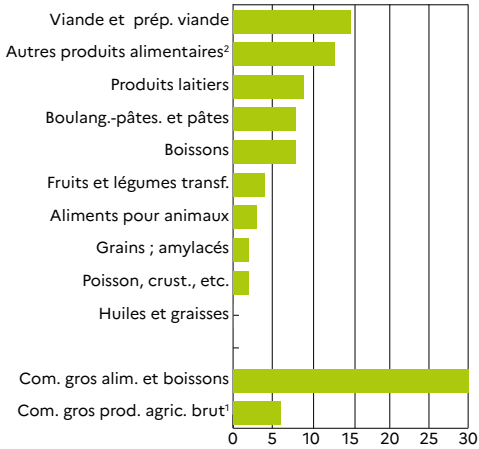

1. Y compris animaux vivants.
2. Plats préparés, sucre, café, thé…
Champ : France (hors Mayotte), établissements actifs en fin d'année et ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Flores 2023, traitements SSP

Conditions de travail
salariés des IAA

En 2019, les conditions de travail des salariés des industries agroalimentaires (IAA, y compris tabac) sont principalement caractérisées par des contraintes de rythme de travail (cadences, dépendance immédiate avec les collègues, contrôles ou surveillance par la hiérarchie...) et par des facteurs de pénibilité physique. Près de 70 % d'entre eux déclarent rester longtemps debout et plus de 50 % effectuer des longs ou fréquents déplacements à pied ou porter des charges lourdes. En revanche, ils sont moins nombreux que d'autres salariés de l'industrie à être exposés à des produits dangereux ou des poussières. La moitié des salariés des IAA déclarent devoir toujours ou souvent se dépêcher ou ne pas pouvoir quitter son travail des yeux. Ils mentionnent également subir une exposition à des températures basses ou travailler avec une absence de vue sur l'extérieur, davantage que les autres salariés.

En 2024, au sein des industries alimentaires et des boissons, 17 823 accidents du travail (AT) ont nécessité un arrêt arrêt (+ 0,5 % par rapport à 2023) et 3 305 salariés ont déclaré une maladie professionnelle (MP) (+ 8,7 %). Cela reste bien inférieur aux niveaux enregistrés avant la crise sanitaire (20 680 AT et 3 700 MP en 2019). En moyenne, avec 33 accidents du travail pour 1 000 salariés, les industries alimentaires sont plus exposées que l'ensemble des activités couvertes par le régime général (26 pour 1 000). En revanche, le secteur de la fabrication de boissons l'est moins (21 pour 1 000).

Accidents du travail et maladies professionnelles

	2023	2024	2023	2024
	nombre		*indice de fréquence (IF) pour 1 000 salariés*	
Industries alimentaires				
Accidents du travail	16 909	16 986	33,0	32,7
Maladies professionnelles	2 969	3 238	5,8	6,2
Fabrication de boisson				
Accidents du travail	829	837	21,1	20,8
Maladies professionnelles	72	67	1,8	1,7
Ensemble des activités[1]				
Accidents du travail	555 803	549 614	26,8	26,4
Maladies professionnelles	47 434	50 598	2,3	2,4

1. Activités couvertes par la Cnam, hors agriculture et régimes spéciaux.
Champ : accidents et maladies professionnelles des salariés ayant donné lieu à un premier versement sur la période considérée et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès. Ces statistiques n'incluent pas celles des bureaux et sièges sociaux pour les accidents du travail.
Source : Cnam

Conditions de travail en 2019

Proportion de salariés qui déclarent des contraintes

• Contraintes et exposition à des risques physiques

	IAA	Toutes industries
	%	
Contraintes physiques intenses[1]	59,1	44,2
Rester longtemps debout	67,0	50,1
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	36,8	32,9
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	50,9	42,7
Porter ou déplacer des charges lourdes	57,1	40,9
Subir des secousses ou des vibrations	12,1	20,7
Exposition à des risques physiques[2]	34,6	42,4
Être exposé à un bruit intense[3]	56,0	64,8
Respirer des fumées ou des poussières	40,6	46,4
Être en contact avec des produits dangereux	32,3	43,7

1. C'est-à-dire subir au moins trois contraintes physiques parmi les cinq citées.
2. C'est-à-dire être exposé à au moins deux risques physiques parmi les trois cités.
3. Bruit qui gêne pour entendre une personne située à 3 mètres.

• Contraintes de rythme de travail

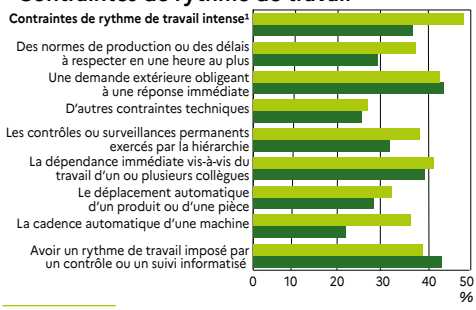

1. C'est-à-dire subir au moins trois contraintes parmi les 7 citées (hors contrôle ou suivi informatisé).

• Intensité du travail, contrainte de vigilance, insécurité socio-économique

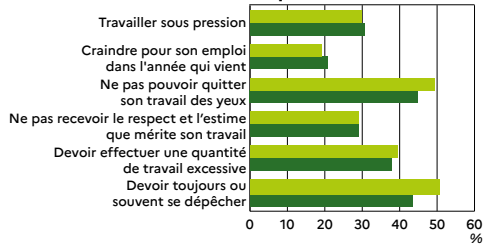

• Inconvénients liés au travail

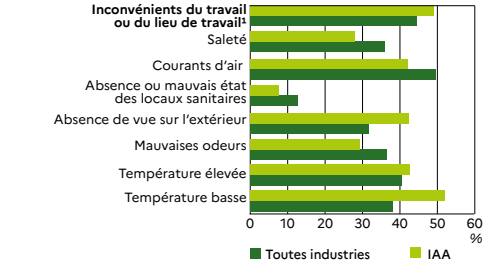

1. C'est-à-dire subir au moins trois inconvénients parmi les 7 cités.
Champ : France (hors Mayotte), salariés de l'industrie.
Sources : Dares, Drees, DGAFP, Insee - Enquête Conditions de travail 2019

Innovation

entreprises de 10 salariés ou plus

Entre 2020 et 2022, 63 % des entreprises de 10 salariés ou plus des industries hors artisanat commercial (IAA) et la moitié de celles du commerce de gros de produits agroalimentaires ont introduit une innovation en produits ou en procédés ou se sont engagées dans des activités d'innovation ou de recherche et développement (R&D).

L'innovation est un peu plus fréquente dans les IAA que dans l'ensemble des industries manufacturières. Sur cette période, les secteurs les plus innovants sont la transformation et conservation de fruits et légumes ainsi que la fabrication d'autres produits alimentaires (thé, café, chocolat, cacao, condiments, plats préparés…).

Les entreprises des IAA sont également légèrement plus nombreuses à innover en procédés : 49 % contre 47 % dans l'industrie manufacturière. En revanche, elles le sont un peu moins pour mettre sur le marché des produits nouveaux (16 % contre 20 %).

La crise sanitaire a pesé sur les décisions d'innovation des entreprises. Ainsi, 7 % des IAA ont introduit des innovations non prévues, et 6 % ont introduit des innovations initialement programmées pour plus tard. À l'inverse, 26 % ont reporté des projets d'innovation et 9 % les ont abandonnés. À l'exception des reports de projets d'innovations, ces proportions sont du même ordre de grandeur que celles observées dans l'ensemble de l'industrie manufacturière.

Impacts de la crise sanitaire sur les innovations en produits ou procédés entre 2020 et 2022

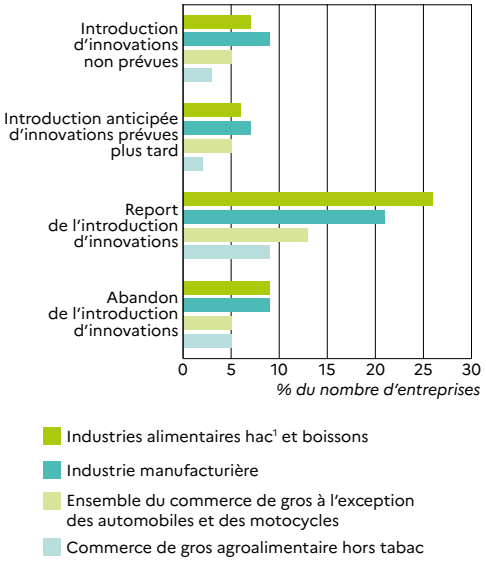

1. Hors artisanat commercial.
Lecture : entre 2020 et 2022, 7 % des entreprises des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons ont introduit des innovations en produits ou en procédés non prévues. En outre, 6 % ont introduit des innovations prévues pour plus tard.
Champ : entreprises (au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008) de 10 salariés ou plus implantées en France ; voir glossaire « entreprise au sens économique ».
Sources : Insee, Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2022, traitements SSP

Proportions d'entreprises innovantes entre 2020 et 2022 par type d'innovation

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Innovation au sens large[1]	Innovations technologiques		Innovations en procédés	Activités de R&D
		Produits[2]	Dont produits nouveaux sur le marché	Procédés[2]	
	% du nombre d'entreprises				
Industries alimentaires hac[3] et boissons	63	28	16	49	44
Industries alimentaires hors artisanat commercial	62	29	17	48	49
Trans. et conserv. viande et prép. viande	51	14	7	43	34
Trans. et conserv. poisson, crust., etc	59	26	13	53	44
Trans. et conserv. de fruits et légumes	82	45	23	53	60
Fab. huile et graisse végétale et animale	54	35	13	32	61
Fab. de produits laitiers	67	32	12	61	43
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	60	18	12	38	37
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	53	39	18	38	56
Fab. autres produits alimentaires	78	35	26	56	65
Fab. d'aliments pour animaux	65	45	40	47	66
Fabrication de boissons	64	26	9	54	20
Industrie manufacturière	58	30	20	47	38
Commerce de gros agroalimentaire hors tabac	50	22	14	42	26
Com. gros prod. agric. brut et anim. viv.	42	18	17	30	41
Com. gros prod. alim. et boisson hors tabac	52	22	13	45	23
Ensemble du commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	52	25	17	43	25
Industries et commerce de gros agroalimentaires hac[3] hors tabac	57	25	15	46	35

1. L'ensemble comprend les innovations en produits et en procédés (y compris organisation et marketing), les activités d'innovation en cours ou abandonnées, ainsi que le développement d'activités de R & D. 2. Pour chacun des termes voir glossaire « innovation (IAA) ». 3. Hors artisanat commercial.
Lecture : 63 % des entreprises des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons ont innové entre 2020 et 2022.
Champ : entreprises (au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008) de 10 salariés ou plus implantées en France ; voir glossaire « entreprise au sens économique ».
Sources : Insee, Enquête Capacité à innover et stratégie (CIS) 2022, traitements SSP

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

En 2025, 77 % des entreprises des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) de 10 personnes ou plus disposent d'un profil ou d'un compte sur les médias sociaux, contre 71 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. À l'inverse, le recours aux médias sociaux est nettement moins fréquent dans le commerce de gros agroalimentaire que dans l'ensemble du commerce de gros (54 % contre 77 %).

Les entreprises des IAA sont également plus nombreuses à utiliser des services payants de cloud et des progiciels de gestion intégrée. Elles se distinguent aussi par un recours plus important aux technologies de l'information et de la communication (TIC) visant à réduire la consommation d'énergie. Ainsi, près d'une entreprise des IAA sur deux (49 %) utilise des équipements tels que les thermostats et systèmes d'éclairage intelligents.

Par ailleurs, 16 % des entreprises des IAA utilisent au moins une technologie d'intelligence artificielle, comme la reconnaissance vocale ou d'images. Cette proportion est équivalente à celle observée dans l'ensemble de l'industrie manufacturière (17 %) et supérieure à celle du commerce de gros agroalimentaire (11 %).

Enfin, en 2024, 59 % des entreprises des IAA ont réalisé des ventes électroniques, c'est-à-dire via un site internet, une application mobile ou des échanges de données informatisées (EDI), contre seulement 25 % dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Ces ventes représentent près d'un tiers de leur chiffre d'affaires.

Utilisation de TIC en 2025

	Média sociaux[1]	Progiciel de gestion intégré[1]	Service de cloud[1]	Intelligence artificielle[1]	Solutions TIC pour réduire la consommation d'énergie
	Part d'entreprises concernées (%)				
IAA - Industries agroalimentaires hors artisanat commercial	**77**	**79**	**47**	**16**	**49**
Ensemble de l'industrie manufacturière	71	65	40	17	35
Commerce de gros agroalimentaire	54	54	34	11	40
Ensemble du commerce de gros	*77*	*76*	*46*	*19*	*36*

• Utilisation de TIC dans les IAA, dans le commerce de gros agroalimentaire et dans l'industrie manufacturière en 2025

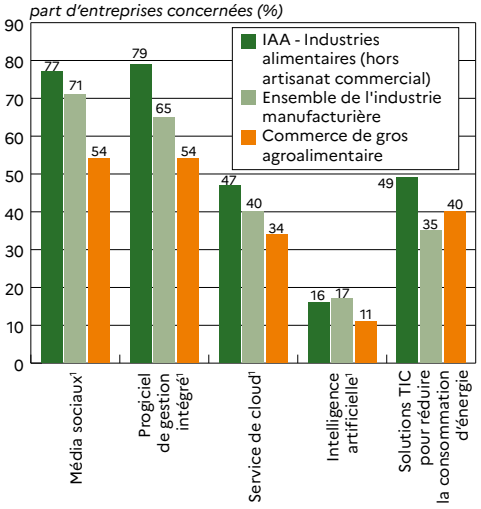

1. Voir glossaire « type d'équipements des TIC ».
Champ : entreprises au sens économique de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.
Sources : Insee - TIC 2025, traitements SSP

Ventes électroniques en 2024

	IAA	Ensemble de l'industrie manufacturière	Commerce de gros agroalimentaire	Ensemble du commerce de gros
			%	
Part des entreprises ayant réalisé des ventes électroniques[1]	59	25	43	42
Part des ventes électroniques dans le chiffre d'affaires total[2]	32	25	41	31
Part des entreprises réalisant plus de 80 % de leurs ventes électroniques à d'autres entreprises (B2B) ou des administrations (B2G)[2]	58	58	58	70

Lecture : 59 % des entreprises des industries agroalimentaires réalisent des ventes électroniques en 2024.
1. Ventes *via* un site web, une application mobile ou des messages de type EDI (Échange de données informatisées).
2. Calculée sur le champ des entreprises utilisant le site *web* ou des messages de type EDI pour leurs activités de ventes.
Champ : entreprises au sens économique de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.
Sources : Insee - TIC 2025, traitements SSP

Production et prix

production en volume des IAA en France

En 2025, la production en volume des industries agroalimentaires diminue de 1,3 %, après une hausse de 1,2 % en 2024 qui avait mis fin à deux années consécutives de baisse, dont une particulièrement marquée en 2023.

De nombreuses activités baissent en 2025 après avoir progressé en 2024. L'activité de transformation et de conservation des fruits et des légumes recule de 6,6 %, tout comme celle de la production d'huiles et graisses (- 3,9 %), des préparations à base de viande (- 1,1 %) et de la boulangerie-pâtisserie et des pâtes alimentaires (- 0,5 %). L'activité de travail des grains et de fabrication de produits amylacés se contracte également (- 1,1 %), après la reprise observée en 2024. La fabrication des « autres produits alimentaires » est également orientée à la baisse (- 2,4 %), ce qui s'explique par la forte diminution de la production des condiments et assaisonnements (- 11,5 % après une année 2024 particulièrement dynamique), ainsi que la poursuite de la baisse de la fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie (- 14,4 %).

Quelques activités demeurent néanmoins en croissance, mais à un rythme plus modéré qu'en 2024 : la transformation et la conservation de poissons (+ 3,7 %), la production de viande de volaille (+ 2,6 %) et celle des plats préparés (+ 1,2 %). La fabrication d'aliments pour animaux reste globalement stable (+ 0,4 %), malgré le recul des aliments pour animaux de compagnie. La production de produits laitiers rebondit quant à elle de 2,6 %, après une année de baisse.

Très dépendante de la conjoncture internationale, l'activité de fabrication de boissons (hors vins) poursuit son repli (- 2,9 % après - 2,7 %). Cette évolution est notamment portée par la forte baisse de la production de boissons distillées comme le Cognac (- 7,4 %) et par celle plus modérée du Champagne (- 1,8 %).

Évolution de la production des IAA[1]

Secteur d'activité (Naf. Rév. 2)	2024/2023	2025/2024
	%	
Viandes	**2,1**	**- 0,4**
Viande de boucherie	- 0,1	- 1,3
Viande de volaille	5,8	2,6
Préparations à base de viande	2,9	- 1,1
Poisson	**8,3**	**3,7**
Fruits et légumes	**3,1**	**- 6,6**
Préparations à base de pomme de terre	2,3	- 3,2
Jus de fruits et légumes	- 9,1	- 6,6
Autres préparations à base de fruits et légumes	4,0	- 7,0
Huiles et graisses	**2,5**	**- 3,9**
Produits laitiers	**- 0,7**	**2,6**
Grains ; amylacés	**2,7**	**- 1,1**
Boulangerie- pâtis. et pâtes	**1,6**	**- 0,5**
Autres produits alimentaires	**2,9**	**- 2,4**
Cacao, chocolat et produits de confiserie	- 6,8	- 14,4
Condiments et assaisonnements	17,9	- 11,5
Plats préparés	1,4	1,2
Aliments homogénéisés et diététiques	- 9,5	1,6
Aliments pour animaux	**1,0**	**0,4**
de ferme	1,5	1,1
de compagnie	- 0,5	- 1,5
Boissons[2]	**- 2,7**	**- 2,9**
Boissons alcooliques distillées	- 0,4	- 7,4
Champagne	- 9,9	- 1,8
Bières	- 1,1	- 7,9
Boissons rafraîchissantes et eaux minérales	- 0,1	1,1
Ensemble des produits des industries agroalimentaires	1,2	- 1,3

1. Estimations.
2. Non compris les vins.
Champ : Hors artisanat commercial
Source : Insee - Indice de la production industrielle

Évolution de la production industrielle des IAA depuis 2000

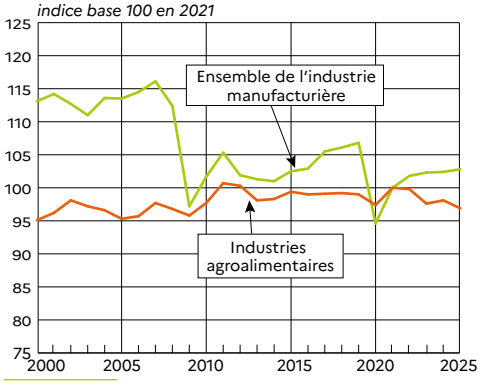

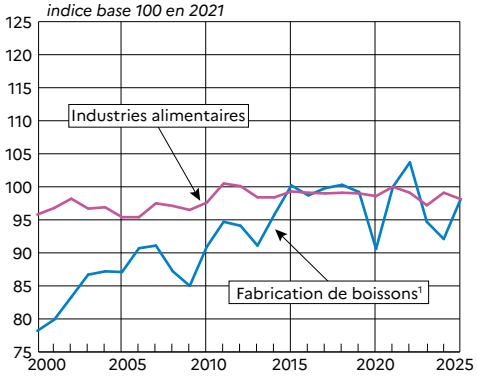

1. Non compris les vins.
Champ : Hors artisanat commercial
Note : les industries alimentaires ne concernent que la nourriture, alors que les industries agro-alimentaires prennent également en compte la fabrication de boissons.
Source : Insee - Indice de la production industrielle

Production et prix

production commercialisée et prix des IAA en France

En 2024, les ventes des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) françaises s'élèvent à 162,0 milliards d'euros. Les viandes et les boissons en constituent les deux premiers postes avec respectivement 19,4 % et 19,2 % de la valeur totale de la production commercialisée. Elles sont suivies des produits laitiers (16,6 %) et des autres produits alimentaires tels que le sucre, la confiserie et les plats préparés (14,8 %).

Après plusieurs années de hausse, les ventes en valeur des produits des IAA marquent le pas et sont en baisse de 1,4 % en 2024. Ce repli résulte principalement de la baisse des ventes de boissons (- 4,3 %), tandis que celles des industries alimentaires reculent plus modérément (- 0,7 %). Derrière cette évolution globale, se cachent toutefois des situations contrastées selon les produits. Après avoir atteint un pic en 2022, les ventes d'huiles et de graisses poursuivent leur repli (- 14,3 %), de même que celles des produits du travail des grains et des amylacés (- 9,8 %). À l'inverse, les ventes des produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires (+ 3,2 %), des produits laitiers (+ 1,7 %) et des autres produits alimentaires (+ 1,7 %) continuent de progresser, mais à un rythme plus modéré que les années précédentes.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de détente des prix à la production, avec une baisse globale des produits des IAA de 1,7 %. Entre 2023 et 2024, les prix moyens à la production des produits alimentaires baissent de 1,9 %. Les reculs sont particulièrement marqués pour les produits du travail des grains et des amylacés (- 20,0 %), ainsi que des huiles et graisses (- 13,4 %). À l'inverse, les prix des fruits et légumes transformés continuent d'augmenter (+ 6,5 %). Après une hausse en 2023, les prix à la production des boissons se stabilisent (- 0,4 %).

Prix à la production des industries alimentaires et boissons

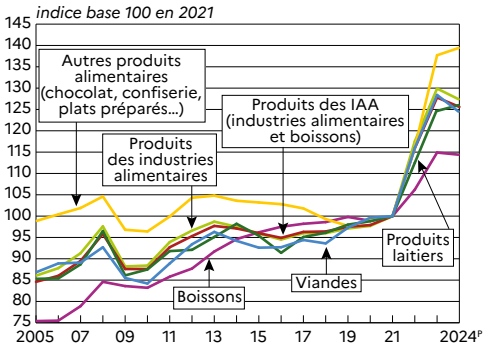

- **Évolution des prix à la production des industries alimentaires et des boissons**

Nomenclature CPF rev.2[1]	2023/2022	2024p/2023
	%	
10 - 11 Produits des IAA	10,3	- 1,7
10 - Produits des industries alimentaires	10,6	- 1,9
10.1 - Viande	10,7	- 3,0
10.2 - Poisson[2]	16,8	1,4
10.3 - Fruits et légumes transformés	13,9	6,5
10.4 - Huiles et graisses	- 22,8	- 13,4
10.5 - Produits laitiers	10,8	1,1
10.6 - Grains ; amylacés	19,9	- 20,0
10.7 - Boulang-pâtis. et pâtes	14,5	0,3
10.8 - Autres produits alimentaires	18,6	1,2
10.9 - Alim. pour animaux	0,6	- 8,2
11 - Boissons	8,2	- 0,4

1. Voir glossaire « classification des produits ».
2. Indice disponible pour le marché français uniquement.
Source : Insee - Indice des prix à la production pour l'ensemble des marchés - prix de base

Valeur des productions agroalimentaires commercialisées

- **Productions agroalimentaires commercialisées en 2024p : 162 milliards d'euros**

Répartition en %

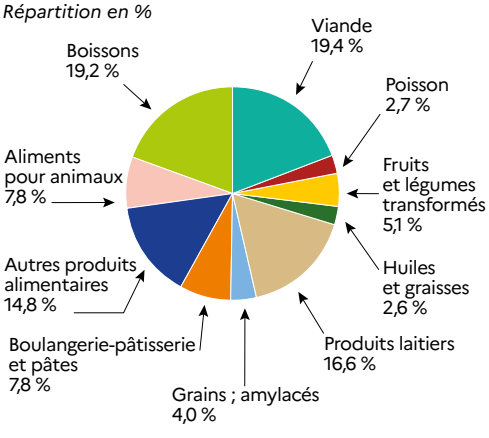

1. Voir glossaire « classification des produits ».
Source : Agreste - Prodcom

- **Évolution de la valeur des productions agroalimentaires commercialisées**

Nomenclature CPF rev.2[1]	2023/2022	2024p/2023
	%	
10-11 Produits des industries alimentaires et boissons	5,7	- 1,4
10- Produits des industries alimentaires	6,9	- 0,7
10.1 - Viande	5,1	- 0,9
10.2 - Poisson	2,2	- 0,6
10.3 - Fruits et légumes transformés	17,4	0,2
10.4 - Huiles et graisses	- 10,0	- 14,3
10.5 - Produits laitiers	6,3	1,7
10.6 - Grains ; amylacés	5,9	- 9,8
10.7 - Boulang-pâtis. et pâtes	11,2	3,2
10.8 - Autres produits alimentaires	12,2	1,7
10.9 - Alim. pour animaux	3,2	- 3,2
11 - Boissons	1,0	- 4,3

Consommation d'énergie dans les IAA

En 2024, la consommation d'énergie des établissements des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) de 20 salariés ou plus s'élève à 4,7 millions de tonnes d'équivalent pétrole (tep). Elle augmente de 4,6 % sur un an, après des baisses de 6,2 % en 2023 et 2,7 % en 2022.

Les établissements des IAA privilégient le gaz naturel pour leurs besoins énergétiques. Celui-ci représente près de la moitié de leur consommation énergétique (49 %), devant l'électricité (36 %), la vapeur (6 %), le butane-propane (3 %) et le charbon (1 %).

La facture énergétique des IAA s'élève à 4,4 milliards d'euros en 2024, en forte baisse de 25 % sur un an. Elle diminue pour la première fois depuis 2020, année marquée par la crise sanitaire. Cette baisse concerne les trois principales sources d'énergie utilisées par les IAA : l'électricité (- 29 %), le gaz naturel (- 21 %) et la vapeur (- 11 %).

Ce repli s'explique par la diminution simultanée des prix moyens d'achat des types d'énergies les plus utilisées. En 2024, le prix de l'électricité recule fortement sur un an (- 31 %), pour la première fois depuis 2020, tout comme celui du gaz naturel (- 27 %) et de la vapeur (- 13 %). Les niveaux de prix demeurent cependant nettement supérieurs à ceux de 2019, en particulier pour le gaz naturel, dont le prix a plus que doublé sur la période 2019-2024.

La consommation d'énergie est concentrée dans quelques secteurs : la fabrication de sucre et de produits laitiers, ainsi que le travail des grains et la fabrication de produits amylacés, représentent à eux seuls 48 % de la consommation totale des IAA. Ce dernier secteur, et plus encore celui de la production de sucre, se caractérisent par des procédés de fabrication particulièrement énergivores, avec une consommation moyenne par établissement de respectivement 5,7 milliers de tep et 25,7 milliers de tep.

Facture énergétique

	2020	2022	2023	2024
	million d'euros			
Électricité	1 328	1 933	3 239	2 287
Combustibles	909	2 146	2 418	1 953
dont gaz naturel	764	1 959	2 194	1 728
fioul lourd	22	3	4	4
fioul domestique	21	27	29	19
butane, propane	36	60	77	102
houille, lignite, coke de houille	39	38	21	26
Vapeur	95	132	147	131
Toutes énergies	2 332	4 211	5 803	4 371

Champ : France, établissements des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) de 20 salariés ou plus.
Sources : Insee - Enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie, traitements SSP

Consommation d'énergie

	2020	2022	2023	2024
	millier de tep			
Électricité	1 695	1 743	1 682	1 684
Combustibles	2 895	2 820	2 587	2 786
dont gaz naturel	2 342	2 465	2 176	2 340
fioul lourd	38	3	5	5
fioul domestique	29	20	23	16
butane, propane	77	78	101	141
houille, lignite, coke de houille	196	84	40	53
Vapeur	289	256	253	261
Toutes énergies	4 879	4 819	4 522	4 731

- **Par établissement selon le secteur d'activité des IAA en 2024**

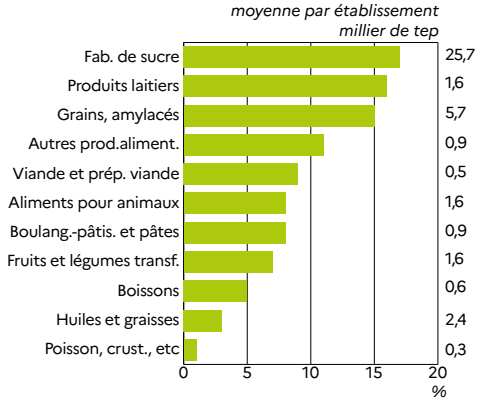

Lecture : en 2024, la fabrication de sucre concentre 17 % de la consommation d'énergie des IAA. Chaque établissement de ce secteur consomme en moyenne 25,7 millier de tep (tonne d'équivalent pétrole) en énergie.
Champ : France, établissements des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) de 20 salariés ou plus.
Sources : Insee - Enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie, traitements SSP

Évolution des prix moyens par type d'énergie

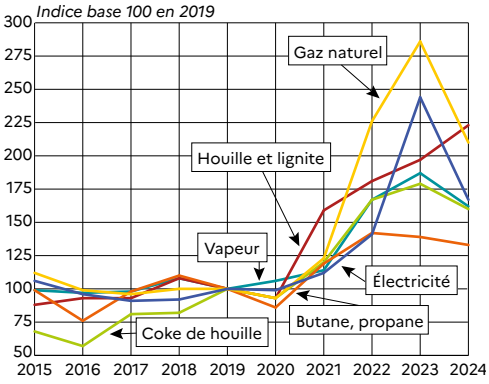

Champ : France, établissements des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) de 20 salariés ou plus.
Sources : Insee - Enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie, traitements SSP

Pêche maritime

capture et débarquement

En 2024, avec 477 000 tonnes de produits de la mer pêchés, la France se situe à la troisième place de l'Union européenne (UE). Les bateaux français réalisent 14 % des captures de l'Union européenne et moins de 1 % des captures mondiales, loin derrière la Chine (15 %).

En 2025, les navires français ont pêché 445 000 tonnes de produits de la mer pour en débarquer 417 900 tonnes. La quantité débarquée est moins élevée du fait de la préparation réalisée sur le bateau (éviscération, étêtage, filetage...). Après deux années assez stables en 2023 et 2024, les captures ont diminué en 2025. Elles sont d'ailleurs moins élevées qu'en 2020, année où elles avaient été particulièrement faibles (461 000 t) avec des captures moins importantes dans l'Ouest Écosse (merlan bleu, maquereaux), et dans l'Atlantique Centre-Est et l'Océan Indien (thons).

Les navires français pêchent en Atlantique Nord-Est (76 % des captures des navires français en 2025), dans l'océan Indien (15 %), en Atlantique Centre et Sud (5 %) et en Méditerranée (4 %). Ils débarquent en France (65 %), dans le reste de l'UE (15 %), aux Seychelles (11 %) et dans le reste de l'Afrique (6 %).

Plus de 320 espèces différentes sont pêchées mais les 10 principales représentent près de 60 % du total des débarquements : thons, espadons, thazards, harengs, sardines, anchois, merlus, lieux, morues, et coquille Saint-Jacques.

Pêche maritime (captures) dans le monde[1]

	Pêche maritime[2]		
	2010	2020	2024
	millier de tonnes équivalent-poids-vif		
Monde	77 353	78 784	80 266
dont Chine	13 099	11 890	11 862
Indonésie	5 046	6 430	7 248
USA	4 293	4 234	3 743
Inde	3 272	3 709	4 222
Vietnam	2 067	3 273	3 295
Norvège	2 838	2 205	2 156
Chili	3 048	2 162	2 075
Islande	1 081	1 020	993
UE à 27	4 733	3 815	3 363
dont Espagne	972	800	761
France	440	461	477
Danemark	828	732	467
Pays-Bas	433	306	296

1. Toutes les zones de pêche, hors eaux continentales.
2. Y compris les algues.
Sources : Eurostat (pays de l'UE), FAO (autres pays)

Espèces dominantes capturées par les navires français

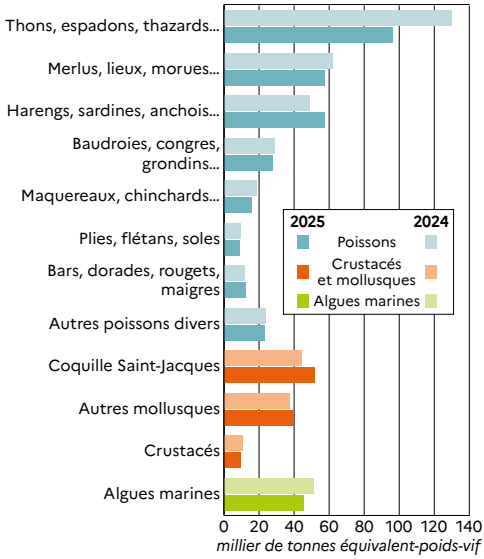

Source : Agreste - DGAMPA

Principales captures des navires français par zone

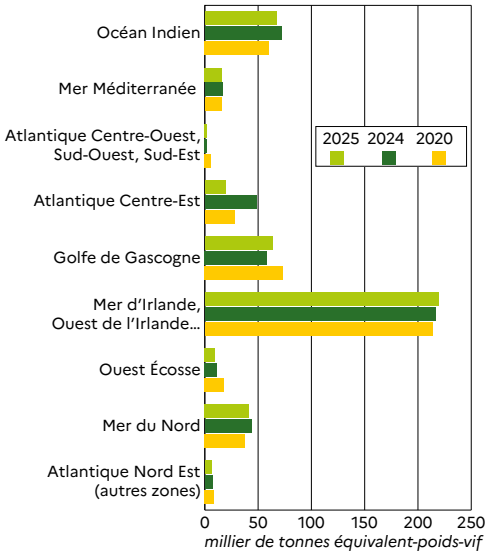

Source : Agreste - DGAMPA

Pêche maritime

flotte et emplois marins

Depuis la mise en place de la politique commune de la pêche en 1983, l'Union européenne (UE) a adopté des politiques pour contenir la capacité de sa flottille de pêche, dans un objectif de gestion durable des ressources halieutiques. Depuis 2000, la flotte française a diminué de 27 %, pour atteindre 6 029 navires en 2025.

La flotte française représente 9 % de la flotte active de l'Union européenne et 19 % de sa puissance. Avec 818 000 kW, elle se place en première position parmi les pays de l'UE, devant l'Espagne. La flotte française est composée majoritairement de bateaux de moins de 12 mètres (5 249, soit 87 %).

En 2024, les navires de pêche français emploient 11 300 personnes pour une charge de travail équivalente à 6 704 équivalent-temps-plein. Le nombre de marins est en baisse de 17 % par rapport à 2014. Cette diminution est plus marquée dans les DROM (- 25 %). Plus de la moitié (59 %) des marins pêchent dans la zone de l'Atlantique Nord-Est, 22 % dans les DROM, 15 % en Méditerranée et 4 % dans les eaux internationales.

Flotte française de pêche maritime

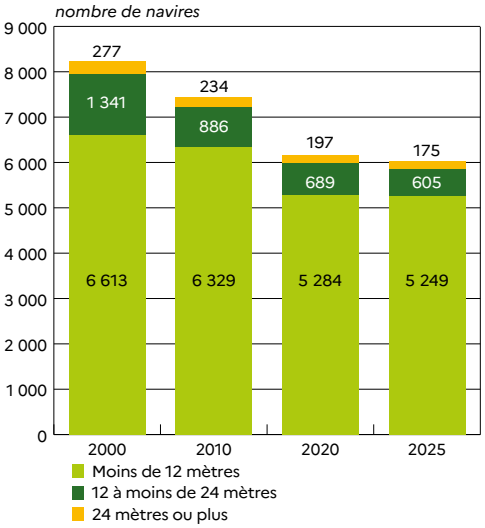

	2000	2010	2020	2025
		nombre		
Total navires	8 231	7 449	6 170	6 029
Moins de 12 mètres	6 613	6 329	5 284	5 249
12 à moins de 24 mètres	1 341	886	689	605
24 à moins de 40 mètres	214	184	155	143
40 mètres ou plus	63	50	42	32
		millier de kW		
Puissance totale	1 115	1 035	955	926

Source : Agreste - Data Collection Framework

Flotte européenne en 2025

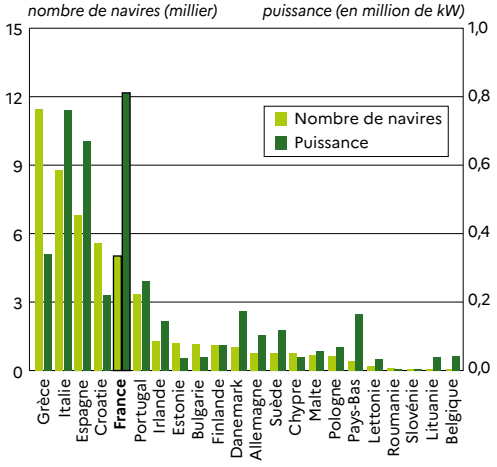

Note : UE à 27. Navires actifs.
Source : Agreste - Data Collection Framework

Emplois[1] de marins pêcheurs

	2014	2024
	nombre	
Zone maritime		
Golfe de Gascogne, Mers ibériques	3 088	2 694
Mers celtiques, Ouest Écosse, Islande	2 751	2 364
Mer du Nord, Manche Est	1 875	1 614
Méditerranée	1 996	1 696
Total hors DROM	9 710	8 368
Guadeloupe	1 207	791
Martinique	1 406	864
Guyane	356	298
La Réunion - Mayotte	321	490
Total DROM	3 290	2 443
Eaux internationales uniquement	621	498
Total France	13 621	11 309

1. Effectif annuel moyen embarqué sur les navires français.
Source : Agreste - Data Collection Framework

Pêche maritime

résultats économiques

En 2024, les performances économiques de la flotte française s'améliorent légèrement, après une nette détérioration en 2023. Pourtant, la valeur des débarquements a reculé de 4 % sur un an, après une nette diminution déjà en 2023 (- 12 %), retombant sous son niveau de 2020, année marquée par la crise sanitaire. La légère reprise de la rentabilité s'explique par une contraction encore plus marquée des coûts totaux, qui ont diminué de 7 % sur la même période.

Le chiffre d'affaires, estimé à 1,36 milliard d'euros, se compose principalement de la valeur des débarquements (94 %). En termes de chiffre d'affaires, la France se situe au deuxième rang européen derrière l'Espagne (1,95 milliard d'euros) et devant l'Italie (0,66 milliard d'euros). En 2022 et 2023, les subventions directes étaient à un niveau historiquement haut, avec la mise en œuvre du dispositif d'arrêt temporaire aidé pour la sole et les remises sur les achats de carburant face à l'augmentation du prix de l'énergie. Elles diminuent en 2024 (fin des aides au carburant mi-2024 notamment), à un niveau proche de celles de 2021.

Les charges (ensemble des coûts hors coût d'amortissement) s'élèvent à 1,17 milliard d'euros en 2024, dont 45 % pour les salaires, premier poste de dépense, et 17 % pour le carburant. Les coûts du carburant représentent 15 % du chiffre d'affaires en 2024 (- 1 point par rapport à 2023). Après une augmentation régulière entre 2016 et 2019, cette part du coût de l'énergie s'est réduite en 2020, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 de moindre activité. Elle a augmenté à nouveau en 2021 (+ 2 points) et surtout en 2022 (+ 5 points), dépassant le niveau de 2019, puis a légèrement diminué en 2023 et 2024.

En 2024, la valeur ajoutée brute, la marge brute et le bénéfice net sont estimés respectivement à 679 millions d'euros, 156 millions d'euros et 16 millions d'euros. La valeur ajoutée et la marge brute progressent ainsi légèrement par rapport à 2023 (de respectivement 2 % et 13 %). De son côté, le bénéfice net redevient positif, à 16 millions d'euros après un déficit net de 18 millions d'euros en 2023.

Union européenne : chiffre d'affaires des principaux producteurs

	2020	2022	2024
	million d'euros		
Espagne	1 946	2 267	1 949
France	1 369	1 600	1 356
Italie	817	831	663
Danemark	548	441	444
Portugal	425	484	434
Pays-Bas	426	440	354
Irlande	349	358	322
Grèce	454	317	285
Allemagne	157	224	195
Croatie	116	135	89

Champ : France hors Mayotte et hors navires de moins de 12 mètres pour La Réunion.
Source : Agreste - Data Collection Framework

Résultats de la pêche maritime française

• Chiffre d'affaires

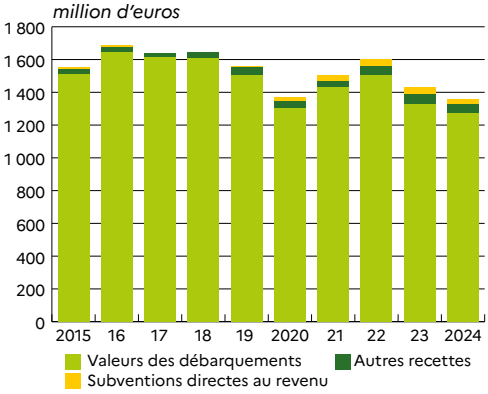

• Répartition des coûts opérationnels

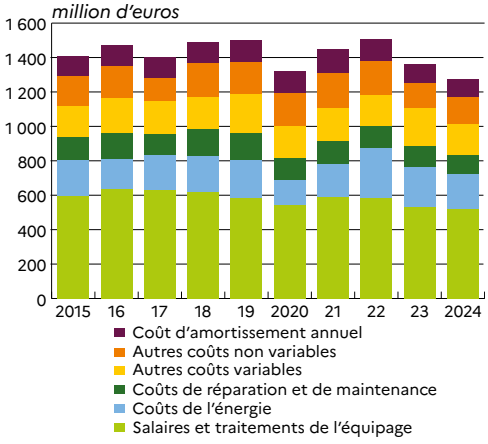

• Valeur ajoutée, marge, bénéfice

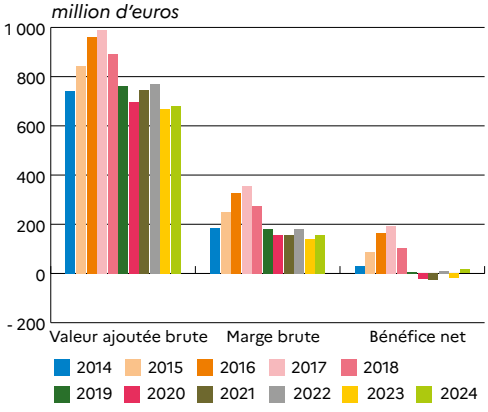

* Le bénéfice net est la différence entre le chiffre d'affaires (hors subventions directes au revenu) et l'ensemble des coûts, y compris les amortissements et le coût d'opportunité du capital, estimé par convention en appliquant un taux d'intérêt de 3,5 % à la valeur du capital.
Champ : France hors Mayotte et hors navires de moins de 12 mètres pour La Réunion.
Source : Agreste - Data Collection Framework

Aquaculture

conchyliculture

En 2024, la production commercialisée française de mollusques et crustacés (hors activités d'écloserie et de nurserie) s'élève à 134 900 tonnes, dominée par les huîtres (81 390 tonnes) et les moules (48 800 tonnes), soit une baisse de 7,85 % par rapport à 2023. Cette production génère un chiffre d'affaires de 570 millions d'euros.

Au sein de l'Union européenne, la France occupe une place prépondérante dans la conchyliculture, réalisant plus de la moitié du chiffre d'affaires et près d'un tiers des volumes de la production commercialisée. Elle est de loin le premier producteur d'huîtres en Europe, avec 82 % des volumes. Pour les moules, elle se classe première en chiffre d'affaires grâce à un prix unitaire élevé (2,48 €/kg).

À l'échelle mondiale, l'Europe représente seulement 1,3 % du total de la production commercialisée, un secteur très largement dominé par les pays asiatiques, en particulier par la Chine qui en concentre à elle seule 73 %.

En France, la production commercialisée d'huîtres recule fortement en 2024, avec une diminution de 10 % en volume et de 21 % en valeur. La production de moules se replie également, de 11 % en volume comme en valeur.

En 2024, le secteur conchylicole français regroupe 2 319 entreprises, employant 16 681 personnes, soit 8 210 équivalents-temps-plein. La Charente-Maritime se distingue comme premier département ostréicole, avec 33 554 tonnes d'huitres commercialisées. Elle emploie à elle seule 4 640 personnes, soit 2 145 équivalents-temps-plein.

Ostréiculture et mytiliculture en 2024[1]

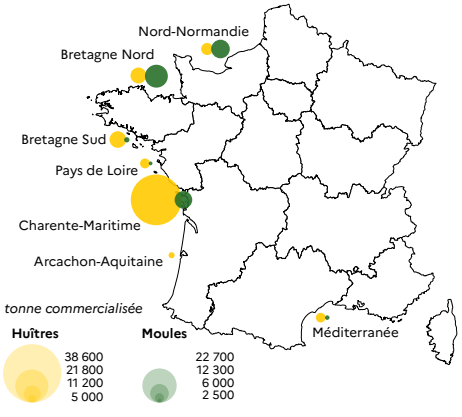

1. Hors écloserie/nurserie.
Source : Agreste - Enquête Aquaculture

Production conchylicole et d'élevage de crustacés dans le monde[1]

	2010	2024	2024
	millier de tonnes équivalent-poids-vif		*million d'euros*
Monde[2]	19 210	34 820	144 748
dont Chine	14 090	25 451	107 219
Vietnam	454	1 764	9 598
Équateur	223	1 218	4 052
Inde	152	1 326	5 347
Indonésie	391	1 039	3 883
Thaïlande	863	513	1 972
Corée du Sud	363	436	701
Chili	234	409	1 112
Japon	422	270	493
USA	228	259	715
UE à 27[2]	570	435	1 127
dont Espagne	193	166	155
France	153	135	570
Italie	99	51	134

1. Hors écloserie/nurserie.
2. Estimation.
Sources : Eurostat, FAO

Production conchylicole[1] française de 1992 à 2024

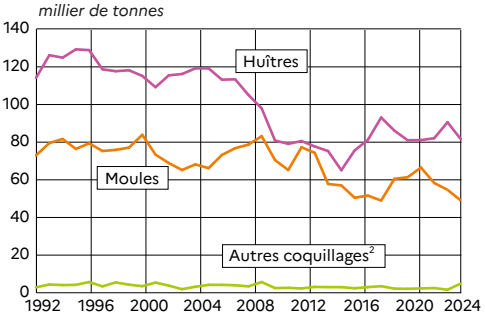

1. Hors écloserie/nurserie.
2. Coques et palourdes essentiellement.
Champ : France hors DROM.
Sources : DGAMPA (1992-2013), MTEBNICN (2014-2015), Agreste - Enquêtes Aquaculture (2016-2024)

Emploi en conchyliculture et élevage de crustacés en 2024

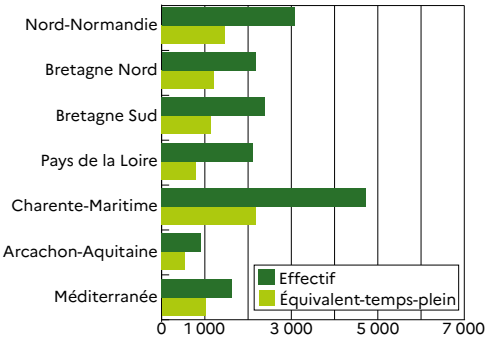

Source : Agreste - Enquête Aquaculture

Aquaculture

pisciculture

En 2024, la production commercialisée française de poissons de pisciculture atteint 45 880 tonnes, principalement constituée de truites (33 255 tonnes). Cette production génère un chiffre d'affaires de 270 millions d'euros. À cela s'ajoutent 132 tonnes d'œufs de poisson destinés à la consommation humaine (91 tonnes d'œufs de truites et autres salmonidés et 41 tonnes de caviar d'esturgeon) valorisées à 28,9 millions d'euros.

Au niveau européen, la France gagne une place par rapport à l'année dernière et se classe quatrième producteur piscicole avec 9 % de la production totale, derrière la Grèce, l'Espagne et l'Italie. Elle occupe cependant la première place pour les salmonidés et pour le caviar, mais reste en retrait dans la pisciculture marine, au huitième rang.

À l'échelle mondiale, la production commercialisée piscicole européenne représente environ 1 % du total, dans un secteur très largement dominé par les pays asiatiques, en particulier la Chine qui en assure près de la moitié à elle seule.

En 2024, la production commercialisée française de truites progresse fortement et enregistre une hausse de 13 % en volume et de 17,7 % en valeur. La pisciculture marine augmente de 14 % en volume et de 2,6 % en valeur, portée par une diminution du prix moyen de 10,15 €/kg à 9,33 €/kg. À l'inverse, les poissons d'étang enregistrent un recul de 8,5 % en volume comme en valeur sur un an.

Les 577 entreprises piscicoles (dont 306 en étangs) emploient 2 739 personnes, soit 1 945 équivalents-temps-plein. La Nouvelle-Aquitaine est la première région piscicole de France avec 859 personnes employées, pour 651 équivalents-temps-plein (hors étang). Elle génère un tiers du chiffre d'affaires national de la pisciculture.

Pisciculture en 2024[1]

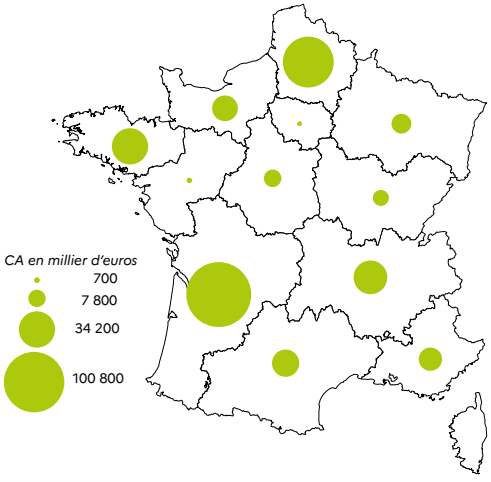

1. Toutes espèces vers toutes les destinations, y compris écloseries.
Source : Agreste - Enquête Aquaculture 2024

Production piscicole dans le monde[1]

	2010	2024	2024
	millier de tonnes équivalent-poids-vif		*million d'euros*
Monde	37 753	66 257	187 934
dont Chine[2]	20 700	30 587	96 210
Inde	3 634	10 762	20 873
Indonésie	1 913	4 852	7 054
Vietnam	2 226	3 845	5 744
Norvège	1 018	1 665	9 497
Turquie	167	566	2 967
Royaume-Uni	170	205	1 641
UE à 27[2]	501	509	3 022
dont Grèce[2]	104	115	680
Espagne[2]	61	62	615
Italie[2]	52	47	249
Pologne[2]	37	44	182
France	50	46	270
Malte[2]	7	19	192

1. Hors ventes d'œufs pour la reproduction ou la consommation.
2. Estimation.
Sources : Eurostat, FAO

Production piscicole[1] française de 2008 à 2024

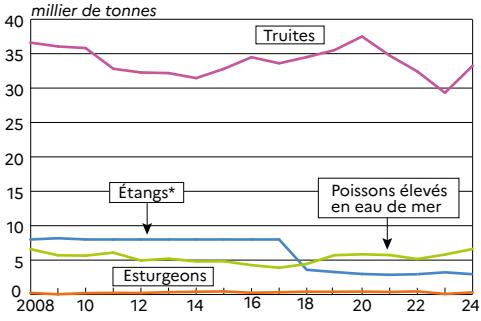

* Rupture de série : la production piscicole en étang a été réévaluée pour la première fois depuis 2010 dans le cadre du recensement de la pisciculture de 2018.
1. Hors écloserie/nurserie.
Champ : France hors DROM.
Sources : DGAMPA (1991-2013), MTEECPR (2014-2015), Agreste - Enquêtes Aquaculture (2016-2024)

Emploi en pisciculture en 2024[1]

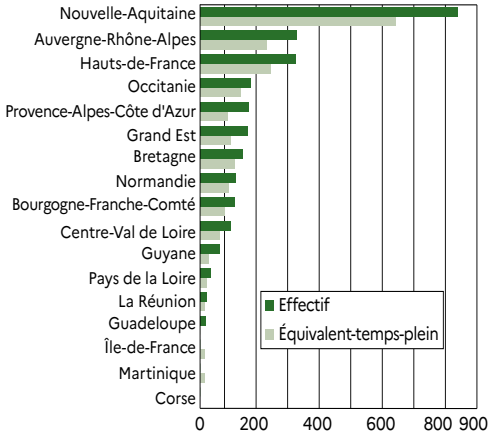

1. Hors bénévoles de la pisciculture en étangs.
Source : Agreste - Enquête Aquaculture 2024

Aquaculture

culture d'algues et de cyanobactéries

En 2024, la production commercialisée française d'algues et cyanobactéries s'établit à 724 tonnes en équivalent-poids-vif (EPV), en hausse de 60 % par rapport à l'année précédente. Elle génère un chiffre d'affaires de 10,9 millions d'euros, dont 9,2 millions proviennent de la spiruline. Avec un prix unitaire moyen de 86 €/kg en poids sec, la spiruline constitue un segment particulièrement rémunérateur pour les producteurs.

La France est le premier producteur européen d'algues et de cyanobactéries, représentant près de la moitié de la production commercialisée. À l'échelle mondiale, la production commercialisée reste toutefois très largement concentrée en Asie, principalement en Chine (63 %) et en Indonésie (25 %).

En France, quatre régions – Bretagne, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire – concentrent les deux tiers du chiffre d'affaires national, principalement grâce à des microentreprises de spiruline. La Bretagne se distingue par la production commercialisée de macro-algues, tandis que les Pays de la Loire génèrent à eux seuls la moitié du chiffre d'affaires de la spiruline.

En 2024, les macro-algues sont majoritairement destinées à l'alimentation humaine, tandis que la moitié des micro-algues est orientée vers des usages non alimentaires. La spiruline est, quant à elle, quasi exclusivement destinée à l'alimentation humaine.

En 2024, le secteur compte 248 entreprises spécialisées dans la culture d'algues et de cyanobactéries en France (dont 223 dans la spiruline). Elles emploient 589 personnes, représentant 481 équivalents-temps-plein.

Production d'algues et cyanobactéries dans le monde

	2010	2024	2024
	millier de tonnes équivalent-poids-vif		*million d'euros*
Monde[1]	20 174,0	38 932,35	18 407,60
dont Chine[1]	12 273,0	24 391,41	14 127,56
Indonésie	3 915,0	9 853,60	1 753,05
Corée du Sud	902,0	1 720,92	981,99
Philippines	1 801,0	1 455,22	168,95
Japon[1]	433,0	274,60	966,60
Malaisie	208,0	220,27	14,45
Vietnam	18,0	11,29	5,59
Inde[1]	4,0	6,17	0,41
Norvège	nd	0,09	0,13
UE à 27[1]	nd	1,46	30,51
dont France[2]	nd	0,72	10,93
Irlande[1]	nd	0,50	0,50
Grèce[1]	nd	0,00	0,00
Espagne[1]	nd	0,02	2,52

1. Estimation.
2. Pour la spiruline, poids vif = 4* poids sec. Pour les macro-algues et micro-algues, poids vif = 5*poids sec.
Sources : Eurostat, FAO

Destination de la production d'algues et de cyanobactéries en 2024

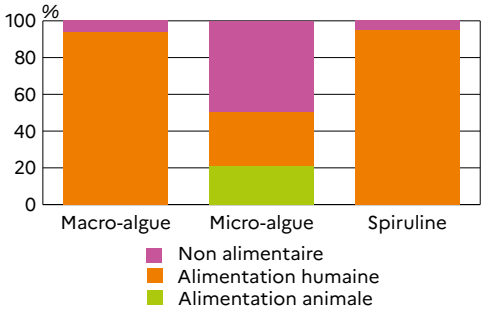

Champ : France.
Source : Agreste - Enquête Aquaculture

Culture d'algues et de cyanobactéries en 2024

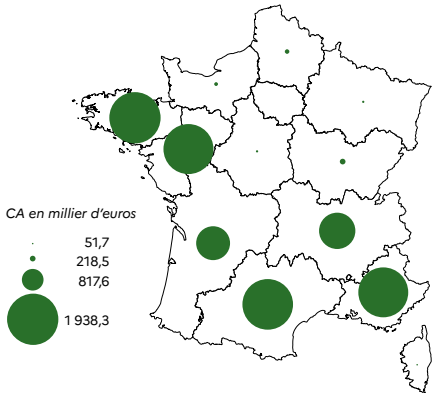

Source : Agreste - Enquête Aquaculture

Emploi en culture d'algues et de cyanobactéries en 2024

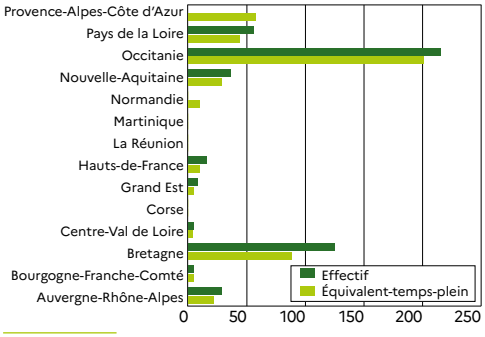

Source : Agreste – Enquête Aquaculture

Commerce extérieur de la France

En France, la production de produits halieutiques ne couvre qu'une partie de la consommation nationale. Les principales importations françaises de produits halieutiques concernent les poissons frais, les filets de poissons et les crustacés. En 2025, le déficit du commerce extérieur s'établit à 4,9 milliards d'euros (Md€), un niveau proche de celui de 2024, après avoir atteint un pic historique de 5,6 Md€ en 2022, année marquée par une forte hausse des prix des produits de la pêche.

Dans un contexte de léger recul des prix des produits importés (- 0,5 % en moyenne), mais de progression des volumes achetés (+ 1,4 %), la valeur des importations françaises de produits halieutiques augmente d'environ 1 % en 2025, après avoir diminué de 1 % en 2024.

Toutes catégories de produits confondues, les exportations progressent de 2 % en valeur, principalement grâce à la hausse des ventes de mollusques et de crustacés (+ 10 %). À l'inverse, les exportations de poissons frais se replient nettement (- 8 % sur un an).

Les saumons, les crevettes, les thons et la morue contribuent fortement au déficit de la balance commerciale des produits halieutiques. Le principal excédent commercial est généré par la filière ostréicole, avec un solde positif de 84 millions d'euros en 2025.

Les principaux fournisseurs de la France sont le Royaume-Uni, la Norvège et l'Espagne. À l'exportation, les principaux débouchés sont l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

Principaux produits dans le commerce extérieur

	2000	2010	2025
	million d'euros		
Importations			
Saumons	688	865	1 694
Crevettes	642	632	902
Morues (cabillaud)	279	299	463
Thons	404	407	417
Coquilles Saint-Jacques, pétoncles, vanneaux	164	264	172
Exportations			
Saumons	49	116	355
Crevettes	139	105	169
Thons	368	110	104
Produits avec balance excédentaire			
Huîtres	12	23	84
Anguilles, civelles	30	21	22

Source : Douanes

Commerce extérieur des produits de la pêche et de l'aquaculture

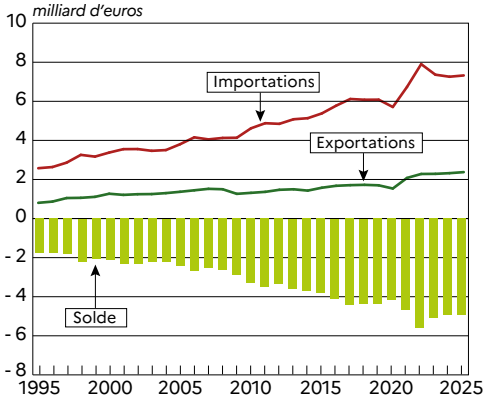

	2010		2025	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
	million d'euros			
Poissons, crustacés, mollusques et autres	**3 578**	**981**	**5 591**	**1 698**
Poissons vivants	*25*	*65*	*34*	*113*
Poissons frais	*950*	*271*	*1 621*	*431*
Poissons congelés	*179*	*159*	*259*	*99*
Filets et autres chairs de poisson	*1 020*	*108*	*1 572*	*197*
Poissons séchés, fumés, salés	*141*	*63*	*289*	*74*
Crustacés	*812*	*129*	*1 231*	*325*
Mollusques	*451*	*186*	*579*	*455*
Autres invertébrés aquatiques	*0*	*0*	*6*	*3*
Préparations et conserves de poissons, crustacés et mollusques	**882**	**189**	**1 512**	**403**
Poissons, caviar	*651*	*130*	*1 211*	*281*
Crustacés, mollusques	*232*	*58*	*300*	*122*
Farines et solubles de poissons non comestibles	**38**	**38**	**55**	**77**
Graisses et huiles	**38**	**25**	**65**	**105**
Algues et dérivés	**37**	**42**	**52**	**50**
Total	4 573	1 274	7 275	2 333

Source : Douanes

Principaux partenaires de la France

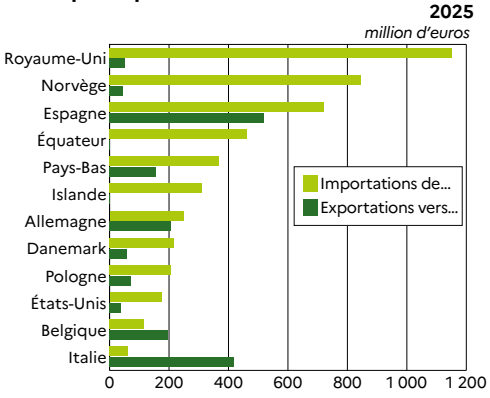

Source : Douanes

Récolte de bois

En 2024, la récolte de bois commercialisé en France (hors DROM) s'élève à 38,1 millions de mètres cubes, en baisse de 2,7 % par rapport à 2023. Le bois d'œuvre, dont le volume recule de 1,1 % sur un an, en représente un peu moins de la moitié. La récolte de bois d'industrie diminue de 2,1 % pour atteindre 10 millions de mètres cubes. Le bois d'énergie, après une forte progression en 2023, recule de 6,0 % en 2024 et s'établit à 9,7 millions de mètres cubes, soit un quart de la récolte totale.

La récolte de bois d'œuvre est constituée aux trois quarts de conifères, principalement de l'épicéa (28 %), suivi du sapin (22 %), du pin maritime (21 %) et du Douglas (20 %). Seules les récoltes de pin maritime (+ 4,9 %) et de Douglas (+ 1,1 %) progressent sur un an (+ 1,6 %), tandis que celles de sapin, d'épicéas et des autres conifères diminuent légèrement (entre - 0,3 % et - 1,0 %). Les feuillus représentent le quart restant de la récolte de bois d'œuvre, avec le chêne en tête (44 %), dont la récolte recule de 8,4 % sur un an. Plus largement, l'ensemble des essences feuillues est en baisse de 6,8 % en 2024.

La récolte de bois se concentre dans quatre régions : la Nouvelle-Aquitaine (26 %), le Grand Est (17 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (15 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (14 %).

Les exploitants forestiers sont principalement implantés dans des départements à forte densité forestière, comme l'Isère (97 entreprises), le Doubs (89) et le Jura (76).

Récolte commercialisée de bois

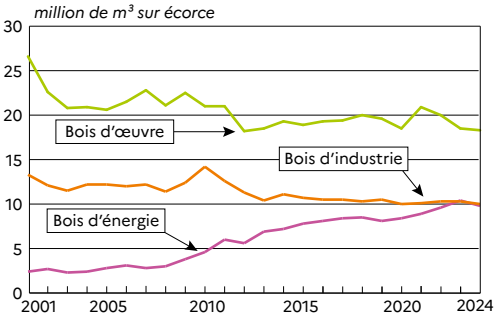

	2023	2024	Évolution 2023-2024
	millier de m³ sur écorce		*%*
Récolte totale de bois[1]	39 137	38 084	- 2,7%
Bois d'œuvre	**18 510**	**18 299**	**- 1,1%**
Grumes de feuillus	4 811	4 485	- 6,8%
Chêne	*2 155*	*1 973*	*- 8,4%*
Hêtre	*857*	*795*	*- 7,2%*
Peuplier	*1 214*	*1 177*	*- 3,0%*
Autres feuillus	*585*	*541*	*- 7,5%*
Grumes de conifères	13 699	13 814	0,8%
Sapin	*3 029*	*3 020*	*- 0,3%*
Épicéa	*3 925*	*3 885*	*- 1,0%*
Pin maritime	*2 831*	*2 971*	*4,9%*
Douglas	*2 728*	*2 759*	*1,1%*
Autres conifères	*1 186*	*1 177*	*- 0,8%*
Bois d'industrie	**10 263**	**10 046**	**- 2,1%**
Feuillus	*4 025*	*3 652*	*- 9,3%*
Conifères	*6 238*	*6 394*	*2,5%*
Bois énergie[2]	**10 364**	**9 740**	**- 6,0%**

1. Bois récolté uniquement par les exploitants forestiers.
2. Autoconsommation non comprise.
Champ : France hors DROM - Entreprises ayant à la fois une activité de récolte et de commercialisation de bois, en activité principale ou non.
Source : Agreste - Enquêtes annuelles de branche sur les exploitations forestières

Nombre d'établissements ayant une activité d'exploitant forestier en 2024

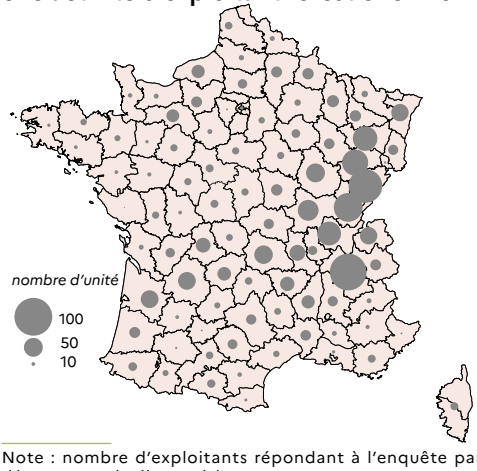

Note : nombre d'exploitants répondant à l'enquête par département du siège social.
Champ : France hors DROM - Entreprises ayant une activité d'exploitant forestier, en activité principale ou non.
Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les exploitants forestiers

Variation de la récolte entre 2023 et 2024 (1 000 m³)

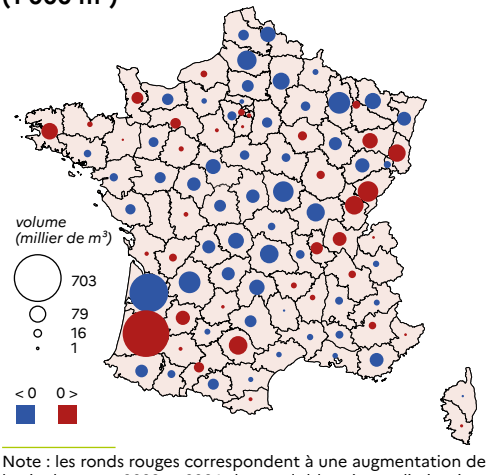

Note : les ronds rouges correspondent à une augmentation de la récolte entre 2023 et 2024 ; les ronds bleus à une diminution.
Champ : France hors DROM - Entreprises ayant une activité d'exploitant forestier, en activité principale ou non.
Source : Agreste - Enquêtes annuelles de branche sur les exploitations forestières

Production de sciages

En 2024, la production française (hors DROM) de sciages, de bois sous rails et de merrains augmente de 3,7 % par rapport à 2023, pour s'établir à 8,2 millions de mètres cubes. Les sciages de conifères restent largement majoritaires, représentant 85 % de la production totale (soit 7 millions de m³). Le sapin et l'épicéa dominent ce segment (60 %), suivis par le Douglas (17 %) et le pin maritime (15 %) dont la production augmente de 11,1 % sur un an.

Globalement, la production de sciages augmente de 3,9 % par rapport à l'année précédente. Côté feuillus, le chêne reste l'essence la plus sciée (46 %), mais sa production recule de 15,2 %. Le hêtre et le peuplier, qui représentent respectivement 30 % et 17 % des sciages de feuillus, affichent également des replis respectifs de - 7,4 % et - 19,2 %. La production de bois sous rails diminue de 6,8 %, à 110 000 mètres cubes. Celle des merrains, destinés à la fabrication de tonneaux, recule de 1,5 %, pour s'établir à 66 000 mètres cubes.

La production de sciages se concentre dans quatre régions : Auvergne-Rhône-Alpes (25 %), Nouvelle-Aquitaine (20 %), Grand Est (17 %) et Bourgogne-Franche-Comté (16 %).

Les scieries sont principalement implantées dans des départements à forte densité forestière, comme les Vosges (55 entreprises), le Doubs (43) et le Puy-de-Dôme (41).

Production de sciages

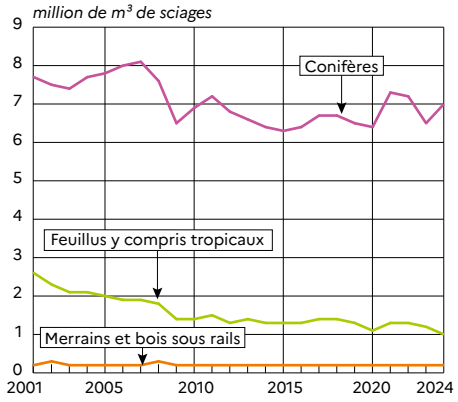

	2023	2024	Évolution 2023-2024
	millier de m³ de sciages		*%*
Total des sciages, bois sous rail et merrains	7 872	8 161	3,7%
Sciages	**7 687**	**7 985**	**3,9%**
Feuillus tempérés	**1 174**	**1 006**	**- 14,3%**
Chêne	*546*	*463*	*- 15,2%*
Hêtre	*323*	*299*	*- 7,4%*
Peuplier	*214*	*173*	*- 19,2%*
Autres	*91*	*70*	*- 23,1%*
Conifères	**6 489**	**6 971**	**7,4%**
Sapin et épicéa	*3 866*	*4 184*	*8,2%*
Pin maritime	*964*	*1 071*	*11,1%*
Douglas	*1 143*	*1 177*	*3,0%*
Autres	*516*	*540*	*4,7%*
Feuillus tropicaux	**24**	**8**	**- 66,7%**
Bois sous rails	**118**	**110**	**- 6,8%**
Merrains	**67**	**66**	**- 1,5%**

Champ : France hors DROM - Entreprises ayant une activité de sciage, en activité principale ou non.
Source : Agreste - Enquêtes annuelles de branche sur les scieries

Nombre d'exploitations de scierie en 2024

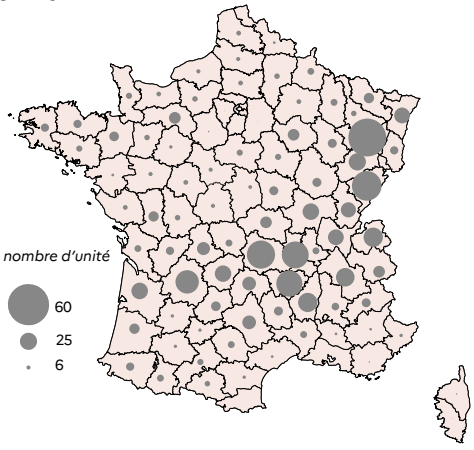

Note : nombre de scieries répondant à l'enquête par département du siège social.
Champ : France hors DROM - Entreprises ayant une activité de sciage, en activité principale ou non.
Source : Agreste - Enquête annuelle de branche sur les scieries

Variation de la production de sciages entre 2023 et 2024 (1 000 m³)

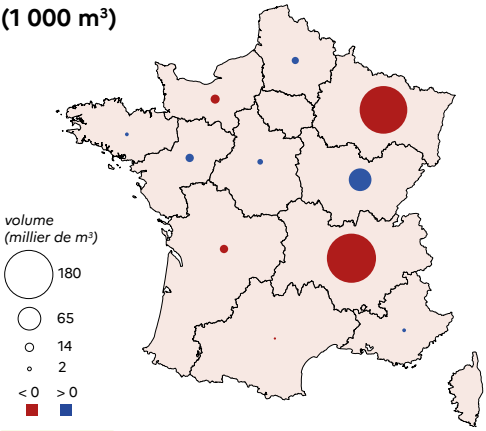

Note : les ronds rouges correspondent à une augmentation de la production entre 2023 et 2024 ; les ronds bleus à une diminution.
Champ : France hors DROM - Entreprises ayant une activité de sciage, en activité principale ou non.
Source : Agreste - Enquêtes annuelles de branche sur les scieries

Récolte de bois et production de sciages dans l'Union européenne

En 2024, la récolte de bois dans les 27 pays de l'Union européenne diminue de 9 % et s'établit à 477 millions de mètres cubes sous écorce. L'Allemagne conserve sa position de premier producteur, avec 15 % du total, à égalité avec la Suède, suivies par la Finlande (14 %). La France se classe au quatrième rang, devant la Pologne, avec une part de 10 % de la récolte européenne.

La récolte de bois englobe trois grands usages : le bois d'œuvre destiné au sciage, le bois d'industrie utilisé pour la fabrication de pâte à papier et de panneaux de bois, et le bois de chauffage (bois énergie), qu'il soit commercialisé ou autoconsommé. Les conifères sont majoritaires dans la récolte européenne, avec des contributions majeures de la Suède (62,7 Mm³), de l'Allemagne (54,1 Mm³) et de la Finlande (51,1 Mm³). La France se distingue toutefois en tant que premier producteur européen pour la récolte de feuillus, avec près de 28 millions de mètres cubes, devant l'Allemagne (17 Mm³) et la Finlande (13 Mm³).

Concernant la production de sciages, les principaux pays producteurs en 2024 sont l'Allemagne (23,2 Mm³), la Suède (17,9 Mm³), la Finlande (11,0 Mm³), l'Autriche (9,7 Mm³) et la France (8,2 Mm³). Cette production reste largement dominée par les bois de conifères.

Récolte de bois sous écorce

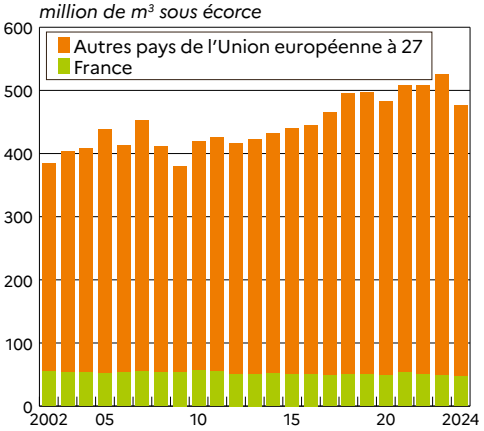

Source : Eurostat

Production de sciages en 2024

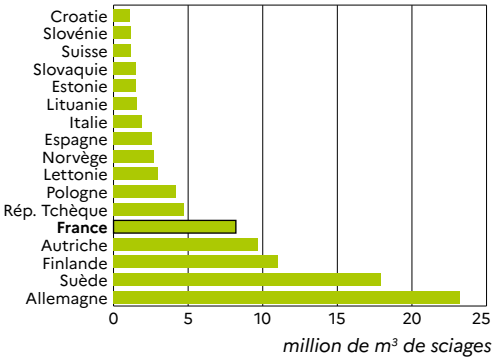

Champ : les pays produisant moins de 1 million de m³ de sciages ne sont pas affichés.
Source : Eurostat

Récolte de bois sous écorce en 2024

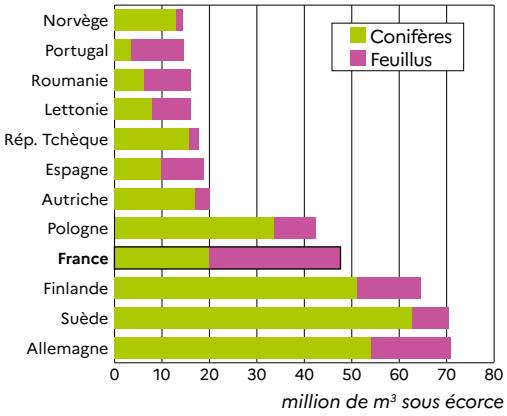

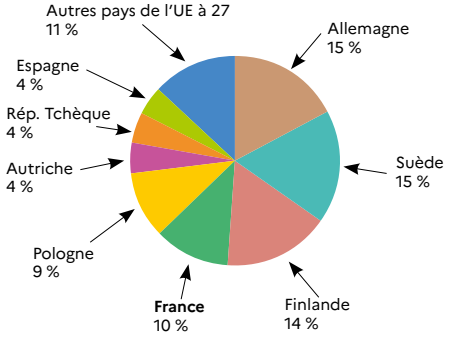

Champ : les pays récoltant moins de 10 millions de m³ sous écorce ne sont pas affichés.
Source : Eurostat

Prix des bois ronds

En 2025, les prix des grumes de conifères et de peupliers repartent à la hausse en France, tandis que les prix des grumes de chêne et de hêtre diminuent. Les prix des bois de trituration terminent l'année à un niveau proche de celui enregistré fin 2024, tandis que ceux du bois d'énergie progressent sur un an.

Au premier semestre 2025, les prix des grumes de conifères augmentent par rapport au premier semestre 2024 : ceux des sapins-épicéas augmentent de 3,3 %, des pins maritimes de 5,7 %, des Douglas de 10,1 % et des pins sylvestres de 10,3 %. Les grumes de peuplier voient également leurs prix progresser de 9,6 %, tandis que les prix des grumes de hêtre et de chêne reculent (respectivement - 3,1 % et - 6,8 %).

Au quatrième trimestre 2025, les prix des bois d'énergie sont en hausse de 6,4 % sur un an. Dans le détail, le bois bûche progresse de 1,4 %, les plaquettes forestières de 4,3 % et les bois ronds de 9,6 %. À l'inverse, les prix des bois de trituration diminuent légèrement (- 0,3 %), sous l'effet de la baisse des résineux blancs (- 3,4 %). Les autres catégories de produits sont en légère hausse : + 0,1 % pour les feuillus et + 0,4 % pour les résineux rouges.

Prix des grumes de feuillus

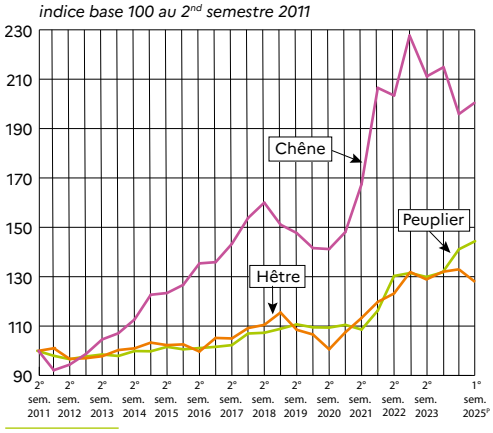

Source : Agreste - Indice de prix du bois

Prix des grumes de conifères

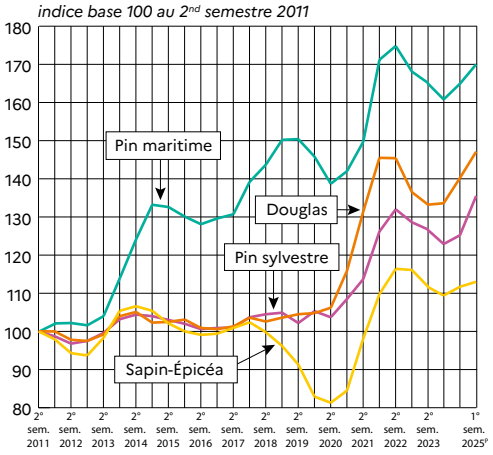

Source : Agreste - Indice de prix du bois

Prix du bois de trituration

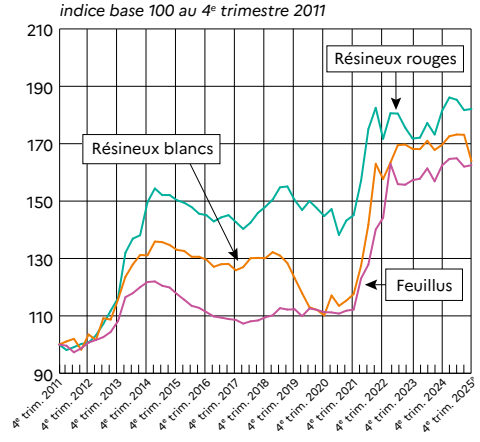

Sources : Agreste, CEEB - Indice de prix du bois

Prix du bois énergie sylvicole

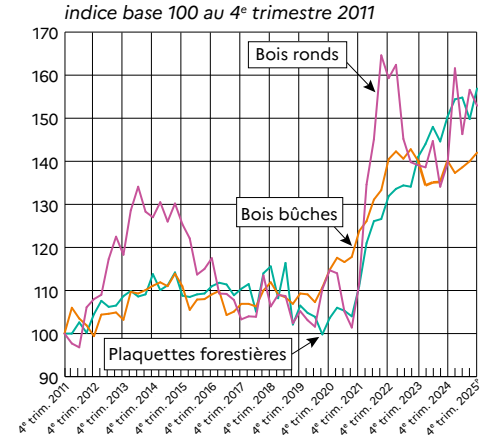

Sources : Agreste, CEEB - Indice de prix du bois

Commerce extérieur

En 2025, le déficit de la balance commerciale de la filière bois s'établit à 7,2 milliards d'euros, en réduction de 600 millions d'euros par rapport à 2024. Cette amélioration s'explique par un recul plus marqué des importations (- 900 millions d'euros) que des exportations (- 300 millions). Ainsi, le déficit de la filière bois devient inférieur de 13,3 % au montant moyen des cinq dernières années.

Seul le segment des bois bruts dégage un excédent commercial atteignant 250 millions d'euros. Tous les autres secteurs de la filière restent déficitaires. Le solde le plus négatif concerne les pâtes, papiers et cartons, avec un déficit de 3 milliards d'euros, suivi de la fabrication de meubles et sièges en bois (- 2,7 milliards d'euros).

Le déficit des échanges extérieurs de sciages se maintient à un niveau proche de celui de 2024 pour s'établir à - 379 millions d'euros. En revanche, les autres segments s'améliorent sur un an. Le déficit des placages, panneaux et contreplaqués se réduit fortement, de plus de moitié, passant de - 430 millions à - 210 millions d'euros. Les déficits des meubles et sièges en bois ainsi que des pâtes, papiers et cartons se réduisent de plus de 6 % chacun.

Au sein des bois bruts, les conifères représentent 64 % des importations en 2025, mais seulement 28 % des exportations. À l'inverse, les feuillus comptent pour 27 % des importations et 72 % des exportations. L'excédent commercial de ce segment est ainsi principalement porté par les feuillus (229 millions d'euros), contre 46 millions pour les conifères.

Concernant les sciages, les exportations de conifères et de feuillus sont proches, avec respectivement 258 millions et 228 millions d'euros. Cependant, les importations de sciages restent dominées par les conifères, qui en représentent 78 %, contre 10 % pour les feuillus et 12 % pour les bois tropicaux.

Commerce extérieur de la filière bois

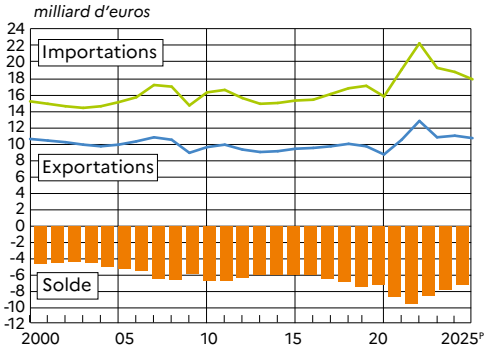

Champ : France.
Sources : Douanes, Agreste

Solde des échanges de la filière bois

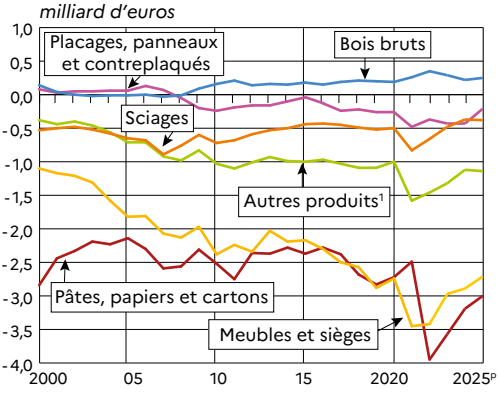

1. Regroupe d'autres produits d'exploitation forestière (liège, piquets, manches d'outils…) et d'autres produits du travail mécanique du bois (ouvrages de menuiserie, tonnellerie…).
Sources : Douanes, Agreste

Commerce extérieur des bois ronds

	2022	2023	2024	2025p
Valeur	*million d'euros*			
Importations totales	124	115	98	81
dont feuillus tempérés*	28	32	33	22
conifères*	77	67	60	52
tropicaux*	19	16	5	7
Exportations totales	449	376	331	350
dont feuillus tempérés*	355	291	242	251
conifères*	93	84	88	98
tropicaux*	1	1	1	1
Solde bois ronds	325	261	233	269

* Non compris les bois ronds traités et les bois ronds énergie.
Sources : Douanes, Agreste

Commerce extérieur des sciages

	2022	2023	2024	2025p
Valeur	*million d'euros*			
Importations totales	1 217	956	864	870
dont feuillus tempérés	127	115	93	83
conifères	970	726	666	679
tropicaux	120	115	105	108
Exportations totales	540	447	473	491
dont feuillus tempérés	293	246	240	228
conifères	243	198	230	258
tropicaux	4	3	3	5
Solde sciages	- 677	- 509	- 391	- 379

Sources : Douanes, Agreste

Occupation des sols

En 2023, les sols naturels couvrent 40 % du territoire de la France hors DROM, soit 22,0 millions d'hectares. Ces espaces ni agricoles, ni artificialisés, sont majoritairement composés de sols boisés (87 %), comprenant forêts, bosquets, haies et alignements d'arbres. Ils sont particulièrement présents dans les départements de l'Est et du Sud. Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), la Guyane se distingue avec 99 % de sols naturels, principalement des forêts et des zones humides.

En 2023, les sols artificialisés occupent 8,4 % de la France et 9,5 % de la France hors DROM. L'Île-de-France affiche le taux d'artificialisation le plus élevé (22 %), suivie des départements abritant les grandes métropoles comme le Rhône, le Nord et les Bouches-du-Rhône. Dans les DROM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont des taux d'artificialisation supérieurs à la moyenne nationale, entre 12 et 17 % du territoire.

Les espaces naturels les plus vulnérables ou remarquables bénéficient de protections spécifiques, telles que les parcs nationaux, les parcs naturels, les réserves naturelles, ou encore les zones protégées par des arrêtés de protection de biotope.

Au niveau international, la France est signataire de la convention de Ramsar qui vise à protéger les zones humides. Par ailleurs, l'Union européenne a mis en place le réseau Natura 2000 pour préserver la biodiversité. En France, 1 834 sites Natura 2000 s'étendent aussi bien sur des sites terrestres que des sites marins.

Espaces naturels protégés (gérés en France)

2024	Nombre		Superficie	
	F. hors DROM	DROM	F. hors DROM	DROM
			millier d'hectares	
Zones humides au titre de la Convention de Ramsar	42	7	1 025	275
Réserves de biosphère	**13**	**2**	**4 234**	**5 127**
Sites Natura 2000	**1 834**	**nc**	**20 383**	**nc**
Zone de protection spéciale (ZPS) - directive « Oiseaux »	*428*	*nc*	*16 350*	*nc*
Site d'intérêt communautaire (SIC) / Zones Spéciales de Conservation (ZSC), directive « Habitats »	*1 406*	*nc*	*15 549*	*nc*
Parcs nationaux	**8**	**3**	**1 504**	**3 790**
Réserves naturelles nationales	151	14	204	309
Réserves naturelles de Corse	7	nc	87	nc
Réserves naturelles régionales	181	2	40	3
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	1 003	37	190	41
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage	12	0	44	0
Réserves biologiques	260	16	48	84
Domaine d'intervention du Conservatoire du littoral	623	172	145	68
Site des Conservatoires d'espaces naturels avec maîtrise foncière totale	**1 883**	**nd**	**31**	**nd**
Parc naturel marin	6	2	2 359	11 582
Parcs naturels régionaux (PNR)	57	2	9 607	697
Bien naturel ou mixte du Patrimoine Mondial de l'Unesco	4	1	255	118
Zones marines protégées de la Convention OSPAR	43	nc	2 208	nc
Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne	9	nc	4 766	nc
Zones protégées de la Convention de Carthagène	nc	7	nc	13 946

Notes :
- validité des données au 01/01/2025 sauf ZPS et SIC/ZSC (12/2024) ;
- nc = non concerné, nd = non disponible ;
- réseau européen Natura 2000 : la France inclut des sites terrestres (pour 7,2 millions d'hectares) et des sites marins (pour 13,2 millions d'hectares).

Sources : MTEBNICN/CGDD/SDES - MNHN/INPN, UMS PatriNat (base « Espaces protégés » et base « Natura 2000 ») - Réseau des CEN - AAMP

Sols naturels

(sols boisés, landes, sols nus, zones sous les eaux)

France : 48,0 %
France hors DROM : 40,1 %
2023

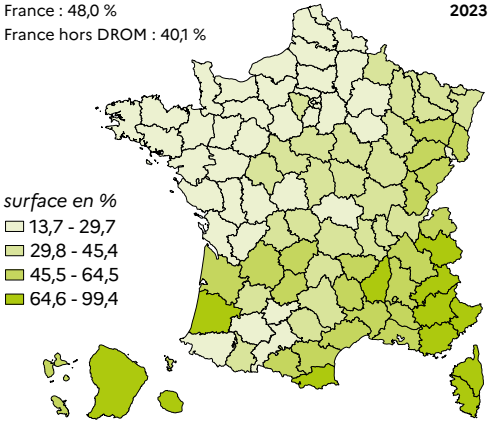

Champ : France.
Source : Agreste - Teruti

Sols artificialisés

(sols bâtis, revêtus, stabilisés, parcs et jardins)

France : 8,4 %
France hors DROM : 9,5 %
2023

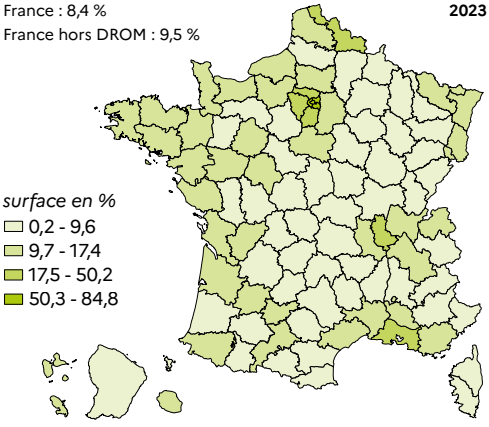

Champ : France.
Source : Agreste - Teruti

Forêt et environnement

La biodiversité forestière se caractérise en partie par la diversité des espèces d'arbres présentes dans les peuplements. Sur la période 2020-2024, on recense en moyenne 5 espèces d'arbres différentes par placette de 20 ares. Cette richesse varie selon le type de peuplement : 3,3 espèces en moyenne pour les forêts de résineux, 5,7 pour les feuillus et 6,0 pour les peuplements mixtes. Plus de la moitié de la surface forestière française (52 %) présente ainsi au moins cinq espèces distinctes, tandis que les peuplements monospécifiques, ne comptant qu'une seule espèce, ne représentent que 8 % des surfaces.

Au-delà des dispositifs réglementaires et des plans de gestion, la durabilité des forêts repose aussi sur des engagements volontaires des propriétaires et gestionnaires. L'adhésion à des systèmes de certification en est un des principaux exemples. En 2024, les surfaces certifiées PEFC augmentent légèrement, atteignant 8,3 millions d'hectares. Cette démarche concerne plus de 84 000 propriétaires forestiers, qu'ils soient publics ou privés.

La forêt française joue enfin un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique, en stockant une partie du carbone atmosphérique. Sur la période 2020-2024, les forêts constituent un stock estimé à 1 353 millions de tonnes de carbone (82 tonnes par hectare en moyenne), en hausse de 5,1 % par rapport à la période 2016-2020.

Richesse en espèce

Campagne 2020-2024

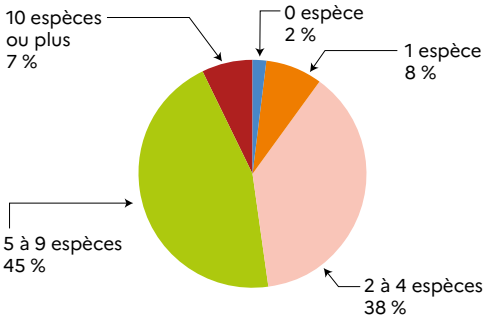

Nombre d'espèces recensées présentes dans le peuplement	Type de peuplements				
	Feuillus	Résineux	Mixtes	Non déterminé	Total
	millier d'hectares				
0 espèce	-	-	-	364	364
1 espèce	338	703	-	278	1 319
2 à 4 espèces	3 482	1 661	659	418	6 220
5 à 9 espèces	5 682	728	983	70	7 463
10 espèces ou plus	970	29	225	1	1 225
Total	10 472	3 122	1 867	1 130	16 591
Nombre moyen d'espèces recensées par placette de 20 ares	5,7	3,3	6,0	1,6	5,0

Champ :
- forêts disponibles pour la production de bois. Ce sont les forêts dans lesquelles des restrictions juridiques ou économiques, ou des restrictions écologiques particulières, n'ont pas d'incidence notable sur la production de bois (définition FAO) ;
- peuplements recensés : ne comprennent que les arbres dont le diamètre mesuré à 1,30 m du sol est supérieur à 7,5 cm.

Source : IGN - Inventaire forestier national

Certification PEFC

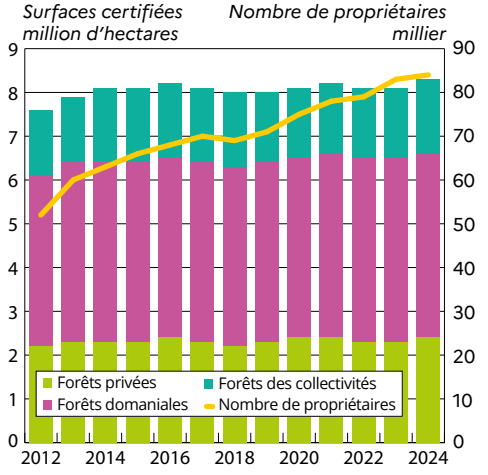

Champ : surfaces forestières certifiées et nombre de propriétaires adhérents au système PEFC en France (y compris 2,4 millions d'ha de forêt domaniale en Guyane).

Source : PEFC-France

Stockage de carbone

Campagne 2020-2024

Lieu de stockage	Stock de carbone*	
	million de tonnes	*tonnes par hectare*
Biomasse aérienne des arbres	1 053	63
Biomasse souterraine des arbres	300	18
Total biomasse des arbres vivants	1 353	82
Biomasse hors arbres	nd	nd
Bois mort	149	9

* Voir glossaire « stock de carbone ».

Source : IGN - Inventaire forestier national

Aides aux zones défavorisées

Afin de maintenir l'activité agricole dans les zones défavorisées, en particulier l'élevage, une indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du second pilier de la PAC (développement rural), est attribuée aux agriculteurs. Cette aide est destinée à compenser les coûts supplémentaires ainsi que les pertes de revenu liés aux handicaps naturels (altitude, pente, sol, climat et autres handicaps spécifiques). Le montant de l'aide est différencié selon quatre grands types de zones (haute-montagne, montagne, piémont et zone défavorisée simple) et dépend du taux de chargement (nombre d'UGB par hectare) de l'exploitation.

La réforme du zonage en 2019 a consisté à faire entrer de nouvelles zones éligibles, tandis que certaines zones éligibles jusqu'alors ne l'ont plus été. Un dispositif d'accompagnement temporaire des sortants a alors été mis en place : les exploitants qui percevaient l'ICHN en 2018 dans une zone qui n'est plus éligible à partir de 2019 ont pu bénéficier en 2019 et 2020 d'un montant d'aide correspondant respectivement à 80 % puis 40 % du montant d'aide perçu en 2018. Le montant total d'ICHN a donc augmenté en 2019, avant de diminuer progressivement en 2020 et 2021.

En 2025, les montants versés au titre de l'ICHN sont quasi stables par rapport à 2024, et restent légèrement supérieurs à ceux versés avant la réforme du zonage. En France hors DROM et hors Corse, 78 500 bénéficiaires de l'ICHN ont perçu 1 042 M€ en 2025, soit une aide moyenne de 13 300 € par exploitation. Le montant moyen par bénéficiaire augmente continûment depuis 2019, et varie fortement selon le type de zone, allant de 9 400 € en zone défavorisée simple à 24 200 € par bénéficiaire en haute montagne. Les exploitations dont le siège est situé en montagne (en dehors de la haute montagne) perçoivent en moyenne 15 700 € et bénéficient de 60 % de l'enveloppe dédiée à l'ICHN.

Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)

Montants en million d'euros et nombre de bénéficiaires — 2025

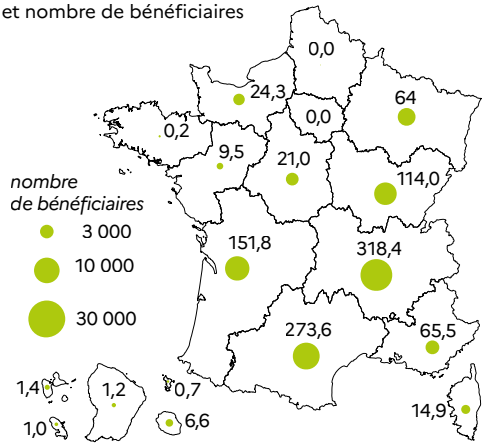

Lecture : en 2025, 17 520 exploitations en région Occitanie sont bénéficiaires de l'ICHN, pour un montant total de l'aide de 273,6 millions d'euros.
Champ : France.
Sources : ASP, traitements SSP

	2018	2021	2023	2025
Nombre de bénéficiaires	81 968	84 965	80 234	78 474
		million d'euros		
Montant de l'aide	1 006	1 055	1 029	1 042
		millier d'hectares		
Surfaces primées	5 651	6 092	5 919	5 858
		euro		
Montant moyen de l'aide par bénéficiaire	12 271	12 416	12 821	13 284

Note : les surfaces primées, non disponibles en Corse, ne permettent pas d'étendre le champ à la France hors DROM.
Champ : France hors DROM et hors Corse.
Sources : ASP (les montants sont relatifs aux campagnes et non aux années civiles), traitements SSP

Zones défavorisées en 2025 (hors DROM)

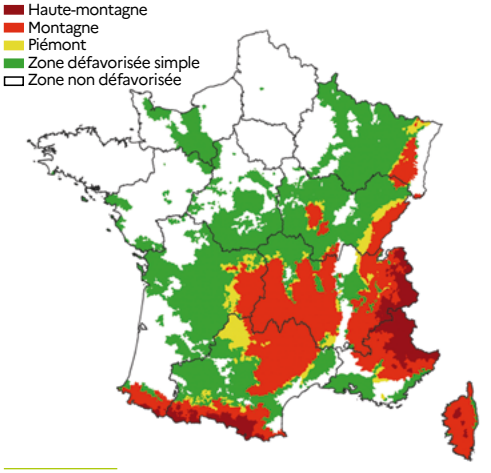

Source : MAASA - DGPE, traitements SSP

ICHN et zones défavorisées en 2025

	Haute - montagne	Montagne	Piémont	Zone défavorisée simple
Nombre de bénéficiaires	2 646	40 135	5 041	30 652
		million d'euros		
Montant de l'aide	64,1	630,6	58,9	288,8
		millier d'hectares		
Surfaces primées	211	2 750	424	2 473
		euro par bénéficiaire		
Montant moyen	24 234	15 712	11 691	9 421
		euro par hectare primé		
Montant moyen	304,1	229,3	139,0	116,8

Note : les surfaces primées, non disponibles en Corse, ne permettent pas d'étendre le champ à la France hors DROM.
Champ : France hors DROM et hors Corse.
Les données sont rapportées à la localisation du siège de l'exploitation.
Sources : ASP, traitements SSP

Aides agro-environnementales

MAEC et agriculture biologique

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) font partie du second pilier de la PAC et accompagnent les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performances économique et environnementale.

La programmation 2023-2027 de la PAC a mis en place un nouveau catalogue de MAEC. Il conserve les grands principes des MAEC de la programmation précédente (durée de contractualisation, engagement sur toute l'exploitation ou presque – MAEC système – ou à la parcelle – MAEC localisée –, préservation de ressources génétiques). L'autorité de gestion des MAEC non surfaciques et forfaitaires (dont par exemple les mesures pour la protection des races menacées ou pour l'apiculture) est passée de l'État aux régions.

La programmation 2023-2027 de la PAC a supprimé du second pilier l'aide au maintien de l'agriculture biologique (MAB). Des paiements ont néanmoins eu lieu en 2023 et 2024 pour des contrats conclus avant 2023. Il reste dans le second pilier l'aide à la conversion (CAB). Des aides à l'agriculture bio ont par ailleurs été intégrées au 1er pilier (dans le cadre de l'écorégime), non comptabilisées dans cette partie dédiée au second pilier.

En 2025, le montant total des aides agro-environnementales est estimé à 399 M€ (- 15 % sur un an). Il se répartit en 282 M€ pour les MAEC (+ 5 % sur un an) et 117 M€ pour les aides à l'agriculture biologique (- 42 % sur un an, en raison de l'arrêt du versement de l'aide au titre du maintien en bio et d'un fort ralentissement des conversions en bio). En hausse de 2015 à 2019, le montant total des aides MAEC et bio du second pilier avait diminué en 2020 avec le non-renouvellement d'engagements sur cinq ans pris en début de programmation en 2015. Cette baisse par rapport à 2019 s'était atténuée en 2021 et 2022 avec la hausse des engagements sur un an mis en place pour la transition avec la programmation 2023-2027, en particulier pour le maintien de l'agriculture biologique.

Les aides sont inégalement réparties selon l'orientation de production et la région. En 2025, quatre régions (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire et Grand Est) se répartissent plus de la moitié du montant total des MAEC, et cinq des douze régions de l'Hexagone concentrent près des trois quarts des aides bio. Les exploitations d'élevage bénéficient des montants moyens d'aide MAEC par bénéficiaire les plus élevés, tandis que les exploitations de grandes cultures bénéficient des montants moyens d'aide à la conversion bio les plus élevés.

Aides bio en 2025[p]

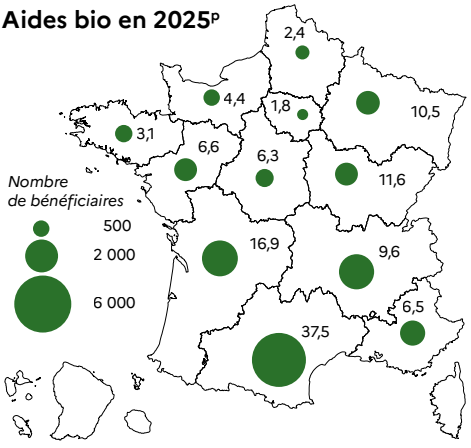

Lecture : en 2025, 5 646 exploitations bénéficient d'aides bio en Occitanie, pour un montant total de 37,5 millions d'euros.
Champ : France hors DROM et hors Corse.
Sources : ASP, traitements SSP

MAEC et aides pour l'agriculture biologique[1]

nombre de bénéficiaires et montant

	2018	2021	2023	2025[p]
		nombre		
Nombre de bénéficiaires	57 991	60 923	57 464	49 638
		million d'euros		
MAEC systemes[1]	113,9	102,0	114,1	168,38
MAEC protection	13,1	16,1	19,0	0
MAEC localisées	112,9	103,5	95,2	113,4
Conversion à l'agriculture biologique	158,7	212,0	184,3	117,1
Maintien de l'agriculture biologique	60,8	52,6	55,9	0
Ensemble	459,4	486,2	468,6	398,9

1. Les paiements MAEC ne couvrent pas le champ des MAEC forfaitaires et non-surfaciques.
Champ : France hors DROM et hors Corse.
Sources : ASP, traitements SSP

• MAEC en 2025[p]

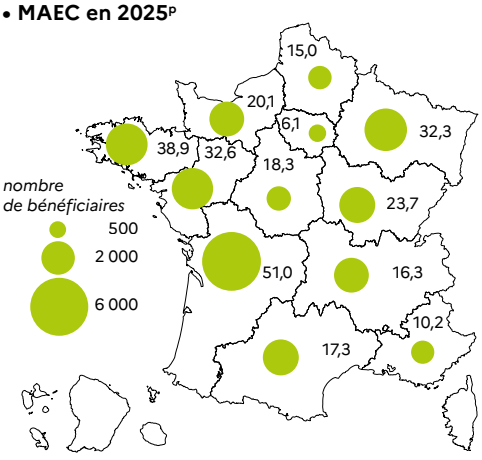

Lecture : en 2025, 2 778 exploitations bénéficient de MAEC en Occitanie, pour un montant total de 17,3 millions d'euros.
Champ : France hors DROM et hors Corse.
Sources : ASP, traitements SSP

• Aides MAEC et bio en 2025[p] selon l'orientation des exploitations

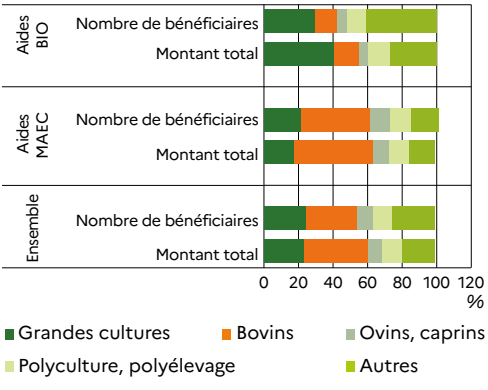

Champ : France hors DROM et hors Corse.
Sources : ASP, traitements SSP

Agriculture biologique
en France

En 2025, 61 000 exploitations agricoles françaises sont engagées dans le bio (y compris exploitations sans SAU), soit 1,2 % de moins qu'en 2024. Après deux années de baisse en 2021 et 2022, et une stabilité autour de 12 milliards d'euros entre 2022 et 2024, les ventes de produits alimentaires bio ont augmenté en 2025 à 12,6 milliards d'euros (d'après l'observatoire de la consommation bio).

Les surfaces cultivées selon le mode biologique ont connu une forte hausse depuis le milieu des années 2010, interrompue en 2023 en raison de la baisse des surfaces en conversion. Ce recul s'est poursuivi en 2024 et 2025, sous l'effet conjugué de la diminution des surfaces certifiées bio et des surfaces en conversion. Les surfaces bio (certifiées ou en conversion) représentent 2,69 millions d'hectares en 2025, soit 10,0 % de la SAU française (10,2 % en 2024). La part des surfaces bio dans la SAU varie selon les régions (de 36,0 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur à 2,5 % dans les Hauts-de-France).

La baisse des surfaces en bio de 2024 à 2025 s'explique essentiellement par celle des surfaces de grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux et légumes secs) conduites en agriculture biologique, qui diminuent de 3,9 %. Ces surfaces bio pèsent pour 5,6 % du total des surfaces de grandes cultures. À l'inverse, les plantes aromatiques et les fruits sont les productions végétales les plus couramment cultivées selon le mode biologique (respectivement 29,1 % et 32,3 % de la SAU dans ces filières sont cultivés en bio). Le bio est aussi relativement fréquent dans la filière viticole, avec 19,6 % des surfaces de vignes cultivées en bio. Les surfaces en légumes bio (y compris pommes de terre) représentent, quant à elles, 9,3 % des surfaces de légumes.

Concernant l'élevage, l'apiculture et la production d'œufs sont les secteurs les plus fréquemment conduits en bio tandis que les productions de vaches allaitantes, de poulets de chair et de porcs bio restent rares.

Part de la SAU bio (y compris en conversion)

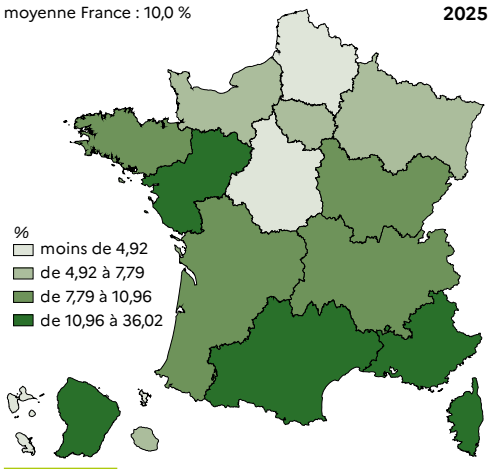

Champ : France.
Source : Agence Bio

Productions végétales et animales en agriculture biologique en 2025

Ensemble[1]

- **61 154 exploitations**
- **2 692 milliers d'hectares**
- **10 % de la SAU des exploitations**

• Productions végétales

	Exploitations[2]	Surface bio[2]	
	nombre	*millier d'hectares*	*part %*
Surfaces fourragères	39 409	1 690	13,1
Céréales, oléagineux et protéagineux	18 988	626	5,6
Vigne	11 263	152	19,6
Fruits	16 900	62	32,3
Légumes frais (y. c. pommes de terre)	13 274	42	9,3
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	5 543	20	29,1

• Productions animales

	Exploitations	Animaux bio	
	nombre	*millier de têtes*	*part %*
Vaches laitières	4 395	266	8,7
Vaches allaitantes	6 203	201	5,7
Brebis laitières	776	159	13,0
Brebis viande	2 659	271	9,0
Chèvres	1 556	106	11,4
Truies reproductrices	524	13	1,5
Poulets de chair	813	9 556	6,6
Poules pondeuses	2 492	7 519	13,5
Apiculture[3]	1 509	256	24,1

• Lait collecté

	Lait bio	
	millier de litres	*part %*
Lait de vache	1 140 896	4,9
Lait de brebis	32 917	11,2
Lait de chèvre	23 109	4,6

1. Une exploitation certifiée biologique peut produire des cultures différentes et/ou avoir des cheptels d'animaux différents. Nombre d'exploitations y compris celles sans SAU.
2. Certification bio et en conversion.
3. Correspond à 1 407 apiculteurs et 266 878 ruches.
Champ : France.
Sources : Agence Bio, Agreste - Enquête annuelle laitière

Évolution de l'agriculture biologique

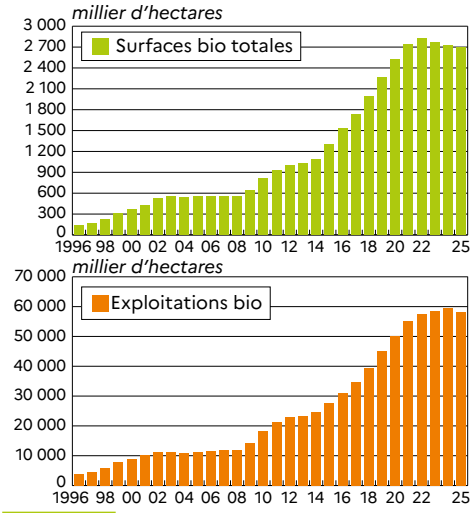

Note : à la suite d'une nouvelle méthode de calcul, les années 2008 à 2021 ont été rétropolées.
Champ : France.
Source : Agence Bio

Bilans azote et phosphore
en France

L'azote et le phosphore jouent un rôle essentiel dans la nutrition des plantes. Toutefois, lorsque leurs apports dépassent les besoins des cultures, les excédents peuvent entraîner une pollution des cours d'eau ou des nappes phréatiques.

En 2023, le bilan brut d'azote s'élève à 18 kg par hectare, soit son niveau le plus bas enregistré depuis 2010. Cette baisse s'explique par une hausse des exports azotés, notamment liée à une production fourragère en 2023 plus importante de 6 kg/ha par rapport à la moyenne 2018-2022, ainsi que par la diminution des apports sur cette même période, en particulier d'une baisse de 9 kg/ha des fertilisants minéraux azotés par rapport à la moyenne 2018-2022, en repli continu depuis 2018. Une partie de cet excédent est par ailleurs dissipée dans l'atmosphère par volatilisation sous différentes formes chimiques, de sorte que le bilan net d'azote dans les sols agricoles est à l'équilibre en 2023, pour la première fois depuis 2010.

Concernant le phosphore, la situation est inverse : le bilan 2023 est négatif (- 1,1 kg par hectare), traduisant un déficit net des apports en regard des exports. Cette évolution résulte principalement de la baisse des apports de fertilisants minéraux riches en phosphore, dans un contexte de prix très élevés depuis la guerre en Ukraine.

Azote : bilan

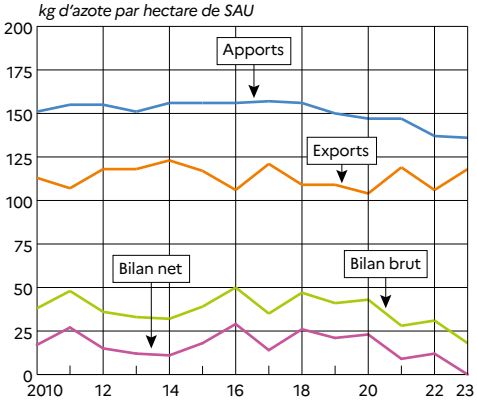

	Moyenne 2010-2014	Moyenne 2018-2022	2023
	kg d'azote par ha de SAU		
Apports	**154**	**147**	**136**
Fertilisants minéraux, boues et composts	76	72	63
Déjections des herbivores (bovins, ovins, caprins)	50	47	45
Déjections des porcins, volailles et autres animaux d'élevage	11	10	9
Fixation par les légumineuses	10	11	13
Déposition atmosphérique	7	7	6
Exports	**116**	**109**	**118**
Cultures récoltées[1]	46	45	47
Production fourragère	70	65	71
Bilan brut	**37**	**38**	**18**
Emissions atmosphériques	21	20	18
Bilan net	**16**	**18**	**0**

Voir glossaire « bilans azote et phosphore ».
1. Nettes des semences y compris paille.
Champ : France hors DROM.
Sources : Agreste, Citepa, France Fertilisants, Comifer

Phosphore : bilan

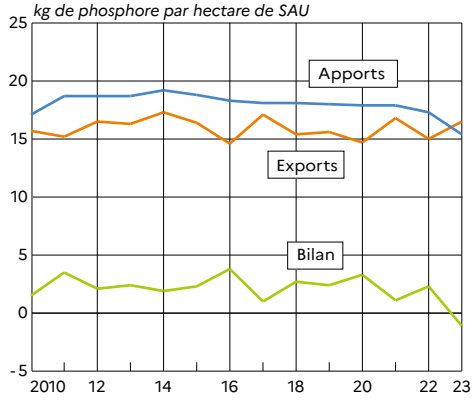

	Moyenne 2010-2014	Moyenne 2018-2022	2023
	kg de phosphore par ha de SAU		
Apports	**18,5**	**17,8**	**15,4**
Fertilisants minéraux, boues et composts	7,5	7,4	5,6
Déjections des herbivores (bovins, ovins, caprins)	7,8	7,3	7,0
Déjections des porcins, volailles et autres animaux d'élevage	3,2	3,1	2,9
Exports	**16,2**	**15,5**	**16,5**
Cultures récoltées[1]	8,6	8,3	8,6
Production fourragère	7,7	7,2	7,9
Bilan	**2,3**	**2,4**	**- 1,1**

Voir glossaire « bilans azote et phosphore ».
1. Nettes des semences y compris paille.
Champ : France hors DROM.
Sources : Agreste, Citepa, France Fertilisants, Comifer

Pression phytosanitaire

ventes de substances actives

En 2024, près de 45 000 tonnes de substances actives (hors usages en agriculture biologique et biocontrôle) ont été vendues en France, soit une hausse de 4,4 % sur un an. Cette année a été particulièrement pluvieuse en France et ces conditions humides, associées à des températures douces, ont favorisé la pression de certaines maladies fongiques.

Sur la période 2022-2024, la moyenne des ventes diminue de 0,7 % par rapport à la période 2021-2023. L'évolution des ventes ne reflète pas nécessairement celle des usages réels sur le terrain, en raison notamment des possibilités de stockage de produits phytopharmaceutiques dans les exploitations.

Les substances les plus vendues restent les fongicides (46 %) et les herbicides (42 %).

Les ventes de substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR 1 ou 2) reculent de 14 % sur un an et représentent 16 % de l'ensemble des ventes de substances actives en 2024. À l'inverse, les quantités de substances actives vendues pour des usages en agriculture biologique ou de biocontrôle (utilisées aussi en agriculture conventionnelle) augmentent de 15 %, et ont plus que doublé depuis 2010.

Les quantités moyennes de substances actives vendues par hectare présentent de fortes disparités territoriales : dans les Hauts-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, elles sont quatre fois supérieures à celles observées en Auvergne-Rhône-Alpes. Les DROM présentent les quantités de substances actives vendues par hectare les plus faibles.

Répartition des quantités de substances actives vendues en 2024 par famille de produits phytopharmaceutiques*

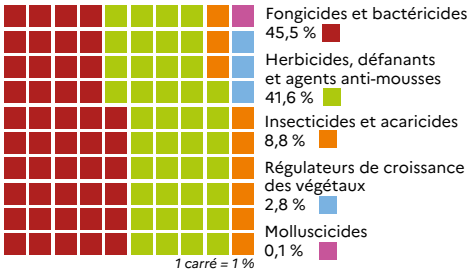

* La famille « Autres produits de protection des plantes » n'est pas représentée du fait de sa très faible part (0,1 %).
Sources : Banque nationale des données de ventes - OFB, extraction novembre 2025 ; traitements SSP

Substances actives vendues par ha de SAU par région

2024

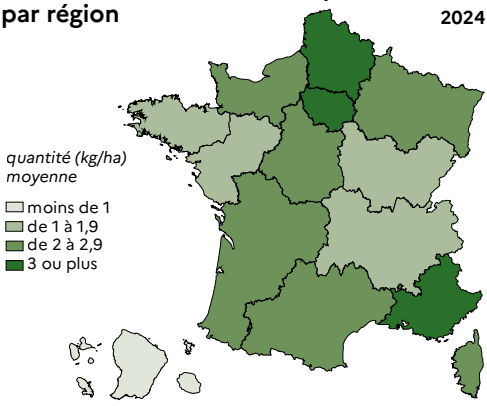

Sources : Banque nationale des données de ventes - OFB, données au code postal acheteur, extraction novembre 2025 ; traitements SSP

Évolution des quantités totales de substances vendues depuis 2009*

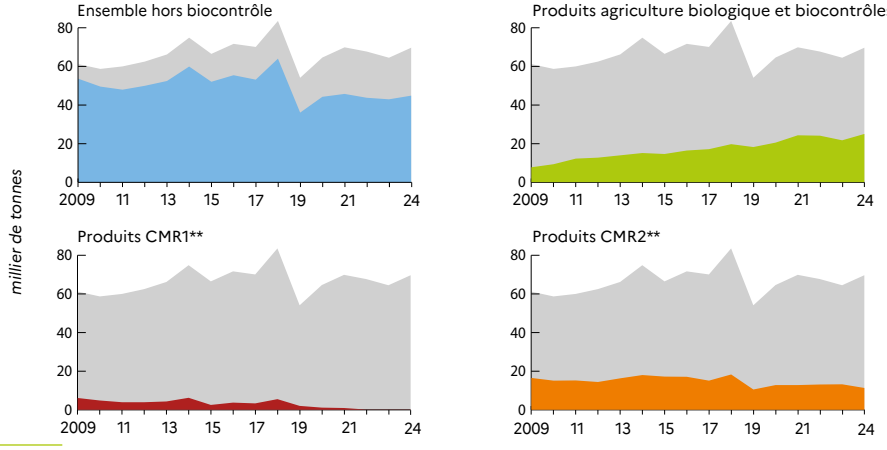

* L'aire grisée correspond au total des quantités de substances actives vendues.
** Substances chimiques dites « CMR » présentant des catégories de danger avérées ou présumées (CMR 1) ou suspectées (CMR 2).
Source : Banque nationale des données de ventes - OFB - extraction novembre 2025 ; traitements SSP

Maîtrise des pollutions dans les IAA

En 2024, 58 % des établissements des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et de boissons (IAA) d'au moins 20 salariés réalisent des investissements ou des études en faveur de la protection de l'environnement. Ces actions représentent un montant total de 556,4 millions d'euros, dont la majeure partie (92 %, soit 510,5 millions) est consacrée à des investissements, le reste étant dédié aux études. Plus des trois quarts de ces dépenses sont concentrées dans quatre secteurs : la fabrication d'autres produits alimentaires (25 %), la fabrication de produits laitiers (20 %), la transformation de la viande (16 %) et la fabrication de boissons (15 %). Le principal domaine d'investissement environnemental concerne les énergies renouvelables et les économies d'énergie, qui mobilisent à elles seules plus de la moitié des montants engagés. Ces montants devancent les dépenses liées aux eaux usées et à la gestion de l'eau (36 %), ainsi que celles relatives à la protection de l'air et du climat (5 %).

Outre ces investissements et études, les IAA engagent également des dépenses courantes pour protéger l'environnement, lesquelles s'élèvent à 631,2 millions d'euros en 2022. Ces dépenses recouvrent notamment les coûts d'exploitation des équipements environnementaux (266 millions), la gestion des déchets (178 millions) et les écocontributions payées aux filières à responsabilité élargie du producteur (REP), pour un total de 151 millions d'euros. Ces dernières permettent de mutualiser le traitement de certains déchets entre entreprises. Ces dépenses courantes représentent 59 % du total des dépenses environnementales des IAA, le solde correspondant à des investissements ou à des études réalisées par les établissements.

Investissements et études pour protéger l'environnement en 2024

Secteur d'activité (Naf rév.2)	Investissements	Études	Total invest. et études	Part des établissements ayant investi ou réalisé des études
	million d'euros			*%*
Viandes	87,6	4,1	91,6	48
Poisson	6,3	0,3	6,6	55
Fruits et légumes transformés	23,4	4,5	27,8	68
Huiles et graisses	5,4	4,0	9,5	69
Produits laitiers	104,6	7,4	111,9	67
Grains ; amylacés	42,2	3,1	45,3	62
Boulangerie, pâtisserie et pâtes	17,1	2,9	20,0	50
Autres prod. alimentaires (y. c. sucreries)	130,7	10,0	140,7	58
Aliments pour animaux	16,0	2,6	18,6	64
Boissons	77,3	7,0	84,3	65
Ensemble IAA	510,5	45,9	556,4	58

• **Investissements des IAA par domaine**

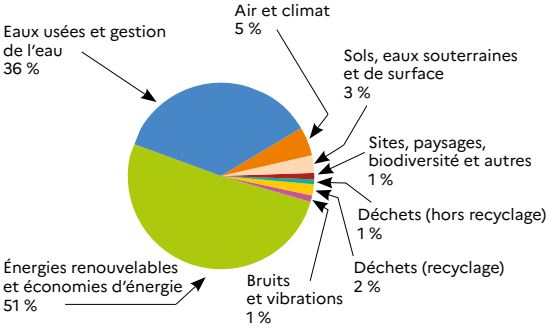

Champ : France, établissements des industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) de 20 salariés ou plus.
Sources : Enquête sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2024, traitements SSP

Dépenses des IAA pour protéger l'environnement en 2022*

• **Dépenses courantes**

	million d'euros
Éco-contributions payées aux filières REP[1]	**151**
Dépenses liées aux déchets	**178**
Fonctionnement des équipements dédiés à la protection de l'environnement	**266**
coûts internes	*116*
achats de service	*151*
Management environnemental	**28**
Autres dépenses courantes	**8**
Total dépenses courantes	631

• **Dépenses totales**

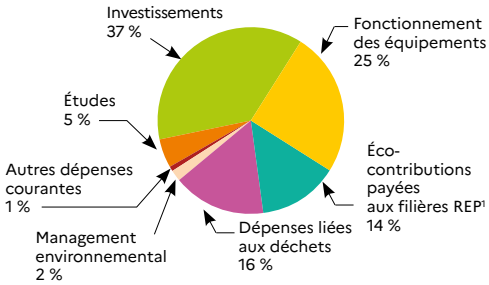

* Les dépenses courantes, volet particulier de l'enquête, ne sont demandées aux établissements que tous les trois ans.
1. Responsabilité élargie du producteur.
Champ : France, établissements des industries agroalimentaires (hors artisanat commercial) de 20 salariés ou plus.
Sources : Insee - Enquête sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2022, traitements SSP

Maîtrise des pollutions dans les IAA

En 2022, les établissements des industries agroalimentaires hors artisanat commercial produisent 3,9 millions de tonnes de déchets non dangereux. Près des trois quarts de ces déchets sont organiques, provenant de matières d'origine animale ou végétale, issus de l'activité (fanes, épluchures, coques, peaux, arêtes, plumes, etc.). En revanche, les autres industries manufacturières génèrent principalement des déchets banals, comprenant les déchets triés composés d'une matière unique (verre, métaux, plastiques, papier-carton, textiles, caoutchouc, bois) et les déchets en mélange, composés de matières différentes.

La moitié des déchets organiques des industries agroalimentaires proviennent de deux secteurs : la transformation de viande ou préparation de produits à base de viande et la transformation de fruits et légumes.

94 % des déchets organiques sont valorisés : 13 % pour produire de l'énergie, 30 % comme matière première de recyclage et 51 % *via* différents processus biologiques tels que le compostage, la méthanisation et l'épandage.

Les établissements agroalimentaires hors artisanat commercial produisent aussi un peu plus de 1,0 million de tonnes de déchets banals. Près des trois quarts d'entre eux sont triés, majoritairement du papier-carton.

Les déchets triés sont deux fois plus valorisés que les déchets en mélange ; 58 % des déchets triés sont valorisés, contre seulement 30 % des déchets en mélange. La valorisation des déchets triés est facilitée par leur composition en une seule matière.

Production de déchets par les IAA en 2022 (hors boues et déchets minéraux)

Industries agro-alimentaires par secteur (Naf rév. 2)	Déchets organiques	Déchets banals[1]	Déchets ponctuels[2]	Total
		tonne		
Viandes	915 158	204 394	1 181	1 120 733
Poisson	44 736	23 274	27	68 038
Fruits et légumes transformés	502 605	115 923	1 288	619 816
Huiles et graisses	s	22 492	s	51 486
Produits laitiers	217 564	117 947	892	336 402
Grains ; amylacés	89 663	79 079	239	168 980
Boulang.-pâtis. et pâtes	273 626	80 086	1 651	355 363
Autres prod. alimentaires (yc. sucreries)	598 658	250 955	7 772	857 384
Aliments pour animaux	s	26 326	s	115 800
Boissons	123 246	118 917	3 073	245 236
Ensemble IAA	2 880 296	1 039 392	19 549	3 939 237
Ensemble Industrie manufacturière	3 146 887	11 670 757	73 238	14 890 882

• Production de déchets banals[1] selon la nature du déchet

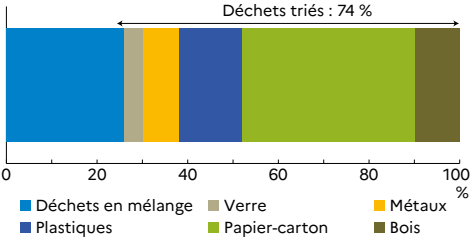

1. Déchets banals : déchets triés (composés d'une matière unique : verre, métaux, plastiques, papier-carton, textiles, caoutchouc, bois) et déchets en mélange (composés de matières différentes).
2. Déchets ponctuels : déchets produits non couramment (équipements hors d'usage ou déchets verts issus de l'entretien des espaces verts).
Champ : France - établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac et hors artisanat commercial).
Source : Insee - Enquête Production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2022

Mode de traitement des déchets organiques et des déchets banals en 2022

• Pour les déchets organiques

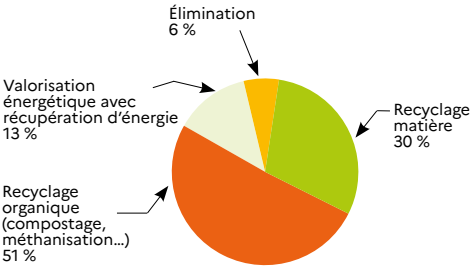

• Pour les déchets banals

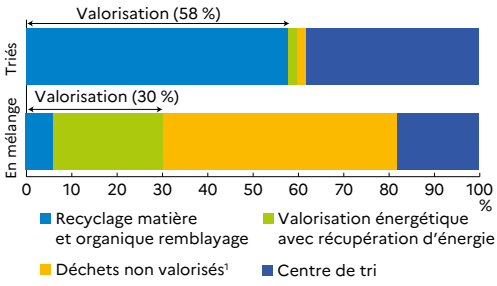

1. Les déchets sont incinérés sans récupération d'énergie ou mis en décharge.
Champ : France - établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac et hors artisanat commercial).
Source : Insee - Enquête Production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2022

Prix à la production et à la consommation

En 2025, les prix agricoles à la production rebondissent sur un an (+ 2,6 % après - 3,0 % en 2024). Ils sont également supérieurs de 17,5 % à ceux de 2021.

Ce rebond est dû en grande partie à une forte accélération des prix du bétail (+ 16,9 %, après + 3,4 % en 2024), tirés par une offre nationale et européenne limitée. Les prix des œufs sont également très dynamiques (+ 37,8 % après - 8,7 % en 2024). Les prix des vins se redressent globalement (+ 2,6 % après - 6,9 %), avec toutefois des évolutions très contrastées selon les types de vins. Les prix du lait de vache progressent de 5,2 % (après + 0,5 % en 2024).

Dans un contexte de récoltes mondiales abondantes, les prix à la production des céréales demeurent en baisse en 2025, mais cette baisse est moins marquée (- 5,9 % après - 12,9 % en 2024), tandis que les prix des oléagineux se redressent (+ 3,9 % après - 0,9 % en 2024).

Les prix à la production des fruits frais ralentissent légèrement (+ 1,4 % après + 2,9 % en 2024), ceux des légumes frais se replient (- 5,4 % après + 0,4 % en 2024).

Dans le même temps, les prix à la consommation des produits alimentaires (bruts ou transformés) et des boissons non alcoolisées ont globalement augmenté de 1,3 % en 2025, comme en 2024. En 2025, ils sont tirés à la hausse par le dynamisme des prix des viandes et des fruits.

Prix alimentaires, prix agricoles

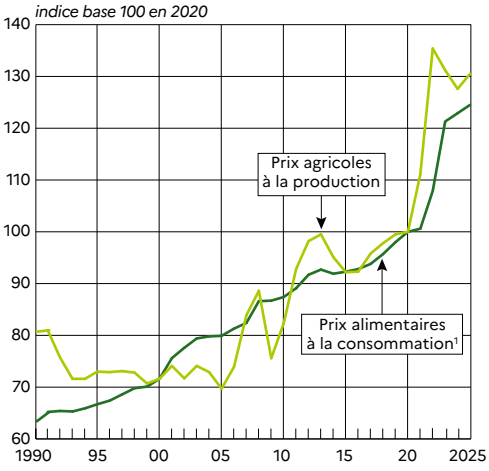

1. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.

	2005	2021	2024	2025
	indice base 100 en 2020			
Prix agricoles à la production (y. c. fruits et légumes)	69,7	111,1	127,2	130,5
Prix à la consommation				
Ensemble des produits	83,8	101,6	114,4	115,5
Ensemble hors tabac	84,9	101,5	114,2	115,2
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	79,9	100,6	122,9	124,5
Boissons alcoolisées	77,1	100,8	113,2	113,5

Données au 10 juin 2025.
Sources :
Agreste - Indice des prix à la production pour les fruits et légumes frais
Insee - Indice des prix à la consommation et indice des prix à la production pour les autres produits que les fruits et légumes frais - calculs base 2020 SSP

Prix à la consommation de quelques produits alimentaires

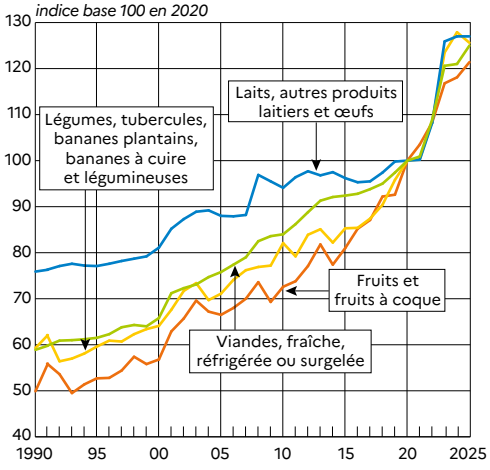

	2005	2021	2024	2025
	indice base 100 en 2020			
Ensemble des produits alimentaires et boissons non alcoolisées	79,9	100,6	122,9	124,5
Produits d'origine animale				
Viande, fraîche, réfrigérée ou surgelée	71,8	101,8	121,0	125,0
Laits, autres produits laitiers et œufs	88,0	100,2	127,0	127,0
Poissons et autres fruits de mer	70,3	100,4	120,6	122,0
Produits d'origine végétale				
Pains et produits de boulangerie	82,4	100,4	120,8	122,1
Légumes, tubercules, bananes plantains, bananes à cuire et légumineuses	68,6	100,5	127,9	125,6
Fruits et fruits à coque	66,5	103,5	118,1	121,4
Boissons non alcoolisées	83,5	100,1	120,6	129,0
Vins	75,4	101,0	115,5	115,8

Source : Insee - Indice des prix à la consommation - calculs base 2020 SSP

Revenus et dépenses des ménages

structure de la consommation

Le revenu disponible brut des ménages augmente de 0,5 % en 2025, après + 5,0 % en 2024. Compte tenu de la hausse des prix de 0,8 %, le pouvoir d'achat des ménages diminue ainsi de 0,4 % en 2025 après avoir augmenté de 2,7 % en 2024. Après un ralentissement en 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'augmentation du revenu disponible brut des ménages se fait à un rythme élevé depuis 2020 (+ 4,7 % par an en moyenne entre 2020 et 2025, contre + 1,8 % par an entre 2010 et 2019). Cependant, en raison d'une hausse des prix plus marquée depuis 2020, le rythme d'augmentation du pouvoir d'achat des ménages est plus proche entre les deux périodes (respectivement + 1,4 % et + 0,9 %). Sur plus long terme, le revenu disponible brut des ménages a crû de 195,8 % entre 1990 et 2025. Au cours de la même période, les prix ont aussi augmenté mais moins fortement ; au total, le pouvoir d'achat a progressé de 77,2 %.

Le taux d'épargne, après une année 2020 record (20,5 %) marquée par la crise sanitaire, reste depuis à un niveau relativement élevé (17,9 % en 2025), alors qu'il était compris entre 12,6 % et 16,1 % entre 1990 et 2019.

La part de la consommation consacrée aux produits de l'agriculture et des IAA (produits alimentaires bruts et transformés, boissons, plantes et fleurs, produits de la sylviculture, produits pour animaux, tabac) dans la dépense totale de consommation a fortement diminué entre 1950 (41,3 %) et 2007 (15,9 %). Elle s'est redressée de 2008 à 2013, avant de se stabiliser entre 2013 et 2019 (16,8 % en moyenne sur cette période). En raison de la structure particulière des dépenses de consommation pendant la crise sanitaire de la Covid-19, cette part a connu un pic marqué en 2020 (18,5 %), avant de revenir progressivement à son niveau d'avant-Covid (16,2 % en 2025).

Consommation des ménages en volume

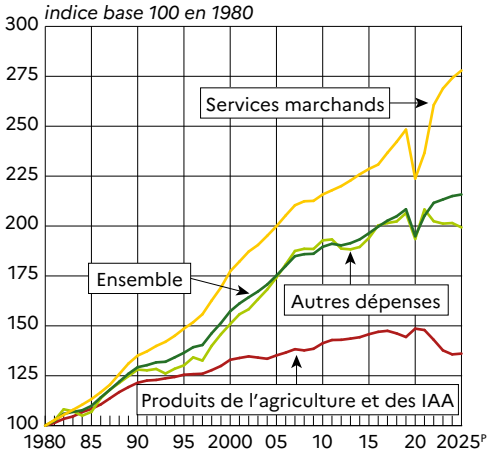

Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2020

Revenu disponible et dépenses de consommation des ménages

	1990	2000	2010	2020	2025p
			milliard d'euros		
Revenu disponible brut	635	882	1 261	1 490	1 877
Dépenses de consommation	555	764	1 064	1 190	1 546
produits de l'agriculture et des IAA	*101*	*132*	*175*	*220*	*250*
services marchands	*229*	*344*	*500*	*555*	*799*
autres	*225*	*289*	*389*	*415*	*497*
Épargne brute	80	118	199	306	337
			%		
Taux d'épargne	12,6	13,3	15,8	20,5	18,0

Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2020

Structure de la dépense de consommation des ménages par produit

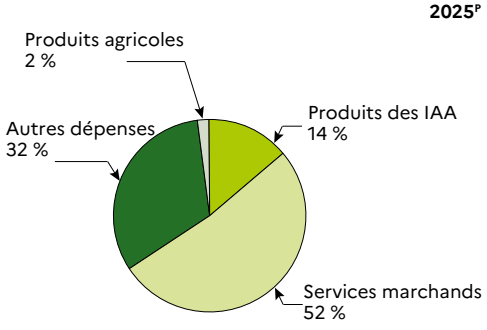

	1990	2000	2010	2020	2025p
			%		
Produits agricoles	3,0	2,6	2,4	2,8	2,4
Produits des IAA	15,2	14,7	14,0	15,7	13,8
Produits de l'agriculture et des IAA	18,2	17,2	16,5	18,5	16,2
Services marchands	41,3	45,0	47,0	46,6	51,7
dont : hébergement et restauration	*6,0*	*6,5*	*6,4*	*5,7*	*9,1*
Autres dépenses	40,5	37,8	36,5	34,9	32,1

Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2020

Revenus et dépenses des ménages

principales dépenses alimentaires

Les dépenses d'alimentation des ménages se composent des achats de produits alimentaires, de boissons avec ou sans alcool, et des dépenses de restauration en cantine, en restaurant ou autres lieux de restauration. La part consacrée à l'alimentation dans la consommation des ménages en France, d'un tiers au début des années 1960, a diminué jusqu'en 2008 (18 %), avant d'augmenter légèrement de 2009 à 2021 (sous les 20 %). En 2022, dans un contexte d'inflation alimentaire, elle dépasse les 20 %, une première depuis 1995. En 2025, avec 20,9 %, cette part atteint son plus haut niveau depuis 1991. Principale composante, la part des achats de produits alimentaires dans la consommation diminue de moitié en soixante ans et s'établit en 2025 à 11,4 % (retour à un niveau d'avant-crise du Covid).

La répartition des dépenses entre les différents types de produits alimentaires s'est modifiée depuis 1960. La part consacrée au lait, fromage et œufs (y compris yaourt, produits lactés…) et aux produits sucrés augmente. Celle de la viande diminue jusqu'en 2019 avant d'augmenter et de se stabiliser (19,0 % des dépenses alimentaires en 2025). Les dépenses en pain et céréales représentent désormais la dépense alimentaire la plus importante et dépassent en 2025 la part de 1960 (20,3 % contre 18,6 %). La répartition des dépenses entre les différentes viandes évolue vers davantage de préparations à base de viande, de viandes de volailles et de charcuterie, au détriment de la viande de boucherie ; celle des fruits et légumes vers davantage de produits transformés.

En 2022, la part des dépenses des ménages dédiée à l'alimentation est supérieure à celle de 2010 pour seize pays de l'Union européenne. Celle de la France, très proche de celle de l'UE, est supérieure de 4,1 points à celle de l'Allemagne et inférieure de 5,4 points à celle de la Bulgarie.

Union européenne : part du budget consacrée à l'alimentation

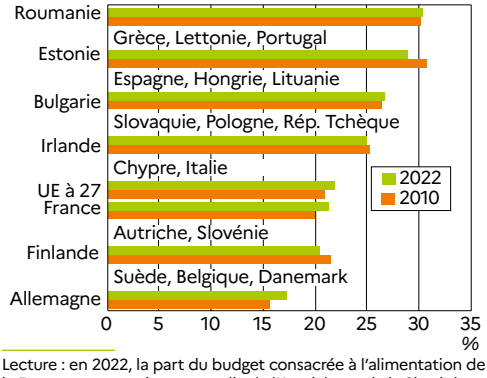

Lecture : en 2022, la part du budget consacrée à l'alimentation de la France est comprise entre celle de l'Autriche et de la Slovénie et celle de l'UE à 27.
Source : Eurostat - Comptes nationaux harmonisés au niveau européen (résultat différent de celui de la France dont la nomenclature 2024 est en base 2020 des comptes nationaux).

Part de l'alimentation dans les dépenses de consommation

• **Évolution 1960-2025**

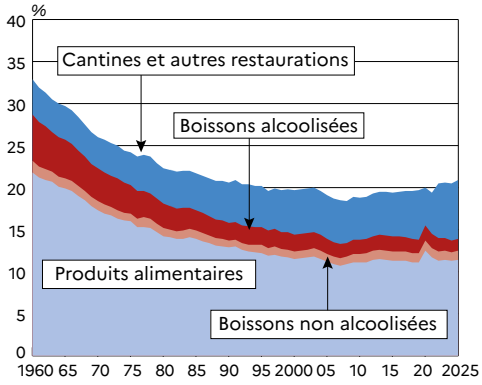

• **Produits alimentaires[1] : répartition des dépenses selon les types d'aliments**

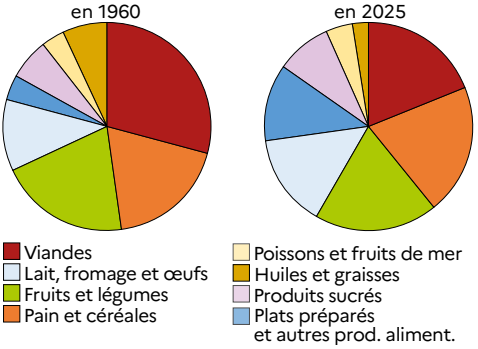

1. La part des dépenses en produits alimentaires est de 11,4 % en 2025 contre 21,8 % en 1960.

• **Répartition des dépenses entre les différents produits**

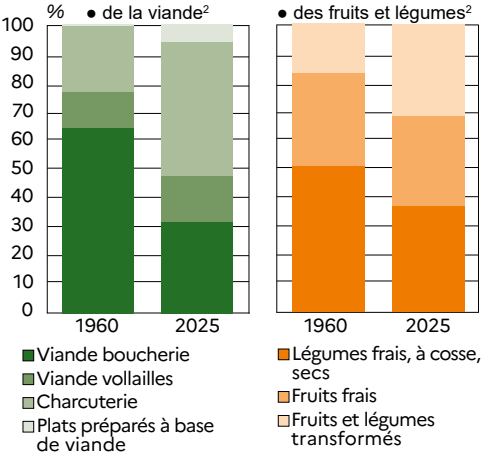

2. La part des dépenses en viande est de 2,2 % en 2025 contre 6,4 % en 1960, celle des fruits et légumes 2,2 % contre 4,4 %.
Source : Insee - Comptes nationaux - Base 2020

Consommation alimentaire
vin, fruits, légumes

La consommation (estimée par les bilans d'approvisionnement, *cf.* glossaire) de pommes oscille entre 21 et 26 kilogrammes par habitant et par an (kg/an/hab) depuis la campagne 2000-2001. Elle est de 24,1 kg/an/hab en 2024-2025, dont 12,9 kg en frais et 11,2 kg de produits transformés. Entre 2000 et 2016, elle augmente pour les produits transformés au détriment du frais, avant de reculer. La consommation d'oranges est estimée à 18,4 kg/an/hab en 2024-2025, contre 47,5 kg/an/hab en 2007-2008. Elle reste majoritairement tournée vers les produits transformés, qui concentrent la quasi-totalité du recul observé ces dernières années. À l'inverse, les pêches et poires sont surtout consommées en frais. La consommation de pêches fraîches est de 4,1 kg/an/hab en 2024-2025, en recul de près de 2 kg/an/hab en vingt ans. Hormis la baisse de 2021-2022, celle de poires fraîches est stable autour de 2,6 kg/hab depuis 2012-2013, mais elle recule sous forme transformée depuis 2011-2012.

La tomate reste un légume populaire dans les foyers français. En frais, sa consommation passe de 12 à 14 kg/an/hab entre 2000-2001 et 2006-2007, puis recule pour atteindre 10,4 kg/an/hab en 2024-2025. Sous forme transformée, elle croît jusqu'en 2009-2010, où elle culmine à 19 kg/an/hab, puis oscille entre 14 et 17 kg/an/hab avant un recul à 13,1 kg/an/hab en 2024-2025. Celle des choux-fleurs et des brocolis frais, stable de 2009 à 2017, tend à diminuer depuis. Après un creux à 1,8 kg/an/hab en 2023-2024, elle remonte à 2,7 kg/an/hab en 2024-2025. Sous forme transformée, elle est stable depuis 2018-2019, autour de 0,6 kg/an/hab, après une baisse au début des années 2010.

La consommation de vin continue de reculer en France, comme dans la plupart des pays européens. Elle s'établit à 34 litres par habitant (l/an/hab) en 2025 contre près de 92 l/an/hab en 1980.

Consommation française de vin, fruits et légumes

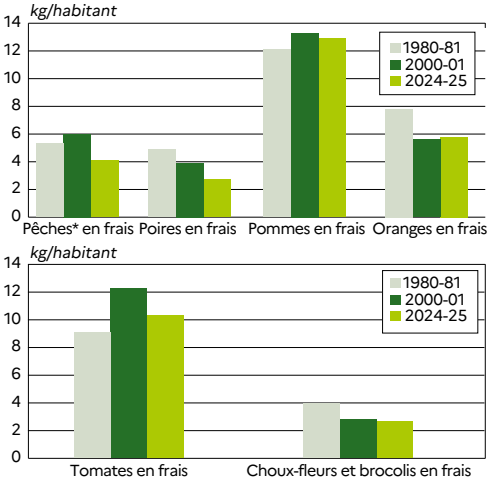

	2000-01	2010-11	2024-25
	kg ou litre/habitant		
Vin	53,1	41,3	34,3
Oranges	46,0	42,7	18,4
frais	5,6	5,5	5,8
transformé	40,4	37,2	12,7
Pommes de table	21,1	22,0	24,1
frais	13,3	11,7	12,9
transformé	7,8	10,3	11,2
Pêches*	6,5	6,1	4,6
frais	6,0	5,2	4,1
transformé	0,5	0,9	0,5
Poires	4,8	4,9	2,7
frais	3,9	4,0	2,7
transformé	0,9	0,9	0,0
Tomates	27,8	26,3	23,5
frais	12,4	12,3	10,4
transformé	15,4	14,0	13,1
Choux-fleurs et brocolis	4,1	4,3	3,1
frais	2,8	3,2	2,7
transformé	1,3	1,1	0,5

* Y compris brugnons et nectarines.
Champ : France, y compris DROM à partir de la campagne 1998-99.
Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement (voir glossaire)

Consommation de vin dans l'Union européenne à 27 + Royaume-Uni

• Classement des pays selon leur consommation (litre/habitant)

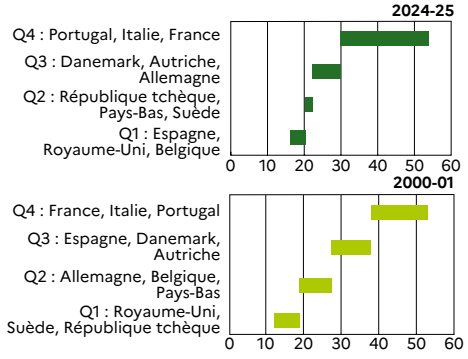

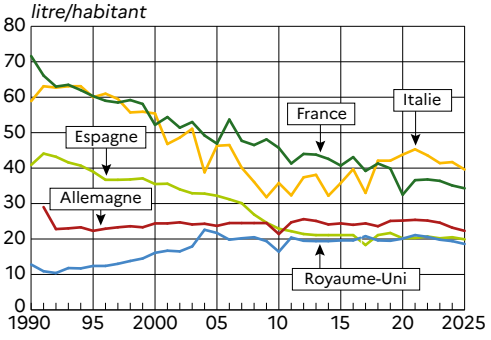

Lecture : en 2024-2025, parmi les 12 pays représentés, le quart des pays où la consommation est la plus faible (Groupe 1) affiche une consommation comprise entre 16,1 et 20,3 l/hab (12,3 à 19,1 en 2000-2001), tandis que le quart où la consommation est plus élevée (Groupe 4) affiche une consommation comprise entre 29,7 et 53,8 l/hab (38,2 à 53,1 en 2000-2001).
Note : 16 pays ne sont pas représentés (données non disponibles ou non comparables).
Sources : Commission européenne, Organisation internationale de la vigne et du vin, Eurostat - Bilans d'approvisionnement

Consommation alimentaire

féculents, sucre, huiles

En 2024-2025, la consommation estimée de céréales (hors riz) en France s'établit à 118 kg par an et par habitant (kg/an/hab), essentiellement sous forme de blé. Les quantités de céréales destinées à l'alimentation animale représentent près de 2,5 fois celles destinées à l'alimentation humaine. Elles sont principalement constituées de blé tendre, de maïs, d'orge et de triticale. La consommation de riz atteint un peu plus de 6 kg/an/hab en 2024-2025. La production domestique ne couvre que 11 % de la consommation nationale, composée principalement de riz usiné, le riz complet restant minoritaire. La consommation de légumes secs (lentilles, pois chiches…), en augmentation sur la deuxième partie des années 2010, est de 3 kg/an/hab en 2024-2025. Celle de pommes de terre, produits transformés inclus, atteint 51 kg/an/hab.

En 2024-2025, la consommation de sucre (saccharose) issu de la betterave et de la canne à sucre, qui tend à diminuer depuis le début des années 2020, s'élève à près de 26 kg/an/hab. Elle comprend le sucre de bouche (en morceaux ou en poudre), ainsi que le sucre incorporé dans les produits sucrés, qui représente 80 % du total consommé.

La consommation d'huiles végétales s'établirait à 12,5 kg/an/hab en 2024 (estimations prévisionnelles). L'huile de tournesol est, de loin, la plus consommée en France.

Consommation française de sucre et féculents

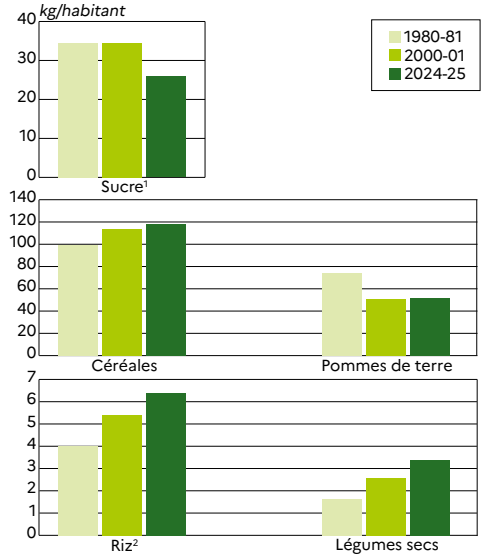

	1980-81	2000-01	2010-11	2024-25
		kg/habitant		
Sucre¹	34,5	34,5	32,6	25,9
dont transformé	…	25,7	26,1	20,7
Miel	0,3	0,6	0,6	0,7
Pommes de terre	74,0	50,3	49,3	51,2
dont transformées	8,0	26,6	27,8	34,5
Céréales	99,3	113,5	113,5	116,0
dont blé tendre	86,4	94,0	92,9	90,7
blé dur	9,8	15,1	15,2	17,1
Riz²	4,0	5,4	5,6	6,4
Légumes secs	1,4	2,2	1,7	2,9

1. Saccharose issu de la filière betterave et cannes. Se développe également une autre production de sucre, le sirop de glucose et de fructose. Le glucose est issu de la filière céréales, et le fructose est présent dans les fruits. Le fructose peut également être produit de manière industrielle et ajouté à certains aliments.
2. En équivalent riz usiné.
Champ : France, y compris DROM à partir de 2000.
Sources : Agreste, Douanes, Eurostat - Bilans d'approvisionnement, GIPT (données sur les pommes de terre à partir de 2010).

Consommation française d'huiles et de matières grasses végétales

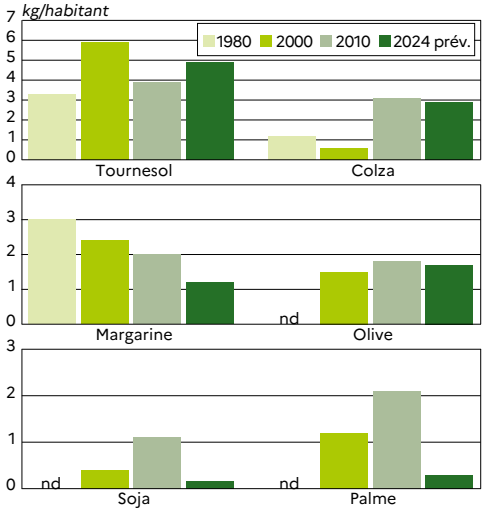

	1980	2000	2010	2024prév.
		kg/habitant		
Huiles végétales	13,5	11,7	14,9	12,5
dont tournesol	3,3	5,9	3,9	4,9
colza	1,2	0,6	3,1	2,9
olive	…	1,5	1,8	1,7
maïs	…	0,7	0,9	0,8
palme	…	1,2	2,1	0,3
soja	…	0,4	1,1	0,1
Graisses préparées	3,7	2,8	2,6	2,2
dont margarine	3,0	2,4	2,0	1,2

Champ : France, y compris DROM à partir de 2000.
Sources : Agreste, Douanes, Eurostat - Bilan d'approvisionnement, FAO - Bilans alimentaires.
Prév. : Données prévisionnelles pour les huiles (sauf huiles de soja et d'olive).

Consommation alimentaire

viandes, produits laitiers, œufs

En 2025, après le creux observé en 2023, la consommation moyenne de viande par habitant en France augmente pour la deuxième année consécutive. Elle atteint 90,2 kg équivalent-carcasse (kgec), soit une hausse de 2,2 % sur un an et par rapport à la moyenne de la période 2020-2024.

La viande de volailles devient la plus consommée par les Français, avec 31,7 kgec par habitant, devant la viande porc (31,5 kgec). Cette progression (+ 3,0 % sur un an) est principalement portée par le poulet, dont la consommation augmente de 5,2 % en un an et de 14,5 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. La consommation de viande de porc progresse également (+ 2,4 %), tandis que celle de viande bovine poursuit son recul (- 3,0 %) pour s'établir à 20,1 kgec par habitant.

Sur longue période, la consommation totale de viande par habitant est quasi stable depuis 2000. Cette stabilité masque toutefois des dynamiques contrastées selon les espèces : seule la consommation de poulet progresse de manière continue, avec un gain de 14,3 kgec par habitant en 25 ans. À l'inverse, la consommation de la plupart des autres viandes recule, notamment celle de viande bovine, qui diminue de 5 kgec par habitant sur la période.

Après avoir augmenté jusqu'au début des années 2000, la consommation de lait, de beurre et d'œufs par habitant diminue régulièrement. Entre 2000 et 2025, elle recule de 27,7 kg pour le lait, de 0,7 kg pour le beurre et de 0,5 kg pour les œufs. À l'inverse, la consommation de fromage augmente de 1,1 kg par habitant sur la même période. Quant aux « autres produits laitiers frais » (yaourts aromatisés, fromages frais), leur consommation, après avoir progressé jusqu'en 2010, retrouve désormais un niveau proche de celui observé en 2000.

Consommation française de viande[1-2-3]

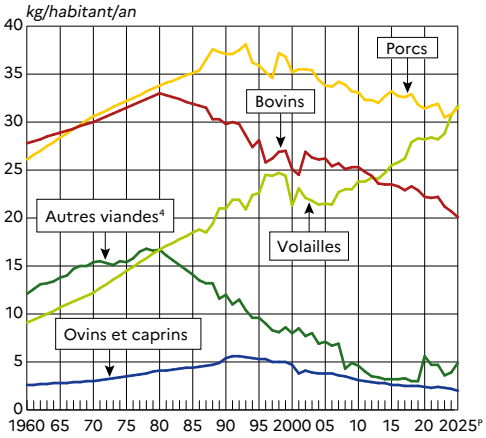

	2000	2010	2024	2025p
Viandes	*kg/habitant/an*			
Bovine (y. c. viande de veau)	25,1	25,3	20,7	20,1
Porcine	35,2	33,1	30,8	31,5
Ovine et caprine	4,7	3,1	2,2	2,0
Volaille	21,3	23,8	30,7	31,7
dont poulet	11,4	15,3	24,4	25,7
dinde	6,4	5,0	3,4	3,4
canard	2,8	3,1	2,6	2,3
Autres viandes[4]	4,9	4,0	3,9	4,9
Total viandes	91,1	89,3	88,2	90,2

1. En équivalent carcasse, y compris graisses de découpe.
2. La consommation correspond à la consommation humaine.
3. Dans le calcul de la consommation humaine, seuls sont comptabilisés depuis 1999 les abattages dans les abattoirs controlés.
4. Viandes d'équidés, de lapin et de gibier, ainsi que les abats destinés à la consommation humaine. En 2008, une modification dans la prise en compte des abattages conduit à une rupture de série et à compter de 2020, une modification de source a été apportée concernant les abats utilisés.
Champ : France, y compris DROM à partir de 1996.
Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement

Consommation française de produits laitiers et d'œufs

	2000	2010	2024	2025p
Produits laitiers et œufs[1]	*kg/habitant/an*			
Lait de consommation[2]	76,5	65,7	51,1	48,8
Autres produits frais[3]	35,1	38,9	34,9	35,1
Beurre	8,7	7,8	7,8	8,0
Fromage	24,7	23,3	25,3	25,8
Total produits laitiers	**145,0**	**135,6**	**119,1**	**117,7**
Œufs	15,5	12,5	14,6	15,0

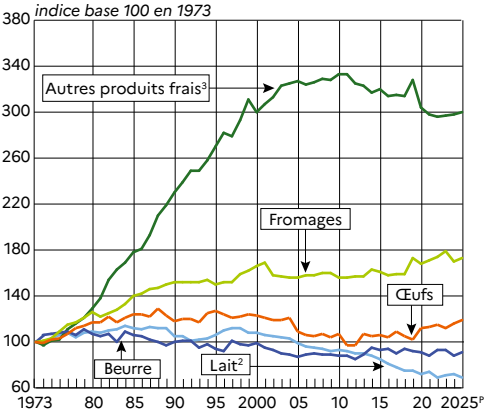

1. La consommation correspond à la consommation humaine.
2. Lait de consommation, yaourt nature, lait autoconsommé ou vendu à la ferme.
3. Yaourts aromatisés, crème fraîche, desserts lactés frais et fromages frais.
Champ : France, y compris DROM à partir de 1996 pour les œufs et 1997 pour le lait et les produits laitiers.
Sources : Agreste - Enquête annuelle laitière, Douanes

Signes de qualité
dans l'Union européenne

Différents règlements européens précisent les systèmes de qualité liés à l'origine ou à la tradition adoptés par l'Union européenne (UE). Ce sont l'appellation d'origine protégée (AOP) et l'indication géographique protégée (IGP) pour les vins et les produits agricoles et agroalimentaires, l'indication géographique (IG) pour les boissons spiritueuses et les produits vinicoles aromatisés, et la spécialité traditionnelle garantie (STG) pour les produits agricoles et agroalimentaires. La mention « produit de montagne » est établie en tant que mention de qualité facultative.

Fin 2025, 1 637 vins AOP/IGP sont enregistrés par vingt pays européens auprès de la Commission européenne. L'Italie est le premier pays pour le nombre de vins répertoriés en AOP/IGP (522) devant la France (440), ces deux pays représentant 59 % du nombre total de vins AOP/IGP enregistrés dans l'Union européenne.

Parallèlement, 1 593 produits agroalimentaires AOP/IGP/STG hors vins et spiritueux sont enregistrés par 26 pays de l'UE (hors Malte) auprès de la Commission européenne. L'Italie (avec 330 produits) et la France (avec 278 produits) représentent 38 % du nombre total d'enregistrements de l'UE. Le signe de qualité IGP reste particulièrement plébiscité avec 22 nouveaux enregistrements en 2025 au niveau européen (contre 6 AOP). Pour la France, quatre nouvelles IGP (périal, caviar d'Aquitaine, melon de Cavaillon et miel de tilleul de Picardie) ont été enregistrées en 2025.

Nombre de vins AOP et IGP enregistrés en 2025 dans l'Union européenne

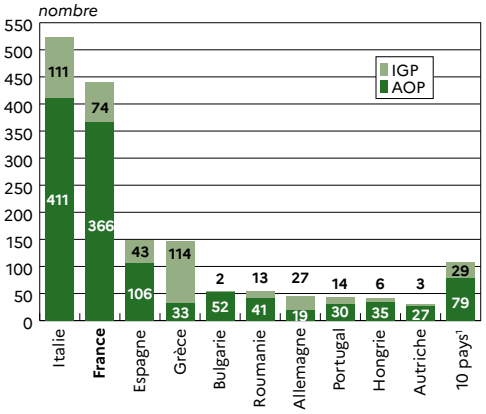

1. Les 10 pays sont : les Pays-Bas, la Croatie, la Slovénie, la République tchèque, Chypre, la Belgique, la Slovaquie, le Danemark, Malte, le Luxembourg.
Source : Commission européenne - Base Ambrosia (01/09/2026)

Nombre d'AOP et d'IGP en France (hors vins et spiritueux)

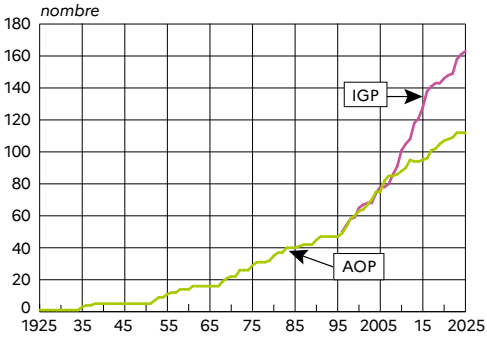

Source : Commission européenne - Base Ambrosia (01/09/2026)

Nombre d'AOP/IGP/STG alimentaires enregistrés au 31/12/2025 dans l'Union européenne

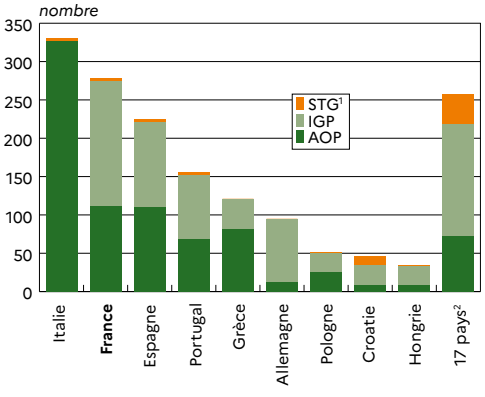

Type de produits alimentaires	Nombre total	
	UE	France
Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés	437	66
Fromages[3]	258	57
Produits à base de viande (cuits, salés, fumés, etc.)	213	23
Viande (et abats) frais[3]	170	78
Huiles et matières grasses (beurre, margarine, huiles, etc.)	160	14
Produits de la boulangerie, pâtisserie, confiserie ou biscuiterie	117	4
Autres produits alimentaires[3] (épice, cidre, gommes, pâtes alimentaires, etc.)	91	17
Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers, etc.)	67	11
Poissons, mollusques, crustacés frais et produits dérivés	57	8
Bières	23	0
Total	1 593	278

1. 4 STG sont communs à la République tchèque et à la Slovaquie.
2. Les 17 pays sont : la Slovaquie, la Slovénie, la Belgique, l'Autriche, les Pays-Bas, la Finlande, la Suède, la Lituanie, l'Irlande, le Danemark, la Bulgarie, la Lettonie, Chypre, la Roumanie, le Luxembourg, l'Estonie et la République tchèque.
3. La France est en première position parmi les pays de l'UE.
Champ : produits alimentaires hors vins et spiritueux.
Source : Commission européenne - Base Ambrosia (01/09/2026)

Signes de qualité

en France
produits animaux (hors bio)

En 2024, le volume commercialisé des viandes de boucherie (i.e. hors volailles) sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) – appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC), indication géographique protégée (IGP), Label Rouge (LR) – représente 2,8 % de la production bovine nationale, 8,0 % de la production ovine et 2,5 % de la production porcine.

En 2024, ce volume commercialisé des viandes de boucherie sous SIQO recule légèrement, avec une baisse de 1,2 % par rapport à 2023. Toutes les catégories de viandes baissent en volume (- 4,0 % pour les bovins, - 2,7 % pour les ovins, - 1,8 % pour les charcuteries et salaisons), sauf le porc (+ 1,5 % de volumes commercialisés).

La production de volailles sous SIQO (majoritairement LR et IGP) représente 7,6 % de la production nationale en 2024 (- 0,9 p.p.). Elle décroît de 1,2 % sur un an, alors que la production d'œufs label rouge commercialisés progresse de plus de 5 millions d'œufs pour atteindre 445,6 millions d'œufs commercialisés en 2024 (+ 1,3 %).

Le volume commercialisé des produits laitiers – beurre, crème, et fromages – sous SIQO atteint 266 milliers de tonnes en 2024, soit + 0,7 % sur un an, principalement des AOP et des IGP (98 % du volume). La production de fromages représente 87 % des volumes de produits laitiers commercialisés sous SIQO. La part des fromages sous SIQO est proche de 20 %, mais atteint 35 % pour les pâtes persillées. La plupart des catégories sont en légère baisse en 2024, sauf les beurres et crèmes (+ 4,1 %) et les fromages à pâte pressée cuite (+ 4,4 %).

Viandes, volailles et œufs commercialisés sous SIQO[1]

• Viande et charcuterie commercialisée LR, AOC/AOP et IGP

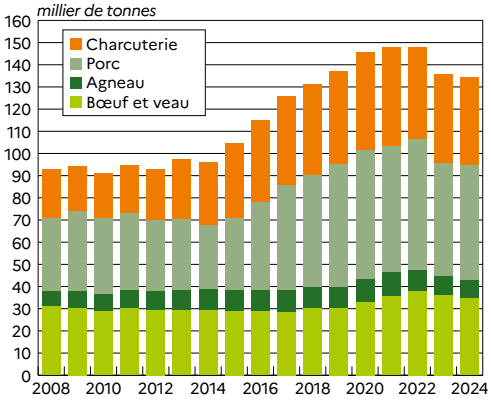

• Production avicole sous label rouge

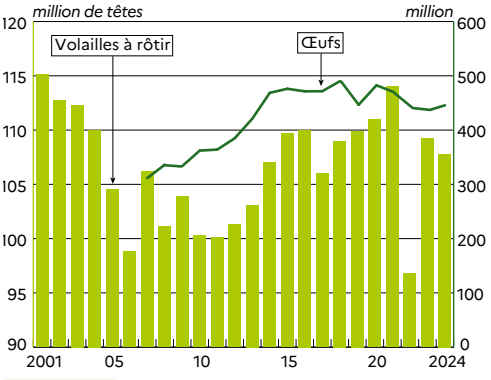

1. SIQO : AOC/AOP, IGP, LR.
Sources : Inao, ODG, Synalaf, Sylaporc, Fil rouge

Produits laitiers commercialisés AOP, IGP et LR (label rouge)

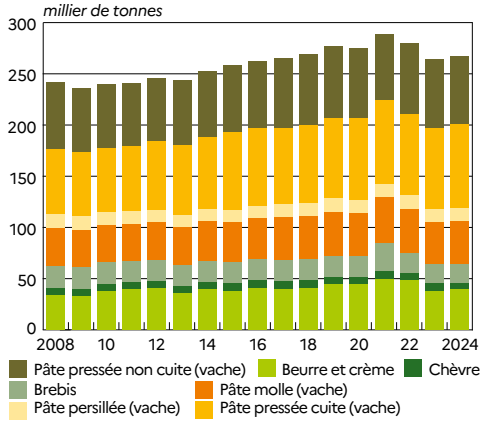

2024

Type de produits laitiers[1]	Quantités commercialisées	Part dans l'ensemble des produits laitiers AOP/IGP/LR	Part du total des fabrications[2]
	millier de tonnes	*%*	
Fromages	226,9	86	18
Vache	201,0	76	18
Pâtes pressées non cuites (PPNC)	65,5	25	31
Pâtes pressées cuites	82,8	31	25
Pâtes persillées	12,7	5	35
Pâtes molles (croûte fleurie et lavée)	41,1	15	12
Brebis	18,8	7	34
Chèvre	6,5	2	8
Crème	9,0	3	2
Beurre	30,1	11	11
Ensemble	266,4	100	so

1. Les PPNC, les pâtes persillées et les pâtes molles regroupent les fromages au lait de vache et de brebis.
2. Les pourcentages sont calculés pour chaque type de produits laitiers ; ceux de l'ensemble et des « autres fromages » sont sans objet.
Sources : Inao, Cnaol, ODG, Agreste - Enquête annuelle laitière

Signes de qualité

en France
produits végétaux (hors bio)

Un nombre croissant de produits végétaux tels que les fruits frais et les légumes frais ou secs ont un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) : appellation d'origine protégée/contrôlée (AOP/AOC), indication géographique protégée (IGP) ou label rouge (LR). En 2024, le volume total commercialisé de cette filière (hors produits oléicoles) est de 136 300 tonnes, en hausse de 3,6 % par rapport à 2023, grâce à une reprise dynamique après deux années d'inflation.

Les farines sous SIQO (blé noir, épeautre, froment, châtaigne) concernent 5 LR, 2 IGP et 1 AOP. Le volume commercialisé des farines de céréales et de légumes (247 700 tonnes) croît (+ 1 % en 2024). La farine pour « pain de tradition française n° LA 11/04 » représente 88 % des volumes de farines sous SIQO.

Les produits oléicoles sous SIQO représentent 28 % de la production française d'olives fraîches et 25 % de celle d'huile d'olive en 2024. La production d'huile d'olive reste stable, et atteint 1 441 tonnes, tandis que celle de l'olive AOP double pour s'établir à 705 tonnes (+ 103 %).

En 2024, les volumes d'oignons AOP commercialisés (7 011 tonnes) augmentent considérablement (+ 15 %), et ceux de l'ail sous SIQO (1001 tonnes) diminuent (- 17 %) ; l'« Ail Rose de Lautrec », dont la production représente 49 % de l'ail sous SIQO, prédomine.

La production cidricole sous SIQO (4 AOP, 1 AOC, 2 IGP et 1 label rouge) représente 31 % de la production nationale. Le volume commercialisé de cidre sous SIQO, dont 97 % des volumes sont sous IGP, diminue après plusieurs années de croissance (- 9 % en 2024) et s'établit à 331 400 hectolitres.

En 2024, la part de la production commercialisée de vins sous SIQO en France représente 95 % de la production nationale, avec une prédominance d'AOP (68 %). Après deux années chaudes et productives, les volumes commercialisés en grande distribution diminuent en 2024 (- 22,5 %). Les ventes de vins sous AOP reculent de 27 %, et celles des vins IGP de 10 % (pour s'établir à respectivement 23,6 millions d'hl et 11,1 millions d'hl).

Production commercialisée de vin AOP et IGP en France

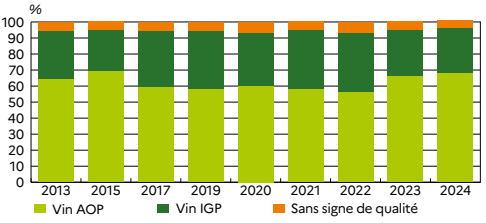

Source : Douanes - Quantités de vins soumises au droit de circulation

• **Fruits et légumes frais (AOP, IGP, LR)**

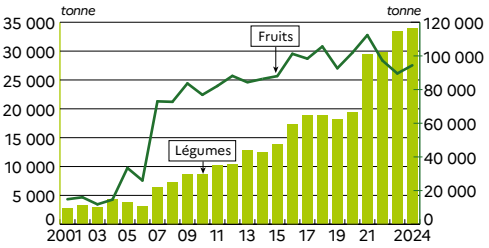

• **Farines et pains (AOP, IGP, LR)**

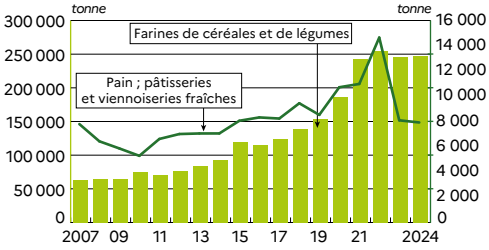

• **Produits oléicoles (AOP/AOC)**

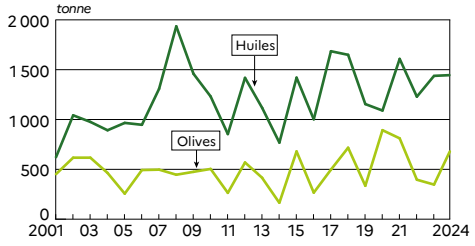

• **Oignons (AOP) et ail (IGP, LR)**

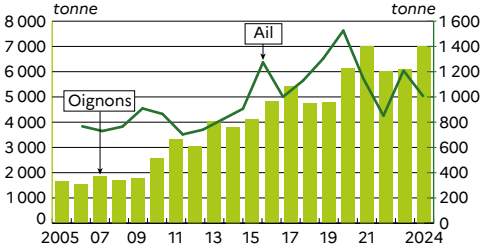

• **Produits cidricoles (AOP, IGP, LR)**

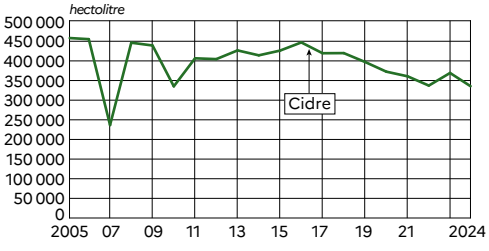

Sources : Inao, ODG

Signes de qualité
produits biologiques

En 2025, le marché français de la consommation bio à domicile atteint 12,6 milliards d'euros (+ 3,6 % par rapport à 2024), soit un retour au niveau de 2021. La consommation bio est à la hausse dans tous les circuits de distribution, avec une part de bio dans la consommation des ménages à 5,8 %, en légère augmentation par rapport à 2023 et 2024. Les magasins bio spécialisés enregistrent une croissance record de + 8,5 %, suivis par la vente directe (+ 3,8 %). Les ventes de bio des artisans-commerçants connaissent une croissance plus modérée (+ 1,4 %), en raison de la baisse des ventes de vins bio (- 2,4 %), tandis que la grande distribution renoue avec la croissance en valeur pour la première fois depuis 2021 (+ 1,2 %).

Cette dynamique positive des ventes de produits biologiques est portée plus particulièrement par les fruits et légumes frais (+ 10,2 %), les boissons sans alcool (+ 10,1 %), et les œufs et produits laitiers (+ 6,8 %). Le secteur de la viande présente un retour à la croissance après plusieurs années de baisse (+ 2,7 %).

En 2025, la part de fabrication biologique de produits laitiers est globalement stable (5,8 % des quantités produites). En revanche, le nombre d'établissements de fabrications est en diminution (- 4,7 % à 222 établissements), ce qui entraîne également une baisse des quantités produites (- 1,2 % à 433 082 tonnes) par rapport à 2024. Ainsi, le nombre de fermes engagées en bio baisse pour la première fois (- 1,3 % à 61 159 exploitations), dans un contexte général de diminution du nombre de fermes en France (- 3,6 %).

Vente en valeur de produits biologiques en 2025P

• **Selon les circuits de distribution**[1]

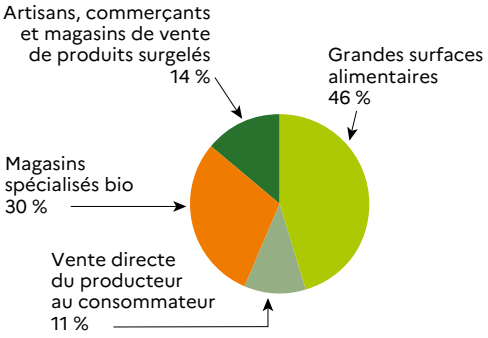

• **Selon les produits**[1]

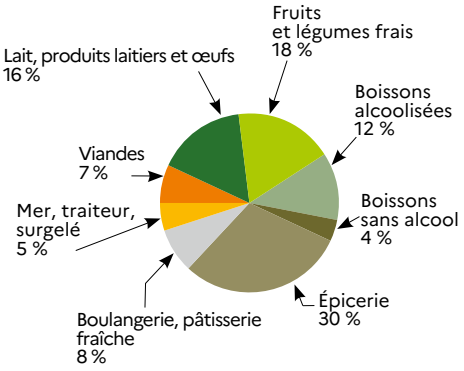

1. Hors restauration collective.
Source : Agence Bio

Fabrication de produits laitiers biologiques

• **2025P**

Type de produits laitiers	Établ. fabricants	Production	Part du bio
	nombre	*tonne*	*%*
Laits liquides conditionnés (1 000 litres)	34	271 512	10,5
Crème conditionnée	30	8 398	1,8
Yaourts et laits fermentés	46	76 214	5,5
Desserts lactés frais	19	12 390	2,1
Beurre	31	13 897	3,8
Ensemble des fromages	159	40 292	2,1
Fromages de vache[1]	122	32 461	2,0
frais	*38*	*17 084*	*2,5*
destinés à être affinés	*96*	*15 377*	*1,5*
Fromages de chèvre[1]	24	1 829	2,2
frais	*12*	*961*	*4,8*
destinés à être affinés	*18*	*868*	*1,2*
Fromages de brebis[1]	25	5 324	8,2
frais	*10*	*3 584*	*64,9*
destinés à être affinés	*19*	*1 740*	*2,9*
Total des établissements de fabrications	222	433 082	5,8

1. Hors fondus.
Note : certains établissements fabriquent plusieurs produits.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

• **Évolution de la part du bio en volume de 2015 à 2025P**

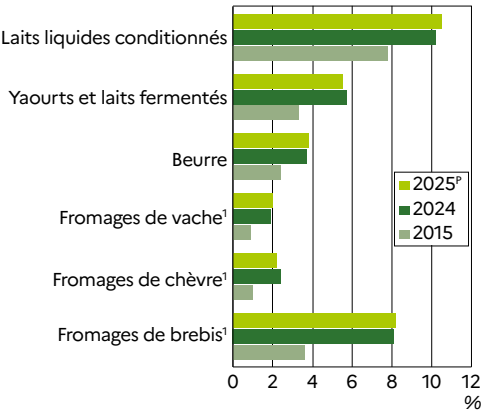

Commerce international

Depuis 2000, les échanges agricoles et agroalimentaires mondiaux croissent en valeur chaque année, à un rythme moyen de 7 % par an, à l'exception d'une rupture en 2015 (- 9 %) et en 2009 (- 10 %). Leur croissance ralentit cependant entre 2014 et 2024 (+ 4 % par an) par rapport au début du siècle (+ 9 % par an entre 2000 et 2014).

En 2024, les exportations agroalimentaires mondiales rebondissent (+ 5 %) après une croissance limitée en 2023 (+ 1 %). Cette hausse est notamment portée par la flambée des cours du cacao, du café et du thé, ainsi que par l'augmentation des échanges de fruits et légumes. La France, deuxième exportateur mondial au début des années 2000, est au sixième rang en 2024, juste derrière la Chine, et au troisième rang au sein de l'UE, derrière les Pays-Bas qui, outre leur production nationale, sont un important réexportateur, et l'Allemagne. Les États-Unis conservent le premier rang des exportateurs mondiaux de produits agroalimentaires.

Les importations mondiales de produits agroalimentaires ont été multipliées par 1,5 en dix ans et pratiquement par 5 entre 2000 et 2024. Les États-Unis redeviennent le premier importateur mondial devant la Chine, du fait d'une forte hausse de leurs importations (+ 8 % sur un an) et d'un recul des importations chinoises (- 9 %). L'Allemagne demeure le troisième importateur mondial, tandis que la France est au sixième rang.

Malgré un recul de son excédent de 9 milliards de dollars (Md$) sur un an, le Brésil reste le pays ayant l'excédent commercial agroalimentaire le plus élevé au monde (+ 120 Md$ en 2024). La France dégage le 28e excédent (+ 5 Md$). À l'inverse, les États-Unis (- 63 Md$) et la Chine (- 114 Md$) enregistrent les plus grands déficits mondiaux.

Exportations et importations agroalimentaires en valeur

Exportations

Principaux pays exportateurs	2000	2010	2023	2024p
	milliard de dollars courants			
États-Unis	53,9	112,4	167,7	170,0
Brésil	12,8	60,8	143,0	136,0
Chine[2]	13,6	44,2	83,0	86,8
Canada	17,7	37,2	72,8	70,0
Indonésie[3]	5,5	25,6	50,7	60,0
Mexique	8,1	17,7	49,6	50,3
Inde	5,4	18,2	47,5	48,3
UE à 28[1]	183,0	451,8	779,7	811,8
dont Pays-Bas	29,0	83,3	146,7	158,8
Allemagne	22,9	68,7	101,9	103,2
France	32,4	61,2	83,1	85,9
Espagne	15,6	37,3	71,7	74,4
Italie	14,7	35,0	66,8	72,2
UE à 27[1]	167,4	426,0	748,5	779,8
Monde	425,5	1 135,9	2 090,0	2 203,2

Importations

Principaux pays importateurs	2000	2010	2023	2024p
	milliard de dollars courants			
États-Unis	47,8	97,4	214,9	232,7
Chine[2]	9,0	59,6	220,8	200,5
Japon	48,6	64,1	72,8	70,7
Canada	12,0	28,0	47,1	49,5
Russie	8,3	34,0	43,4	43,9
Corée du Sud	7,7	19,2	40,7	39,7
Mexique	8,5	19,5	40,1	38,5
Émirats arabes unis	3,5	12,9	32,0	38,4
UE à 28[1]	191,1	458,1	755,0	788,0
dont Allemagne	33,0	79,3	120,9	124,6
Pays-Bas	18,0	49,9	93,9	100,0
Royaume-Uni	28,9	56,3	77,8	83,0
France	23,9	51,1	77,0	80,8
Italie	20,3	44,3	67,0	70,2
UE à 27[1]	162,2	401,8	677,2	705,0
Monde	453,3	1 149,0	2 126,8	2 214,1

1. Somme des échanges des pays de l'Union européenne (y compris commerce intra UE).
2. Non compris Hong Kong et Taïwan.
3. Avec le Timor oriental jusqu'en 2002, sans depuis.

Source : UNCTADSTAT - Nomenclature CTCI Rév. 4. Les nomenclatures d'UNCTADSTAT et d'Eurostat (nomenclature NC) n'étant pas identiques, le champ des produits délimitant le secteur agroalimentaire ne coïncide pas totalement entre les deux sources, introduisant un biais.

Importations et exportations agroalimentaires en valeur des plus gros importateurs et exportateurs

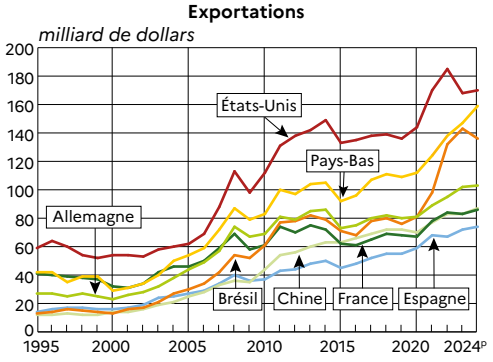

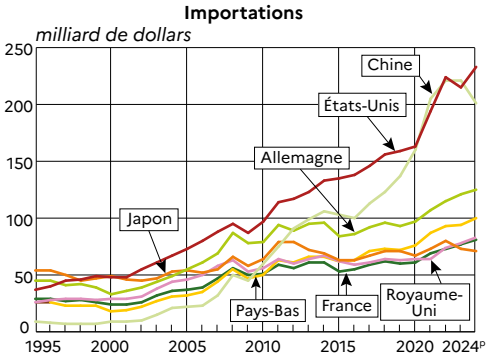

Source : UNCTADSTAT - Nomenclature CTCI Rév. 4. Les nomenclatures d'UNCTADSTAT et d'Eurostat (nomenclature NC) n'étant pas identiques, le champ des produits délimitant le secteur agroalimentaire ne coïncide pas totalement entre les deux sources, introduisant un biais

Échanges agroalimentaires de l'Union européenne

Alors que le déficit des échanges agroalimentaires de l'Union européenne (UE) avec le reste du monde se creusait tendanciellement depuis le début des années 1990, il se réduit à partir de 2009 à la faveur d'une demande mondiale dynamique, tirée par les marchés asiatiques. Déficitaire entre 1990 et 2018, hormis en 2013, le solde commercial de l'UE devient excédentaire à partir de 2019. En 2025, il s'établit à 25 milliards d'euros (Md€), de nouveau en baisse sur un an (- 37 %, après - 13 % en 2024), du fait d'une hausse des importations supérieure à celle des exportations.

Depuis 2009, les échanges agroalimentaires augmentent chaque année en valeur sauf en 2023. En 2025, les exportations (238 Md€) augmentent de 4 Md€ (+ 2 %) et les importations (214 Md€) de 18 Md€ (+ 9 %). Pour la deuxième année consécutive, l'augmentation des importations est portée par le cacao, le thé et le café, dont les importations croissent de 12 Md€ en un an à cause de la flambée de leurs cours. Les boissons, vins et alcools sont les premiers produits exportés par l'UE en 2025, mais leurs ventes reculent depuis le pic de 2022 (39 Md€). Les ventes d'huiles et graisses diminuent également (- 11 %) sous l'effet de la baisse des prix de l'huile d'olive, tandis que celles de céréales reculent (- 8 %) en raison de la baisse des volumes exportés. À l'inverse, les exportations de cacao et de ses préparations augmentent de 24 % (+ 3 Md€) par rapport à 2024.

Depuis le Brexit, le Royaume-Uni est devenu le premier partenaire de l'UE, nettement devant les États-Unis et la Chine.

Échanges agroalimentaires de l'UE

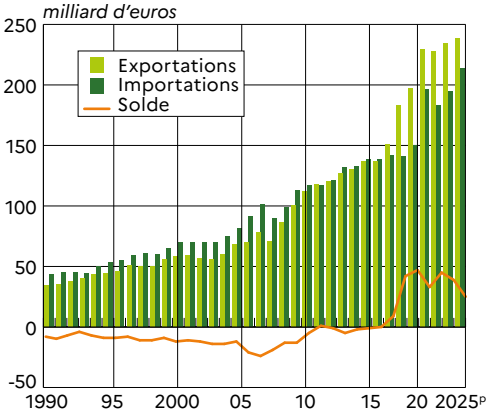

Note : système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : UE à contour évolutif.
Source : Eurostat

Principales exportations de l'UE

Nomenclature combinée*	2000	2010	2024	2025p
		million d'euros		
Total produits agroalimentaires	56 195	85 947	234 373	238 220
dont boissons, vins et alcools	12 010	18 448	37 434	35 580
préparations à base de céréales	3 242	5 655	22 588	23 341
lait, produits laitiers, œufs d'oiseaux et miel	5 086	7 486	19 279	20 306
préparations alimentaires diverses	3 183	5 490	17 986	18 839
viandes et abats	3 943	5 828	16 867	17 234
cacao et ses préparations	1 627	3 642	13 091	16 208
préparations à base de fruits et légumes	2 108	3 345	13 550	13 008
huiles et graisses	2 704	3 169	11 635	10 337
résidus alimentaires, aliments pour animaux	1 893	2 942	9 643	9 946
céréales	3 039	5 096	9 837	9 010
tabacs et succédanés de tabacs	2 716	4 155	7 779	8 321

Principales importations de l'UE

Nomenclature combinée*	2000	2010	2024	2025p
		million d'euros		
Total produits agroalimentaires	65 377	98 549	195 379	213 628
dont fruits	8 104	12 859	23 721	27 621
poissons et crustacés	9 488	14 013	24 416	25 908
cacao et ses préparations	1 887	5 326	15 593	21 881
café, thé et épices	5 395	7 944	15 781	21 049
huiles et graisses	2 362	6 991	15 781	16 512
graines et fruits oléagineux	5 513	7 398	14 691	14 395
résidus alimentaires, aliments pour animaux	5 427	8 533	13 192	11 859
boissons, vins et alcools	3 118	4 773	9 778	9 594
céréales	1 673	2 631	9 590	8 476
préparations à base de fruits et légumes	3 379	4 153	7 843	8 014
préparations de viandes et de poissons	2 801	4 651	5 282	5 731

*Système harmonisé. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : UE (contour évolutif, UE à 15 en 2000, à 27 en 2010, à 28 en 2019 et à nouveau à 27 sans le Royaume-Uni à partir de 2020).
Source : Eurostat

Principaux partenaires de l'UE

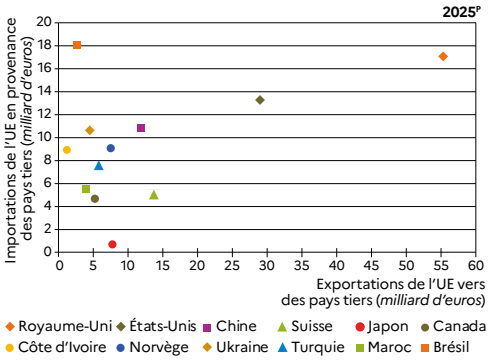

Champ : UE à 27.
Source : Eurostat

Échanges agroalimentaires de la France

balance commerciale de la France

Depuis les années 2000, le déficit global de la balance commerciale de la France – tous secteurs d'activité confondus – a été multiplié par sept, tandis que son excédent agricole et agroalimentaire s'est maintenu autour de 8 milliards d'euros (Md€) en moyenne. À partir de la fin des années 2000, ce dernier fluctue plus fortement. Tombé à 5 Md€ en 2009, il dépasse 11 Md€ entre 2011 et 2013, et se maintient autour de 9 Md€ en 2014 et 2015. Après un point bas à 6 Md€ en 2017, il augmente de façon continue entre 2018 et 2022, malgré une rupture en 2020 liée au contexte sanitaire, et s'établit à 10 Md€ en 2022. Depuis, il se contracte, notamment en 2023 (- 4 Md€ sur un an) et 2025 (- 5 Md€), où il devient presque nul (0,1 Md€) et atteint son plus bas niveau depuis plus de quarante-cinq ans. En 2025, il ne fait donc plus partie des rares excédents commerciaux français, parmi lesquels se distinguent les échanges de produits chimiques, parfums et cosmétiques (16,7 Md€) et les matériels de transport (9,6 Md€).

En 2025, le solde des produits agricoles bruts bascule en déficit, à - 0,4 Md€, après un recul de 0,9 Md€, pénalisé principalement par la forte hausse des prix des plantes à boissons et la baisse des prix des exportations céréalières.

L'excédent en produits transformés diminue plus fortement encore (- 4 Md€) pour atteindre 0,5 Md€, sous l'effet conjugué de la baisse des ventes de boissons et de l'envolée du prix des importations de produits issus du cacao.

Le déficit commercial agroalimentaire avec l'UE s'accroît de 1 Md€ en un an. Dans le même temps, l'excédent avec les pays tiers diminue de près de 4 Md€.

Soldes commerciaux par grands secteurs

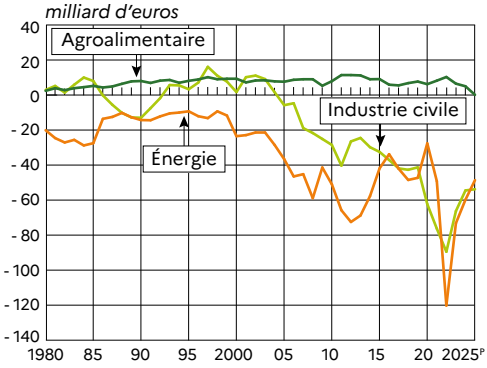

Solde CAF-FAB - Nomenclature agrégée NA 2008, niveau A38.
Champ : France, hors DROM avant 1997.
Source : Douanes

Balance commerciale agroalimentaire

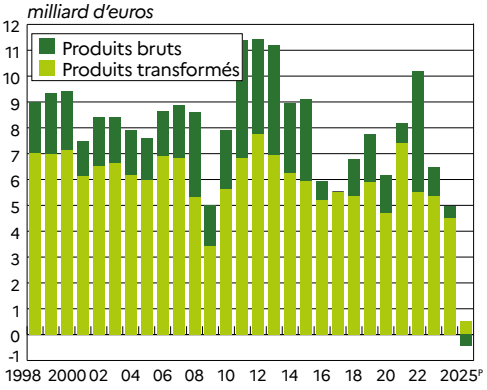

Solde CAF-FAB - Nomenclature agrégée NA 2008, niveau A38.
Champ : France.
Source : Douanes

Échanges agroalimentaires

Nomenclature CPF*		2010	2015	2024	2025p
		milliard d'euros			
Exportations	Prod. bruts	13,3	15,5	18,5	19,3
	Prod. transf.	36,4	44,7	63,8	64,8
	Total	49,7	60,2	82,3	84,1
	vers l'UE	*29,2*	*32,4*	*48,0*	*50,8*
	vers pays tiers	*20,5*	*27,7*	*34,4*	*33,2*
Importations	Prod. bruts	11,1	12,3	18,0	19,7
	Prod. transf.	30,7	38,8	59,3	64,3
	Total	41,8	51,1	77,3	83,9
	de l'UE	*27,2*	*32,6*	*50,4*	*54,2*
	des pays tiers	*14,6*	*18,5*	*26,9*	*29,7*
Solde**	Prod. bruts	2,3	3,2	0,5	-0,4
	Prod. transf.	5,6	5,9	4,5	0,5
	Total	7,9	9,1	5,0	0,1
	avec l'UE	*2,1*	*- 0,2*	*-2,4*	*-3,4*
	avec pays tiers	*5,8*	*9,3*	*7,4*	*3,5*

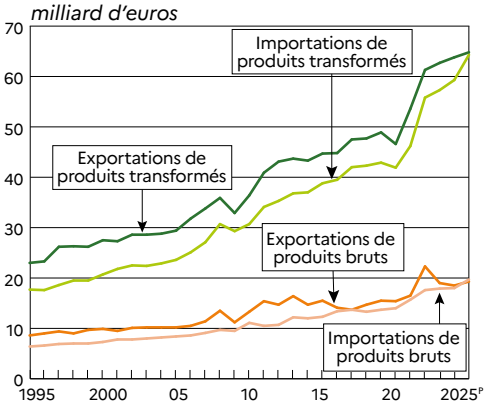

* Classification des produits française 2015 rév. 2. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
** Le solde est calculé CAF-FAB.
Champ : France, hors DROM avant 1997 ; UE à contour évolutif.
Source : Douanes

Échanges agroalimentaires de la France

échanges avec l'Union européenne et les pays tiers

L'excédent des échanges agroalimentaires de la France avec l'Union européenne à 27 a fortement diminué à partir de 2012, laissant place à un déficit depuis 2015. En 2025, ce déficit atteint - 4,4 milliards d'euros (Md€), contre - 3,6 Md€ l'année précédente, sous l'effet d'une croissance des importations (+ 4 Md€) plus rapide que celle des exportations (+ 3 Md€). En 2025, l'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas constituent les premiers pays de l'UE exportant vers la France, tandis que la Belgique reste le premier débouché pour les produits français au sein de l'Union devant l'Allemagne et l'Italie. Les boissons, les produits laitiers et les céréales sont les principales exportations françaises vers l'UE.

Depuis le milieu des années 2010, seuls les échanges avec les pays tiers contribuent à l'excédent du solde commercial français. Toutefois, ce dernier s'érode fortement depuis trois ans. Après une baisse de 19 % en 2023 et de 18 % en 2024, il recule de 55 % en 2025 et s'établit à 3,3 Md€ (contre 11 Md€ en 2022). Le Royaume-Uni demeure le premier marché hors UE pour les produits français, devant les États-Unis et la Suisse, ainsi que le premier fournisseur de la France, devant la Côte d'Ivoire et la Suisse. Les boissons, vins et alcools représentent 36 % des exportations françaises à destination des pays tiers.

Échanges de la France

• Avec l'Union européenne

Nomenclature combinée*	Exportations		Importations	
	2000	2025p	2000	2025p
	million d'euros			
Boissons, vins et alcools	3 465	6 337	1 004	3 815
Lait et produits laitiers	2 594	5 199	1 868	6 349
Céréales	2 930	4 422	266	675
Prép. à base de céréales	984	3 695	1 242	4 891
Viandes et abats	2 151	3 412	2 222	5 919
Cacao et ses préparations	701	3 251	870	4 040
Prép. alimentaires diverses	690	2 213	709	2 951
Prép. à base de fruits et légumes	669	1 840	1 280	4 095
Fruits	900	1 353	1 184	3 368
Autres	7 744	18 903	7 439	18 940
Total	22 829	50 625	18 084	55 042

• Avec les pays tiers

Nomenclature combinée*	Exportations		Importations	
	2000	2025p	2000	2025p
	million d'euros			
Boissons, vins et alcools	5 441	11 852	686	1 755
Lait et produits laitiers	1 398	3 286	289	731
Prép. à base de céréales	468	2 928	286	819
Céréales	1 325	2 258	166	414
Prép. alimentaires diverses	654	1 933	203	1 136
Cacao et ses préparations	234	1 190	418	3 717
Fruits	445	630	1 147	3 894
Café, thé et épices	71	275	638	2 825
Poissons et crustacés	220	238	1 849	3 996
Autres	4 253	8 324	4 280	10 363
Total	14 510	32 915	9 963	29 650

* Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits française, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : France y compris DROM à partir de 1997 ; UE à 27.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Solde de la balance commerciale agroalimentaire française avec l'UE et les pays tiers

• De 1995 à 2025p

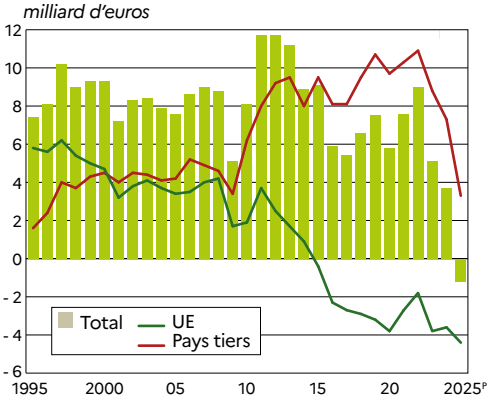

• Pour quelques produits représentatifs en 2025p

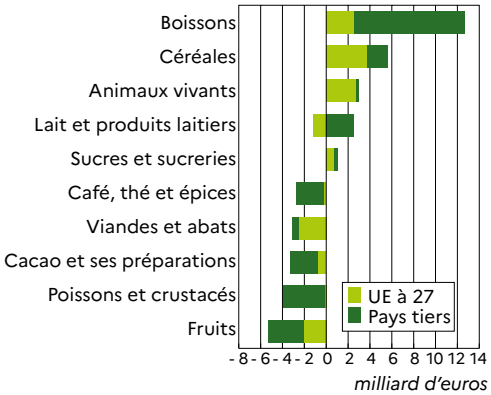

Champ : France y compris DROM à partir de 1997 ; UE à 27.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Échanges agroalimentaires de la France

exportations

Relativement stables en valeur de 2011 à 2020, autour de 60 milliards d'euros (Md€), les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires se rapprochent des 70 Md€ en 2021 et dépassent les 80 Md€ depuis 2022. En 2025, elles s'établissent à 83,5 Md€, en hausse de 1,8 Md€ par rapport à 2024, atteignant leur plus haut niveau historique.

Les boissons, vins et alcools demeurent les produits français les plus exportés, avec 18,2 Md€ de flux. Leurs exportations diminuent de 1,4 Md€ sur un an en 2025. Elles sont pénalisées par les tensions commerciales entre l'Union européenne et les États-Unis, ainsi qu'avec la Chine, avec l'instauration de droits de douane qui freinent la demande étrangère.

Les exportations de produits laitiers français ont progressé de façon continue entre 2000 et 2014 (excepté en 2009). En dépit d'une évolution plus irrégulière à partir de 2015, elles ont retrouvé une tendance haussière en 2021. Ces exportations atteignent 8,5 Md€ en 2025 et constituent le deuxième poste des produits agroalimentaires français exportés.

Les exportations de céréales sont le troisième principal poste d'exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires et s'établissent à 6,7 Md€ en 2025. Elles avaient atteint un pic de 11 Md€ en 2022 dans un contexte marqué par une forte demande internationale exacerbée par la guerre en Ukraine et, surtout, par la flambée de leurs prix, avant que ces derniers ne reculent nettement. En 2025, elles sont quasi stables en valeur sur un an, l'augmentation des volumes exportés étant compensée par le recul des prix.

Les ventes de cacao et de produits à base de cacao constituent le poste qui progresse le plus sur un an (+ 1 Md€) et atteignent 4,4 Md€, en lien avec l'envolée de leurs cours.

Principales exportations françaises

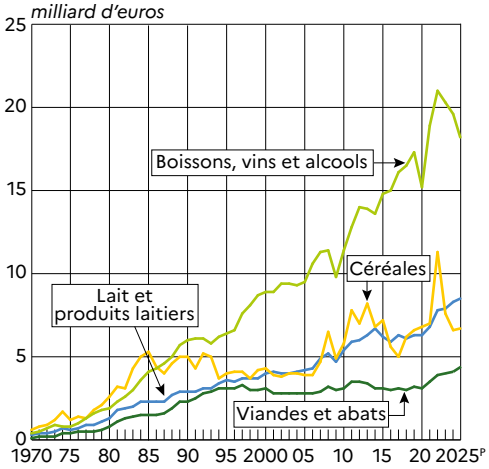

Nomenclature combinée*	2000	2010	2024	2025p
		million d'euros		
Total	37 339	49 196	81 788	83 540
dont boissons, vins et alcools	8 906	11 405	19 555	18 190
lait et produits laitiers	3 992	5 422	8 251	8 485
céréales	4 255	5 802	6 625	6 680
préparations à base de céréales	1 452	2 671	6 413	6 623
cacao et ses préparations	935	1 542	3 481	4 441
viandes et abats	3 142	3 130	4 083	4 359
prép. alimentaires diverses	1 344	2 150	3 903	4 146
résidus alimentaires et aliments pour animaux	1 219	2 079	3 949	4 071

* Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits française, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : France, hors DROM avant 1997.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Principaux clients de la France

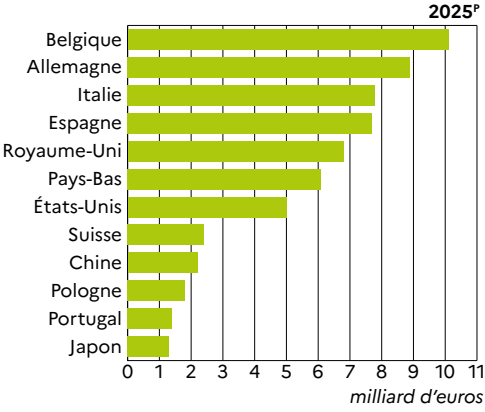

Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Solde de la balance commerciale des produits excédentaires

Nomenclature combinée*	2000	2010	2024	2025p
		million d'euros		
Boissons, vins et alcools	7 216	8 717	13 660	12 620
Céréales	3 822	5 107	5 566	5 591
Animaux vivants	1 160	1 504	2 243	3 001
Lait et produits laitiers	1 835	2 744	2 086	1 405
Sucres et sucreries	1 282	1 089	1 413	1 078
Prép. à base de céréales	- 77	345	1 082	913
Gommes, résines, autres sucs et extraits végétaux	65	148	345	325
Résidus et aliments pour animaux	- 340	- 81	- 40	310

* Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : France, hors DROM avant 1997.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Échanges agroalimentaires de la France

importations

En 2025, les importations à destination de la France atteignent 84,7 milliards d'euros (Md€). Elles augmentent de 6,6 Md€ (+ 8 %) sur un an, sous l'effet d'une hausse des volumes importés et, pour certains produits, d'une augmentation marquée des prix.

Le cacao et les préparations qui en sont dérivées (7,8 Md€) deviennent les premiers produits importés en France en valeur, en raison d'une très forte hausse de leurs prix. Leurs importations doublent par rapport à 2023 et progressent de près de 2,2 Md€ (+ 39 %) sur un an, représentant à elles seules un tiers de la hausse totale des importations en 2025. Les importations de viandes et abats (7,5 Md€, + 13 %) ainsi que de fruits (7,3 Md€, + 12 %) sont toutes deux en hausse de 0,8 Md€ sur un an. Les achats de lait et produits laitiers progressent également (+ 0,9 Md€), portés par les achats de beurre, dont les prix ont fortement augmenté en 2025, ainsi que par ceux de fromages. À l'inverse, les importations de boissons, vins et alcools reculent de 0,3 Md€ (- 5,5 %), pour s'établir à 5,6 Md€.

En 2025, la hausse en valeur des importations de cacao, de café et de thé s'explique par un choc conjoncturel sur leurs cours, mais ces produits, peu cultivés sur le territoire national, y compris dans les DROM, présentent également un déficit commercial structurel. Les poissons, les fruits ainsi que les préparations qui leur sont associées constituent aussi des postes structurellement déficitaires. Le déficit s'est, de plus, accentué au cours des dernières décennies.

Principales importations françaises

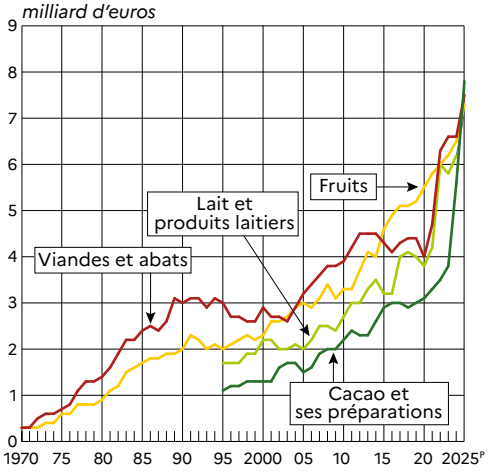

Nomenclature combinée*	2000	2010	2024	2025p
	million d'euros			
Total	28 047	41 073	78 127	84 692
dont cacao et ses préparations	1 288	2 217	5 580	7 757
viandes et abats	2 876	3 939	6 615	7 458
fruits	2 331	3 347	6 507	7 261
lait et produits laitiers	2 157	2 678	6 165	7 080
prép. à base de céréales	1 528	2 325	5 331	5 710
poissons et crustacés	2 593	3 578	5 552	5 590
boissons, vins et alcools	1 690	2 689	5 895	5 570
prép. à base de fruits et légumes	1 844	2 796	4 897	5 060

* Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la classification des produits françaises, introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : France, hors DROM avant 1997.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Principaux fournisseurs de la France

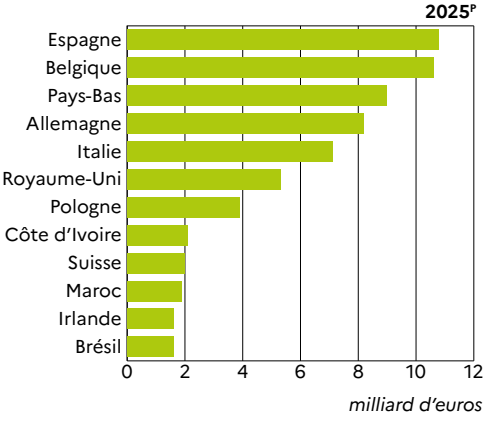

Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Solde de la balance commerciale des produits déficitaires

Nomenclature combinée*	2000	2010	2024	2025p
	million d'euros			
Fruits	- 986	- 1 875	- 4 684	- 5 278
Poissons et crustacés	- 1 703	- 2 597	- 3 891	- 3 893
Cacao et ses préparations	- 353	- 675	- 2 098	- 3 316
Viandes et abats	267	- 809	- 2 532	- 3 099
Café, thé et épices	- 704	- 1 178	- 2 227	- 2 803
Prép. à base de fruits et légumes	- 865	- 1 390	- 2 152	- 2 121
Prép. de viandes et de poissons	- 79	- 671	- 1 661	- 1 942
Légumes	- 306	- 576	- 918	- 1 296

* Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : France, hors DROM avant 1997.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Échanges agroalimentaires de la France

soldes commerciaux des produits bruts et produits transformés

La balance commerciale agroalimentaire, qui dégageait ces dernières années des excédents élevés, est à peine positive en 2025. Elle recule à la fois pour les produits transformés, dont le solde atteint + 0,5 milliard d'euros (Md€), contre + 4,5 Md€ en 2024, et pour les produits bruts, déficitaires, avec un solde de - 0,4 Md€, soit le second déficit français depuis 1979, après celui de 2017.

Le profil de la balance des produits transformés varie sensiblement selon les filières. Les boissons, les produits laitiers, les aliments pour animaux ainsi que les grains et amylacés continuent d'afficher des excédents commerciaux en 2025. À l'inverse, les plats préparés sont déficitaires depuis 2020, et le solde des viandes et produits à base de viande est déficitaire depuis 2005. Ces derniers affichent les principaux déficits français en produits transformés, après les préparations de fruits et légumes et de poissons. En 2025, le solde recule pour tous les postes de produits transformés, à l'exception des aliments pour animaux ainsi que des huiles et graisses. Pour les produits bruts, les céréales, les produits issus de l'élevage et les produits sylvicoles restent excédentaires, tandis que les produits piscicoles, les légumes et surtout les fruits et plantes à boissons sont déficitaires. Le déficit des légumes ainsi que celui des fruits et plantes à boissons se creuse sur un an.

L'excédent en produits transformés avec l'Union européenne (UE) à 27 recule depuis 2004 et laisse place à un déficit depuis 2009. En 2025, celui-ci se creuse de 1,8 Md€, tandis que l'excédent avec les pays tiers recule de 2,2 Md€, sous l'effet de la hausse des prix des produits issus du cacao et du recul à l'export des vins et spiritueux français. Pour les produits bruts, l'excédent avec l'UE croît de 0,8 Md€, tiré par les ventes de céréales et de bovins, mais le déficit avec les pays tiers se creuse de 1,7 Md€ avec la hausse des importations de plantes à boissons (cacao, café).

Solde commercial par produit

• Produits transformés

Nomenclature CPF[1]	2000	2010	2024	2025[p]
	million d'euros			
Boissons	7 337	8 606	14 765	13 531
Produits laitiers	1 947	2 889	2 605	2 031
Aliments pour animaux	654	1 032	1 594	1 724
Grains ; amylacés	677	917	1 095	862
Boulangerie-pâtis. et pâtes	- 262	- 341	- 591	- 717
Prod. à base de tabac	- 1 112	- 1 172	- 940	- 943
Autres prod. alimentaires	1 285	828	- 720	- 1 935
Huiles et graisses	- 1 496	- 2 094	- 2 854	- 2 342
Viande et prép. viande	780	- 558	- 3 032	- 3 812
Poisson, crust., etc.	- 1 574	- 2 496	- 3 548	- 3 863
Fruits et légumes	- 1 097	- 1 971	- 3 843	- 4 047
Total produits transformés	7 139	5 640	4 531	487

• Produits bruts

Nomenclature CPF[1]	2000	2010	2024	2025[p]
	million d'euros			
Céréales, oléoprotéagineux, légumes et autres cultures non permanentes	3 094	4 854	5 573	4 944
Produits de l'élevage (animaux vivants, œufs, miel…)	983	1 508	2 102	2 802
Produits sylvicoles	96	140	308	328
Pêche et aquaculture	- 543	- 832	- 1 412	- 1 187
Fruits, plantes à boissons et autres cultures permanentes, plants	- 1 475	- 3 407	- 6 086	- 7 247
Total produits agricoles	2 156	2 263	485	- 359

1. Classification des produits française rév. 2.1. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Source : Douanes

Solde commercial par zones d'échange

• Produits transformés[1]

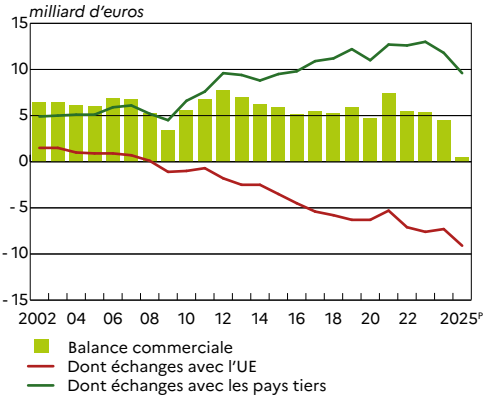

• Produits bruts[1]

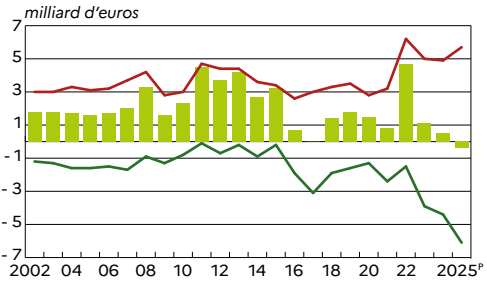

1. Classification des produits française rév. 2.1. Le champ qui délimite les produits agroalimentaires est différent de celui défini par la nomenclature douanière combinée (NC), introduisant des différences dans les résultats. Voir glossaire « classification des produits », « classification douanière de produits ».
Champ : France ; UE à 27. Source : Douanes

Céréales

commerce mondial

Le maïs, le blé et le riz sont les trois principales céréales cultivées dans le monde et représentent près de 90 % de la production mondiale. En 2025, selon la FAO, les principaux producteurs de céréales sont la Chine (20 % de la production mondiale), les États-Unis (17 %), l'Inde (11 %) et l'Union européenne (10 %). La Russie et l'Ukraine, principaux producteurs du bloc mer Noire, totalisent 6 % de la production mondiale. Par ailleurs, la Chine et l'Inde concentrent à eux deux 53 % de la production mondiale de riz.

En 2025, la production des grands exportateurs progresse, soutenue par une récolte record de maïs aux États-Unis. La récolte de céréales états-unienne est estimée à 509 Mt (+ 13 %). Après une forte baisse en 2024 liée à des conditions météorologiques défavorables, la production de l'Union européenne rebondit à 295 Mt (+ 14 %). La Russie et l'Ukraine augmentent leur production, respectivement de 11 % à 134 Mt et 9 % à 61 Mt. L'offre du Brésil poursuit également sa croissance (+ 21 %, à 166 Mt), portée le maïs.

Les échanges mondiaux de céréales progressent de 5 % pour atteindre 509 Mt. Cette hausse est principalement liée à la reprise des importations de la Chine (+ 14 % à 39 Mt) et à l'augmentation de 29 % des achats de l'Égypte. L'Union européenne devient le troisième importateur mondial avec 29 Mt (-18 %), derrière la Chine et le Mexique (33 Mt). Le blé demeure la céréale la plus échangée (41 %), devant le maïs (38 %), tandis que le riz ne représente que 12 % des échanges mondiaux.

Selon la FAO, les États-Unis restent le premier exportateur mondial de céréales en 2025 (22 % des volumes échangés), devant l'Argentine et la Russie (10 % chacune), le Brésil (9 %), puis l'Union européenne, l'Australie et le Canada (7 % chacun).

Commerce international de céréales

	2000-01	2010-11	2024-25	2025-26p
	million de tonnes			
Commerce mondial[1]	235	282	484	509
Principaux pays importateurs				
Chine	9	12	34	39
Mexique	15	15	33	33
UE à 27	...	14	36	29
Égypte	11	16	22	29
Japon	27	25	23	23
Vietnam		4	21	23
Rép. de Corée	12	14	17	17
Principaux pays exportateurs				
États-Unis	85	90	99	110
Argentine	24	27	48	53
Russie		4	52	52
Brésil		10	46	46
Ukraine		4	49	40
UE à 27[2]	...	29	32	37
Australie	22	23	38	36
Canada	21	20	29	34

Campagne : 1er juillet - 30 juin.
1. Ensemble des exportations (ou des importations) mondiales.
2. Commerce avec les pays tiers.
Source : FAO - Perspectives de l'alimentation (juin 2026)

Production mondiale de céréales[1]

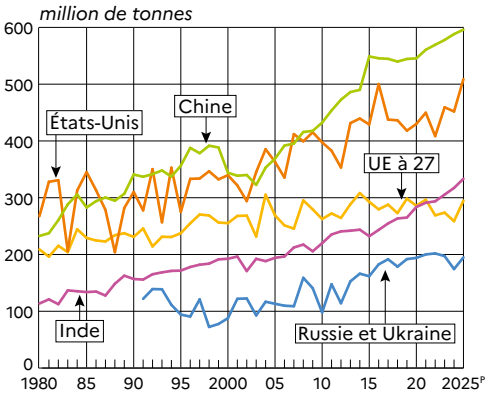

	1990	2000	2024	2025p
Céréales[1]	*million de tonnes*			
Monde	1 779	1 859	2 863	3 043
dont Chine	341	344	588	596
États-Unis	310	340	452	509
Inde	157	192	323	333
UE à 27	231	255	259	295
France	55	66	54	63
Allemagne	38	45	39	46
Pologne	28	22	35	38
Brésil			137	166
Russie		64	121	134
Argentine			85	90
Canada	57	51	64	70
Ukraine	...	24	56	61
Australie			52	58
Riz paddy (riz non usiné)	*million de tonnes*			
Monde	346	399	550	562
dont Chine	128	127	143	144
Inde	74	85	149	152

1. Y compris riz paddy (en tonnes équivalent riz blanchi).
Sources : FAO, Eurostat, Agreste (juin 2026)

Importance des différentes céréales

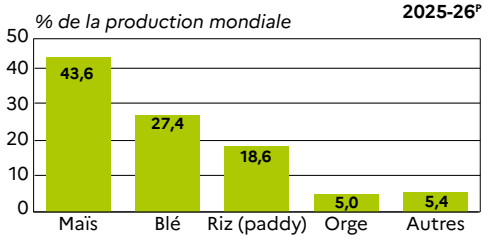

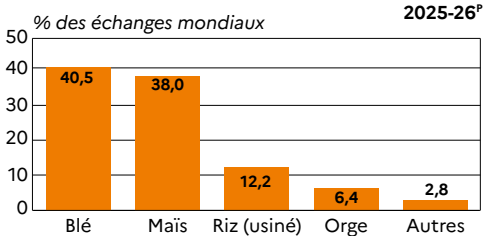

Source : FAO - Perspectives de l'alimentation (juin 2025)

Céréales

Production mondiale et prix

Le maïs est la première céréale cultivée dans le monde. En 2025, la production mondiale progresse de 9 %, à 1 324 millions de tonnes (Mt). Les États-Unis, avec une production record (432 Mt, + 13 % sur un an), la Chine (301 Mt, + 2 %) et le Brésil (141 Mt, + 22 %) en sont les trois premiers producteurs. La production de l'Argentine progresse (52 Mt, + 1 %). La récolte de l'Union européenne (UE) augmente (61 Mt, + 2 %), les principaux producteurs étant la France (13,9 Mt, - 6 %), la Roumanie (7,7 Mt, + 30 %) et l'Italie (5,5 Mt, + 11 %).

En 2025, la production mondiale de blé (dur et tendre) progresse de 1 %, à 811 Mt. L'Union européenne enregistre la plus forte progression (+ 21 % après - 10 % en 2024). La récolte de la Chine, deuxième producteur mondial, est majoritairement destinée au marché intérieur. La production de l'Inde, troisième producteur mondial, progresse de 4 % sur un an. La Russie demeure le premier exportateur mondial de blé avec 45 Mt prévues à l'exportation (+ 4 % sur un an), suivie de l'Union européenne (28 Mt, + 7 %). Au Canada, la production de blé dur augmente (+ 12 %), mais les exportations reculent à 6 Mt (- 5 %). Après être devenue le deuxième exportateur mondial de blé dur en 2023-2024, la Turquie devrait voir ses exportations diminuer de 26 % en 2025-2026 (à 2,7 Mt), en raison d'une récolte plus faible.

En 2025-2026, après un rebond en mars 2026 lié au conflit au Moyen-Orient, les cours mondiaux du blé tendre ont de nouveau reculé pour la plupart des grandes origines exportatrices. La baisse est particulièrement marquée en Argentine (- 8 % par rapport à 2024-2025), portée par des récoltes abondantes, tandis que le blé américain « Soft Red Winter » progresse en raison de perspectives de récolte historiquement faibles pour 2026-2027.

Production mondiale de maïs

	2000*	2010*	2024	2025p
	million de tonnes			
Monde	592,0	849,4	1 218,4	1 324,2
ACEUM**	280,0	336,7	420,7	470,2
dont États-Unis	252,0	315,6	377,6	432,3
Mexique	18,0	21,1	27,7	23,0
Canada			15,3	14,9
Chine	106,0	190,8	294,9	301,5
Brésil	42,0	57,4	115,5	141,0
UE à 27	52,6	57,8	59,5	60,9
dont France	16,0	13,8	14,8	13,9
Roumanie	4,9	9,1	6,0	7,7
Italie	10,1	8,2	4,9	5,5
Hongrie	5,0	7,0	5,3	3,9
Argentine	15,0	23,8	51,4	52,0
Inde	12,3	21,7	42,3	46,1
Ukraine	3,1	11,9	26,9	30,7

* Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.
** ex-Alena.
Sources : FAO (juin 2026), Agreste

Production mondiale de blé (tous blés)

	2000*	2010*	2024	2025p
	million de tonnes			
Monde	582,0	655,3	799,0	810,9
Chine	100,0	116,1	140,1	140,1
UE à 27	106,5	137,5	119,6	144,3
dont France	35,7	38,1	26,9	34,7
Allemagne	24,0	24,0	18,2	22,9
Inde	76,0	80,8	113,3	117,9
ACEUM**	88,0	85,8	92,1	95,7
dont États-Unis	61,0	58,9	53,6	54,0
Canada	27,0	23,3	35,9	40,0
Mexique			2,6	1,7
Russie	34,0	41,5	82,6	91,1
Australie	22,8	27,4	34,1	36,0
Ukraine	10,0	16,8	22,4	23,3

* Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.
** ex-Alena.
Sources : FAO (juin 2026), Agreste

Prix du blé sur le marché mondial

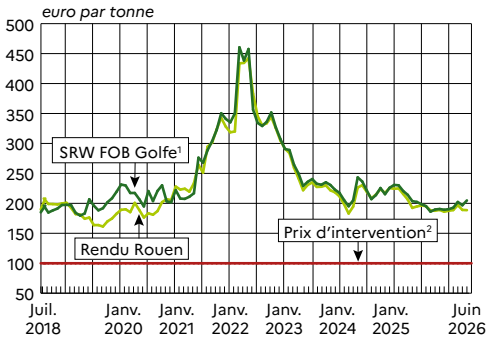

Campagne : 1er juillet - 30 juin.
1. SRW : Soft red winter.
2. Prix de référence, base juillet.
Sources : Conseil international des céréales (juin 2026), FranceAgriMer

Bilan mondial du blé

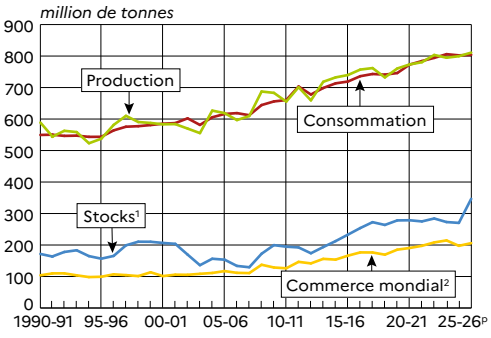

Campagne : 1er juillet - 30 juin.
1. Stocks fin de campagne.
2. Ensemble des exportations mondiales.
Sources : FAO (juin 2026), Agreste

Céréales

France

En 2025, les céréales couvrent 8,8 millions d'hectares (Mha) en France, soit près d'un tiers de la superficie agricole utilisée. La sole de céréales à paille (essentiellement blé tendre et orges) progresse de 5 % sur un an, surtout au détriment des oléagineux et du maïs fourrage (- 6 % de surfaces chacun).

Le blé tendre, principale céréale cultivée en France avec 4,5 Mha en 2025, est surtout localisé dans la moitié nord du pays, un large territoire centré sur les plaines du grand Bassin parisien. L'orge (1,8 Mha) est principalement semée en Centre-Val de Loire et dans le quart Nord-Est du pays. La sole de maïs grain, qui se concentre dans le Grand Ouest, se maintient à un niveau élevé au regard des dix dernières années (1,6 Mha, y. c. semences). Elle avait bénéficié en 2024 de reports de semis (des cultures d'hiver perturbés par la météo) vers les cultures d'été.

La production de céréales atteint 63,5 millions de tonnes (Mt) en 2025, un niveau légèrement supérieur à la moyenne 2020-2024. Elle rebondit de 17 % sur un an, après une campagne 2024 très affectée par des conditions météorologiques défavorables, profitant surtout du net rebond des rendements des céréales à paille, à l'image du blé tendre (+ 22 %, à 74,2 q/ha), mais atténué par un recul de celui du maïs grain (- 7 %).

En 2023, les exploitations qui cultivent 50 hectares de céréales ou plus, soit 32 % des producteurs, concentrent près des trois-quarts des surfaces céréalières du pays. En outre, 44 % des producteurs de céréales (pour 62 % des surfaces) sont des exploitations spécialisées dans les grandes cultures.

En 2025, la France reste le premier producteur de céréales de l'Union européenne (UE), avec 22 % de la production, devant l'Allemagne (16 %), la Pologne (13 %), la Roumanie (9 %) et l'Espagne (8 %). Elle est en tête pour les trois principales cultures, produisant 24 % du blé tendre de l'UE, 23 % du maïs grain (y. c. semences) et 21 % des orges.

Structure des exploitations cultivant des céréales en 2023

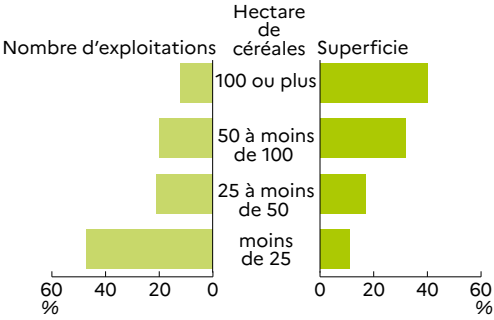

Champ : France hors DROM (toutes exploitations).
Lecture : en 2023, 47 % des exploitations françaises ayant cultivé des céréales en ont cultivé moins de 25 ha ; elles représentent 11 % de la superficie céréalière totale.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Rendement du blé tendre

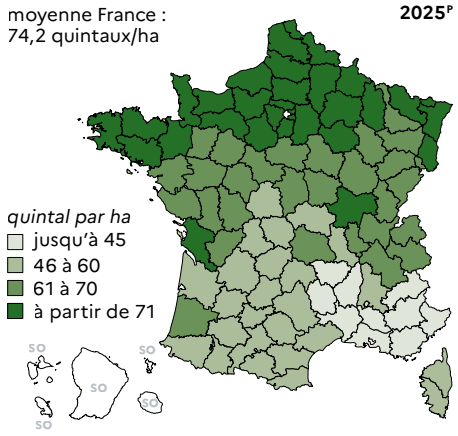

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Les trois premières productions européennes de céréales 2025p

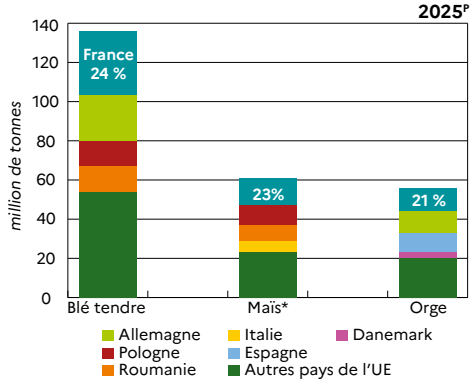

* Grain y compris semences.
Sources : Eurostat (au 16 juillet 2026), Agreste - Statistique agricole annuelle (production française rapportée au taux d'humidité standard de 14 %)

Surfaces de blé tendre et maïs grain
(y compris semences)

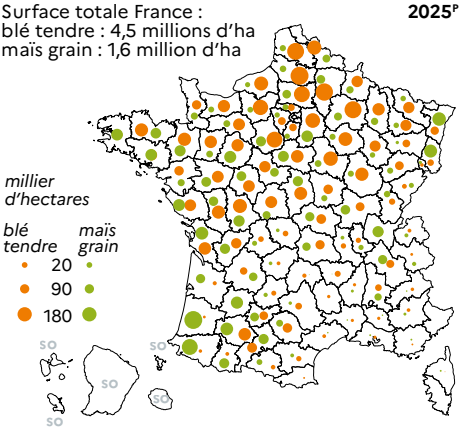

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Céréales

blé tendre

En 2025, la production française de blé tendre s'élève à 33,3 millions de tonnes (Mt), en hausse de 30 % sur un an, principalement sous l'effet d'un rebond du rendement (+ 22 %). À 74,2 q/ha en moyenne, il retrouve un niveau légèrement supérieur à celui de 2023, après une campagne 2024 perturbée par les épisodes pluvieux qui avaient fortement affecté les cultures d'hiver. Les surfaces cultivées progressent de 7 % sur un an, à 4,5 millions d'hectares, après la baisse de 2024 (- 11 %).

Dans l'Union Européenne (UE), la récolte de blé tendre en 2025 rebondit également (+ 22 % sur un an, à 136 Mt) mais de façon plus mesurée qu'en France, les autres États membres ayant été moins pénalisés en 2024 par les mauvaises conditions de culture. La France conserve le premier rang européen, avec 24 % de la production de blé tendre de l'UE (29 % en moyenne dans les années 2010), devant l'Allemagne (17 %) et la Pologne (10 %).

Pour la campagne de commercialisation 2025-2026, les ressources en blé tendre disponibles en France rebondissent de 24 % sur un an, à 36,0 Mt, sous l'effet de la reprise de la production nationale. Ce rebond favorise principalement les exportations à destination des pays tiers, qui doublent par rapport à la campagne précédente, après avoir été pratiquement divisées par trois du fait de la faiblesse des disponibilités. La demande intérieure, plus stable, progresse de 7 %, malgré un léger recul des utilisations pour l'alimentation humaine.

Production française de blé tendre

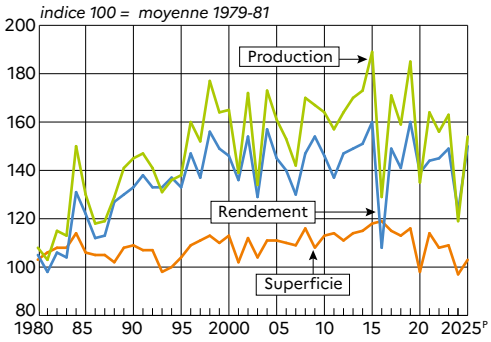

	2010	2020	2024	2025p
		millier d'hectares		
Superficie	4 898	4 267	4 215	4 491
		quintal/ha		
Rendement	72,4	68,4	60,9	74,2
		million de tonnes		
Production	35,5	29,2	25,7	33,3

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne de blé tendre

	2010	2020	2024	2025p
		million de tonnes		
Total UE à 27*	112,4	118,9	111,6	136,3
dont France	35,1	28,9	25,4	33,0
Allemagne	23,7	22,0	18,2	22,8
Pologne	9,2	12,5	12,2	13,3
Roumanie	5,8	6,4	9,3	13,0
Espagne	5,1	7,3	6,4	8,1
Bulgarie	4,1	4,8	7,0	7,4

* Calcul SSP incluant les données françaises de la statistique agricole annuelle (SAA).
Productions exprimées au taux d'humidité standard de l'UE (14 %).
Sources : Eurostat (au 17 juillet 2026), Agreste - SAA

Bilan français du blé tendre

	2010-11	2020-21	2024-25p	2025-26p
		millier de tonnes		
Stock initial[1]	3 434	3 053	3 191	2 480
Production	35 484	29 210	25 674	33 346
Collecte	*33 030*	*27 306*	*23 699*	*30 888*
Auto-consommation[2]	*2 454*	*1 904*	*2 375*	*2 458*
Importations	742	208	171	160
Ressources	39 660	32 471	29 036	35 986
Stock final[1]	2 980	2 321	2 480	3 379
Utilisations intérieures	16 205	16 253	15 821	16 878
dont alimentation animale[2]	6 466	6 208	6 685	6 908
alimentation humaine et usages industriels	9 836	8 698	8 513	8 330
Exportations[3]	20 474	13 897	10 735	15 729
dont UE à 27	6 877	6 324	7 020	8 107

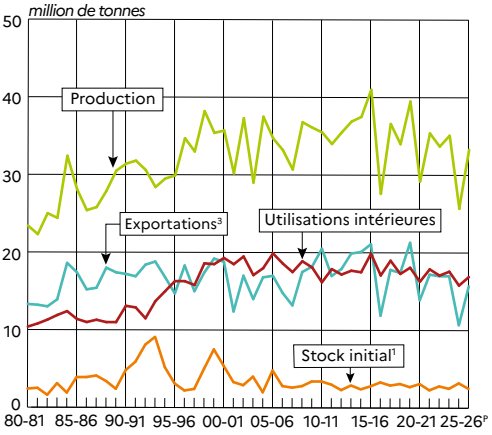

Campagne de commercialisation : 1er juillet - 30 juin.
1. Stock collecteurs et industriels. 2. Y compris utilisation des stocks à la ferme. 3. Y compris farine en équivalent-grain.
Champ : France hors DROM.
Sources : Agreste - SAA (production), FranceAgriMer (bilans prévisionnels arrêtés au 16 juillet 2026)

Céréales

maïs

En 2025, la production française de maïs grain (y. c. semences) s'établit à 13,9 millions de tonnes (Mt), en baisse de 6 % sur un an, sous l'effet d'un recul du rendement de près de 7 q/ha en moyenne par rapport à 2024, à 86,3 q/ha. Les épisodes caniculaires de l'été 2025 ont particulièrement affecté les parcelles non irriguées du grand Sud-Ouest, des Pays de la Loire jusqu'en Occitanie, dont la baisse de rendement sur un an atteint 24 q/ha en moyenne. Ils ont aussi touché, dans une moindre mesure, la production de semences qui diminue de 3 % sur un an. Les surfaces cultivées consacrées au maïs se maintiennent à 1,6 million d'hectares (Mha), niveau supérieur à la moyenne des cinq campagnes précédentes (1,5 Mha).

Dans l'Union Européenne (UE), la production de maïs grain (y. c. semences) progresse de 2 % sur un an, à 60,1 Mt, grâce notamment au rebond de la récolte roumaine (+ 30 %) et au pic de production polonais (+ 12 %), qui compensent les baisses hongroise (- 27 %) et française. Elle reste cependant en deçà de la moyenne des cinq années précédentes (62,7 Mt). La France conserve en 2025 son rang de premier producteur de l'UE avec 23 % de la production, devant la Pologne (17 %) et la Roumanie (13 %).

Pour la campagne de commercialisation 2025-2026, les ressources en grains de maïs disponibles en France sont de 16,5 Mt (- 5 % sur un an) du fait d'une récolte nationale en recul et d'une diminution des importations. La demande intérieure pour l'alimentation humaine baisse légèrement (- 0,1 Mt). Celle destinée à l'alimentation animale se réduit nettement, avec moins d'incorporations dans les aliments composés (- 0,2 Mt), et surtout une auto-consommation en forte baisse (- 0,8 Mt stockés à la ferme pour l'alimentation du bétail). Par rapport à la campagne précédente, la récolte 2025 est davantage tournée vers l'exportation dont les volumes (6,0 Mt) progressent de 7 % sur un an et sont les plus élevés depuis 2016-2017.

Production française de maïs grain (y. c. semences)

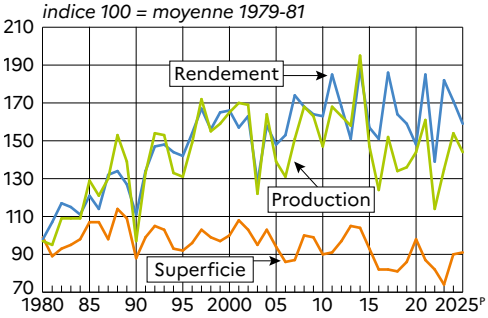

	2010	2020	2024	2025p
		millier d'hectares		
Superficie	1 614	1 730	1 595	1 613
		quintal/ha		
Rendement	88,3	80,3	93,1	86,3
		million de tonnes		
Production	14,2	13,9	14,9	13,9

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne de maïs grain

	2010	2020	2024	2025p
		million de tonnes		
Total UE à 27*	59,5	67,3	58,9	60,1
dont France	14,1	13,7	14,7	13,8
Pologne	2,0	6,7	9,2	10,3
Roumanie	9,0	10,1	6,0	7,8
Italie	8,5	6,8	4,9	5,5
Allemagne	4,2	4,0	5,0	4,9
Espagne	3,3	4,2	3,5	4,0
Hongrie	6,9	8,4	5,3	3,8

* Calcul SSP incluant les données françaises de la statistique agricole annuelle (SAA).
Productions exprimées au taux d'humidité standard de l'UE (14 %).
Sources : Eurostat (au 17 juillet 2026), Agreste - SAA

Bilan français du maïs

	2010-11	2020-21	2024-25p	2025-26p
		millier de tonnes		
Stock initial[1]	2 365	2 062	1 999	2 192
Production[2]	14 247	13 889	14 852	13 912
Collecte	*12 397*	*10 837*	*12 130*	*11 992*
Auto-consommation	*1 850*	*3 052*	*2 722*	*1 920*
Importations	453	430	501	420
Ressources	17 065	16 381	17 352	16 524
Stock final[1]	2 282	1 751	2 192	2 389
Utilisations intérieures	8 907	9 924	9 612	8 181
dont alimentation animale	5 318	6 280	5 704	4 700
alimentation humaine et usages industriels	2 800	2 403	2 337	2 200
Exportations[3]	5 876	4 706	5 548	5 954
dont UE à 27[4]	5 327	4 253	4 770	5 207

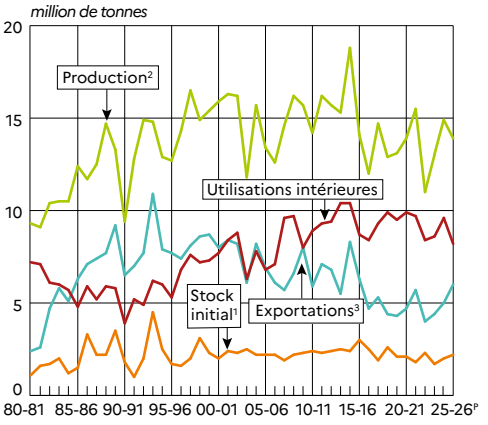

Campagne de commercialisation : 1er juillet - 30 juin. 1. Stock collecteurs et industriels. 2. Y compris maïs grain humide et semences. 3. Y compris farine et semoule, en équivalent-grain. 4. Uniquement grain.
Champ : France hors DROM.
Sources : Agreste - SAA (production), FranceAgriMer (bilans prévisionnels arrêtés au 16 juillet 2026)

Céréales

orge

En 2025, la production française d'orge s'établit à 11,9 millions de tonnes (Mt), en hausse de 21 % par rapport à la récolte 2024 qui a été la plus faible depuis 2012. Cette hausse provient uniquement du net rebond du rendement, à 66,2 q/ha en moyenne (+ 22 % sur un an), la sole étant quasi-stable à 1,8 million d'hectares (Mha). L'orge d'hiver profite de bien meilleures conditions que lors de la campagne précédente où elle avait été particulièrement affectée par les épisodes pluvieux. Son rendement atteint 70,0 q/ha et celui de l'orge de printemps 58,6 q/ha, des niveaux supérieurs de 10 % à leur moyenne de la période 2020-2024. Les deux principales régions productrices en 2025 restent le Grand Est (24 % de la récolte) et le Centre-Val de Loire (17 %).

Dans l'Union Européenne (UE), la production d'orge poursuit sa hausse en 2025 à 56,2 Mt (+ 15 % sur un an), atteignant son plus haut niveau depuis au moins seize ans. Elle bénéficie du rebond des récoltes française et allemande, ainsi que de rendements proches des records en Espagne et au Danemark. La France retrouve le premier rang au sein de l'UE (21 % de la production d'orge) devant l'Allemagne (20 %), l'Espagne (17 %) et le Danemark (6 %).

Pour la campagne de commercialisation 2025-2026, les ressources françaises en orge progressent de 18 % sur un an, à 13,1 Mt, portées par le rebond de la production nationale. Cette hausse bénéficie surtout aux exportations vers les pays tiers, qui augmentent de 1,5 Mt (quasiment + 50 %), après un très fort recul lors de la campagne précédente (- 31 %). À l'inverse, les exportations à destination de l'UE reculent de 9 % et redeviennent minoritaires. Sur le marché intérieur, l'orge est principalement destinée à l'alimentation du bétail, avec 2,9 Mt, volume en très légère hausse sur un an. La production de malt, y compris pour l'exportation, mobilise près de 1,7 Mt, un volume stable d'une campagne à l'autre.

Production française d'orge

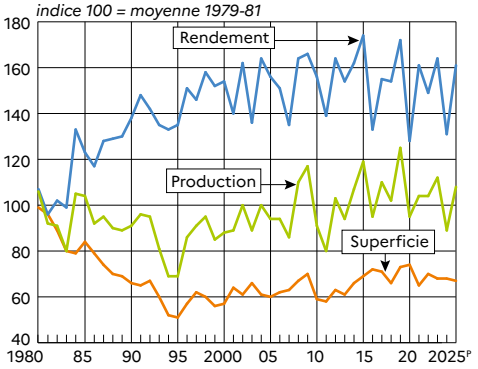

	2010	2020	2024	2025p
		millier d'hectares		
Superficie	1 575	1 974	1 809	1 791
		quintal/ha		
Rendement	63,8	52,7	54,1	66,2
		million de tonnes		
Production	10,0	10,4	9,8	11,9

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne d'orge

	2010	2020	2024	2025p
		million de tonnes		
Total UE à 27*	47,8	54,7	49,0	56,2
dont Allemagne	9,9	10,3	9,7	11,7
France	10,3	10,8	10,6	11,3
Espagne	8,3	11,5	7,4	9,6
Danemark	2,9	4,2	3,1	3,5

* Calcul SSP incluant les données françaises de la statistique agricole annuelle (SAA).
Productions exprimées au taux d'humidité standard de l'UE (14 %).
Source : Eurostat (au 17 juillet 2026), Agreste - SAA

Bilan français de l'orge

	2010-11	2020-21	2024-25p	2025-26p
		millier de tonnes		
Stock initial[1]	2 250	1 387	1 280	1 160
Production	10 046	10 398	9 783	11 856
Collecte	*8 357*	*8 698*	*8 183*	*10 056*
Auto-consommation[2]	*1 689*	*1 700*	*1 600*	*1 800*
Importations	128	88	31	40
Ressources	12 425	11 872	11 094	13 056
Stock final[1]	1 378	786	1 160	1 385
Utilisations intérieures	3 863	3 973	3 381	3 914
dont alimentation animale[2]	3 689	3 137	2 800	2 880
alimentation humaine et usages industriels	150	236	290	340
Exportations[3]	7 184	7 113	6 553	7 757
dont UE à 27	5 247	3 216	3 442	3 116

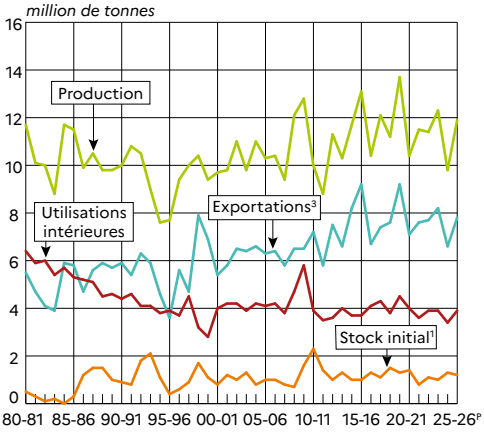

Campagne de commercialisation : 1er juillet - 30 juin.
1. Stock collecteurs et industriels. 2. Y compris utilisation des stocks à la ferme. 3. Y compris malt, en équivalent-grain.
Champ : France hors DROM.
Sources : Agreste - SAA (production), FranceAgriMer (bilans prévisionnels arrêtés au 16 juillet 2026)

Meunerie, amidonnerie
blé tendre

En 2025, le marché de la meunerie et de l'amidonnerie s'inscrit dans une tendance baissière par rapport au milieu des années 2000. Après une hausse en 2024, le volume de blé tendre transformé recule de 2,5 % par rapport à 2024, à 7,2 millions de tonnes (Mt), sous l'effet d'un repli en meunerie (- 3,6 %), tandis que l'amidonnerie reste stable. La production de farine de blé tendre diminue également de 3,0 %, à 3,9 Mt. Sur le marché intérieur, les livraisons baissent de 3,6 %, à 3,6 Mt. Les volumes destinés à la boulangerie, principal débouché de la farine, sont en retrait (- 2,5 %), aussi bien en boulangerie artisanale (- 2,3 %) qu'industrielle (- 2,2 %). Les livraisons aux industries alimentaires reculent de 4,2 %, et les exportations diminuent de 2,2 %. Après leur forte hausse en 2024 (+ 11,1 %), les ventes de farine en sachet fléchissent de 2,9 %. Les importations de farine quant à elles augmentent (+ 4,4 % sur un an) et représentent 11 % du volume des utilisations intérieures. L'Allemagne est le principal fournisseur de la France avec des expéditions en hausse (+ 6,9 % sur un an).

L'Union européenne demeure le principal débouché de la farine française malgré un recul des exportations (- 4,6 %). Les expéditions vers les pays tiers progressent de 4,8 % sur un an (après + 15,2 % en 2024). Les envois vers l'Afrique diminuent fortement (- 12,6 %), notamment vers l'Afrique australe (- 25,3 %), en raison de la baisse des achats des Comores (- 26,1 %). L'Angola, autrefois principal importateur de la zone, est désormais quasi autosuffisant et n'achète plus de farine française. À l'inverse, les ventes vers l'Afrique subsaharienne augmentent nettement (+ 26,6 %), tout comme celles vers l'Asie du Nord (+ 4,8 %, dont + 1,9 % pour la Chine après + 70,0 % en 2024).

Activité de la meunerie et de l'amidonnerie

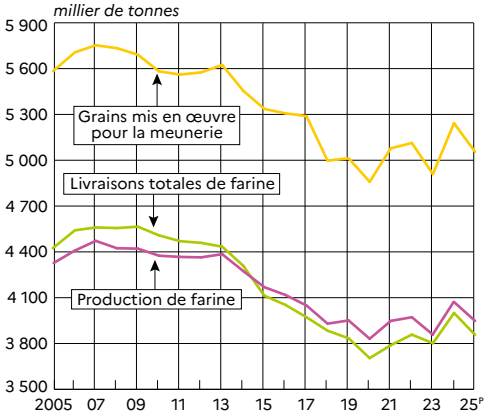

	2010	2015	2024	2025p
	millier de tonnes			
Grains mis en œuvre	8 668	8 134	7 403	7 215
pour la meunerie	*5 582*	*5 336*	*5 243*	*5 055*
pour l'amidonnerie	*3 086*	*2 797*	*2 160*	*2 160*
Production de farine	4 375	4 169	4 072	3 948
dont pour l'amidonnerie-glutennerie	0,4	3	21	54
Importation de farine	183	298	402	420
Livraisons de farine	4 508	4 113	4 000	3 857
pour le marché intérieur	*3 902*	*3 739*	*3 785*	*3 647*
pour l'exportation	*606*	*374*	*215*	*210*

Année civile.
Sources : Association nationale de la meunerie française (ANMF), FranceAgriMer, Douanes

Destination des farines de blé tendre sur le marché intérieur

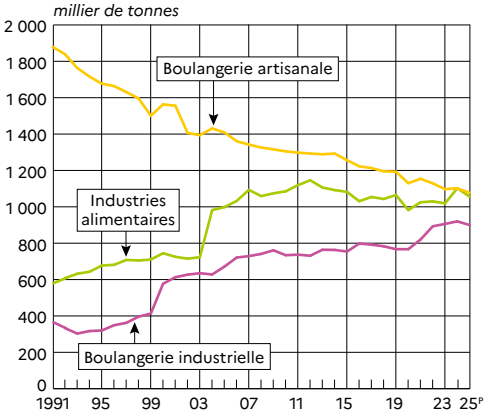

	2010	2015	2024	2025p
	millier de tonnes			
Boulangerie	2 270	2 220	2 188	2 132
artisanale	*1 305*	*1 256*	*1 102*	*1 077*
industrielle	*734*	*754*	*920*	*900*
grandes surfaces[1]	*231*	*210*	*165*	*155*
Industries alimentaires (biscotterie, biscuiterie...)	1 085	1 082	1 102	1 056
Alimentation animale	58	58	91	85
Autres	488	379	405	374
dont farines en sachets	266	211	198	192
dont amidon, gluten	0	3	21	54
Total	3 902	3 739	3 785	3 647

Année civile.
1. Y compris fabrication de pâtes et pains surgelés.
Source : FranceAgriMer

Produits divers issus des céréales

En 2024, la production des produits divers issus du travail des grains augmente, portée par une croissance des produits amylacés et du pain industriel.

La production des produits amylacés – amidons, fécules, malto-dextrine et glucose – augmente après cinq années de baisse, mais reste, comme l'année précédente, bien en deçà de la production moyenne des vingt-quatre dernières années. La production de malto-dextrine et de glucose s'établit à 1,7 million de tonnes (+ 3,5 % par rapport à 2023), celle des amidons et fécules à 2,0 millions de tonnes (+ 4,5 %).

En dehors des produits amylacés, le pain industriel croît de 8,0 % après une année de baisse. Les productions de couscous et de semoule blé dur se maintiennent sur un an alors que celle de pâtes alimentaires se replie de 1,3 %.

Très présente dans le quart nord-est de la France, la production de malt d'orge de brasserie baisse légèrement en 2024 (- 1,1 %), interrompant la reprise entamée en 2021. La majorité de la production française est exportée, notamment vers la Belgique et l'Afrique subsaharienne.

En 2024, les ventes de biscuiterie, biscotterie et pâtisseries de conservation reculent de 8,0 %, poursuivant la baisse amorcée depuis le précédent record atteint en 2022. La baisse est particulièrement marquée pour le pain d'épices et les biscuits divers (- 13,8 %) ainsi que pour la biscotterie (- 12,0 %). Les autres gâteaux reculent de 2,0 % après trois années de croissance.

Production de produits amylacés

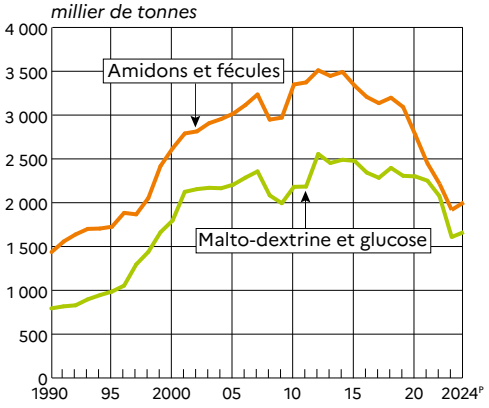

Sources : Agreste, Usipa

Production de produits divers issus du travail des grains

	2010	2015	2023	2024p
	millier de tonnes			
Semoule de blé dur	495	508	440	440
Pâtes alimentaires[1]	274	263	260	256
Couscous (non garni)[1]	115	138	120	120
Pain industriel[1]	1 236	1 173	1 149	1 241
Malt d'orge de brasserie	1 323	1 431	1 412	1 397
Produits amylacés				
Amidons et fécules	3 349	3 336	1 918	2 004
Malto-dextrine, glucose	2 181	2 477	1 608	1 665
Amidons et fécules transformés divers	s	s	s	s

1. Production commercialisée.
Sources : Agreste - Prodcom, SIFPAF, FranceAgriMer, AMF, Usipa, Adepale

Production commercialisée de la biscuiterie, biscotterie et pâtisseries de conservation

	2010	2015	2023	2024p
	millier de tonnes			
Biscotterie[1]	111	75	106	93
Pain d'épice et biscuits divers[2]	298	310	280	241
Autres gâteaux[3]	192	234	350	343
Total	601	619	735	677

1. Biscottes, toasts, pains grillés et produits grillés similaires.
2. Biscuits sucrés, gaufres et gaufrettes.
3. Gâteaux secs ou de conservation.
Sources : Agreste - Prodcom, Alliance 7

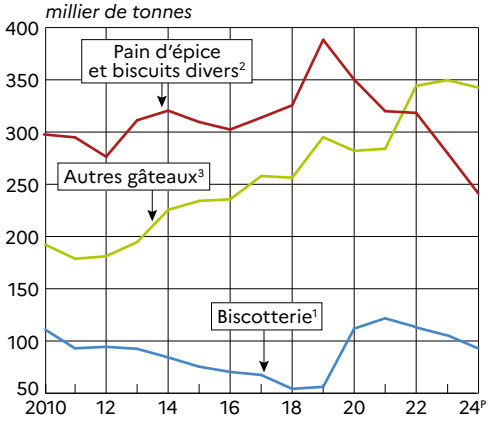

Oléagineux et protéagineux

production mondiale et prix

Le soja est la graine oléagineuse la plus cultivée dans le monde, principalement pour l'alimentation animale (farine et tourteaux). En 2025-2026, selon l'USDA, la production mondiale atteint 428 millions de tonnes (Mt), stable sur un an. Le Brésil, premier producteur et exportateur, contribue à lui seul à plus de 40 % de la production mondiale, avec une récolte estimée à 180 Mt (+ 4 %, + 8 Mt sur un an). À l'inverse, la récolte des États-Unis, deuxième producteur mondial, baisse de 3 %, à 116 Mt.

En 2025, le Canada reste le premier producteur mondial de colza-canola avec une récolte record de près de 22 Mt (+ 14 % sur un an). L'Union européenne conserve la deuxième place mondiale avec une production estimée à 20,2 Mt (+ 20 %). Le colza est la principale culture oléagineuse de l'UE. Au sein de l'Union européenne, la France en est le premier producteur, devant l'Allemagne, suivie de la Pologne et la Roumanie. En France, après le recul de 2024-2025, la récolte progresse de 18 % à 4,6 Mt.

Les marchés des graines oléagineuses sont soumis aux variations du marché mondial du soja, de l'huile de palme, et à l'équilibre entre offre et demande de chaque espèce. Les échanges mondiaux progressent de 8 %, soutenus par la forte demande chinoise en soja (+ 4 % à 112 Mt, soit près de 60 % des importations mondiales). Les prix du soja demeurent sous pression en raison de l'abondance de l'offre sud-américaine (Brésil notamment), avec des exportations brésiliennes prévues en hausse de 11 % à 115 Mt, soit 62 % du commerce mondial. À l'inverse, les cours du tournesol augmentent fortement, portés par les tensions sur les huiles végétales et la demande en biocarburants, en lien avec le conflit au Moyen-Orient.

Prix des graines oléagineuses et protéagineuses

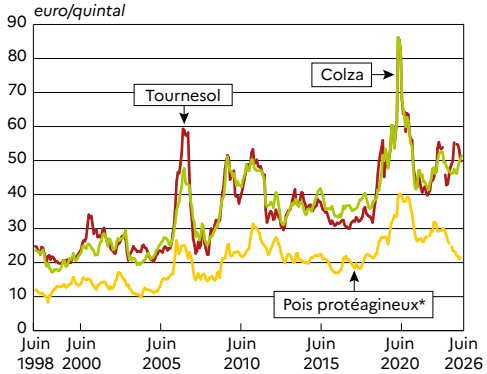

* Pois purs et en mélanges. Campagne : 1er juillet – 30 juin.
Sources : Agreste, La Dépêche

Production française de graines oléagineuses et protéagineuses

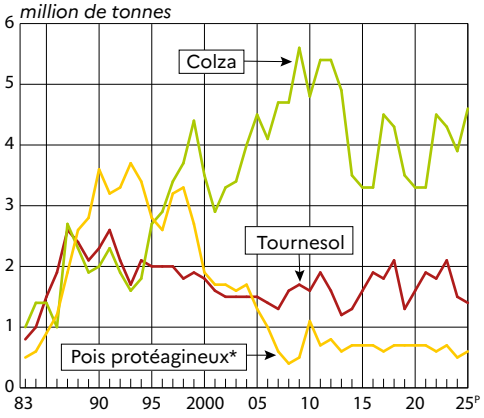

France	2000	2010	2024	2025p
Superficie		*millier d'hectares*		
Colza	1 186	1 464	1 327	1 265
Tournesol	729	692	754	685
Pois protéagineux*	429	240	166	162
Rendement		*quintal/ha*		
Colza	29,3	32,9	29,7	36,6
Tournesol	25,1	23,6	19,5	20,6
Pois protéagineux*	45,1	42,9	29,2	36,2
Production		*millier de tonnes*		
Colza	3 476	4 811	3 941	4 631
Tournesol	1 833	1 636	1 480	1 411
Soja	201	137	399	392
Pois protéagineux*	1 936	1 027	487	586
Fèves et féveroles	101	483	216	283

* Pois purs et en mélanges.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (données arrêtées à mai 2026)

Production mondiale de graines oléagineuses

	2000	2010	2024	2025p
		million de tonnes		
Monde				
Soja	161,4	264,8	427,9	427,6
Colza	39,5	60,5	86,3	95,5
Tournesol	26,5	32,8	53,0	54,7
Arachides	34,9	39,5	51,9	51,2
Graines de coton	52,9	44,1	41,2	42,4
UE à 27				
Colza	17,6	10,2	16,8	20,2
Tournesol	9,7	5,4	8,3	8,8
Soja	2,7	1,3	3,0	2,8

Sources : Commission européenne, USDA (données arrêtées à mai 2026)

Oléagineux et protéagineux

surfaces cultivées
France

Les oléagineux couvrent 2,1 millions d'hectares (Mha) en France en 2025, une sole en baisse (- 6 % sur un an) pour la deuxième année consécutive, après le point haut de 2023.

Avec 1,3 Mha, la sole de colza représente 59 % des surfaces d'oléagineux en 2025. Elle diminue de 5 % sur un an, se situant à mi-chemin entre le point bas de 2021 et le haut plateau de la période 2006-2018 (1,5 Mha en moyenne), correspondant à une forte demande en biocarburants. Centre-Val de Loire (20 % de la sole nationale) et Grand Est (19 %) demeurent les premières régions de culture.

En 2025, la culture du tournesol recule pour la troisième année consécutive, à 0,68 Mha. Depuis le pic de 2022, la sole régresse en moyenne de 8 % par an, un peu moins en Centre-Val de Loire (- 3 % par an), seule région où elle réaugmente même très légèrement en 2025. Trois régions concentrent plus des deux tiers de la superficie nationale : Nouvelle-Aquitaine (28 %), Occitanie (26 %) et Centre-Val de Loire (15 %).

Les surfaces de soja restent à un niveau élevé de 0,15 Mha, bien qu'en retrait par rapport à la moyenne 2020-2024 (0,17 Mha).

Les surfaces de protéagineux rebondissent de 9 % sur un an, à 0,35 Mha, portées par le dynamisme des féveroles dont la sole redépasse 0,1 Mha en 2025 (+ 40 % en un an), pour la première fois depuis 2010. Toutefois, les cultures de protéagineux, qui dépendent pour partie des aides à la production, ont fortement reculé depuis les points hauts du début des années 1990, situés à plus de 0,70 Mha. En 2025, elles sont principalement constituées des pois protéagineux (46 %), féveroles (32 %), et de légumes secs comme les lentilles et pois chiches (18 %), dont les surfaces ont plus que doublé en dix ans.

Oléagineux

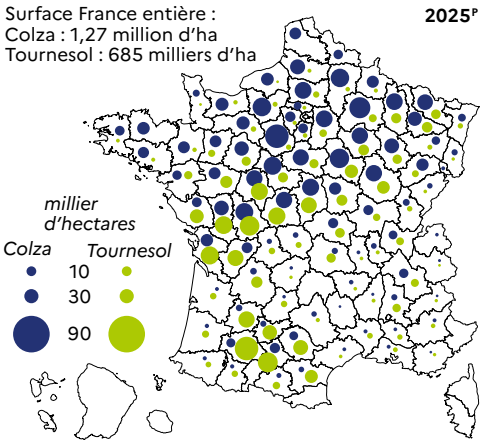

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Protéagineux*

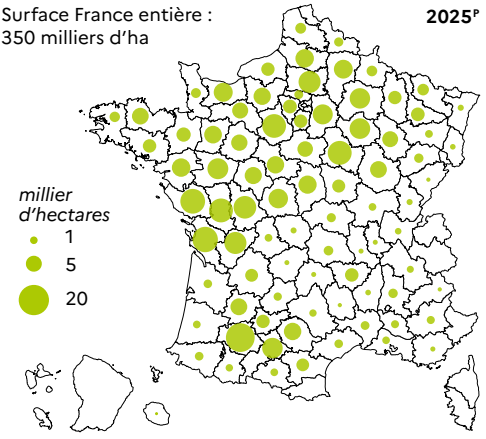

* Ensemble des protéagineux et légumes secs cultivés pour leurs graines (y. c. légumes à cosse d'origine tropicale).
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Oléagineux et protéagineux

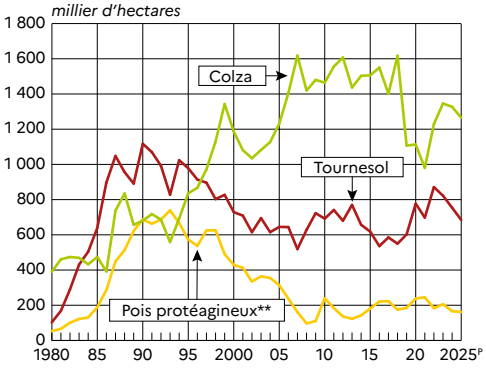

	2010	2020	2024	2025P
	millier d'hectares			
Oléagineux	2 233	2 119	2 275	2 134
dont colza	1 464	1 113	1 327	1 265
tournesol	692	777	754	685
soja	50	187	153	150
Protéagineux*	415	389	321	350
*dont pois protéagineux**	*240*	*238*	*166*	*162*
féveroles et fèves pures	*151*	*76*	*80*	*112*
lentilles	*12*	*36*	*31*	*34*
pois chiches	*3*	*24*	*29*	*28*

* Ensemble des protéagineux et légumes secs cultivés pour leurs graines (y. c. légumes à cosse d'origine tropicale).
** Pois purs et en mélanges « pois-céréales » .
Champ : France.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Oléagineux et protéagineux

bilans français

En 2025, la production française de graines oléagineuses est estimée à 6,4 millions de tonnes (Mt), en hausse de 11 % par rapport à 2024 et de 7 % sur la moyenne quinquennale 2020-2024. Le colza est le principal oléagineux cultivé, avec une production de 4,6 Mt, en hausse de 18 %, suivi du tournesol (1,4 Mt, - 5 % sur un an), et du soja dont la production se replie de 2 % à 0,4 Mt, en lien avec la baisse de la surface cultivée pour la deuxième année consécutive.

Sur le marché intérieur, en 2025-2026, la trituration (permettant d'obtenir de l'huile et des coproduits riches en protéines) représente 72 % des ressources du bilan français contre environ 47 % au tout début des années 2000. Accompagnant le développement de la filière biodiesel, le volume affecté à la trituration est globalement stable depuis le début des années 2010. Environ 75 % des disponibilités en colza sont destinés à la trituration contre environ 60 % pour les graines de tournesol.

En 2025, les exportations françaises de graines oléagineuses rebondissent fortement (+ 28 % sur un an), les disponibilités 2024 ayant été limitées par la réduction de la production en 2024. À l'inverse, les importations reculent de 7 % en 2025, à 2,3 Mt.

En 2024-2025, la production française de tourteaux (dont la quasi-totalité sont des tourteaux de colza, tournesol et soja) atteint 3,9 Mt, mais les besoins intérieurs restent deux fois plus importants. Dans ce contexte, les importations représentent 54 % des ressources françaises en tourteaux et sont surtout composées de tourteaux de soja en provenance d'Amérique du Sud. Les exportations françaises de tourteaux sont principalement constituées de tourteaux de colza.

Bilan français des graines de colza, tournesol et soja

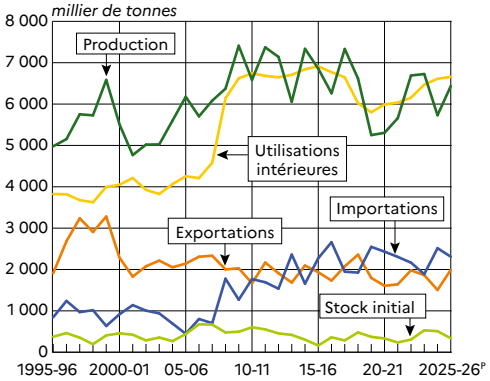

	2000-01	10-11	24-25	25-26p
	millier de tonnes			
Stock initial	457	603	522	337
Production	5 511	6 583	5 820	6 434
Collecte	5 251	6 360	5 529	6 313
Importations	917	1 768	2 494	2 310
colza	*30*	*943*	*1 483*	*1 500*
tournesol	*178*	*270*	*229*	*189*
soja	*709*	*555*	*782*	*700*
dont UE à 27	...	670	286	230
Ressources	**6 885**	**8 731**	**8 545**	**8 960**
Stock final	550	552	337	313
Utilisations intérieures	4 048	6 745	6 652	6 657
dont trituration	*3 102*	*6 364*	*6 444*	*6 435*
incorporation[1]	*424*	*192*	*71*	*76*
Exportations	2 287	1 667	1 556	1 990
colza	*1 829*	*1 211*	*1 063*	*1 400*
tournesol	*452*	*425*	*418*	*510*
soja	*6*	*31*	*75*	*80*
dont UE à 27	...	1 644	1 419	1 820

1. Incorporation en alimentation animale des graines entières.
Sources : Agreste, FranceAgriMer

Bilan français des tourteaux de colza, tournesol et soja

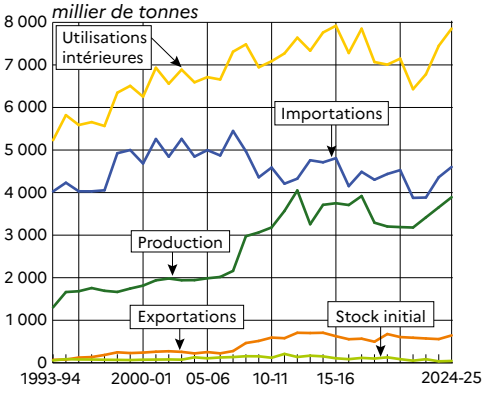

	2000-01	10-11	23-24	24-25
	millier de tonnes			
Stock initial	73	119	34	44
Production	1 814	3 181	3 654	3 891
Importations	4 683	4 589	4 361	4 602
colza	*293*	*511*	*689*	*632*
tournesol	*278*	*382*	*872*	*747*
soja	*4 112*	*3 696*	*2 800*	*3 222*
dont UE*	...	1 287	1 399	1 472
Ressources	**6 570**	**7 889**	**8 049**	**8 537**
Stock final	76	209	44	40
Utilisations intérieures	6 254	7 087	7 448	7 853
Exportations	240	593	556	644
colza	...	*323*	*376*	*565*
tournesol	*187*	*165*	*122*	*53*
soja	*57*	*105*	*58*	*25*
dont UE*	114	480	459	482

* Contour évolutif : UE à 15 en 2000/01, à 27 en 2010/11, à 28 en 2018/19 et à nouveau à 27 sans le Royaume-Uni à partir de 2019/20.
Source : Agreste - Bilans d'approvisionnement

Oléagineux et protéagineux

bilans français

Lors de la campagne 2024-2025, la production française de matières riches en protéines végétales issues des oléo-protéagineux[1] baisse de 13 % sur un an, à 1,2 million de tonnes (Mt) de protéines. Ce recul traduit en partie les mauvaises récoltes enregistrées en France en 2024 pour les graines oléagineuses (- 14 % sur un an), en particulier de tournesol (- 28 %), et pour le pois protéagineux (- 28 %), qui sont à la base de cette production. Avec des besoins croissants (+ 4,8 % sur un an), la consommation intérieure (alimentation animale) n'est plus couverte qu'à 39 % par la production nationale, contre près de 47 % un an plus tôt. Il manque ainsi près de 2 Mt de protéines oléo-protéagineuses pour couvrir la consommation nationale, soit le plus important volume depuis la campagne 2001-2002 (2,2 Mt), comblé principalement par des importations de tourteaux de soja sud-américains.

Après deux années de croissance, la production totale d'huiles brutes atteint 2,4 millions de tonnes en 2025, en baisse de 6,5 % sur un an. La production d'huile de colza reste stable, alors qu'elle représente plus des trois quarts de ces huiles végétales, mais cette stabilité ne suffit pas à compenser la baisse globale des volumes, tirée par le repli marqué de la production des huiles de tournesol (- 32,2 %). Du côté des huiles raffinées, la tendance s'oriente également à la baisse sur un an (- 2,8 %), avec une production qui s'établit à 1,6 million de tonnes. Ce niveau est proche de celui observé en 2021, l'une des deux années les plus basses depuis 2010. La hausse des volumes d'huile de colza raffinée ne compense que partiellement le recul marqué de la production d'huile de tournesol (- 21,1 %).

En 2025, les prix des huiles brutes de colza et de soja atteignent en moyenne près de 1 100 € la tonne. Ils se maintiennent à un niveau élevé, progressant respectivement de 8 % et de 13 % sur un an, bien qu'en net retrait (autour de - 34 %) par rapport au pic de 2022, lié aux difficultés d'approvisionnement à l'issue de la pandémie du Covid 19 et au début de la guerre en Ukraine.

1 Pois protéagineux ainsi que tourteaux et graines extrudées de colza, tournesol et soja.

Bilan français des matières riches en protéines issues d'oléagineux et de protéagineux

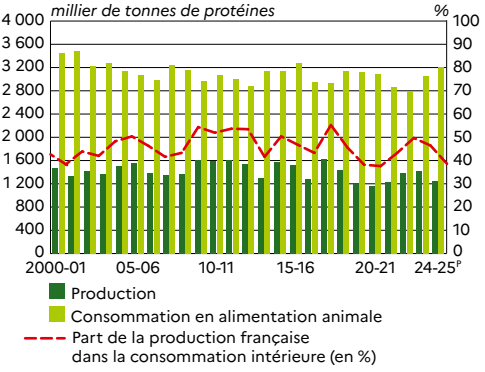

Source : Terres Univia, données arrêtées au 24/08/2026

Prix des huiles brutes de colza et de soja[1]

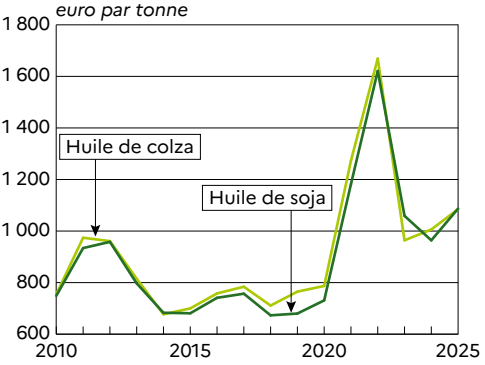

1. Cotations FOB Rotterdam.
Source : La Dépêche-Le Petit Meunier

Production d'huiles végétales[1]

	2010	2020	2024	2025p	évol. 24/25
	millier de tonnes				
Production					
Huiles brutes	2 320	2 274	2 591	2 423	- 6,5
dont colza	*1 662*	*1 675*	*1853*	*1855*	*0,1*
tournesol	*554*	*478*	*606*	*411*	*- 32,2*
autres	*104*	*121*	*131*	*157*	*20,0*
Huiles raffinées[1]	1 603	2 169	1 627	1 581	- 2,8
dont colza	*1 124*	*1 419*	*1046*	*1111*	*6,2*
tournesol	*319*	*500*	*506*	*399*	*- 21,2*
autres	*161*	*250*	*75*	*71*	*- 4,7*

1. Y compris les huiles à destination du non-alimentaire à partir de 2007.
Sources : Agreste, Huileries et margarineries de France

• **Huiles raffinées[1]**

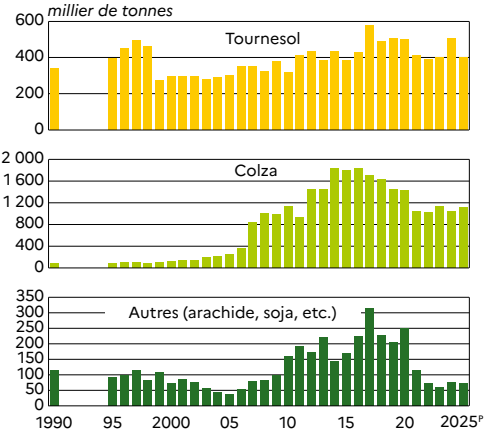

Sucre

Avec ses cultures de betteraves industrielles et de canne, la France est historiquement le premier producteur européen de sucre. En 2024-2025, malgré une légère baisse des rendements betteraviers (- 1,5 %), notamment due à la propagation de la jaunisse, la production de betteraves a progressé de 6,6 %, grâce à l'extension des surfaces cultivées (+ 8,2 %). Parallèlement, des conditions climatiques favorables ont amélioré le poids racine, permettant à la production de sucre de betterave d'atteindre 4,4 millions de tonnes (Mt) (y compris les sirops de sucre pour l'éthanol), contre 4,2 Mt en 2023. Dans le même temps, la production de sucre de canne des départements et régions d'outre-mer (DROM) continue de décroître (- 10,2 % par rapport à 2023).

En 2024-2025, les livraisons de sucre sur le marché intérieur reculent (- 9,2 %), mais les exportations progressent (+ 21,5 % au total, dont + 30,6 % vers l'Union européenne et - 5,0 % vers les pays tiers).

Pour la campagne 2025-2026, la production française de betteraves est en hausse (+ 9,6 %), malgré une baisse des surfaces cultivées (- 3,5 % par rapport à 2024), compensée par la forte progression des rendements (+ 13,5 %). Des conditions climatiques favorables, associées à un bon ensoleillement au cours du cycle de développement des cultures, ont permis d'améliorer la teneur en sucre. Dans ce contexte, la production française de sucre progresse (+ 7,1 % au total, + 8,2 % pour le sucre de betterave). À l'inverse, la production de sucre de canne des DROM est de nouveau estimée en forte baisse (- 26,2 %).

Betteraves industrielles[1] et canne à sucre

• Betteraves industrielles

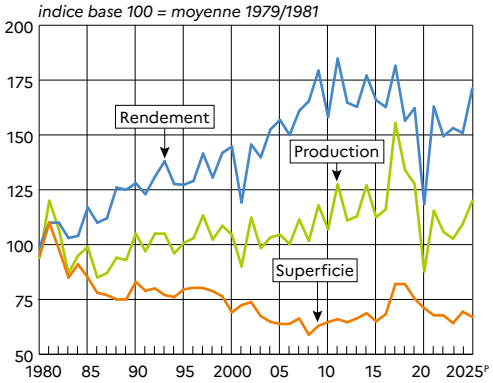

• Superficie et rendement

	2020	2023	2024	2025p
France (y compris DROM)				
Superficie *(millier d'ha)*				
Betteraves	421	381	412	397
Canne	38	35	35	34
Rendement *(tonne/ha)*				
Betteraves				
racines (à 16 % de sucre)	62,2	80,4	79,2	89,9
sucre	9,4	12,9	12,4	13,4
Canne	61,9	62,6	56,6	56,8
UE à 27 (betteraves pour sucre)				
Superficie *(millier d'ha)*	1 401	1 415	1 512	1 352
Rendement sucre *(t/ha)*	10,2	11,0	10,9	12,0

1. Betteraves pour le sucre et l'éthanol (y compris l'éthanol carburant).
Sources : Agreste, Commission européenne, FranceAgriMer, Confération Générale des Betteraviers (CGB)

Bilan sucrier français

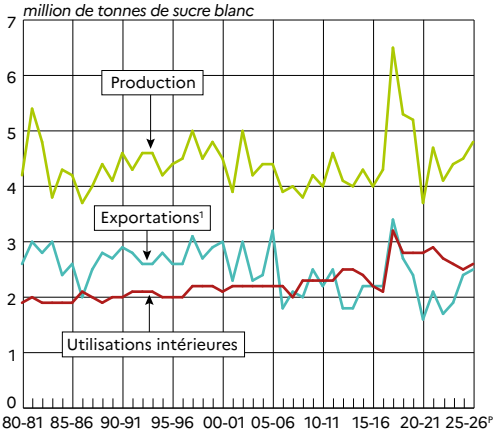

	2000-01	10-11	24-25	25-26p
	millier de tonnes de sucre blanc			
Production[5]	4 494	3 955	4 520	4 841
Betteraves	4 233	3 697	4 379	4 737
Canne	261	258	141	104
Utilisations intérieures[5]	2 077	2 258	2 497	2 600
Exportations[1]	3 051	2 179	2 365	2 455
vers UE[2/6]	723	1 872	1 890	1 975
vers pays tiers hors UE[3]	2 328	292	475	480
dont hors quota	1 419	283	-	-
		euro/tonne		
Prix (cotation Londres marché à terme)[4]	...	517	501	363

Campagne : 1er octobre au 30 septembre (la production de betteraves de la campagne sucrière n/n + 1 correspond à la récolte de l'année n).
1. Exportations de sucre en l'état (produits transformés exclus). 2. Hors Belgique pour réexportation. 3. Y compris Belgique pour réexportation. 4. Voir glossaire « cotations ». 5. À partir de 2006-2007 les bilans de FranceAgriMer sont retraités sur les postes production et utilisation en excluant le sirop de sucre destiné à l'éthanol puis à partir de 2017-2018 (première campagne post-quotas), ces bilans incluent ce dernier (les utilisations industrielles ne sont plus distinguées). 6. Contour évolutif : UE à 15 en 2000/01, à 27 en 2010/11, à 28 en 2018/19 et à nouveau à 27 sans le Royaume-Uni à partir de 2019/20.
Source : FranceAgriMer

Pommes de terre

En 2025, la récolte française de pommes de terre atteint 10,2 millions de tonnes (Mt), dont 87 % sont destinés à la consommation humaine, le solde étant destiné à la production de fécules ou de plants certifiés. La production de pommes de terre de consommation connaît une nette accélération, progressant en moyenne de 11 % par an depuis 2023, contre seulement 2 % par an entre 2010 et 2022. Ce dynamisme s'explique principalement par l'augmentation des surfaces cultivées afin de répondre à la demande croissante des industries agroalimentaires, notamment avec le développement de nouvelles capacités de production de produits surgelés dans les Hauts-de-France. Les livraisons de pommes de terre aux usines françaises (y compris importées) progressent continûment depuis 2020-21, pour atteindre un point haut à 1,9 Mt lors de la campagne de commercialisation 2025-2026.

En 2025, l'ensemble de la production européenne de pommes de terre augmente aussi fortement, de 12 % sur un an, toutes catégories confondues. Cet afflux de pommes de terre en Europe a largement dépassé les besoins des industriels, entrainant une chute des prix et incitant les producteurs à chercher de nouveaux débouchés (éthanol, méthanisation) ou même, pour certains, à faire don des surplus pour l'alimentation du bétail.

La France exporte principalement des pommes de terre « fraîches », c'est-à-dire non transformées. Toutefois, en 2025, les produits transformés (surgelés ou déshydratés, chips…) représentent une part record, proche du tiers des exportations de la filière. L'excédent des échanges de pommes de terre sur l'année 2025 atteint 2,5 Mt, en hausse de 8 % sur un an, grâce notamment à la réduction du déficit sur les produits transformés. Cependant, en valeur, il recule de 19 % sur un an sous l'effet de la baisse des prix.

Commerce extérieur de pommes de terre

	2010	2020	2024	2025P
Quantité[2]	*millier de tonnes*			
Importations[1]	1 852	1 836	2 372	2 577
Pommes de terre en frais	415	330	607	713
dont consommation[3]	385	285	508	599
Produits transformés[1]	1 437	1 506	1 765	1 863
Exportations[1]	2 993	3 056	4 674	5 072
Pommes de terre en frais	2 336	2 382	3 395	3 454
dont consommation[3]	2 189	2 058	2 903	2 974
Produits transformés[1]	657	674	1 279	1 618
Valeur	*million d'euros*			
Importations[1]	580	786	1 527	1 573
Pommes de terre en frais	82	90	247	264
dont consommation[3]	68	66	193	198
Produits transformés[1]	498	696	1 280	1 308
Exportations[1]	736	974	2 254	2 160
Pommes de terre en frais	470	615	1 314	1 084
dont consommation[3]	415	493	1 072	883
Produits transformés[1]	265	359	941	1 076

1. Hors fécule.
2. Quantité en millier de tonnes d'équivalent pommes de terre.
3. Consommation = primeurs et demi-saison + conservation.
Champ : France.
Sources : Douanes, Agreste (au 24/09/2026)

Production de pommes de terre

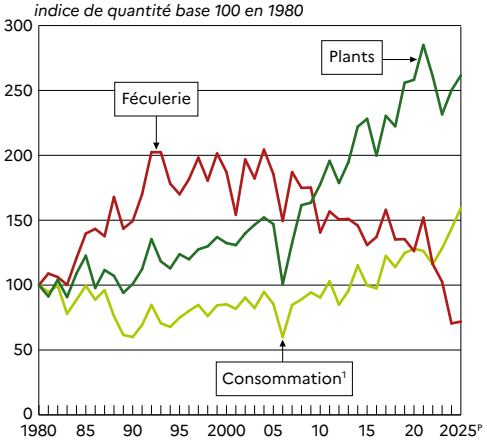

	2010	2020	2024	2025P
Superficie	*millier d'hectares*			
Total	157	216	217	241
Plants	*18*	*23*	*22*	*24*
Féculerie	*20*	*24*	*11*	*11*
Consommation[1]	*119*	*170*	*185*	*207*
Rendement	*tonne/ha*			
Total	42	41	42	42
Plants	*28*	*31*	*31*	*30*
Féculerie	*50*	*38*	*46*	*47*
Consommation[1]	*42*	*42*	*43*	*43*
Production	*millier de tonnes*			
Total	6 612	8 821	9 238	10 170
Plants	*487*	*708*	*685*	*717*
Dessus de plants	*109*	*105*	*81*	*75*
Féculerie	*995*	*893*	*499*	*509*
Consommation[1]	*5 023*	*7 118*	*7 975*	*8 871*

1. Consommation = primeurs et demi-saison + conservation.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Transformation de la pomme de terre de consommation

	10-11	20-21	24-25	25-26P
	millier de tonnes			
Pommes de terre livrées en usine	1 116	1 189	1 920	1 938
pour la transformation en produits non surgelés	*435*	*452*	*548*	*537*
pour la transformation en produits surgelés	*681*	*737*	*1 372*	*1 401*
Production de produits transformés	559	573	968	983

Campagne : 1er juillet - 30 juin.
Sources : Agreste, Gipt (au 08/09/2026)

Légumes

production et prix

En 2025, la production française de légumes (hors fraise et pomme de terre) est estimée à 5,8 millions de tonnes, en recul de 2,9 % par rapport à 2024. La production de maïs doux recule fortement (- 21,1 % sur un an, après - 13,1 % l'année précédente) en raison d'une réduction des surfaces cultivées (- 18,6 % sur un an). Les surfaces consacrées aux haricots verts diminuent également sensiblement (- 7,9 % sur un an), entraînant une baisse de la production de 11,8 %. Les productions de chou-fleur (juin 2025 à mai 2026), carotte (mai 2025 à avril 2026) et petit pois diminuent respectivement de 9,8 %, 6,9 % et 6,7 %.

À l'inverse, portée par une hausse simultanée des surfaces et des rendements, la production de concombre progresse de 11,7 % sur un an, mais également de 7,2 % par rapport à la moyenne 2020-2024. La production de tomate augmente de 2,7 % sur un an, évolution essentiellement imputable à la forte progression de la tomate d'industrie (+ 14 %). Enfin, la production de melon est supérieure de 5,1 % par rapport à 2024 et de 11,7 % par rapport à la moyenne quinquennale 2020-2024, avec des produits de gros calibre.

Au niveau européen, les récoltes 2025 de légumes sont globalement stables par rapport à 2024 (+ 0,1 %). La production diminue dans les trois principaux pays producteurs : - 2,1 % en Espagne (principal pays producteur), - 1,2 % en Italie et - 2,9 % en France. À l'inverse, elle progresse aux Pays-Bas (+ 11,3 %), en Allemagne (+ 8,1 %) et en Pologne (+ 4,7 %). Enfin, la production diminue fortement en Grèce (- 18,7 %).

En 2025, le prix moyen à la production de l'ensemble des légumes frais est en baisse de 5,4 % par rapport à 2024, en restant supérieur de 5 % à la moyenne 2020-2024. Le recul du prix de l'endive (- 30 % sur un an) contribue massivement à cette baisse de l'ensemble. Plusieurs autres produits alimentent la baisse du prix moyen sur un an : la carotte (- 17,4 %), le chou-fleur (- 14,2 %), le chou pommé (- 21,2 %), l'oignon de couleur (- 21,8 %), le poireau (- 6,5 %), ainsi que le melon (- 4 %), la consommation de ce dernier n'ayant pas été suffisante pour absorber la hausse de la production. À l'inverse, les prix augmentent pour l'échalote (+ 25,3 %), le haricot à écosser (+ 19,4 %), l'ail (+ 7,8 %) et la tomate (+ 3,3 %).

Prix à la production de légumes frais

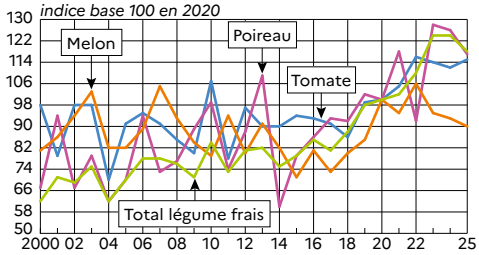

Source : Agreste - Ippap

Production française de légumes

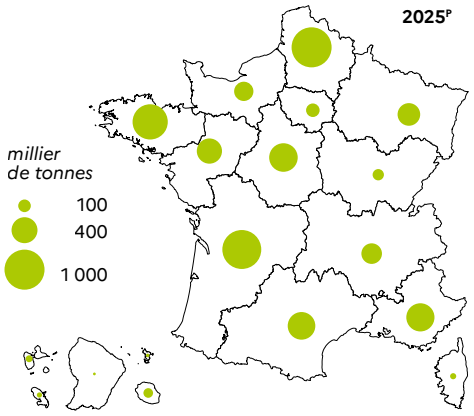

	2015	2020	2024	2025P
	millier de tonnes			
Oignon	455	657	726	724
Tomate	793	692	696	715
Carotte[1]	594	651	694	646
Melon	282	291	322	339
Maïs doux	378	427	399	315
Salade[1 - 2]	383	316	297	300
Haricot vert[3]	313	351	330	291
Petit pois	238	246	260	243
Concombre	168	203	178	199
Chou-fleur[1]	285	225	216	195
Endive (chicon)[1]	107	171	129	134
Autres légumes frais	1 681	1 736	1 674	1 652
Ensemble[4]	5 676	5 966	5 922	5 752

1. Ces chiffres concernent la campagne et non l'année civile.
2. Chicorée, cresson, mâche, laitue et autres salades.
3. Y compris haricot beurre.
4. Non compris fraise et pomme de terre, y compris DROM.
Champ : production des exploitations agricoles hors jardins familiaux.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne de légumes

	2015	2020	2024	2025P
	million de tonnes			
UE à 27	**60,1**	**62,7**	**62,3**	**62,4**
dont Espagne	14,1	14,8	14,8	14,5
Italie	13,1	13,2	13,9	13,7
France	5,7	6,0	5,9	5,8
Pays-Bas	4,9	5,3	5,1	5,7
Pologne	4,8	5,2	5,2	5,5
Allemagne	3,4	3,9	4,2	4,5
Portugal	2,2	2,5	2,8	2,6
Belgique	1,9	2,2	2,3	2,3
Grèce	3,1	2,5	2,2	1,8
Hongrie	1,6	1,4	1,4	1,3
Tomate	17,6	16,7	16,8	16,7
Carotte	4,3	4,8	4,7	4,8
Oignon	5,7	6,7	7,0	7,4
Chou (n.c. chou-fleur)	10,7	10,4	9,1	9,6
Melon, pastèque	4,8	4,7	4,7	5,0
Laitue	2,3	2,3	2,3	2,3
Chou-fleur, brocolis	2,1	2,2	2,0	2,1

Champ : UE à 27 sur l'ensemble de la période.
Source : Eurostat

Légumes

commerce extérieur en frais

En 2025, le déficit commercial des légumes frais se creuse de 7 % en volume et de 11 % en valeur par rapport à 2024. Il atteint 1,92 milliard d'euros (Md€) pour 1,15 million de tonnes (Mt). Les importations augmentent en valeur (+ 4 % sur un an) et s'élèvent à 3,52 Md€ en 2025, pour un volume de 2,33 Mt (- 0,5 %). Les exportations reculent en valeur (- 4 %) pour s'établir à 1,60 Md€, et en volume (- 7 %) à 1,19 Mt.

La tomate reste le légume frais le plus échangé. Elle représente 23 % des volumes importés (30 % en valeur) et 24 % des volumes exportés (39 % en valeur). Le déficit commercial en salade augmente de 29 millions d'euros (M€) en 2025 pour atteindre 134 M€. À l'inverse, l'excédent en chou-fleur et brocolis baisse de 14 % en volume, à 31 milliers de tonnes, et de 67 % en valeur, à 6 M€. Le déficit en carotte et navet se réduit de 1 % en valeur par rapport à 2024, pour atteindre 49 M€, mais se creuse nettement en volume, passant de 40 à 76 milliers de tonnes.

Les exportations vers les pays de l'Union européenne (UE) représentent plus de 85 % du total des exportations françaises en volume et 80 % des exportations en valeur. Les principaux partenaires de la France pour les exportations sont, en volume, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Italie. L'UE représente également 64 % des importations françaises en volume et 57 % des importations en valeur. L'Espagne fournit près de 75 % des melons importés et le Maroc plus des trois quarts des tomates importées. Au total, un peu plus de 60 % de la consommation française de tomates fraîches est assurée par des importations.

Exportations françaises de légumes frais

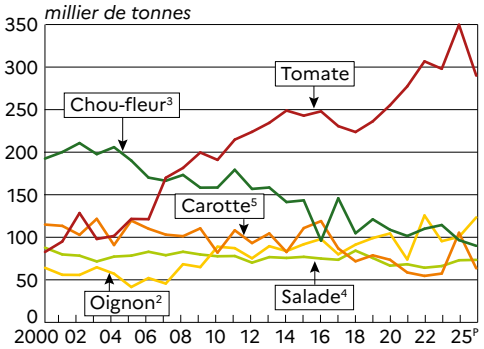

	2000	2010	2024	2025p
Quantité		*millier de tonnes*		
Total[1]	863	984	1 268	1 185
dont tomate	83	191	350	290
oignon[2]	64	89	100	123
chou-fleur[3]	193	158	97	90
salade[4]	88	78	73	73
carotte[5]	115	82	105	63
Valeur		*million d'euros*		
Total[1]	690	1 012	1 665	1 601
dont tomate	88	270	662	624
oignon[2]	13	40	59	61
chou-fleur[3]	86	123	99	85
salade[4]	140	157	147	145
carotte[5]	30	21	43	28

1. Non compris fraise et pomme de terre, y compris melon.
2. Non compris les plants.
3. Y compris brocolis.
4. Laitues, chicorées et autres salades (mâche, cresson…), non compris endives.
5. Y compris navet.
Source : Douanes

Importations françaises de légumes frais

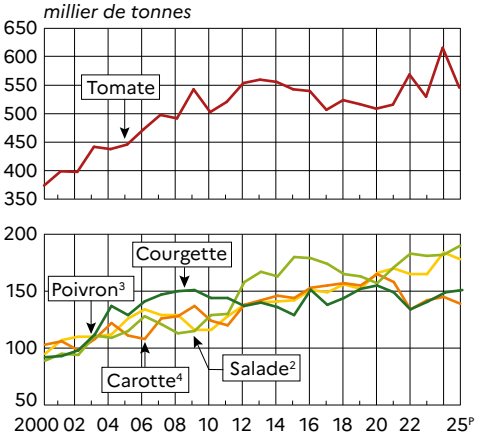

	2000	2010	2024	2025p
Quantité		*millier de tonnes*		
Total[1]	1 484	1 949	2 342	2 330
dont tomate	374	503	616	546
salade[2]	89	129	182	190
poivron[3]	95	116	184	178
courgette	92	144	149	151
carotte[4]	103	124	145	139
Valeur		*million d'euros*		
Total[1]	1 173	1 868	3 390	3 521
dont tomate	318	465	1 056	1 071
salade[2]	62	137	251	279
poivron[3]	109	163	331	337
courgette	65	152	188	163
carotte[4]	32	50	93	78

1. Non compris fraise et pomme de terre. 2. Laitues, chicorées et autres salades (mâche, cresson…), non compris endives.
3. Y compris piment doux. 4. Y compris navet.
Source : Douanes

Légumes
produits transformés

De la parcelle à l'assiette, les légumes peuvent suivre plusieurs voies de transformation afin de préserver leurs qualités, prolonger leur durée de conservation et répondre aux besoins des consommateurs tout au long de l'année. Hors plats préparés, trois procédés dominent : la mise en conserve par appertisation (stérilisation à la chaleur dans des récipients hermétiquement clos), la congélation ou surgélation, et le séchage.

L'appertisation reste de loin le principal mode de transformation des légumes : les légumes appertisés représentent 65 % de la production de légumes transformés, suivis par les légumes congelés ou surgelés qui en représentent près du tiers.

Entre 2023 et 2024, la production commercialisée des préparations et conserves de légumes (à l'exception des tomates transformées) recule de 1,6 %. Cette évolution masque toutefois des situations contrastées selon les procédés de transformation. La production commercialisée de légumes congelés et surgelés, ainsi que celle de légumes séchés connaissent une croissance de plus de 6 %, tandis que celle de légumes appertisés diminue de 5,5 %. Cette baisse concerne notamment les haricots (haricots verts, haricots beurre, flageolets, etc.) et le maïs doux, dont les productions commercialisées diminuent respectivement de 5,7 % et 9,1 %. À l'inverse, la production de pois en conserve augmente de 4 %, mais sa part demeure limitée dans l'ensemble des légumes appertisés.

En 2024, le solde commercial des préparations et conserves de légumes (à l'exclusion des pommes de terre) est déficitaire, à la fois en valeur et en volume. En valeur, le déficit atteint 1,0 milliard d'euros. Il se creuse depuis 2021, sous l'effet d'une progression des importations plus rapide que celle des exportations. Le déséquilibre s'est ainsi accentué de 19,9 % entre 2021 et 2022, puis de 6 % entre 2023 et 2024.

La France importe majoritairement des légumes appertisés (hors haricots et pois), qui représentent 51 % de la valeur des importations en 2024, ainsi que des légumes congelés ou surgelés (30 %).

Production commercialisée de conserves de légumes

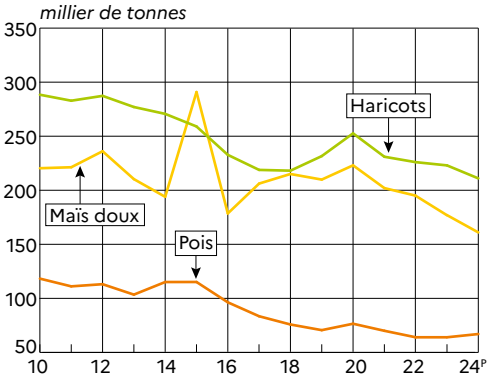

Sources : Agreste - Prodcom, Adepale

Commerce extérieur de préparations et conserves de légumes, à l'exclusion des pommes de terre

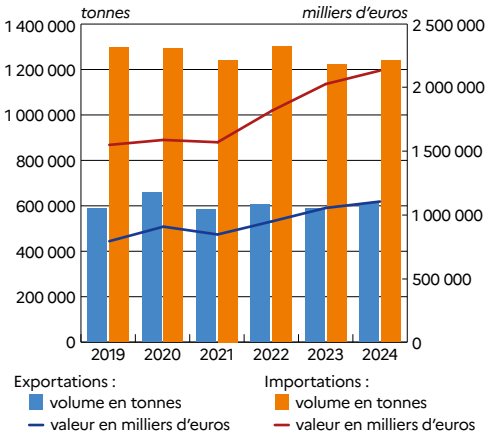

Source : Agreste - Douanes

Production commercialisée de légumes transformés[1]

	2012	2023	2024p	Évolution 2024p/2023
	millier de tonnes			*%*
Légumes congelés ou surgelés	491	510	544	6,6
Légumes séchés	24	16	17	6,4
Légumes appertisés	1 183	1 105	1 044	- 5,5
dont maïs doux	236	177	161	- 9,1
haricots	287	223	211	- 5,7
pois	113	64	67	4,0
Ensemble (hors tomates)	**1 698**	**1 631**	**1 605**	**- 1,6**

1. À l'exclusion des plats préparés.
Sources : Agreste - Prodcom, Adepale, Fedalim

Fruits

vergers

En 2025, les vergers français couvrent près de 200 000 hectares. Cette surface est en légère baisse sur un an (- 0,5 %), mais en progression de 2,2 % depuis 2010. Cette évolution masque toutefois d'importantes disparités selon les espèces fruitières. Ainsi, les surfaces consacrées aux noix, aux noisettes, aux châtaignes, aux amandes et aux clémentines progressent nettement entre 2010 et 2025. À l'inverse, les vergers de cerisiers, d'abricotiers, de pêchers-nectariniers et de pruniers reculent.

Malgré une diminution de ses surfaces depuis 2010, les pommes de table restent la principale espèce fruitière cultivée, représentant 19 % des surfaces de vergers. Elles sont suivies par les noix (14 % des surfaces), puis les olives et les prunes (8 % chacune). Après plusieurs décennies de recul, les surfaces de poiriers semblent désormais se stabiliser.

Au niveau régional, près de la moitié des vergers français (45 %) se situent dans le bassin Rhône-Méditerranée, tandis qu'environ un tiers se trouve dans le Sud-Ouest. Le verger français est fortement concentré : 8 % des exploitations disposant de 30 hectares ou plus détiennent à elles seules 41 % de la surface totale des vergers. À l'opposé, 23 % des exploitations, celles de moins de 2 hectares, ne représentent que 3 % de la surface totale.

Surface des vergers

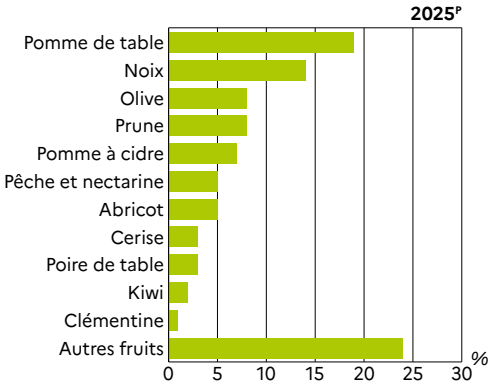

	2000	2020	2025P	Évolution 2025-2024	Évolution 2025-2010
	millier d'hectares				
Pomme de table[1]	53,0	40,1	37,9	- 1,5 %	- 9,0 %
Noix	14,6	27,2	26,9	0,4 %	46,6 %
Olive	15,6	16,7	16,2	- 0,8 %	- 4,2 %
Prune	19,1	15,7	15,6	1,7 %	- 14,4 %
Pomme à cidre	9,9	14,6	14,2	- 0,1 %	8,8 %
Pêche et nectarine	22,1	11,5	10,4	- 6,0 %	- 21,7 %
Abricot	15,0	12,1	10,3	- 2,3 %	- 26,6 %
Châtaigne	7,1	8,6	9,3	1,6 %	32,7 %
Noisette	2,3	7,4	8,8	7,2 %	111,0 %
Cerise	12,1	7,5	6,7	- 2,7 %	- 29,9 %
Poire[1]	11,0	5,9	6,2	- 0,1 %	3,7 %
Autres fruits	13,0	12,0	13,5	1,4 %	18,2 %
kiwi	4,1	4,0	4,1	2,0 %	2,0 %
amande	1,6	2,1	2,8	4,2 %	124,7 %
cassis et myrtille	2,5	2,1	2,5	- 2,9 %	- 5,2 %
clémentine	1,9	1,5	1,7	1,8 %	20,3 %
framboise	1,5	0,6	0,7	- 4,5 %	0,6 %
autres	1,4	1,7	1,6	3,9 %	16,4 %
Raisin de table	9,1	6,0	5,9	- 2,9 %	- 0,6 %
Fraise	4,0	4,1	3,7	0,4 %	15,8 %
Banane*	15,1	11,6	10,7	- 3,0 %	6,1 %
Ananas*	0,9	2,2	1,8	0,3 %	66,9 %
Total vergers[2]	223,8	203,2	198,1	- 0,5 %	2,2 %

* Y compris Mayotte à partir de 2016.
1. Pommes et poires de table, à l'exclusion des fruits à cidre et à poiré.
2. Cultures pures et associées, en production uniquement, hors jardins familiaux. Non compris cognassiers, orangers.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Structure des vergers

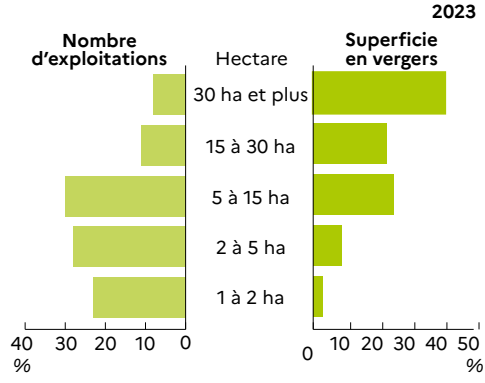

Champ : les exploitations au-delà de 1 ha pour chacun des sept fruits (abricot, pêche, prune, pomme de table, agrume, kiwi, noix) et au-delà de 0,5 ha pour chacun des deux fruits (poire de table, cerise) en France.
Source : Agreste - Enquête Structure des exploitations agricoles 2023

Localisation des vergers[1]

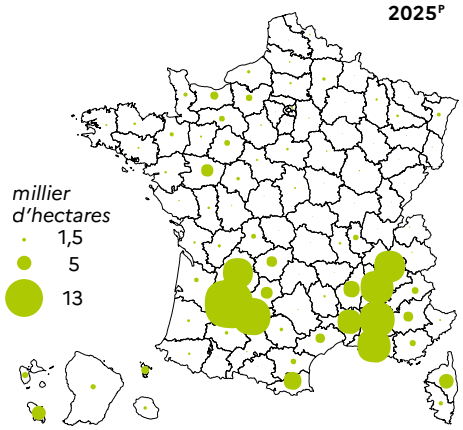

1. Y compris banane et ananas.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Fruits

production et prix en frais

En 2025, la production de fruits frais en France (hors DROM) baisse légèrement par rapport à 2024 (- 1,5 %), atteignant 2,56 millions de tonnes. Certaines productions repartent toutefois nettement à la hausse, comme l'abricot, dont la récolte progresse de 23 % après une année 2024 particulièrement faible. À l'inverse, les productions de prunes et de clémentines sont en repli, respectivement de - 15 % et - 23 % sur un an. La pomme domine la production française de fruits frais, représentant à elle seule 63 % des volumes produits. Elle devance largement les pêches et nectarines (9 %), ainsi que les prunes et les poires (6 % chacune).

Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), la production de fruits frais concerne principalement la banane et l'ananas. En 2025, les Antilles assurent 94 % du tonnage national de bananes, tandis que La Réunion produit 60 % des ananas français.

À l'échelle européenne, l'Espagne demeure en 2024 le premier producteur de fruits frais, devant l'Italie. La France se classe au cinquième rang, derrière la Pologne, premier producteur de pommes au sein de l'Union européenne.

En 2025, les prix à la production des fruits frais augmentent de 1,6 % sur un an, après une hausse de 3 % en 2024. Les prix se situent 7 % au-dessus de la moyenne observée sur la période 2020-2025. Toutefois, cette tendance masque des différences selon les fruits. Les prix des pêches et nectarines et des poires progressent respectivement de 17,3 % et de 4,1 % sur un an, en lien avec des récoltes plus limitées, tandis que ceux des pommes reculent de 2,8 %.

Production de fruits en France hors DROM

	2000	2010	2025p	Évolution 2025p-2024
	millier de tonnes			
Pomme de table	2 130	1 788	1 604	- 1 %
Pêche et nectarine	463	310	220	- 7 %
pêche	*277*	*153*	*109*	*- 7 %*
nectarine (y. c. brugnon)	*187*	*158*	*107*	*- 7 %*
Prune	200	247	145	- 15 %
Poire de table	243	149	158	4 %
Abricot	131	145	102	23 %
Fraise	60	50	73	3 %
Raisin de table	69	47	41	- 12 %
Cerise	67	45	32	4 %
Autres fruits de table	171	166	186	3 %
kiwi	*81*	*71*	*55*	*8 %*
clémentine	*23*	*20*	*38*	*- 23 %*
noix	*26*	*32*	*34*	*24 %*
châtaigne	*9*	*9*	*11*	*27 %*
autres fruits	*32*	*34*	*47*	*6 %*
Total fruits de table[1]	3 533	2 948	2 561	- 1 %

1. Non compris pommes à cidre, poires à poiré, olives, coings, oranges.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production de banane et d'ananas dans les DROM

	2000	2010	2024	2025p
		millier de tonnes		
Banane[1]				
Total DROM*	...	279,9	210,9	214,5
dont Antilles	438,0	262,8	195,4	201,5
Guadeloupe	*121,8*	*61,3*	*58,3*	*59,8*
Martinique	*316,2*	*201,5*	*137,1*	*141,7*
Ananas				
Total DROM*	...	29,8	23,3	22,2
dont La Réunion	10,0	15,8	13,7	13,4

* À partir de 2016, les statistiques Total DROM comprennent Mayotte.
1. Production tous types de banane dessert confondus.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production européenne de fruits

	2000	2010	2023	2024
		million de tonnes		
UE à 27[1]	...	39,0	34,2	34,8
dont Espagne	10,2	12,3	10,1	10,3
Italie	11,0	12,5	8,7	9,3
Grèce	3,3	2,8	3,2	3,9
Pologne	2,3	2,0	3,3	2,7
France	3,7	2,9	2,6	2,6
Roumanie	...	...	1,5	1,4
dont pomme de table	10,8	8,9	9,3	9,0
orange	5,8	7,9	5,7	6,0
pêche[2]	4,6	4,0	3,3	3,6
clémentine	...	2,3	2,0	1,8
poire de table	2,7	2,3	1,7	1,7

1. Fruits de table (non compris pomme à cidre, poire à poiré et olive à huile).
2. Y compris nectarine et brugnon.
Source : Eurostat

Prix à la production des fruits frais

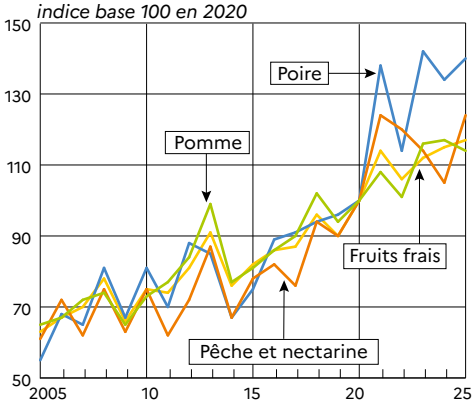

Champ : France hors DROM.
Source : Agreste - Ippap

Fruits

commerce extérieur en frais

En 2025, la France importe 3,7 millions de tonnes de fruits et en exporte 1,0 million. Le solde des échanges extérieurs se creuse de 3 % par rapport à 2024, pour atteindre - 2,6 millions de tonnes. Cette évolution s'explique par une progression plus importante des volumes des exportations (+ 10 %) que des importations (+ 5 %).

Les fruits tropicaux et les agrumes constituent les deux tiers des fruits importés en France en 2025. Leurs importations augmentent respectivement de 11 % et de 3 % sur un an, alors que les achats de pommes et de pêches reculent (- 20 % et - 10 %). L'Espagne reste le premier fournisseur de la France (30 % du total des importations), loin devant la Côte d'Ivoire (7 %) et l'Italie (6 %).

Du côté des exportations, les ventes de fruits tropicaux progressent de 22 % sur un an, et celles de pommes de 6 %. Ces deux catégories de fruits concentrent près des deux tiers des volumes exportés. Les exportations d'abricots sont en forte hausse (+ 26 %), en lien avec le rebond de la production nationale en 2025. L'Espagne reste le premier acheteur des fruits français (22 % des exportations), principalement des bananes, devant l'Allemagne (12 %).

En valeur, le déficit des échanges extérieurs de fruits s'élève à près de - 5 milliards d'euros, et s'est creusé de 12 % par rapport à 2024. La valeur des fruits importés augmente de 651 millions d'euros sur un an, contre 136 millions d'euros pour les exportations. Cette dégradation est principalement tirée par la hausse des importations de fruits tropicaux et d'agrumes, dont les valeurs augmentent respectivement de 108 et 114 millions d'euros.

Exportations françaises de fruits

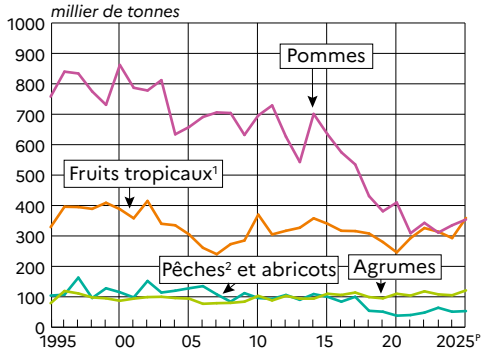

	2000	2010	2024	2025ᵖ
		millier de tonnes		
Quantité totale	1 671	1 472	941	1 038
dont pommes	862	696	335	354
fruits tropicaux¹	386	370	293	359
agrumes	86	103	105	121
pêches²	76	48	38	36
abricots	39	48	13	17
dont Espagne	257	236	190	224
Allemagne	277	182	133	125
Royaume-Uni	340	209	101	100
Pays-Bas	188	131	95	121
Italie	95	124	77	91
Belgique	131	103	52	47
		million d'euros		
Valeur totale	1 281	1 410	1 721	1 857
dont pommes	469	483	435	462
fruits tropicaux¹	272	256	404	481
agrumes	55	92	137	173
pêches²	85	73	60	66
abricots	51	80	30	33

1. Essentiellement bananes.
2. Y compris nectarines et brugnons.
Champ : France y compris DROM à partir de 1997.
Source : Douanes

Importations françaises de fruits

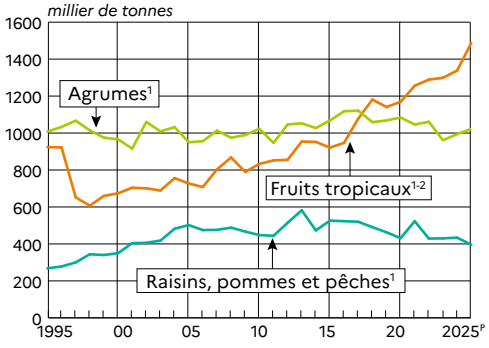

	2000	2010	2024	2025ᵖ
		millier de tonnes		
Quantité totale	2 492	2 993	3 504	3 673
dont fruits tropicaux¹-²	674	833	1 338	1 485
agrumes¹	966	1 023	994	1 021
raisins¹	185	171	158	163
pommes	88	157	157	126
pêches	77	117	119	107
dont Espagne	922	1 105	1 041	1 034
Côte d'Ivoire	308	160	248	257
Italie	205	209	199	217
Maroc	105	138	117	135
Belgique	76	108	102	103
Cameroun	107	150	91	127
Pays-Bas	59	108	46	50
Rép. Dominicaine	4	85	28	35
		million d'euros		
Valeur totale	2 206	3 155	6 191	6 842
dont fruits tropicaux¹-²	515	666	1 887	1 995
agrumes¹	593	836	1 204	1 318
raisins¹	173	196	357	363
pêches	76	141	173	185
pommes	51	94	98	84

1. Frais ou secs.
2. Bananes, ananas et avocats.
Champ : France y compris DROM à partir de 1997.
Source : Douanes

Fruits

produits transformés

En 2024, la production commercialisée de compotes et purées de fruits progresse de 7 % par rapport à 2023, pour atteindre 488 milliers de tonnes. Les purées et spécialités de fruits sans sucres ajoutés repartent à la hausse, après une année de stabilité. De même, les ventes de confitures, gelées et marmelades, dominées par les parfums traditionnels de fraise et d'abricot, augmentent de 4 % après le recul observé l'année précédente. À l'inverse, les ventes de conserves de fruits, majoritairement composées de fruits au sirop, baissent fortement (- 29 %) après deux années de hausse soutenue.

En 2024, le solde commercial des préparations et conserves de fruits reste déficitaire à la fois en valeur et en volume. En valeur, le déficit s'élève à 1,5 milliard d'euros : la France importe 2,4 fois plus qu'elle n'exporte. Les importations concernent principalement les conserves et préparations à base de fruits et de fruits à coque (29 % de la valeur totale des importations), les arachides et autres fruits à coque (28 %), les fruits à coque grillés ou salés (17 %), ainsi que les fruits crus ou cuits, congelés ou surgelés (16 %).

Les exportations françaises sont principalement constituées de confiture, gelées, compotes et purées de fruits (47 % de la valeur totale des exportations), ainsi que de conserves à base de fruits (35 %).

Production commercialisée de conserves de fruits, confitures et compotes

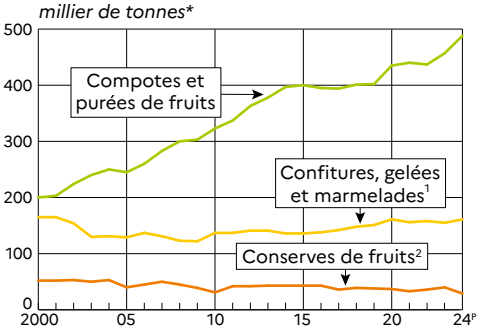

	2010	2022	2023	2024P	Évol. 2024P/ 2023
	millier de tonnes*				%
Compotes et purées de fruits	323	437	457	488	7
dont compotes de pommes	114	82	86	82	- 4
compotes de pommes en mélange avec autres fruits	128	76	99	95	- 4
purées et spécialités de fruits sans sucres ajoutés	72	208	206	217	6
Confitures, gelées et marmelades[1]	137	158	155	161	4
dont de fraises	35	43	43	45	5
d'abricots	24	22	22	22	3
Conserves de fruits[2]	31	36	40	29	- 29

* Millier de tonnes 1/2 brut pour les conserves.
1. Rupture de série en 2003 : les coulis et nappages ne sont plus compris.
2. Fruits au naturel et fruits au sirop, y compris marrons entiers ou en morceaux.
Note : rupture de série : fabrications avant 2019, ventes après 2019.
Sources : Agreste - Prodcom, Adepale

Commerce extérieur de préparations et conserves de fruits

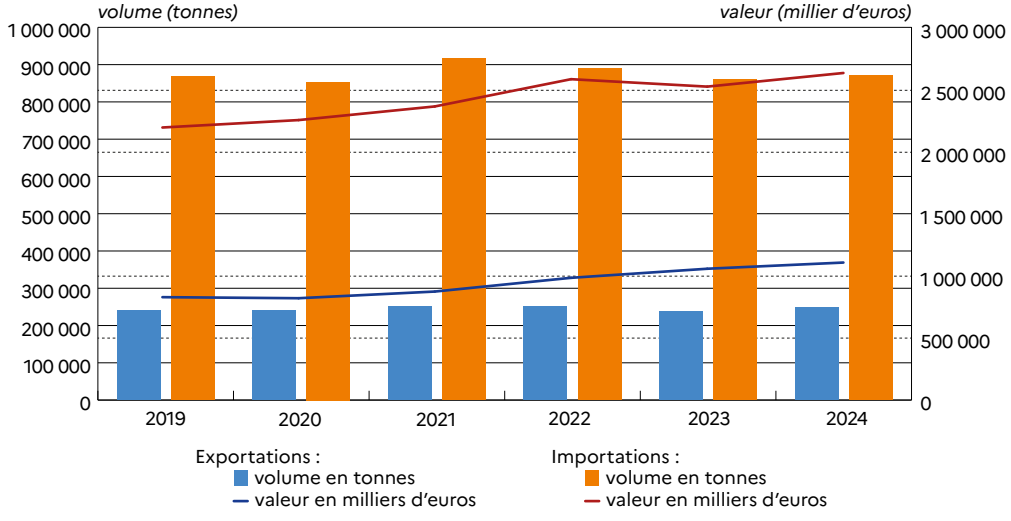

Source : Agreste, Douanes

Fleurs et pépinières

Le solde commercial français des fleurs et plantes est déficitaire de 1 milliard d'euros (Md€) en 2025, un niveau proche de celui de 2024. Ce déficit est structurel, les importations étant historiquement largement supérieures aux exportations. En 2025, elles s'élèvent ainsi à 1,2 Md€, soit six fois la valeur des exportations. Stables en valeur par rapport à 2024, les importations diminuent en revanche en volume pour la quatrième année consécutive (- 3 % entre 2024 et 2025). Depuis les points hauts de 2021 et 2022, elles ont reculé de près de 120 000 tonnes (un quart des quantités importées en 2021), retrouvant leur niveau de 2016. En 2025, les Pays-Bas demeurent le premier fournisseur de la France, avec 54 % des importations en valeur. L'Italie retrouve le deuxième rang devant la Belgique.

Les exportations de fleurs et plantes diminuent légèrement en valeur (- 2 %), à environ 0,2 Md€, mais sont en net recul en volume (- 7 %). Les Pays-Bas, l'Italie et le Royaume-Uni restent les principaux débouchés des exportations françaises.

En 2025, les surfaces consacrées à l'horticulture ornementale diminuent de 2 % et s'établissent à 5,15 milliers d'hectares. Plusieurs cultures sont fortement concentrées géographiquement. La Nouvelle-Aquitaine regroupe ainsi 56 % des surfaces employées pour la production de bulbes ; la région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille 44 % des surfaces dédiées aux fleurs et feuillages coupés, tandis que plus d'un tiers des surfaces de pépinières florales sont localisées en Centre-Val de Loire. Les plantes fleuries en pot, les plantes vertes, les plantes à massif et les plantes vivaces sont davantage réparties sur le territoire, même si les Pays de la Loire concentrent près de 18 % des surfaces.

Commerce extérieur des fleurs et plantes vivantes

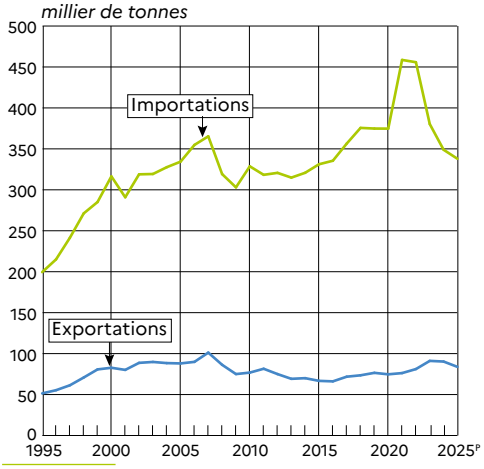

Champ : France, hors DROM avant 1997.
Source : Douanes

	2000	2010	2024	2025p
Quantité		*millier de tonnes*		
Importations	316,4	328,7	348,9	337,9
Exportations	82,7	76,8	90,3	83,8
Solde	- 233,7	- 251,9	- 258,6	- 254,1
Valeur		*million d'euros*		
Importations	969,4	1 149,4	1 208,7	1 205,5
dont UE à 27	918,0	1 092,4	1 112,3	1 111,9
dont Pays-Bas	647,5	735,9	659,5	653,1
Belgique	123,2	137,5	144,1	143,6
Italie	63,3	96,0	141,3	145,3
Exportations	202,0	149,9	203,8	199,4
dont UE à 27	150,1	107,5	126,5	125,8
Solde	- 767,5	- 999,6	- 1 004,9	- 1 006,1
dont UE à 27	- 767,9	- 984,9	- 985,8	- 986,1

Champ : France.
Source : Douanes

Superficies des fleurs et plantes ornementales

	2000	2010	2024	2025p
		hectare		
Fleurs et feuillages coupés	2 722	2 927	1 884	1 907
Plantes à massif en arrachis ou en mottes	1 464	1 950	1 348	1 249
Plantes en pot fleuries et plantes vertes	1 842	2 282	1 053	1 043
Bulbes	1 322	1 213	684	681
Pépinières florales	630	657	275	274
Total	7 980	9 029	5 244	5 154

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

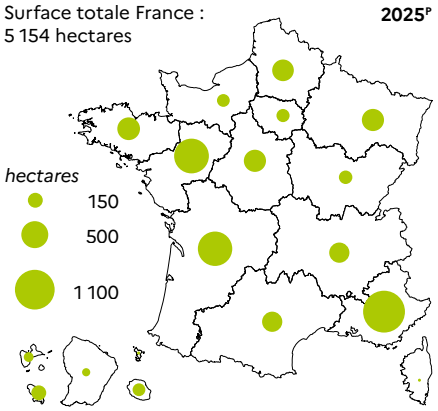

Tabac

En 2025, les ventes de cigarettes, qui représentent environ 77 % du marché officiel de tabac, diminuent de nouveau, prolongeant la baisse amorcée au début des années 1990 (- 76 % entre 1991, point haut de la consommation en France et 2025). La consommation de cigarettes s'établit à 23,3 milliards d'unités en 2025, en forte baisse sur un an (- 9 % après - 12 % en 2024) ; la totalité des cigarettes consommées est importée (23,3 milliards de cigarettes consommées en France pour 23,4 milliards importées et 0,1 milliard réexportées). Dans le même temps, l'augmentation du prix à la consommation du tabac ralentit (+ 4 % en 2025 après + 10 % en 2024 et + 8 % en 2023).

Après une forte hausse en 2020, puis une forte baisse en 2021, les ventes de tabac à rouler chutent de nouveau (- 10 % en 2025, après - 13 % en 2024). Elles se situent au plus bas depuis le début de la série de données en 2000. Le prix au gramme de tabac reste plus élevé pour les cigarettes que pour le tabac à rouler. La part de marché de cette catégorie de tabac (15 % des volumes) stagne en 2025. Par ailleurs, les importations de tabac reculent fortement ces dernières années en volume, mais se stabilisent en valeur.

Entièrement consacrée au tabac blond depuis 2016, la superficie française cultivée en tabac se stabilise en 2025 (1 054 ha après 1 018 ha en 2024) après une baisse continue depuis la fin des années soixante-dix (environ 22 000 ha en 1977).

Ventes de cigarettes et prix du tabac

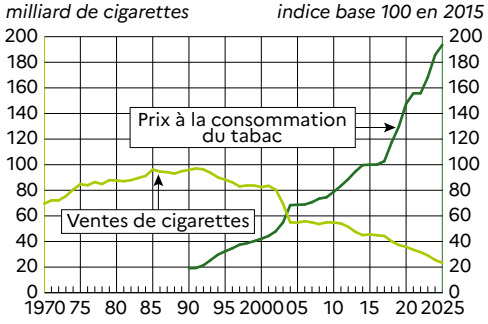

Champ : France hors Corse et hors DROM.
Sources : OFDT (ventes de cigarettes) et Insee (indice des prix à la consommation du tabac)

Ventes de cigarettes

	2000	2010	2024	2025
	milliard de cigarettes			
Ventes totales	82,5	54,8	25,6	23,3
	tonne			
Ventes de tabac à rouler et à pipe	7 280	7 598	4 906	4 438

Champ : France hors Corse et hors DROM.
Source : OFDT

Prix du tabac

	2000	2010	2024	2025
	indice base 100 en 2015			
Indice du prix à la consommation du tabac	42,1	78,8	185,6	193,6

Source : Insee - Indice des prix à la consommation

Production de tabac

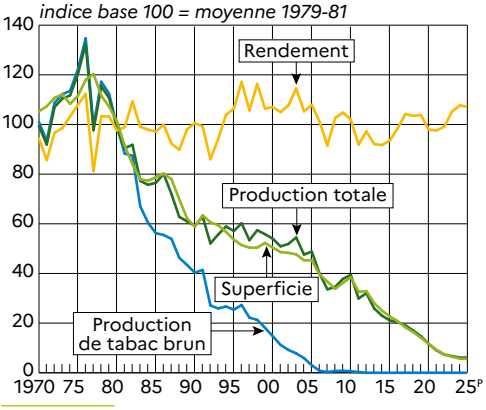

1. Moyenne triennale centrée sur l'année indiquée.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

	2000	2010	2024	2025p
	millier d'hectares			
Superficie	9,3	7,1	1,0	1,1
	quintal/hectare			
Rendement	27,2	26,0	26,0	28,6
	millier de tonnes			
Production	25,2	18,4	2,7	3,0
dont tabac brun	6,8	0,3	0,0	0,0
tabac blond	18,5	18,1	2,7	3,0

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Commerce extérieur de tabac
(tabacs bruts et fabriqués)

	2000	2010	2024	2025
Quantité				
	milliard d'unités			
Importations de cigarettes et cigares	51,2	47,7	28,1	23,4
	millier de tonnes			
Importations d'autres produits	131,8	115,3	92,8	67,6
	milliard d'unités			
Exportations de cigarettes et cigares	16,3	14,3	0,1	0,1
	millier de tonnes			
Exportations d'autres produits	81,9	89,4	54,0	56,9
Valeur	*million d'euros*			
Importations totales	1 555,7	1 684,1	1 448,8	1 522,9
dont cigarettes et cigares	*1 351,2*	*1 369,2*	*910,8*	*927,5*
Exportations totales	401,0	574,6	381,2	420,8
Solde	- 1 154,8	- 1 109,5	- 1 067,6	- 1 102,1

Source : Douanes

Vin

production et prix

En 2025, la production mondiale de vins (hors jus et moûts) est estimée à 227 millions d'hectolitres, un niveau comparable à celui de 2024. Elle demeure néanmoins l'une des plus faibles productions enregistrées depuis 1961. Avec près de 60 % de la production mondiale, l'Union européenne (UE) reste le premier bassin viticole au monde, malgré un repli de 1,5 % de sa production par rapport à 2024.

Au sein de l'Union européenne, la production se maintient en Italie sur un an, tandis qu'elle baisse de 8 % en Espagne et de 3 % en Allemagne. L'Italie conforte ainsi sa position de premier producteur mondial de vin.

En France, la production viticole française (incluant jus et moûts) s'établit à 35,9 millions d'hectolitres, un des niveaux les plus bas jamais observés. Elle diminue pour la deuxième année consécutive, sous l'effet de conditions climatiques défavorables, marquées notamment par une canicule tardive et des vendanges précoces, dans un contexte de recul marqué des surfaces viticoles.

Les estimations provisoires pour 2025 font état d'une baisse de 2,7 % de la consommation mondiale de vin. En France, où la consommation diminue de manière structurelle (- 1,5 % par an en moyenne depuis plus de quarante ans), ce repli s'accentue depuis quelques années pour atteindre - 3,4 % en 2025.

Dans ce contexte, les prix des vins d'appellation progressent de 4,9 % sur un an, tout en restant inférieurs de 7,7 % à leur moyenne des cinq dernières années. À l'inverse, les prix des vins sans indication géographique poursuivent leur repli sur un an (- 1,7 % sur un an).

Prix du vin à la production en France

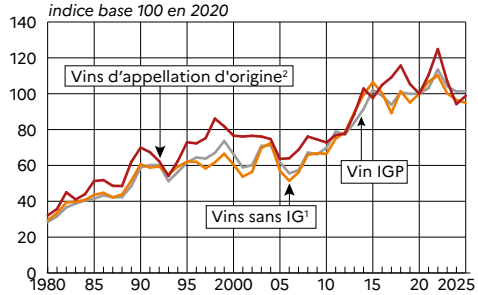

1. Sans indication d'origine.
2. Hors champagne.
Sources : Insee, Agreste - Ippap

Production et consommation de vin en France

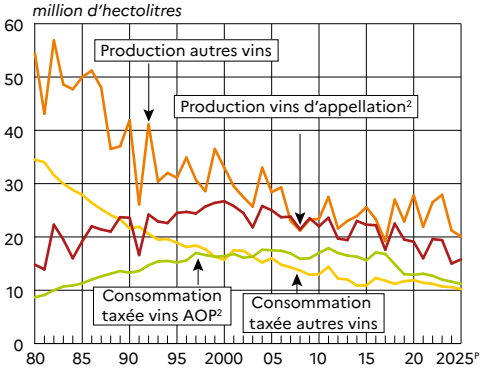

	2000-01	10-11	24-25	2025-26ᵖ
	million d'hectolitres			
Production¹				
Tous vins	59,7	45,3	36,2	35,9
Vins AOP² hors eaux-de-vie	26,7	22,0	15,5	16,3
Autres vins	33,0	23,4	20,7	19,6
dont vins IGP³	16,2	12,5	11,1	10,3
vins sans IG	8,9	3,1	1,7	1,6
vins pour eaux-de-vie	7,9	7,8	7,9	7,7
Consommation (Bilan)				
Tous vins	32,1	28,6	22,4	...

Campagne 1er août N au 31 juillet N + 1 à compter de 2000-2001.
1. Y compris moûts et jus.
2. Vins AOP = vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée.
3. Vins IGP = vins bénéficiant d'une indication géographique protégée.
Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle, Douanes

Production mondiale de vin (hors moûts et jus)

	1998*	2008*	2024	2025ᵖ
	million d'hectolitres			
Monde	268,0	269,2	225,8	227,0
UE à 27	...	159,5	137,9	135,8
dont Italie	54,0	47,0	44,1	44,4
France¹	56,0	42,8	36,2	35,9
Espagne	34,0	35,9	31,1	28,7
Allemagne	10,0	10,0	7,8	7,6
États-Unis	21,0	19,3	21,1	20,0
Argentine	13,0	14,7	10,9	10,8
Australie	7,0	12,4	10,4	11,3
Chili	5,5	8,7	9,3	8,4
Afrique du sud	8,0	10,2	8,8	10,2

* Moyenne quinquennale centrée sur l'année indiquée.
1. Production de vins, y compris moûts et jus.
Source : OIV - Note conjoncturelle d'avril 2026

Vin

commerce extérieur

Structurellement excédentaire, la balance du commerce extérieur français de vins (hors spiritueux) s'élève à 10,3 Md€ en 2025, en recul de 4,5 % sur un an (après - 1,7 % en 2024).

En volume, l'excédent généré par les échanges extérieurs de vins (7,3 Mhl) se réduit (- 2,7 % sur un an). Les volumes exportés de vins français se replient en 2025 (- 1,9 % après + 0,8 % en 2024), tirés par la baisse de 2,9 % des ventes à destination des pays tiers, en particulier vers le Royaume-Uni et la Chine (respectivement en chute de 32,7 % et 8,1 % sur un an en 2025). Au sein de l'Union européenne, les exportations de vins français sont également en retrait d'environ 1 % en volume en 2025. Elles sont en baisse à destination de la Belgique, des Pays-Bas et même vers l'Allemagne qui demeure toutefois le premier client en volume des vins français. Les exportations de vins tranquilles (AOP, IGP) sont en recul en 2025. Les exportations de Champagne rebondissent très légèrement en volume (+ 0,9 % après - 9,6 % en 2024) mais demeurent en baisse en valeur (- 4,4 %).

Les importations françaises de vins restent orientées à la baisse en 2025, mais cette diminution est moins marquée : - 0,7 % en volume (après - 9,7 % en 2024) et - 1,9 % en valeur (après - 9 % en 2024).

Commerce extérieur de vin

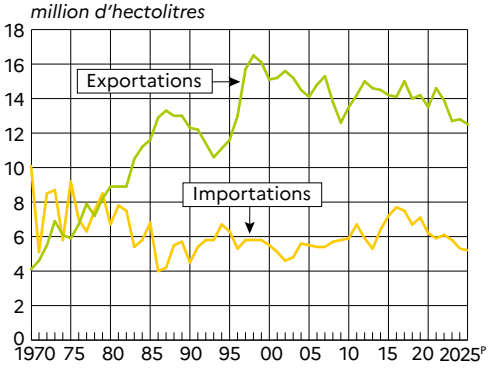

Les données des années 2023, 2024 et 2025 sont provisoires.

	2000	2010	2024p	2025p
Quantité		*million d'hectolitres*		
Importations	5,5	5,9	5,3	5,2
Exportations	15,1	13,5	12,8	12,5
UE à 27	**8,4**	**6,8**	**6,0**	**6,0**
Allemagne	3,1	2,5	1,7	1,7
Belgique	1,8	1,6	1,3	1,2
Pays-Bas	1,5	1,2	1,0	1,0
Pays tiers	**6,7**	**6,7**	**6,8**	**6,6**
États-Unis	1,1	0,9	1,5	1,5
Royaume-Uni	2,9	2,2	0,4	0,3
Chine	0,0	0,8	1,8	1,7
Japon	0,5	0,6	0,5	0,5
Solde total quantité	9,6	7,6	7,5	7,3
Valeur		*million d'euros*		
Importations	470	534	876	860
Exportations	5 542	6 351	11 668	11 162
Solde total valeur	5 072	5 817	10 792	10 303

Champ : France hors DROM jusqu'en 1996 ; France y compris DROM à partir de 1997.
Source : Douanes

Exportations de vins ayant une indication géographique

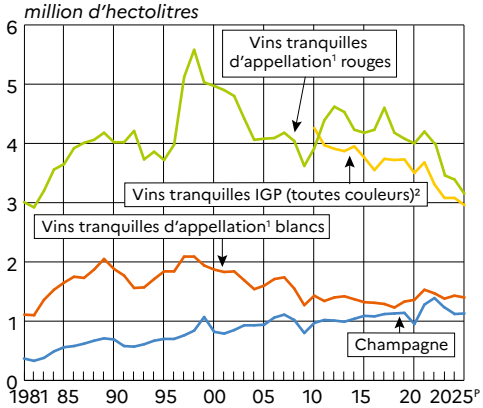

Les données des années 2023, 2024 et 2025 sont provisoires.

	2000	2010	2024p	2025p
Quantité		*million d'hectolitres*		
Vins tranquilles AOP	6,9	5,4	4,8	4,5
blancs	*1,9*	*1,4*	*1,4*	*1,4*
rouges et rosés	*5,0*	*3,9*	*3,4*	*3,1*
Champagne	0,8	1,0	1,1	1,1
Vins tranquilles IGP2	nd	4,3	3,1	3,0
Valeur		*million d'euros*		
Vins tranquilles d'appellation1	2 921	3 112	5 694	5 360
blancs	*783*	*756*	*1 531*	*1 513*
rouges et rosés	*2 138*	*2 357*	*4 162*	*3 846*
Champagne	1 568	1 951	3 859	3 689
Vins tranquilles IGP2	nd	751	928	894

1. Vins d'appellation = AOP à partir de 2009 [avant 2009 : vins d'appellation = VQPRD (vins de qualité produits dans une région déterminée) = AOC (appellation d'origine contrôlée) + VDQS (vins de qualité supérieure)].
2. Vins IGP = vins à indication géographique protégée - données disponibles à partir de 2010. Vin tranquille : vin ni mousseux, ni pétillant.
Champ : France hors DROM jusqu'en 1996 ; France y compris DROM à partir de 1997.
Source : Douanes

Autres boissons

champagne, cognac, armagnac

En 2025, les ventes de champagne s'établissent à 1 994 milliers d'hectolitres, soit 265,9 millions de bouteilles. Elles sont en repli de 2,1 % sur un an, marquant une troisième année consécutive de baisse. Ce recul concerne à la fois le marché intérieur (- 3,6 %) et les exportations (- 1,0 %). Il intervient après la forte baisse observée en 2020, suivi d'un rebond marqué en 2021 et 2022. Il reste néanmoins de moindre ampleur que ceux enregistrés en 2023 et 2024, où les ventes avaient diminué respectivement de 8,1 % et 9,2 %.

Depuis 2017, les exportations représentent plus de la moitié des volumes de champagne commercialisés dans le monde. En 2025, les expéditions vers les pays de l'Union européenne diminuent légèrement (- 0,7 %) pour s'établir à 372 milliers d'hectolitres. Les ventes vers les pays tiers reculent également (- 1,1 %) et atteignent 767 milliers d'hectolitres.

La production de cognac est presque totalement (à plus de 90 %) destinée à l'exportation, et les ventes sont donc fortement affectées par le relèvement des droits de douane. Après une stagnation en 2024, elles chutent de 13,4 % en 2025 pour s'établir à 430 milliers d'hectolitres d'alcool pur (Mhlap), contre 496 un an plus tôt. Les exportations vers les États-Unis, premier débouché avec 152 Mhlap, reculent de 20,1 % ; celles vers la Chine, deuxième marché, diminuent de 22,7 %, à 62 Mhlap.

En 2024, les ventes d'armagnac diminuent légèrement (- 1,2 %) après une baisse marquée en 2023 (- 9,4 %). La hausse sur le marché français ne compense pas le recul des exportations, ni celui des ventes de produits dérivés, tels que les Flocs de Gascogne ou les liqueurs.

Expéditions de vin de champagne

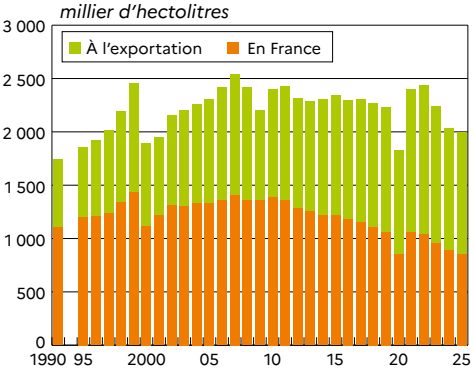

	2000	2010	2024	2025
	millier d'hectolitres			
Ventes	1 890	2 396	2 038	1 994
En France	1 118	1 388	887	855
À l'exportation	773	1 008	1 151	1 139

Source : CIVC

Expéditions d'armagnac

	2010	2022	2023	2024
	millier d'hectolitres d'alcool pur			
Ventes				
En France[1]	5,3	3,8	3,5	3,9
À l'exportation[1]	5,1	4,4	4,4	4,0
Pour autres utilisations (liqueurs, brandy...)	3,8	3,2	2,4	2,3
Total des expéditions d'armagnac	14,1	11,4	10,3	10,2

1. Armagnac destiné à être bu en l'état, ventes en bouteilles et en vrac.
Source : BNIA

Expéditions de cognac

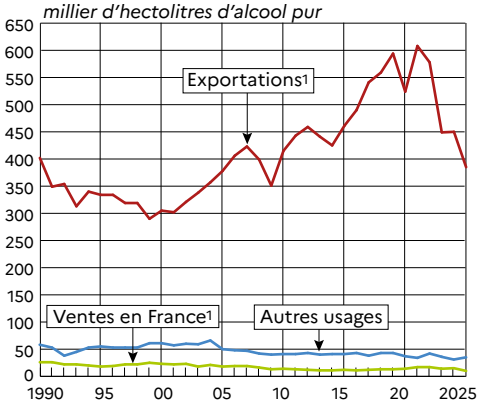

1. Cognac destiné à être bu en l'état.
Source : BNIC

	2010	2023	2024	2025
	millier d'hectolitres d'alcool pur			
Ventes				
En France[1]	14	14	15	10
À l'exportation[1]	415	449	450	385
Pour la fabrication de pineau et liqueurs	41	36	31	35
Total des expéditions de cognac	470	499	496	430

Autres boissons

bière et boissons sans alcool

Après avoir atteint un niveau record en 2022, la production commercialisée de bières (y compris les panachés et les bières sans alcool) en France reste stable en 2024 et s'établit à 21,4 millions d'hectolitres.

La balance commerciale reste déficitaire et se dégrade légèrement en volume (+ 4,5 %) : les exportations diminuent de 7,2 % sur un an, tandis que les importations reculent plus modérément (- 1,6 %). Celles-ci proviennent majoritairement de l'Union européenne, en particulier de Belgique et des Pays-Bas.

En 2024, la production de boissons non alcoolisées est globalement stable. Après un pic au milieu des années 2010, la production des nectars poursuit son recul (- 12,8 %), tout comme celle des boissons aux fruits non gazéifiés (- 4,6 %). À l'inverse, la production de boissons « rafraîchissantes » gazéifiées (limonades, colas, sodas, etc.) s'accroit légèrement (+ 2,3 %) pour atteindre 29,7 millions d'hectolitres.

Dans le même temps, les volumes de jus de fruits et de légumes diminuent, notamment ceux de jus d'orange (- 14,3 %). Les jus de pomme font figure d'exception en poursuivant leur progression (+ 7,4 %).

Par ailleurs, les ventes d'eaux de table évoluent de manière contrastée : les eaux de source se stabilisent (+ 0,4 %), tandis que les eaux minérales continuent de reculer (- 4,0 %). Ces dernières représentent toutefois près de la moitié de la production d'eaux de table.

Ventes et production de boissons non alcoolisées

	2010	2020	2023	2024p
	million d'hectolitres			
Ventes d'eaux minérales naturelles non sucrées	60,0	63,6	61,0	58,6
Ventes d'eaux de source non sucrées	43,9	54,0	59,4	59,6
Production de boissons gazéifiées[1] (limonades, colas, sodas…)	30,6	26,8	29,0	29,7
Production de boissons aux fruits non gazéifiées[2]	4,0	2,8	2,7	2,6
Production de nectars[2]	2,7	2,1	1,8	1,6
Production de sirops[2]	1,8	2,0	2,0	2,0
Production de jus de fruits et de légumes[2]	9,9	10,0	8,8	8,1
dont jus d'orange	5,3	4,7	4,0	3,4
jus de pomme	1,2	1,8	1,6	1,8
jus de raisin	0,4	0,3	0,2	0,2

1. Boissons aux fruits gazéifiées exclues.
2. Avant 2012 : ventes ; à partir de 2012 : production.
Sources : Agreste - Prodcom et IPI, UNIJUS, SFS

Production et échanges extérieurs de bière (y compris panachés et bières sans alcool)

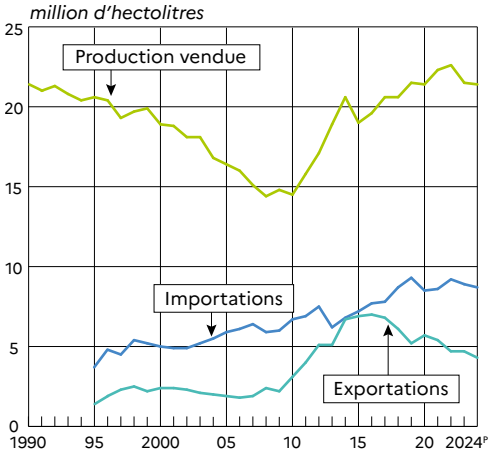

	2000	2010	2020	2023	2024p
	million d'hectolitres				
Production	18,9	14,5	21,4	21,5	21,4
Exportations	2,4	3,1	5,7	4,7	4,3
Importations	5,0	6,7	8,5	8,9	8,7

Sources : Agreste, ABF, Douanes

Moyenne annuelle de la production industrielle - Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons «rafraîchissantes»

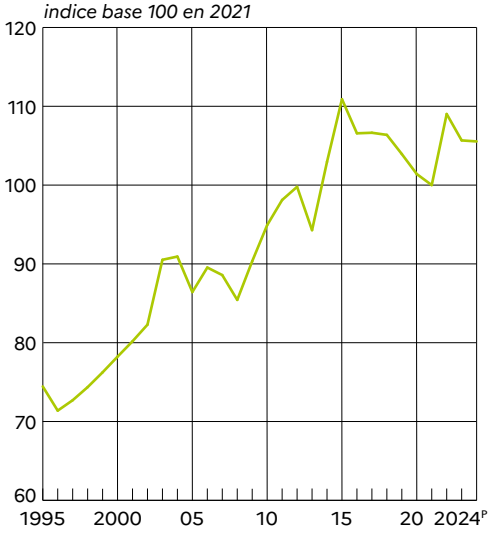

Sources : Insee, Agreste - Indice de la production industrielle, moyenne annuelle

Alimentation des animaux de ferme

Les fourrages (l'herbe et les autres plantes fourragères dont le maïs fourrage) constituent l'essentiel de la ration des animaux d'élevage (77 % de l'ensemble de la matière sèche disponible en 2024-2025). Les autres aliments, beaucoup plus riches en énergie ou en protéines, sont qualifiés d'aliments concentrés : on distingue les aliments simples (céréales, graines d'oléagineux, de protéagineux, tourteaux, coproduits…) utilisés tels quels, et les aliments composés élaborés par l'industrie.

En 2024-2025, l'utilisation de fourrages en alimentation animale augmente de 9 % par rapport à la campagne précédente. La production d'herbe dans les prairies est en hausse de 11 % par rapport à la campagne 2023-2024. Elle représente 79 % de l'ensemble des fourrages. À l'inverse, la consommation de céréales est en baisse (- 7 %), notamment celle de blé fourrager (- 19 %), de seigle (- 32 %) et d'orge (- 11 %) ; seule celle du maïs grain augmente (+ 15 %). De même, la consommation de fèves et féveroles diminue de 6 %.

En 2024-2025, les utilisations de tourteaux de tournesol et de colza sont en baisse (respectivement - 14 % et - 8 %) alors que celle de soja augmente de 26 %. Elle représente 49 % des utilisations de tourteaux, devant les tourteaux de colza (31 %) et de tournesol (18 %).

L'alimentation des animaux est essentiellement basée sur la production agricole nationale. En 2024-2025, 6 % de matières premières utilisées sont importées, dont près de 49 % sont constituées de tourteau de soja.

Ressources en aliments concentrés

	2000-01	2010-11	2023-24	2024-25
Matière sèche	*millier de tonnes*			
Aliments concentrés	33 435	30 326	30 885	29 951
dont céréales (y. c. riz)	19 375	16 762	18 134	16 825
dont blé	9 914	5 398	7 955	6 463
maïs grain	4 878	4 989	5 537	6 374
orge	2 700	3 736	2 787	2 492
pois protéagineux	1 113	491	325	328
fèves et féveroles	37	130	128	120
tourteaux	5 944	6 581	6 799	7 114
dont soja	3 878	3 438	2 781	3 516
sous-produits céréaliers	2 156	3 014	2 135	2 129
luzerne déshydratée	977	664	508	480
pommes de terre	48	44	125*	138*
lait et produits laitiers	538	408	397	401
autres aliments d'origine animale	530	82	52	51

* Estimation SSP.
Les chiffres présentés ici correspondent à la partie des aliments concentrés qui est utilisée pour nourrir les animaux de ferme. Ils prennent en compte la production nationale, les variations de stocks, les importations et exportations.
Source : Agreste - Bilans des ressources fourragères

Ressources en fourrages et en aliments concentrés

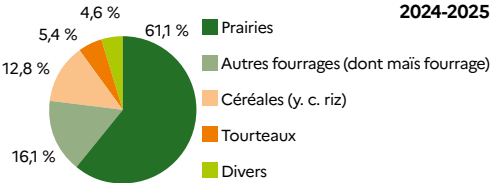

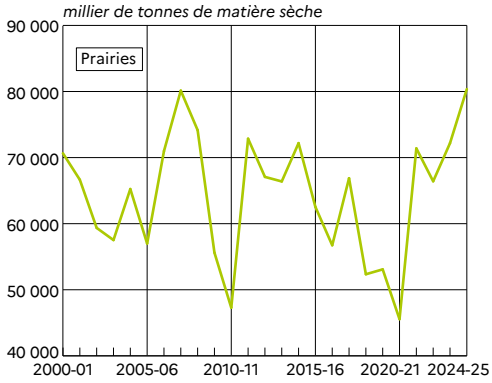

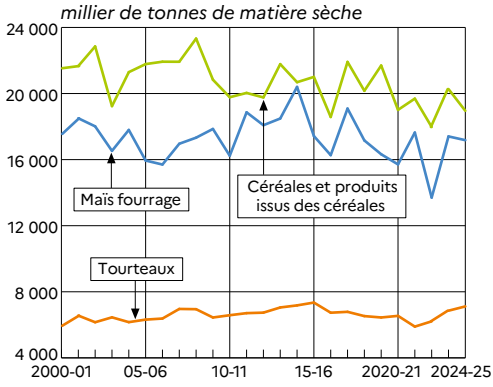

Les ressources des prairies sont basées sur l'estimation de la pousse d'herbe. Cette disponibilité en herbe peut différer de la production effectivement prélevée (soit fauchée, soit broutée par les herbivores dans les prés), ou de celle effectivement consommée par les animaux. Elle est déterminée hors constitution ou utilisation de stocks.
Aliments concentrés : consommation apparente par les animaux de ferme, déterminée à partir de la production nationale, des variations de stocks, des importations et exportations.
Source : Agreste - Bilans des ressources fourragères

Ressources en fourrages

	2000-01	2010-11	2023-24	2024-25
Matière sèche	*millier de tonnes*			
Fourrages	91 858	67 250	93 449	101 493
dont maïs fourrage	17 556	16 234	17 404	17 177
part (en %)	*19*	*24*	*19*	*17*
dont prairies	70 632	47 284	72 180	80 364
part (en %)	*77*	*70*	*77*	*79*

Les chiffres de ce tableau correspondent à la production de fourrage, hors constitution et utilisation de stocks.
Source : Agreste - Bilans des ressources fourragères

Aliments composés pour animaux

En 2025, la production d'aliments composés pour animaux de ferme augmente pour la deuxième année consécutive (+ 1,1 %) et s'établit à 19,6 millions de tonnes. Plus de 41 % de cette production est destinée aux volailles. Ce segment enregistre une hausse modérée sur un an (+ 0,7 %).

Malgré une diminution continue du cheptel bovin, la production d'aliments destinée à cette filière progresse de 4,2 %. Cette évolution est tirée par le rebond des aliments pour vaches laitières (+ 4,6 %) ainsi que par celui du mash (+ 7,2 %) (voir glossaire). Dans ce contexte, les prix de ces intrants s'orientent à la baisse en 2025. À l'inverse, la production d'aliments de la filière porcine, qui représente 21 % du total, poursuit sa baisse (- 1,9 %) pour la septième année consécutive, mais à un rythme moins rapide que la diminution du cheptel. Enfin, la production d'aliments pour chiens et chats est stable (+ 0,1 %). La légère hausse des aliments pour chats (+ 0,3 %) compense le léger repli de ceux destinés aux chiens (- 0,2 %).

En 2020, les céréales représentaient près de la moitié des volumes de matières premières utilisées dans la production d'aliments composés pour animaux de ferme, devant les tourteaux (28 %), principalement riches en protéines. Si les tourteaux de soja restent majoritaires, leur utilisation tend à diminuer au profit des tourteaux de tournesol.

Production d'aliments composés pour animaux

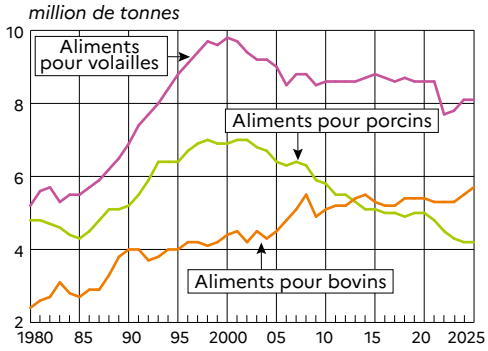

	2000	2023	2024	2025
Aliments	*millier de tonnes*			
Volailles	9 758	7 799	8 056	8 113
dont poulets de chair	3 333	3 173	3 238	3 371
palmipèdes	1 326	842	1 005	950
Porcins	6 872	4 296	4 249	4 170
Bovins	4 379	5 337	5 462	5 690
dont vaches laitières	3 123	2 895	2 948	3 083
mash	///	1 307	1 313	1 407
Allaitement	519	255	257	249
Ovins-caprins	517	751	749	742
Lapins	582	207	193	175
Autres animaux[1]	482	454	459	465
Total aliments composés pour animaux de ferme	23 109	19 099	19 425	19 644
Aliments pour chiens et chats	2 000	1 799	1 810	1 811

1. Chevaux, gibier, poissons et autres animaux.
Sources : Agreste - IPI, SNIA, La Coopération agricole nutrition animale, Facco

Matières premières[1] incorporées dans les aliments composés pour animaux

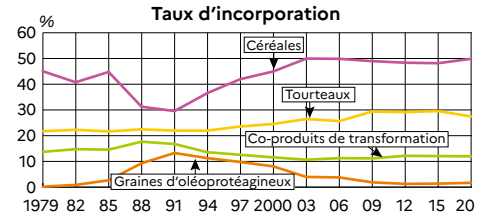

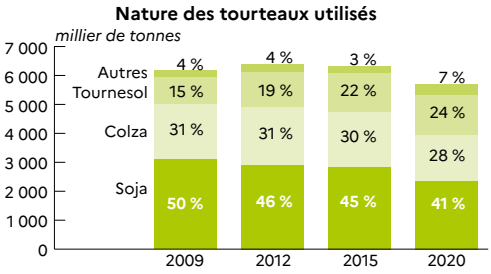

	2003	2009	2015	2020
Matières premières	*millier de tonnes*			
Céréales	**11 175**	**10 272**	**10 257**	**10 363**
dont blé tendre	6 169	4 920	4 619	4 638
maïs	2 939	3 029	3 706	3 366
Tourteaux	**5 911**	**6 171**	**6 306**	**5 703**
dont tourteaux de soja	3 896	3 097	2 833	2 351
tourteaux de colza	920	1 916	1 881	1 584
Co-produits de transformation	**2 396**	**2 353**	**2 582**	**2 481**
dont sons et issues de céréales	1 499	1 271	1 163	1 099
Graines d'oléoprotéagineux	**891**	**393**	**306**	**359**
dont pois	506	106	40	107
Autres (minéraux, farines animales...)	**1 969**	**1 793**	**1 818**	**1 858**

1. Hors aliments d'allaitements et aliments minéraux.
Lecture : en 2020, 5 703 milliers de tonnes de tourteaux ont été utilisés, soit 27,5 % du total des matières premières incorporées. Parmi ces tourteaux, 28,0 % (1 584 milliers de tonnes) sont de colza.
Source : Agreste - Enquêtes sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme

Bovins

cheptel

Avec 16,2 millions de têtes en 2025, le cheptel bovin français reste le plus important de l'Union européenne, devant ceux de l'Allemagne (10,4 millions de têtes) et de l'Espagne (6,3 millions de têtes[1]). Les effectifs de bovins poursuivent leur déclin pour la dixième année consécutive, avec une perte de 240 920 têtes en un an et de 3,2 millions sur la dernière décennie. Par rapport à 2024, le nombre de vaches laitières recule de 3,0 %, et celui des vaches allaitantes diminue de 1,3 %.

Cette baisse des effectifs s'accompagne d'une réduction du nombre d'exploitations détenant des bovins, qui recule de 2,4 % en 2025, soit environ 3 700 exploitations en moins. En parallèle, la taille moyenne des cheptels continue de croître, passant de 101 bovins par exploitation en 2015 à 110 en 2025. Cette tendance à la concentration se traduit par une montée en puissance des grandes structures : les exploitations détenant 100 vaches ou plus représentent désormais 15,0 % du total, contre 9,9 % en 2015, et concentrent 41,8 % des vaches françaises, soit 12,8 points de plus qu'il y a dix ans.

Les vaches laitières se localisent principalement dans le « croissant laitier », englobant la Bretagne, la Manche, la Loire-Atlantique et la Mayenne. Cette zone concentre, à elle seule, 36 % du cheptel laitier national. Le croissant laitier s'étend également aux Hauts-de-France, à l'Est de la Bourgogne-Franche-Comté et à la région Auvergne-Rhône-Alpes. En revanche, les vaches allaitantes présentent une répartition plus diffuse, avec une concentration notable dans les régions herbagères du centre de la France. Cinq départements, à eux seuls, concentrent 28 % du cheptel allaitant : la Saône-et-Loire, l'Allier, la Creuse, le Cantal et l'Aveyron.

1. Source : Eurostat

Élevages et effectifs bovins

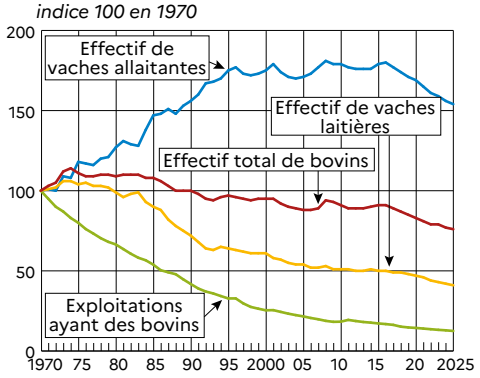

	1983[1]	2000	2015	2024	2025
Cheptel	*million de têtes*				
Total bovins	23,5	20,3	19,4	16,5	16,2
Vaches laitières	7,2	4,2	3,7	3,1	3,0
Vaches allaitantes	2,9	4,3	4,2	3,7	3,6
Exploitations avec cheptel[2]	*millier*				
Total bovins	612	282	192	151	147
Vaches laitières	427	128	90	63	61
Vaches allaitantes	224	167	136	111	109
Cheptel moyen par exploitation[2]	*nombre moyen de têtes par exploitation*				
Total bovins	38	72	101	109	110
Vaches laitières	17	33	41	49	49
Vaches allaitantes	13	26	31	33	33

1. Année précédant l'instauration des quotas laitiers.
2. Cheptel moyen par exploitation en France.
Voir glossaire « exploitations agricoles », « BDNI ».
Sources : Agreste - Enquêtes Cheptel - Recensements agricoles 2000 et 2010 - BDNI bovine à partir de 2008 pour le cheptel et à partir de 2014 pour le nombre de détenteurs de bovins

Structure des élevages bovins

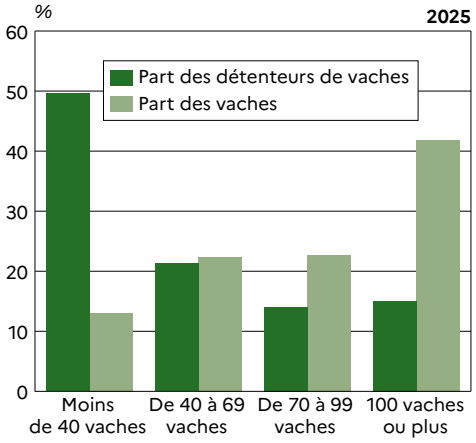

Champ : effectifs au 31 décembre 2025 en France.
Sources : Agreste - BDNI bovine

Localisation des vaches

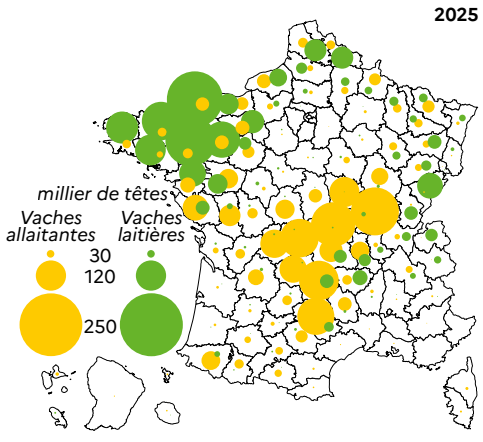

Sources : BDNI bovine, traitements SSP

Bovins

production et échanges extérieurs

En 2025, la production française de viande bovine atteint 1 481 milliers de tonnes-équivalent-carcasse, en repli de 1,9 % par rapport à 2024. La production de viande de gros bovins recule de 1,5 %, après un léger recul en 2024. La baisse est plus marquée pour la viande de veaux, dont la production diminue de 4,9 % sur un an.

Dans un contexte de diminution des effectifs bovins, les exportations totales de bovins d'élevage français reculent de 2,1 % sur un an (en nombre de têtes). En revanche, le poids moyen des bovins d'élevage exportés augmente (+ 1,5 %). Les exportations de broutards baissent de 2,0 %, en raison d'un repli des ventes vers l'Italie (- 5,0 %), principal débouché de la France. À l'inverse, les expéditions de broutards vers l'Espagne augmentent fortement (+ 27,6 %). Les exportations de veaux d'élevage français diminuent quant à elles de 2,7 % par rapport à 2024.

Les exportations françaises de viande bovine continuent de progresser en 2025 (+ 1,5 %), tandis que les importations restent globalement stables (- 0,6 %). En parallèle, la consommation apparente de viande bovine recule de 2,6 %. Plus d'un quart de la consommation française est assurée par les importations de viande.

La France demeure le premier pays producteur de viande bovine de l'Union européenne, avec 20,1 % des abattages. À l'échelle européenne, les abattages repartent à la baisse en 2025 (- 4,1 %), après une hausse en 2024. Le recul est particulièrement marqué en Allemagne (- 6,6 %), en Irlande (- 9,6 %) et aux Pays-Bas (- 9,3 %), tandis qu'il est plus limité en Espagne (- 1,4 %) et en Italie (- 0,5 %).

Exportations de bovins d'élevage

millier de têtes	2025	Évolution 2025/2024	Évolution 2025/moy 2020-2024
		Monde	
Total animaux d'élevage	1 284,1	- 2,1 %	- 9,5 %
dont broutards	941,2	- 2,0 %	- 11,0 %
veaux	340,0	- 2,7 %	- 5,3 %
		dont Italie	
Total animaux d'élevage	778,3	- 5,5 %	- 12,7 %
dont broutards	750,7	- 5,0 %	- 16,8 %
veaux	25,6	- 17,7 %	- 15,6 %
		dont Espagne	
Total animaux d'élevage	457,0	7,7 %	5,1 %
dont broutards	146,2	27,6 %	29,7 %
veaux	310,6	0,4 %	- 3,5 %

Source : BDNI bovine, traitements SSP

Production, échanges, consommation de viande bovine

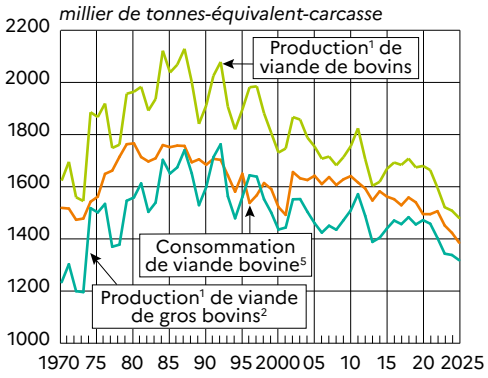

	2010	2023	2024	2025
	millier de tonnes-équivalent-carcasse			
Production[1]	1 756	1 522	1 509	1 481
gros bovins[2]	1 510	1 344	1 339	1 319
veaux[3]	246	178	170	161
Importations[4]	418	371	371	364
dont viande bovine	*408*	*365*	*364*	*361*
Exportations[4]	533	441	456	458
dont viande bovine	*286*	*215*	*239*	*242*
Consommation totale[5]	1 641	1 452	1 424	1 386
Variation des stocks	nd	nd	nd	nd
	kg-équivalent-carcasse			
Consommation par habitant[4]	25,3	21,2	20,7	20,1
	%			
Taux d'auto-approvisionnement	107,0	104,8	106,0	106,8

1. Production indigène brute. À compter de 1999, les abattages hors abattoirs ne sont plus estimés.
2. Animaux vivants de plus de 220 kg jusqu'en 1992, de plus de 300 kg depuis 1993.
3. Veaux de boucherie et bovins maigres (ou broutards).
4. Animaux vivants et viande.
5. Consommation indigène brute.

Champ : France y compris DROM à partir de 1997.
Sources : Agreste, Douanes, FranceAgriMer

Abattages de bovins dans l'Union européenne

	2010	2023	2024	2025
		millier de tonnes		
UE à 27 (à partir de 2020)	///	6 385	6 579	6 310
France	**1 519**	**1 301**	**1 299**	**1 267**
Allemagne	1 187	997	1 009	942
Espagne	607	698	714	704
Italie	1 075	620	659	656
Pologne	386	515	637	624
Irlande	559	600	603	544
Pays-Bas	389	437	433	393
Belgique	263	240	249	229
Autriche	225	205	203	198
Suède	148	138	140	128

Note : les 10 pays sélectionnés représentent 90,4 % des abattages totaux de l'UE à 27 en 2025.
Source : Eurostat

Bovins

prix

En 2025, la hausse des prix à la consommation des viandes de bœuf et de veau reste soutenue : + 5,3 % sur un an, après un léger ralentissement en 2024 (+ 1,1 %). L'inflation demeure toutefois inférieure aux niveaux observés en 2022 (+ 8,9 %) et 2023 (+ 7,8 %).

Le prix à la production des gros bovins est en forte hausse (+ 26,9 % sur un an). La décapitalisation du cheptel limite l'offre et maintient les cours à un niveau élevé : le prix de la vache « O » est supérieur de 59,5 % à son niveau moyen de 2020-2024, celui du jeune bovin « R » de 40,8 %. Dans le même temps, les prix des aliments pour gros bovins reculent (- 5,1 %), pour la deuxième année consécutive.

Les veaux de boucherie enregistrent également une hausse de prix à la production (+ 13,0 %), dans un contexte d'offre restreinte. Après le pic de 2022, le coût de leur alimentation continue de baisser (- 0,8 % sur un an). Sous l'effet de la décapitalisation du cheptel bovin et des crises sanitaires, le nombre de naissances diminue. Dans ce contexte, le cours des veaux de huit jours s'envole, passant en moyenne de 99,1 €/tête en 2024 à 233,9 €/tête en 2025.

Prix dans le secteur gros bovin

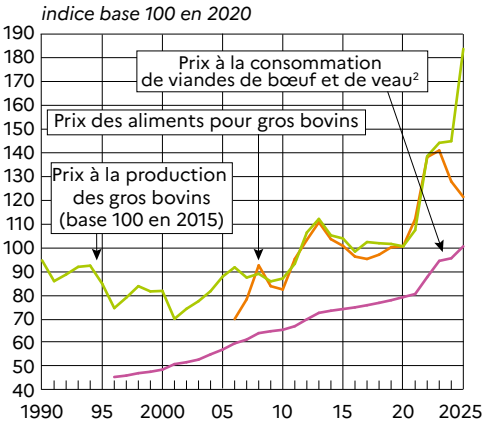

	1990	2014	2024	2025
	indice base 100 en 2020			
Prix à la production des gros bovins	94,1	103,3	144,1	182,8
Prix des aliments pour gros bovins	nd	100,2	127,2	120,7
	€ par kg carcasse			
Prix des vaches de type « O3 »[1]	2,89	3,26	4,61	5,93
Prix des jeunes bovins de type « R3 »[1]	3,37	3,75	5,33	6,55

1. Cotation moyenne entrée-abattoir en €/kg carcasse.
2. À compter de 2016, l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee regroupe la viande de bœuf et la viande de veau. Les valeurs de ce nouvel indice ont été rétropolées jusqu'en 1990.
Sources : Insee - Ippap, Ipampa, IPC, FranceAgriMer

Prix dans le secteur du veau de boucherie

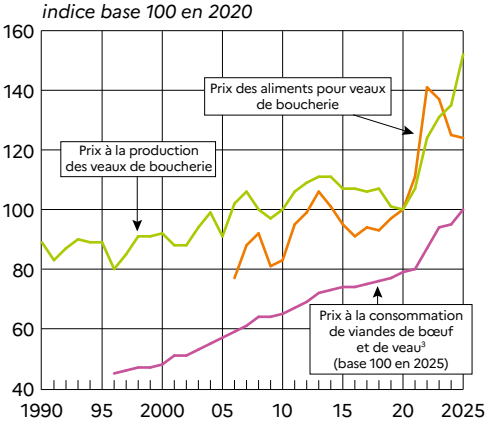

	1990	2014	2024	2025
	indice base 100 en 2020			
Prix à la production des veaux de boucherie	nd	111,2	134,6	152,1
Prix des aliments pour veaux de boucherie	nd	101,2	125,0	124,0
	€ par tête			
Prix du veau de 8 jours[1]		80,8	99,1	233,8
	€ par kg net			
Prix du veau de boucherie[2]	5,74	6,18	6,98	7,80

1. Veau de 8 jours, conformation standard, race laitière, mâle, de 45 à 50 kg. Prix disponible à partir de mai 2012. Le prix moyen 2012 est calculé sur 8 mois. À partir de 2013, le prix moyen est calculé sur l'année entière.
2. Valeur 1990 rétropolée. La cotation du veau de boucherie est passée d'une cotation par kg vif à une cotation par kg net (carcasse).
3. À compter de 2016, l'indice des prix à la consommation calculé par l'Insee regroupe la viande de bœuf et la viande de veau. Les valeurs de ce nouvel indice ont été rétropolées jusqu'en 1990.
Sources : Insee - Ippap, Ipampa, IPC, FranceAgriMer

Lait de vache

collecte

En 2024, un peu plus de 23 milliards de litres de lait de vache ont été collectés en France. La collecte repart à la hausse avec une croissance de 1,3 % par rapport à 2023, rompant ainsi avec trois années consécutives de baisse. Cette progression est particulièrement marquée dans les régions du Grand Est (+ 2,8 %) et des Pays de la Loire (+ 2,5 %).

En 2024, près de 42 400 producteurs livrent du lait de vache à l'industrie laitière, soit 4,5 % de moins sur un an. Les livraisons restent concentrées dans l'ouest de la France : la Bretagne, la Normandie et les Pays de la Loire représentent à elles seules plus de la moitié des livraisons nationales.

En moyenne sur l'année 2024, le prix du lait à teneurs réelles atteint 514,60 € pour 1 000 litres, en hausse de 5,3 % par rapport à 2023. La production de lait de vache biologique (label AB) recule pour la deuxième année consécutive (- 3,7 % après - 3 % en 2023). Enfin, la part de lait collecté sous signes de qualité AOP/IGP augmente légèrement (+ 0,3 point) et représente désormais 16 % de la collecte totale.

Collecte de lait de vache[1]

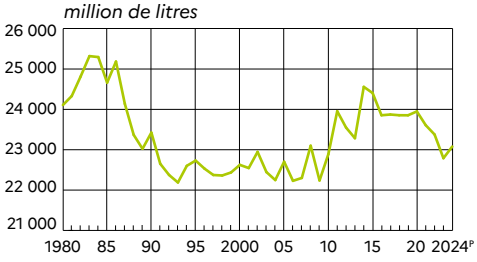

1. Collecte livrée à l'industrie.
2. 2014 : dernière année des quotas laitiers instaurés en 1983.
Champ : France y compris DROM à partir de 2010.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Producteurs livrant du lait de vache à l'industrie laitière

	2010	2014[1]	2023	2024p
	millier de producteurs			
Bretagne	14,2	12,5	8,5	8,2
Auvergne-Rhône-Alpes	12,6	10,1	7,2	6,9
Normandie	10,5	8,9	6,5	6,0
Pays de la Loire	10,0	8,7	5,9	5,9
Hauts-de-France	6,7	5,5	4,0	3,8
Grand Est	6,3	5,3	3,7	3,6
Bourgogne-Franche-C.	5,4	4,7	3,9	3,8
Nouvelle-Aquitaine	4,7	3,4	1,9	1,8
Occitanie	3,9	3,0	1,8	1,6
Centre-Val de Loire	1,1	0,9	0,6	0,6
Autres régions	0,4	0,3	0,2	0,2
France	75,8	63,5	44,4	42,4

1. Dernière année des quotas laitiers instaurés en 1983.
Champ : France.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Livraisons de lait de vache à l'industrie laitière[1]

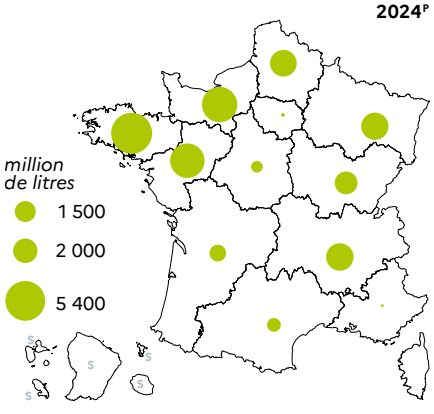

	2010	2014[2]	2023	2024p
	million de litres			
Bretagne	4 909	5 427	5 128	5 227
Normandie	3 456	3 741	3 813	3 873
Pays de la Loire	3 418	3 852	3 599	3 690
Auvergne-Rhône-Alpes	2 476	2 577	2 350	2 324
Grand Est	2 140	2 324	2 229	2 292
Hauts-de-France	2 137	2 330	2 187	2 200
Bourgogne-Franche-C.	1 442	1 592	1 597	1 594
Nouvelle-Aquitaine	1 481	1 319	850	846
Occitanie	903	855	569	565
Centre-Val de Loire	440	459	402	403
Autres régions	88	82	65	67
France	22 890	24 558	22 789	23 079

1. Livraisons selon la région de localisation des producteurs.
2. Dernière année des quotas laitiers instaurés en 1983.
Champ : France.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Lait de vache et produits laitiers dans l'Union européenne

En 2025, la collecte de lait de vache dans l'Union Européenne (UE à 27) s'établit à 147,8 millions de tonnes, en hausse de 1,3 % par rapport à 2024. Cette progression masque toutefois de fortes disparités selon les États membres : les hausses observées en France (+ 2,1 %), en Pologne (+ 2,2 %), en Irlande (+ 4,6 %), en République tchèque (+ 3 %) et en Autriche (+ 2,9 %) compensent les baisses de la collecte en Italie (- 0,8 %) et en Belgique (- 2,2 %).

La production de lait de consommation progresse en Italie et en Pologne (+ 1,7 % dans les deux pays), tandis qu'elle diminue dans plusieurs autres États-membres, notamment en Allemagne (- 2,6 %) et surtout en France (- 5,1 %). Elle recule légèrement en Espagne, premier producteur européen de lait de consommation (- 0,4 %). La France reste en tête pour la production de poudre de lait écrémé, en hausse de 5,0 % sur un an. L'Allemagne enregistre toutefois la progression la plus dynamique du secteur (+ 14,6 %).

La fabrication de fromages poursuit sa croissance dans la plupart des pays européens, en particulier en Pologne (+ 4,4 %), en France (+ 1,6 %) et en Allemagne (+ 1,0 %). La production de beurre est également en hausse, avec des progressions marquées en Allemagne (+ 9,2 %) et en Pologne (+ 8,7 %), contrairement aux Pays-Bas où elle est en forte baisse (- 9,2 %).

En 2025, le prix réel du lait dans l'Union européenne s'établit en moyenne à 509 euros la tonne, soit + 8,2 % par rapport à 2024. L'augmentation est particulièrement marquée en Allemagne (+ 9,4 %) et, dans une moindre mesure, en France (+ 5,4 %). À partir de la fin de l'année, cette dynamique s'interrompt et le prix s'oriente nettement à la baisse.

Collecte européenne de lait de vache

	2014[1]	2024	2025[p]
	million de tonnes		
UE à 27	133,6	145,9	147,8
Allemagne	31,4	32,1	32,5
France	25,3	23,7	24,2
Pays-Bas	12,5	13,7	13,9
Pologne	10,6	13,5	13,8
Italie	11,0	13,0	12,9
Irlande	5,8	8,7	9,1
Espagne	6,6	7,4	7,4
Danemark	5,1	5,7	5,7
Belgique	4,0	4,6	4,5
République tchèque	3,1	3,3	3,4
Autriche	2,4	3,4	3,5

1. Dernière année de la politique des quotas laitiers en Europe.
Source : Eurostat

Prix réels du lait dans l'UE à 27

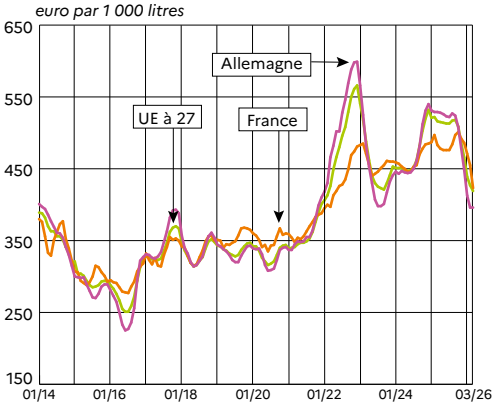

Note : 2014 est la dernière année de la politique des quotas laitiers en Europe.
Source : Eurostat - Observatoire du marché du lait

Fabrication de produits laitiers dans quelques pays d'Europe (en millier de tonnes)

Lait de consommation	2010	2014[1]	2024	2025[p]
Espagne	3 540	3 527	5 031	5 009
Allemagne	5 276	5 251	3 986	3 881
France	3 472	3 391	2 654	2 518
Italie	2 714	2 548	2 467	2 509
Pologne	1 471	1 590	1 909	1 941

Fromage	2010	2014[1]	2024	2025[p]
Allemagne	2 169	2 298	2 523	2 547
France	1 800	1 796	1 768	1 796
Italie	1 022	1 063	1 215	1 222
Pologne	668	760	1 046	1 092
Pays-Bas	753	772	936	934

Beurre	2010	2014[1]	2024	2025[p]
Allemagne	449	489	481	525
France	407	445	398	422
Irlande	138	166	268	286
Pologne	139	171	258	280
Pays-Bas	133	141	119	108

Poudre de lait écrémé	2010	20141	2024	2025[p]
France	320	443	377	396
Allemagne	259	357	329	377
Belgique	76	138	172	179
Pologne	79	147	167	158
Irlande	58	71	s	s

1. Dernière année de la politique des quotas laitiers en Europe.
Source : Eurostat

Lait et produits laitiers

prix à la production

En 2024, les prix à la production de l'ensemble des produits laitiers transformés en France progressent de + 2,1 % par rapport à 2023. Cette hausse est tirée uniquement par deux produits dont les prix moyens augmentent, à un rythme cependant moins soutenu qu'en 2023 : les laits liquides (+ 4,0 %) et le beurre (+ 4,0 %). Les prix des autres fabrications sont orientés à la baisse. C'est le cas du prix moyen des yaourts (- 1,0 %) et de celui des fromages (- 1,2 %), après les fortes hausses enregistrées en 2023. Le prix moyen de la poudre de lait écrémé baisse sensiblement (- 5,0 %) en raison d'une demande internationale moins soutenue, et celui de la poudre de lactoserum diminue encore plus fortement (- 8,0 %).

Le prix du lait de vache à teneurs réelles payé aux producteurs se stabilise (+ 0,2 %), après la forte hausse observée en 2023, dans un contexte de repli des prix des moyens de production du lait de vache, directement lié au recul du prix de l'aliment pour vaches laitières.

Prix à la production des produits laitiers commercialisés

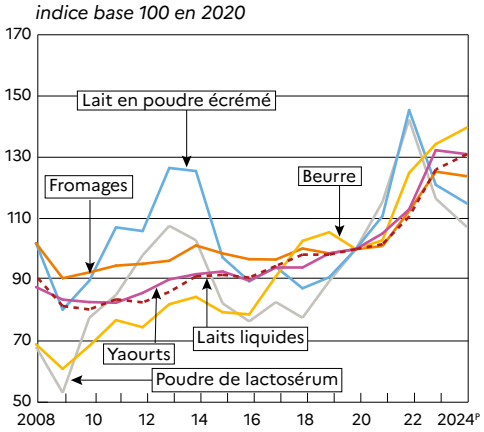

	2020	2023	2024p
	indice base 100 en 2020		
Lait demi-écrémé et entier conditionné	100,0	126,0	131,0
Yaourts natures même sucrés	100,0	132,3	131,0
Beurre	100,0	134,3	139,7
Fromages (hors frais, hors fondus)	100,0	125,3	123,8
Lait en poudre écrémé	100,0	121,0	114,9
Poudre de lactosérum	100,0	116,5	107,2
Total produits laitiers	100,0	139,9	142,8

Source : Agreste - Prodcom

Prix du lait de vache et des moyens de production du lait

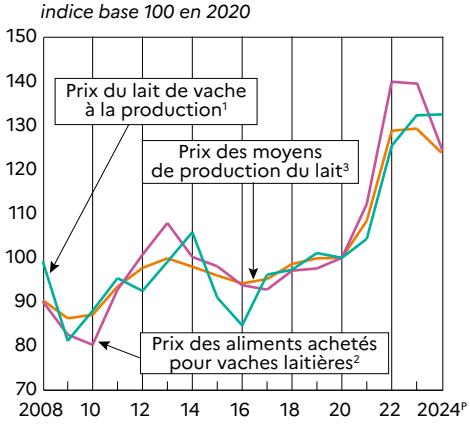

	2020	2022	2023	2024p
	indice base 100 en 2020			
Prix du lait de vache à la production, à qualités constantes (Ippap lait)	100,0	125,4	132,3	132,5
Prix des aliments achetés pour vaches laitières	100,0	139,9	139,5	124,6
Prix des moyens de production du lait (Ipampa lait de vache)	100,0	128,8	129,3	123,8
	euro par 1 000 litres			
Prix du lait de vache standard 38/32*	348	436	461	461
Prix du lait de vache à teneurs réelles	373	460	488	489

* Il s'agit du prix du lait réfrigéré départ exploitation, toutes primes comprises et toutes qualités confondues, ramené à 38 g/l de matière grasse et 32 g/l de matière protéique.
1. Ippap lait.
2. Aliments achetés - Ipampa lait de vache.
3. Ipampa lait de vache.
Sources : Insee, Agreste, Institut de l'élevage (Idele)

Lait et produits laitiers

fabrication et commerce extérieur

En 2024, la plupart des fabrications de produits laitiers restent stables ou progressent légèrement. La production de lait conditionné, principalement du lait UHT, s'inscrit dans cette tendance (+ 0,3 %), alors que celle des yaourts et laits fermentés repart à la hausse (+ 2,8 %). Après une baisse en 2023, la fabrication de beurre se stabilise (+ 0,3 % en un an). En revanche, dans un contexte de repli des exportations vers les pays en dehors de l'UE à 27, les fabrications de poudre de lait écrémé vrac continuent de reculer (- 2,5 % après - 6,6 % en 2023), tandis que celles de desserts lactés frais se stabilisent (- 0,8 %).

La production de fromages hors fondus augmente de 0,7 % en 2024, après la baisse observée en 2023 (- 0,3 %). Les fromages frais demeurent le segment le plus dynamique (+ 2,3 %). Après une année de stabilité, la fabrication des fromages fondus progresse également en 2024 (+ 1,5 %). Du côté des produits dérivés, la poudre de lactosérum est quasiment stable sur un an (- 0,2 % après - 11,9 % en 2023), tandis que les fabrications de caséinates et de caséines poursuivent leur croissance (+ 3,8 %).

En 2025, l'excédent commercial de l'ensemble des produits laitiers s'élève à un peu moins de 2,5 milliards d'euros, en repli de 20 % sur un an. Cette baisse s'explique par une hausse des importations plus rapide que celle des exportations. Les importations couvrent 48 % de la consommation intérieure en beurre, 26 % de la consommation de fromage et 16 % des autres produits frais.

Fabrication de produits laitiers

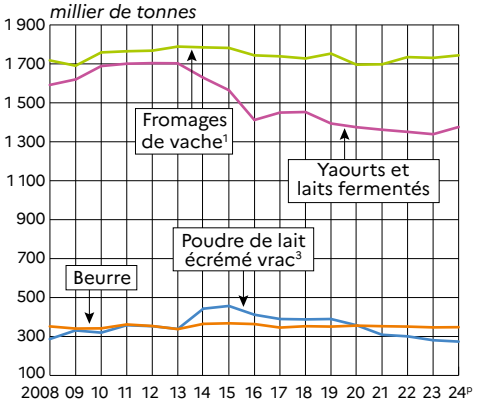

	2000	2010	2023	2024P
	millier de tonnes			
Laits conditionnés[2]	3 894	3 729	2 761	2 769
dont UHT[2]	3 441	3 551	2 573	2 580
Yaourts et laits fermentés	1 336	1 689	1 339	1 376
Desserts lactés frais	519	637	616	611
Beurre	369	342	347	348
Fromages tous laits				
Fromages hors fondus	1 726	1 913	1 907	1 921
dont fromages frais	577	672	655	670
Fromages fondus	140	127	134	136
Poudre de lait écrémé vrac[3]	279	320	281	274
Produits dérivés				
Poudre de lactosérum	606	638	421	420
Caséinates et caséines	52	38	53	55

1. Fromages fondus exclus.
2. Million de litres.
3. Y compris réengraissé.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Commerce extérieur des produits laitiers français

• Solde du commerce extérieur

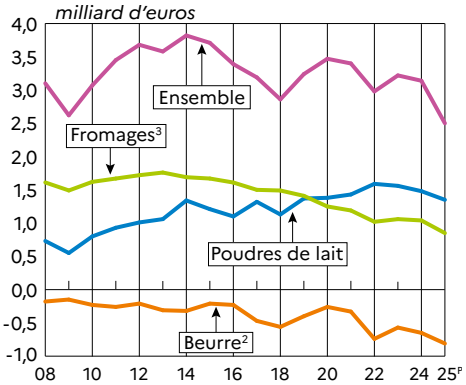

	2010		2024		2025P	
	Export.	Import.	Export.	Import.	Export.	Import.
	million d'euros					
Ensemble des produits laitiers (yc dérivés) dont :	5 162	2 187	8 273	6 046	8 496	6 908
Laits liquides[1]	387	221	464	307	473	346
Yaourts et laits fermentés	275	51	383	117	375	135
Desserts lactés frais	220	55	230	89	260	101
Beurre[2]	196	429	725	1 376	793	1 602
Fromages tous laits[3]	2 677	1 061	3 968	2 925	4 123	3 276
dont fromages frais	412	177	621	826	660	990
Poudre de lait conditionnée	406	93	1 000	255	1 003	288
Poudre de lait vrac	590	101	882	151	809	170

1. Conditionnés et vrac (y compris aromatisés).
2. Y compris beurre anhydre de crème (MGLA) converti en équivalent beurre. 3. Y compris fondus.
Champ : France. Source : Douanes

Ovins et caprins

En 2025, le cheptel ovin français s'élève à près de 6,7 millions de têtes, maintenant la France au quatrième rang européen, loin derrière l'Espagne (11,1 millions de têtes). Bien qu'en hausse de 1,3 % sur un an, les effectifs ovins reculent de 5,1 % par rapport à 2015. Cette baisse est particulièrement marquée pour les brebis nourrices (- 11,6 % en dix ans), tandis que les brebis laitières résistent davantage (- 1,9 % sur la même période). Au niveau national, plus de 70 % du cheptel ovin est constitué de brebis nourrices, dont les élevages sont principalement implantés dans le sud de la France, tandis que les élevages laitiers se concentrent dans trois bassins de production (Roquefort, Ossau-Iraty et Brocciu).

Le nombre d'exploitations ovines se redresse légèrement en 2025 (+ 1,2 % sur un an), pour atteindre 30 500 unités, mais reste inférieur de 26,3 % à son niveau de 2015.

La production ovine est en léger repli sur un an (- 0,3 %). Après la baisse observée en 2024, les importations totales d'animaux vivants et de viande ovine sont globalement stables (+ 0,9 %). Dans le même temps, les exportations augmentent nettement (+ 18,9 %), réduisant la disponibilité sur le marché intérieur. Dans ce contexte, la dépendance de la France aux importations se renforce et dépasse désormais plus de la moitié de la consommation nationale de viande ovine. Celle-ci, en léger repli sur un an, poursuit sa tendance baissière de long terme, passant de 2,6 kg par habitant en 2015 à 2,0 kg en 2025.

Dans un contexte d'offre toujours limitée, les cours de la viande ovine restent orientés à la hausse, notamment ceux de l'agneau qui progressent de 2,7 % sur un an, atteignant un nouveau niveau record après celui observé en 2024.

Le cheptel caprin s'établit à près de 1,4 million de têtes en 2025, en augmentation à la fois sur un an (+ 2,5 %) et par rapport à 2015 (+ 11,5 %). Il est détenu par 11 400 exploitations.

Effectifs des ovins

	2000	2015	2024	2025
	millier d'exploitations			
Exploitations ayant des ovins	95,7	41,4	30,2	30,5
	millier de têtes			
Total ovins	9 416	7 056	6 607	6 696
dont brebis	6 580	4 762	4 245	4 238
brebis nourrices	*5 200*	*3 484*	*3 047*	*2 991*
brebis laitières	*1 380*	*1 278*	*1 198*	*1 247*

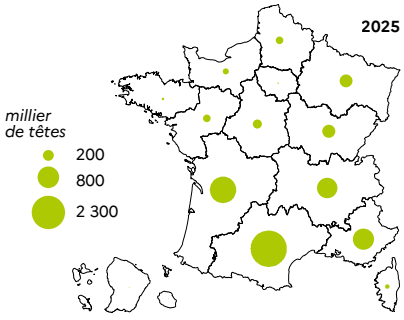

Source : Agreste - Recensement agricole, enquêtes Cheptel

• Dans les principaux pays de l'UE en 2025

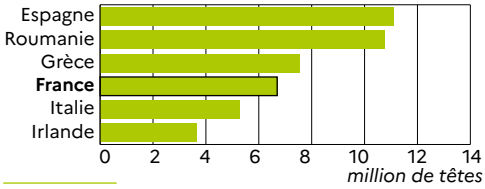

Source : Eurostat

Effectifs des caprins

	2010	2014	2024	2025
	millier d'exploitations			
Exploitations ayant des caprins	17,5	11,4	11,7	11,4
	millier de têtes			
Total caprins	1 448	1 271	1 339	1 372
dont chèvres	984	864	921	926

Source : Agreste - Recensement agricole, enquêtes Cheptel

Production, échanges, consommation, prix de viande ovine

millier de tonnes-équivalent-carcasse

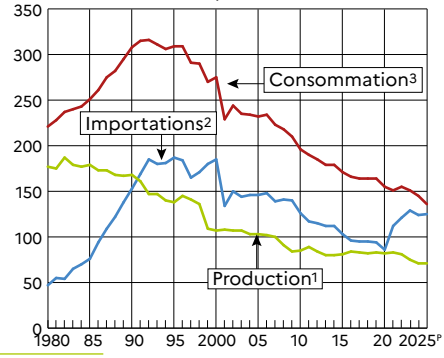

	2000	2014	2024	2025p
	millier de tonnes-équivalent-carcasse			
Production[1]	106,6	80,5	70,7	70,5
Importations[2]	185,2	112,2	123,7	124,9
Exportations[2]	16,4	13,5	49,6	59,0
Consommation[3]	275,4	179,2	144,8	136,3
	kg-équivalent-carcasse			
Consommation par habitant	5,4	2,7	2,1	2,0
	%			
Taux d'auto-approvisionnement	54,6	44,8	48,9	51,7
	€ par kg			
Prix à la production des agneaux	3,3	6,2	9,4	9,7

1. Production indigène brute. 2. Animaux vivants et viande. Depuis 2021 et le Brexit, les importations et exportations de viande incluent un volume en provenance du Royaume-Uni et réexporté. 3. Consommation indigène brute. Champ : France y compris DROM à partir de 1995.
Sources : Agreste, Douanes, FranceAgriMer

Lait de chèvre et brebis

En 2024, les entreprises laitières françaises collectent 506 millions de litres de lait de chèvre, soit une baisse de 2,9 % par rapport à 2023. Il s'agit de la deuxième année consécutive de recul, marquant une rupture avec la dynamique de croissance observée depuis une dizaine d'années. La France demeure néanmoins le premier producteur de lait de chèvre de l'Union européenne, concentrant près de 30 % de la collecte européenne. Les trois quarts des volumes collectés sont destinés à l'industrie laitière.

La Nouvelle-Aquitaine occupe une place centrale dans la filière caprine française : elle regroupe 36 % des producteurs et assure 41 % de la collecte destinée à l'industrie. Les établissements implantés dans cette région réalisent à eux seuls près de 70 % de la production industrielle nationale de fromages de chèvre, confirmant son rôle de principal bassin de transformation.

La collecte de lait de brebis s'inscrit également dans une tendance baissière. En 2024, elle atteint près de 287 millions de litres, en recul de 2,0 % sur un an. Cette diminution constitue la troisième baisse consécutive après plusieurs années de croissance. La France représente toutefois 13,2 % de la collecte européenne, derrière les principaux producteurs que sont la Grèce, l'Espagne et l'Italie. L'essentiel du lait collecté est destiné à l'industrie fromagère, notamment à la fabrication des fromages AOP roquefort (Occitanie) et ossau-iraty (Nouvelle-Aquitaine), qui à eux seuls représentent un tiers de la production industrielle française de fromages de brebis.

Principaux pays producteurs européens

• Lait de chèvre

	2010	2022	2023	2024
	million de litres			
France	516	524	521	506
Espagne	328	423	421	429
Pays-Bas	174	427	410	446
Grèce	147	156	156	152
Autres pays	84	229	222	221
Union européenne (27 pays)	1 249	1 759	1 730	1 754

• Lait de brebis

	2010	2022	2023	2024
	million de litres			
Grèce	534	694	711	709
Espagne	367	605	604	604
Italie	420	436	432	442
France	258	296	293	287
Autres pays	98	122	133	130
Union européenne (27 pays)	1 676	2 153	2 173	2 172

Source : Eurostat

Collecte de lait de chèvre et de brebis[1]

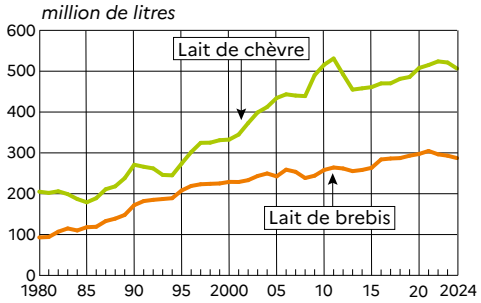

	2010	2020	2023	2024
	million de litres			
Lait de chèvre	515,7	507,8	521,3	506,4
Lait de brebis	258,2	297,3	293,1	287,2

1. Collecte livrée à l'industrie.
Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Producteurs livrant du lait de chèvre et de brebis à l'industrie laitière

• Lait de chèvre

	2010	2020	2023	2024
	nombre de producteurs			
France	3 155	2 456	2 450	2 371
dont				
Nouvelle-Aquitaine	1 317	935	882	857
Occitanie	381	333	355	340
Pays de la Loire	358	333	340	338
Auvergne-Rhône-Alpes	476	322	316	297
Centre-Val de Loire	441	332	300	298

• Lait de brebis

	2010	2020	2023	2024
	nombre de producteurs			
France	4 047	3 182	3 075	2 859
dont				
Occitanie	2 250	1 764	1 730	1 607
Nouvelle-Aquitaine	1 505	1 223	1 119	1 048

Source : Agreste - Enquête annuelle laitière

Production finale[1] de lait de chèvre et de brebis

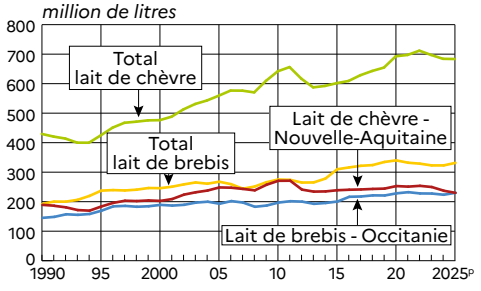

1. La production finale correspond à la production totale traite à laquelle on retranche les pertes et le lait trait utilisé pour l'alimentation des jeunes animaux.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Équidés

En 2025, le nombre d'équidés présents en France dans les exploitations agricoles avoisine 306 300 têtes et représente moins de 30 % de l'ensemble des équidés. Cet effectif diminue tendanciellement, et est inférieur de 17 % à celui de 2010.

Avec 254 800 têtes, soit 83 % du total, les chevaux de selle (sport, loisirs et de course) constituent la majorité des équidés. Leur effectif est globalement stable sur un an, mais en recul de 15 % par rapport à celui observé en 2010. Présents dans l'ensemble des régions, ces chevaux sont toutefois davantage concentrés en Normandie, région qui regroupe près de 20 % des effectifs.

Les chevaux lourds (issus de races de chevaux de traits à l'origine, et désormais plus souvent élevés pour la viande) représentent 31 600 têtes en 2025. Leur effectif est stable sur un an, mais a fortement diminué depuis 2010 (- 22 %). Ces chevaux sont majoritairement présents dans les zones de moyenne montagne, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes, en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine.

En 2025, la production de viande d'équidés s'élève à 3,8 milliers de tonnes-équivalent-carcasse, en hausse de 17 % sur un an. Les importations se replient de 11 %, tandis que les exportations progressent légèrement (+ 0,6 %). La consommation moyenne de viande de cheval par habitant diminue de 5 % sur un an et de 79 % rapport à 2010. Le taux d'auto-approvisionnement atteint ainsi 85,6 % en 2025, contre 57,6 % en 2010.

Effectifs[1] des équidés

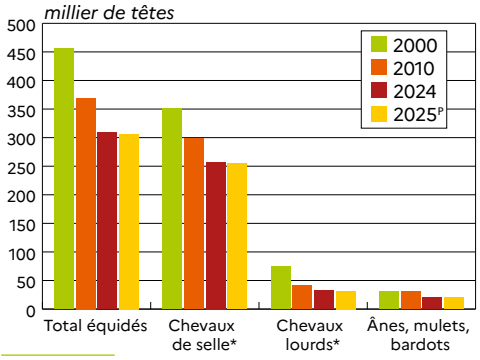

* Total y compris juments et ponettes poulinières.
1. Dans les exploitations agricoles.
Champ : France.
Source : Agreste - Recensements agricoles, Statistique agricole annuelle

Effectifs[1] de chevaux de selle, sport, loisirs et course

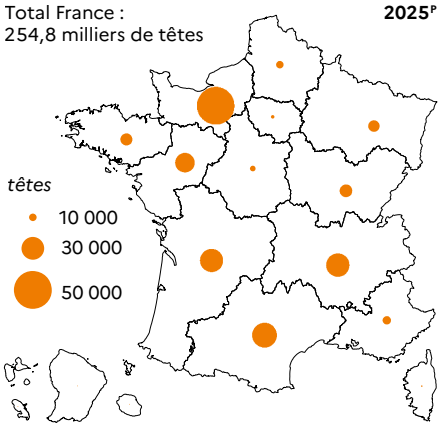

1. Dans les exploitations agricoles.
Champ : France.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production, échanges, consommation de viande de cheval

	2010	2020	2024	2025
	millier de tonnes-équivalent-carcasse			
Production[1]	11,4	4,7	3,3	3,8
Importations[2]	23,0	7,4	6,9	6,2
Exportations[2]	10,1	6,1	5,5	5,6
Consommation[3]	19,8	6,0	4,7	4,5
	kg-équivalent-carcasse			
Consommation par habitant	0,3	0,1	0,1	0,1
	%			
Taux d'auto-approvisionnement[4]	57,6	78,7	68,8	85,6

1. Production indigène brute.
2. Animaux vivants et viandes.
3. Consommation indigène brute.
4. Rapport entre la production contrôlée et la consommation apparente contrôlée.
Champ : France y compris DROM à partir de 1997.
Sources : Agreste, Douanes

Effectifs[1] de chevaux lourds

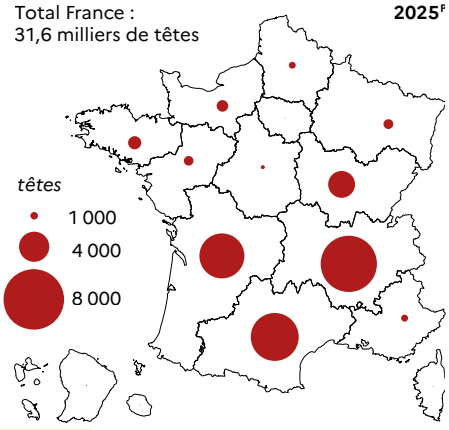

1. Dans les exploitations agricoles.
Champ : France.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Porcins

cheptel

Fin 2025, le cheptel porcin français s'élève à 11,6 millions de têtes, dont 816 000 truies. Il se réduit de 0,6 % sur un an et de 12,5 % en dix ans. Le nombre d'exploitations porcines continue de baisser pour atteindre 10 500 unités en 2025, en repli de 44 % depuis 2015. Un tiers des exploitations de plus de 50 porcins correspondent à des élevages de 2000 porcins ou plus et détiennent 72 % des effectifs du cheptel.

Les quatre régions de la façade atlantique concentrent près de 80 % du cheptel national. La Bretagne regroupe 55,4 % des effectifs, loin devant les Pays de la Loire (11,8 %), la Nouvelle-Aquitaine (6,8 %) et la Normandie (5,6 %).

Au sein de l'Union européenne, le cheptel porcin s'élève à 131,5 millions de têtes, en légère baisse sur un an (- 0,5 %). Avec près de 9 % du cheptel européen, la France perd une place et se classe au quatrième rang, derrière l'Espagne, pays prépondérant avec 25,6 % des effectifs européens, l'Allemagne (16,4 %) et le Danemark (9,3 %). Bien qu'en recul en 2025, le cheptel espagnol a fortement augmenté sur dix ans. À l'inverse, les autres principaux pays producteurs ont vu leurs effectifs diminuer, traduisant une tendance générale à la décapitalisation des élevages porcins européens.

Composition des élevages

	2000	2015	2024	2025
	unités			
Nombre d'exploitations porcines	67 403	18 753	11 074	10 502
	million de têtes			
Reproductrices (truies, cochettes)	1,5	1,0	0,8	0,8
Porcs charcutiers	5,9	5,4	4,9	4,9
Autres (porcelets ; jeunes porcs, verrats)	8,5	6,9	6,0	6,0
Total porcins	15,9	13,3	11,7	11,6

Source : Agreste - Recensement agricole, enquêtes cheptel de novembre

• **Structure des élevages porcins en 2025**

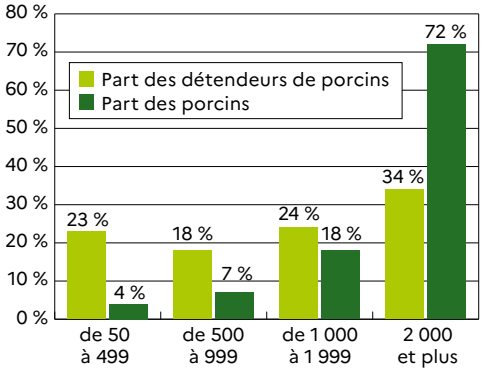

Champ : exploitations de plus de 50 porcins, représentant 95 % du cheptel français.
Source : Agreste - Enquêtes Cheptel de novembre 2025

Effectifs de porcins

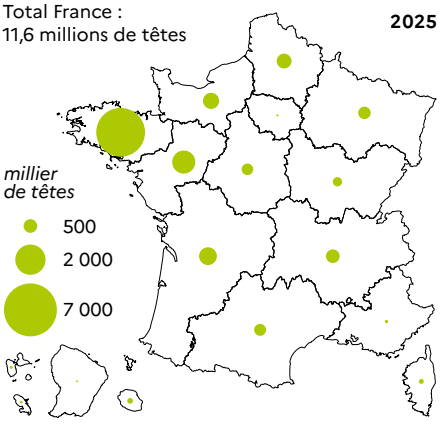

Source : Agreste - Enquête Cheptel de novembre 2025

	2025	
	million de têtes	*part (%)*
France	11,64	
dont Bretagne	6,45	55,4
Pays de la Loire	1,37	11,8
Nouvelle-Aquitaine	0,80	6,8
Normandie	0,65	5,6
Hauts-de-France	0,54	4,6
Auvergne-Rhône-Alpes	0,45	3,9
Autres régions	1,38	11,9

Source : Agreste - Enquête Cheptel de novembre 2025

• **Principaux cheptels porcins européens**

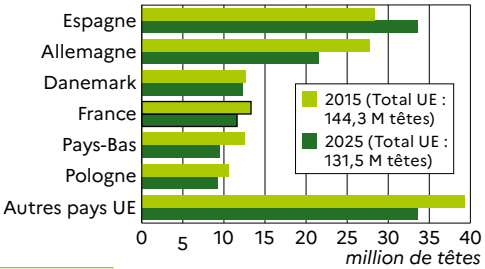

Source : Eurostat

Porcins

prix et production

En 2025, pour la deuxième année consécutive, le prix à la production des porcs recule (- 8,4 % sur un an), après un pic atteint en 2023 (+ 19,9 %). Ce repli s'explique principalement par la progression de l'offre européenne, marquée par la hausse des abattages (+ 3,7 % en poids). En revanche, la production porcine française progresse moins fortement (+ 0,7 %). Dans le même temps, le prix des intrants utilisés en production porcine fléchit de 2,0 % par rapport à 2024.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de viande porcine progressent de 3,9 % sur un an, tandis que les exportations reculent de 3,2 %. Le déficit commercial se creuse ainsi en volume.

En 2025, la consommation nationale de viande de porc continue de se redresser. En hausse de 2,8 % sur un an, elle atteint 31,5 kg équivalent-carcasse par habitant.

Le taux d'auto-approvisionnement passe pour la première fois sous la barre des 100 %, à 98,0 %. Ainsi, la production nationale porcine ne couvre plus entièrement les besoins du marché intérieur, entraînant un recours accru aux importations.

Prix dans le secteur porcin

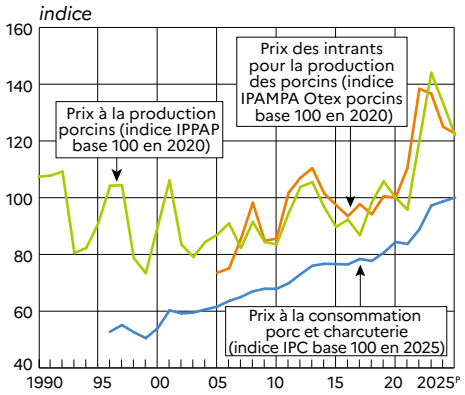

	2005	2015	2020	2024	2025p
	euro par kg carcasse				
Prix du porc classe S[1]	1,35	1,43	1,59	2,12	1,93
	indice base 100 en 2020				
Prix à la production des porcins[2]	86,9	89,7	100,0	133,3	122,1
Prix des intrants pour porcins[2]	73,5	97,4	100,0	125,0	122,6
	indice base 100 en 2025				
Prix à la consommation viande de porc[2]	61,6	76,6	84,4	98,7	100,0

1. Le 01/01/2014, la réglementation européenne définissant la classe des porcs charcutiers a été modifiée. Jusqu'en décembre 2013, la classe E correspondait aux porcs charcutiers dont la teneur en viande maigre (TMP) était supérieure ou égale à 55 %. Depuis janvier 2014, la réglementation restreint la classe E aux animaux dont la TMP va de 55 % à moins de 60 %, les porcs charcutiers de TMP ≥ 60 % étant dorénavant classés en S.
Le périmètre observé, porcs charcutiers de TMP ≥ 55 %, correspond selon la nouvelle réglementation aux porcs des classes E et S réunies.
2. Indices base 100 en 2020 pour les indices des prix à la production et des prix des intrants utilisés pour la production porcine, indice base 100 en 2025 pour l'indice des prix à la consommation.
Sources : Agreste et Insee pour Ippap et Ipampa, Insee pour IPC

Production, échanges, consommation de viande porcine en France

	2000	2015	2024	2025p
	*millier de tec**			
Production[1]	2 254	2 236	2 115	2 130
Importations[2]	530	606	602	626
Exportations[2]	655	635	601	582
Consommation[3]	2 135	2 207	2 116	2 174
	kg-équivalent-carcasse			
Consommation par habitant[3]	35,2	33,2	30,8	31,5
	%			
Taux d'auto-approvisionnement[4]	105,6	101,3	100,0	98,0

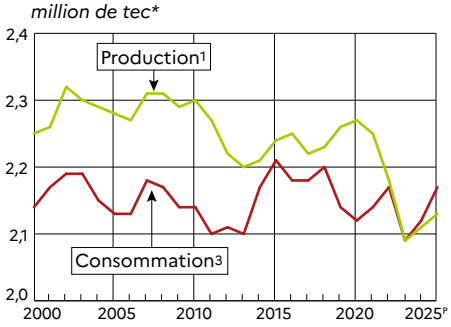

* Tonne-équivalent-carcasse.
1. Production indigène contrôlée.
2. Animaux vivants et viande.
3. Consommation indigène contrôlée.
4. Production/consommation.
Note : à partir de 2006, le tonnage du commerce extérieur d'animaux vivants est estimé.
Sources : Agreste, Douanes, Insee

Aviculture

élevages

En 2025, le cheptel de poulets de chair s'élève à environ 148,2 millions de têtes, soit une augmentation de 2,5 % sur un an. Deux régions concentrent plus de la moitié des effectifs : la Bretagne (28 %) et les Pays de la Loire (25 %).

En 2023, selon la dernière enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA 2023), la France compte un peu plus de 3 200 exploitations détenant des élevages de plus 1 000 poulets de chair. Parmi elles, près de 45 % détiennent plus de 20 000 têtes et représentent à elles seules 80 % du cheptel, illustrant une forte concentration de la production.

En 2025, le cheptel de poules pondeuses s'élève à 50,7 millions de têtes, en hausse de 1,0 % par rapport à l'année précédente. Trois quarts d'entre elles sont élevées dans des systèmes d'élevages dits alternatifs : 14 % en agriculture biologique, 36 % en plein air et 25 % au sol. La Bretagne demeure la principale région productrice, concentrant 35 % des effectifs nationaux, devant les Pays de la Loire (17 %).

En 2023, 965 exploitations détiennent des élevages de plus 1 000 poules pondeuses. À l'instar des poulets de chair, la filière des poules pondeuses est également marquée par une forte concentration. 87 % des effectifs de poules se trouvent dans des élevages de plus de 20 000 têtes, qui représentent 45 % des exploitations.

Structure des élevages de poulets de chair

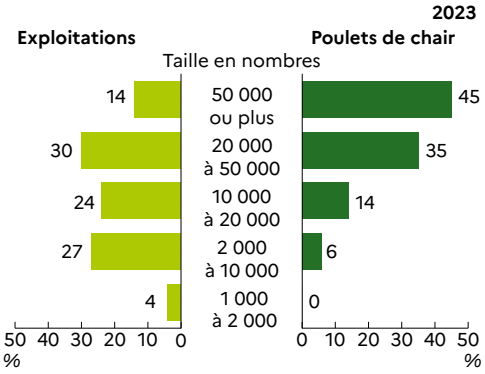

Champ : élevages d'au moins 1 000 têtes.
Source : Agreste - ESEA 2023

Structure des élevages de poules pondeuses

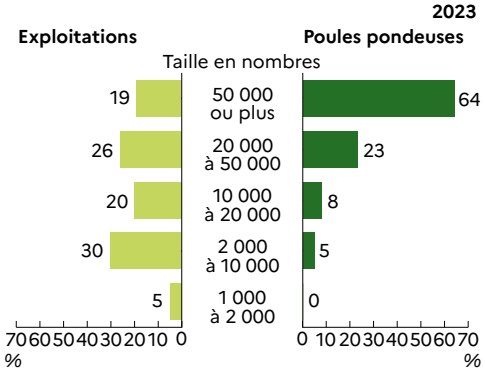

Champ : élevages d'au moins 1 000 têtes.
Source : Agreste - ESEA 2023

Localisation des poulets de chair et des poules pondeuses

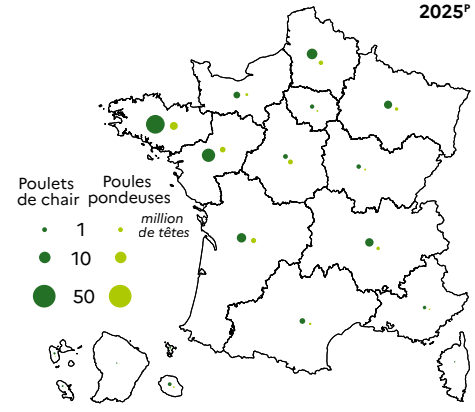

Source : Agreste
Poulets : Statistique agricole annuelle (SAA)
Poules : modèle SSP-ITAVI-CNPO pour total France et SAA pour répartition en régions

Effectif des poulets de chair et des poules pondeuses

	2000	2010	2015	2024	2025p
	million de têtes				
Poules pondeuses d'œufs de consommation	48,1	46,5	54,3	50,2	50,7
Poulets de chair (y compris coqs et coquelets)	129,9	144,0	157,8	144,6	148,2

Source : Agreste
Poulets : Statistique agricole annuelle (SAA)
Poules : modèle SSP-ITAVI-CNPO

Aviculture

œufs

En 2025, la production française d'œufs de consommation dépasse les 15,8 milliards d'unités, en progression de 1,0 % par rapport à 2024. La transition des élevages en cage vers des modes d'élevage alternatifs de poules pondeuses se poursuit. Ainsi, 74 % des œufs produits proviennent désormais d'élevages au sol, en plein air ou en agriculture biologique, contre 71 % un an plus tôt et 32 % en 2015, ce qui confirme une transformation structurelle rapide du secteur.

Le prix à la production de l'œuf augmente de 37,8 % sur un an, atteignant un nouveau pic après ceux observés en 2022 et 2023. Dans le même temps, le coût des aliments pour poules demeure stable sur un an, après le repli de 2024. Côté consommation, les Français consomment en moyenne 15,0 kg d'œufs par personne, soit une hausse de 2,4 % sur un an.

La hausse des importations d'œufs de consommation se poursuit (+ 10,3 % sur un an, après + 12,1 % en 2024), toujours portée par les achats d'œufs coquille. Dans le même temps, les exportations reculent de 2,3 %. Par conséquent, le déficit des échanges extérieurs se creuse, atteignant 64 milliers de tonnes équivalent-œuf-coquille (teoc), contre 46 milliers de teoc en 2024. En valeur, le déficit fait plus que doubler, sous l'effet de la forte hausse des prix des produits importés.

Production, échanges, consommation d'œufs de consommation

	2005	2010	2024	2025p
	millier de tonnes-équivalent-œuf-coquille			
Production[1]	762	813	958	967
Importations	176	108	154	170
Exportations	107	112	108	105
Consommation alimentaire	829	808	1 004	1 031
	kg équivalent-œuf-coquille par habitant			
Consommation alim. par habitant	13,2	12,5	14,6	15,0
	2005	**2010**	**2024**	**2025p**
Indices des prix[2]				
Prix des aliments des pondeuses au sol	74,5	89,9	123,7	123,6
Prix à la production	57,5	72,1	180,1	248,2
Prix à la consommation	66,7	75,7	99,2	100,0

1. Œufs de consommation issus des élevages de pondeuses race ponte (modèle d'estimation de la production SSP-ITAVI-CNPO).
2. Indices base 100 en 2020 pour les prix à la production et les prix des aliments, indice base 100 en 2025 pour l'indice à la consommation.
Champ : France.
Sources : Agreste, Insee, Douanes

Production d'œufs de consommation par mode d'élevage

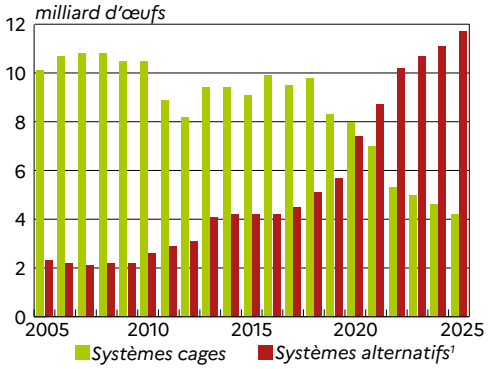

Production d'œufs de consommation

	2005	2010	2024	2025
Production d'œufs de consommation	*milliard d'œufs*			
Total	12,3	13,1	15,7	15,8
systèmes cages	*10,1*	*10,5*	*4,6*	*4,2*
systèmes alternatifs[1]	*2,3*	*2,6*	*11,1*	*11,7*
Effectifs de poules pondeuses	*million de têtes*			
Total	45,0	42,4	50,2	50,7

1. Bio, plein air et sol.
Champ : France, élevages professionnels.
Sources : Agreste - Modèle « SSP-ITAVI-CNPO » , données depuis 2017 révisées en 2024 - Douanes

Prix des œufs et de l'aliment des pondeuses

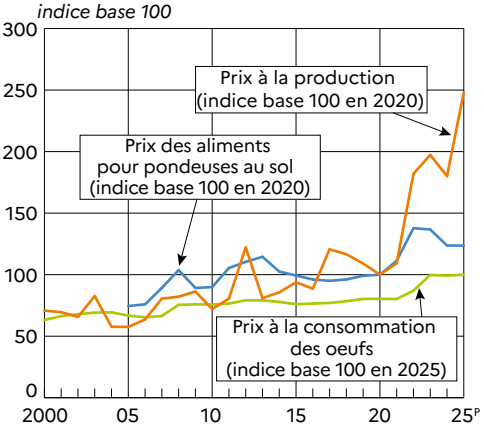

Sources : Agreste, Insee - Ippap - Ipampa

Aviculture

volaille de chair

En 2025, la production globale de volailles de chair atteint 1 734 milliers de tonnes-équivalent-carcasse (tec), en hausse de 1,5 % par rapport à 2024. La dynamique de reprise s'atténue après le rebond de 8,8 % enregistré en 2024, consécutif aux épisodes majeurs d'influenza aviaire hautement pathogène de 2022 et 2023. La production de poulets poursuit sa progression (+ 3,4 % sur un an, après + 7,2 % en 2024). En revanche, la production de canards continue de subir durablement les effets des crises sanitaires, avec un repli de 9,3 % en 2025. La production de dindes progresse modestement (+ 0,5 %), si bien que les poulets représentent désormais près des trois quarts de l'ensemble des volailles de chair produites.

Parallèlement, le coût des aliments pour volailles se replie de 1,1 % (après - 8,4 % en 2024), tandis que les prix à la production se stabilisent, après un recul de 9,2 % en 2024.

Le déficit du commerce extérieur de viandes de volailles s'accroît en 2025. Les importations continuent de progresser (+ 8,7 %), notamment en provenance de Pologne. Les exportations augmentent également (+ 5,4 %), mais sur des volumes plus limités. En 2025, 45,4 % de la viande de volaille de chair consommée en France est importée, ce taux atteignant 52,2 % pour la seule viande de poulet.

La consommation de viandes de volailles poursuit sa progression (+ 3,3 %, après + 7,3 % en 2024), portée exclusivement par la viande de poulet (+ 5,6 %). En moyenne, la consommation atteint 31,7 kilos-équivalent-carcasse (kgec) par habitant en 2025, soit environ 1 kilo de plus qu'en 2024, dont 25,7 kgec de poulet.

Production, échanges, consommation de volailles de chair

(Toutes espèces)

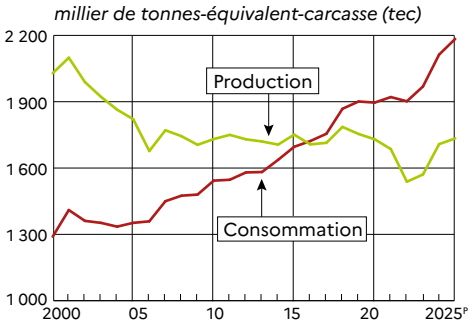

	2015	2024	2025p
	millier de tonnes-équivalent-carcasse		
Production[1]	1 751	1 708	1 734
Importations[2]	580	911	991
dont de l'UE à 27	504	837	911
Exportations[2]	649	540	569
dont vers l'UE à 27	279	376	422
Solde du commerce extérieur[2]	69	- 371	- 422
dont vers l'UE à 27	- 226	- 461	- 488
Consommation[3]	1 696	2 113	2 184
	kg-équivalent-carcasse		
Consom par habitant[3]	25,5	30,7	31,7
		%	
Taux d'auto-approvis.[4]	103,3	80,9	79,4

Prix

	2015	2024	2025p
Ensemble volailles	*indice base 100 en 2020*		
Prix des aliments	101,0	126,8	125,5
Prix à la production	99,9	122,5	122,8
Prix à la consommation	95,8	122,4	123,1

1. Production indigène contrôlée de volailles de chair (voir glossaire).
2. Commerce extérieur vifs + viandes de volaille.
3. Consommation apparente contrôlée de viandes de volaille.
4. Rapport entre la production contrôlée et la consommation apparente contrôlée.
Champ : France.
Sources : Agreste, Douanes, Insee

Production de volailles de chair par espèce

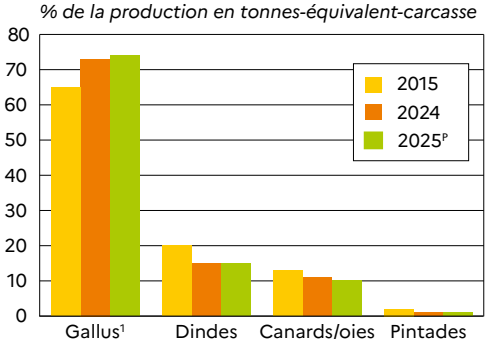

	2015	2024	2025p
	millier de tonnes-équivalent-carcasse		
Gallus[1]	1 134	1 242	1 285
Dindes	348	251	253
Canards	235	190	172
Pintades	33	24	23
Oies	1	1	1
Total	1 751	1 708	1 734

1. Dont 96,5 % de poulets de chair/coqs abattus en 2025 ; 2,8 % poules de réforme et 0,7 % de chapons.
Champ : France.
Source : Agreste

Aviculture

foie gras

En 2025, avec 23,5 millions de têtes, la production française de volailles grasses se maintient sur un an, après les fortes progressions en 2024 (+ 30,2 %) et 2023 (+ 16,2 %), années marquées par le rebond de la production après les crises d'influenza aviaire de 2022-2023. La campagne de vaccination des canards démarrée en France à partir d'octobre 2023 a permis d'en maîtriser progressivement les effets. Après la forte reprise observée en 2024 (+ 35 %), la production de foie gras atteint 12,1 milliers de tonnes en 2025, en baisse de 3,5 % sur un an. Elle demeure nettement inférieure à son niveau d'avant les premières crises de grippe aviaire (19 milliers de tonnes en 2014 et en 2015).

La production de volailles grasses reste fortement concentrée en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, qui représentent à elles deux 80 % de la production nationale.

Les importations de foie gras diminuent de plus d'un quart sur un an, notamment en provenance de Bulgarie – premier fournisseur de la France – et de Hongrie. Dans le même temps, les exportations se replient de 4,2 %, notamment vers l'Asie, l'Espagne et la Suisse, mais repartent à la hausse vers l'Afrique subsaharienne. Dans ce contexte, l'excédent commercial du foie gras s'accroît tant en volume qu'en valeur : il atteint + 672 tonnes et + 35,4 millions d'euros, contre respectivement + 99 tonnes et + 25,2 millions d'euros en 2024.

En 2025, la consommation française de foie gras recule de 8,1 % pour s'établir à 11,4 milliers de tonnes. Dans un contexte de repli des importations, la part de celles-ci dans la consommation nationale diminue également, passant de 21,5 % en 2024 à 17,4 % en 2025.

Production de volailles grasses

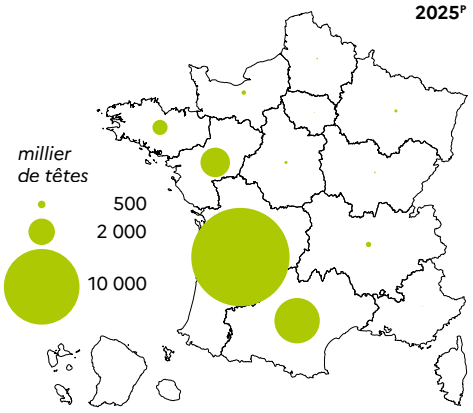

	2000	2015	2024	2025P
	millier de têtes			
France	27 605	36 211	23 520	23 518
canards	*26 981*	*35 754*	*23 442*	*23 452*
oies	*624*	*457*	*78*	*66*
Principales régions				
Nouvelle-Aquitaine	14 009	20 176	12 813	13 091
Occitanie	7 053	8 030	5 925	5 806
Pays de la Loire	5 123	5 885	2 974	2 774
Bretagne	640	1 394	1 301	1 320

Note : certaines données ont été modifiées, à la suite du rebasement sur le Recensement agricole de 2020.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle (SAA provisoire 2025 corrigée au 02/06/2026)

Bilan du foie gras de canard et d'oie

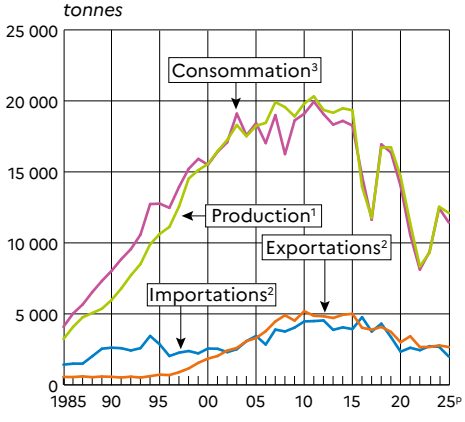

	2000	2015	2020	2024	2025P
	millier de tonnes				
Production[1]	15,6	19,3	14,7	12,5	12,1
Importations[2]	2,6	3,9	2,3	2,7	2,0
Exportations[2]	1,8	5,0	3,0	2,8	2,7
Variation de stocks	0,7	0,0	nd	nd	nd
Consommation[3]	15,7	18,2	14,0	12,4	11,4
	gramme				
Consommation par habitant[3]	259	274	207	181	166

Note : données rétropolées depuis 2010.
1. Production indigène brute.
2. Foies gras crus, préparations et conserves.
3. Consommation indigène brute calculée par bilan (hors variation des stocks à compter de 2020).
Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle (SAA provisoire 2025 corrigée au 02/06/2026), Douanes

Cuniculture

En 2025, le cheptel de lapines reproductrices en France s'élève à 351 000 têtes, en recul de 3,0 % par rapport à 2024. Trois régions concentrent les deux tiers du cheptel national : les Pays de la Loire, la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine.

La production de viande de lapin continue de reculer avec 21 800 tonnes équivalent carcasse (tec) produites en 2025, soit une diminution de 8,1 % sur un an et de presque 50 % sur dix ans.

Les importations de viande et de préparations de lapin continuent de se contracter fortement : - 41,2 % en 2025 après - 18,3 % en 2024, notamment en provenance de Chine. Elles ne représentent plus que 2,2 % de la consommation nationale, contre 8,2 % en 2015. Les exportations reculent également, mais de manière moins marquée (- 3,0 % sur un an).

Après les hausses observées en 2022 et 2023, les prix poursuivent leur repli en 2025 : - 1,4 % pour le prix à la production et - 3,4 % pour l'aliment destiné aux lapins, après respectivement - 1,2 % et - 7,6 % en 2024. Leur niveau reste toutefois élevé.

Enfin, la consommation de viande de lapin s'établit à 264 grammes par habitant en moyenne en 2025, en baisse de 10,6 % sur un an et de 56,6 % sur dix ans.

Part des effectifs de lapines reproductrices[1]

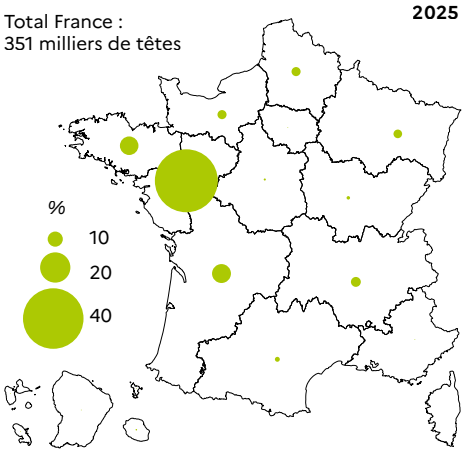

1. Effectifs de lapines reproductrices présentes dans les élevages professionnels ou non professionnels.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Prix dans le secteur cunicole

	2020	2022	2023	2024	2025
	indice base 100 en 2020				
Prix à la production (Ippap)	100,0	115,5	121,1	119,7	118,0
Prix des aliments (Ipampa)	100,0	127,9	135,5	125,2	120,9

Sources : Agreste, Insee

Production, commerce extérieur et consommation de viande de lapin

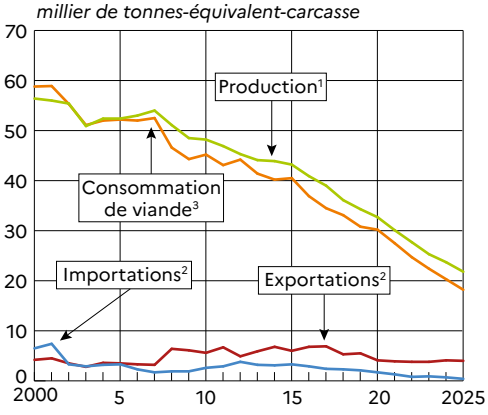

	2000	2015	2024	2025
	millier de tonnes-équivalent-carcasse			
Production[1]	56,4	43,2	23,7	21,8
Importations[2]	6,5	3,3	0,7	0,4
Exportations[2]	4,2	6,0	4,1	4,0
Consommation de viande[3]	58,8	40,5	20,3	18,2
	kg-équivalent-carcasse			
Consommation de viande par habitant[2]	0,968	0,609	0,295	0,264

1. Production calculée à partir des abattages dans les abattoirs et du commerce extérieur des lapins vivants. Elle ne tient pas compte des abattages hors abattoirs.
2. Commerce extérieur vifs et viandes
3. Consommation apparente contrôlée de viandes de lapin (hors variation de stocks).
Champ : France.
Sources : Agreste, Douanes

Charcuterie, plats préparés, conserves de poissons

En 2024, les quantités vendues de charcuteries et de préparations de viandes fabriquées par les industriels français sont quasi stables par rapport à 2023 (- 1,0 %), à 1,2 million de tonnes. La production de saucisses, saucissons et produits similaires recule de 2,6 %, tandis que celle des préparations et conserves de porcs diminue plus modérément (- 1,8 %). Les volumes commercialisés de viandes salées, en saumure, séchées ou fumées enregistrent une baisse plus marquée (- 3,3 %). À l'inverse, les préparations et conserves de volailles progressent de 3,8 %.

La production commercialisée de plats préparés recule également entre 2023 et 2024 (- 2,8 %), pour s'établir à 1,4 million de tonnes, un niveau qui reste cependant supérieur à celui d'avant la crise sanitaire. Les plats préparés à base de viande, qui constituent le segment principal, diminuent de 1,5 %, tout comme ceux à base de pâtes ou de semoule (- 16,7 %). La production de plats préparés à base de poissons stagne sur la période, alors que les plats à base de légumes et les autres produits (pizzas, quiches, tartes salées, sandwichs garnis) progressent respectivement de 2,0 % et 0,9 %.

Enfin, la production commercialisée de conserves de poissons est en recul de 5,0 % sur un an et atteint 46 000 tonnes, avec une nette prédominance des conserves de thon, maquereau et sardine (90 % des volumes).

Production commercialisée de charcuteries et préparations de viandes

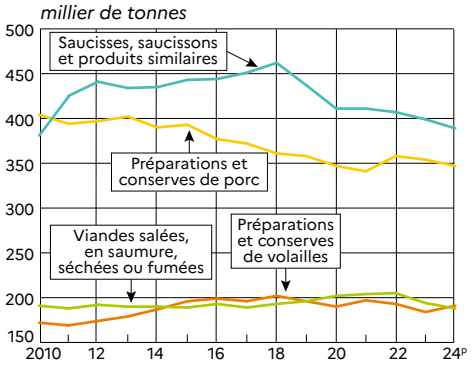

	2010	2015	2023	2024p
	millier de tonnes			
Viandes salées, en saumure, séchées ou fumées	191	189	194	188
Saucisses, saucissons (cuits ou à cuire, secs) et produits similaires (andouilles, andouillettes, boudins)	381	443	399	389
Préparations et conserves				
de foie d'oie ou de canard (foies gras et blocs, pâtés, mousses, terrines, etc.)	35	33	18	20
de foies d'autres animaux	22	15	9	8
de porc (jambons, épaules, pâtés, rillettes, etc.)	404	393	354	347
de volailles (pâtés, rillettes, confits d'oie/canard, etc.)	172	196	184	191
d'autres animaux (tripes/tripoux, pâtés, etc.)	38	37	71	73
Total	1 243	1 304	1 229	1 216

Sources : Agreste - Prodcom, Fict

Production commercialisée de plats préparés

Plats préparés à base de :

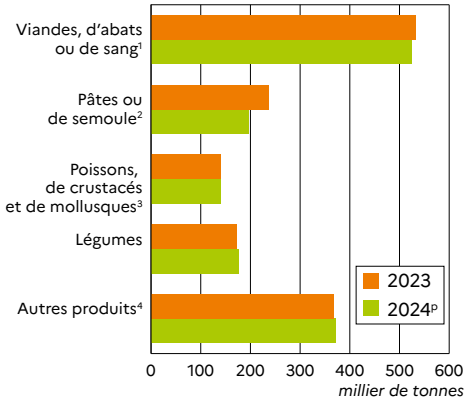

1. Cassoulet, choucroute, etc.
2. Raviolis, lasagnes, couscous garni, etc.
3. Paella, etc.
4. Pizzas, quiches, tartes salées, sandwichs garnis, etc.

Sources : Agreste - Prodcom, Fict

Production commercialisée de préparations et conserves de poissons

	2010	2015	2023	2024p
	millier de tonnes			
Conserves de poissons	50	54	48	46
dont thon	23	20	19	17
maquereau	s	21	16	15
sardine	s	8	10	10

Sources : Agreste - Prodcom

Chocolat, confiserie

En 2024, les entreprises des industries agroalimentaires hors artisanat commercial (IAA) ont produit et vendu 580 000 tonnes de chocolat, en baisse de 1,9 % par rapport à 2023, ainsi que 199 000 tonnes de confiseries, en hausse de 16,4 %.

Au sein de la production de chocolat, les ventes de tablettes de chocolat diminuent de 3,7 % pour atteindre 105 000 tonnes. À l'inverse, la production commercialisée de confiseries de chocolat reste quasi stable, avec 138 000 tonnes (- 0,7 %).

Dans la production de confiseries, les confiseries gélifiées (notamment les bonbons gélifiés de type oursons ou gommes fruitées) enregistrent une très forte progression en 2024, avec une hausse de 53,2 %.

En 2024, les échanges extérieurs de chocolat et de confiseries évoluent dans un contexte contrasté, avec de très fortes hausses en valeur à la fois pour les exportations (+ 39,9 %) et les importations (+ 39,3 %). En volume, les exportations baissent (- 4,0 %) et les importations se stabilisent (+ 0,3 %). Dans ce contexte, le déficit de la balance commerciale continue de se creuser pour atteindre 1,7 milliard d'euros. Les échanges restent majoritairement réalisés au sein de l'Union européenne, avec la Belgique et l'Allemagne comme principaux partenaires commerciaux.

Production commercialisée de chocolat, confiserie

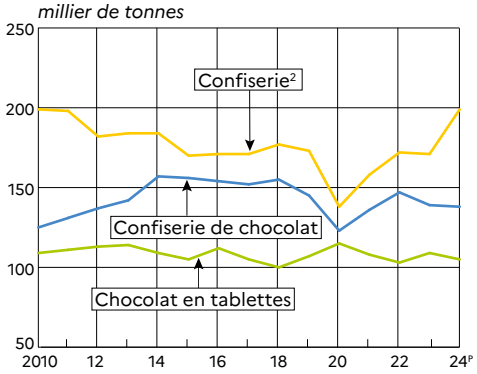

	2010	2015	2023	2024ᵖ
	millier de tonnes			
Chocolat¹	750	649	591	580
dont poudre de cacao	76	40	35	30
confiserie de chocolat (bonbons au chocolat…)	125	156	139	138
chocolat en tablettes	109	105	109	105
Confiserie²	199	170	171	199
dont confiserie gélifiée	64	52	62	95
chewing-gum	32	16	s	s
confiserie de sucre cuit (berlingot, sucre d'orge, sucettes…)	22	17	20	19
dragées, sucreries dragéifiées	17	16	15	14
fruits confits	9	12	11	12
Total	948	819	762	779

1. Produits finis ou semi-finis. Non compris les petits-déjeuners contenant moins de 40 % de cacao.
2. Y compris le chocolat blanc.
Sources : Agreste - Prodcom, Alliance 7

Commerce extérieur du cacao, chocolat et produits de confiserie

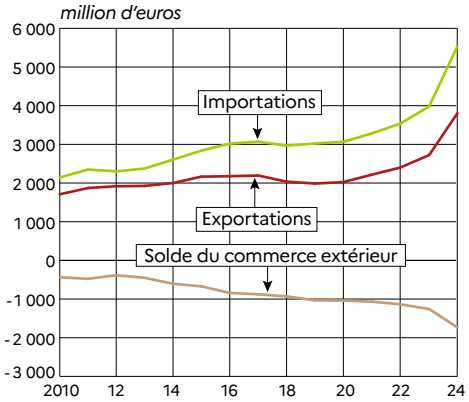

	2010	2015	2023	2024ᵖ
	millier de tonnes			
Quantité				
Exportations	495	534	556	534
Importations	662	751	862	865
Solde du commerce extérieur	- 167	- 218	- 306	- 331
	million d'euros			
Valeur				
Exportations	1 709	2 165	2 721	3 805
Importations	2 145	2 838	3 975	5 538
Solde du commerce extérieur	- 436	- 672	- 1 254	- 1 733

Source : Douanes

Utilisation du territoire

occupation des sols

En 2023, dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), les sols naturels (forêts, landes, cours d'eau, lacs, marais, mangroves) occupent une part prépondérante du territoire. Ils représentent entre 58 et 70 % de la surface aux Antilles, à La Réunion et à Mayotte, et couvrent presque intégralement la Guyane. Ce dernier territoire se distingue par une couverture forestière exceptionnelle : la forêt amazonienne y recouvre 91 % de la superficie, à laquelle s'ajoutent 7 % de surfaces en eaux et de zones humides.

Les terres agricoles (sols cultivés et surfaces toujours en herbe) occupent de 18 à 27 % du territoire à La Réunion, à Mayotte et aux Antilles. En Guyane, elles recouvrent environ 33 400 hectares, soit à peine 0,4 % du territoire. Au-delà des terres agricoles, l'agriculture consomme également une partie des sols pour les chemins, les aires de stockage et les bâtiments d'exploitation.

Les sols artificialisés, constitués de sols bâtis, revêtus ou stabilisés, mais aussi de surfaces enherbées qui y sont associées (pelouses, jardins d'agrément, parcs publics), sont plus présents dans les îles que sur le continent. En 2023, ils couvrent 9 % du territoire à Mayotte, 12 % à La Réunion, 13 % en Guadeloupe, et 17 % en Martinique. Ils restent marginaux en Guyane avec seulement 18 400 ha, soit 0,2 % du territoire.

Usage socio-économique des sols dans les DROMen 2023

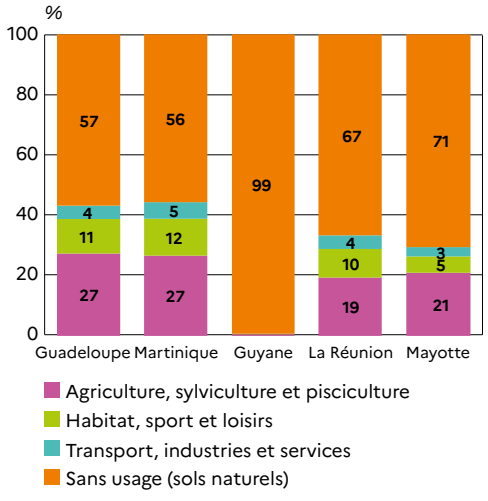

Note : voir glossaire « Teruti ».
Source : Agreste - Enquêtes Teruti

Occupation du sol dans les DROM en 2023

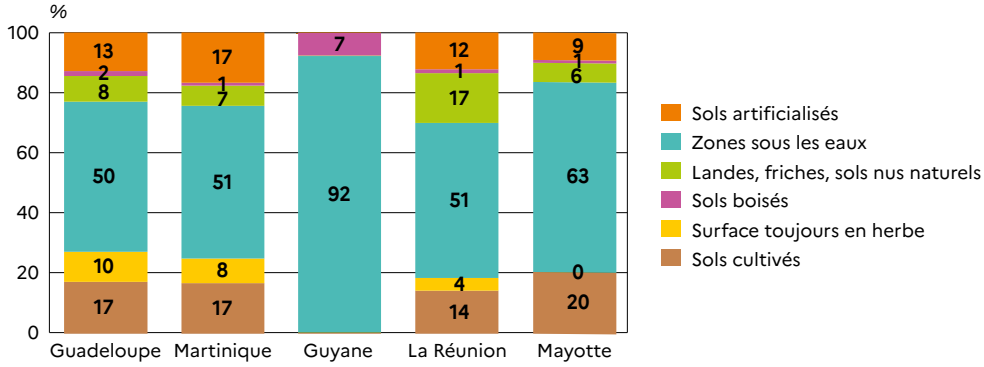

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
			hectare		
Sols cultivés, surfaces toujours en herbe	44 311	27 113	33 435	46 181	7 503
Sols naturels	98 066	63 477	8 313 823	173 542	25 783
Sols artificialisés	20 973	18 152	18 439	30 556	3 341
Ensemble	163 350	108 743	8 365 696	250 279	36 626

Note : voir glossaire « Teruti ».
Source : Agreste - Enquêtes Teruti

Utilisation du territoire

superficie agricole utilisée

La superficie totale des DROM est de 8,9 millions d'hectares. Elle représente 14 % de la superficie totale de la France. La surface agricole utilisée (SAU) des DROM, estimée à 175 029 hectares en 2025, représente moins d'1 % de la SAU française.

En France hors DROM, la SAU couvre environ la moitié de la surface totale. Dans les DROM, elle occupe près de 30 % de la surface totale en Guadeloupe et en Martinique, 16 % à La Réunion et 53 % à Mayotte. En Guyane, où la forêt équatoriale occupe 90 % du territoire, la SAU représente moins d'1 % de la surface totale.

En Guadeloupe et à La Réunion, les cultures industrielles couvrent respectivement 72 % et 81 % des terres arables, avec notamment la culture de la canne à sucre ; cette part est de 41 % en Martinique. La Guyane et Mayotte sont essentiellement orientées vers les productions de légumes frais et tubercules avec respectivement 44 % et 52 % des terres arables ; les cultures industrielles (canne à sucre, vanille, ylang-ylang) y sont relativement marginales. La place des cultures fruitières est importante en Martinique et en Guyane : les vergers (bananeraies incluses) y représentent respectivement 18 % et 15 % de la SAU totale du département. Cette part atteint 21 % à Mayotte.

Les surfaces toujours en herbe (STH), y compris celles hors exploitations, et les jardins familiaux représentent au total 60 % de la SAU en Guadeloupe, 56 % en Guyane et 61 % à Mayotte. La part des jardins familiaux dans la SAU des DROM est bien plus élevée qu'en France hors DROM (10 % contre 0,4 %). Par ailleurs, les STH représentent 41 % de la SAU des DROM, contre 37 % de la SAU de la France hors DROM.

Surface agricole utilisée du département

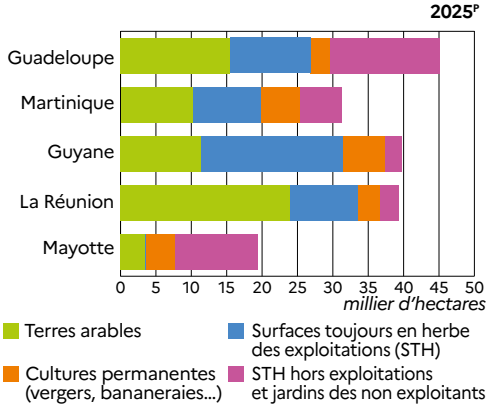

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Répartition des terres arables

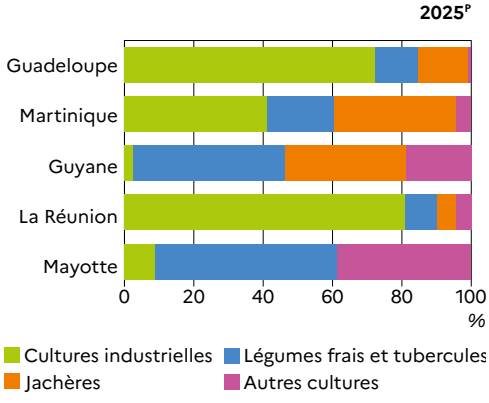

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Répartition de la SAU et des terres arables en 2025p

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
			hectare		
Terres arables	15 456	10 169	11 424	23 924	3 475
dont cultures industrielles (canne à sucre, vanille et PPAM*)	11 146	4 175	285	19 330	301
légumes frais et tubercules	1 941	1 970	4 983	2 157	1 823
jachères	2 212	3 561	4 000	1 316	9
Surface toujours en herbe des exploitations (STH)	11 350	9 632	19 950	9 585	12
Vergers, bananeraies	2 792	5 571	6 061	3 108	4 161
Surface agricole utilisée des exploitations agricoles	29 612	25 383	37 471	36 665	7 653
STH hors exploitations et jardins familiaux	15 541	5 926	2 300	2 730	11 748
Surface agricole utilisée du département	45 153	31 309	39 771	39 395	19 401
Surface totale du département	163 350	108 743	8 365 696	250 279	36 626

* PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Exploitations

nombre et superficie

En 2020, le nombre d'exploitations agricoles s'établit à 7 300 en Guadeloupe, 6 300 à La Réunion, 6 100 en Guyane et 2 700 en Martinique. Le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit entre 2010 et 2020 à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente pour la Guadeloupe et la Martinique et à un rythme quasi identique depuis vingt ans à La Réunion. Pour la Guyane seulement, ce nombre augmente régulièrement depuis trente ans. Mayotte, dont c'était le premier recensement en 2020, compte 4 300 exploitations. En Guyane, la surface agricole utilisée (SAU) totale augmente plus rapidement que le nombre d'exploitations et la SAU moyenne passe de 4,2 à 6,0 ha en dix ans. L'évolution est modérée en Guadeloupe et à La Réunion (+ 10 %) pour atteindre respectivement 4,4 ha et 6,4 ha par exploitation. En vingt ans, en Martinique, la surface moyenne a doublé et est désormais de 8,3 ha. À Mayotte, elle est la plus faible des départements et régions d'outre-mer (DROM), avec 1,4 ha.

Près de la moitié des exploitations antillaises ont en propriété la totalité de leurs terres, contre seulement 43 % à La Réunion, 35 % à Mayotte et 20 % en Guyane. Une grande majorité des exploitations en Guyane et à Mayotte ont des modes d'appropriation de l'espace agricole ne relevant ni de la location ni de la propriété.

Les exploitations individuelles représentent plus de 95 % des exploitations agricoles des DROM. La Guyane s'écarte de cette moyenne avec une part d'exploitation individuelle de 86 %.

SAU selon le mode de faire-valoir en 2020

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
SAU			%		
Faire-valoir direct	44,3	43,9	60,6	45,5	38,5
Terres prises en location auprès :					
de tiers	37,4	46	2,6	44,1	0,3
du ou des associés	2,8	3,9	1,0	3,5	0,1
Autres locations	15,5	6,2	35,8	6,9	61,1
SAU	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
			%		
Exploitant locataire ou/et propriétaire de ses terres agricoles					
Locataire	23,3	31,1	8,1	34,6	1,5
Propriétaire	54,2	48,7	20,1	42,7	35,0
Locataire et propriétaire	7,7	7,0	1,0	18,2	0,6
Autres locations	14,8	13,2	70,8	4,5	62,9
Nombre d'exploitations ayant de la SAU	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Exploitations agricoles

• Évolution du nombre d'exploitations entre 2000 et 2020

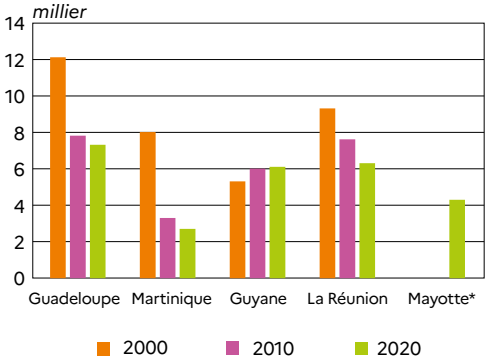

	2000	2010	2020
		millier	
Guadeloupe	12,1	7,8	7,3
Martinique	8,0	3,3	2,7
Guyane	5,3	6,0	6,1
La Réunion	9,3	7,6	6,3
Mayotte*	...	...	4,3
DROM	34,7	24,7	26,7

* Premier recensement agricole en 2020.
Source : Agreste - Recensements agricoles

• Répartition selon la SAU des exploitations en ayant en 2020

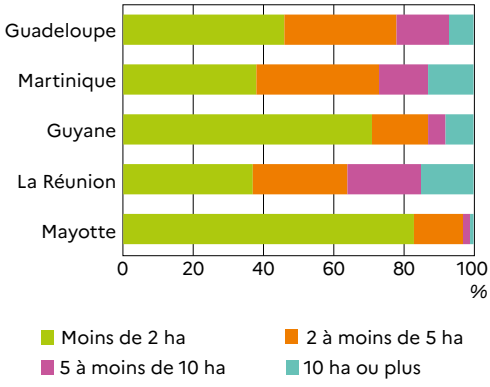

• Nombre d'exploitations selon leur statut en 2020

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion	Mayotte
			millier		
Exploitations individuelles[1]	6,9	2,3	6,0	5,8	4,3
Formes sociétaires	0,3	0,4	0,1	0,5	0,0
DROM	7,2	2,7	6,1	6,3	4,3

1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Produits agricoles

La canne à sucre et la banane fruit sont les deux productions agricoles dominantes dans les DROM. En 2025, la production de canne à sucre est de 1,9 million de tonnes dans l'ensemble des DROM, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2024. Les surfaces en canne à sucre occupent 19 % de la SAU des DROM et 47 % de la SAU de La Réunion. La Réunion représente 59 % de la production de canne à sucre de l'ensemble des DROM, et la Guadeloupe 30 %. La production a nettement diminué depuis 2010, où elle s'élevait à 2,9 millions de tonnes (- 33 % entre 2010 et 2025).

La production de banane (hors plantain) s'élève à 215 milliers de tonnes en 2025, dont 66 % sont produits en Martinique et 28 % en Guadeloupe. Ce niveau est en hausse de 1,7 % par rapport à 2024. Sur plus longue période, la production était de 280 milliers de tonnes en 2010, soit une baisse de 23 % entre 2010 et 2025. La diminution a notamment été forte en Martinique et à La Réunion, et moins marquée en Guadeloupe. Elle s'explique notamment par les aléas climatiques qui ont frappé les Antilles depuis 2016 avec les tempêtes Matthew (septembre 2016) et Maria (septembre 2017) suivies par des années marquées par des vents forts, des sécheresses ou de fortes pluies. La propagation de la cercosporiose noire (ou maladie des raies noires) a également eu un impact à la baisse sur la production de bananes.

Les DROM ont également produit 22,2 milliers de tonnes d'ananas, dont 60 % proviennent de La Réunion et 23 % de la Guyane. Ce niveau est inférieur de 5 % à celui de 2024.

Les productions de viande proviennent essentiellement de La Réunion. En Martinique, en Guyane et à La Réunion, les productions des volailles sont majoritaires par rapport aux productions bovines, porcines ou ovines et caprines.

Production de canne à sucre

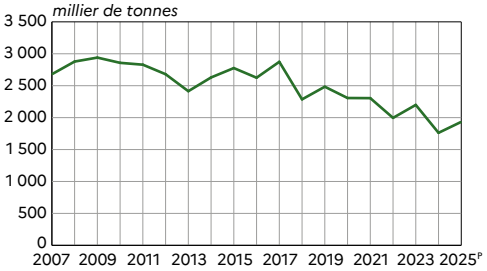

Note : en 2007, le cyclone Gamède a détruit une partie de la production cannière à La Réunion. Il n'y a pas de production de sucre à Mayotte.
Champ : ensemble DROM, y compris Mayotte depuis 2016.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Production de banane fruit

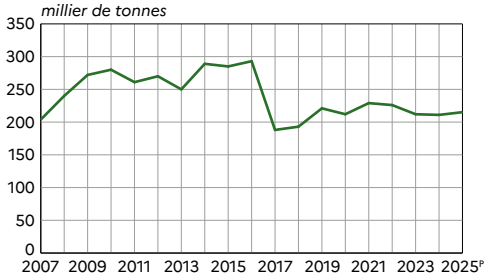

Note : en 2017, l'ouragan Maria balaie les Antilles françaises.
Champ : ensemble DROM, y compris Mayotte depuis 2016.
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Principales productions agricoles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2025P	2010	2025P	2010	2025P	2010	2025P	2010	2025P
Production végétale					*tonne*					
Céréales	0	0	0	0	9 554	428	407	21	...	12
Cultures industrielles	738 100	571 449	202 129	214 874	40 717	6 502	1 877 374	1 135 312	...	21
dont canne à sucre	*738 100*	*571 448*	*202 129*	*214 874*	*40 705*	*6 500*	*1 877 197*	*1 135 253*	...	*19*
Légumes frais et tubercules	34 381	29 868	14 197	17 488	56 143	20 351	52 571	61 166	...	14 548
dont légumes frais	*26 236*	*25 249*	*11 783*	*14 268*	*26 799*	*3 341*	*49 222*	*56 979*	...	*4 545*
dont tubercules et pommes de terre	*8 145*	*4 619*	*2 413*	*3 220*	*29 345*	*17 010*	*3 349*	*4 187*	...	*10 003*
Fruits	73 251	64 294	206 313	143 669	23 859	26 048	40 687	31 977	...	4 005
dont fruits tropicaux	*67 470*	*63 190*	*204 114*	*143 358*	*21 140*	*17 418*	*31 603*	*24 741*	...	*3 584*
bananes	*61 325*	*59 754*	*201 474*	*141 711*	*7 589*	*6 200*	*9 540*	*4 711*	...	*2 161*
ananas	*5 420*	*2 515*	*791*	*263*	*7 838*	*5 000*	*15 779*	*13 378*	...	*1 053*
dont agrumes	*5 781*	*1 105*	*2 092*	*312*	*2 610*	*8 630*	*8 387*	*6 963*	...	*421*
Production animale					*tonne-équivalent-carcasse*					
Bovins	2 273	1 281	1 125	612	366	452	1 863	1 533	...	1 212
Porcins	1 879	1 462	1 145	965	838	393	12 033	12 011	...	4
Ovins - caprins	182	53	74	27	9	4	506	128	...	50
Volailles et lapins	1 115	1 015	2 898	2 001	454	552	13 827	22 229	...	316
					hectolitre					
Production de lait de vache	0	0	5 264	1 119	250	0	204 570	168 286	...	26 780

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Emploi

actifs permanents

En 2020, plus de 55 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles aux Antilles, à La Réunion, en Guyane et à Mayotte. Les actifs dirigeants (chef d'exploitation, coexploitant ou associé) représentent 49 % du total des actifs permanents dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), contre 65 % en France hors DROM. Ces résultats masquent des disparités au niveau départemental. La Guadeloupe possède la part d'actifs dirigeants la plus élevée (72 %), soit plus du double de celle de la Guyane (35 %).

Près de quatre exploitants sur dix ont plus de 60 ans à Mayotte, trois sur dix dans les Antilles, contre moins de deux sur dix à La Réunion et en Guyane. Dans les DROM, près de 60 % des exploitants sont dans la tranche d'âge 40 à 59 ans. Seule Mayotte se distingue avec 53 % d'exploitants appartenant à cette tranche d'âge. Les moins de 40 ans représentent moins d'un exploitant sur dix dans les Antilles et à Mayotte, contre respectivement près de deux sur dix et trois sur dix à La Réunion et en Guyane. En outre-mer, 31 % des exploitants sont des femmes. La proportion atteint respectivement 52 % et 48 % en Guyane et à Mayotte, contre moins de 20 % dans les Antilles et à La Réunion.

Un quart des exploitants agricoles dans les DROM ont reçu une formation agricole (contre plus des deux tiers hors DROM). La situation varie sensiblement selon le département : 5 % à Mayotte contre 46 % à La Réunion. Les bénéficiaires d'une formation agricole ont majoritairement un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs

• **Selon l'âge en 2020**

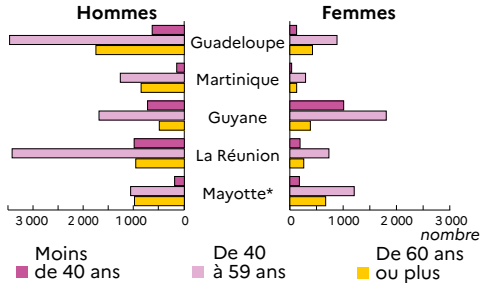

• **Proportion de femmes en 2010 et 2020**

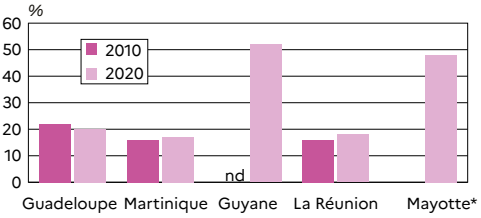

• **Selon le niveau de formation agricole en 2020**

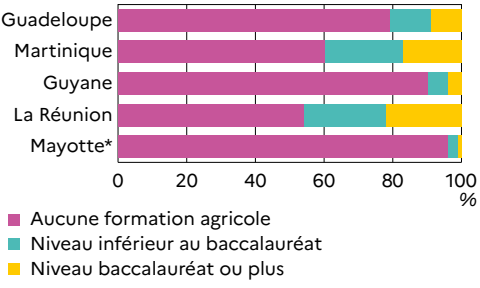

* Premier recensement agricole en 2020.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Statut des actifs permanents agricoles

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte*	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
	nombre									
Chef d'exploitation, coexploitant[1]	7 890	7 331	3 400	2 751	...	6 140	7 872	6 595	...	4 319
de moins de 40 ans	*1 210*	*769*	*363*	*236*	...	*1 744*	*1 759*	*1 194*	...	*373*
de 40 à 59 ans	*4 903*	*4 372*	*2 186*	*1 665*	...	*3 511*	*5 162*	*4 170*	...	*2 279*
de 60 ans ou plus	*1 777*	*2 190*	*851*	*850*	...	*885*	*951*	*1 231*	...	*1 667*
Actif apparenté au chef ou aux coexploitants	3 125	1 126	1 232	508	...	6 701	6 060	2 976	...	2 079
Salarié permanent[2]	1 888	1 751	4 132	3 319	...	4 827	1 825	1 986	...	2 674
Total actifs permanents[3]	12 903	10 208	8 764	6 578	...	17 668	15 757	11 557	...	9 072
microexploitations	*9 194*	*6 986*	*2 938*	*1 813*	...	*13 505*	*5 853*	*3 941*	...	*6 839*
petites exploitations	*1 903*	*1 659*	*1 648*	*1 361*	...	*3 259*	*6 982*	*4 791*	...	*2 023*
moyennes exploitations	*664*	*562*	*749*	*697*	...	*611*	*1 799*	*1 649*	...	*190*
grandes exploitations	*1 142*	*1 001*	*3 429*	*2 707*	...	*293*	*1 123*	*1 176*	...	*20*

* Premier recensement agricole en 2020.
1. Ou associé actif.
2. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.
3. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Emploi

volume de travail

En 2020, le volume de travail agricole dans les exploitations des départements et régions d'outre-mer (DROM) s'établit à près de 41 700 équivalents-temps-plein (ETP). La main-d'œuvre occasionnelle ou extérieure à l'exploitation apporte 11 % de ce total. Parmi les actifs permanents, les chefs d'exploitation, coexploitants ou associés fournissent 45 % de l'ensemble du travail agricole, les actifs apparentés au chef d'exploitation ou aux coexploitants 18 % et les salariés permanents 26 %.

Le temps de travail agricole des actifs dirigeants est très variable selon le département. À La Réunion, près de sept sur dix travaillent à temps complet sur l'exploitation, contre un peu plus de deux sur dix en Guadeloupe et à Mayotte.

L'implication des permanents agricoles est maximale en Martinique et à La Réunion où elle atteint respectivement 0,82 et 0,79 en moyenne par ETP. Elle est la plus faible en Guyane, Mayotte et en Guadeloupe (autour de 0,60). Lorsqu'on tient compte de l'ensemble de la main-d'œuvre, y compris saisonnier et prestataire, les exploitations en Martinique et Guyane utilisent respectivement 2,20 et 2,07 ETP, soit plus du double par rapport à la Guadeloupe.

Travail agricole selon le type d'actif agricole

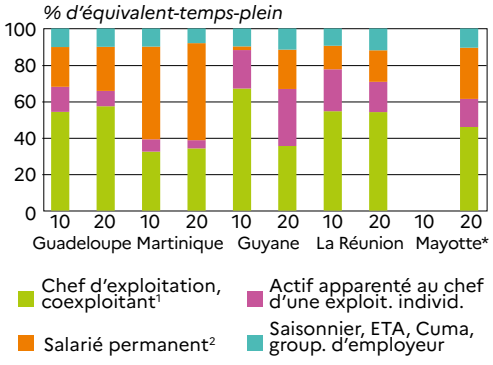

* Premier recensement agricole en 2020.
1. Ou associé actif.
2. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Chefs d'exploitation, coexploitants[1]

• Effectif selon le temps de travail agricole en 2020

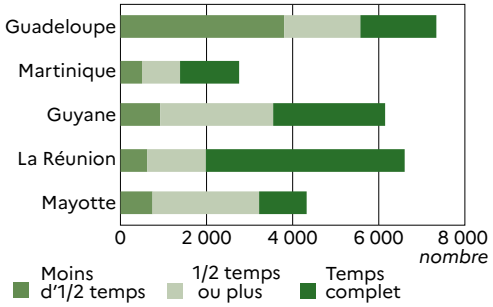

1. Ou associé actif.
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Volume de travail annuel

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte*	
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020
	nombre d'ETP									
Chef d'exploitation, coexploitant[1]	4 233	3 752	2 523	2 015	4 604	4 494	6 397	5 590	...	2 862
Actif apparenté au chef ou aux coexploitants	1 070	553	520	265	1 453	3 960	2 709	1 720	...	966
Salarié permanent[2]	1 709	1 580	3 968	3 146	147	2 740	1 505	1 788	...	1 750
Total actifs permanents[3]	7 012	5 885	7 011	5 427	6 204	11 194	10 611	9 098	...	5 578
ETP moyen par actif permament	0,54	0,58	0,80	0,82	0,72	0,63	0,67	0,79	...	0,61
Actifs non permaments (saisonniers, ETA, Cuma, groupements d'employeurs)	793	659	770	476	678	1 465	1 117	1 232	...	659
Ensemble volume de travail (ETP)	7 805	6 544	7 780	5 903	6 882	12 659	11 728	10 330	...	6 237
Nombre moyen d'ETP par exploitation	1,00	0,90	2,35	2,20	1,15	2,07	1,54	1,64	...	1,45
Part des ETP des exploitations moyennes et grandes (%)	43	46	77	79	32	24	68	70	...	26

* Premier recensement agricole en 2020.
1. Ou associé actif. 2. Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire. 3. Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle.
ETA : entreprises de travaux agricoles. Cuma : coopératives d'utilisation de matériel agricole.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Résultats économiques de l'agriculture

production

En 2025, la production agricole* des départements et régions d'outre-mer (DROM), en valeur hors subventions, est constituée à 73 % de productions végétales et à 27 % de productions animales (contre respectivement 55 % et 45 % pour la France hors DROM). Les spécialisations restent marquées : la production végétale représente 93 % de la production en Guyane, 84 % en Guadeloupe et 79 % à Mayotte, tandis que la production animale atteint 42 % à La Réunion et 28 % en Martinique.

La production légumière et la production fruitière représentent respectivement 46 % et 33 % de la production végétale dans l'ensemble des DROM. En Guyane et à Mayotte, la part des légumes frais et tubercules atteint respectivement 76 % et 83 % de la production végétale. En Martinique et en Guadeloupe, les fruits représentent respectivement 61 % et 47 % de la production végétale. Les cultures industrielles, essentiellement la canne à sucre, constituent 16 % de la production végétale de l'ensemble des DROM ; leur poids atteint 30 % en Martinique et 24 % à La Réunion. La production animale représente 42 % de l'ensemble de la production agricole à La Réunion et 28 % à la Martinique, au-dessus de la moyenne de 27 % dans l'ensemble des DROM. Cette part est de 21 % à Mayotte, 16 % en Guadeloupe et 7 % en Guyane.

Les subventions aux produits concernent essentiellement la canne à sucre et la banane. De ce fait, la part de la production végétale, subventions comprises, dans la valeur totale de la production prix de base est plus importante que celle hors subventions en Guadeloupe (86 % contre 84 %) et plus encore en Martinique (82 % contre 74 %).

* La production agricole considérée ici ne comprend ni les jardins familiaux ni les services.

Structure de la production par type de produit, hors subventions

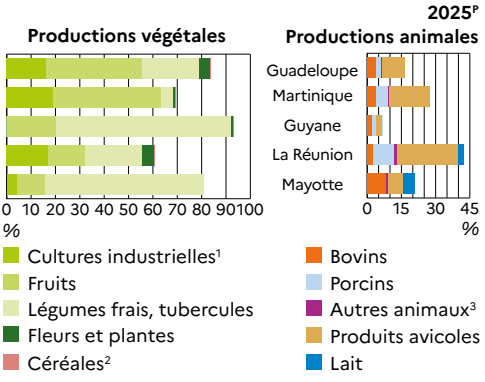

Note : l'ensemble « production végétales et productions animales » est égal à 100 %.
1. Y compris canne à sucre.
2. Y compris riz et autres productions végétales.
3. Y compris autres produits animaux.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Prix et volume de la production hors subventions

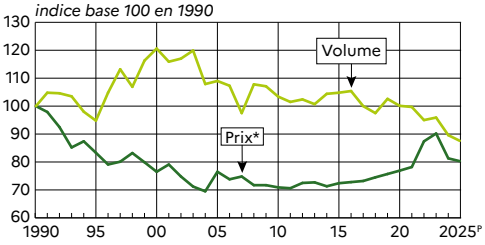

* indice de prix corrigé de l'inflation
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Productions végétales et animales hors subventions

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2025ᵖ	2010	2025ᵖ	2010	2025ᵖ	2010	2025ᵖ	2010	2025ᵖ
	million d'euros									
Total produits végétaux	151,7	153,3	128,2	121,3	116,9	187,2	232,3	234,6	56,6	77,9
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,2	0,5	0,5	0,0	0,0
Cultures industrielles	28,9	29,5	12,3	36,9	0,8	0,3	97,3	56,2	1,4	2,0
Légumes frais et tubercules	35,8	43,0	23,9	8,2	78,8	143,1	59,8	96,2	42,8	64,3
Fleurs et plantes y. c. plantations	33,7	8,5	2,4	1,3	1,8	2,5	22,8	19,6	0,0	0,0
Fruits	52,8	71,8	88,5	73,9	32,0	40,5	50,3	60,5	12,4	11,5
Autres produits végétaux	0,6	0,5	1,0	1,0	0,5	0,5	1,7	1,6	0,0	0,0
Total produits animaux	28,0	29,7	33,3	46,1	10,1	13,1	106,0	172,5	10,5	20,7
Bovins	10,1	6,7	6,9	6,5	2,0	4,0	9,9	9,4	4,0	7,9
Porcins	5,8	3,8	5,5	8,1	3,5	3,5	31,4	38,5	0,0	0,0
Autres animaux	2,1	0,7	0,9	0,7	0,1	0,1	2,1	1,7	0,6	1,0
Produits avicoles	9,1	17,8	18,6	30,0	4,3	5,2	49,3	109,1	2,8	6,4
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	9,5	10,5	3,0	5,4
Autres produits animaux	1,0	0,7	1,1	0,7	0,2	0,2	3,9	3,3	0,0	0,0

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Résultats économiques de l'agriculture

résultat net des facteurs

En 2025, les productions* végétales et animales constituent respectivement 54 % et 20 % des ressources du compte de l'agriculture pour l'ensemble des DROM. Elles sont complétées par les subventions et les services à hauteur de 26 %, avec d'importantes différences entre DROM. Leur poids est très faible en Guyane (4 %), mais atteint 43 % des ressources en Martinique et 29 % en Guadeloupe.

Le poids des consommations intermédiaires est également très variable entre DROM : elles représentent 53 % des emplois du compte de l'agriculture en Guadeloupe, 41 % à La Réunion et 36 % en Martinique, contre seulement 13 % en Guyane et 5 % à Mayotte.

Le revenu net des facteurs de la branche agricole s'obtient à partir de la production augmentée des subventions et diminuée des consommations intermédiaires, des impôts et de la consommation de capital fixe. Il sert à rémunérer le travail (salarié et non salarié) et le capital mobilisé par l'activité de production agricole. Calculé en moyenne triennale (pour lisser l'effet de la volatilité des prix agricoles), le revenu des facteurs par emploi en termes réels progresse légèrement en 2025 (+ 0,5 %) pour la troisième année consécutive, après un recul entre 2019 et 2022. Il avait progressé entre 2013 et 2019 après une phase de relative stabilité du début des années 2000 au début des années 2010.

* La production agricole considérée ici ne comprend pas les jardins familiaux.

Structure des ressources et des emplois

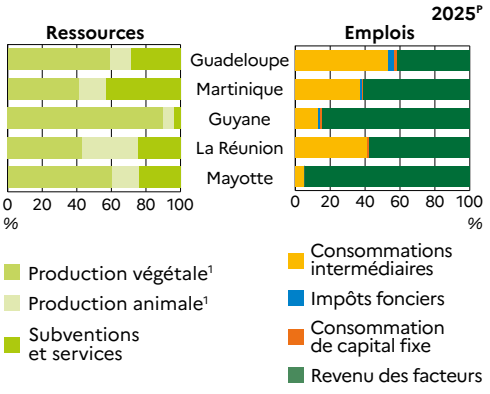

1. Hors subventions.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Revenu net des facteurs de la branche par actif (ETP) en termes réels

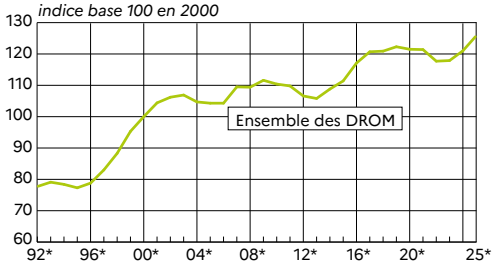

* Moyenne sur les trois dernières années.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Comptes de l'agriculture : résultats

	Guadeloupe		Martinique		Guyane		La Réunion		Mayotte	
	2010	2025p	2010	2025p	2010	2025p	2010	2025p	2010	2025p
	million d'euros									
Production végétale hors subventions	151,7	153,3	128,2	121,3	116,9	187,2	232,4	234,6	56,6	77,9
Production animale hors subventions	28,0	29,7	33,3	46,1	10,1	13,1	106,0	172,5	10,5	20,7
Services	5,7	5,7	2,8	2,8	0,1	0,2	4,0	4,0	0,1	0,1
Subventions sur les produits agricoles	61,5	62,5	107,0	110,4	7,7	6,9	58,9	86,3	0,6	5,7
Production totale au prix de base	**246,8**	**251,2**	**271,2**	**280,6**	**134,7**	**207,3**	**401,3**	**497,5**	**67,8**	**104,3**
Autres subventions1	3,9	6,6	7,4	12,6	0,3	0,2	7,2	43,1	0,4	25,1
Total des ressources ou emplois	250,7	257,8	278,6	293,2	135,0	207,6	408,5	540,6	68,2	129,4
Consommations intermédiaires	104,2	136,0	82,6	106,9	17,7	27,1	179,0	219,0	2,5	6,2
Impôts fonciers	6,5	9,3	1,8	3,1	1,2	1,7	1,7	2,5	0,0	0,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,7	3,9	3,2	3,4	1,4	1,5	5,4	5,7	0,0	0,0
Revenu net des facteurs	136,4	108,7	191,1	179,7	114,7	177,3	221,6	313,4	65,8	123,2

1. Subventions d'exploitation.
Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture - Base 2020

Entreprises
industries agroalimentaires

En 2023, les entreprises des industries agroalimentaires (IAA), hors artisanat commercial, dans les départements et régions d'outre-mer (DROM hors Mayotte), réalisent un chiffre d'affaires de 2,7 milliards d'euros, dont 7 % à l'exportation – une part qui atteint 20 % pour les fabrications d'autres produits alimentaires (sucre, chocolat, café et les plats préparés). La valeur ajoutée s'élève à 522 millions d'euros, dont 216 millions pour les boissons. L'excédent brut d'exploitation atteint 184 millions d'euros et le résultat net comptable s'établit à 100 millions.

La répartition géographique de l'emploi met en évidence une forte concentration à La Réunion, qui compte 4 700 salariés en équivalent temps plein (ETP) dans les IAA contre 2 000 en Guadeloupe et 1 800 en Martinique. La fabrication d'autres produits alimentaires domine l'emploi salarié dans tous les DROM, en particulier à La Réunion (52 %) et en Guadeloupe (55 %), portée par la production de sucre. Pour le reste des activités, la hiérarchie diffère selon les territoires : les boissons (avec la production de rhum notamment) représentent ainsi plus d'un tiers de l'emploi salarié en Martinique et presque un quart en Guadeloupe, tandis qu'à La Réunion, la transformation de la viande pèse pour 18 %.

Entre 2022 et 2023, l'emploi salarié dans les IAA (hors artisanat commercial) est en légère progression dans les DROM (+ 2,4 %).

Effectifs salariés en ETP

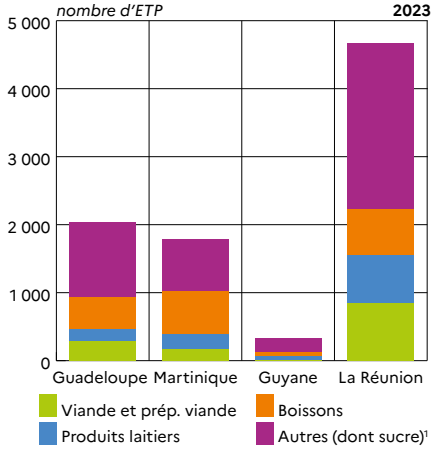

1. Autres : huiles et graisses, poissons, fruits et légumes, boulangerie-pâtisserie et pâtes, grains, aliments pour animaux, autres produits alimentaires (sucres, plats préparés…).
Champ : DROM (hors Mayotte), entreprises (unités légales) monorégionales et quasi-monorégionales des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac.
Sources : Insee - Flores 2023, Sirus 2023, Esane 2023, traitements SSP

Chiffres clés des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac en 2023

Secteur d'activité (Naf rév. 2)	Effectifs salariés		Chiffre d'affaires hors taxes		Valeur ajoutée[2]	Excédent brut d'exploitation	Résultat net comptable
	en ETP[1]	au 31 décembre	total	à l'export			
	nombre		*million d'euros*				
Industries agroalimentaires	8 806	9 449	2 718	180	522	184	100
Transf. et conserv. viande et prép. viande	1 312	1 459	523	s	17	9	5
Transf. et conserv. poisson, crust., etc.	293	311	s	s	12	4	s
Transf. et conserv. de fruits et légumes	656	765	134	7	24	3	s
Fab. huile et graisse végétale et animale	47	49	s	s	4	1	1
Fab. de produits laitiers	1 148	1 232	313	0	59	12	8
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	187	196	104	2	15	6	3
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	875	937	168	s	44	13	7
Fab. autres produits alimentaires (dont sucre)	2 113	2 288	378	75	115	50	21
Fab. d'aliments pour animaux	326	345	251	11	17	- 2	- 3
Fab. de boissons	1 847	1 867	718	80	216	87	61

1. En équivalent temps plein.
2. Y compris autres produits et autres charges.
s : donnée soumise au secret statistique.
Champ : DROM (hors Mayotte), entreprises (unités légales) monorégionales et quasi-monorégionales des industries agroalimentaires hors artisanat commercial et hors tabac.
Sources : Insee - Flores 2023, Sirus 2023, Esane 2023, traitements SSP

Commerce extérieur

Le marché local des départements et régions d'outre-mer (DROM) est fortement alimenté par les importations, principalement en provenance de l'Union européenne (UE), et notamment de France continentale.

La couverture des besoins d'approvisionnement par la production locale varie fortement selon les DROM et les produits. Les Antilles et La Réunion sont largement excédentaires en sucre, rhum et banane (produits surtout destinés à l'exportation). À l'inverse, les DROM dépendent fortement des importations de viande. Les Antilles et la Guyane sont également très dépendantes des importations de lait. Le taux d'auto-approvisionnement en fruits et légumes tend également à reculer pour la plupart des DROM depuis 2010.

Structurellement déficitaire, le solde commercial agricole et agroalimentaire des DROM tend à se dégrader chaque année depuis le début des années 2000. En 2025, le déficit se creuse de 0,2 milliard d'euros (Md€) sur un an pour atteindre 3,2 Md€.

Les importations s'élèvent à 3,6 Md€, en hausse de près de 0,2 Md€ (+ 6 %) sur un an. Parmi elles, 84 % (3,0 Md€) proviennent de l'UE, contre 82 % en 2000, et 69 % (2,5 Md€) de France continentale (71 % en 2000). Les exportations reculent de 0,4 Md€ (- 7 %), dont 77 % sont destinées à l'UE (81 % en 2000) et 69 % à la France continentale (74 % en 2000).

Taux d'approvisionnement[1]

	2010	2015	2024	2025p
		%		
La Réunion				
Légumes	80	75	73	77
Fruits (y. c. bananes)	76	78	66	65
Sucre	845	4 652	896	240
Rhum	322	302	284	420
Viandes	37	34	38	38
Lait	81	77	63	76
Guyane				
Légumes	90	87	81	82
Fruits (y. c. bananes)	93	91	84	85
Sucre	0	0	0	0
Rhum	43	55	49	65
Viandes	9	7	4	4
Lait	0	0	0	0
Antilles				
Légumes	62	57	47	44
Fruits (y. c. bananes)	148	144	123	125
Sucre	276	234	121	138
Rhum	198	463	494	351
Viandes	16	13	10	9
Lait	4	3	1	0

1. Taux d'approvisionnement = Production/Consommation apparente avec Consommation apparente = Production + Importations - Exportations.
Sources : Agreste - Statistique agricole annuelle et Comptes régionaux de l'agriculture, Douanes, FranceAgriMer

Exportations

2025p

	Antilles	Guyane	La Réunion	Total DROM*
		million d'euros		
Boissons, vins et alcools	117,8	0,8	29,4	148,3
Fruits	117,6	0,1	10,9	128,6
Sucres et sucreries	11,7	0,0	36,3	48,0
Poissons et crustacés	0,9	8,2	15,0	24,1
Tabacs	2,1	1,4	7,9	12,5
Préparations alimentaires diverses	8,9	0,4	0,5	10,7
Préparations à base de céréales	5,7	0,0	1,3	7,0
Préparations à base de légumes ou de fruits	3,0	0,1	2,1	5,2
Aliments préparés pour animaux	1,9	0,0	0,5	2,3
Autres	9,1	0,2	5,6	15,1
Total	278,6	11,4	109,3	401,9

Importations

2025p

	Antilles	Guyane	La Réunion	Total DROM*
		million d'euros		
Viandes et abats	214,2	73,4	170,2	532,0
Boissons, vins et alcools	180,7	74,1	153,1	463,1
Lait et produits laitiers	152,4	31,4	168,4	377,6
Préparations à base de céréales	130,1	41,8	140,3	337,8
Préparations de viandes et de poissons	126,9	32,9	109,5	284,2
Préparations alimentaires diverses	88,5	21,1	99,2	232,2
Préparations à base de légumes ou de fruits	88,4	21,3	95,8	222,6
Poissons et crustacés	89,0	9,9	84,9	189,5
Céréales	44,3	6,9	93,8	172,5
Autres	315,7	69,6	331,4	770,4
Total	1 430,2	382,5	1 446,6	3 581,9

* Y compris Mayotte.
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

Fournisseurs et clients des DROM

	2000	2010	2024	2025p
		million d'euros		
Importations	1 291,9	1 782,7	3 383,4	3 581,9
dont de l'UE à 27 (y. c. France hors DROM)	1 064,8	1 439,4	2 870,4	3 013,8
de la France hors DROM	913,1	1 236,5	2 351,0	2 467,3
Exportations	480,6	420,6	431,2	401,9
dont vers l'UE à 27 (y. c. France hors DROM)	387,9	286,7	335,7	311,1
vers la France hors DROM	355,0	234,7	284,7	277,4
		%		
Taux de couverture[1]	37	24	13	11

1. Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones).
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

ANNEXES

Organismes cités ..... p. 190

Glossaire ..... p. 193

Index thématique ..... p. 213

AAMP : Agence des aires marines protégées.

AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques.

ABF : Association des brasseurs de France.

Adepale : Association des entreprises de produits alimentaires élaborés.

Adepale-fiac : Fédération des industries des aliments conservés.

Agence Bio : Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.

Agreste : Ensemble des données collectées et publiées par les services de statistique publique agricole du ministère en charge de l'agriculture, à l'échelon national (SSP) et à l'échelon régional (SRISE).

Alliance 7 : Alliance des syndicats des industries de la biscotterie, de la biscuiterie, des céréales prêtes à consommer ou à préparer, de la chocolaterie, de la confiserie, des aliments de l'enfance et de la diététique, des préparations pour entremets.

AMF : Association des malteurs de France.

ANMF : Association nationale de la meunerie française.

APEF : Association des producteurs d'endives de France.

ASP : Agence de services et de paiement. L'ASP est un établissement public administratif placé sous la double tutelle du ministre chargé de l'emploi et du ministre chargé de l'agriculture.

BIP : Bureau interprofessionnel du pruneau.

BNIA : Bureau national interprofessionnel de l'armagnac.

BNIC : Bureau national interprofessionnel du cognac.

CDOA : Commission départementale d'orientation agricole.

CEEB : Centre d'études de l'économie du bois.

CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

CIC : Conseil international des céréales.

CIHEAM : Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes.

Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique.

CIVC : Comité interprofessionnel du vin de Champagne.

Cnam : Caisse nationale de l'assurance maladie.

Cnaol : Conseil national des appellations d'origine laitière.

CNC : Comité national de la conchyliculture.

CNPO : Comité national pour la promotion de l'œuf.

Coceral : Comité du commerce des céréales, aliments du bétail, oléagineux, huile d'olive, huiles et graisses et agrofournitures.

Comifer : Comité français d'études et de développement de la fertilisation raisonnée.

Corpen : Comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates et les phosphates provenant des activités agricoles.

Dares : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. Cette direction est rattachée au ministère du Travail et des Solidarités.

DGAFP : Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

DGAL : Direction générale de l'alimentation du MAASA.

DGAMPA : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture.

DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche du MAASA.
(*www.chlorofil.fr* puis rubrique Statistiques).

DGFIP : Direction générale des Finances publiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

DGGDI : Direction générale des douanes et droits indirects.

DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises du MAASA. Le bureau financement des entreprises (BFE) lui est rattaché.

Douanes : Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) rattachée au Ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et des Comptes publics.

DPFM : Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne.

Draaf : Direction régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt.

Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Cette direction est rattachée ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, et au ministère du Travail et des Solidarités.

ENF : Espaces naturels de France.

ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts.

Eurostat : Office statistique de l'Union européenne. Eurostat offre une gamme complète de publications papier et électronique, des bases de données et une cartographie interactive qui couvrent tous les domaines des statistiques européennes, en particulier ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
(*https://ec.europa.eu/eurostat puis* rubriques données ou publications).

Facco : Chambre syndicale des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers.

FAO : *Food and agriculture organization* (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation). La FAO diffuse des informations au niveau mondial, en particulier dans les domaines agricole et forestier.
(*www.fao.org* puis rubriques Statistiques ou Publications).

Fedalim : regroupement des syndicats et fédérations des transformateurs de Poivres, Épices, aromates et vanille ; des Transformateurs de Pommes de Terre ; des Industries Condimentaires de France ; des Fabricants de Bouillons et Potages ; et des Mélanges Technologiques pour l'Industrie Alimentaire.

FEDHUIL : Fédération nationale des huileries métropolitaines et industries dérivées.

Fict : Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viande.

FNB : Fédération nationale des boissons.

FNCUMA : Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

FNSAFER : Fédération nationale des SAFER.

FranceAgriMer : Établissement public national des produits de l'agriculture et de la mer qui exerce ses missions pour le compte de l'État en lien avec le MAASA.

Gipt : Groupement interprofessionnel de la pomme de terre industrielle et des industries de transformation.

Gis Sol : Groupement d'intérêt spécifique Sol.

Huileries et margarineries de France : fédération nationale des industries des corps gras.

IAMM : Institut agronomique méditerranéen de Montpellier.

Idele : Institut de l'élevage.

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière.

Inao : Institut national de l'origine et de la qualité.

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.
(*www.insee.fr* et *www.bnsp.insee.fr*, Bibliothèque Numérique de la Statistique publique à laquelle contribue le SSP pour les publications Agreste).

Irstea : Institut de recherche pour l'ingénierie en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

Itavi : Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole.

LCA nutrition animale : La Coopération agricole nutrition animale.

MAASA : ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

MEN : ministère de l'Éducation nationale.

MESRE : ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche, et de l'Espace.
(*www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/*).

Météo-France : service public de la météorologie et du climat en France.

MNHN : Muséum national d'histoire naturelle.

MSA : Mutualité sociale agricole.

MTEBNICN : ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature.

Ocapiat : fusion du Fafsea (Fond national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles) avec Opcalim, son homologue pour l'agroalimentaire, et la section pêche, cultures marines et coopération d'Agefos-PME.

Odeadom : Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.

ODG : Organismes de défense et de gestion des produits.

OFB : Office français de la biodiversité.

OFDT : Observatoire français des drogues et des tendances addictives.

OIV : Organisation internationale de la vigne et du vin.

ONF : Office national des forêts.

Pact'alim : association des PME et ETI de l'alimentation (ex - Adepale).

PEFC - France : Programme de reconnaissance des certifications forestières.

RNF : Réserves naturelles de France (association).

Safer : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

SDES : Service des données et études statistiques du MTEBNICN.

SFS : Syndicat français des sirops.

SGFHT : Syndicat général des fabricants d'huiles et de tourteaux de France.

SHOM : Service hydrographique et océanographique de la marine.

SIES : Service de l'information et des études statistiques. Ce service est rattaché au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, et de l'Espace.

Sifpaf : Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France.

SNBR : Syndicat national des boissons rafraîchissantes.

SNIA : Syndicat national des industriels de la nutrition animale.

Sonito : Société nationale interprofessionnelle de la tomate.

SPSSI : Service des politiques supports et des systèmes d'information du MTEBNICN.

Srise : Service régional de l'information statistique et économique des Draaf du MAASA.

SSP : Service de la statistique et de la prospective du MAASA.

Sygma : Syndicat général des constructeurs de tracteurs et machines agricoles.

Sylaporc : Syndicat des labels porc et charcuteries.

Synafap : Syndicat national des fabricants de plats préparés.

Synalaf : Syndicat national des labels avicoles de France.

Syncopac : Fédération des coopératives de production et d'alimentation animales.

Terres Univia : Institut technique de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre.

UIPP : Union des industries de la protection des plantes.

UNCTADSTAT : Entrepôt statistique de la CNUCED (conférence des nations unies sur le commerce et le développement).

Unifa : Union des industries de la fertilisation.

Unijus : Union nationale interprofessionnelle des jus de fruits.

Unip : Union nationale interprofessionnelle des plantes riches en protéines.

USDA : *United States Department of Agriculture* (ministère de l'Agriculture des États-Unis d'Amérique).

Usipa : Union des syndicats des industries des produits amylacés et de leurs dérivés.

Vivea : Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

Se référer également aux « clés de lecture », aux « organismes cités » et aux « unités »

ACEUM : l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) remplace officiellement l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) depuis son entrée en vigueur, le 1er juillet 2020. L'ACEUM, qui constitue l'un des plus importants blocs économiques du monde, permet au Québec de consolider son accès au marché nord-américain, qui représente près de 75 % de ses exportations mondiales.

activités de diversification des exploitations agricoles :

- **circuits courts** : circuits de vente directe au consommateur final ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La distance géographique n'entre pas en considération.
- **travail à façon** : ensemble des travaux réalisés avec les moyens de l'exploitation pour le compte d'autres entités (exploitations agricoles, particuliers, collectivités territoriales…). Il peut être agricole ou non. Le travail à façon agricole concerne les travaux liés à la production agricole : le labour, la moisson, la fenaison, les vendanges, l'entretien/réparation de clôtures, de fossés et de systèmes de drainage, la récolte de la canne à sucre, etc. Le travail à façon non agricole comprend le déblayage de la neige, les travaux de roulage, la maçonnerie, les travaux pour des collectivités territoriales (entretien de haies communales, entretien de chemins…), pour des particuliers (entretien d'une résidence secondaire par exemple).
- **négoce** : achat pour revente de produits agricoles provenant de l'exploitation ou d'autres exploitations, sans transformation intermédiaire.

agriculture biologique : l'agriculture biologique recourt à des pratiques culturales qui interdisent l'usage de produits chimiques de synthèse et favorisent l'usage des ressources naturelles pour la fertilisation et les traitements. En élevage, l'alimentation doit être issue d'une agriculture biologique et des conditions de bien-être des animaux sont également exigées (limites de chargement notamment). Ainsi, le passage d'une agriculture conventionnelle à biologique nécessite une période de conversion de deux ou trois ans pour les terres et variables pour les animaux selon les espèces. Le respect d'un cahier des charges permet l'obtention du certificat pour commercialiser des produits avec la mention « agriculture biologique ». *cf.* « signes de qualité et d'origine des produits ».

aides PAC : *cf.* « PAC ».

année civile/campagne : selon les cas, les statistiques sont établies par année (du 1er janvier au 31 décembre) ou par campagne de production ou de commercialisation. Les campagnes diffèrent selon les produits : elles vont du 1er juillet au 30 juin pour les céréales, du 1er avril au 31 mars pour le lait, etc.

AOC/AOP : appellation d'origine contrôlée/protégée. *cf.* « signes de qualité et d'origine des produits ».

APPB : les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt et notamment des espèces protégées. Ils ont pour objectif de favoriser la conservation de biotopes (dunes, landes, pelouses, mares, prairies humides…) nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces protégées sur le territoire français, qu'il s'agisse de faune ou de flore.

apprentissage : un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La durée du contrat d'apprentissage est en principe de deux ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement secondaire, trois ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur long ou titre d'ingénieur. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat. *cf.* « enseignement agricole ».

artisanat commercial : champ qui rassemble les activités de charcuterie et de boulangerie-pâtisserie artisanales. Ces activités font partie, au sens de la NAF rév. 2 (*cf.* ce terme), des « industries alimentaires ».

autofinancement (Rica) : différence entre la valeur de la capacité d'autofinancement et celle des prélèvements privés (*cf.* ces termes).

BDNI : la base de données nationale d'identification est une base de données administrative dont l'objectif principal est le suivi sanitaire des animaux de rente sur le territoire français. C'est la base de référence pour les informations relatives à l'identification et à la traçabilité des bovins en France. Elle s'élargit progressivement au suivi des mouvements des

animaux des cheptels ovins, caprins et porcins. Au sens de la BDNI, une exploitation correspond à toute construction ou tout lieu dans lequel des animaux d'élevage sont détenus. Le numéro BDNI est donc un numéro d'exploitation attribué à un lieu géographique de détention, indépendamment du détenteur (personne physique ou morale responsable des animaux à titre permanent ou temporaire). Un détenteur BDNI peut avoir plusieurs exploitations au sens de la BDNI. Les définitions BDNI de l'exploitation diffèrent de la définition statistique de l'exploitation agricole, laquelle s'apparente à un lieu géographique (établissement) lié à un détenteur particulier (entreprise).

bilans azote et phosphore : ils estiment les apports par les fertilisants et les déjections animales et les exports par les végétaux, et mesurent le surplus des apports par rapport aux exports. La méthodologie du calcul des bilans est établie par Eurostat. Elle harmonise les calculs des bilans dans les États membres en cohérence avec d'autres rapports internationaux relatifs à l'azote, comme ceux concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES).

bilans d'approvisionnement : le bilan, pour un produit donné, exprime l'équilibre entre les ressources et les emplois en quantités physiques (tonnes de blé, hl de vin…). L'origine des ressources disponibles pour chaque produit est identifiée : stocks de début, production utilisable, importations. Les emplois de ces ressources sont les exportations, les utilisations intérieures et les stocks finals. Les emplois en utilisations intérieures sont eux-mêmes, suivant les bilans, ventilés en différents postes dont la consommation humaine. Les concepts ont été, à l'origine, élaborés par les États membres de l'UE au sein d'Eurostat.

bois bûche : morceau de bois débité en quartier ou en rondin.

bois d'industrie : comprend le bois de trituration (*cf.* ce terme) et d'autres bois regroupés dans une rubrique autres bois d'industrie. Ces derniers comprennent les bois destinés à la fabrication de bois de mine, de poteaux de lignes électriques ou téléphoniques, de piquets, pieux, échalas, etc.

bois d'œuvre : bois destiné au sciage, au tranchage, au déroulage ou à la fabrication de merrains ou de bois sous rails.

bois de trituration : bois destiné à être déchiqueté ou dissous pour la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules ou de fibres.

bois énergie : ou encore bois de feu ou bois de chauffage est un bois destiné à la combustion ou à la carbonisation.

bois ronds : bois exploités et façonnés avant toute transformation.

bois sous rails : bois utilisés pour la fixation des rails de chemin de fer. Ce groupe comprend les traverses et les appareils de voie.

branche agriculture : au sens de la NAF (*cf.* ce terme), la branche agriculture désigne les activités de la division 01 « Culture et production animale, chasse et services annexes » au sein de la section A « Agriculture, sylviculture et pêche » de la NAF rév. 2.
L'expression « branche agriculture » ou « branche agricole » est aussi utilisée pour désigner le champ des activités décrites par les comptes de l'agriculture (*cf.* ce terme). Dans ce cas, elle désigne un ensemble d'activités différent de celui défini par la NAF, qui inclut notamment des activités de transformation telles que la production de vin (des exploitations agricoles ou des coopératives) ou la production de produits laitiers des exploitations agricoles (qui relèvent de la section C « Industrie manufacturière » de la NAF rév. 2).

CAF (coût, assurances, fret) : comptabilisation des importations de marchandises y compris services d'assurance et de transport jusqu'à la frontière de l'importateur.

campagne : *cf.* « année civile ».

capacité d'autofinancement (Rica) : cet indicateur est obtenu à partir du résultat de l'exercice augmenté des dotations aux amortissements et diminué des produits sur cession d'actifs (net de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés) et de la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat.

carbone : *cf.* stock de carbone ».

catégorie d'entreprises : *cf.* « Esane ».

Cdex : classe de dimension économique des exploitations. *cf.* « PBS ».

charges d'approvisionnement : ce regroupement de charges d'une exploitation agricole intègre les engrais, amendements, semences et plants, produits de défense des végétaux, aliments des animaux, produits vétérinaires, produits de reproduction animale,

emballages, combustibles, carburants et lubrifiants, produits d'entretien, fournitures d'atelier, fournitures de bureau, matériaux divers, autres fournitures consommables et matières premières.

chef d'exploitation ou premier coexploitant : personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation, c'est-à-dire la personne qui prend les décisions au jour le jour.

chiffre d'affaires : il représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par une unité statistique avec les tiers dans le cadre de son activité professionnelle courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, de prestations de services et des produits des activités annexes.

classe de dimension économique des exploitations (Cdex) : *cf.* « PBS ».

classification des produits : elle correspond à des nomenclatures de produits utilisées dans le système statistique français (CPF : classification des produits française), européen (CPA : classification statistique de produits associés par activité) ou de l'ONU (CPC : classification centrale des produits) mais aussi dans le système statistique douanier de l'UE (NC : nomenclature combinée) ou mondial (SH : système harmonisé). Le lien entre les nomenclatures CPF et NC ou SH n'est pas direct mais des tables de correspondance entre les nomenclatures CPF et NC, gérées par les Douanes, existent et permettent une cohérence statistique. En particulier, au sein de la classification des produits agroalimentaires, une distinction, utile en production, est faite entre les produits bruts et les produits transformés. *cf.* « CPF rév. 2.1 et classification douanière de produits ».

classification des produits française (CPF rév. 2.1) : la CPF est la nomenclature statistique de produits et de services en vigueur depuis le 1er janvier 2008, révisée en 2015 et gérée par l'Insee. Elle est identique à la nomenclature européenne de produits CPA et est dérivée de la nomenclature CPC de l'ONU. *cf.* « classification des produits ».

classification douanière de produits (NC, SH) : deux nomenclatures douanières de produits, en vigueur depuis 1988, sont actives : la NC, européenne, est greffée sur la SH, internationale établie par le Conseil de Coopération douanière. La NC constitue le niveau le plus fin d'analyse (codes produits à 8 chiffres) et est révisée chaque année. Les 24 premiers chapitres de la SH, de structure pyramidale, sont consacrés aux échanges agroalimentaires. *cf.* « classification des produits ».

classification type pour le commerce international (CTCI) : la CTCI est une nomenclature de classification de produits proposée par la commission statistique de l'ONU et qui est utilisée pour les statistiques du commerce extérieur. Elle permet des comparaisons internationales des produits de base et des produits manufacturés. Les principales catégories sont les suivantes : les produits alimentaires, boissons et tabac (sections 0 et 1, y compris les animaux vivants), les matières premières (sections 2 et 4), les produits énergétiques (section 3), les produits chimiques (section 5), les machines et matériel de transport (section 7), les autres articles manufacturés (section 6 et 8).

commerce de gros de produits agroalimentaires : le commerce de gros consiste à acheter, entreposer et vendre des marchandises généralement à des détaillants, des utilisateurs professionnels (industriels ou commerciaux) ou des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues. Dans le cas de l'agroalimentaire, le commerce de gros rassemble l'ensemble des entreprises dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 (*cf.* ce terme) est celle du « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants » et du « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de gros du tabac manufacturé) » *cf.* « entreprise agroalimentaire ».

comptes de l'agriculture : les comptes de l'agriculture constituent une opération de comptabilité nationale (ou macroéconomique) qui a pour but de décrire les performances économiques de la « branche agriculture » (*cf.* ce terme). Ils permettent notamment d'estimer la valeur de la production, des charges et des subventions. Ils sont établis au niveau national (France hors DROM et DROM) et au niveau régional, par l'Insee et le Service de la statistique et de la prospective du ministère en charge de l'agriculture.

En 2024, les comptes nationaux comme les comptes régionaux de l'agriculture sont passés en base 2020. Cette nouvelle base intègre notamment les résultats du recensement agricole. Par ailleurs, l'activité des jardins familiaux des exploitants et des non exploitants agricoles fait partie du champ des comptes depuis la nouvelle base.

conditions de travail : les enquêtes Conditions de travail (CT) sont conduites depuis 1978 par la Dares, service statistique du ministère du Travail. Elles ont été renouvelées en 1984, 1991, 1998, 2005, 2013, 2016 et 2019. L'enquête CT est menée en panel tous les trois ans depuis 2013, avec une alternance entre une dominante « conditions de travail » (2013 et 2019) et une dominante « risques psychosociaux » (CT-RPS dont la première édition s'est déroulée en 2015-2016). Les principaux thèmes abordés sont : les horaires et l'organisation du temps de travail, l'organisation et les rythmes de travail, les pénibilités, les risques et leur prévention, les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail. Pour chacun des thèmes, plusieurs critères sont définis. Depuis 2019, pour la première fois, la pratique du télétravail est quantifiée précisément (profil des télétravailleurs, fréquence et lieux de télétravail, etc.). L'enquête 2019 a été conduite auprès d'un échantillon d'environ 34 500 personnes représentatives de l'ensemble des actifs occupés, salariés et non salariés.

Pour plus de précisions, se reporter au site de la Dares : *https://dares.travail-emploi.gouv.fr/enquete-source/conditions-de-travail-edition-2019*

consommation indigène brute (CIB) : la consommation indigène brute de viande dans le pays est obtenue par calcul à partir des abattages, augmentés des importations et diminués des exportations totales de viandes (y compris produits à base de viandes, charcuteries, graisses). Pour certaines espèces (bovins essentiellement), des variations des stocks d'intervention sont prises en compte également. La CIB s'exprime en tonnes-équivalent-carcasse uniquement. C'est une consommation apparente mesurée par bilan.

consommations intermédiaires (CI) : valeur des biens et des services consommés au cours de la période dans le processus courant de production.

coopératives agroalimentaires : ensemble des entreprises agroalimentaires dont la catégorie juridique définie par l'Insee est de nature coopérative. On distingue trois grandes catégories juridiques : les sociétés coopératives agricoles, les sociétés d'intérêt collectif agricole et les unions de coopératives agricoles.

cotation du sucre sur le marché à terme de Londres : désigne le cours mondial en dollars du sucre blanc échangé sur le Marché de Londres, suivant le contrat de référence n° 5. Ce contrat fait l'objet de cotations différentes suivant les dates de liquidation – ou termes – des positions (acheteurs ou vendeurs), et s'échelonne sur cinq termes. La moyenne mensuelle de l'échéance la plus proche du contrat, ou premier terme, est suivie. La conversion euro contre dollar utilisée est le taux de référence de la Banque Centrale Européenne.

cultures intermédiaires dérobées : cultures implantées au cours de la période de l'interculture (de la récolte du précédent au semis de la culture suivante) en vue d'en retirer une récolte. Par ailleurs, la couverture du sol entre deux cultures principales est également recherchée pour le protéger de l'érosion, améliorer sa structure et capter des nitrates pour éviter leur lessivage.

cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN) : cultures implantées au cours de la période de l'interculture (de la récolte du précédent au semis de la culture suivante) sans perspective de récolte. La couverture du sol entre deux cultures principales est spécifiquement recherchée pour le protéger de l'érosion, améliorer sa structure et capter des nitrates pour éviter leur lessivage.

Cuma : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

DCE : directive-cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et le Parlement européen. Ses objectifs sont la préservation et la restauration des eaux avec une gestion par bassin hydrographique afin d'atteindre un bon état général des eaux souterraines et superficielles.

dettes financières : elles comprennent principalement les emprunts auprès des établissements de crédit, les concours bancaires courants ainsi que les découverts bancaires.

dettes non financières : elles comprennent d'une part les avances et acomptes reçus des clients, et d'autre part les dettes envers les fournisseurs ainsi que les dettes sociales et fiscales.

dimension économique des exploitations agricoles : *cf.* « PBS ».

DIRD : la dépense intérieure de recherche et développement correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire national par le secteur des administrations françaises et par le secteur des entreprises.

DIRDA : DIRD des administrations. Les administrations comprennent trois secteurs au sens du manuel de Frascati : le secteur de l'État, le secteur de l'enseignement supérieur et le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM, appelé aussi « secteur du privé sans but lucratif »).

DJA : *cf.* « PAC ».

dose homologuée : pour un produit phytosanitaire, la dose homologuée est la dose maximale autorisée par traitement pour un bio-agresseur sur une culture donnée. Cette dose homologuée constitue la dose de référence utilisée pour calculer l'indice de fréquence de traitement (IFT) de chaque traitement.

dotations aux amortissements : elles représentent une évaluation comptable de la dépréciation des actifs immobilisés.

DPB : *cf.* « PAC ».

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée. Forme de société civile spécifique à l'agriculture, régie par le Code rural. La société unipersonnelle ou entre époux est admise, la participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire. En revanche, les associés ne bénéficient pas de la transparence juridique. La responsabilité financière des associés est limitée.

EBE : *cf.* « excédent brut d'exploitation ».

EDI : échange de données informatisées. Échange de messages portant sur des commandes, factures, opérations de paiement, description de marchandises… *via* Internet ou d'autres réseaux informatiques, dans un format reconnu qui permet son traitement automatique.

EIRL : entreprise individuelle à responsabilité limitée. Statut juridique créé en 2011 qui permet à un entrepreneur individuel de protéger ses biens personnels en constituant un patrimoine professionnel séparé. Cette forme juridique d'entreprise a été supprimée en 2022. Les EIRL existantes peuvent continuer d'exercer leurs activités dans les conditions antérieures.

engrais minéraux : ce sont des substances soit produites par l'industrie spécialisée, soit issues de gisements naturels. Les trois types d'élément nutritif apportés aux plantes sont l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K). On distingue les engrais simples, contenant un seul type d'élément nutritif, des engrais composés qui en apportent plusieurs. Les principaux engrais simples azotés sont les solutions azotées, l'urée et les ammonitrates. Il existe d'autres types d'engrais (organiques et organo-minéraux) qui ne sont pas évoqués dans cette publication.

enherbement :

- **désherbage en viticulture (chimique, mécanique ou thermique)** : lors d'un même passage, un désherbage chimique peut être associé à un désherbage mécanique, ou un désherbage sur l'inter-rang à un désherbage sous le rang : chacun est comptabilisé indépendamment l'un de l'autre. Un passage mélangeant plusieurs herbicides compte comme un seul désherbage chimique. La règlementation interdit le désherbage chimique sur les parcelles bio.
- **enherbement entre les rangs de vigne** : les neuf modalités d'enherbement proposées dans le questionnaire ont été regroupées en trois catégories. L'enherbement permanent regroupe les modalités « permanent semé » et « permanent spontané ». L'enherbement dit « temporaire » regroupe cinq modalités : trois modalités d'enherbement simple, « temporaire spontané », « temporaire semé de type engrais vert », ou « autre temporaire semé », et deux modalités d'enherbement combiné (deux types différents sur la même parcelle), « temporaire semé et temporaire semé de type engrais vert » ou « temporaire spontané et temporaire semé de type engrais vert ». Les autres enherbements comprennent les combinaisons d'enherbements « permanent et temporaire semé type engrais vert » ou « permanent et autre temporaire semé ».

enquête annuelle Aquaculture : l'objectif de l'enquête est de dénombrer les entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée, d'estimer les productions annuelles vendues en quantités et en valeur et d'évaluer l'emploi concerné en nombre et en équivalent-temps-plein. L'enquête annuelle porte sur les entreprises en conchyliculture, en pisciculture marine, en pisciculture en eau douce (bassins ou étangs) pratiquant les éclosions et/ou l'élevage d'animaux aquatiques pour la vente vers différentes destinations : entre professionnels, repeuplement, parcours de pêche de loisir, pour la consommation. La production d'œufs non embryonnés pour la consommation humaine (notamment caviar d'esturgeon) et la production d'algues (macro et micro) sont incluses.
Outre l'enquête Aquaculture, un recensement de la pisciculture, de l'algoculture et de la culture de cyanobactéries a eu lieu en 2019. Il s'agit de la déclinaison d'une même opération annuelle sur deux champs distincts, le recensement se substituant à l'enquête annuelle sur le champ concerné en 2019. Le recensement 2019 couvre la pisciculture professionnelle en étang et de l'algoculture.

enquête annuelle de branche : la branche est l'ensemble des « fractions d'entreprise » correspondant à une même activité définie par la nomenclature d'activités française (NAF - *cf.* ce terme). Une même entreprise relève d'autant de branches qu'elle exerce d'activités. Les informations par branche sont les plus intéressantes pour mesurer les productions en volume. *cf.* « branche agriculture », « enquête Prodcom ».

enquête annuelle de production commercialisée (EAPC) : la première enquête annuelle de production commercialisée dans les industries agroalimentaires (EAPC IAA) a été réalisée en 2021 et concernait les données relatives à l'année 2020. Cette enquête se substitue au dispositif Prodcom qui regroupait une cinquantaine d'enquêtes annuelles de branche auparavant effectuées sous la responsabilité du SSP, soit directement par ce service, soit par des organismes professionnels agréés. La mise en place de cette enquête unique, en gestion directe par le SSP et recentrée sur les produits et variables répondant au règlement européen Prodcom (production communautaire), cherche à alléger la charge de réponse des entreprises.

enquête annuelle laitière (EAL) : elle permet de répondre à la réglementation statistique européenne dans le domaine du lait et des produits laitiers (ancienne « Directive laitière », désormais intégrée dans le Règlement (UE) 2019/2152 du 27 novembre 2019, dit « règlement EBS »). Cette enquête porte sur la collecte de lait, les fabrications de produits laitiers et les productions vendues (volume et valeur) des produits appartenant à la classe 10.51 (laits, crèmes, beurre, fromages, poudres…) de la nomenclature d'activités NAF rév. 2 (*cf.* ce terme) ainsi que d'autres produits comme les laits et poudres infantiles, les laits aromatisés, les desserts lactés thermisés, les spécialités à tartiner, les produits destinés à l'industrie (caséines, lactoprotéines…) et les plats fromagers.

enquête Cheptels ovins, caprins et porcins : les enquêtes « Cheptels » s'inscrivent depuis 1993 dans le cadre de règlements européens. Pour chaque espèce (ovine, caprine et porcine), il s'agit de déterminer les effectifs présents à une date donnée, par catégorie, par type d'élevage (lait ou viande), par destination des animaux (renouvellement ou boucherie). L'enquête concerne les exploitations agricoles de France. La collecte a lieu une fois par an pour les ovins et caprins (novembre) et deux fois par an pour les porcins (mai et novembre).

enquête Pratiques culturales : les enquêtes Pratiques culturales décrivent les interventions des exploitants agricoles sur leurs parcelles entre une récolte et la suivante : travail du sol, semences utilisées, engrais épandus et traitements phytosanitaires. Des enquêtes ont eu lieu en 1994, 2001, 2006, 2011, 2015 et 2017 pour les grandes cultures, en 2006, 2010, 2013, 2016 et 2020 pour la viticulture, 2012 et 2015 pour les vergers de fruits, 2013 et 2018 pour les légumes.

enquête Pratiques d'élevage : les enquêtes Pratiques d'élevage en 2015 ont permis d'enrichir les connaissances sur le secteur de l'élevage bovin (lait et viande), ovin (lait et viande), caprin, porcin et avicole (volaille de chair et volaille de ponte). L'enquête effectuée en 2008 portait principalement sur les bâtiments d'élevage. En 2015, l'enquête aborde de nouveaux domaines : la gestion des effluents, l'alimentation des animaux, les pratiques sanitaires, les soins aux animaux et la main-d'œuvre.

enquête Prodcom : l'enquête annuelle Prodcom mise en place dans le cadre du règlement européen PRODCOM (PRODuction COMmunautaire) – règlement n° 3924 du 19 décembre 1991 – permet de disposer de données annuelles sur les quantités et les valeurs de la production commercialisée des industries agricoles et alimentaires pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Les produits retenus sont définis depuis 2008 par la NAF rév. 2 (*cf.* ce terme) et les entreprises produisant ces produits sont interrogées (exhaustif pour les 20 salariés ou plus) jusqu'à atteindre une couverture de 90 % sur l'ensemble de chaque classe à quatre chiffres de la nomenclature NACE (*cf.* « NAF »), commune à tous les pays européens.

enquête Structure des exploitations agricoles (ESEA) : cette enquête permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations entre deux recensements agricoles (RA). Celle de 2023, la première depuis le RA 2020, a porté sur un échantillon de 56 900 exploitations agricoles en France hors DROM et 8 400 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). S'appuyant sur les règlements européens 2018/1091 et 2022/2286, elle a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne.

enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) : l'enquête annuelle réalisée auprès des ménages permet de collecter des informations sur l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, internet,

téléphonie). L'enquête TIC aborde également la fréquence d'utilisation du e-commerce et le recours à l'administration en ligne. Elle est réalisée annuellement par téléphone auprès d'un échantillon d'environ 7 000 ménages de France.

enquête sur l'utilisation du territoire : *cf.* « Teruti ».

enseignement agricole : à la suite de la réforme de la nomenclature, passage des niveaux V, IV, III, II et I à une échelle inversée de 3, 4, 5, 6 et 7. Ainsi, les diplômes de l'enseignement agricole sont classés en cinq niveaux de qualification. Le niveau 3 (avant V) correspond à la préparation d'un CAP agricole (Certificat d'aptitude professionnelle agricole) ou d'un BPA (Brevet professionnel agricole) ; le niveau 4 (ex IV) à la préparation d'un Baccalauréat ou d'un BP (Brevet professionnel) ; le niveau 5 (ex III) à la préparation d'un BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole) ; les niveaux 6 et 7 (ex I et II) correspondent aux diplômes de l'enseignement supérieur agricole long (titres d'ingénieur, de paysagiste, de vétérinaire, licence professionnelle, master, doctorat…).
La notion de rythme approprié utilisée dans cette publication est une approche éducative qui associe la formation générale et la formation professionnelle, en étroite relation avec les réalités du terrain. De la 4e de l'enseignement agricole au BTSA, une partie importante du temps de formation est passé en entreprise. La pédagogie est adaptée à cette situation. Les élèves conservent un statut scolaire. Pour plus d'informations, consulter le site *www.chlorofil.fr*.

entreprise agroalimentaire : ensemble des entreprises dont l'activité principale au sens de la NAF rév. 2 concerne les « industries alimentaires », la « fabrication de boissons », le « commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants », le « commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de gros de tabac manufacturé) ». Ce champ n'exclut pas les activités d'artisanat commercial. L'entreprise est prise au sens économique et non seulement dans son acception « unité légale ».
cf. « NAF rév. 2 », « artisanat commercial », « entreprise au sens économique », « unité légale ».

entreprise au sens « économique » : dite également entreprise au sens de la Loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

entreprises de travaux agricoles (ETA) : ces entreprises effectuent des prestations de services chez les agriculteurs (NAF 0161Z : labours, traitement, taille des arbres fruitiers ou des vignes, moissonnage et NAF 0162Z : insémination artificielle, maréchal-ferrant, tonte de moutons, gardiennage et conduite des troupeaux, nettoyage et désinfection de bâtiments d'élevage). Elles entrent dans le champ de la branche agricole au sens des comptes nationaux mais ne sont pas des exploitations agricoles. Elles ne sont donc pas couvertes par le Rica, ni par les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles. Elles relèvent du régime fiscal des bénéfices industriels et commerciaux.

Esane : Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises. C'est un dispositif multisources élaboré par l'Insee sur les unités productives qui utilise des sources administratives comme les BIC (bénéfices industriels et commerciaux), les BNC (bénéfices non commerciaux), les BA (bénéfices agricoles) et la DSN (Déclaration sociale nominative qui remplace, depuis 2016, les DADS (Déclarations annuelles de données sociales)) et des enquêtes comme Esa (enquête sectorielle annuelle). Les unités sont constituées des unités légales indépendantes (sociétés, entreprises individuelles, parties d'administrations publiques et certaines associations) mais aussi des unités « profilées » regroupant des unités légales si elles constituent, ensemble, une entreprise au sens « économique ».
En 2015, quatre très grandes entreprises des IAA étaient profilées manuellement. Le profilage est ensuite étendu aux groupes de taille moyenne avec un algorithme automatique. En 2017, 1 744 entreprises profilées regroupent 7 593 unités légales sur le champ des IAA et 1 917 entreprises profilées regroupent 6 393 unités légales sur le champ « Commerce de gros de produits agroalimentaires ».
À partir de la taille de l'entreprise, du chiffre d'affaires et du total de bilan, les unités sont classées par catégorie d'entreprise :

- les microentreprises (MIC) emploient moins de 10 salariés et totalisent un chiffre d'affaires ou un total de bilan de moins de 2 millions d'euros par an ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises emploient de 10 à 249 salariés et totalisent un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros ou un total de bilan de moins de 43 millions d'euros ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient de 250 à 5 000 salariés et totalisent un chiffre d'affaires de moins de 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan de moins de 2 milliards d'euros ;

• les grandes entreprises (GE) représentent les entreprises restantes.

cf. « unité légale », « unité profilée », « entreprise au sens économique ».

établissement : c'est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin d'une coopérative… Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret à 14 chiffres.

ETP : équivalent-temps-plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année). Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation du matériel agricole et des groupements d'employeurs). Pour les entreprises agroalimentaires, il s'agit en général des ETP salariés.

E.U.R.O.P : la grille E.U.R.O.P est une grille communautaire permettant de classer les carcasses des animaux abattus. Elle est utilisée pour les bovins, ovins et porcins. La conformation (développement musculaire) est déterminée par l'observation de trois zones de la carcasse : la cuisse, le dos et l'épaule. Elle est fixée sur la grille par : E : excellente, U : très bonne, R : bonne, O : assez bonne, P : médiocre. L'état d'engraissement résulte de l'observation des faces externe et interne de la carcasse. Pour chaque qualité de conformation, la grille compte cinq niveaux d'état d'engraissement de la carcasse : de 1 (très faible) à 5 (très fort).

excédent brut d'exploitation (EBE) : il correspond au flux de ressources généré, au cours de l'exercice, par la gestion courante de l'exploitation (ou de l'entreprise) sans tenir compte de sa politique d'investissements (amortissements) et de sa gestion financière (frais financiers). L'EBE est calculé par différence entre la valeur de la production de l'exercice, augmentée des subventions d'exploitation et des indemnités d'assurance, et celle des consommations intermédiaires, des fermages, des primes d'assurances, des impôts et taxes, et des charges de personnel. Dans la définition de l'EBE retenue par le Rica (et par les comptes de l'agriculture), les charges sociales de l'exploitant ne sont pas prises en compte pour le calcul de ce solde intermédiaire de gestion.

exploitation agricole : l'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole (recensement, enquête Structure…), une unité économique et de production qui répond à plusieurs critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères…) ;
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

La définition de l'exploitation au sens de la base de données nationale d'identification (BDNI) est différente. *cf.* « BDNI ».

FAB : franco à bord (en anglais : FOB) ; comptabilisation des exportations de marchandises y compris services d'assurance et de transport jusqu'à la frontière de l'exportateur.

Faire-valoir (direct) : *cf.* « mode de faire-valoir ».

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural. *cf.* « PAC ».

FEAGA : fonds européen agricole de garantie. *cf.* « PAC ».

fermage : *cf.* « mode de faire-valoir ».

FIVP (Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides) : le fonds indemnise les personnes atteintes d'une maladie d'origine professionnelle liée à une exposition aux pesticides. Il verse également, au titre de la solidarité nationale, une indemnisation ou un complément d'indemnisation aux personnes suivantes :

• les assurés non-salariés agricoles ;
• les anciens exploitants, leurs conjoints et les membres de la famille bénéficiaires d'une pension de retraite agricole qui ont cessé leur activité non salariée agricole avant le 1er avril 2002 ;
• les enfants atteints d'une pathologie résultant directement de leur exposition prénatale du fait de l'exposition professionnelle de l'un ou l'autre de leurs parents à des pesticides ;

- les ayants droits des enfants exposés pendant la période prénatale du fait de l'exposition professionnelle aux pesticides de l'un ou des deux parents ;
- les personnes non-salariées déjà indemnisées pour une maladie professionnelle en lien avec les pesticides avant le 29 novembre 2020 peuvent bénéficier à leur demande d'un complément d'indemnisation par le fonds.

Pour plus de précisions, consulter le site : *https://fonds-indemnisation-pesticides.fr*

Flores : fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié. C'est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. L'objectif principal est de servir de base à des études nationales, ou le plus souvent, locales, pour décrire le tissu économique d'un territoire donné jusqu'au niveau de la commune. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Par rapport aux autres sources disponibles sur l'emploi salarié au niveau local, il constitue un produit intermédiaire entre les Estimations d'emploi d'une part, qui sont des statistiques agrégées au niveau des régions, départements et zone d'emploi, et d'autre part les fichiers de micro-données de niveau « postes de travail », qui sont très détaillés mais d'une utilisation plus complexe et destinés en premier lieu à l'étude des salaires au niveau individuel. Flores est construit pour l'essentiel à partir du fichier « Tous salariés » (anciennement appelé « DADS Grand format »). En 2017, Flores succède pour la première fois au processus de « Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) ». Le principal ajout de Flores est la présentation de deux années simultanées dans le même fichier (N-1 et N), qui permet de calculer des évolutions annuelles.

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun. Forme de société spécifique à l'agriculture, régie par le code rural, le Gaec se caractérise par la participation de tous les associés aux travaux, une responsabilité financière limitée et le principe de transparence : les associés conservent sur le plan économique, social et fiscal leur statut de chef d'exploitation.

gaz à effet de serre : les gaz à effet de serre sont les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et renvoient les rayonnements infrarouges.

gel des terres : *cf.* « jachère ».

gestion durable des forêts : « gestion et utilisation des forêts d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel à satisfaire, maintenant et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et global, et sans causer de dommages à d'autres écosystèmes » (déclaration H1 d'Helsinki).

grume : tronc d'un arbre abattu et ébranché, en général apte au sciage, au déroulage ou au tranchage.

IAA : *cf.* « industries agroalimentaires ».

ICHN : *cf.* « PAC ».

IFT : indicateur de fréquence des traitements. Pour un traitement phytosanitaire (cf. ce terme), l'IFT est le ratio entre la dose employée et la dose de référence (cf. ce terme) du produit utilisé pour une culture donnée. Au niveau d'une parcelle, les IFT traitements sont additionnés et peuvent être assimilés à un nombre de doses de référence employées. La part de la surface traitée est prise en compte lorsque les traitements sont localisés (cas des herbicides). Au niveau d'un territoire, les IFT peuvent être assimilés à un nombre moyen de doses de référence, pondérées par les surfaces de cultures considérées. La nature des produits utilisés permet de décliner les IFT en 4 catégories : herbicide, fongicide, insecticide-acaricide et autres. Sont comptabilisés les produits phytopharmaceutiques appliqués au champ et les traitements des semences mais pas les produits appliqués après récolte.
Pratiques culturales - légumes : dans l'édition 2022, des modifications avaient été apportées portant sur les points suivants :
- prise en compte de la nouvelle méthode de calcul des doses de référence des produits phytosanitaires intégrant une limitation surfacique dans les conditions d'emploi ;
- reclassement des traitements avec la cible nématicide dans la catégorie insecticide au lieu de la catégorie autre ;
- recalage des données sur la structure des exploitations mesurée par le recensement agricole 2020.

IGP : indication géographique protégée. *cf.* « signes de qualité et d'origine des produits ».

îlot forestier : ensemble boisé d'un seul tenant.

immobilisations : ensemble des actifs corporels, incorporels et financiers inscrits au bilan, utilisés de manière durable. Les animaux reproducteurs sont inclus dans les actifs corporels.

industries agroalimentaires ou industries agricoles et alimentaires (IAA) : en termes d'entreprises (secteur), c'est l'ensemble des entreprises dont l'activité principale, au sens de la NAF rév. 2 (*cf.* ce terme), fait partie des « Industries alimentaires » et de la « Fabrication de boissons » à l'exclusion de l'artisanat commercial (*cf.* ce terme). En termes d'activités (branche), c'est l'ensemble des activités de fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

industries manufacturières : les industries manufacturières sont des industries de transformation des biens, c'est-à-dire principalement des industries de fabrication pour compte propre mais elles concernent aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres. Cette activité correspond à la section C de la NAF rév. 2 (*cf.* ce terme). Elle intègre les industries agroalimentaires.

innovation (IAA) : concepts décrits dans le manuel d'Oslo de l'OCDE. L'innovation désigne l'introduction sur le marché d'un produit ou d'un procédé nouveau ou significativement amélioré par rapport à ceux précédemment élaborés par l'unité légale. Deux types d'innovation sont distingués : les innovations de produits (biens ou services) et de procédés (incluant les innovations d'organisation et de marketing). L'innovation de produit correspond à l'introduction sur le marché d'un produit, bien ou service, nouveau ou amélioré de manière significative quant à ses fonctionnalités. Elle se traduit par une utilité accrue pour le client. L'innovation de procédés concerne la production et les méthodes de développement, la logistique et la distribution, le système d'information et de communication, les tâches administratives et la comptabilité, l'organisation des procédures, la gestion des relations avec les fournisseurs, l'organisation du travail, les processus de décision, les ressources humaines, le marketing, l'emballage, la tarification et le service après-vente.

intensité capitalistique : c'est le rapport des immobilisations corporelles sur les effectifs salariés. C'est un indicateur du volume de capital nécessaire à la production. Les industries à forte intensité capitalistique sont appelées industries lourdes.

intrastat : règlement communautaire qui définit les conditions d'enregistrement des échanges de marchandises entre partenaires européens. Les entreprises doivent établir mensuellement une déclaration d'échanges de biens avec les autres États membres de l'Union européenne. Les renseignements à fournir sont modulés selon le montant d'échanges intracommunautaires que les entreprises réalisent durant l'année. En France, l'envoi de cette déclaration aux Douanes s'effectue simultanément à la déclaration de la TVA au centre des Impôts, ce qui permet d'éventuels recoupements.

inventaire forestier national : l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est chargé par le décret n° 2011-1 371 du 27 octobre 2011 de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales prévu par l'article L.151-1 du Code forestier (surface, volume, production biologique, prélèvement, exploitabilité, relevés phytoécologiques, etc.).
Depuis 2005, une méthode de sondage systématique appliquée sur l'ensemble du territoire national remplace celle des inventaires départementaux tournants. Le cumul des données des campagnes annuelles successives permet à l'IGN de publier des résultats plus précis sur des périodes quinquennales.

investissements : différence entre acquisitions et cessions d'immobilisations, les cessions étant évaluées à leur valeur effective.

investissements corporels hors foncier (Rica) : ils sont mesurés par la différence entre les acquisitions et les cessions de bâtiments, d'installations spécialisées, de matériels et outillage, de plantations et d'autres immobilisations corporelles, augmentée de la variation de stocks des animaux reproducteurs.

Ipampa : indice des prix d'achat des moyens de production agricole (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

IPC : indice des prix à la consommation (calculé par l'Insee).

IPP : indice des prix à la production (calculé par l'Insee).

Ippap : indice des prix des produits agricoles à la production (calculé par l'Insee avec le concours du SSP).

jachère : pour la SAA (*cf.* ce terme), une jachère désigne une terre labourable ne donnant pas de récolte. Historiquement et étymologiquement, la jachère désigne une terre labourable qu'on laisse temporairement reposer en ne lui faisant pas porter de récolte (jachère dite « traditionnelle » ou « agronomique »).

jardins familiaux : superficies utilisées par les ménages (agricoles et non agricoles) pour des productions agricoles destinées à l'autoconsommation des ménages.

Label Rouge : *cf.* « signes de qualité et d'origine des produits ».

marge commerciale : rapport entre la marge faite sur les ventes de marchandises (la différence entre les ventes et le coût d'achat) et le coût d'achat.

mash : mélange de matières premières pour l'alimentation animale apparaissant telles quelles ou aplaties, n'ayant pas fait l'objet d'un broyage ou d'une granulation, et incorporant éventuellement un noyau.

MAEC : *cf.* « PAC ».

ménage (définition Insee) : ensemble des personnes partageant le même logement. Les personnes seules constituent un ménage.

merrain : planche obtenue en débitant un billot de bois, principalement de chêne, par fendage, et servant à confectionner les douves des tonneaux.

métayage : *cf.* « mode de faire-valoir ».

MGLA : matière grasse laitière anhydre ou beurre anhydre de crème. Produit de première transformation obtenu directement à partir de crème.

mode de faire-valoir : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. Lorsque l'exploitant prend la terre en location auprès de tiers moyennant un loyer d'un montant fixe, on parle de fermage. Dans le cas du métayage, devenu très marginal, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire.

NAF : nomenclature d'activités française. La NAF est dérivée de la nomenclature d'activités européenne de la Communauté (NACE), elle-même dérivée de la nomenclature de l'ONU (CITI).

NAF rév. 2 : nomenclature d'activités française révisée 2 en vigueur depuis le 1er janvier 2008. Cette révision a entraîné quelques modifications du périmètre des industries agricoles et alimentaires et de la coopération agricole (IAA). Pour connaître le détail des activités introduites ou redéfinies dans l'enquête Prodcom (*cf.* ce terme), consulter sur le site Agreste la publication « Chiffres et données » (n° 173 - avril 2011). Pour l'ensemble de la NAF rév. 2, consulter le site de l'Insee *www.insee.fr*.

Natura 2000 : l'Union européenne s'est lancée, depuis 1992, dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques appelé Natura 2000, avec pour double objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe afin de rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 : les zones de protection spéciales (ZPS) pour la protection des oiseaux et de leurs zones de migration et les zones spéciales de conservation (ZSC) pour conserver la faune, la flore et l'habitat particulier à cette zone naturelle. Pour les terres agricoles incluses dans les sites, des contrats sont signés entre l'État et les agriculteurs qui souscrivent des mesures agroenvironnementales territorialisées, cofinancées par le ministère en charge de l'agriculture et l'Union européenne dans le cadre du programme de développement rural hexagonal (*cf.* « PAC »). Pour plus de précisions sur les espaces protégés, se reporter à la publication du SDES : *https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/panorama-des-dispositifs-de-protection-des-espaces-naturels-terrestres-et-marins-en-france-au-1er?list-chiffres=true*

NC : *cf.* « Classification douanière de produits ».

OCM : organisations communes de marché. Elles ont été créées dès 1962 pour soutenir et organiser les marchés dans le cadre de la politique agricole commune. *cf.* « PAC ».

orientation technico-économique des exploitations agricoles (Otex) : *cf.* « PBS ».

PAC : politique agricole commune. Elle est pilotée par l'Union européenne avec une certaine flexibilité au niveau des États membres. Mise en œuvre à partir de 1962 pour soutenir la production agricole, elle est régulièrement réformée. La dernière réforme a conduit à l'entrée en vigueur d'une nouvelle programmation au 1er janvier 2023 pour la période 2023-2027.
La PAC est structurée autour de deux piliers :
- **le premier pilier**, financé par le FEAGA, concerne essentiellement les paiements directs aux agriculteurs et les mesures régissant ou soutenant les marchés agricoles. Pour les exploitations agricoles, il s'agit d'aides découplées et d'aides couplées.

Les mesures liées au marché telles les mesures d'intervention ou les restitutions à l'exportation bénéficient surtout aux industries agroalimentaires ;

- **aides découplées** : déconnectées des types et des niveaux de productions agricoles annuels, ces aides directes se répartissent entre :
  - l'aide de base, fonction des droits au paiement de base (DPB) de l'exploitation ;
  - l'éco-régime, qui a remplacé en 2023, à l'occasion du changement de programmation, l'ancien paiement vert ; l'éligibilité à l'éco-régime dépend du respect de pratiques agronomiques favorables au climat et à l'environnement ;
  - l'aide redistributive complémentaire, pour valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emplois, qui est une majoration des paiements pour les 52 premiers hectares ;
  - l'aide complémentaire aux jeunes agriculteurs.
- **aides couplées** : ces aides directes visent à maintenir et à soutenir des productions spécifiques et se divisent en aides végétales ou animales. La PAC 2023-2027 conforte et élargit les aides couplées végétales, introduisant notamment un soutien au maraîchage. Pour les aides animales, le plus grand changement induit par la nouvelle programmation de la PAC concerne la rénovation des aides bovines *via* une aide unique à l'unité de gros bovin (UGB) pour soutenir l'engraissement et lutter contre la déprise des élevages laitiers dans certains territoires. Cette aide à l'UGB remplace l'aide aux bovins laitiers (ABL) et l'aide aux bovins allaitants (ABA), qui étaient fonction du nombre de vaches et non pas fonction du nombre total d'UGB.
- **le second pilier**, financé par les contributions du FEADER et des fonds nationaux, couvre l'ensemble des programmes de développement rural régionaux (PDRR) gérés au niveau des régions. Un cadre national fixe les mesures obligatoirement mobilisées dans les PDRR hexagonaux, mesures qui peuvent aussi être mobilisées et complétées dans les autres PDDR (Corse, DROM) :
  - indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) ;
  - mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), qui concernent les trois systèmes grandes cultures, polyculture-élevage et herbagers et pastoraux ;
  - aides à la conversion en agriculture biologique ; la programmation 2015-2022 comportait également une aide au maintien en agriculture biologique, qui disparaît progressivement à partir de 2023 (les seuls paiements d'aide au maintien en agriculture biologique à partir de 2023 concernent des engagements antérieurs à 2023) ;
  - dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) et prêts bonifiés dans le cadre des aides à l'installation ;
  - mise en œuvre du réseau Natura 2000 ;
  - protection contre la prédation du loup pour les régions concernées ;
  - le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) pour aider les investissements.

Le second pilier comporte également deux programmes nationaux :

- le programme national de gestion des risques et d'assistance technique (PNGRAT), qui finance les aides à l'assurance agricole et aux fonds de mutualisation sanitaires et environnementales ;
- le programme dédié à la mise en œuvre du réseau rural national (PSRRN).

pacage collectif : *cf.* « structure collective ».

PBS (Production brute standard) : la production brute standard (PBS) d'une exploitation représente la valeur de sa production potentielle exprimée en euros. Elle est calculée en multipliant les surfaces agricoles et les cheptels présents sur l'exploitation par des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare de culture ou par tête d'animal, hors aides.

Dimension économique :

La PBS d'une exploitation permet de classer les exploitations selon leur taille économique : micro/petite/moyenne/grande. Les microexploitations sont les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, les petites exploitations celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, les exploitations moyennes celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et les grandes exploitations celles avec une PBS de 250 000 euros ou plus.

Orientation technico-économique :

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est générée par cette production.

Les coefficients de PBS utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2018-2022 (dits coefficients « 2020 »). Afin d'étudier l'évolution structurelle des exploitations depuis les 2 derniers recensements agricoles (RA) indépendamment de la revalorisation des prix et des rendements, les coefficients « 2020 » ont aussi été appliqués aux résultats des RA 2010 et 2020 (en lieu et place des coefficients utilisés lors de la diffusion des résultats de ces

2 recensements). Comme les seuils de taille économique ne sont pas revalorisés au fil du temps alors que la PBS s'accroît avec l'évolution des prix, l'application des coefficients « 2020 » aux données des derniers RA conduit à dénombrer plus de moyennes et grandes exploitations. La part de ces dernières en 2020 était ainsi de 43 % avec les coefficients « 2017 » (période 2015-2019) et de 46 % avec les nouveaux coefficients « 2020 ». À coefficients constants « 2020 », la part des moyennes et grandes exploitations passe de 46 % à 49 % entre 2020 et 2023. L'application des coefficients « 2020 » a par contre peu d'impact sur la détermination des spécialisations des exploitations. Dans tous les cas, la valorisation des données de production du RA2010 et du RA2020 avec les coefficients « 2020 » introduit un contexte de prix et de rendements qui n'existait pas alors.

PCAE : *cf.* « PAC ».

PCS : nomenclature des professions et des catégories socioprofessionnelles utilisées par l'Insee depuis le recensement de la population de 1982.

PIB : produit intérieur brut. Cet agrégat de comptabilité nationale permet de mesurer de manière synthétique l'activité productrice réalisée dans l'économie nationale. Pour plus de précisions, se reporter au site de l'Insee : *www.insee.fr*.

plaquette forestière : fragment de bois de petite taille (3 à 7 cm) issu du déchiquetage du bois.

PNGRAT : *cf.* « PAC ».

population active : ensemble de personnes déclarant exercer ou rechercher une activité professionnelle à une date donnée dans les différents secteurs d'activité économique.

population active agricole :
1° au sens du SSP : toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole. Cette population est analysée selon ses composantes :
- la main-d'œuvre permanente qui effectue un travail régulier tout au long de l'année quelle que soit sa durée. Elle s'évalue en nombre de personnes et en ETP (*cf.* ce terme) et comprend :
  - les chefs d'exploitation, coexploitants (réputés fournir au minimum un travail de gestion équivalent à au moins un 1/8e d'ETP) et les associés des sociétés (qui déclarent participer au travail de l'exploitation) ;
  - les membres actifs de la famille du chef d'exploitation pour les exploitations individuelles ;
  - les autres actifs permanents : salariés et aidants non salariés (par exemple membre de la famille des coexploitants ou associés des exploitations non individuelles).
- la main-d'œuvre non permanente ou employée par un tiers. Elle ne s'évalue qu'en ETP (*cf.* ce terme) et comprend :
  - les salariés saisonniers ou occasionnels ;
  - les salariés employés par l'intermédiaire de groupement d'employeurs ;
  - le travail fourni par les prestataires de services (ETA, Cuma, autres).

2° au sens de l'Insee : toutes les personnes qui déclarent exercer une profession principale agricole, c'est-à-dire exploitant, aide familial ou salarié. La population active occupée n'inclut pas les personnes à la recherche d'un emploi. Les notions du SSP et de l'Insee ne se recouvrent pas exactement.

prairies artificielles (définition SAA) : elles sont ensemencées exclusivement en légumineuses fourragères vivaces (pures ou en mélanges). Il s'agit le plus souvent de cultures de luzerne, de trèfle violet ou de sainfoin. Ces surfaces sont généralement fauchées et occupent le sol plus d'un an, mais leur durée peut théoriquement aller jusqu'à 10 ans. Les légumineuses pures, même semées depuis plus de 5 ans sont toujours considérées comme des prairies artificielles. Elles sont toujours composées de plus de 80 % de légumineuses semées.

prairies temporaires (définition SAA) : il s'agit de superficies à base de graminées fourragères. Elles peuvent être semées en culture pure (ray-grass anglais, dactyle, etc.), en mélanges de graminées fourragères ou bien de graminées fourragères mélangées à des légumineuses fourragères. Elles sont exploitables en fauche et/ou pâture. Leur flore est composée d'au moins 20 % de graminées semées. Ces prairies sont dites temporaires jusqu'à ce qu'elles aient donné lieu à six récoltes, c'est-à-dire jusqu'à leur sixième année d'exploitation. À partir de leur septième récolte (ou année d'exploitation), elles sont assimilées à des surfaces toujours en herbe.

prélèvements privés (Rica) : solde des versements et des prélèvements, en espèces ou en nature, effectués par l'exploitant au cours de l'exercice. Les cotisations sociales de l'exploitant ne sont pas prises en compte pour le calcul de ce solde.

prix constants : ou prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigé de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. La mesure à prix constants permet d'évaluer les variations du volume des opérations sur biens et services.

prix courants : prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits aussi en valeur nominale.

prix de base : montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément.

prix d'intervention : aussi appelé « prix de soutien » ou « prix plancher », il s'agit d'un prix minimum garanti pour un produit donné. Si les prix de marché tombent sous ce seuil, les pouvoirs publics achètent la production au prix d'intervention.

prix du porc charcutier classe E : moyennes mensuelles des cotations hebdomadaires régionales du porc charcutier dont le taux de viande maigre est de 55 % ou plus.

prix réel : le prix réel ou « déflaté » se calcule en faisant le rapport entre le prix courant et un indice général de prix (par exemple, celui des prix à la consommation). Il est utilisé pour examiner les évolutions de prix en « gommant » l'effet de l'inflation.

production (comptes de l'agriculture) : cette notion représente la valeur des productions vendues, stockées ou immobilisées au cours de la période, augmentée de l'autoconsommation et de l'intraconsommation d'alimentation animale sur l'exploitation. La production est valorisée au prix de base, c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits.

production brute standard : *cf.* « PBS ».

production commercialisée (IAA) : *cf.* « enquête Prodcom ».

production de l'exercice (Rica) : agrégation de la production vendue, des variations de stocks, de la production immobilisée, de la production autoconsommée et des produits divers provenant d'activités secondaires non séparables, diminuée des achats d'animaux. La production de l'exercice n'inclut pas les subventions.

production indigène brute (PIB) : la production indigène brute d'animaux vivants d'un pays est calculée à partir des abattages augmentés des exportations et des importations totales d'animaux vivants. Elle s'exprime en têtes ou en tonnes-équivalents-carcasse. Elle diffère de la PIC (Production indigène contrôlée) par l'exclusion dans les données du commerce extérieur, des exportations et importations des animaux reproducteurs de race pure.

productivité (apparente) du travail : ratio valeur ajoutée/effectif. Ce ratio mesure la quantité de richesse produite par unité de travail. La productivité du travail peut être mesurée soit par tête, l'effectif est alors le nombre de salariés, soit en nombre d'équivalents temps plein. Dans le dispositif Esane (*cf.* ce terme), la valeur ajoutée hors taxes est rapportée aux effectifs salariés (hors intérimaires).

produit phytopharmaceutique : produit commercial destiné à un traitement phytosanitaire et constitué d'une ou plusieurs substances actives.

produits courants : somme de la production de l'exercice (nette des achats d'animaux), des subventions d'exploitation, des indemnités d'assurance, des remboursements forfaitaires de TVA, des rabais, remises et ristournes obtenus, des autres produits de gestion courante, des produits financiers et des transferts de charges.

produits de biocontrôle : ensemble des méthodes de protection des végétaux qui reposent sur l'utilisation de mécanismes naturels. L'objectif est de protéger les plantes par le recours aux mécanismes et interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Ainsi, le principe du biocontrôle est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

produits de substitution aux céréales : déchets de l'industrie agroalimentaire ou produits amylacés, parmi lesquels on trouve le manioc et le *corn gluten feed*, qui entrent dans la composition des aliments du bétail.

produits d'exploitation : c'est la somme du chiffre d'affaires, des productions stockées ou immobilisées (travaux non terminés ou réalisation pour l'entreprise), des subventions d'exploitation et des reprises sur amortissements ou provisions (réintégration en produit de charges passées antérieurement mais qui n'avaient pas lieu d'être).

programme de développement rural : *cf.* « PAC ».

Ramsar : convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (du nom de la ville d'Iran où cette convention a été signée).

RCAI : *cf.* « résultat courant avant impôts ».

recensement agricole : enquête exhaustive auprès des exploitations agricoles réalisées en 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020.

recensement de la population : le dernier recensement exhaustif de la population a été réalisé en 1999. Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France fait l'objet d'enquêtes annuelles. Pour plus de précisions, se reporter au site : www.insee.fr.

restitution à l'exportation : subvention à l'exportation pour favoriser la vente de produits agricoles communautaires sur le marché mondial.

résultat courant avant impôts (RCAI) : solde intermédiaire de gestion standardisé. Il est égal aux produits d'exploitation augmentés des quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun et des produits financiers et diminués des charges d'exploitation, des quotes-parts de résultats sur opérations en commun et des charges financières. C'est la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier que l'entreprise ou l'exploitation agricole ont dégagé sur l'exercice comptable.
Les produits d'exploitation comprennent les subventions d'exploitation. Dans la définition du RCAI retenue par le Rica (*cf.* ce terme) et par les comptes de l'agriculture, les charges sociales et les rémunérations de l'exploitant et de ses associés ne sont pas prises en compte dans les charges d'exploitation.
Cet indicateur constitue l'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux de l'exploitant.

résultat net comptable (Esane) : il mesure les ressources nettes de l'entreprise à l'issue de l'exercice (bénéfice ou perte). Il correspond, au sens comptable, à la différence entre les produits et les charges de l'exercice. Le résultat net comptable se calcule à partir du résultat courant avant impôt augmenté du résultat exceptionnel et diminué de l'impôt sur les bénéfices et de la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

revenu des facteurs de la branche agricole : revenu dégagé par l'activité agricole pour rémunérer les facteurs de production : le travail salarié et non salarié, le foncier et le capital. Il correspond à la « valeur ajoutée nette au coût des facteurs » qui se calcule à partir de la valeur ajoutée nette augmentée des subventions d'exploitation et diminuée des autres impôts sur la production (dont les impôts fonciers).

Rica : réseau d'information comptable agricole. Mis en œuvre en France depuis 1968, le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs fixés par la réglementation européenne. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'environ 7 500 exploitations, représentatif des exploitations agricoles dont la production brute standard totale (PBS) est supérieure ou égale à 25 000 € (15 000 € dans les DROM). La sélection des exploitations se fait en stratifiant la population des exploitations étudiée en strates, définies par le croisement de la région, de l'Orientation technico-économique (Otex) et de la Classe de dimension économique (Cdex), *cf.* « *PBS* ». Des objectifs de nombre d'exploitations dans l'échantillon sont fixés pour chaque strate.
À partir du millésime 2024, les données sur les exploitations martiniquaises ont pu être collectées et intégrées au Rica.
L'indice Insee retenu pour déflater les valeurs des années antérieures a changé : il s'agit désormais de l'indice Insee de prix du produit intérieur brut. Cet indice a été retenu en cohérence avec l'indicateur utilisé pour calculer les évolutions en euros constants dans le cadre des comptes de l'agriculture. Lors des précédentes éditions du Graph'Agri, il s'agissait de l'indice des prix à la consommation.

SAA : statistique agricole annuelle (*cf.* ce terme).

SAU : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

SCEA : société civile d'exploitation agricole, régie par les dispositions du Code civil et ayant pour objet d'exercer une activité agricole. La responsabilité financière des associés n'est pas limitée.

scierie : les scieries comprennent les entreprises qui ont pour activité le sciage, le rabotage et le façonnage du bois.

secteur d'activité : l'activité principale exercée (APE) par une entreprise est déterminée à partir de la ventilation de ses ventes et de

ses effectifs selon la nomenclature d'activités française (NAF - *cf.* ce terme). Une entreprise appartient en totalité à un unique secteur d'activité lequel regroupe toutes les entreprises ayant la même activité principale. Le secteur d'activité constitue le cadre d'analyse le mieux adapté pour l'étude des données comptables. En effet, le compte de résultat n'est disponible que pour l'ensemble de l'entreprise.

signes de qualité et d'origine des produits :
- AOP-AOC : l'appellation d'origine protégée (AOP), signe européen, désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique. L'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe national constitue une étape vers l'AOP. La notion de terroir, système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains fonde le concept des appellations d'origine.
- IGP : l'indication géographique protégée (IGP), signe européen, distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.
- AB : le label Agriculture biologique (AB) atteste que le produit agroalimentaire est issu d'un système de production agricole spécifique qui exclut en particulier l'usage d'engrais minéraux, de pesticides de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés.
  cf. « agriculture biologique ».
- LR : le Label Rouge, signe national, atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques établissant un niveau de qualité supérieur le distinguant des produits similaires.
- STG : l'appellation spécialité traditionnelle garantie (STG), signe européen, ne fait pas référence à une origine mais a pour objet de mettre en valeur la composition traditionnelle du produit ou un mode de production traditionnel.

Pour plus de précisions, se reporter au site : *www.inao.gouv.fr*.

Siren, Siret : *cf.* « unité légale », « établissement ».

Sitadel : système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux.

site mobile : site web adapté à un affichage sur appareil portable (smartphone, tablette, etc.).

site web : *cf.* « type d'équipements des TIC ».

Smic : salaire minimum interprofessionnel de croissance.

sols agricoles (Teruti) : ils comprennent les sols cultivés : cultures annuelles et maraîchères (grandes cultures, cultures fourragères, légumes, fruits hors vergers), cultures permanentes (vergers, vignes, plantes aromatiques), jachères et prairies temporaires (prairies semées) et les surfaces toujours en herbe tels les alpages et les prairies permanentes. Les serres et abris hauts, les chemins à usage agricole et les autres sols agricoles (cours de ferme, aires de stockage, surfaces annexes non bâties) leur sont rattachés.

sols artificialisés (Teruti) : sols bâtis, sols revêtus, autres sols artificialisés. Les sols bâtis comprennent les immeubles et maisons d'habitation, les immeubles de bureaux ou commerciaux, les usines et les bâtiments agricoles, et les espaces couverts seulement comme les halles de marchés, les quais de gare ou les hangars agricoles. Les sols revêtus comprennent les routes, autoroutes, places, ronds-points, parcs de stationnement. Les autres sols artificialisés comprennent les sols enherbés artificialisés : jardins, pelouses, parcs et espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs et les sols stabilisés : voies ferrées, chemins forestiers, sols compactés par le passage fréquent d'engins, mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues.

sols naturels (Teruti) : sols boisés, landes et friches, sols nus naturels, les zones humides et sous les eaux et des surfaces en herbe à usage ni agricole, ni artificiel. Les sols boisés sont caractérisés à la fois par la présence d'arbres d'essences forestières et par l'absence d'autre utilisation prédominante du sol. Les arbres atteignent une hauteur minimale de 5 mètres et le taux de couvert (projection des houppiers sur le sol) est supérieur ou égal à 10 %. Ils comprennent les forêts (sols boisés de surface unitaire supérieure ou égale à 0,50 hectare – définition FAO), les peupleraies (espaces boisés couverts de peupliers cultivés plantés à intervalles réguliers comprenant 3 rangs ou plus), les bosquets (sols boisés de surface unitaire inférieure à 0,50 hectare et comportant 4 arbres ou plus). Les haies et alignements d'arbres (sols boisés de forme linéaire dont la largeur moyenne – projection des houppiers sur le sol – est comprise entre 3 et 20 mètres et la longueur supérieure à 25 mètres) et, dans les départements et régions d'outre-mer, les mangroves leur sont rattachés. Les landes et friches, appelées selon les régions landes, friches, maquis, garrigues ou savanes, sont caractérisées par la présence d'arbustes et de végétaux ligneux ou semi-ligneux bas (moins de 5 mètres) sur plus de 10 % de la superficie. Il peut aussi y avoir des arbres épars (de plus de 5 mètres) qui couvrent moins de

10 % de la superficie. Les sols nus naturels sont les zones où le couvert végétal occupe moins de 25 % de la surface. Ils comprennent les dunes littorales, les plages de sable ou de galets, les zones à roche affleurante, les éboulis, etc. Les zones humides et sous les eaux comprennent les eaux intérieures courantes ou non, les marais salants et étangs d'eau saumâtre, les tourbières et marais intérieurs, les estuaires, les glaciers et neiges éternelles. Les surfaces en herbe classées en sols naturels concernent des superficies de sylviculture, de chasse, de protection du milieu naturel ou sont sans usage.

spot : cotation au comptant sur le sucre blanc immédiatement livrable.

SRW : *soft red winter* (blé d'hiver nord-américain de qualité boulangère courante).

statistique agricole annuelle (SAA) : opération statistique pour élaborer aux niveaux départemental, régional et national une synthèse chiffrée des différentes productions agricoles en termes physiques (superficies, rendements, productions, effectifs d'animaux). Cette synthèse multi-sources est le fruit d'arbitrages conduisant à des données cohérentes dans le temps et homogènes dans l'espace. Les séries sur les surfaces et les effectifs d'animaux sont calées sur celles des recensements agricoles.

STG : spécialité traditionnelle garantie. *cf.* « signes de qualité des produits ».

STH : *cf.* « superficie toujours en herbe ».

stock de carbone : quantité de carbone présente, à un instant donné, dans les cinq compartiments qui composent l'écosystème forestier : biomasse aérienne, biomasse souterraine, bois mort, litière et sol. Le stock de carbone contenu dans les produits à base de bois (charpentes, menuiseries, meubles, emballages, papier, etc.) n'est pas actuellement comptabilisé.

structure collective : organisme gestionnaire d'une exploitation agricole mettant à disposition d'éleveurs des terres pour y faire pâturer leurs animaux. Il s'agit de groupements pastoraux, d'associations foncières pastorales, de collectivités territoriales, de syndicats intercommunaux ou d'autres personnes de droit public.

substance active : substance exerçant une action générale ou spécifique sur des organismes nuisibles.

superficie toujours en herbe ou prairies permanentes (définition SAA) : elles comprennent les prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6 ans et les prairies peu productives (parcours, landes, alpages…). Elles sont destinées à l'alimentation des animaux, elles peuvent être fauchées et/ou pâturées.

superficie en production : la superficie en production comptabilise les surfaces de culture toujours en production par rapport à la campagne précédente et les entrées en production. En particulier, les surfaces de vignes ou de vergers ne sont comptabilisées que lorsqu'il y a production de fruits, soit une voire plusieurs campagnes après la plantation.

surface développée : pour une espèce donnée, une même surface est comptabilisée autant de fois qu'il y a des récoltes de l'espèce sur la période considérée.

taux d'auto-approvisionnement : dans les bilans animaux, rapport entre la production indigène brute et la consommation indigène brute (*cf.* ces termes), exprimé en pourcentage. Si ce rapport est supérieur à 100 %, il y a surplus de production, et donc exportations. S'il est inférieur à 100 %, il y a déficit : des importations sont nécessaires pour couvrir les besoins.

taux d'endettement : rapport entre l'ensemble de l'endettement et le total de l'actif.

taux d'épargne : pour les ménages, rapport de l'épargne au revenu disponible de la période. Il mesure la proportion du revenu susceptible d'être investi en achats de logements, placements financiers, etc.

taux d'exportation : rapport du chiffre d'affaires à l'exportation sur le chiffre d'affaires total. Ce taux mesure la part des ventes exportées. Dans Esane (*cf.* ce terme), les chiffres d'affaires total et à l'exportation utilisés sont hors taxes. Ce sont les exportations directes, c'est-à-dire celles qui sont effectuées directement par l'entreprise. Les exportations indirectes, par exemple *via* un intermédiaire, ne sont pas comptabilisées.

taux de marge : en comptabilité nationale, le taux de marge est le rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) sur la valeur ajoutée. Il permet donc de suivre le partage de la valeur ajoutée entre les salariés et l'entreprise. Dans le Rica, le taux de marge est le rapport entre l'EBE et le chiffre d'affaires (on l'appelle également taux de « marque » en finance d'entreprise).

taux de marge commerciale : rapport entre la marge commerciale et la vente de marchandises.

taux de résultat : rapport du résultat net comptable sur le chiffre d'affaires (*cf.* ce terme).

taux de valeur ajoutée : rapport de la valeur ajoutée (*cf.* ce terme) sur le chiffre d'affaires. Ce taux mesure la capacité à créer de la valeur par euro de chiffre d'affaires. Dans Esane (*cf.* ce terme), le taux de valeur ajoutée est calculé en divisant la valeur ajoutée hors taxes par le chiffre d'affaires hors taxes.

tec : tonne-équivalent-carcasse. Unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des animaux vivants et des viandes sous toutes leurs présentations : carcasses, morceaux désossés ou non, viandes séchées, etc. Un coefficient propre est appliqué au poids brut pour chaque forme du produit : 1 pour une carcasse entière par définition, 0,5 pour un gros bovin vivant, 1,3 pour les morceaux désossés, 1,8 pour les saucissons, par exemple.

teoc : tonne-équivalent-œuf-coquille : unité employée pour pouvoir agréger des données en poids concernant des œufs entiers et des produits à base d'œufs sous toutes leurs présentations : œufs entiers sans coquille, blancs seuls, jaunes seuls, séchés ou non, etc. Un coefficient propre est appliqué au poids brut pour chaque forme du produit : 1 pour un œuf entier avec coquille par définition, 1,16 pour un œuf entier liquide sans coquille, 2,5 pour du jaune séché par exemple.

tep : tonne-équivalent-pétrole : unité employée pour pouvoir agréger les différentes formes d'énergie. Les coefficients de conversion retenus sont ceux du service des données et études statistiques (SDES) du ministère en charge de l'écologie et du développement durable.

termes réels : *cf.* « valeur réelle ».

terres labourables/terres arables : les terres labourables comprennent les superficies en céréales, oléagineux, protéagineux, betteraves industrielles, plantes textiles, médicinales et à parfum, pommes de terre, légumes frais et secs de plein champ, cultures fourragères, ainsi que les jachères. Par convention, dans les enquêtes du SSP, les terres arables comprennent, en plus des surfaces précédentes, les terres en cultures maraîchères et florales et les jardins familiaux des exploitants.

Teruti : cette enquête annuelle sur l'occupation et l'utilisation du territoire permet de suivre la couverture et l'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire national.

Un premier échantillon de points a été constitué en 1981 et suivi jusqu'en 1990. En 1991, cet échantillon a été renouvelé afin de corriger certains biais de représentativité introduits lors de la sélection initiale. En 2005, un nouvel échantillon a été défini, permettant le géoréférencement des points. Cet échantillon, connu sous le nom de Teruti-Lucas, a été observé de 2006 à 2015. En 2017, la méthodologie de l'enquête a été rénovée pour deux raisons principales : d'une part, pour prendre en compte l'existence de bases de données géolocalisées plus nombreuses et accessibles, d'autre part, pour améliorer la précision des surfaces estimées, à moindre coût. La base de sondage de l'enquête Teruti est désormais constituée d'une grille de points compatible avec la *directive Inspire*. Chaque point de cette grille dense (1 point tous les 250 mètres) est qualifié par intersection avec les bases de données géographiques et administratives existantes. Les fichiers de l'IGN (BD TOPO®, BD FORET®) fournissent des informations sur les plans et les cours d'eau, les infrastructures routières et ferroviaires, les bâtiments et les forêts. Le registre parcellaire graphique (RPG) géolocalise les parcelles agricoles éligibles aux aides de la PAC. Les points avec une couverture connue par les fichiers de l'IGN (eaux, infrastructures, bâti, coeur de forêt) ou le RPG (parcelles agricoles) ne sont ainsi pas enquêtés. La collecte des points à observer sur le terrain se déroule sur un cycle de trois années et permet de mesurer en fin de cycle un taux de sols artificialisés avec une précision élevée au niveau national et satisfaisante jusqu'à l'échelon départemental. Le cycle de collecte suivant prévoit de retourner sur les points déjà observés au cours du cycle précédent afin de mesurer l'évolution de ce taux ; la même stratégie d'observation est déployée dans les départements et régions d'outre-mer.

Les résultats sont produits et diffusés chaque année selon une méthode basée sur un cycle de collecte de trois années d'enquêtes. Les données qui ont servi à calculer les résultats de 2023 (enquêtes 2022, 2023 et 2024) sont donc en partie les mêmes que celles qui ont servi à calculer les résultats de 2022 (enquêtes 2021, 2022 et 2023). De ce fait, les comparaisons entre les millésimes de Teruti ne sont rigoureusement possibles que sur des périodes de trois années. Ainsi pour 2023, les résultats sont à comparer à ceux de 2020. Les pondérations de l'enquête

Teruti ont été révisées en 2024 pour renforcer la stabilité des mesures des évolutions dans le temps. Les nouvelles données ne sont plus directement comparables aux données précédemment publiées sur Agreste ; des séries longues (1982-2023) prenant en compte les dernières évolutions méthodologiques ont été par ailleurs mises en ligne.

traitement phytosanitaire : produit appliqué lors d'un passage. Un produit appliqué deux fois compte ainsi pour deux traitements, un mélange de deux produits compte également pour deux traitements. Le nombre moyen de traitements ne prend pas en compte la quantité de doses épandues lors de chaque passage. Or certaines cultures peuvent être traitées par plusieurs passages à faibles doses alors que d'autres sont moins souvent traitées, mais avec des doses plus importantes à chaque passage.

type d'équipements des TIC : ensemble des techniques, des équipements et des services de l'informatique, des télécommunications et du multimédia utilisés pour produire, stocker, traiter et diffuser l'information.

- **big data** : données massives ou mégadonnées générées par les activités exécutées électroniquement et entre machines. Les big data présentent généralement les caractéristiques suivantes, dites des « 3V » : un volume important issu d'une grande quantité de données générées au cours du temps ; une variété concernant les formats de données complexes, structurées ou non ; la vélocité du fait de la grande vitesse à laquelle les données sont générées, deviennent disponibles et évoluent au cours du temps.
- **cloud** : le *cloud computing*, appelé aussi informatique en nuage ou cloud, désigne des services informatiques utilisés sur Internet, délivrés par les serveurs d'un prestataire. Il permet d'accéder à des ressources informatiques sur internet (stockage, puissance de calcul, logiciels) plutôt que *via* sa propre infrastructure informatique.
- **gestion de la relation client** : progiciel (GRC ou CRM) permettant de gérer l'ensemble des relations avec les clients dans un même processus en regroupant la gestion des campagnes marketing, l'informatisation des forces de vente, le suivi de la relation client au quotidien, etc. Sont ici exclus les outils d'interaction en temps réel avec le consommateur (chat, messagerie instantanée, navigation en temps réel, partage d'écran, etc.).
- **intelligence artificielle (IA)** : l'intelligence artificielle est une discipline scientifique, avec de nombreuses méthodes théoriques et techniques différentes, dont la finalité est la reproduction de fonctions cognitives par l'informatique.
- **objets connectés** : c'est à la fin des années 90 qu'apparaissent les termes « d'objet connecté », « d'objets communicants » ou encore « d'internet des objets ». Ce sont des objets électroniques connectés sans fil partageant des informations avec un ordinateur, une tablette, un bracelet, une montre ou un smartphone et capables de percevoir, d'analyser et d'agir selon les contextes et notre environnement.
- **médias sociaux** : les médias sociaux sont des sites et applications web qui permettent la création et la publication de contenus générés par l'utilisateur et le développement de réseaux sociaux en ligne en connectant les profils des utilisateurs. Ils désignent trois types d'application internet : les réseaux sociaux (*Facebook*, *LinkedIn*, *Viadeo*, *Google+*, etc.), les blogs d'entreprise ou microblogs (*Twitter*, *Present.ly*, etc.), les sites web de partage de contenu multimédia (*YouTube*, *Flickr*, *SlideShare*, etc.).
- **progiciel de gestion intégré** : logiciel professionnel (PGI ou ERP) permettant de gérer les processus d'une entreprise et de partager les informations entre les métiers *via* une base de données unique (SAP, PeopleSoft, Oracle, etc.). Il intègre les fonctions suivantes : planning, achats, ventes, marketing, relation client, finances et ressources humaines, etc.
- **robot** : appareil comportant un système de commande automatique pour effectuer une tâche précise. Les « robots de service » sont utilisés pour la construction, le nettoyage, le transport, la surveillance, la sécurité, etc. « Les robots industriels » sont utilisés pour le soudage, la découpe laser, la peinture à la bombe, etc.
- **sécurité** : mesure de sécurité des systèmes d'information (robots industriels ou de services).
- **site *web*** : ensemble des pages web accessibles *via* Internet sur un serveur identifié par une adresse. Le site *web* d'une entreprise peut être le sien propre ou celui d'un réseau auquel elle appartient (réseau de franchises, groupe, etc.).

UEBL : union économique belgo-luxembourgeoise.

UGB : unité-gros-bétail. Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. Les coefficients sont calculés selon l'alimentation des animaux. L'unité gros bétail tous aliments (UGBTA) compare les animaux selon leur consommation totale, herbe, fourrage

et concentrés. L'unité gros bétail « alimentation grossière » (UGBAG) les compare selon leur consommation en herbe et fourrage et ne concerne que les herbivores.

unité légale : entité juridique de droit public ou privé qui peut être :
- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI…) pour exister. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene. Elle est identifiée par son numéro Siren à 9 chiffres.

unité profilée : regroupement d'unités légales, qui correspond à une entreprise au sens « économique » (*cf.* ce terme). Ce regroupement peut être effectué manuellement par des profileurs (depuis 2013) ou selon un algorithme automatique (à partir de 2017).

UTA : unité de travail annuel. La mesure d'une UTA, utilisée en matière de statistique agricole, est équivalente à celle d'un ETP (*cf.* ce terme). Le Rica utilise souvent la notion d'UTA non salarié (UTANS).

utilisation du territoire : *cf.* « Teruti ».

valeur ajoutée : en comptabilité nationale, elle désigne la valeur créée par chaque unité de production.
- au prix de base, elle est mesurée par la différence entre :
  - la valeur de la production de biens et services (au prix de vente) plus les subventions sur les produits reçus, moins les impôts sur les produits reversés ;
  - et la valeur des consommations intermédiaires au prix d'acquisition.
- au coût des facteurs, elle est égale à la valeur ajoutée au prix de base, déduction faite des autres impôts à la production et augmentée des subventions d'exploitation. La valeur ajoutée peut être brute (avant déduction des amortissements) ou nette (après déduction des amortissements). La valeur ajoutée nette au coût des facteurs correspond au revenu net des facteurs de la branche agricole (*cf.* ce terme).

Au sens du dispositif Esane (*cf.* ce terme), la valeur ajoutée s'entend au prix du marché. Elle est égale à la différence entre la valeur des biens et des services produits par les entreprises agroalimentaires et celle des consommations intermédiaires (*cf.* ce terme).

valeur courante : désigne, en comptabilité nationale, la valeur des opérations avec l'unité monétaire de la période considérée. Pour les opérations sur biens et services, il s'agit de l'évaluation à prix courants.

valeur disponible : agrégat de postes de l'actif du bilan, regroupant les éléments les plus liquides, c'est-à-dire les valeurs mobilières de placement (actions, obligations, bons du Trésor, etc.) et les disponibilités (sommes disponibles en caisse ou sur des comptes bancaires).

valeur réalisable : agrégat de postes de l'actif du bilan, regroupant les créances sur les clients, l'État, les organismes sociaux, etc., et les avances et acomptes versés aux fournisseurs.

valeur réelle (ou termes réels) : désigne, en comptabilité nationale, la valeur des opérations avec l'unité monétaire d'une année de base fixe ou de l'année précédente. Elle s'obtient le plus souvent en déflatant les valeurs courantes par un indice général de prix (par exemple, l'indice du prix du PIB). La mesure de la valeur réelle permet d'évaluer les variations du pouvoir d'achat (par rapport au numéraire retenu) de l'opération considérée.

volume : *cf.* « prix constants ».

A

Abricot ..... 34, 148 à 151
Accidents du travail 49, 87
Agriculture biologique 34, 37, 108, 109, 123
Agroalimentaire (entreprises) ..... 79 à 92, 187
Agrocarburant ..... *cf.* « Bio carburant »
Agrumes 34, 150, 182
Aides publiques :
- agro-environnementales 63, 64, 108
- à l'installation 28
- aux productions agricoles 65
- aux productions animales 66
- aux zones défavorisées 64, 107
- concours publics 63
- couplées, découplées 65, 66
- directes 63, 65
- pour des investissements de protection environnementale 112
- subventions aux exploitations 64
Ail 122
Alcools ..... 154 à 156
Alimentation ..... 114 à 123
Alimentation animale ..... 134 à 137, 142, 158, 159
Amande 148
Aménagement 25
Amidon 137, 138
Amortissements (dotations) 70
Ananas 148, 149, 182
AOC, AOP ..... *cf.* « Signes de qualité »
Apiculture 30, 109
Apprentissage agricole 55
Aquaculture ..... 30, 93, 96 à 99
Arachide 139, 142
Arboriculture 27, 34
Armagnac 156
Artificialisation 105, 179
Artisanat commercial 79, 80
Associé ..... *cf.* « Chefs d'exploitation »
Aviculture ..... 121, 172 à 175
Azote 33, 38, 110

B

Balance commerciale de la France ..... 126 à 130, 188
Banane ..... 34, 148 à 150, 180, 182, 188
Bateaux de pêche 93, 94
Betterave industrielle (ou à sucre) ..... 16, 31 à 33, 143
Beurre ..... 119, 121, 123, 164 à 166
Bière 90, 120, 157
Bilan financier des exploitations 76
Biocarburant 72
Biocontrôle 34, 35, 37
Biodiversité forestière 106
Biscotterie 137, 138
Biscuiterie 137, 138
Blé ..... 131 à 134, 158, 159
Blé tendre 133, 134, 137, 159
Bois et sciages ..... 100 à 104
Boissons ..... 116, 154 à 157
Boue (IAA) 110
Bovins ..... 30, 40, 160 à 162, 182
Brebis 43, 109, 167, 168, 182
Budget de l'agriculture 64, 65
Budget des ménages pour l'alimentation 116

C

Canard 119, 174, 175, 177
Canne à sucre 32, 143, 180, 182, 188
Capacité d'autofinancement 73, 74
Capital (exploitations) 76
Caprins 43, 167, 168, 182
Carbone 106
Carotte ..... 37, 145 à 147
Cassis 148, 149
Catégories d'entreprises :
- entreprises de taille intermédiaire (ETI) ..... 81 à 85
- grandes entreprises (GE) ..... 81 à 85
- microentreprises ..... 81 à 85
- petites et moyennes entreprises (PME) ..... 81 à 85
Céréales ..... 16, 109, 114, 116, 118, 131 à 138, 158, 159, 185
Cerise 34, 148, 149
Champagne 155, 156
Charcuterie 116, 117, 177
Charges :
- de la branche agricole 58, 60
- des entreprises agroalimentaires 83
- des exploitations agricoles 70, 72, 186

Châtaigne ... 148, 149
Châtaignier (forêt) ... 106
Chefs d'exploitation ... 44 à 48, 50, 51, 100, 101, 183, 184
Chêne ... 100, 101, 103
Chevaux ... 169
Chèvres ... 43, 109, 167, 168
Chiffre d'affaires :
- IAA ... 79 à 82, 187
- pêche maritime ... 95 à 98
Chocolat ... 178
Chou ... 37, 145
Chou-fleur ... 117, 145, 146
Cidre ... 122
Cigarettes ... 153
Circuits courts ... 30
Clémentine ... 34, 148, 149
Climat ... 10, 13
CMR (produits) ... *cf.* « Substances actives »
Cochons ... 170
Coexploitant ... *cf.* « Chefs d'exploitation »
Cognac ... 156
Collecte de lait ... 163, 164, 168
Colza ... 139, 142
Combustibles (IAA) ... 72, 92
Commerce de gros ... 79 à 86, 88, 89
Commerce extérieur :
- agroalimentaire ... 124 à 130, 188
- de la pêche et de l'agriculture ... 99
- de la pêche et de l'aquaculture ... 99
- des bois et sciages ... 104
- par produit agricole ... 141, 144, 146, 150, 152, 153, 155, 161, 166, 171, 173 à 176, 178, 188
Compte de la branche agricole ... 58 à 62, 186
Concentrés (aliments) ... 158
Conchyliculture ... 93, 96
Concombre ... 145, 147
Conditions de travail :
- dans l'agriculture ... 49
- dans les IAA ... 87
Confiserie ... 178
Confitures ... 151
Conifères ... 100 à 104
Conjoncture ... 10, 11
Conserves :
- de fruit ... 151
- de légumes ... 147
- de viandes et poissons ... 177
Consommation alimentaire ... 117 à 119
Consommation d'énergie :
- des entreprises agroalimentaires ... 92
- des exploitations agricoles ... 72
Consommation des ménages ... 114 à 119
Consommations intermédiaires :
- branche agricole ... 58, 60, 61
- des exploitations agricoles ... 70
Coquillage ... 93, 96
Culture d'algues et de cyanobactéries ... 98
Cultures dérobées ... 32
Cultures florales ... 152
Cultures fourragères ... 15, 17, 180
Cultures industrielles ... 16, 180
Cultures intermédiaires ... 32
Cultures irriguées ... 31
Cultures permanentes ... 15
Cuma ... 29
Cuniculture ... 176

D

Déchets ... 112, 113
Dépenses des IAA pour protéger l'environnement ... 112, 113
Dépenses des ménages ... 115, 116
Dépenses intérieures de R&D agricole ... 57
Desserts lactés ... 119, 166
Dettes des exploitations ... 74, 75
Diester ... 142
Dimension économique ... 19 à 21, 24, 46, 51, 68, 69, 74
Dindes ... 174
Disparités du résultat :
- des entreprises agroalimentaires ... 83
- des exploitations agricoles ... 67, 68
Diversification des activités des exploitations agricoles ... 30
DJNA (dotation aux jeunes et nouveaux agriculteurs) ... 28
Données de cadrage ... 8, 9
Douglas ... 100, 101, 103
DROM ... 179 à 188

E

EARL 20
Échanges agroalimentaires ..... 124 à 130, 188
Éco-régime 64, 65
Élèves et étudiants
de l'enseignement agricole ..... 52 à 56
Emploi .....
- des entreprises agroalimentaires
(IAA) ..... 79 à 82, 86, 187
- des exploitations agricoles ..... 44 à 48, 183, 184
- marin ..... 94, 96 à 98
Endettement des exploitations 74, 75
Endive 145, 147
Énergie :
- exploitations agricoles 72
- IAA 92
Engrais 38
Enherbement 36
Enseignement agricole ..... 52 à 56
Entreprises :
- agroalimentaires ..... 79 à 86, 88, 89, 187
- de bois et sciages 100, 101
- de l'aquaculture ..... 96 à 98
- de recherche 57
- de travaux agricoles (ETA) 78
Environnement ..... 105 à 113
Épicéa 100, 101
Équidés 169
Équipement des exploitations 29
Équivalent-temps-plein (ETP) ..... 23, 44, 47, 79 à 81, 86, 184, 187
Espaces artificialisés 14, 105, 179
Espaces naturels 14, 105
Espaces protégés 105
Excédent brut d'exploitation
(EBE) ..... 67 à 69, 75, 77, 81, 84, 187
Exploitations :
- agricoles ..... 19 à 23, 181
- forestières 100, 101
Exportations :
- agroalimentaires ..... 79 à 82, 124 à 128, 130, 188
- de bois et sciages 104
- par produit agricole ..... 99, 131, 132, 134 à 136, 141, 143, 144, 146, 147, 150, 152, 153, 155 à 157, 161, 167, 169, 171, 173 à 176, 178, 188

F

Faire-valoir 24
Farine 122, 137
Féculents 118
Féculerie 144
Femmes en agriculture 47, 48
Fermage 24
Feuillus ..... 100 à 104, 106
Fève et féverole 139, 140
Fleurs 30, 152
Flotte maritime 94, 95
Foie gras 175
Foncier ..... 24 à 26
Fongicides 32, 34, 35, 37, 39, 111
Forêt 18, 105, 106
Formation agricole ..... 52 à 56
Formes sociétaires 20, 21, 24, 28, 181
Fourrages 17, 158
Fraise 37, 148, 149, 151
Framboise 148
Fromage ..... 114, 116, 119, 121, 123, 164 à 166
Fruits 114, 116, 117, 151
Fruits tropicaux ..... 148 à 150, 182

G

Gaec 20
Graines oléagineuses
et protéagineuses ..... 139 à 142
Graisses végétales 142
Grandes cultures 10, 15, 16, 32, 33
Grumes 100, 103

H

Handicaps naturels 107
Haricot vert 145, 147
Herbicides 32, 34, 35, 39, 111
Hêtre 100, 101, 103
Horticulture 30, 152
Huiles végétales 118, 142
Huîtres 96, 99

I

IGP ..... *cf.* « Signes de qualité »
Immobilisations (exploitations) 70
Importations :
- agroalimentaires ..... 124 à 131, 188
- de bois et sciages 104
- par produit agricole ..... 99, 131, 134 à 136, 141, 144, 146, 150, 152, 153, 155, 157, 161, 167, 171, 173 à 176, 178, 188
Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) 63, 64, 107
Indemnités de calamités agricoles et de solidarité nationale 64
Indicateur de fréquence de traitement (IFT) 32, 34, 35, 37
Industries agroalimentaires :
- autre ..... 90 à 92
- entreprises ..... 79 à 85, 88, 89, 187
- filière 9
Innovation 88
Inrae 57
Insecticides 32, 34, 35, 37, 39, 111
Installations 27, 48
Investissements :
- des entreprises agroalimentaires 85
- des exploitations agricoles 73
- des IAA pour l'environnement 112
Irrigation 31

J

Jachères 15, 16, 180
Jardins familiaux 58, 180
Jeunes agriculteurs 28, 47
Jus de fruits 157

K

Kiwi 148, 149

L

Label rouge ..... *cf.* « Signes de qualité »
Lait :
- de brebis 168
- de chèvre 168
- de vache ..... 119, 123, 163 à 166, 182
Laitue 147
Lapins 176
Légumes ..... 37, 109, 114, 116 à 118, 122, 145 à 147, 182
Lin oléagineux 32, 33
Location de terres 24
Lupin 139

M

MAEC 108
Main-d'œuvre :
- dans les entreprises agroalimentaires ..... 79 à 81, 86, 187
- en agriculture ..... 23, 44 à 48, 87, 183, 184
Maïs ..... 131 à 133, 135, 158, 159
Maïs doux 145, 147
Maïs fourrage 17, 158
Maîtrise des pollutions 112, 113
Maladies professionnelles 49, 87
Malt 138
Mash 159
Matériel 29, 73, 76
Matières grasses végétales 118
Melon ..... 37, 145 à 147
Merrains 101
Métayage 24
Météorologie 13
Meunerie 137
Miel 109, 118
Mode de faire-valoir 24, 181
Moules 96

N

Nectarine ..... 148 à 151
Négoce 30
Noisettes 148
Noix 148, 149

O

Occupation des sols 14, 105, 179
Œufs 114, 116, 119, 121, 173
Oies 174, 175

Oignon 37, 122, 145, 146
Oléagineux ..... 11, 16, 109, 139 à 142, 158
Olive 122, 148
Orange 117, 149
Orge 131, 133, 136, 158
Otex (Orientation technico-économique) ..... 19 à 24, 45, 46, 68, 69, 74, 78
Ovins 43, 167, 182

P

PAC ..... *cf.* « Aides publiques »
Pain d'épices 138
Panification 137, 138
Parcs nationaux 105
Pâtes 138, 177
Pâtisserie 138
Pêche (fruit) ..... 34, 117, 148 à 151
Pêche maritime ..... 93 à 95
Pépinières 152
Petit pois 145, 147
Peuplier 100, 101, 103
Phosphate 38
Phosphore 110
Phytosanitaires ..... 32 à 37, 39
Pin 100, 101, 103
Pintade 174
Pisciculture 93, 97
Plantes ornementales 152
Plantes sarclées 17
Plats cuisinés/préparés 116, 176
Pluviométrie 10, 13
Poire de table ..... 117, 148 à 151
Poireau 37, 147
Pois protéagineux 32, 33, 139, 140, 159
Poisson ..... 93 à 98, 114, 116
Poivron 146
Pomme ..... 34, 117, 148 à 151
Pommes de terre 16, 32, 33, 118, 144
Porcins 30, 41, 170, 171, 182
Potasse 38
Poudre de lait ..... 164 à 166
Poules, poulets ..... 109, 119, 172 à 174
Prairies 17
Pratiques culturales ..... 31 à 37
Pratiques d'élevage ..... 40 à 43
Précipitations 10, 13
Pression phytosanitaire ..... *cf.* « Substances actives »
Prime à l'élevage 66
Prix :
- à la consommation 114
- à la production 11, 90, 91, 14
- des terres agricoles 26
- du bois 103
- par produit agricole ..... 132, 139, 142, 147, 151, 153, 154, 162 à 165, 171, 173, 174, 176
Production :
- agroalimentaire 8, 90, 91, 100
- bois et sciage 100, 101
- branche agricole ..... 58, 60 à 62
Produit agricole (généralités) 8
Produit intérieur brut (PIB) 9, 59, 61
Produits :
- amylacés 138
- de la pêche et de l'aquaculture ..... 93, 96 à 99
- de protection de cultures ..... 32 à 37, 39
- d'exploitations 78
- du travail des grains 137, 138
- ensemble ..... 93, 96 à 99, 132 à 178
- laitiers ..... 119, 121, 123, 164 à 166, 168
Propriété foncière 24
Propriété forestière 106
Protéagineux ..... 16, 109, 139 à 142
Protection de l'environnement et de l'eau ..... 105 à 113
Protéines (matières riches en) 142, 158
Prune 34, 148, 149

Q

Qualité des produits ..... 120 à 123
Quotas laitiers 163, 164

R

Raisin ..... 148 à 150
Recherche agronomique (Inrae) 57
Récolte de bois 100, 102, 103
Régionalité des entreprises agroalimentaires 86
Régulation des marchés 63
Remembrement 25

Réserves naturelles ... 105
Ressources de la branche agricole ... 58
Résultats des exploitations ... 67 à 77
Résultats économiques :
- de l'agriculture ... 58 à 63, 185, 186
- de la pêche maritime ... 95
Revenu net des facteurs de la branche agricole ... 59
Revenus et dépenses des ménages ... 115, 116
Rica ... 67 à 76
Riz ... 118, 131

S

SA (société anonyme) ... 20
Safer ... 25, 26
Salade ... 37, 145, 146
Salariés :
- des entreprises agroalimentaires ... 79 à 81, 86, 187
- des exploitations agricoles ... 45 à 48
Sapin ... 100, 101, 103
SARL ... 20
Saucisson ... 177
Sciages ... 101 à 103
Semences ... 32, 37, 60 110, 133
Semoule ... 138, 177
Signes de qualité ... 120 à 123
Sociétés ... 20
Soja ... 139 à 142, 158, 159
Solde commercial (IAA) ... 124 à 130
Sols :
- artificialisés ... 14, 105, 179
- boisés ... 14, 18, 105, 179
- naturels ... 14, 105, 179
Sons ... 159
Stagiaires ... 56
Statut des exploitations ... 20
Structure de la consommation des ménages ... 115
Substances actives (ventes) ... 39, 111
Subventions aux exploitations ... *cf.* « Aides publiques »
Sucre ... 118, 143, 188
Superficie agricole utilisée (SAU) ... 15 à 17, 21, 22, 24, 109, 180, 181
Surface sans labour ... 33
Surfaces irriguées ... 31
Surfaces toujours en herbe ... 14, 47, 179, 180

T

Tabac ... 153
Taille :
- des entreprises agroalimentaires ... 81
- des exploitations ... 19, 21, 181
- des navires ... 94
Taux :
- de boisement ... 18
- de marge commerciale ... 83
- de marge (IAA) ... 84
- d'épargne des ménages ... 115
- de valeur ajoutée ... 83
- d'exportation (IAA) ... 82
- d'investissement ... 85
Températures ... 10, 13
Terres arables/labourables ... 26, 180
Territoire et climat ... 13 à 18
TIC (technologies de l'information et de la communication) ... 89
Tomate ... 37, 117, 145, 147
Tournesol ... 139 à 142
Tourteaux ... 141, 142, 158, 159
Tracteurs ... 29
Travail ... *cf.* « Emploi » et « Main-d'œuvre »
Travail à façon ... 30
Travail des grains ... 137, 138
Trituration ... 103, 141
Truies ... 109, 170
Tubercule ... 180, 182, 185

U

Union européenne :
- budget alimentaire ... 116
- commerce extérieur ... 124 à 130, 146, 173 à 176, 188
- emploi agricole ... 23
- positionnement des exploitations françaises en Europe ... 22, 23, 76
- production agricole (par produit) ... 131, 132, 137, 139, 144, 145, 150, 154, 157, 161, 167 à 171, 173 à 178
- production de bois et sciage ... 102

- revenu agricole 59
- structures (exploitations, SAU, main-d'œuvre) 22, 23
Unité légale (IAA) ..... *cf.* « Entreprises agroalimentaires »
Utilisation du territoire ..... 14 à 17, 179, 180

V

Vaches 109, 123, 160
Valeur ajoutée :
- de la branche agricole 58, 59
- des entreprises agroalimentaires ..... 79 à 81, 83, 85, 187
Veaux 161, 162
Verger 15, 148, 149, 180
Viande :
- bovine 119, 161, 162
- de cheval 169
- de veau 116, 161, 162
- de volaille 116, 119, 174
- ovine-caprine 119, 167
- porcine 119, 170, 171
Vigne 15, 26, 35, 36, 109
Vin 10, 114, 117, 120, 122, 154, 155
Volailles ..... 30, 42, 119, 121, 172 à 175, 182

Y

Yaourts 119, 123, 165, 166

Z

Zone de montagne 107
Zones défavorisées 107

Agreste regroupe l'ensemble des données et analyses diffusées par le service statistique ministériel de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

Les publications Agreste nationales

GRAPH'AGRI (annuel) : encyclopédie commentée et illustrée regroupant 180 fiches synthétiques avec tableaux, cartes et graphiques.
MÉMENTO (annuel) : données essentielles au format de poche.
SYNTHÈSES CONJONCTURELLES : analyses conjoncturelles sur les productions végétales et animales, les coûts de production et les IAA. Diffusées 4 fois par an, les données sont présentées au niveau mensuel ou inframensuel. Un numéro spécial, en décembre, est consacré au **BILAN ANNUEL CONJONCTUREL**.
INFOS RAPIDES : publications conjoncturelles spécialisées par domaine (grandes cultures, prairies, viticulture, animaux de boucherie, lait et produits laitiers, aviculture, alimentation animale, commerce extérieur agroalimentaire, prix agricoles et alimentaires).
Le BULLETIN MENSUEL comporte plus de 3 000 séries sur la production, les prix, les indices, les engrais, les IAA.
LETTRE DE CONJONCTURE : publication trimestrielle ayant pour objectif de fournir une vision synthétique et transversale de la conjoncture agricole (collection arrêtée fin avril 2026).
TABLEAUX DE BORD : publications mensuelles et trimestrielles consacrées aux prix et aux coûts de production.
PRIMEUR : l'essentiel des résultats d'enquêtes commenté en quatre à huit pages.
LES DOSSIERS : études statistiques portant sur l'agriculture, les industries agroalimentaires et le monde rural.
CHIFFRES ET DONNÉES : résultats d'enquêtes, à un niveau détaillé et souvent régionalisé.

Les publications Agreste régionales

Les Services régionaux de l'information statistique et économique des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt élaborent des publications sur le périmètre régional, consultables en ligne.

Les publications du Centre d'études et de prospective

ANALYSE : essentiel des réflexions sur un sujet d'actualité en quatre à huit pages.
VEILLE : sélection d'informations extérieures au ministère relatives principalement à des travaux de prospective, de prévision, de stratégie et d'évaluation. Les articles sont consultables sur le blog : *veillecep.fr*. Un bulletin de veille mensuel est également téléchargeable.
NOTES DE LECTURE : présentation d'ouvrages récents.
DOCUMENT DE TRAVAIL : éléments de diagnostic et de mise en perspective approfondis sur un sujet d'actualité.
NOTES ET ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES : expertises, internes ou externes, dans une revue semestrielle à comité de rédaction.
OUVRAGES : résultats de groupes de travail prospectifs.
FAITS ET TENDANCES : fiches documentant l'évolution de variables clés.

Données interactives en ligne

Chiffres détaillés, séries conjoncturelles : accès en ligne à plus de 350 tableaux interactifs de la statistique agricole. L'interface permet de personnaliser vos tableaux. Les séries statistiques sont exportables dans un tableur ou au format CSV.
Séries longues : tableurs présentant l'évolution sur longue période de données sur les principales sources (SAA, Rica, Teruti, etc.).
Viz'agreste : des données, des graphiques et des cartes sous une forme nouvelle et attractive de « visualisation » racontant chacune une histoire. Ces visualisations présentent les principaux résultats du recensement agricole 2020 ainsi que d'autres enquêtes de la statistique agricole.
Géoclip : plusieurs centaines de vues cartographiques interactives présentant les principaux indicateurs des recensements agricoles.

Pour être informé régulièrement et gratuitement, abonnez-vous à la lettre d'information Agreste et aux avis de parution des publications **« Agreste »** à partir de la rubrique « SERVICES » de notre site. Un calendrier de parution est également en ligne.

Nos publications sont accessibles sur le site internet : **www.agreste.agriculture.gouv.fr**
Suivez nos actualités sur LinkedIn : **https://linkedin.com/showcase/agreste-agriculture/**

Imprimerie de la Direction de l'information légale et administrative
N° 420260010-000124

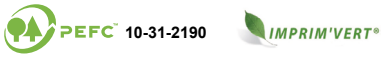

Agriculture - Forêt - Pêche
Alimentation - Industries agroalimentaires
Environnement - Territoire

En 2023, la France (hors DROM) compte 349 600 exploitations agricoles (dont 76 200 micro-exploitations), soit environ 40 000 de moins qu'au dernier recensement de 2020. L'agrandissement des exploitations se poursuit. Un peu plus de la moitié des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles (55 %) ; les 45 % restantes sont de forme sociétaire (EARL, Gaec…). Les départements et régions d'outre-mer comptent, quant à eux, 23 500 exploitations agricoles.

Les surfaces cultivées ou toujours en herbe s'étendent sur près de la moitié du territoire et les surfaces boisées en recouvrent 42 %.

En 2025, les activités de production et de transformation liées à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les industries agroalimentaires (IAA) emploient l'équivalent de 1,4 million de personnes à temps plein (salariés et non-salariés), soit 4,7 % de l'emploi total national. La valeur ajoutée dégagée par l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires représente 3,0 % du produit intérieur brut français.

Les exploitations agricoles françaises produisent 16 % de la production agricole de l'Union européenne à 27, pour une valeur de 80 milliards d'euros en 2025, faisant de la France le premier producteur agricole européen. La France est aussi le premier producteur d'huîtres en Europe (82 % de la production totale) et se place en deuxième position pour la production de produits de la pêche et de l'aquaculture. Elle se situe parmi les cinq premiers pays pour les quantités de bois récoltés et de sciages produits. La France est le deuxième pays producteur de vin dans le monde (16 % du total mondial), juste derrière l'Italie.

En 2025, l'excédent du commerce extérieur, de 0,1 milliard d'euros, se répartit entre un déficit de 0,4 milliard d'euros de produits bruts et un excédent de 0,5 milliard d'euros de produits transformés. La diminution de l'excédent sur un an (- 5 milliards d'euros) provient principalement du recul des produits bruts (- 0,9 milliard), en raison de la forte hausse des prix du cacao et du café, et de la baisse des prix des exportations céréalières.

Au fil des décennies, les comportements alimentaires se sont modifiés. Les Français ont diminué leur consommation de viande, de lait, de yaourt nature et de vin, et augmenté celle de produits transformés ou de bière.

Tous ces sujets sont détaillés dans le présent ouvrage « Graph'Agri 2026 ». Disponible sur le site Agreste, sa version numérique permet l'accès aux données chiffrées correspondant aux cartes, tableaux et graphiques.

agreste.agriculture.gouv.fr

ISSN 0998-4151 - ISBN 978-2-11-179417-7 Prix : 25 €